HAL
open science

Administrer les œuvres sociales à destination des étudiants : le cas du Comité Parisien des œuvres. 1937-1947

Hugo Miroufle

To cite this version:

Hugo Miroufle. Administrer les œuvres sociales à destination des étudiants : le cas du Comité Parisien des œuvres. 1937-1947. Histoire. 2020. dumas-03117075

HAL Id: dumas-03117075

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03117075

Submitted on 20 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Année universitaire 2019-2020

Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne

École d'Histoire de la Sorbonne

Centre d'histoire sociale des mondes contemporains

Mémoire de Master 2

Septembre 2020

Hugo MIROUFLE

Administrer les Œuvres sociales à destination des étudiants. Le cas du Comité Parisien des Œuvres. 1937-1947.

Sous la direction de Madame Isabelle Lespinet-Moret

Année universitaire 2019-2020

Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne

École d'Histoire de la Sorbonne

Centre d'histoire sociale des mondes contemporains

Mémoire de Master 2

Septembre 2020

Hugo MIROUFLE

Administrer les Œuvres sociales à destination des étudiants. Le cas du Comité Parisien des Œuvres. 1937-1947.

Sous la direction de Madame Isabelle Lespinet-Moret

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur Frank Georgi et Madame Isabelle Lespinet-Moret, qui ont successivement dirigé ce mémoire de recherche, dont l'aide et les conseils m'ont été forts utiles. Ce travail doit également beaucoup à mes enseignants de Master 1 ; Mesdames Judith Rainhorn, Charlotte Worms et Anne-Sophie Bruno ainsi qu'à Messieurs Fabien Théofilakis et Emmanuel Bellanger qui ont animé les séminaires de recherches en histoire sociale et culturelle du contemporain et sans qui j'aurais, sans aucun doute, manqué énormément d'éléments dans mes travaux.

Sans Jean-Philippe Legois, Robi Morder, Ioanna Kasapi, l'équipe de la Cité des mémoires étudiantes et celle du GERME, je ne me serais vraisemblablement pas orienté sur un objet aussi intéressant que celui du Comité Parisien des Œuvres. Je leur dois aussi beaucoup.

J'adresse également une pensée émue à Cyrielle Convers, camarade de promotion en Histoire et en Science politique et amie qui a eu l'idée passionnante et passionnée de m'entrainer dans cette entreprise de recherche. Entrer dans ce monde est un exercice qui repose également sur le soutien des autres ; à ce titre je souhaiterais remercier celles et ceux avec qui j'ai passé ces deux années intenses ; mes camarades de séminaires et tous ceux qui ont eu la patience de relire mes travaux. Merci également à Timothé de m'avoir soutenu dans les derniers instants.

Enfin, je tiens tout particulièrement à remercier Madame Julie Le Mazier, docteure en Science politique et enseignante à Paris 1, qui a dirigé mon mémoire de Master 1 en sociologie des mouvements sociaux. Je la remercie infiniment de m'avoir transmis une véritable passion pour la recherche en sciences humaines et sociales ainsi qu'une méthodologie de travail qui me sera très précieuse à l'avenir.

Remarques préalables

Il a été fait le choix de conserver la règle grammaticale de primauté du masculin pour des questions de convenance dans l'écriture. Toutefois, nous avons choisi de systématiquement transformer, dans notre étude et ce, en dehors des citations de documents originaux dont l'orthographe a été conservé, de supprimer le titre de « Mademoiselle » pour le remplacer par le titre de Madame.

Sommaire

Remerciements

Remarques préalables

Sommaire

Table des sigles

Introduction générale

Des discours politiques au travail de l'histoire

Une prise en charge nouvelle des risques sociaux étudiants

Ecrire l'histoire des œuvres sociales étudiantes

Une vision bismarckienne des politiques sociales

Faire fonctionner le système

Les mondes universitaires de la IIIe République

Méthode et sources ; saisir le fonctionnement administratif et politique d'une institution en constant développement

L'étude d'une structure en constante évolution

Articuler l'étude des structures avec celle des chiffres et des événements

Suivre la chronologie pour étudier les logiques

Première partie : Existe-t-il une question étudiante ?

Chapitre 1 : Le monde universitaire sous la IIIe République : la question des corporations

Section I : L'Université dans la IIIe République : la modernisation du corporatisme

Section II : Des organisations étudiantes aux Œuvres sociales : l'affirmation d'un « fait étudiant » (D. Fischer)

Chapitre 2 : 1939-1946 : L'Union Nationale des Étudiants de France et la question étudiante durant la guerre en France et à Paris

Section I : 1939-1941 : La drôle de guerre des étudiants

Section II : 1941-1943 : Les « années noires » de l'UNEF

Section III : De la libération au syndicalisme étudiant, le sursaut de l'Union Nationale [1944-1946]

Chapitre 3 : 1940-1944 : L'Université dans l'Occupation

Section I : Vichy et la question des jeunes

Section II : L'université de Paris durant la guerre

Conclusion

Deuxième partie : Une décennie de transformation et de développement pour le Comité parisien des œuvres sociales à destination des étudiants

Chapitre 4 : 1937-1940 : De la défense passive à la drôle de guerre : itinéraire de construction du Comité parisien

Section I : De 1937 à la guerre : le chemin de l'institutionnalisation et l'autonomisation

Section II : Mars 1939 – Décembre 1940 : Une conséquente évolution institutionnelle bousculée par la Deuxième Guerre mondiale.

Chapitre 5 : 1941 : Le Services des Étudiants, un autre départ pour les œuvres
Section I : La reprise en main du Comité par G. de Tournemire
Section II : Une amplification des domaines d'actions
Section III : Des sources de financements renouvelées
Chapitre 6 : 1942-1944 : Le CO-PAR dans la tutelle Vichyste
Section I : La tutelle administrative de Vichy
Section II : La nouvelle marche des services des Œuvres parisiennes
Section III : Les bouleversements de l'année 1944 (janvier-août)
Chapitre 7 : 1944-1947 : De la Libération au Comité Régional des œuvres
Section I : Les renouveaux du CO-PAR à la Libération :1944-194
Section II : L'épuration du CO-PAR
Section III : La naissance du Comité régional des œuvres : 1946-1947
Conclusion
Troisième partie : Les politiques d'aides sociales aux étudiants
Chapitre 8 : Une maison pour les étudiants ?
Section I : Organiser la vie des étudiants parisiens
Section II : Deux cas d'école ; la Maison des Lettres et celles du Droit
Chapitre 9 : La question alimentaire
Section I : L'alimentation comme compétence du CO-PAR
Section II : Administrer un service de restauration
Chapitre 10 : Le service social, le vaste chantier du Comité
Section I : Le service social, point névralgique de la politique d'assistance
Section II : Loger et soigner les étudiants
Conclusion
Conclusion générale
Sources
Archives de la Ville de Paris
Archives Nationales
Archives du Rectorat de Paris relatives à la guerre de 1939-1945
Archives de l'Instruction Publique
Secrétariat Général du gouvernement et services du Premier Ministre
Agence d'architecture de la Sorbonne
Archives du Rectorat de Paris et des Services interacadémiques
Académie de Paris
Archives du Commissariat Général aux Question Juives
Archives de La Contemporaine
Fonds des Associations

Archives de la BNF
Archives de la Relève
Archives de l'Information Universitaire
Archives du Journal Officiel de la République Française
Annexes
Annexe 1 : Lettre 3901, du 02/09/1940.
Annexe 2 : Lettre 3903, du 13/12/1940.
Annexe 3 : Lettre 4019, du 04/06/1940
Annexe 4 : Lettre 4005, du 10/02/1940 comportant une liste des AGE.
Annexe 5 : Lettre 4017, du 13/04/1940 comportant une liste des AGE.
Annexe 6 : Lettre 4004, du 13/12/1940.
Annexe 7 : Lettre 4006, du 10/02/1940.
Annexe 8 : Lettre 3904 du 16/12/1939.
Annexe 9 : Protocole de réforme des structures de l'UN adopté en décembre 1939.
Annexe 10 : Lettre 40 du 05/08/1940.
Annexe 11 : Lettre 40 du 17/08/1940.
Annexe 12 : Lettre 40 du 18/08/1940
Annexe 13 : Lettre 40 du 21/08/1940.
Annexe 14 : Lettre 2 du 03/09/1940.
Annexe 15 : Lettre 4001 du 17/01/1940, comportant une liste des AGE.
Annexe 16 : Tableau récapitulatif des condamnations à Paris entre 1940 et 1944.
Annexe 17 : Bilan financier du CO-PAR pour l'année 1939
Annexe 18 : Bilan financier du CO-PAR pour l'année 1940
Annexe 19 : Page de l'Information Universitaire du 22/11/1941
Annexe 20 : Arrêté rectoral du 15/01/1943
Annexe 21 : Arrêté rectoral du 01/03/1943
Annexe 22 : Synthèse budgétaire du CO-PAR pour l'année 1942
Annexe 23 : Première version de l'exercice financier du CO-PAR pour l'année 1943
Annexe 24 : Deuxième version de l'exercice financier du CO-PAR pour l'année 1943
Annexe 25 : Dépenses mensuelles du CO-PAR pour l'année 1943
Annexe 26 : Recette mensuelles du CO-PAR pour l'année 1943
Annexe 27 : Arrêté ministériel du 13/09/1946 publié au JOFR le 11/10/1946
Annexe 28 : Arrêté ministériel du 05/03/1947 publié au JOFR le 06/03/1947
Annexe 29 : Arrêté ministériel du 24/03/1947 publié au JOFR le 27/03/1947
Annexe 30 : Arrêté ministériel du 08/08/1947 publié au JOFR le 20/08/1947
Bibliographie
Histoire de l'enseignement supérieur en France

Histoire des étudiants
Histoire de la Deuxième Guerre mondiale et du régime de Vichy
Histoire de la IIIe République
Sciences sociales et politiques
Histoire des politiques sociales en France
Tables
Table des annexes
Table des graphiques
Table des tableaux
Table des encarts
Table des cartes
Table des matières

Table des sigles

ACED : Association Corporative des Étudiants en Droit

AEMP : Association des Étudiants en Médecine de Paris

AFIP : Agence Française d'Information de Presse

AGE : Assemblées Générales Étudiantes

BUIC : Bureau Universitaire d'Information sur les Carrières

BUS : Bureau Universitaire de Statistiques

CA : Conseil d'Administration

CEEM : Centre d'Entr'aide aux Étudiants Mobilisés

CEEP : Centre d'Entr'aide aux Étudiants Prisonniers

CEFOM : Centre des Étudiants de la France d'Outre-Mer

CGQJ : Commissariat Général aux Questions Juives

CJI : Centre de la Jeunesse Intellectuelle

CLOSSU : Centre Local de l'Office du Sport Universitaire et Scolaire

CNOUS : Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires

CO-PAR : Comité Parisien des Œuvres sociales à destination des étudiants

CRCJ : Commissariat Régional au Chômage des Jeunes

CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

CSO : Comité Supérieur des Œuvres

CTJI : Centre de Travaux pour la Jeunesse Intellectuelle

ENC : École Nationale des Chartes

ENS : École Normale Supérieure

EPHE : École Pratique des Hautes Études

FAGE : Fédération des Associations Générales Étudiantes

FEP : Fédération des Étudiants de Paris

GERME : Groupe d'Études et de Recherche sur les Mouvements Étudiants

GPRF : Gouvernement Provisoire de la République Française

JOFR : Journal Officiel de la République Française

OSSU : Office du Sport Scolaire et Universitaire

OSU : Office du Sport Universitaire

OTU : Office du Tourisme Universitaire

PCF : Parti Communiste Français

PSF : Parti Social Français

SARL : Société à responsabilité limitée

SEP : Service des Étudiants Parisiens

SGJ : Secrétariat Général à la Jeunesse

STO : Service du Travail Obligatoire

UCJF : Union Chrétienne de Jeunes Filles

UCJG : Union Chrétienne de Jeunes Gens

UELC : Union des Étudiants et Lycéens Communistes

UNEF : Union Nationale des Étudiants de France

> « Face au chômage grandissant des jeunes diplômés, un ancien vice-président de l'UNEF[1], Alfred Rosier, fonde le Bureau Universitaire de Statistiques (BUS) pour rassembler la documentation nécessaire à l'insertion des étudiants. En arrivant au gouvernement, Jean Zay décide de prendre le problème du financement des Œuvres étudiantes à bras le corps. Le 18 juillet 1936, il crée le Comité Supérieur des Œuvres en faveur des étudiants (CSO) qui rassemble sous une seule autorité, et avec des moyens accrus l'ensemble des œuvres.[2] »

Des discours politiques au travail de l'histoire

Le réseau des Œuvres étudiantes, présent dans le quotidien de chaque étudiant français par le biais des Conseils Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS), est le résultat d'une longue construction qui débute avec les crises qui suivent la Première Guerre mondiale. Aujourd'hui, fruit d'une méconnaissance, cette histoire est l'objet de débats, d'interprétations et d'appropriations par les acteurs du champ des politiques étudiantes. À l'Union Nationale des Étudiants de France, par exemple, l'organisation qui donne naissance aux premières structures d'aides aux étudiants et participe activement à l'organisation et l'administration du premier réseau, la question des œuvres est désormais positionnée à la croisée d'oppositions fondamentales qui traversent le syndicat[3]. En effet, l'investissement de l'UNEF dans les œuvres sociales, s'il revêt un caractère proto-syndical, puisqu'il offre un service aux adhérents, s'inscrit d'abord dans une forme très aboutie de corporatisme, ou de « corpolitisme[4] » comme l'explique Didier Fischer, loin du syndicalisme étudiant qui nait au sortir de la Deuxième Guerre mondiale[5]. Comme le montre Julien Tassel[6], c'est dans des contextes de crises de légitimité que les organisations réaffirment un rapport affectif au passé parfois loin des réalités historiques, qui permet à la fois de justifier cette perte – supposée – de légitimité mais participe également de la formation – interne – des membres. Un discours qui perdure encore dans les

[1] Union Nationale des Étudiants de France.
[2] Histoire de l'UNEF, disponible sur le site de l'organisation. Consulté le 5/12/18 : http://unef.fr/2011/06/05/1919-1945-%E2%80%A2-lunef-et-le-corporatisme
[3] Pour nombre d'étudiants engagés à l'UNEF aujourd'hui, l'organisation d'avant 1946 est associée à une forme rejetée : celle du « corporatisme » qui serait incompatible avec un engagement « politique ».
[4] FISCHER Didier, *L'Histoire des étudiants en France, de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, 612 p.
[5] MORDER, Robi, *Naissance d'un syndicalisme étudiant. 1946 : La charte de Grenoble*, Paris, Syllepse, 2006, 328p.
[6] TASSEL Julien, « Que fait-on du passé dans les organisations ? » dans *Sociologies pratiques*, Presses de Sciences Po, 2014/2, n°29, p. 1-10.

communications actuelles de l'organisation[1]. De fait, le Comité parisien des œuvres, qui nous intéresse, pendant les années 1930 et la guerre, est associé presque directement à cette histoire « corporatiste » du syndicat, notamment dans sa volonté d'organiser la vie des étudiants.

L'explicitation de ce discours sur les œuvres étudiantes, conçu comme une reconstruction de l'histoire est à l'origine de ce mémoire recherche sur les Œuvres parisiennes. Ainsi, le Comité parisien des Œuvres sociales à destination des étudiants apparait comme le premier « comité local de coordination[2] ». Il est institué dans le sillage de la constitution, en 1936, du Comité Supérieur des Œuvres sociales (CSO) à destination des étudiants, organe créé pour coordonner les structures gérées par les étudiants de l'Union Nationale pour faire face à l'émergence de nouvelles problématiques spécifiques. Pour autant, ce Comité Parisien des Œuvres (CO-PAR[3]) traverse la Deuxième Guerre mondiale durant sa première décennie d'existence. Une période de dix ans, de 1937 à 1947, qui transforme en profondeur les moyens fixés aux objectifs des aides sociales étudiantes. Ainsi, ce mémoire de recherche qui s'ouvre en 1937, à la date d'ouverture du CO-PAR, se referme au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, en 1947, à la signature de l'arrêté qui achève la refonte institutionnelle du réseau des œuvres à la Libération. Étudier l'histoire de ce comité sur la période c'est avant tout se poser la question des logiques du maintien puis des développements administratifs et politiques des œuvres alors même que le gouvernement de Vichy a fait de l'intégration de la jeunesse un des pans de la Révolution nationale. En d'autres termes, alors qu'il s'agit d'une institution héritière d'une histoire mais sans réelle tradition, ce mémoire ambitionne d'étudier la naissance, d'une forme de service public étudiant et les logiques qui ont conduit, au travers d'une période trouble, au maintien d'une institution *a priori*, peu essentielle.

Déclinaison du CSO, le CO-PAR n'est pas, à l'instar du Bureau Universitaire de Statistiques (BUS) ou du Sanatorium de Saint-Hilaire du Touvet, une fondation proprement étudiante puisque son initiative est publique. Cependant, comme le reste du réseau qui quadrille la France à la fin des années 1930, il s'inscrit dans une histoire « des œuvres ».

---

[1] Dans un communiqué de presse relatif aux résultats de l'élection au Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, l'UNEF dénonce une « progression sans précédent du corporatisme ». UNEF, Communiqué de presse, disponible sur le site de l'organisation. Consulté le 08/07/19 : http://unef.fr/2019/06/28/elections-au-cneser-lunef-conserve-sa-seconde-place-dans-le-milieu-etudiant-mais-doit-se-renouveler/

[2] Selon la formule développée par J. Zay en 1936 dans les notes accompagnant l'arrêté de création du Comité Supérieur des Œuvres.

[3] Formule reprise par les étudiants parisiens pendant la guerre pour qualifier le comité local des œuvres sociales dans BURGAUD Françoise, « Pierre-Aimé Touchard à la Maison des Lettres », *Revue d'Histoire du Théâtre*, n°65, 1990, p. 32.

Une prise en charge nouvelle des risques sociaux étudiants

À ce titre, les Œuvres étudiantes sont difficiles à saisir dans leur réalité historique malgré l'existence d'institutions établies, qui perdurent encore, et qui produisent documents et discours à leur propre sujet. Au fil des documents d'archives parcourus dans le cadre de ce travail de recherche universitaire, on trouve trace d'une série presque infinie de terminaisons qui se rapportent toutes aux œuvres étudiantes et qui traduisent l'évolution de la nature de l'objectif à mesure que le temps avance. Les années 1920 et 1930, frappées par les crises de l'après-guerre, sont présentées comme celles des « Œuvres étudiantes », voire des œuvres des étudiants ; ces processus d'organisation, sur le plan local, d'actions et d'évènements de charité au profit des étudiants. Des structures qui prennent une coloration sociale avec l'arrivée de la crise économique des années 1930 mais également des premières réflexions sur la santé des étudiants, du développement des revendications autour des bourses étudiantes et des ouvertures de restaurants, gérés par les étudiants. Quand, à partir du Front Populaire, la question des œuvres passe dans le domaine de l'action publique, les étudiants deviennent un public-cible. A Paris, cette logique est poussée à un paroxysme nouveau avec la fondation du Service des Étudiants, dont nous proposons une étude, au sein duquel les étudiants sont dépossédés de leur initiative première et leur place est d'abord pensée comme celle d'un consommateur ou d'un bénéficiaire, très loin du fonctionnement paritaire d'avant-guerre. Une marginalisation du rôle d'administrateur de l'étudiant qui se lit plus clairement à la Libération et la perte d'importance progressive que subit l'UNEF, qui se présente en représentante des étudiants, au sein des organes d'administration des œuvres.

Les Œuvres ne doivent cependant pas se lire exclusivement en termes d'enjeux politiques ou de publics mais bien dans l'invention d'une prise en charge nouvelle des risques sociaux étudiants. En effet, la question sociale existe en France depuis le XIXe siècle. Elle est d'abord héritière de la protection par le Droit, à commencer par l'interdiction du travail de nuit pour les femmes et les enfants en 1892[1], la responsabilité de l'employeur en cas d'accident du travail en 1898[2] ou encore la loi sur la journée de 10h en 1900[3]. La prise en charge sociale s'établit plus lentement puisqu'elle ne concerne que certaines populations ; enfants abandonnés

[1] Dans LESPINET-MORET, « La Troisième République face à la question sociale », dans BELOT Robert (dir.), *Tous républicains ! Origine et modernité des valeurs républicaines*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 244.
[2] *Ibid*.
[3] *Ibid.*

en 1883[1] ou personnes âgées en 1905[2] et se structure véritablement après 1918 avec la naissance d'un système fondé sur des assurance sociales, non-obligatoires[3]. Pour autant, personne ne parle encore de prise en charge. En un sens, le projet mené par le réseau des œuvres ouvre la voie à une forme nouvelle de gestion de la question sociale, à mi-chemin entre la cotisation et la gratuité d'un service désormais public, à Paris pour le moins. En d'autres termes, si les étudiants ne sont ni adhérents, ni cotisants d'une structure catégorielle, comme on a pu le voir avant la guerre ou sous l'Occupation de manière systématique et obligatoire[4], ils bénéficient de l'investissement financier de l'Etat qui leur garantit un service à des prix avantageux, voire réduits. Ce qui fait des œuvres sociales étudiantes quelque chose de nouveau c'est tant la mise en place de tarifs réduits sur critères sociaux dans la satisfaction de besoins primaires que l'organisation de services collectifs et publics à destination d'un groupe d'individus.

Écrire l'histoire des œuvres sociales étudiantes

Comment travailler sur les œuvres sociales et les dispositifs qui donnent naissance au Conseil National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) en 1955[5] durant la fin des années 1930 et la Deuxième guerre mondiale (1939-1945) ? C'est la question que pose notre objet d'étude et ce alors qu'aucune véritable histoire des œuvres universitaires n'a été, à ce jour encore, produite. Nées d'une forme nouvelle de concertation entre les pouvoirs publics et l'Union Nationale des Étudiants de France pendant les gouvernements de Front Populaire, il s'agit à l'origine d'une structure visant à coordonner les institutions locales existantes. Celles-ci avaient pour mission d'accompagner les étudiants dans leurs études, en leur proposant un certain nombre de services (restauration, hébergement, tourisme, sport, services de santé ou insertion professionnelle). Pour autant, à Paris, ces objectifs ont considérablement évolué sous l'Occupation en raison de la reprise en main de l'institution naissante par le régime de Vichy, ses fonctionnaires et ses objectifs. Ainsi, ce travail est à la croisée de trois grands espaces de la

---

[1] DE LUCA Virginie, *Aux origines de l'Etat-providence. Les inspecteurs de l'Assistance publique et l'Aide sociale à l'enfance (1820-1930)*, Paris, Presses universitaires de France, 2002, VIII-367p.

[2] Dans LESPINET-MORET, « La Troisième République face à la question sociale », dans BELOT Robert (dir.), *op. cit.*, p. 245.

[3] DREYFUS Michel, RUFFAT Michèle, VIET Vincent, VOLDMAN Danièle, « Chapitre II. Les conséquences de la guerre et les prémices d'un *Warfare State* » dans DREYFUS Michel, RUFFAT Michèle, VIET Vincent, VOLDMAN Danièle, *Se protéger, être protégé. Une histoire des assurance sociales en France*¸ Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 47-62.

[4] DREYFUS Michel, RUFFAT Michèle, VIET Vincent, VOLDMAN Danièle, « Chapitre X. Le temps de la guerre », *op. cit.*, 235-253.

[5]MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES. Loi du 16 avril 1955 portant réorganisation des services des œuvres sociales en faveur des étudiants. Journal Officiel de la République Française du 17 avril 1955, p. 3831-3832.

recherche en histoire ; celui des politiques sociales en France, celui des fonctionnaires et agents d'administration et enfin celui des mondes de l'Université française depuis la IIIe République, et particulièrement durant la Deuxième Guerre mondiale.

Une vision bismarckienne des politiques sociales

Si on considère que le Comité Parisien des Œuvres et plus largement le Comité Supérieur sont affaires de politiques sociales, au sens où ils apportent un soutien financier et matériel aux étudiants, il est nécessaire de replacer ce travail dans la veine des travaux sur les politiques sociales depuis la fin du XIXe siècle. Bien que les premières ébauches de ces œuvres émergent au sein d'un groupe social – les étudiants - qui reste parmi les plus privilégiés sur les plans économiques et sociaux, celles-ci s'inscrivent dans la démarche décrite par des historiennes comme Isabelle Lespinet-Moret[1] qui étudie comment on assiste à une convergence idéologique des acteurs vers l'idée d'une « question sociale ». Une question qui s'accompagne de la naissance de réseaux d'« œuvres » sociales[2] au XIXe siècle et qui viennent palier les manquements de l'Etat en matière de santé et d'assistance publique. Si les étudiants ne sont pas acteurs ou confrontés au traitement de celles-ci, il semble bien que la création d'institutions comme le CO-PAR puisse se lire dans le prolongement, dans les années 1930 de ces ambitions. Pour les étudiants comme pour le reste de la population, la Première Guerre mondiale incarne un tournant dans la prise en charge des affaires sociales, par l'Etat ou par des acteurs tiers. C'est ce sur quoi revient notamment en 2016, le n°9 de la *Revue d'histoire de la protection sociale*, et le travail d'Anne Rasmussen[3] qui étudie la question de la guerre comme risque social et de l'émergence d'une prise en charge de celui-ci. À ce sujet, la question de la tuberculose apparait comme l'un des risques les plus visibles de la période, abordé tant en histoire des politiques sociales que par l'histoire des étudiants. En effet, la Première Guerre mondiale tend à faire emerger une nouvelle vague épidémique de Tuberculose, notamment chez les soldats du front ce qui pousse l'Etat à intervenir dès 1916 et en 1919 sur la création de dispensaires[4]. Une question qui touche également les étudiants de l'entre-deux-guerres qui sont victimes de la maladie. Une situation qui pousse d'ailleurs l'UNEF à proposer la construction d'un sanatorium

[1] LESPINET-MORET Isabelle, « La Troisième République face à la question sociale », dans BELOT Rober (dir.), *op. cit., p*. 233-248.
[2] SINEY-LANGE Charlotte, *La Mutualité, grande semeuse de progrès social : Histoire des œuvres sociales mutualistes (1850-1976)*, Paris, La Martinière, 2018, 397p.
[3] RASMUSSEN Anne, « Introduction. Protéger la société de la guerre : de l'assistance aux 'droits sur la nation' », *Revue d'histoire de la protection sociale,* n°9, 2016, p. 9-24.
[4] VIET Vincent, « La Grande Guerre et la lutte antituberculeuse en France », *Revue d'histoire de la protection sociale*, n°9, 2016, 52-67.

étudiant à Saint-Hilaire-du-Touvet en 1923 afin d'y soigner les malades. Il ouvre ses portes en 1933.

Des politiques sociales et hygiénistes de la IIIe République, que le Régime de Vichy tente d'investir. Comme le rappellent Jean-Philippe Hesse et Jean-Pierre Le Crom dans l'introduction de leur ouvrage collectif[1], cette question des continuités et ruptures de la politique sociale de Vichy par rapport aux années 1930 fait débat tant certains auteurs sont allés jusqu'à évoquer des convergences de positions entre le régime et la résistance[2]. Néanmoins, la question de aides sociales étudiantes, peu abordée par les études existantes, semble être noyée dans la gestion des œuvres par le Secours National, fondé en aout 1914 et ressuscité par le gouvernement Daladier en octobre 1939. Passé sous la gestion directe du Maréchal Pétain, le Secours National finance durant quatre ans, à hauteur d'un milliard six cent mille francs[3] l'aide aux victimes de la guerre dans laquelle on retrouve le Comité Parisien des Œuvres.

Ainsi, le CO-PAR et plus largement le système développé par le Secrétariat Général à la Jeunesse de Vichy confine à une forme nouvelle de prise en charge des risques sociaux d'inspiration presque bismarckienne. Pour reprendre les mots de J-Ph. Hesse[4], on aperçoit dans les logiques du CO-PAR un mélange entre « libéralisme, corporatisme et interventionnisme étatique[5] » dont les structures reposent sur la contribution systématique de l'ayant droit[6], l'existence d'une forme de gestion paritaire par représentation des corporations dans un contexte de financement relativement libéral par l'Etat et les organisations parapubliques[7].

Faire fonctionner le système

Si la question des Œuvres reste sous-exploitée aujourd'hui, les disciplines de sciences sociales et humaines se focalisent désormais sur le maintien d'institutions publiques en temps de guerre et d'occupation, permettant de dresser des parallélismes et de tirer des enseignements.

---

[1] HESS Jean-Philippe, LE CROM Jean-Pierre (dir.), *La Protection sociale sous le régime de Vichy*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2001, p. 9-27.
[2] FLAMAND Jean-Paul, *Loger le peuple, essai sur l'histoire du logement social*, Paris, La Découverte, 1989, 372p.
[3] LE CROM Jean-Pierre, « Chapitre 5 : De la philanthropie à l'action humanitaire », dans HESS Jean-Philippe, LE CROM Jean-Pierre (dir.), *op.cit.* p.186.
[4] HESSE Jean-Philippe, « Chapitre 1 : Les assurance sociales », dans HESS Jean-Philippe, LE CROM Jean-Pierre (dir.), *op.cit.* p. 34-83.
[5] *Ibid*., p. 6 ».
[6] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Lors de la première réunion de la Commission permanente, G. de Tournemire précise bien que tout étudiant qui n'a pas les moyens de payer un tarif réduit n'a pas les moyens de s'offrir les services.
[7] CAIRE Gilles, *Economie de la protection sociale*, Paris, Bréal, 2002, 239p.

En histoire du contemporain, comme le retrace Nathalie Carré de Malberg en 2007[1], la question de l'action des agents administratifs (fonctionnaires comme contractuels) dans l'Occupation n'est abordée que depuis peu de temps. Si la convention d'armistice de 1940 pose les fondements d'une collaboration minimale des agents de la zone Nord avec l'occupant Allemand, elle n'a que peu intéressé les historiens qui ont d'abord étudié les mécanismes de la collaboration d'Etat. Si Robert Paxton incarne les renouveaux d'une histoire de Vichy[2] qui se concentre désormais sur la collaboration, il ne consacre qu'un chapitre aux « techniciens[3] », sur le poids des hauts fonctionnaires dans l'administration et le développement d'une bureaucratie dans le cadre de l'objectif affiché de la gestion de la pénurie. Un travail poursuivi, par la suite, par Henry Rousso[4]. Pour que les historiens se focalisent sur l'espace propre des agents de l'administration, il faut attendre l'œuvre de Marc-Olivier Baruch en 1995[5] qui met en avant l'importance des cultures propres aux administrations dans l'étude du comportement des individus dans le cadre de l'application des directives. Après lui s'ouvre alors un nouvel sous espace des recherches sur les agents de la puissance publique. C'est à l'aube du XXIe siècle que se développent alors les études sur les agents. Jean-Marc Berlière[6] propose une étude sur les policiers français sous l'Occupation dans son ouvrage de 2001, tandis que Laurent Joly se spécialise sur la traque des juifs dans les bureaux de l'administration du Commissariat Général aux Questions Juives[7] et de la préfecture de Police de Paris[8].

Pour autant, l'étude des comportements des agents administratifs peut prendre appui sur d'autres disciplines des sciences sociales, notamment la sociologie et la science politique. Dès les années 1920, Max Weber donne ainsi une définition de la bureaucratie[9]. Un paradigme auquel il faut adjoindre les études sur les *Street Level Bureaucrats* [agents au contact de l'action publique] selon la formule consacrée par Michael Lispky[10] qui étudie les comportements des agents au front de l'action publique. À la suite de son travail, on a vu ainsi se developper un

---

[1] CARRE DE MALBERG Nathalie, « Les fonctionnaires (civils) sous Vichy : essai historiographique », *Histoire@Politique*, n°2, 2007, p. 12.
[2] PAXTON Robert, *La France de Vichy 1940-1944*, Paris, Editions du Seuil, 1973, 375p.
[3] PAXTON Robert, « Les techniciens », *op. cit.*,p. 247-254.
[4] ROUSSO Henry, CONAN Éric, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Gallimard, collection Folio histoire, 1996, 528p.
[5] BARUCH Marc-Olivier, *Servir l'Etat français : l'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997, 737p.
[6] BERLIERE Jean-Marc, CHABRUN Laurent, *Les policiers français sous l'Occupation*, Paris, Perrin, 2001, 386p.
[7] JOLY Laurent, *Vichy dans la « Solution finale » : histoire du Commissariat général aux questions juives* (1941-1944), Paris, Grasset, 2006, 1014p.
[8] JOLY Laurent, *L'Antisémitisme de bureau : enquête au cœur de la Préfecture de Police de Paris et du Commissariat général aux questions juives (1940-1944)*, Paris, Grasset, 2011, 444p.
[9] WEBER Max, *Economie et Société. Tome 1*, Paris, Pocket, 2003 (1921), 420p.
[10] LIPSKY Michael, *Street-Level Bureaucracy : Dilemmas of the Individual in Public Service*, New York, Russel Sage Foundation, 1980, 272p.

espace de l'étude du fonctionnement des administrations et de l'application des politiques publiques sous le prisme des acteurs qui les incarnent et les font fonctionner. Autant de travaux comme ceux d'Alexis Spire sur les agents de l'immigration française[1] ou plus récemment ceux de Juliette Fontaine[2] sur les transformations de l'institution scolaire sous Vichy, qui peuvent nous éclairer.

Les mondes universitaires de la IIIe République

Il semble que les œuvres sont un organe de services qui évolue au sein de l'espace – plus large – de l'enseignement supérieur qui lui a une histoire qui, pour ce qui nous intéresse, remonte à la fin du XIXe siècle. « Grande priorité » de la IIIe République, les facultés publiques sont transformées en universités par la loi du 10 juillet 1896 et accueillent alors environ 30 000 étudiants[3]. L'histoire de ces établissements, depuis la fin du XIXe siècle, est alors fortement liée à celle des mouvements enseignants. Dans son ouvrage de 1968[4], Antoine Prost revient sur l'histoire de l'enseignement en France et dresse le tableau évolutif du monde universitaire et scolaire depuis le XIXe siècle. Un travail qui complète les recherches de Paul Gerbord[5] qui décrit la division du monde associatif et syndical enseignant au début de la IIIe République. Enfin, les travaux de Laurent Frajerman[6] viennent conclurent ce bilan de l'évolution du monde enseignant dans l'entre-deux-guerres. Ainsi, un groupe de réformateurs universitaires impulsent progressivement une transformation du système universitaire français, lui-donnant les moyens d'une autonomisation dans l'espace politique et social républicain, des trajectoires dont les ouvrages de Christophe Charle[7] font état. L'Histoire a peu traité cette question des universités sous l'occupation : soit du point de vue de l'institution[8], des logiques de résistances, de collaborations des acteurs[9] ou de l'exclusion systématique des juifs de l'enseignement

[1] SPIRE Alexis, *Etrangers à la carte. L'Administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset, 406p.
[2] FONTAINE Juliette, « Réformer l'Ecole sous Vichy. Changements et permanences de l'institution scolaire dans la France occupée (1940-1944) », *Education et Société*, 2015/2, n°36, p. 67-81.
[3] LIARD Louis, *Universités et Facultés*, Paris, Armand Colin, 1890, 259 p.
[4] PROST Antoine, *L'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, Armand Colin, 1968, 524p.
[5] GERBORD Paul, « Associations et syndicalismes universitaires de 1828 à 1928 », *Le Mouvement social*, n°55, avril-juin, 1966, p. 3-45.
[6] FRAJERMAN Laurent, « Le monde de l'enseignement public en mouvement(s). 1928-1984 » dans PIGENET Michel, TARTAKOWSKY Danielle (dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France. De 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012, pp. 533-542.
[7] CHARLE Christophe, *La République des universitaires, 1870-1940*, Paris, Le Seuil, 1994, 506p.
[8] COINTET Michèle, « Les universités sous l'occupation », dans *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°43, juillet-septembre 1994, pp. 128-131.
[9] MAIGRON Gilles, *Résistance et collaboration dans l'Université de Paris sous l'occupation, 1940-1944*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Michelle PERROT, Paris VII 1992/1993, 229 p.

supérieur[1]. Mais, cependant, force est de conster que ces recherches ayant été chacune menées indépendamment les unes des autres ou en lien avec d'autres aspects de la guerre, elles ne se recoupent que très factuellement et ne dialoguent que peu, à l'exceptions des actes du colloque sur les universités dans la guerre[2] qui tente de faire une synthèse des différentes situations locales.

Le réseau des oeuvre met aussi aux prises les étudiants ; bénéficiaires et acteurs politiques (et pratiques) de premier plan dans la constitution et l'administration du réseau. C'est pourquoi la figure d'Alfred Rosier, ancien Vice-Président de l'UNEF et directeur de cabinet de Jean Zay à l'Éducation Nationale peut être perçue comme une figure centrale. Il l'est, en sa qualité de Secrétaire fondateur du Bureau Universitaire de Statistiques en 1933, par la suite nommé par le ministre, à la tête du CSO en juillet 1936. Ce nom nous permet d'établir les premiers les liens qui préexistent entre l'Union Nationale et les services d'aides sociales à destination des étudiants. C'est pourquoi, il est necessaire de replacer cette histoire dans celle des étudiants dans le cadre du processus de rénovation de l'Université à la fin du XIXe siècle. Il existe cependant plusieurs récits sur leur histoire et celle de leurs organisations ; celui des historiens s'éloignant de celui de l'UNEF. Ce dernier repose à la fois sur les ouvrages rédigés par les anciens présidents[3] [4] que celle véhiculée par la structure actuelle : l'histoire de l'organisation y est séquencée en plusieurs grandes périodes presque paradoxalement opposées : les premières années « corporatistes[5] » qui voient la fondation des premières Assemblées Générales Étudiantes (AGE) à la fin des années 1870 et l'invention des œuvres à destination des étudiants dans les années 1920 et 1930. Viennent ensuite les années syndicales[6] qui débutent avec la charte de Grenoble[7] et la guerre d'Algérie (1954-1962) puis la période de 1971 jusqu'à aujourd'hui qui voit « l'éparpillement[8] » du projet de l'UNEF. Pourtant, les historiens s'accordent pour établir une vision moins manichéenne et plus complexe de l'histoire du syndicalisme étudiant en lien notamment avec leur engagement dans les œuvres. Dans ses travaux[9], Didier Fischer revient sur l'histoire des étudiants en France et l'émergence des

---

[1] SINGER Claude, *Vichy, l'Université et les juifs. Les silences et la mémoire*, Paris, Les Belles Lettres, 438p.
[2] MAIGRON Gilles, « Resistance et collaboration dans l'université de Paris sous l'occupation » dans André GUESLIN (dir.), *Les facs sous Vichy, Actes du colloque : Etudiants, Universitaires et Université de France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Moulins, Publications de l'Institut d'Etudes du Massif Central – Université Blaise-Pascal, collection « Prestige », 1994, p. 133-143.
[3] FICHTALI Yassir, *Qu'est-ce que l'UNEF*, Paris, L'Archipel, 2003, 123p.
[4] PREVOST Jean-Baptiste, *Qu'est-ce que l'UNEF*, Paris, L'Archipel, 2010, 2e Edition, 133p.
[5] Consulté le 5/12/18 : http://unef.fr/2011/06/05/1919-1945-%E2%80%A2-lunef-et-le-corporatisme
[6] Consulté le 5/12/18 : http://unef.fr/2011/06/05/1946-1971-%E2%80%A2-le-tournant-syndical
[7] Adoptée au congrès de Grenoble, en 1946.
[8] Consulté le 5/12/18 : http://unef.fr/2011/06/05/1971-2007-%E2%80%A2-de-leparpillement-a-lunite-retrouvee/
[9] FISCHER Didier, *L'Histoire des Etudiants de France*, Paris, Flammarion, 2000, 612p.

premières associations étudiantes dès les années 1880 ainsi que les trajectoires politiques peu unifiées des composantes de l'Union Nationale[1]. Quant à Robi Morder, il montre[2] qu'il existe une continuité entre l'UNEF des années 1930 et celle de la guerre d'Algérie, ce qui nous autorise à reprendre le néologisme forgé par Didier Fischer qui parle de « corpolitisme » pour caractériser le premier demi-siècle d'existence de l'UNEF durant lequel elle pratique à la fois le corporatisme étudiant et une forme de proto-syndicalisme, le tout en s'agrégant progressivement autour d'une structure nationale et ce notamment pendant la Deuxième Guerre mondiale[3]. Une question étudiante qu'il faut également éclairer au travers des travaux sur l'histoire des organisations et associations politiques dans la guerre. Des objets travaillés par l'histoire contemporaine dans le cadre de nombreux travaux sur les organisations de résistance intérieure[4] ou des mouvement sociaux[5]. Pour ce qui est des mouvements politiques de jeunesses ou étudiants, l'histoire se focalise sur plusieurs aspects : la jeunesse dans la France occupée[6], les organisations de jeunesses, notamment confessionnelles, qui s'engagent dans la résistance[7] mais la majorité des travaux sur ces organisations porte sur le lien entre syndicalisme et engagement étudiant comme le montre Alain Monchablon[8] avec le mouvement syndical ou sur les travaux sur le syndicalisme étudiant dans les années 1930-40 de Cécile Hochard[9] ou Didier Fischer[10].

---

[1] LEGOIS Jean-Philippe, MONCHABLON Alain, MORDER Robi, « 1907, une Union Nationale est née » dans *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°86, 2007.

[2] MORDER, Robi, *Naissance d'un syndicalisme étudiant. 1946 : La charte de Grenoble*, Paris, Syllepse, 2006, 328p.

[3] MORDER Robi, GOTTELY Alexandra, MERCERON Stéphane, FISCHER Didier, MEZZASALMA Philippe, VARIN Jacques, « Dossier : l'UNEF, les étudiants pendant la guerre de 1939-1945 et sous l'occupation : attentismes, collaborations et résistances » dans *Les cahiers du GERME*, 2005, n°25, pp. 39-122.

[4] LONGUET Stéphane, GENET-ROUFFIAC Nathalie (dir.), *Les Réseaux de Résistance de la France combattante, dictionnaire historique*, Editions ECONOMICA, 2013, 1080p.

[5] ANDRIEU Claire « 36. La Résistance comme mouvement social », dans PIGENET Michel et al., *Histoire des mouvements sociaux en France*, La Découverte, Collection Poche/Sciences humaines et sociales, 2014, p. 415-426

[6] GIOLITTO Pierre, *Histoire de la jeunesse sous Vichy*, Paris, Perrin, 1991, 698p.

[7] BOURDAIS Henri, *La JOC sous l'Occupation allemande : Témoignage et souvenirs d'Henri Bourdais, vice-président national de la JOC à Paris de 1941 à 1944*, Paris, Editions de l'Atelier, 1995, 224p.

[8] MONCHABLON Alain, « L'apogée d'un mouvement syndical : 1944-1962 » dans LEGOIS Jean-Philippe, MONCHABLON Alain, MORDER Robi (dir.), *Cent ans de mouvements étudiants*, Paris, Syllepse, 2007. 440p.

[9] HOCHARD Cécile, « Etudiants et lycéens dans la guerre et l'occupation » dans LEGOIS Jean-Philippe, MONCHABLON Alain, MORDER Robi (dir.), *Cent ans de mouvements étudiants*, Paris, Syllepse, 2007. 440p.

[10] FISCHER Didier, « L'entre-deux guerres ou l'affirmation du fait étudiant », dans LEGOIS Jean-Philippe, MONCHABLON Alain, MORDER Robi (dir.), *Cent ans de mouvements étudiants*, Paris, Syllepse, 2007. 440p.

Méthode et sources ; saisir le fonctionnement administratif et politique d'une institution en constant développement

Le principal enjeu de ce mémoire de recherche réside dans la tentative de restitution d'un objet historique complet qui a fortement évolué sur une très courte période. En l'espace de dix ans, le Comité parisien des œuvres se transforme radicalement, passant d'un petit comité de coordination à l'archétype du CROUS d'aujourd'hui, proposant des services divers et complet, sans l'appui d'autres structures nationales. Les archives de la Ville de Paris ont conservé la totalité des fonds du CO-PAR et constituent donc le principal centre d'archives que nous avons consulté. Toutefois, ces documents sont de natures très diverses ; notes administratives, comptes-rendus de réunions, bilan et projection financières, dossiers du personnel, inventaires de restaurants, contrats et conventions ou encore plans de construction.

L'étude d'une structure en constante évolution

Ce mémoire de recherche repose sur l'exploitation en deux temps des documents archivés au sujet du Comité parisien pour tenter d'expliquer la montée en puissance d'une institution nouvelle en raison des investissements divers du politique, et ce, avant, pendant et après la Deuxième Guerre mondiale.

Pour comprendre sur quoi reposait la rénovation permanente des structures de fonctionnement, qui apparait comme le fil conducteur de l'histoire administrative du Comité parisien entre 1937 et 1947, il faut sortir de la masse d'informations, diverses en forme et en contenu, pour resituer son action dans la politique des services de la jeunesse de l'Etat français mais également de la réalité de la vie à Paris tant à la fin des années 1930 que sous l'Occupation.

Parce que le monde des œuvres étudiantes paraissait complexe à définir et à étudier, nous avons d'abord fait le choix de nous concentrer sur la mise en avant des dynamiques qui pourraient expliquer ce vide que le CO-PAR comble lors de sa création en 1937[1]. Le Comité n'a presque pas laissé de traces des véritables motivations de sa création, en dehors du comblement de ce manque qui existait. Un manque qui se dessine au travers des archives étudiantes de l'UNEF et administratives du rectorat de l'Académie de Paris que nous avons consultées. Pour autant, une fois cernées les raisons de cette création, il fallait arriver à comprendre comment cette institution, paraissant peu essentielle dans la mécanique vichyste s'est développée de manière aussi importante et aussi couteuse tout au long de la période d'une

[1] Un vide qu'évoque A. Rosier dans une note de mars 1939 au sujet de la création du Comité Parisien.

telle manière qu'à la Libération les nouveaux responsables de l'enseignement supérieur lui accordent les mêmes crédits, symboliques comme financiers.

Dégager les enjeux du pari que représente le Comité parisien

En un sens, l'ouverture du Comité parisien des œuvres à l'hiver 1937 répond à un pari que se sont fixé les représentants du Ministère de l'Éducation nationale, aux premiers rangs desquels on trouve A. Rosier, membre du cabinet de Jean Zay et G. Roussy, recteur de l'Académie de Paris.

L'ouverture d'un comité local repose sur un contexte de vide. Celui laissé par la dissolution de l'association étudiante parisienne, auparavant rattachée à l'UNEF, en 1935, en raison de problèmes financiers. Sans structure étudiante, Paris se retrouve alors en marges du réseau national des œuvres qui commence à se structurer. En effet, ce sont les associations des étudiants de l'UNEF qui se font les relais des différents services des œuvres étudiantes. Ainsi, les archives de l'UNEF montrent la première originalité du CO-PAR au sein du réseau des œuvres ; il est une création avant tout publique et non pas étudiante.

À long terme, le Comité se présente alors comme un pari de la part de l'institution universitaire ; celui de pallier les manques de l'action étudiante, elle-même née pour pallier une action publique jugée peu investie sur les sujets sociaux. Une volonté publique qui s'ancre dans le contexte de la IIIe République, de la question sociale étudiante et de la participation des étudiants à la rénovation de l'Université à l'aube de la Deuxième Guerre mondiale que restituent tant les archives du rectorat de Paris et de l'instruction publique, que celles de l'UNEF, que nous avons étudiées.

Fort d'un contexte présenté comme compliqué tant sur le plan social ; paupérisation du groupe social étudiant, crise des vocations professionnelles, que politique ; absence de relai des structures créées pour tenter de soulager ces problématiques étudiantes, la naissance du Comité est présentée, par les acteurs de 1937, comme une nécessité. Une nécessité de donner un cadre qui puisse permettre la renaissance, à Paris, de structures d'aides, sans prévoir, à l'époque, le développement que connait le CO-PAR dans la décennie suivante.

Restituer les trajectoires du CO-PAR

Nombre des cartons des fonds et des thématiques du CO-PAR sont restés fermés et peu exploités dans ce travail de recherche tant, sur les dix ans que couvre notre études, l'institution brasse et met en chantier des sujets différents. Ainsi, ce travail ne se focalise pas sur la question culturelle et la manière dont le Service des Étudiants tente, ou non, d'influencer les

programmations. Il ne se focalise pas non plus sur les services de l'orientation professionnelle et de la statistique qui représentent un sujet à part entière. Enfin, il ne traite que partiellement les politiques indirectes dont le Comité se fait le relai durant la période ; à commencer par les politiques de santé, celles du tourisme ou du sport qui dépendent d'organismes nationaux.

Pour autant, les documents que nous avons consultés nous permettent de faire le tableau de grandes orientations voulues pour les œuvres étudiantes parisiennes, tant sous la IIIe que la IVe République ou le Régime de Vichy. Ces archives illustrent ce que d'autres ont montré par le passé ; l'Etat français exploite l'existent pour tenter d'orienter la société notamment en matière de politiques sociales[1]. Aucun des acteurs politiques du Comité ne semblent avoir laissé d'archives personnelles ; ni G. de Tournemire, ni F. Veillet-Lavallée et encore moins A. Rosier. À côté, les organisations qui ont travaillé avec ou pour le CO-PAR sur la période n'ont laissé que peu de traces qui expliqueraient autre chose que la réalité de la continuité qui s'opère entre 1937 et 1947[2]. Partant de cette continuité administrative qui est la première ligne de force de cette étude, les archives du Comité nous permettent de distinguer les spécificités propres aux trois périodes qui se dessinent au sein de la trajectoire politique du Comité et les réalités de la croissance, presque ininterrompue, de la prise en charge du public étudiant.

Les archives des organes de direction du Comité ; Conseil d'administration[3], Commission permanente du Service des Étudiants[4] et notes de services[5] sont les pierres angulaires qui montrent comment les services de l'Académie de Paris, face au vide laissé par la dissolution de l'AG de Paris en 1935, décident de suivre à la lettre la recommandation du Ministre Jean Zay. Cette structure lourde et complexe qui nait en 1937 est alors reprise en 1940 et profondément transformée par Vichy qui tente de la faire entrer dans le fonctionnement de son administration. Pour autant, les grands symboles du Comité, à commencer par le nom même de l'organisation ne disparaissent jamais totalement et ce sont ces reliquats de 1937 que reprennent les nouveaux maitres des œuvres à la Libération pour faire renaitre le Comité, tout en conservant la structure mise en place par les services de Vichy.

On distingue ainsi les prémices des trois sous-ensembles de la trajectoire politique du Comité parisien sur la période étudiée. Si les responsables de 1944 sont les mêmes que ceux de

[1] HESS Jean-Philippe, LE CROM Jean-Pierre (dir.), *op. cit.*, p. 9-27.
[2] Ni la Fédération des Etudiants de Paris, ni le Centre d'entr'aide aux étudiants mobilisés et prisonniers n'ont laissé de véritables traces d'une forme de résistance plus ou moins avérée aujourd'hui.
[3] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1.
[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14.
[5] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1.

1937, la période 1940-1944 a profondément transformé la politique de l'institution. Le premier Comité, celui de 1937-1940 ressemblait plus à un centre de coordination, ce qui était d'ailleurs sa mission première[1], qu'à une administration de services multiples, en perpétuelle évolution et adaptée à une demande prise en compte. Entre ces deux comités, la période 1940-1944, celle du Service des Étudiants, devient celle de nombreux bouleversements ; celle de l'institutionnalisation, celle d'une forme véritable d'autonomisation vis-à-vis des autorités de tutelle et celle d'une invention permanente de nouveaux moyens de satisfaire les besoins. En d'autres termes, si le Comité de 1937 posait les fondements des manques à combler, le SEP réussit, en un sens, l'exploit de mettre sur pieds une politique sociale cohérente et complète, alors que les pénuries et les difficultés s'accumulent. Un bilan qui répond toutefois à des ambitions idéologiques, déterminées par les services de Vichy, qui se lit aussi dans la trajectoire de mise en place des services aux étudiants et qui nous forcent à nuancer la question de l'autonomisation.

Dans les faits, le CO-PAR est autonome parce qu'il est unique en France, bien que prenant ses ordres à Vichy, par le biais du SGJ ou du recteur de l'Académie de Paris, tous deux responsables politiques de l'organisation[2]. Une telle structure n'existe dans aucune autre ville française avant la Libération et c'est aussi ce qui fait du CO-PAR et de ses archives un objet historique pertinent.

Articuler l'étude des structures avec celle des chiffres et des événements

Organigrammes, tableaux de comptes et mise en perspective d'évènements sont les trois ressorts de la méthode d'analyse historique de ce travail de recherche. La diversité des formes du matériau à notre disposition pour l'étude du Comité nous a forcé à associer méthodes d'analyses quantitatives et qualitative.

L'un des problèmes posés par les sources à notre disposition se trouve être le manque de moyens de comparaison. Le fonds rassemblant tous les documents sur le Comité et celui-ci ne constituant qu'un espace relatif de l'action du SGJ, il fallait systématiquement tenter de vérifier les informations à notre disposition ; c'est notamment ce à quoi servent le recours à l'archive de presse. Celle-ci nous a permis, à chaque fois que les informations pouvaient être

[1] D'après les recommandations fixées par l'arrêté de 1936 qui fonde le Comité Supérieur des Œuvres.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR,3874W-1. A l'hiver 1941, la réforme de la structure du CO-PAR font du SGJ et du recteur les deux responsables de l'organisation parisienne.

remise en question, de vérifier qu'elles avaient été mises en avant dans une déclaration publique et notamment pour ce qui concerne l'évolution des structures administratives qui font presque systématiquement l'objet d'un arrêté rectoral, publié à Paris, ou ministériel, publié au Journal officiel.

La statistique, à petite échelle, par le recours à l'outil lexicométrique et aux bases de données nous a également permis d'exploiter les données numériques dont nous disposions ; bilans financiers[1], dossiers du personnel[2] et divers recensements, effectués sur la période[3].

Enfin, la question que pose l'exploitation d'un fond unique aussi diversifié reste celle de la méthode de traitement de l'information. C'est pourquoi, nous avons fait le choix, en suivant les chronologies administratives du Comité, de recourir, autant que possible, à l'analyse des documents écrits archivés ; à commencer par les procès-verbaux en les confrontant, à leur traduction en termes de chiffres puisque l'évolution des finances semble être un outil pertinent pour suivre le développement des services du Comité.

Suivre la chronologie pour étudier les logiques

Proposer une étude historique du maintien du Comité Parisien des Œuvres dans la Deuxième Guerre mondiale, revient à se placer à l'aube d'une histoire des Œuvres scolaires, elle-même structurée par l'histoire des politiques sociales, des organisations politiques et universitaires ainsi que de la Guerre et des ambitions vichystes pour les étudiants.

C'est pourquoi, la première partie de ce travail cherche d'abord à replacer la question étudiante dans une question sociale, plus vaste, qui se structure en France au sortir de la Première Guerre mondiale. Héritiers d'une institution centenaire qui, au fil de siècles, a façonné des manières d'être et des profils socio-économiques spécifiques, les acteurs de l'université républicaine sont désormais confrontés aux bouleversements des crises du XXe siècle. Nous reviendrons, dans un premier chapitre sur la place spécifique qu'occupe l'Université de Paris dans le monde académique français et les conséquences pour des étudiants, désormais moins aisés, qui tentent de s'organiser pour faire face aux nouvelles angoisses du temps que sont la maladie, la pauvreté relative et l'orientation professionnelle. À ce titre, l'Union Nationale des Étudiants de France apparait comme le symbole d'une forme nouvelle d'auto-organisation des

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-31. Archives financières du Comité.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-35. Dossiers du personnel
[3] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-65. Notamment les bilans mensuels des restaurants universitaires.

étudiants à l'échelle locale comme nationale qui participe pleinement de la mise à l'agenda de ses problématiques spécifiques. Pour autant, le chapitre 2 nous donnera l'occasion de montrer que le dynamisme étudiant s'effondre partiellement durant la Deuxième Guerre mondiale pris de court par les nouveaux relais du régime de Vichy. S'engagent alors divers processus éminemment politiques pour « Maintenir les œuvres[1] », ces fondations étudiantes qui propose une série toujours plus vaste d'aides sociales. Perturbés, les réseaux étudiants d'avant-guerre se trouvent alors concurrencés par l'engagement financier, idéologique et tactique des services de la jeunesse de l'Etat français qui, profitant de la situation d'une Université en guerre, entendent organiser les jeunes gens des facultés pour les incorporer dans la Révolution nationale (chapitre 3).

La deuxième partie se focalise plus spécifiquement sur l'administration politique, pratique et financière du premier groupement d'aides sociales publiques à Paris pour tenter de comprendre comment Vichy reprend à son compte et développe de manière inédite les services d'assistance aux étudiants. Fondé en 1937, le Comité parisien se veut la première réalisation d'un comité local de coordination des œuvres, fondées par les étudiants (chapitre 1), désormais administrées et financées par le Ministère de l'Éducation nationale. Jusqu'à la guerre, son histoire permet surtout de dresser le récit de l'autonomisation et de la montée en compétence d'un organe inédit de service à une population spécifique (chapitre 4). Par la suite, les chapitres 5 et 6 nous permettent d'étudier dans le détail, à partir des contextes multiples qui sont ceux de 1940-1944, le développement fonctionnel du Comité parisien, désormais placé sous la tutelle du Service des Étudiants Parisiens, création vichyste qui entend, moyennant un financement conséquent, proposer des services toujours plus développés à une population étudiante malmenée par l'Occupation et les pénuries. Dans un premier temps, le SEP, confié à Guillaume de Tournemire, chef, par la suite du mouvement des compagnons de France, d'obédience maréchaliste, achève la structuration du Comité parisien (chapitre 5). Fort de l'organisme dont il hérite à l'hiver 1941, François Veillet-Lavallée s'engage dans un développement, de 1941 à 1944, des services proposés aux étudiants en suivant toujours la logique première des œuvres ; palier les manquements de l'époque. Restauration, logement, orientation professionnelle, aides sociales, culture, tourisme sont autant des réalisations qui aboutissent sous son mandat (chapitre 6). Toutefois, le projet politique de la France de Vichy teinte l'amplification des domaines d'action du Comité et le Service des Étudiants lance, parallèlement, une politique d'embrigadement par la différenciation. Celle-ci repose majoritairement sur l'œuvre principale

[1] La Contemporaine, Fonds des associations, UNEF, 4DELTA/1159/1939-1945. Formule d'Alfred Rosier, lettre du 16 septembre 1939.

de la période ; l'ouverture des Maisons de faculté. Elle est, cependant, systématiquement rattrapée par les difficultés croissantes que connaissent les programmes de Vichy ; les dettes s'accumulent et les financements se tarissent à partir de 1943, date à laquelle l'embrigadement de la Jeunesse, qui a peu porté ses fruits, est rétrogradé dans l'ordre des priorités. Néanmoins, l'histoire du Comité rebondit à la Libération et les acteurs de 1937, restés en poste durant l'Occupation reprennent à leur compte les réussites des années troubles (chapitre 7). Entre 1944 et 1947, date à laquelle se clôt cette étude, le troisième Comité parisien lance de nouvelles réalisations, repoussant les limites des bilans précédents et ouvrant ainsi la voie à la fondation du Conseil National des Œuvres Universitaires et Scolaires et la création d'un véritable réseau français des œuvres sociales étudiantes.

Durant cette période charnière de 1940 à 1944, le Service des Étudiants et le Comité parisien des œuvres mettent en place une politique sociale axée autour de l'engagement des étudiants dans le cadre des Maisons des facultés, pensées comme de véritables foyers d'émulation intellectuelle vichyste (chapitre 8), de l'administration d'un réseau de restaurants (chapitre 9) et d'un véritable service d'aides sociales et de logements (chapitre 10). Se focalisant sur ces ensembles, cette troisième partie se fixe pour objectif d'étudier les enjeux qui sous-tendent les fonctionnements divers des principaux ressors de la politique vichyste étudiante à Paris.

<u>Première partie</u> : Existe-t-il une question étudiante ?

Ces trois premiers chapitres ont pour ambition commune de décrire le monde universitaire français entre 1880 et 1945, qui nous intéresse dans le cadre d'une étude du Comité Parisien des Œuvres. Non seulement l'histoire du Comité Supérieur des Œuvres est mal connue mais il règne à son sujet, comme au sujet des étudiants et du monde universitaire un certain nombre de vides voire de contre-vérités. Pire encore, le réseau des œuvres fut l'objet d'appropriation *a posteriori* par un Politique qui joue sur cette méconnaissance pour réécrire l'histoire.

La naissance des œuvres sociales étudiante est étroitement liée à la question des corporations qu'elles soient professionnelles ou étudiantes qui sont à l'origine même du fonctionnement des universités. Alors que la IIIe République clôt un siècle de troubles dans le monde de l'enseignement en en inaugurant un autre de transformations, elle tend à revaloriser l'importance accordée aux étudiants et à leurs logiques. C'est d'abord cette attention politique qui permet l'émergence et l'affirmation d'une première question étudiante et la constitution d'un embryon de groupe social aux intérêts propres. De plus, le développement du modèle de corporation structure la société contemporaine ; la loi sur les associations, celle sur les syndicats, l'influence allemande sont autant de facteurs qui permettent cette émergence. Une transition qui se fait néanmoins sur le temps long et que la Deuxième Guerre mondiale vient bousculer.

Alors que les étudiants sont avant tout, au XIXe et à la Belle époque, un groupe socio-économique très privilégié, les politiques de l'Etat permettent aux moins dotés d'accéder à l'enseignement supérieur. À cela s'ajoute les événements des années 1920 et 1930 ; la Première Guerre mondiale rappelle aux jeunes que la liberté à un coût et les conséquences de la crise des années 1930 les poussent à developper un sentiment plus fort encore d'appartenance à leur groupe. L'arrivée de la Gauche au pouvoir en 1936 vient, en quelques sortes, apporter sa pierre à l'édifice en proposant d'agglomérer les structures d'aides qui se sont montées depuis les années 1910 sur les sites universitaires.

Enfin, la guerre qui débute à la rentrée 1939 semble finir de consolider l'existence de cet espace propre aux étudiants. Ceux-ci, plus encore que par le passé, se déchirent au sujet de l'allégeance politique la plus souhaitable mais le réseau des œuvres et l'UNEF font figure de permanence en accueillant maréchalistes et collaborateurs comme résistants. C'est dans ce

cadre politique, social et militant que la question des logiques propres aux mondes des universités se posent pour savoir s'il existe, entre 1880 et 1945, une question étudiante.

<u>Chapitre 1</u> :

Le monde universitaire sous la IIIe République : la question des corporations

Objet d'une attention accrue de la part de la IIIe République, l'Université française vieille de huit cents ans connait entre 1870 et 1939 une série de profondes transformations. Théâtre d'opposition entre anciens et modernes, les facultés parisiennes accueillent 75% des étudiants avant la Première Guerre mondiale. Des évènements qui bouleversent le système corporatif universitaire hérité de l'époque médiévale et qui voit l'émergence d'une « question sociale[1] » chez les étudiants et pédagogique chez les enseignants. Ces divers intérêts corporatifs posent ainsi les jalons de l'invention des aides sociales étudiantes et du réseau des œuvres dont l'antenne locale à Paris est au cœur de notre étude.

**

Section I : L'Université dans la IIIe République : la modernisation du corporatisme

À partir de la Révolution Française, les universités, communautés savantes, suscitent un intérêt politique particulier. Nées avec les collèges religieux, elles sont jusqu'au XIXe siècle l'objet d'une lutte complexe de pouvoir entre l'Église et la monarchie puis l'Etat français et ce d'autant que dès le départ, les premiers universitaires tentent d'échapper à la tutelle religieuse et la censure. Cette question de la liberté d'enseignement et de l'enseignement est centrale, tant chez les étudiants que les professeurs et ce malgré les différentes visions qui s'affrontent après un XIXe siècle où elle fut malmenée par les diverses puissances politiques (de la Convention

[1] Cette expression recouvre l'émergence de nouvelles problématiques socio-économiques pour le groupe social étudiant au début du XXe siècle.

nationale au Second Empire en passant par la Restauration monarchique). Jusque-là fonctionnant telle une micro-société, l'Université française et *a fortiori* les facultés parisiennes s'ouvrent progressivement à partir de la fin de l'époque impériale bénéficiant d'une progressive autonomie et une nouvelle structuration. L'arrivée de la bourgeoisie au sein des universités républicaines s'accompagne de l'émergence de nouvelles problématiques. Ces nouveaux étudiants n'ont plus les mêmes moyens qu'avant et plus que par le passé, ils participent à la vie politique de la cité.

*

L'Université : institution républicaine

Dérivé du latin *universitas*, qui désignait les communautés, l'Université telle qu'elle émerge dans les métropoles de l'occident médiéval est composée de corporations regroupant maitres et étudiants sous l'autorité de l'évêque[1]. A Paris, les fondations religieuses (Dominicaines, Franciscaines ou Bernardines) à destination des étudiants pauvres qui constituent les premiers pants de l'Université sont établies sur l'Ile de la Cité avant de se déplacer sur la rive sud de la Seine pour échapper à la censure de l'Église. Sujet d'opposition entre la Papauté et la Monarchie, l'Université bénéficie très tôt d'une attention particulière. Dès 1200, Philippe Auguste exempte les corporations universitaires de la justice royale et les places sous l'autorité de l'évêque, reconnaissant par là-même l'existence légale de l'Université. Quant à l'autorité papale, elle accorde l'exemption des droits de licence en 1213, décision confirmée par une bulle d'Innocent III en date de 1215 qui reconnait l'Université de Paris comme premier *studium generale* d'Europe occidentale puisque délivrant des enseignements en théologie, en droit mais aussi en médecine et dans les arts libéraux (la musique, l'arithmétique, la géométrie ou la grammaire). Enfin, en 1229, les étudiants obtiennent le droit de grève et de suspension des cours, privilèges confirmés par la bulle de Grégoire IX en 1231 qui fait de Paris « la mère des sciences ». Avec cette double reconnaissance laïque et religieuse, l'Université se développe progressivement autour du grade de licence, proposant le baccalauréat en amont et la maitrise en aval[2].

Les collèges, comme fondations personnelles, sont progressivement édifiés sur les flancs de la montagne Sainte-Geneviève comme le Collège d'Harcourt (fondé en 1280), le Collège de

[1] ROUCHE Michel, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation. I. Ve av. J-C – 1480*, Paris, Perin, 2003, 728p.
[2] LEBRUN François, VENARD Marc, QUENIART Jean, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation. II. 1480-1789*, Paris, Perrin, 2003, 661p.

Navarre (1305) ou encore le Collège de France (1530). Ainsi, ceux-ci prennent le nom de leur fondateur ou de la région de provenance des étudiants qu'ils hébergent, participant de fait à la structuration des corps en quatre groupes régionaux appelés nations (France, Angleterre, Picardie et Normandie). En 1253, Robert de Sorbon fonde, pour concurrencer l'autorité des disciples du pontife romain (Dominicains et Franciscains), un collège qui obtient la reconnaissance royale dès 1257. À rebours des autres établissements, celui-ci propose un enseignement assuré par des prêtres afin de préparer les étudiants au sacerdoce séculier.

Ainsi, jusqu'à la Révolution française, l'Université de Paris n'a cessé de se developper tout en gardant son système corporatif structuré autour des facultés ; la capacité à délivrer les diplomes donnant le droit d'enseigner dans tout l'occident chrétien depuis un privilège accordé aux parisiens par le Pape Nicolas IV en 1292. Comme toutes les corporations d'Ancien Régime, elle perdit progressivement ses droits avec la Révolution et l'entrée en vigueur de la Constitution civile du clergé en 1790 qui remet en cause le fonctionnement des carrières ecclésiastiques des étudiants. Devenu un foyer contre-révolutionnaire, le corps universitaire fut supprimé en 1793[1]. Dans le sillage de la disparition des universités, c'est tout le système de diplomation qui s'effondre en France jusqu'à la création des écoles spéciales et centrales par la même Convention Nationale puis le Directoire, donnant naissance à un système d'enseignement supérieur non-universitaire. Arrivé au pouvoir, Napoléon Ier rétabli le modèle universitaire en 1806[2] par le biais de l'Université Impériale qui tente de concilier la tradition ecclésiastique et la modernité voulue par l'empereur[3]. Héritières des écoles spéciales, les facultés de droit, de médecine et de pharmacie eurent pour rôle de former les élites de l'Empire. A *contrario,* il échut aux établissements de lettres et de sciences, dont les enseignements étaient perçus comme moins utiles au fonctionnement de l'Etat, le rôle de jury d'examens[4].

La question de la liberté dans l'enseignement supérieur n'est tranchée que par la loi 12 juillet 1875, bien après celle de 1833 sur l'enseignement primaire ou de 1850 sur le secondaire. Un regain d'intérêt qui ouvre de nouvelles perspectives pour les professeurs, désormais assurés de l'intérêt qu'on leur porte. Ainsi, l'avènement de la IIIe République amorce la clôture progressive d'un siècle de troubles (1790-1875). Toutefois, les corporations universitaires, attachées à leur fonctionnement hybride, pris entre Université nationale héritée de Napoléon 1er

[1] La Convention Nationale supprime les 22 universités françaises par un décret du 15 septembre 1793.
[2] Par un projet de décret proposé le 6 mai 1806, adopté le 10 mai. Les décrets d'applications n'étant votés que le 17 mars 1808, l'Université Impériale, système d'encadrement du nouvel enseignement public, ne voit le jour que tardivement.
[3] L'art. 38 dispose que les enseignements reposeront sur les « préceptes de la religion catholique [et] la fidélité à l'Empereur ».
[4] PROST Antoine, « Les universités françaises de 1808 à 1968 », *Commentaire*, 2012, n°137, p. 156-160.

et intérêts scientifiques individuels, mettent un certain temps avant de bâtir le cadre de l'action de années 1930 et 1940 qui nous intéresse.

La réforme des structures : le tournant du XXe siècle

Par un décret impérial du 31 juillet 1868, Victor Duruy, Ministre de l'Instruction publique de Napoléon III signe l'acte de fondation de l'École Pratique des Hautes Études (EPHE). Inspirée du modèle allemand, le ministre entend doter la France d'une institution scientifique formant les étudiants à la recherche[1] sous la forme de séminaires spécialisés et non plus de cours ouverts au public. L'École qui accueille alors un courant réformateur de l'enseignement supérieur se fonde sur une forme nouvelle de recrutement puisqu'elle ne recrute plus des produits de l'enseignement universitaire mais des individus qui ont « un nom dans la science » selon les propos de Louis Liard, alors directeur de l'enseignement supérieur, rapportés par Françoise Mayeur[2]. Il s'agit alors d'une manière de contourner le doctorat et l'agrégation pour former un nouvel ensemble de professionnels de l'enseignement dont la légitimité reposerait sur leur position dans le champ scientifique[3]. Se constitue alors un noyau de personnalités comme Ernest Lavisse ou Jules Tannery, rassemblés autour de la *Revue internationale de l'enseignement.* Ils entendent faire de l'université un lieu d'érudition et non plus de gestion administrative de la collation des grades.

Faute de véritables moyens notamment financiers et politique, la France étant occupée à régler les détails de sa dette de guerre, et afin d'éviter qu'une autonomisation progressive d'un espace de recherche soit perçu comme un démantèlement de l'Université nationale, la progression de la réforme fut lente. Entre 1880 et 1910, le nombre de chaires spécialisées double dans les établissements supérieurs et sont désormais occupées par des professeurs cooptés et non plus recrutés dans le cadre d'un processus administratif[4]. À partir de 1885, la réforme se fait par voie législative puisqu'il est voté la fin du financement des facultés de théologie, qui, pour les catholiques, ferment progressivement (il faudra attendre la loi de 1905 pour les facultés

[1] FLEURY Michel, « Une lettre inédite de Victor Duruy à Edmond About (1868) », *Annuaire de l'Ecole pratique des hautes études*, 1966, p. 43-48.
[2] MAYEUR Françoise, Tome III : *De la Révolution à l'Ecole républicaine, 1789-1930, Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, Paris, Perrin, 2004, 783p.
[3] BOURDIEU Pierre, « Le champ scientifique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1976, vol. 2, n°2-3 : La production de l'idéologie dominante, p.88-104.
[4] PROST Antoine, « Les universités françaises de 1808 à 1968 », art. cit., p. 157.

de théologie protestante)[1]. Par ailleurs, depuis les décrets de 1885[2], les facultés bénéficient de la personnalité civile et du droit de recevoir des subventions. Elles sont désormais regroupées dans chaque académie au sein d'un conseil général des facultés, présidé par le recteur et dont sont membres les doyens. Enfin, chaque établissement compte deux instances délibératives ; le conseil et l'assemblée[3]. La loi de finance de 1889 alloue pour la première fois des budgets aux facultés et en 1893, la loi opère la création d'un corps de faculté dans chaque académie, disposant de la personnalité civile, d'un budget propre et remplaçant les anciens conseils généraux de 1885. Il s'agit là d'une manière de conserver l'Université nationale de « l'Etat enseignant » comme l'appelle Antoine Prost tout en amorçant une autonomisation des facultés, notamment sur les plans juridiques et financiers. Une autonomie qui s'accélère avec la loi du 10 juillet 1896 qui remplace les corps de faculté par des universités qui gèrent désormais les droits de scolarité au sein d'un conseil, présidé par le recteur, accompagné de trois représentants par faculté.

Ce passage de l'Université Impériale aux universités de la IIIe République s'accompagne de la naissance de la figure de l'étudiant à partir des années 1870 avec l'arrivée des bourses de licence (1877) et d'agrégation (1880) et ce afin de d'attirer les bacheliers qui se forment désormais en faculté de lettres et de sciences pour préparer les concours de l'enseignement du secondaire. L'organisation des enseignements est également modifiée et à l'instar de ce qui se faisait à l'EPHE, les cours sont désormais assurés en amphithéâtre par le titulaire de la chaire puis en petits groupes lors des conférences, pour lesquelles on recrute de jeunes agrégés. Antoine Prost[4] cite à ce propos le cas d'Ernest Lavisse qui réorganise les leçons à la manière des séminaires allemands dès 1880 à la Sorbonne et à l'EPHE. Cette question pédagogique agite considérablement l'université française jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale.

Ainsi, en dix ans (entre 1885 et 1896), l'autonomie des structures universitaires s'est considérablement accrue et avec elle l'accès aux enseignants à des postes de gestion politique puisqu'ils sont désormais trois à représenter leur faculté au sein du conseil de l'université. Pour autant, comme l'explique Paul Gerbod[5], la naissance du mouvement syndical enseignant est lente et complexe, notamment parce que l'Etat considère que la liberté syndicale ne s'applique

---

[1] NEVEU Bruno, « L'enseignement universitaire de la théologie catholique en France de 1875 à 1885 », *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, 1995, n°206 : L'enseignement catholique en France aux XIXe et XXe siècle, p. 293.
[2] Décrets Goblet du 25 juillet 1885, du nom de René Goblet, Ministre de l'Instruction publique.
[3] PROST Antoine, « Les universités françaises de 1808 à 1968 », art. cit., p. 157.
[4] PROST Antoine, « Les universités françaises de 1808 à 1968 », art. cit., p. 158.
[5] GERBOD Paul, « Associations et syndicalismes universitaires de 1828 à 1928 », *Le Mouvement social*, n°55, 1966, p.3-45.

pas aux enseignants qui ne défendent pas un intérêt économique[1] puis parce que ceux-ci sont partagé entre syndicalisme et associatif. Cependant, le mouvement des enseignants, engagés sous le 2nd Empire, mais « brisés par l'Ordre moral » et le gouvernement Mac-Mahon, s'émiette et le corporatisme des universitaires se fonde essentiellement sur l'individualisme et la défense des spécialités. Sur les soixante-dix ans de vie de la IIIe République, les universitaires furent confrontés à un certain nombre d'épisodes politiques et pédagogiques à même de participer à leur engagement syndical et associatif. Au premier rang, on trouve l'Affaire Dreyfus puis la question des Universités populaire et de la confrontation entre culture populaire et culture savante[2]. La querelle sur la réforme des enseignements (notamment la place du Latin) ou encore la question de la réforme de la loi de 1884 sur la liberté syndicale agitent le milieu de l'enseignement qui s'éparpille dans différentes luttes. Après quatre ans de mise en sommeil les compagnons de l'Université nouvelle[3] (1917-1933) réveille le mouvement en proposant la constitution d'un corps universitaire véritablement autonome. À cela s'ajoute les querelles entre les différents groupes ; professeurs de collèges contres professeurs et répétiteurs de lycée pour ne citer qu'eux. Ainsi, à l'aube des années 1930 et *a fortiori* des années 1940 le monde de l'enseignement est particulièrement engagé mais dans des structures au nombre trop considérable pour être entendu.

Sous la IIIe République, les universités françaises deviennent des foyers d'une « avant-garde d''intellectuels'[4] » dont la profonde réforme structurelle inachevée leur a donné les moyens et les ambitions. Une politisation ancienne à laquelle s'ajoute une autonomisation progressive de la société tout en restant profondément liés aux questions du siècle.

L'Université de Paris dans la « République des universitaires[5] » (C. Charle)

L'Université de Paris refondée par la loi 1896, la Sorbonne en devint le nouveau siège. Malgré la suppression de la faculté de théologie en 1885, l'édifice, datant du XVIIIe accueillait encore les lettres et les sciences. Jugé trop exigu et vétuste, le bâtiment est démoli pour être

[1] Le gouvernement prend appui sur un arrêt de la Cour de Cassation 27 juin 1885.
[2] MERCIER Lucien, *Les Universités populaires : 1899-1914. Education populaire et mouvement ouvrier au début du siècle*, Paris, Les Editions ouvrières, Collection Mouvement social, 1986, 188p.
[3] GARNIER Bruno, *Les combattants de l'école unique. Introduction à l'édition critique de l'Université nouvelle par les Compagnons : des origines à la dispersion du groupe, 1917-1933*, Lyon, INRP, 2008, 353p. + VIII.
[4] CHARLE Christophe, « Chapitre VI : La seconde transformation : recherche ou ouverture sociale ? (1860-1940), dans CHARLE Christophe, VERGER Jacques, *Histoire des universités, XIIe-XXIe siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012, p. 105-139.
[5] D'après le titre de l'ouvrage de CHARLE Christophe, *La République des universitaires, 1870-1940*, Paris, Le Seuil, 1994, 506p.

rebâti sous les instructions de l'architecte Paul-Henri Nénot[1], vainqueur du concours de 1882. Les travaux débutent le 5 septembre 1884 et s'achèvent en 1901. Les locaux de la faculté de lettres sont d'abord inaugurés le 5 aout 1889 par le Président de la République Sadi Carnot et ceux de la bibliothèque le 29 décembre 1897. La Sorbonne ainsi rénovée abrite désormais le palais universitaire, siège du rectorat, une bibliothèque comptant plus de six cent mille volumes en 1913[2], la faculté de lettres, celle de sciences ainsi que l'EPHE et l'École Nationale des Chartes (ENC), fondée en 1897. La faculté de droit s'établit sur la place du Panthéon tandis qu'on installe celle de médecine rue de l'École de Médecine et celle de pharmacie dans les jardins de l'Observatoire de Paris.

Cette nouvelle Sorbonne, devenue le symbole de l'université parisienne achève de s'imposer comme la plus importante de France à l'aube du XXe siècle. Ainsi, en 1898, elle compte près d'un étudiant sur deux (11 977 à Paris pour 15 956 dans les universités de province). Une tendance qui semble consacrer l'importance de Paris puisqu'en 1930 elle accueille 36 633 étudiants pour 73 278 sur tout le territoire. Une importance qui peut s'expliquer à la fois par l'ancienneté et la qualité de l'enseignement parisien dans un contexte ou rares sont les universités à disposer des cinq facultés (droit, lettres, sciences, médecine et pharmacie). Par ailleurs, après 1919 et la réintégration de l'université de Strasbourg qui compte sept facultés (dont deux de théologie), seules les universités de Nancy et de Montpellier disposent d'un panel théorique d'enseignement aussi large.

[1] Dont les plans d'origine sont consultables aux Archives Nationales, Agence d'architecture de la Sorbonne, CP/85AJ/1-CP/85AJ/7.

[2] Comme l'indique le site de la Chancellerie des Universités de Paris, Sorbonne.fr. Consulté le 09/08/2019 : https://www.sorbonne.fr/la-sorbonne/histoire-de-la-sorbonne/la-sorbonne-au-xixe-siecle-le-temps-des-grands-travaux-sous-la-troisieme-republique/

Graphique 1 : Évolution du nombre d'étudiants en France (1898-1938

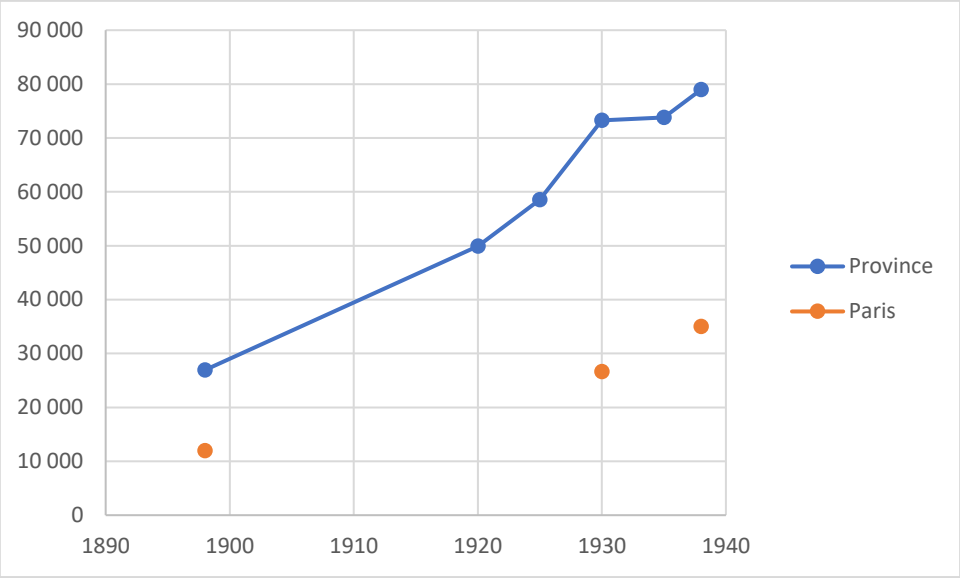

Les facultés dominent le paysage universitaire français à l'aube du XXe siècle. Ainsi, pour l'année 1938 sur 78 973 étudiants, Paris en compte plus de 35 000 avec notamment plus de 11 000 en droit et en lettres. Dans son ouvrage sur l'enseignement en France[1], Antoine Prost reconstitue une carte des universités françaises à la veille de la Deuxième Guerre mondiale qui sont alors au nombre de 24. Sur ce chiffre, 10 comptent cependant moins de 1 000 étudiants, à l'instar de celle de Besançon (549). La répartition géographique des étudiants par discipline permet également de consacrer la place de l'Université de Paris dans la France des années 1930. Avec des chiffres en constante progression entre 1898 et 1938 (Graphiques n°2 et 3), on observe un réajustement de cette répartition entre les différentes disciplines. Si elle accueille un étudiant sur deux en 1938, c'est notamment en raison des facultés de droit, de sciences et de lettres, fortement peuplées contrairement à celle de pharmacie et de médecine dont les chiffres, en croissance, sont proportionnellement moins importants (Tableaux n°1 et 2).

[1] PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation, tome IV : L'Ecole et la Famille dans une société en mutation depuis 1930*, Paris, Editions Perrin, Collection Tempus, 2004, p. 314.

Tableau 1: Répartition des étudiants par disciplines en 1898						
Facultés	**Droit**	**Lettres**	**Sciences**	**Médecine**	**Pharmacie**	**Total**
Paris	3635	1697	1273	3971	1401	11977
Province	5472	1661	2224	4093	1506	14956
Total	9107	3358	3497	8064	2907	26933

Tableau 2 : Répartition des étudiants par disciplines en 1930						
Facultés	**Droit**	**Lettres**	**Sciences**	**Médecine**	**Pharmacie**	**Total**
Paris	9971	7732	4305	6072	1553	29633
Province	9615	9196	10981	10174	3679	43645
Total	19586	16928	15286	16246	5232	73278

Graphique 2 : Évolution de la répartition des étudiants (1898-1938)

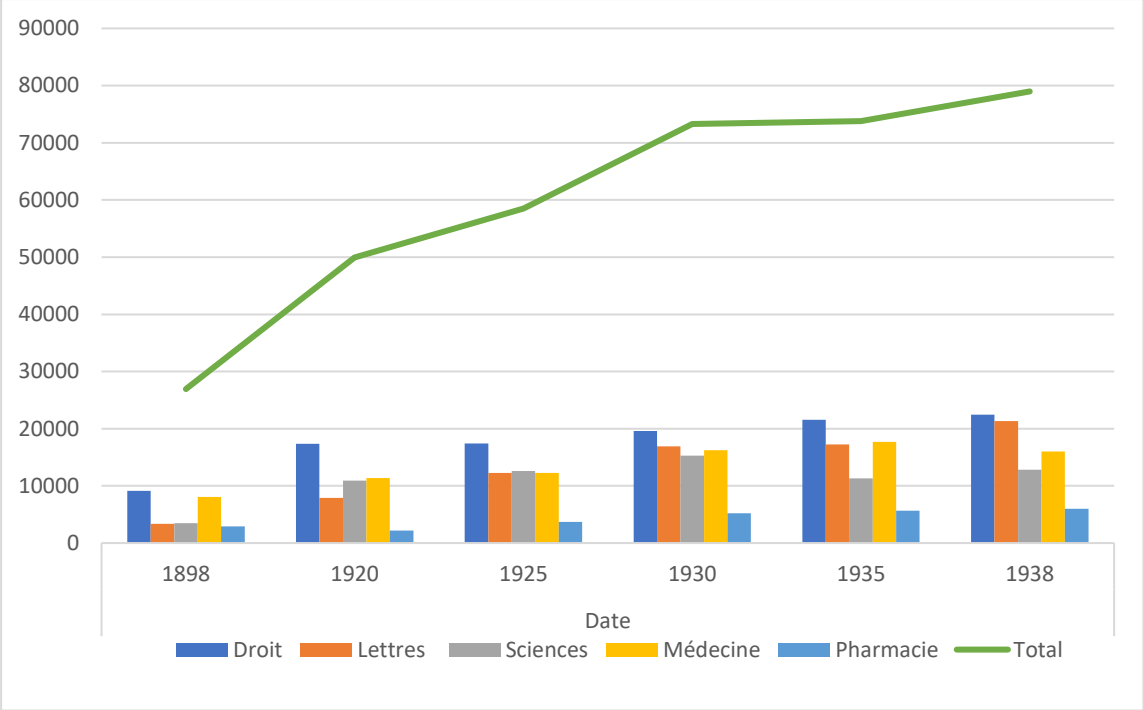

Graphique 3 : Répartition des étudiants par disciplines (1898-1938)

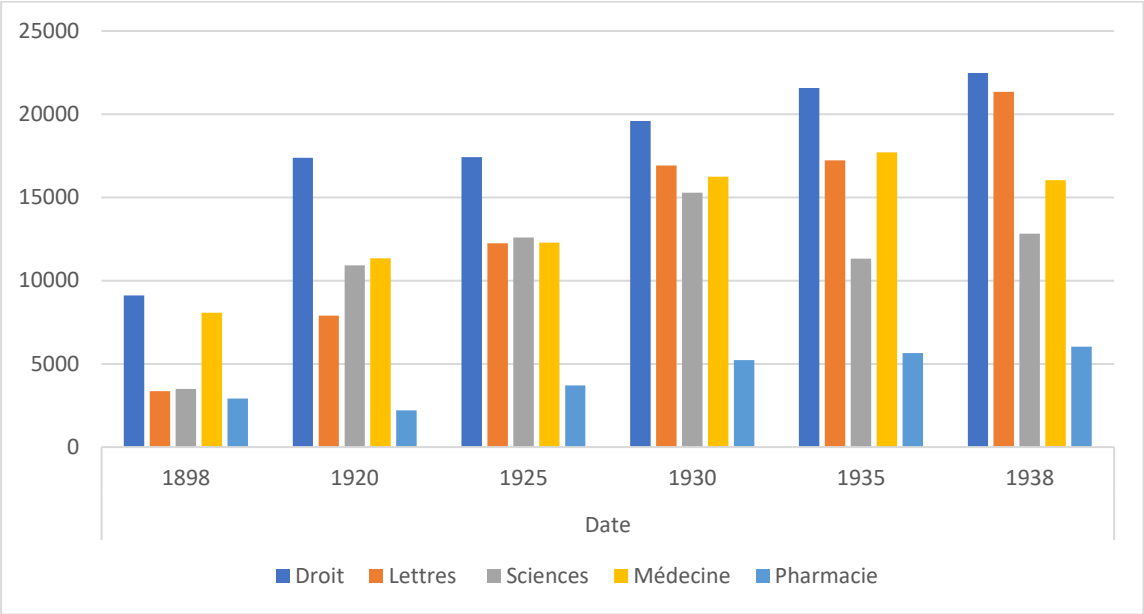

Des facultés de lettres et de sciences qui ont du mal à véritablement s'affirmer dans les réformes de l'enseignement supérieur, comme l'explique Evelyne Héry[1] qui développe l'idée que les facultés de province, en lettres notamment, n'ont pas les moyens de concurrencer la faculté parisienne en termes de cours et de chaires créés mais également en nombre d'étudiants.

En réaction à l'hégémonie parisienne, les universités françaises se développent dans cette période dans le cadre progressif d'une diversification des types de postes. Aux professeurs et maitres de conférences existants à la fin du XIXe siècle, s'ajoutent désormais les Maitres-assistants et les professeurs adjoints. Produits de l'influence allemande, cette diversification se lit dans les chiffres détaillés par Antoine Prost[2]. Ainsi, en 1928 on compte 198 professeurs et 24 Maitres de conférences en droit, 163 professeurs, 45 maitres-assistants et 70 maitres de conférences en lettres et 192 professeurs, 246 maitres-assistants et 76 maitres de conférences en sciences dans toute la France[3]. Enfin, la question du budget est au cœur du développement des universités comme le rapporte Christophe Charle[4], pour qui la loi de 1896 est responsable d'une mise en concurrence des universités qui ne peuvent rivaliser avec Paris. Les facultés

[1] HERY Evelyne, « Les facultés de lettres de province dans la tourmente des réformes de l'enseignement supérieur (1896-1914) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°119, 2012, p. 83-98.
[2] PROST Antoine, « Les universités françaises de 1808 à 1968 », art. cit., p. 158.
[3] Il ne rapporte pas de chiffres quant à la répartition en facultés de médecine et de pharmacie.
[4] CHARLE Christophe, « Chapitre VI : La seconde transformation : recherche ou ouverture sociale ? (1860-1940), dans CHARLE Christophe, VERGER Jacques, *Histoire des universités, XIIe-XXIe siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012, p. 105-139.

parisiennes sont bien mieux loties en termes de financements en raison du mécénat et des richesses dont disposent l'université. Une situation que l'on peut lire à la fois en regard avec le sentiment de déclassement décrit par Evelyne Héry mais également avec le développement des organisations et associations professionnelles qui se développent à partir de 1906, mouvement décrit par Paul Gerbord.

Les facultés parisiennes, proportionnellement plus nombreuses que dans les autres universités françaises, accueillent sur la période jusqu'à 55% des étudiants de France (1934-1935). Paris, par le nombre de chaires, de cours dispensés, du nombre d'étudiants, du financement et des privilèges accordés apparait comme le premier pôle universitaire de France à la veille de la Deuxième guerre mondiale.

*

Les facultés qui constituent l'Université de Paris se situent, en 1939, dans une position de domination historique, financière, quantitative et symbolique. Première université de France sur tous ces plans, elle a joué un certain rôle d'espace expérimental pour les réformateurs de l'Université française. C'est dans ces conditions, divisée sur le plan organisationnel notamment, et alors que Paris fait figure d'exception parmi les universités métropolitaines, qu'elles abordent la Deuxième Guerre mondiale. Malgré les discours de ceux qui plaident pour un retour au corporatisme d'un temps plus ancien, axé autour de la relation maitre-élèves (pour la droite notamment), l'Université, *a fortiori*, les facultés parisiennes, ont entamé la distinction entre deux espaces distincts ; celui des enseignants et celui des étudiants.

Section II : Des organisations étudiantes aux Œuvres sociales : l'affirmation d'un « fait étudiant[1] » (D. Fischer)

A l'instar des enseignants, les étudiants accompagnent la renaissance contemporaine de l'Université française sous la IIIe République. Faible numériquement et fortement marqué socialement, le groupe s'élargit progressivement avec l'ouverture de bourses dans l'enseignement supérieur. Plus récent que le mouvement des enseignants, celui de étudiants qui émerge dans les années 1880 se structure plus rapidement autour de l'Union Nationale des Étudiants de France qui a le soutien des institutions républicaines comme universitaires.

[1] FISCHER Didier, « L'entre-deux-guerres ou l'affirmation du fait étudiant », dans LEGOIS Jean-Philippe, MONCHABLON Alain, MORDER Robi, (dir.), *Cent ans de mouvements étudiants*, Paris, Editions Syllepse, Collection du GERME, 2007, p. 41-59.

Cependant, l'élargissement relatif de la catégorie étudiante tend à faire apparaitre de nouvelles problématiques sociales qui trouvent un écho supplémentaire dans le traumatisme de la Première Guerre mondiale puis la crise économique des années 1930. Pour investir ce nouveau sous-espace étudiant, les Associations locales puis l'Union nationale participent à la création de ce qu'on peut appeler les premières œuvres sociales notamment en ce qui concerne l'insertion professionnelle (ce pour quoi est fondé le Bureau Universitaire de Statistiques) et la santé étudiante (avec l'Office du sport universitaire et le Sanatorium étudiant de Saint-Hilaire). Pour la première fois, étudiants ainsi que puissance publique et politique sont réunis au sein de mêmes organismes. Avec l'arrivée du Front populaire, le Comité Supérieur des Œuvres, pensé comme organe fédératif des œuvres existantes au niveau local comme national prend le relai. Sous l'impulsion de Jean Zay et des membres présents comme plus anciens de l'UNEF, les œuvres sociales se développent considérablement. En 1939, le premier Comité local, ouvert à Paris, inaugure un investissement plus important encore dans l'accompagnement de la question sociale étudiante.

*

Participer à la réforme de l'université

L'Université française qui connait sa réforme, rencontre également des problèmes de recrutement des étudiants. Christophe Charle[1] montre que le taux de scolarisation passe de 0,5% des 20-24 ans dans les années 1870 à 2,9% dans les années 1930 (comme le montre le Graphique n°4 ci-après), pour une population étudiante qui finit par avoisiner les 80 000 en 1939.

[1] CHARLE Christophe, « Chapitre VI : La seconde transformation : recherche ou ouverture sociale ? (1860-1940), *op. cit.*, p. 105-139.

Graphique 4 : Évolution de la scolarisation dans le Supérieur des 20-24 ans (1870-1930)

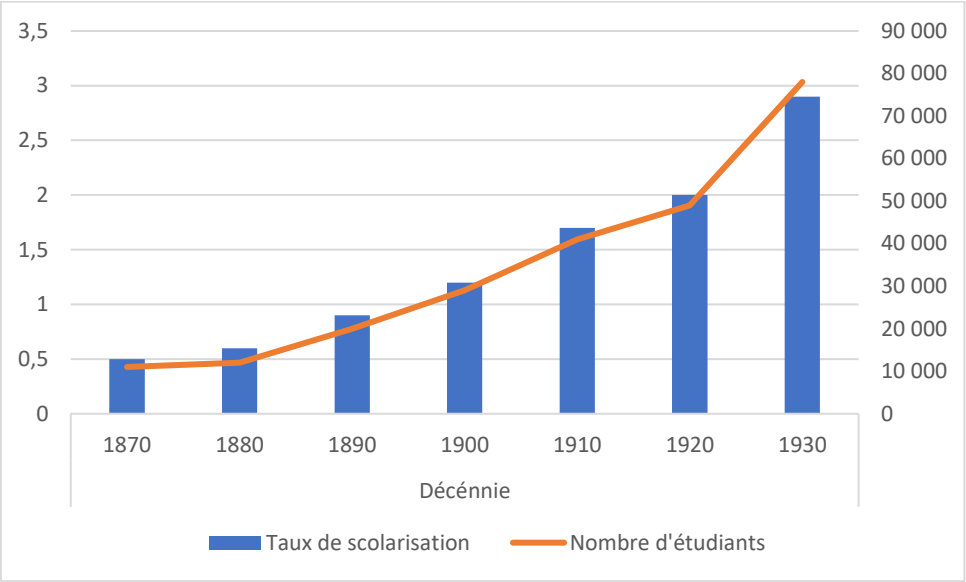

Peu nombreux, les étudiants des facultés sont recrutés parmi la jeunesse de bonne famille et les élites socio-économiques de la république[1]. A l'instar de leurs ainés, ils s'inscrivent dans la double influence des anciennes corporations universitaires médiévales et de leurs voisins allemands qui, organisés en *Korps* [corps] ou *Burschenschaften* [fraternités], entretiennent le folklore et les privilèges d'une classe sociale[2]. Interdites par l'ordonnance de 1820[3], les confréries étudiantes se développent avec l'avènement de la IIIe République et s'inscrivent dans le mouvement associatif des enseignants du supérieur[4]. Ces associations générales des étudiants (AGE[5]) existent depuis les années 1870 et se développent à partir de 1883 et l'abrogation de l'ordonnance de 1820. A la plus ancienne, celle des étudiants de l'université de Nancy (1877), viennent s'ajouter d'autres projets à Lille (1881), Paris (1884), Caen (1884) ou Montpellier (1889). À tel point qu'en 1907, à la fondation de l'Union National des Associations Générales des Étudiants de France (UNAGEF, qui devient l'UNEF) 12

[1] CHARLE Christophe, « Chapitre VI : La seconde transformation : recherche ou ouverture sociale ? (1860-1940), *op. cit.*, p. 105-139.
[2] DIGEON Claude, « La nouvelle Université et l'Allemagne, 1870-1890 » dans *La crise allemande de la pensée française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1959, p. 364-383.
[3] Ordonnance de juillet 1820 qui interdisait les groupements étudiants ;
« 20. Il est défendu aux étudians, soit d'une même faculté, soit de diverses facultés du même ordre, soit de diverses facultés de différens ordres, de former entre eux aucune association sans en avoir obtenu la permission des autorités locales et en avoir donné connaissance au recteur de l'académie ou des académies dans lesquelles ils étudient. Il leur est pareillement défendu d'agir ou d'écrire en nom collectif, comme s'ils formaient une corporation ou association légalement reconnue. » cité dans *Recueil général des Lois, Décrets et Ordonnances depuis le mois de juin 1789 jusqu'au mois d'aout 1830*, 1839.
[4] GERBORD Paul, « Associations et syndicalismes universitaires de 1828 à 1928 », *Le Mouvement social*, n°55, avril-juin, 1966, p. 3-45.
[5] On emploiera par la suite le sigle AGE (Association Générale des Etudiants) qui recouvre dans les documents consultés le terme d'AG (pour Association Générale)

universités sont représentées[1]. Dans ses travaux, Alain Monchablon développe la thèse d'un accompagnement de ce développement associatif par les défenseurs de la réforme universitaire. Ainsi, que ce soit en 1907 à Lille pour la fondation de l'UNEF ou en 1906 lors du Congrès des *Corda Fratres* à Marseille, l'Union européenne des étudiants, des représentants de la République et du monde universitaire sont présents. Plus qu'une présence d'honneur, il semble s'agir d'un véritable patronage moral de la part de Louis Liard, ancien directeur de l'enseignement supérieur ou de celle de Raymond Poincaré qui prend la tête du comité de patronage de l'Union Nationale en 1907 mais également de la part du Ministre de l'Instruction publique qui préside au congrès de 1906.

Ces associations participent à la renaissance de l'université portée par la IIIe République. Au-delà d'une représentation politique locale des étudiants, ces premières structures indépendantes et autonomes assurent l'entre-aide matérielle ainsi qu'une forme d'animation culturelle et d'émulation intellectuelle. Cependant, comme l'explique Ernest Lavisse dans un discours aux membres du cercles des étudiants de Lyon en juin 1887[2], ces structures locales ne devaient pas se perdre dans les revendications d'une structure nationale, nullement soutenue ou envisagée par les pouvoirs politiques et universitaires. Une attitude qui pourrait expliquer, pour Alain Monchablon, la lenteur du projet de fédération nationale des AGE qui est évoqué dès 1887 puis en 1889 et en 1892.

Pourtant, la constitution de cette union nationale des étudiants s'inscrit dans une légère diversification des profils étudiants qui s'amorce au tournant du XXe siècle. Dans une lettre[3] au Ministre de l'Instruction publique en date de 1906, Maxime Ducrocq, décrivant l'intérêt de travailler à un système d'œuvres universitaires pour « l'amélioration de la condition matérielle et morale des étudiants » présente le risque de voir naitre un « syndicat d'élèves » qui viendrait à défendre des revendications. Une question de l'aide aux étudiants qui peut se lire en lien avec les bouleversements qui s'opèrent dans l'enseignement supérieur après la Première Guerre mondiale tel que le défend Didier Fischer[4] et notamment la remise en question des certitudes acquises.

Plaidant la « fin d'une époque », il se fonde sur l'entrée de nouveaux profils sociologiques, moins aisés, qui viennent grossir les rangs de l'université. Dans ses travaux,

---

[1] *L'Etudiant de France, revue de l'UNEF*, n°1, septembre 1952, témoignage de M.-A. Salzedo, deuxième président en 1908, cité dans MONCHABLON Alain, « La fondation de l'UNEF en 1907 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2007, n°86, p.8.

[2] LAVISSE Ernest, « Discours à l'inauguration du cercle des étudiants de Lyon », *Etudes et étudiants*, Paris, Armand Colin, 1890, p.191-206

[3] Archives Nationales, Fonds de la Chancellerie et enseignements supérieurs, 20020476/338.

[4] FISCHER Didier, « L'entre-deux-guerres ou l'affirmation du fait étudiant », *op. cit.*, p. 41-59.

Christophe Charle[1] donne une explication de cette entrée de la bourgeoisie dans le milieu universitaire aux caractéristiques si élitistes. Il explique ainsi qu'attirés par les bourses et les débouchés moins aléatoires (en raison des concours de l'enseignement), les étudiants les moins dotés en capitaux socio-économiques se tournent vers les facultés de sciences et de lettres. Pour Didier Fischer, on assiste également à une pressurisation progressive des débouchés professionnels offerts aux étudiants des facultés ce qui précipite le rapprochement des AGE. Ce d'autant que les interrogations se font grandissantes pour ce qui concerne les transformations à l'œuvre dans la société française du début du XXe siècle.

Née en 1907, l'UNEF s'impose progressivement comme l'instance fédératrice des initiatives étudiantes locales et l'étude de sa composition tend à montrer l'arrivée des milieux bourgeois. Sa « profession d'apolitisme[2] » lui permet de réunir une trentaine d'associations à la fin des années 1930. Elle revendique alors 20 000 adhérents au milieu des années 1920 et plus de 40 000 en 1932[3]. Il semble cependant plus vraisemblable qu'elle rassemble 10 000 personnes en 1925, 16 000 en 1935 et près de 21 000 en 1939[4]. Toujours est-il que l'UNEF domine, dans la période, le monde étudiant, ce qui permet notamment un investissement dans les nouvelles questions étudiantes qui s'affirment après 1919.

L'émergence d'une « question sociale » étudiante

Que ce soit Christophe Charle ou les historiens des mouvements étudiants (Alain Monchablon et Didier Fischer mais aussi Robi Morder[5]), nombreux sont ceux à s'accorder sur l'affirmation d'un lien entre l'embourgeoisement progressif du milieu étudiant et l'apparition de nouvelles problématiques, notamment sociales. Ainsi, pour le premier[6], en 1939, 49% sont issus de la bourgeoisie économique ou libérale, 39% des classes moyennes (de parents fonctionnaires ou employés) et enfin 7% sont fils d'artisans, d'ouvriers ou d'agriculteurs. Avec près de 90 000 étudiants en 1939, la sociologie des universités françaises a considérablement évolué depuis les années 1880.

---

[1] CHARLE Christophe, « Chapitre VI : La seconde transformation : recherche ou ouverture sociale ? (1860-1940), *op. cit.*, p. 105-139.
[2] FISCHER Didier, « L'entre-deux-guerres ou l'affirmation du fait étudiant », *op. cit.*, p. 41-59.
[3] *Ibid*.
[4] *Ibid*.
[5] Notamment rassemblés à l'occasion d'un numéro spécial des *Cahiers du GERME* en 2005. Voir « Dossier : L'UNEF, les étudiants pendant la guerre de 1939-1945 et sous l'occupation : attentisme, collaborations et résistances », dans *Les Cahier du GERME*, n°25, 2005, p. 39-122.
[6] CHARLE Christophe, « Chapitre VI : La seconde transformation : recherche ou ouverture sociale ? (1860-1940), *op. cit.*, p. 105-139.

Étant donné sa situation de plus grande ville universitaire de France, c'est à Paris qu'on voit d'abord apparaitre ces transformations. Au début des années 1930, la ville accueille près de 45% des étudiants et un étudiant sur trois vient de province[1]. Nombreux sont alors ceux confrontés à des difficultés de logement en lien notamment avec des ressources personnelles moins importantes qu'autrefois. A ces questions ayant trait à la vie des étudiants (logement, restauration et santé) se pose également celle des débouchés professionnels. Avec l'élargissement de l'enseignement supérieur, phénomène reposant sur l'entrée de la bourgeoisie, une immigration estudiantine plus importante et l'arrivée des femmes (qui représentent un étudiant sur trois à la fin des années 1930), se pose la question des débouchés des études universitaires. C'est dans ce contexte qu'apparaissent les premières instances nationales de structuration de la vie étudiante ; le Bureau Universitaire de Statistiques (BUS), l'Office du sport universitaire (OSU) ainsi que le Sanatorium de Saint-Hilaire-du-Touvet.

L'UNEF, conçue d'abord comme un cercle de camaraderie, opère un virage social dans l'entre-deux-guerres. Forte d'un maillage territorial, *via* les AGE qui proposent un certain nombre de services aux étudiants, et de l'influence grandissante de ses membres dont on peut supposer qu'ils sont le reflet les changements du milieu, l'organisation est d'abord confrontée aux réalités induites par les transformations sociales et économiques que rencontrent les étudiants au sortir de leurs études. Alors que l'UNEF a fait « profession d'apolitisme » depuis ses débuts, on observe, durant la période un glissement vers un « corpolitisme » selon les mots de Didier Fischer. Ainsi, sans prendre parti pour un bord de l'échiquier politique, l'Union Nationale lancent dès les années 1920 des campagnes pour l'octroi de prêts d'honneurs et revendique dès 1924 une allocation d'études mais son action de mise à l'agenda est plus amplement visible sur les questions évoquées plus haut : le logement, la restauration, la santé et les débouchés professionnels des étudiants.

Les étudiants avaient pour habitude de louer une chambre chez l'habitant. Cependant, le phénomène déjà largement décrit d'augmentation des effectifs et d'appauvrissement du milieu entre en confrontation avec les lois de l'offre et de la demande : les étudiants, plus nombreux sur le marché se trouvent face à une baisse de l'offre et à une augmentation du prix. Pour ce faire, les AGE lancent des campagnes pour la construction de cités universitaires. En 1939, une seule a ouvert, à Paris, en 1925, grâce à un vivier de financements privés mais ne proposent qu'une centaine de lits, quand la demande est de 15 000 places[2]. Les maisons de

[1] Archives Nationales, Bureau Universitaire de Statistiques, 63/AJ/134-136 dans FISCHER Didier, « L'entre-deux-guerres ou l'affirmation du fait étudiant », *op. cit.* p. 41-59.
[2] FISCHER Didier, « L'entre-deux-guerres ou l'affirmation du fait étudiant », *op. cit.*, p. 41-59.

l'étudiants sont plus nombreuses en province, sans pour autant arriver à satisfaire la demande La question de la restauration universitaire semble rencontrer un plus grand succès, à nuancer puisqu'il existe bien quelques restaurants universitaires mais qui ne sont pas le fait des AGE de l'UNEF. Dans les années 1920, seule l'Association de Strasbourg gère un établissement et elles sont cinq à en proposer un en 1946. C'est peut-être sur le plan de la santé étudiante que l'action de l'UNEF est la plus visible. Pour faire face aux épidémies de tuberculose qui frappent les groupes étudiants, le congrès de Clermont-Ferrand en 1923 vote la construction d'un sanatorium à Saint-Hilaire-du-Touvet. Malgré les campagnes de souscriptions menées par les AGE, il faut attendre 1933 pour qu'il ouvre ses portes. Enfin, avec la crise des années 1930, on voit apparaitre des mouvements étudiants contre l'élargissement du recrutement et pour la défense des privilèges corporatistes. Aucune discipline ne semble avoir été épargnée puisque les étudiants en droits s'opposent à l'entrée des capacitaires en licence (1932), les étudiants en lettres à l'entrée des bacheliers sans latin et les étudiants en médecine à l'arrivée d'étudiants étrangers dans leurs filières.

C'est dans ces contextes pluriels qu'apparaissent les premières œuvres à destination des étudiants que sont le BUS (1933), l'Office du sport universitaire (OSU) (1919) et la Sanatorium de Saint-Hilaire (1933). Elles sont autant de nouveauté dans le paysage institutionnel par leur statut mixte que de preuves du virage social opéré par l'UNEF dans les années 1930. Pour la première fois, sont réunis les étudiants (UNEF), le Ministère de l'Instruction publique et les représentants du monde de l'enseignement : la Confédération des travailleurs intellectuels, la Fédération des parents d'élèves des lycées et collèges et l'Institut national de l'orientation professionnel. Ainsi, chacune des organisations qui nait semble tenter de répondre à une partie du problème social étudiant décrit ci-avant. En effet, la création du BUS par Alfred Rosier, ancien Vice-Président de l'UNEF, entend trouver une solution aux débouchés professionnels étudiants par la mise en statistiques de ceux-ci. Pour le reste, l'OSU et le Sanatorium s'attaquent à la question sanitaire. La centralisation, notamment au niveau du BUS, des actions locales des AGE, annoncent, en un sens, les premières œuvres. Cependant, rien ne semble transparaitre de l'action historique des œuvres scolaires et universitaires d'après 1945 ; le logement et la restauration.

Cette question de l'action sociale de l'UNEF doit également se lire au regard du contexte de politisation progressive du milieu étudiant depuis la Première Guerre mondiale et des affaires

politiques qui agitent la France de la IIIe République (voire l'encart sur les étudiants et l'affaire Dreyfus ci-après[1]).

Encart 1 : Les étudiants parisiens dans l'Affaire Dreyfus (1894-1906)

Longtemps laissés de côté par les historiens faute de matériaux qualitatifs et quantitatifs suffisant, les étudiants comme groupe politique mobilisé, ont cependant fait l'objet d'études quant à leur participation dans l'Affaire Dreyfus (1894-1906). Et comme l'explique Christophe Charle, ils deviennent acteurs mais également enjeu de la mobilisation dans l'Affaire. Loin de nier une implication politique plus ancienne de ceux-ci (ils sont partie prenante des évolutions de l'Université depuis le XIIIe siècle), on peut toutefois prendre l'affaire Dreyfus comme point d'observation de la conjonction de cette propension historique à la mobilisation et des réformes engagées par la IIIe République concernant le monde universitaire.

Ainsi, l'étude quantitative des pétitions de l'affaire par Christophe Charle tend à montrer la sur-représentation des étudiants comme acteurs du moment puisqu'il estime que 15% des étudiants ont manifesté leur opinion. Alors qu'1 voire 2% d'une classe d'âge est étudiante (au sens large ici, des classes supérieures du lycée jusqu'au diplômés récents), ils constituent jusqu'à 18,5% des signataires pour le Manifeste des intellectuels ou 16% pour la Ligue de la Patrie française. L'historien explique alors que cette mobilisation obéit d'abord aux logiques de fonctionnement du système de l'enseignement supérieur. D'un côté on trouve la faculté de lettres (qui jouxte celle de sciences à la Sorbonne et qui aurait eu un effet entrainant sur cette dernière, moins politisée) majoritairement dreyfusarde (3 pétitionnaires sur 4, bien qu'ils soient proportionnellement moins nombreux à signer) tout comme en médecine où le dreyfusisme l'emporte de peu (50,3% des 672 signataires sont dreyfusards). A l'inverse, les corps professionnels, que ce soit la faculté de droit, l'Ecole des Mines ou l'école de commerce, sont majoritairement anti-dreyfusards (respectivement 56,8% de 580, 95,4% de 86 et 63,3% de 177 signataires).

[1] D'après CHARLE Christophe, « Les étudiants et l'affaire Dreyfus », dans *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 1986, n°4, p. 61-78 et SIRINELLI Jean-François, « Action Française : main basse sur le quartier Latin », *L'histoire*, n°51, décembre 1982, p. 6-15 et leurs données.

Graphique 5 : Répartition des étudiants selon leurs opinions

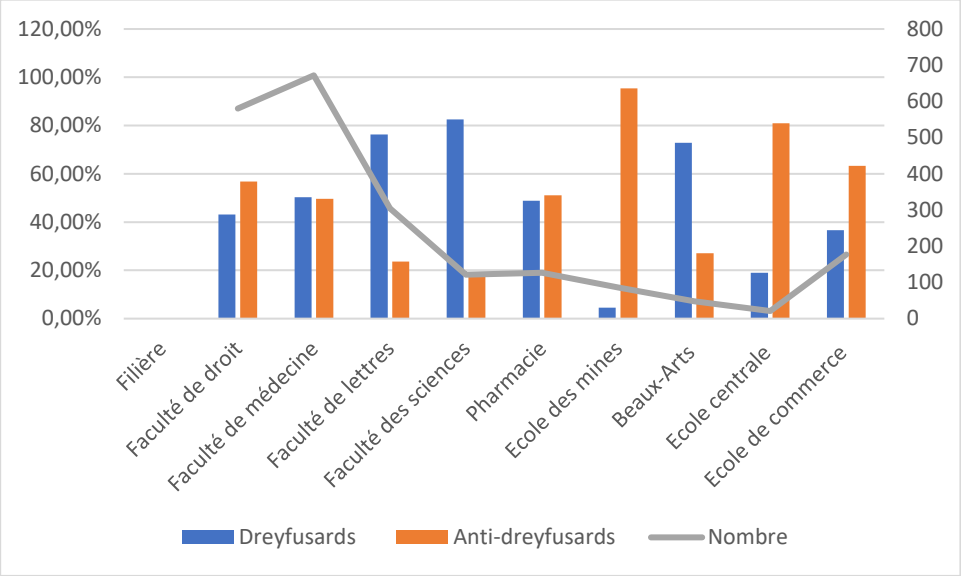

Tableau 3 : Répartition des signataires étudiants des pétitions dans l'affaire Dreyfus selon leur filière.

	Dreyfusards	**Anti-dreyfusards**	**Nombre**
Filière			
Faculté de droit	43,20%	56,80%	580
Faculté de médecine	50,30%	49,70%	672
Faculté de lettres	76,30%	23,70%	304
Faculté des sciences	82,60%	17,40%	121
Pharmacie	48,90%	51,10%	127
Ecole des mines	4,60%	95,40%	86
Beaux-Arts	72,90%	27,10%	48
Ecole centrale	19%	81%	21
Ecole de commerce	36,70%	63,30%	177

Au-delà des pôles qui se dessinent parmi les étudiants, entre les catholiques anti-dreyfusards et les protestants soutiens de Dreyfus, on voit se dessiner un pôle traditionnel axé autour des écoles (Centrale et les mines notamment) dont Christophe Charle explique que c'est justement l'idéal élitiste de ces études qui les poussent vers l'antidreyfusisme. Au centre de cet espace de lutte, on retrouve les filières professionnalisées (droit, pharmacie et médecine) où se confrontent l'idéalisme des étudiants et l'attitude politique de ceux qui sont déjà confrontés une forme de réalité de la pratique. Ainsi, l'historien montre que les étudiants de la faculté de médecine sont plus dreyfusards que leurs ainés, internes et externes, confrontés à la réalité de l'entrée dans le monde professionnel.

Les étudiants sont un enjeu social de cette épisode politique. S'ils sont parmi les premiers à descendre dans la rue contre Emile Zola lors de son procès en 1898, Christophe Charle comme et Jean-François Sirinelli avant lui, relève la naissance de mouvements de la droite violente qui s'installent durablement parmi les étudiants parisiens et ce jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale. Pour eux, c'est la preuve du développement de la contestation de la République, structurée autour d'un plaidoyer pour plus d'autoritarisme qui passe par la dénonciation publique des professeurs qui ont pris position pour Dreyfus.

Ainsi, pour conclure, la position des étudiants durant cet épisode illustre à la fois l'émergence d'un pôle qui rejette le courant réformateur de l'université et l'apparition de mouvances de droite violente parmi les étudiants qui s'installent durablement dans le quartier Latin. Si les anti-dreyfusards entendent rappeler que leurs maitres ont pour mission la délivrance d'une conduite et d'un enseignement moral, à l'inverse les dreyfusards expliquent qu'il s'agit de confirmer en actes l'enseignement théorique. Enfin, dans le prolongement des propos de l'auteur, ce compte-rendu manque de profondeur puisque se fonde sur une étude des facultés parisiennes. Il a cependant le mérite de faire le portrait du milieu étudiant parisien confronté à une crise politique et peut, en un sens, poser des jalons d'explications des crises des années 1930.

Le chômage et la guerre, pour Didier Fischer, ont fait des étudiants un groupe politisé qui voit emerger la notion de « rapport de force[1] » si chère à l'UNEF d'aujourd'hui. Visiblement hégémonique dans l'organisation des étudiants, elle connait, dans les années d'entre-deux-guerres, une forme de politisation externe et interne. En effet, elle n'est pas la

[1] FISCHER Didier, « L'entre-deux-guerres ou l'affirmation du fait étudiant », *op. cit.*, p. 41-59.

seule à mettre à l'agenda la résorption de la question sociale chez les étudiants puisque celle-ci fait également partie des projets des groupes étudiants d'extrême droite qui apparaissent après la dissolution des ligues en 1934, comme les jeunes du Parti Social Français (PSF) et ses Centres universitaires qui ont un certain succès chez les étudiants[1] ; ils sont plus de 3 000 à les fréquenter à Paris en 1938 ou encore 500 sur 3000 étudiants lillois. Axant leur investissement autour de la question professionnelle, ces groupes d'étudiants de droite entendent défendre l'étudiant comme un travailleur en devenir. La question de la vision des étudiants est d'ailleurs l'objet d'une lutte de sens puisque les groupes de gauche investissent également la question comme le montre les premiers articles de la charte de Grenoble de 1946[2], qui acte, pour certains, la naissance du syndicalisme étudiant. Par ailleurs, la concurrence politique se fait aussi sentir en interne de l'Union Nationale des Étudiants puisque les relations sont parfois compliquées entre l'équipe nationale et les AGE où l'Action Française est implantée. Ainsi, en 1932 certaines Associations menées par Paris font scission avant que celle-ci ne soit dissoute en 1934 au Congrès de Marseille par le Bureau National. L'organisation est également confrontée à l'émergence d'une sensibilité revendicative alors que seulement 1% des étudiants sont boursiers en 1936 et que l'année 1935 a vu une augmentation des frais d'inscription. Une décision qui fait l'objet d'une motion d'opposition adoptée par 82 voix contre 51[3] au congrès du printemps 1936 qui doit se lire dans la continuité de l'appel à la grève lancé par l'UNEF pour les 11 et 12 février de la même année. Dans le même temps, l'UNEF qui cultive son image de lieu de convergence des intérêts étudiants participe, sans y appeler, aux mouvements mâtinés d'antisémitisme et de racisme contre l'élargissement du recrutement universitaire aux étrangers. Cependant, après 1937 et le congrès de Vichy (du 29 mars au 4 avril), l'Union des étudiants se réoriente clairement vers ses œuvres sociales dans un contexte de Front Populaire et d'un patronage du directeur de cabinet de Jean Zay, alors Ministre de l'Éducation nationale, assuré par Alfred Rosier.

En conclusion, influencée en interne comme en externe par le milieu qu'elle organise et représente, l'UNEF prend peu à peu un virage social qui se matérialise dans les œuvres qu'elle créé dans les années 1920. Pourtant, le passage de l'apolitisme au corpolitisme n'est ni net ni immédiat mais s'accompagne d'un rapport paradoxal au politique (comme le montre l'attitude vis-à-vis des AGE dirigées par l'Action Française) et d'une inclination de plus en plus profonde

[1] LESCHI Didier, « Le Parti social français et les travailleurs intellectuels », *Les Cahiers du GERME*, n°3, 1998, p. 31.
[2] L'article 1 de la Charte de Grenoble de 1946 dispose que « L'étudiant est un travailleur intellectuel en formation ».
[3] FISCHER Didier, « L'entre-deux-guerres ou l'affirmation du fait étudiant », *op. cit.*, p. 41-59.

vers la défense des étudiants comme le montre la position prise en 1937 en faveur de l'augmentation des possibilités d'exonération de droits et donc d'un élargissement social du recrutement.

« Un nouveau départ pour les Œuvres » (S. Merceron)

Avec la victoire de la Gauche et la constitution du premier gouvernement de Front populaire, on assiste à une progression dans la mise en œuvre du réseau des Œuvres jusqu'alors lancées à l'initiative de l'UNEF. Dans une note du 11 juin 1936, le nouveau Ministre de l'Éducation nationale, Jean Zay, se voit conseiller la création d'un Comité supérieur des Œuvres (CSO) qui aurait pour mission la coordination et le développement des institutions déjà existantes sur le territoire. Le projet, formalisé par un arrêté ministériel en date du 27 juillet 1936, établit une nouvelle organisation, placée sous la présidence du Directeur de l'enseignement supérieur et composée de représentants de l'UNEF et des œuvres déjà en place. Une note au Ministre de l'Éducation nationale[1] donne à voir la structure du CSO telle qu'elle était avant sa réorganisation au début de la guerre. Les affaires courantes étaient confiées à Alfred Rosier, secrétaire général du CSO dont l'action était accompagnée par un Conseil d'administration, placé lui sous la tutelle du Directeur de l'enseignement supérieur et comprenant les recteurs d'académie, un représentant de l'UNEF et un représentant des œuvres sociales (BUS, OSU puis OSSU, pour Office du sport scolaire et universitaire, l'Office du tourisme universitaire (OTU), le Sanatorium et le Centre des étudiants de la France d'Outre-mer (CEFOM)). Pour Didier Fischer, les Œuvres telles qu'elles sont conçues par Jean Zay recouvrent la totalité des questions étudiantes ; du logement à l'hygiène en passant par le sport et le tourisme. Il prête également au Ministre la volonté de créer un office national des œuvres, qui ne verra le jour qu'à la Libération.

Si le Comité des Œuvres n'apparait pas comme une revendication de l'UNEF mais comme une volonté du Ministre, sa mise en place traduit un certain nombre d'évolutions. Comme l'écrit Didier Fischer, il semble que ce soit l'influence des collaborateurs du Ministre qui soit à l'origine du projet. Collaborateurs au premier rang desquels on trouve Alfred Rosier, directeur de cabinet de Jean Zay et ancien Vice-Président de l'organisation étudiante. Étant donné son histoire, l'UNEF a, depuis ses débuts, toujours été proche des cercles dirigeants, ce qui peut expliquer l'opportunité offerte par l'arrivée du Front populaire au pouvoir. Mais plus

[1] La Contemporaine, Fonds des Associations, UNEF, 4DELTA/1159/1939-1941 : Communication adressée au Ministre de l'Education Nationale portant sur la refonte des structures des Œuvres.

encore, pour l'UNEF, avec l'arrivée à la présidence de Claude Delorme, par ailleurs membre des Étudiants socialistes, c'est une forme de basculement, non pas à gauche, mais dans une veine proto-syndicale, qui s'éloigne du premier projet associatif.

Ce nouvel organe de coordination de la « politique générale des étudiants[1] » voulu par Jean Zay, se déploie dans les villes universitaires françaises, à l'instar du comité parisien, au cœur de notre étude, et permet selon l'expression du même auteur de donner un « nouveau départ [aux] œuvres[2] » existantes. Le Sanatorium de Saint-Hilaire double sa capacité d'accueil en 1939 (passant de 180 à 250 lits)[3], la médecine préventive voit le jour par un décret du 27 juin 1938 et la question d'une assurance maladie étudiante est mise sur la table[4]. La question du sport universitaire est également abordée avec la transformation de l'OSU en Office du Sport Scolaire et Universitaire (OSSU) en 1938. Dans ses travaux, Stéphane Merceron explique qu'il s'agit d'une évolution radicale de la structure qui revendique rapidement 7 000 licenciés et 1 150 établissements affiliés[5]. Un développement qui s'accompagne d'une hausse considérable des financements puisque les subventions passent de vingt mille francs à deux millions en l'espace d'un an[6]. Une promotion des œuvres étudiantes qui passent également par le biais des services de l'Etat comme peut en attester l'émission d'un timbre-poste représentant les Œuvres entre le 1er décembre 1938 et le 24 juin 1939[7].

C'est dans ce contexte d'effervescence que nait le Comité Parisien des Œuvres (CO-PAR). Cependant, sa mise en place prendra un certain temps puisque la décision de fonder une association loi 1901 remonte au mois de décembre 1937 mais les statuts n'en sont adoptés que le 11 septembre 1939[8] (le décret est publié au Journal Officiel le 6 octobre 1939). Il s'installe alors au 104 boulevard Saint-Germain à Paris alors que le Comité Supérieur des Œuvres est installé rue de Bellechasse[9]. A l'instar du Comité supérieur, il est formé d'un Conseil d'Administration présidé par le recteur de l'Académie de Paris, et suppléé dans l'exercice

---

[1] Cité par MERCERON Stéphane, *Aspects de l'Union nationale des étudiants de France à la fin des années 1930. Une organisation étudiante dans son temps (1936-1939)*, mémoire de maitrise sous la direction de Pascal ORY et Jean-Yves Mollier, Université Versailles-Saint-Quentin, novembre 1996, p. 68-69.
[2] Cité par MERCERON Stéphane, *op. cit.*, p. 71.
[3] La Contemporaine, Fonds des Associations, UNEF, 4DELTA/1159/1 : Discours de Jean Zay au Congrès de 1939 à Versailles.
[4] FISCHER Didier, « L'entre-deux-guerres ou l'affirmation du fait étudiant », *op. cit.*, p. 58.
[5] MERCERON Stéphane, *op. cit.*, p. 86.
[6] *Ibid.*
[7] Il s'agit d'un timbre d'une valeur de 0,65 FRF, édité par la poste d'après l'œuvre de Georges Munier, disponible en ligne sur le site de la poste. Consulté le 20/08/2019 : https://www.laposte.fr/toutsurletimbre/connaissance-du-timbre/dicotimbre/timbres/comite-superieur-des-oeuvres-sociales-en-faveur-des-etudiants-417
[8] Archives de la Ville de Paris, Fonds CO-PAR, 3874W-1 : statuts de l'association en date de 1937.
[9] La Contemporaine, Fonds des Associations, UNEF, 4DELTA/1159/1939-1941 : Lettre à en-tête signé du Secrétaire Général du CSO datant du 02/09/1939.

quotidien du comité d'un bureau permanent composé du recteur, d'un délégué général (véritable administrateur du CO-PAR), de deux vice-présidents (dont un membre de l'UNEF) et d'un trésorier. La structure organise dès 1940, par le biais d'un secrétaire général, les relations avec les associations[1] étudiantes, un service de restaurants[2], de logements, d'activités culturelles[3], deux bureaux d'accueil des étudiants étrangers, une antenne du Bureau Universitaire d'Information sur les Carrières (BUIC)[4] et une de l'Office du Tourisme Universitaire (OTU).

Si le Comité parisien existe depuis 1937, ce qui explique sa présence très tôt dans les correspondances de l'UNEF et d'Alfred Rosier[5], on observe que les documents que nous avons consultés (tant la parution des statuts en octobre 1939 que la réorganisation des œuvres à la fin du mois de septembre 1939) laissent penser que le CO-PAR connait une renaissance au moment de la guerre. Déplacé en même temps que le reste des branches du CSO dès le 2 septembre 1939[6] (ce qui nous permet également de postuler l'unicité du comité parisien, seul comité local à figurer dans la liste des œuvres) en Indre-et-Loire avec les services de l'Éducation Nationale, le Comité parisien ne nait véritablement à Paris, qu'au court de la drôle de guerre.

Avec l'arrivée du Front populaire au pouvoir, la question étudiante connait un nouveau départ marqué par la prise en main du domaine social par les œuvres, désormais investie par la puissance publique. Cette nouvelle ère ouvre la porte à une première forme de cogestion puisque les étudiants sont représentés, dans les faits par l'UNEF, au sein des instances de direction. Les organisations agrégées en réseau sous la coupe du Comité supérieur se déclinent dans des bureaux locaux, eux-mêmes cordonnés ; c'est notamment le cas à Paris avec la création du Comité parisien des Œuvres.

*

Politisés et désormais organisés, les étudiants participent, à leur manière, à l'affirmation du monde universitaire français de la IIIe République. Cependant, à l'inverse de leurs ainés, ils s'agrègent autour d'une organisation qui devient hégémonique (dans la représentation des

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds CO-PAR, 3874W-127-129 : cartons dédiés à la correspondance avec les associations étudiantes parisiennes.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds CO-PAR, 3874W-67 : carton dédié à la gestion de la restauration universitaire.
[3] Archives de la Ville de Paris, Fonds CO-PAR, 3874W-88 : carton dédié à la gestion des activités culturelles.
[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds CO-PAR, 3874W-125-126 : Documents relatifs à la lutte contre le chômage.
[5] La Contemporaine, Fonds des Associations, UNEF, 4DELTA/1159/1939 : Courriers à destination des présidents d'AGE qui font état de l'évolution des œuvres et de l'UNEF durant le début de la guerre.
[6] La Contemporaine, Fonds des Associations, UNEF, 4DELTA/1159/1939-1941 : Communication adressée au Ministre de l'Education Nationale portant sur la refonte des structures des Œuvres.

étudiants) à partir des années 1930 et qui, s'éloignant de son apolitisme originel, tend de plus en plus, à travailler à la résorption d'une question sociale étudiante qui s'affirme dans la période. Ainsi, à l'inverse des enseignants, à l'aube de 1939, l'UNEF, dont le siège national est implanté à Paris, dans des locaux distincts de sa fédération locale, dispose de véritables appuis pour affronter les bouleversements de la guerre.

**

Au dernier congrès d'avant-guerre, à Versailles, au printemps 1939[1], l'Union Nationale des étudiants de France donne à voir un bilan de l'évolution du monde universitaire, transformé par la IIIe République. Vielle de huit cents ans, l'Université française et ses corporations s'institutionnalisent sur de nombreux plans au cours du XIXe siècle. Lieu de rencontre de la modernité et de la tradition, étudiants, enseignants et acteurs politiques se livrent, tous respectivement dans leurs espaces, une lutte pour leur vision de l'enseignement et de ce que doivent être les universités au XXe siècle. Lieux historiques d'une sensibilisation aux enjeux politiques, les universités accueillent successivement des réformes structurelles (loi de 1896, nouveau type de financement, élargissement et diversification du recrutement des enseignants et des étudiants) qui ont des effets sur les comportements. Au cœur de ces changements, s'affirment avec les crises (affaire Dreyfus, Première Guerre mondiale, crises des années 1930 ou encore Front populaire) émergent différents types d'organisations, enseignantes et étudiantes. Ces dernières, fédérées dès les années 1910 autour d'une fédération nationale (l'UNEF), s'investissent dans les problématiques d'un groupe social étudiant en pleine mutation. Ainsi, en 1939, fort d'une première démocratisation de l'enseignement supérieur, l'UNEF participe activement à l'administration d'un réseau d'œuvres sociales, créées afin d'accompagner la question sociale étudiante qui se pose (à droite comme à gauche) depuis la Première Guerre mondiale. Historiquement apolitique, puis apartisane, l'UNEF des œuvres, travaille à l'aube de la Deuxième Guerre mondiale autour d'un « corpolitisme » particulier qui se structure avant tout autour de la relation aux pouvoirs politiques et à l'insertion au sein des réseaux de ces groupes. Confrontés à la guerre, puis à l'occupation, les Œuvres, aux premiers rangs desquelles se trouve le comité parisien, né entre 1937 et 1939, comme l'UNEF, tentent de faire survivre ce projet social dans une université de Paris transformée en pôle expérimental par l'administration de Vichy.

[1] La Contemporaine, Fonds des Associations, UNEF, 4DELTA/1151/1 : Pièces relatives au congrès de Versailles.

Chapitre 2 :

1939-1946 : L'Union Nationale des Étudiants de France et la question étudiante durant la guerre en France et à Paris

Responsable de la fondation du réseau des œuvres dès les années 1920 et 1930 et forte de sa première place d'organisation du monde étudiant d'avant-guerre, l'Union Nationale des Étudiants de France apparait comme une force centrale de l'objet qui nous intéresse. Le dépouillement des archives de son bureau national[1], rassemblées après la guerre par Jean David, Vice-président, et celles du Rectorat de Paris[2], entre 1939 et 1945, tend à montrer l'imbrication du monde universitaire parisien et de son comité des œuvres sociales dans des rapports politiques et géographiques, qui dépassent le département de la Seine. Ce sont pour ces motifs que nous faisons le choix d'accorder une telle proportion à l'histoire des étudiants de l'UNEF dans la guerre et à faire dialoguer l'histoire de l'organisation et celle la Fédération des Étudiants de Paris, dans la mesure des documents qui nous sont parvenus et dans la veine des études menées jusque-là.

**

Section I : 1939-1941 : L'UNEF et les Œuvres face à la Guerre

Entre 1939 et 1940, malgré la rupture causée par l'occupation allemande, les étudiants et l'UNEF se retrouvent dans une situation nouvelle, loin de celle de la Première Guerre mondiale. Avec un conflit d'abord larvé, l'organisation tente de retrouver le temps long de la stabilité en se projetant dans l'aide aux étudiants et le fonctionnement institutionnel. Toutefois,

[1] La Contemporaine, Fonds des associations, UNEF, 4DELTA/1159/1939-1945. Correspondance du Bureau National de l'UNEF.
[2] Archives Nationales, Archives du rectorat de Paris relatives à la guerre de 1939-1945, AJ/16/7148 (notamment).

l'été 1940 marque la partition du territoire français qui force l'Union Nationale à revoir son fonctionnement et ce alors que s'affirment de nouvelles personnalités qui s'emploient à faire survivre le projet étudiant, quitte à entrer dans un discours de collaboration ou de soumission aux nouvelles autorités.

*

« Faire son devoir[1] »

La France et l'Angleterre ayant déclaré la guerre à l'Allemagne le 1er septembre 1939, toutes les organisations sont progressivement réorganisées en prévision et en raison du conflit naissant. L'UNEF est également gagnée par cette mutation qui s'opère dès le mois de septembre 1939. La mobilisation générale décrétée éloigne les étudiants de leurs AG et leurs conditions de jeunes engagés puis, pour beaucoup, de prisonniers modifient pour partie les missions de l'organisation. Repliée dans le Sud, elle tente de maintenir son influence auprès de Vichy tout en réévaluant sa structuration dans la France occupée. Dans les premières années de la Guerre, l'organisation étudiante, qui semble plus associée que par le passé au CSO axe son engagement autour de la notion de devoir pour justifier de son utilité.

Les documents que nous avons consultés tendent à montrer que Jean David se retrouve seul à la tête de l'Union des étudiants lors de la mobilisation. C'est ce qu'il explique dès le 2 septembre 1939[2] dans un courrier aux présidents d'AGE qu'il signe au nom de l'UNEF et de son président Albert Lenclud, mobilisé au même titre que Pietri (son prénom n'est pas connu), IIe Vice-Président, René-Yves Le Mazou, Secrétaire général et Jean Martin, Trésorier. Il se présente jusqu'au mois de juin 1940 comme représentant de l'UNEF, nommé par le président[3], élu en 1939, ou comme faisant fonction de président[4]. Durant les premiers mois de la mobilisation (septembre-décembre), l'UNEF participe à la création d'une nouvelle œuvre ; le Centre d'entr'aide aux étudiants mobilisés (CEEM) qui devient le pôle le plus important du réseau (transformé en Centre d'entr'aide aux étudiants prisonniers (CEEP) après l'armistice de juin 1940). Si la circulaire annonçant sa composition date du 3 décembre 1939, une communication non datée au Ministre Yvon Delbos, mais dont on peut estimer qu'elle remonte au début du mois de novembre, fait état de la mise en place de ce nouveau comité. À ce titre,

[1] La Contemporaine, Fonds des associations, UNEF, 4DELTA/1159/1939-1945. Lettre 3901 aux président d'AGE en date du 02/09/1940.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.* Lettre 3903 du 13/12/1939. Proposée en annexe. Annexe 1.
[4] *Ibid.* Lettre 4019 du 07/06/1940. Proposée en annexe. Annexe 2.

Le courrier de l'étudiant, organe de presse fondé en partenariat avec le CSO devient *Le Courrier de l'étudiant aux armées* et son tirage passe de 10 000 exemplaires à 30 000. Le premier objectif fixé par l'UNEF à ses membres non-mobilisés reste alors l'accomplissement du devoir et la poursuite de la vie étudiante dans les universités. Et ce d'autant que seule la carte de membre permet de prouver sa qualité d'étudiant[1]. L'étude des trois listes d'AGE dressées pour l'année 1940[2] tend à montrer que malgré la mobilisation, l'UNEF se maintient. Ainsi, elle tente de poursuivre ses activités comme le montre une lettre du 13 décembre qui se fait le relai d'un protocole d'attribution de bourses de la *Harvard Business School*[3] ou l'annonce d'un salon étudiant des empires français et britannique prévu pour l'été 1940[4]. Sur le plan institutionnel, l'Union, sous Jean David, essaie de continuer à fonctionner normalement comme le prouve la convocation pour le 24 décembre 1939 à Paris d'un Conseil d'Administration[5] (CA). La question des locaux est également centrale puisque l'UNEF revient s'établir à Paris dès l'hiver 1939[6] alors qu'elle avait suivi le déplacement des Œuvres en Indre-&-Loire dès le mois de septembre. Lors de cet évènement est adopté un projet de restructuration des réunions de l'organisation[7] ; aucun congrès national ne sera réuni tant que la Guerre ne sera pas terminée et par conséquent, le bureau national élu en 1939 à Versailles reste en poste. De plus, le Conseil d'Administration, réuni au moins une fois par an a pour charge la vie de l'UNEF et ce dans le cadre de prérogatives illimitées. Avant l'occupation, il est réuni deux fois[8].

À l'été, les choses se bousculent pour l'UNEF comme le montre l'absence de communication entre le secrétariat permanent de la place Saint-Michel et les présidents d'AG entre le 4 juin et le 5 aout 1940[9] et le nouveau format des communications qui reprennent ; elles ne portent plus que le simple numéro « 40 ». À cette date, Jean David reprend contact avec eux pour leur faire le récit du départ de l'UNEF à Bordeaux après l'occupation de Paris le 14 juin, puis un passage par Toulouse avant une installation du secrétariat à Clermont-Ferrand pour « rester […] à proximité du Gouvernement, tant qu'il restera à Vichy ». Tout au long du mois

---

[1] *Ibid.* Dans la lettre 3903 du 13/12/1939 Jean David précise : « la carte de l'UN, pendant la durée de la guerre, sera la seule attestation officielle de la qualité d'étudiant ».
[2] *Ibid.* Lettres 4001 du 17/01/1940, 4005 du 10/02/1940 et 4017 du 13/04/1940. Proposées en annexe. Annexes 17, 5 et 6.
[3] *Ibid.* Lettre 4004 du 13/12/1940. Proposée en annexe. Annexe 6.
[4] *Ibid.* Lettre 4006 du 04/02/1940. Proposée en annexe. Annexe 7.
[5] *Ibid.* Lettre 3904 du 16/12/1939. Proposée en annexe. Annexe 8.
[6] *Ibid.*
[7] *Ibid.* Réforme des structures de l'UNEF qui détails les modalités en temps de paix et en temps de guerre. Proposé en annexe. Annexe 10.
[8] *Ibid.* Dans une la lettre 4006 du 10/02/1940, Jean David convoque un CA à Bordeaux pour la pâque et qui remplace le congrès prévu en 1940.
[9] *Ibid.* Lettre 40 du 05/08/1940. Proposée en annexe. Annexe 10.

d'août, Jean David parait s'activer pour reformer l'organisation et la maintenir auprès des pouvoirs publics de la zone sud. Ainsi, dans une lettre du 17 aout[1], il détaille une rencontre entre Alfred Rosier, Paul Durand, Vice-président-trésorier, René-Yves Le Mazou et lui-même à Tain le 12 août afin de préparer les rencontres à venir avec les responsables de l'Etat français prévues pour le 15 aout[2]. Le 21 août[3], il écrit :

> « L'UN a soumis à M. le Ministre de l'Instruction Publique :
>
> - Son offre de collaboration totale à l'œuvre nationale de reconstruction du pays ;
> - Des propositions précises interessant la collaboration avec le Ministère de la Jeunesse, en particulier dans le cadre des institutions de l'UN
>
> Mais pour donner leur pleine valeur à nos propositions, il est nécessaire que l'UN et les AG fassent directement preuve de leur volonté de bien travailler. »

Ainsi, dans le sillon du déménagement de l'UNEF à Vichy, la direction, partiellement reformée, s'affirme, dans le discours, aux côtés de Vichy. L'étude approfondie de ces lettres montre cependant, qu'au-delà du discours, les dirigeants de l'Union Nationale s'efforcent de reprendre contact avec les responsables du CSO, Alfred Rosier le premier, afin de maintenir le fonctionnement des Œuvres, à commencer par le Centre d'entr'aide, mais également de s'assurer de la survie légale de l'organisation et la mise en place des politiques publiques décidées avant le conflit à l'instar de la médecine préventive. Autant de points évoqués dans le courrier du 21 août. Le maintien pratique de l'UNEF est également à bien à l'ordre du jour comme le montre la convocation pour le 30 août à 9h d'un Conseil d'Administration à Lyon qui s'ouvre aux AG de la zone sud avec lesquelles Jean David est encore en contact : Clermont-Ferrand, Strasbourg, Toulouse, Bordeaux, Limoges et Lyon[4]. Cependant, comme le relèvent Alexandra Gottely puis Robi Morder qui ont travaillé sur cette même correspondance, la légitimité et la présence de ces dirigeants, notamment Jean David et René Yves Le Mazou, est mise en doute dès 1940 dans un contexte où la confusion règne sur les responsabilités de chacun. Toutefois, cet équilibre semble tenir au moins jusqu'à 1941, année au cours de laquelle Jean David disparait des correspondances étudiées au profit de Le Mazou qui occupe les fonctions de président par intérim.

---

[1] *Ibid.* Lettre 40 du 17/08/1940. Proposée en annexe. Annexe 11.
[2] *Ibid.* Lettre 40 du 18/08/1940. Proposée en annexe. Annexe 12.
[3] *Ibid.* Lettre 40 du 21/08/1940. Proposée en annexe. Annexe 13.
[4] *Ibid.* En zone occupée, les AGE de Paris (FEP), de Rennes et de Besançon sont mentionnées dans la lettre du 05/08/1940.

Enfin, l'étude lexicométrique[1] des correspondances de l'Union Nationale sur cette première partie (entre septembre 1940 et septembre 1941) du conflit tend à montrer la drôle de guerre[2] de laquelle les étudiants deviennent acteurs. Ainsi, les formes verbales conditionnelles (« possible », « serait » ou encore « seront ») sont largement surreprésentées jusqu'au mois d'avril 1940, ce qui tend à marquer la situation inconfortable et inconnue dans laquelle se retrouve l'organisation. Entre les déménagements successifs (entre Paris et l'Indre-&-Loire), la gestion des œuvres dans la Guerre ou les efforts déployés pour correspondre avec les AG et leurs dirigeants sont autant de facteurs qui occupent l'organisation malgré le précédent de 1914-1918, invoqué dans les documents comme référence de fonctionnement. Par la suite, après le mois de mai, le vocabulaire se fait plus pressant en vue d'obtenir des « nouvelles » des AG durant l'été afin de préparer la rentrée étudiante de 1940.

Entre l'automne 1939 et l'automne 1940, l'UNEF semble avoir fait du devoir son mantra. Il faut cependant prendre en considération ce que « faire son devoir » veut dire dans une France en guerre puis dirigée depuis Vichy. L'ambivalence de l'organisation, théorie portée par les historiens du GERME semble permettre d'expliquer la réalité, plurielle, des prises de positions de l'UNEF et de ses dirigeants afin de conserver, dans la mesure du possible, ses activités.

« Maintenir l'UNEF pour maintenir les œuvres[3] »

Après le départ de l'équipe nationale pour le Sud, la zone nord et Paris se retrouvent confronté à un vide directionnel, rapidement comblé par l'affirmation de nouvelles figures, qui jusqu'à la fin 1941, maintiennent l'UNEF et ses activités autant que possible dans un contexte où les étudiants suscitent de plus en plus de méfiance de la part des Allemands et des responsables de Vichy. À ce titre, l'organisation étudiante apparait comme un pôle de stabilité institutionnelle, tout du moins de façade.

On voit apparaitre un nouveau responsable, François de Lescure, en zone occupée qui s'attribue dès septembre 1940 le titre de « délégué de l'UN en zone occupée ». Dans son

[1] Etude statistique de la représentation des mots menée sur un corpus de 35 courriers échangés entre le 02/09/1939 et le 03/09/1940.
[2] Il s'agit ici de reprendre la formule de « Drôle de guerre » déformée ici pour revenir au sens littéral de la formule et de mettre en parallèle la période et la situation nouvelle et compliquée dans laquelle les étudiants se trouvent pris entre septembre 1939 et décembre 1940.
[3] La Contemporaine, Fonds des associations, UNEF, 4DELTA/1159/1939-1945. Formule d'Alfred Rosier, lettre du 16 septembre 1939.

deuxième courrier du 3 septembre 1940[1] il tente de traiter les affaires courantes : relations avec l'UNEF en zone sud, relations avec le délégué du ministère à Paris, rentrée universitaire, réforme des AGE, sans mentionner comment il s'est retrouvé à cette position. Les archives consultées nous apprennent qu'il est Vice-Président fondateur de la Corpo de lettres de l'université et choisi à la direction de la Fédération des Étudiants de Paris (FEP) en 1940. Né le 23 avril 1920 il est alors étudiant en Histoire depuis 1938 et prépare le diplôme de professeur de français à l'étranger comme l'indique sa fiche d'inscription[2]. Cette progression reste cependant difficilement expliquée puisque que comme le note le recteur Roussy dans la marge d'une lettre de la FEP[3] elle est considérée comme « inexistante » mais pour Alain Monchablon[4], il est nommé avant son départ par Jean David et préféré au responsable de la Corpo de droit parce qu'il n'avait pas été mobilisé en septembre, décision qui aurait été confirmée par le CA du 30 août 1939. Dans un entretien réalisé après la guerre[5], il revient sur cette période et abonde la théorie d'Alain Monchablon, expliquant qu'on lui a proposé le poste en raison de ses implications parisiennes ;

> « et puis un jour je reçois un mot du Président de l'UNEF me disant ; serais-tu prêt à accepter la responsabilité de délégué de l'UNEF pour toute la zone occupée ? »

De septembre 1940 à la rentrée universitaire 1941, il a donc la charge d'animer les structures de l'UNEF au nord et s'installe dans les bureaux de l'Union Nationale au 5 Place Saint-Michel comme l'indiquent les courriers et les demandes de transmission d'information dont il précise désormais qu'elles devront lui être communiquées à cette adresse. Une tâche dont il semble s'acquitter de manière très investie comme en attestent les échanges soutenus entretenus notamment avec les AGE de Bordeaux[6] et de Besançon[7], ou encore les déplacements faits en dehors de Paris comme à Caen le 14 décembre 1940 pour régler des problèmes de succession à la tête de l'AGE ; il demande l'intervention du recteur de l'académie[8] et fait nommer un comité provisoire, qui élit Louis Laisney. Par ailleurs, il refuse toute forme de

---

[1] La Contemporaine, Fonds des associations, UNEF, 4DELTA/1159/1939-1945 : le premier daterait du 21/08/1940 mais n'a pas été retrouvé. La lettre du 03/09/1940 est proposée en annexe. Annexe 14.
[2] Archives Nationales, Archives du rectorat de Paris relatives à la guerre de 1939-1945. AJ/16/7148.
[3] Archives Nationales, Académie de Paris, Archives des facultés, services rectoraux. AJ/16/1848.
[4] MONCHABLON Alain, « La manifestation à l'étoile du 11 novembre 1940 », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°110, 2011, p. 68.
[5] Archives privées. Entretien réalisé avec J. Varlin.
[6] La Contemporaine, Fonds des associations, UNEF, 4DELTA/1159/1939-1945 : lettre des 30/08, 7, 9, 24 et 26/09/1939 envoyée par l'AGE au sujet de la préparation de la rentrée.
[7] *Ibid.* Lettre envoyée par l'AGE le 10/09/1939.
Au [8] *Ibid.* Lettre du 31/03/1941 au recteur de Caen.

réunion des Associations de la zone nord[1] arguant que les conditions ne sont pas propices et qu'il faut se concentrer sur les activités et les œuvres ; centre d'entr'aide, services et BUS. Si les relations internes à la zone occupée semblent se fluidifier après les troubles liées aux débuts de l'occupation, les liens avec la zone sud et la direction de l'UNEF paraissent bien plus complexes. C'est ce que laisse penser la correspondance entre De Lescure et les responsables de l'AGE de Bordeaux qui se plaignent réciproquement de la lenteur de réponses des services de Jean David à tel point que le président de l'AGE écrit le 27 avril 1941[2] :

> « Je serai très curieux de savoir ce qu'ils fabriquent en zone libre. »

Des commentaires successifs qui illustrent l'isolement des deux zones et l'empressement de ceux du nord, qui connaissent des difficultés plus importantes (interdiction des associations, arrêt des financements publics, nouveaux rapports avec les autorités d'occupation…) que leurs camarades du Sud. A Paris, il tente de consolider l'assise de la FEP comme en atteste le compte rendu de la réunion du Comité directeur de la fédération du 25 septembre 1940[3] au cours duquel il est question de l'intégration d'associations d'étudiants de grandes écoles et d'associations confessionnelles.

La situation se tend considérablement à la rentrée 1940 avec les épisodes de la manifestation du 11 novembre dans laquelle l'UNEF joue un certain rôle. La FEP et François de Lescure n'ayant laissé que très peu d'archives sur la période de l'occupation, et les courriers de Jean David sur la période 8-13 novembre[4] montrant qu'il ne semblait pas au courant de la situation, il nous faut diversifier nos sources d'informations, notamment par le biais de celles relatives au Groupe Maintenir qui émerge à la rentrée 1940. Composé en partie d'Alfred Rosier, Jean Kréher, avocat et conseiller juridique du CSO ainsi que Claude Bellanger, directeur du Centre d'entr'aide aux étudiants prisonniers et Secrétaire général de l'UNEF entre 1934 et 1935, il accueille également des étudiants comme Roger Morais et François de Lescure, issus de la Corpo de lettres. L'imbrication des structures de l'UNEF et du réseau des Œuvres (CSO, CEEP, BUS) permet d'écrire une autre histoire du monde étudiant à Paris dans cette première année d'occupation, loin d'une simple allégeance aux autorités universitaires et ce notamment en lien avec les épisodes du mois de novembre.

---

[1] *Ibid.* Lettre à René-Yves Le Mazou du 22/07/1941.
[2] *Ibid.*
[3] Archives Nationales, Archives du rectorat de Paris relatives à la guerre de 1939-1945. AJ/16/7148.
[4] *Ibid.* Les courriers de cette période sont exclusivement adressés à des AGE de province : Limoges, Lyon, Bordeaux…

Les travaux de Raymond Josse[1] et Alain Monchablon permettent de peindre un tableau de la situation parisienne. Complétant le portrait de François de Lescure, on apprend qu'il est également fondateur de l'Union des étudiants et lycéens communistes (UELC) en 1939 et membre de la direction clandestine des Étudiants communistes[2]. Sa position à l'UNEF et sa prise de distance officielle avec le PCF lui donne alors une vitrine pour manœuvrer au sein d'un réseau résistant. Les liens tissés avec Claude Bellanger permettent également aux militants étudiants d'avoir accès au matériel de reproduction du CEEP et d'augmenter le tirage des tracts ensuite glissés dans les livres de la bibliothèque de la Sorbonne[3]. Les réactions à la suite de l'arrestation de Paul Langevin le 8 novembre 1940 donnent à voir le déploiement du potentiel technique né de ces rencontres comme le montre le tract édité par l'UNEF (mais non en son nom) à cette occasion[4] :

« Étudiants !

Contre l'arrestation du professeur Langevin, le premier de nos maîtres jeté en prison !

Contre la censure exercée sur nos livres !

Contre la présence de la « Gestapo » dans nos salles de cours !

Contre l'asservissement de l'Université française !

Rendez vous

Vendredi 8 novembre

à 16 heures,

au *Collège de France*,

où le professeur Langevin aurait dû faire son cours.

Conservez votre calme.

N'offrez pas le prétexte à la répression.

Le 11 novembre,

organisez dans les Facultés

et Grandes Écoles

une manifestation du Souvenir ! »

[1] JOSSE Raymond, « La naissance de la résistance étudiante à Paris et la manifestation du 11 novembre 1940 », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n°47, juillet 1962, p. 1-31.
[2] MONCHABLON Alain, « La manifestation à l'étoile du 11 novembre 1940 », p69.
[3] JOSSE Raymond, « La naissance de la résistance étudiante à Paris et la manifestation du 11 novembre 1940 », art. cit, p.5-6.
[4] La Contemporaine, Fonds des associations, UNEF, 4DELTA/1159/1939-1945. Tract diffusé d'appel à la mobilisation.

Au-delà des polémiques postérieures sur la réalité de l'appel à manifestation par l'UNEF[1], l'exemple du 11 novembre, sur lequel nous reviendrons dans le chapitre 3, permet de mettre en évidence l'insertion des responsables de l'organisation dans des réseaux de contestation. Des actions qui valent à François de Lescure deux arrestations, les 3 et 5 décembre 1940 et une perquisition au siège de l'UNEF dans le cadre de recherches sur des mouvances communistes et gaullistes comme l'explique l'intéressé dans une lettre au recteur par intérim Jérôme Carcopino le 5 décembre[2] qui lui apporte son soutien[3], qui vient s'ajouter à celui du Secrétaire à la Jeunesse. Si l'UNEF, dans la droite ligne de sa tradition d'apolitisme, ne prend pas véritablement position face à l'occupant, on constate que les dirigeants parisiens sont personnellement plus engagés que leur organisation, dont la neutralité ne semble donc pas entachée à l'hiver 1940.

Ainsi, dans la capitale, les dirigeants de l'organisation, affairés pour la maintenir en état de fonctionner, tissent d'autres liens avec les mêmes interlocuteurs qu'avant-guerre, engagés dans des réseaux. A Paris, l'UNEF et les œuvres, pour leurs responsables respectifs (François de Lescure mais aussi Claude Bellanger pour le CEEM ou Alfred Rosier pour le CSO et le BUS) apparaissent, dans les documents qui nous sont parvenus comme des vitrines pour des actions clandestines.

*

On peut, en un sens, dire que la guerre des étudiants se poursuit après l'armistice du 22 juin 1940. Il faut désormais composer à la fois avec les nouvelles autorités d'occupation, celles installées à Vichy et les réactions du milieu universitaire et estudiantin. Fidèle à la tradition, les dirigeants de l'UNEF Jean David et François de Lescure à la légitimité discutée, ont maintenu le fonctionnement des AGE et leurs services pour les étudiants dont ils revendiquent la libération par le biais du CEEP. Les stratégies sont cependant différentes entre le Nord et le Sud puisque Jean David continue de réunir les responsables dans le cadre des structures prévues par l'Union Nationale quand François de Lescure, connaissant une situation économique et sécuritaire autrement différente, concentre toutes les activités à Paris depuis la Place Saint-Michel.

[1] Pour Louis Laisney, il s'agissait non d'un appel mais d'une convergence de fait le 11/11/1940.
[2] Archives Nationales, Archives du rectorat de Paris relatives à la guerre de 1939-1945. AJ/16/7148.
[3] Comme il est coutume de le faire pour le rectorat, qui délivre durant toute l'occupation des certificats de conduite à l'attention des inculpés.

Section II : 1941-1943 : Les « années noires[1] » de l'UNEF

À Paris comme ailleurs, l'UNEF connait à partir de 1941, une période plus sombre. Les archives nous manquent pour éclairer tous les points que les correspondances du bureau national, en particulier celles de René-Yves Le Mazou qui accède à la Présidence par intérim dans cette période. Sombre également parce que ce dernier semble pousser l'Union des étudiants vers un rapprochement avec les instances de Vichy et son administration la plus engagée dans la collaboration, comme le Commissariat Général aux Questions Juives (CGQJ) de Xavier Vallat.

*

Une reprise en main de la FEP par l'Union Nationale ?

À l'été 1941, les activités de l'Association Corporative des Étudiants en Droit (ACED) de la FEP agitent l'UNEF, particulièrement en zone occupée. Niant à René-Yves Le Mazou et à François de Lescure la responsabilité de l'Union Nationale comment l'indiquent des affiches placardées à Caen[2] qui revendiquent la « déchéance des fonctionnaires Le Mazou et De Lescure », elle entend convoquer un congrès des AG de la zone occupée pour les 19 et 20 juillet à Paris sous le prétexte d'un cycle d'études. Face à cette situation, François de Lescure envoie une circulaire en date du 15 juillet afin de rappeler que la Corpo de droit n'a aucune prétention à représenter la FEP qu'il dirige. Ces tensions, qui atteignent un paroxysme dans le milieu étudiant parisien, peuvent cependant paraitre plus anciennes, comme le fait penser un courrier du 18 juillet[3] signé par De Lescure où il mentionne l'affaire avec l'ACED. Celle-ci continue à le considérer comme président de la Corpo de lettre, titre qu'il cumule avec celui de représentant de l'UN depuis septembre 1940. Ainsi, il semble que l'association de droit, dont Alain

[1] D'après l'œuvre de GUEHENNO Jean, *Journal des années noires, 1940-1944*, Paris, Gallimard, 1947, 389p. et inspiré de MORDER Robi, « L'UNEF des années noires, dix ans après, état des lieux, état des débats », *Les Cahiers du GERME*, n°25, juin 2005, p. 41-52.
[2] La Contemporaine, Fonds des associations, UNEF, 4DELTA/1159/1939-1945.
[3] Archives Nationales, Archives du Rectorat de Paris relatives à la guerre de 1939-1945. 1J/76/7148/ Dossier : relations avec les associations étudiantes.

Monchablon[1] estime que son président, un certain Lespagnon, est proche des Jeunes patriotes et qu'il rivalise avec le président de la Corpo de lettres, d'un bord politique différent. Après l'avortement de cette tentative de prise de contrôle, René-Yves Le Mazou prend la décision d'exclure la Corpo de droit de la FEP dans une lettre du 7 novembre 1941[2], relayée le 11 par François De Lescure[3] aux AG de la zone occupée.

A l'instar de Jean David[4] avant lui, le responsable de la zone nord disparait brusquement de la correspondance qui nous est parvenue à partir de l'hiver 1941 sans qu'aucune explication autre que celle de René-Yves Le Mazou ne soit véritable fournie à ce sujet. Ce dernier, au CA des AGE de la zone occupée de janvier 1942, évoque des difficultés de communications entre François de Lescure et l'ACED dans l'affaire précédemment évoquée. Toutefois, les détails de l'organisation du cycle d'étude laissent penser que la corpo de droit était en lien avec le Président de l'UNEF[5] (l'AGE d'Angers étant dans les faits représentée par des étudiants de Rennes, d'où venait Le Mazou et dès le départ, l'ACED laisse entendre que celui-ci a donné son accord pour la réunion de juillet). À cela s'ajoute le flou du départ de De Lescure et la nomination par Le Mazou de son successeur, Boille, étudiant aux Beaux-Arts, comme représentant en zone occupée dès le 8 octobre 1941[6]. Cependant, on l'a dit, le 11 novembre, De Lescure communique encore au nom de l'Union Nationale avant de disparaitre des registres. Après la guerre il explique qu'après les arrestations de l'automne 1940, il avait pris ses dispositions et qu'en raison d'une nouvelle convocation policière en décembre 1941, il avait pris la fuite dans le sud de la France[7].

Une fois en poste, le nouveau représentant ne semble laisser que peu de traces en dehors de ses activités sociales et étudiantes. Le CEEP compte encore 14 000 étudiants prisonniers inscrits dans ces registres et desquels il faut s'occuper en poursuivant l'envoi des colis débuté par son prédécesseur (entre septembre et décembre 1940, le CEEP envoie 25 000 ouvrages dans 108 camps en Allemagne[8]).

Ainsi, on ne sait pas véritablement ce qu'il est advenu de François de Lescure et les activités de la FEP en zone occupée se font plus discrètes jusqu'à l'automne 1942. Loin de la

---

[1] Cité pat MORDER Robi dans « L'UNEF des années noires, dix ans après, état des lieux, état des débats », art. cit. p. 47.
[2] La Contemporaine, Fonds des associations, UNEF, 4DELTA/1159/1939-1945. Lettre du 22/12/1941.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.* Dans une lettre du 24/10/1940, Jean David évoque son intention de passer la main à René-Yves Le Mazou. Information confirmée par ce dernier dans une lettre du 10/03/1941.
[5] MORDER Robi dans « L'UNEF des années noires, dix ans après, état des lieux, état des débats », art. cit. p. 47
[6] La Contemporaine, Fonds des associations, UNEF, 4DELTA/1159/1939-1945. Fiche du 14/11/1941 stipule qu'il aurait été nommé le 08/10/1941.
[7] Archives privées. Entretien avec J. Varlin.
[8] MERCERON Stéphane, « L'UNEF des années noires », *Les cahiers du GERME*, n°25, juin 2005, p. 61.

centralisation amorcée par Jean David et François de Lescure, il semble, au vu des figures qui émergent par la suite, comme Louis Laisney de Caen, que le nouveau représentant de l'UN ralenti la mainmise sur les affaires des AGE.

Une organisation secouée par des manœuvres internes

À l'automne 1941, l'Union des Étudiants connait de nouvelles turbulences. Bien qu'on ne puisse pas simplement faire l'histoire d'une organisation par celle de ses dirigeants, l'exploitation du corpus de lettres, œuvres de dirigeants de l'UNEF, et le suivi de l'évolution de la composition des directions successives, permettent d'écrire un récit. C'est pourquoi, en lien avec l'épisode du Congrès de Tain, on peut faire débuter une autre période au sein de la Deuxième Guerre mondiale des étudiants qui a pour corolaire l'affirmation au Sud de René Yves Le Mazou et la disparition de Jean David, qui a animé le maintien des structures de l'UN dans les premiers moments.

Le 15 avril 1941[1], une dépêche de l'Agence française d'information de presse (AFIP), organe de presse fondé par l'occupant avec le soutien de la *Propaganda Staffel* [Service de propagande] allemande, annonce l'ouverture d'un congrès de l'Union Nationale des Étudiants de France, prévu à Tain l'Hermitage pour le 15, à Tournon le 16 et le 17 à Grenoble. La question de l'existence de ce premier congrès, qui réunit les AG de la zone non-occupée, a longtemps fait polémique dans l'historiographie de l'UNEF, notamment pour ceux qui ont nié son existence ou son statut de congrès. Pourtant, dans les cartons du Commissariat Général aux Question Juives conservés aux Archives Nationales[2], on trouve les minutes de ces rencontres, rapportées par « F. Gillot, Président de l'AG d'Alger ». La question de l'existence de ce congrès est également abordée par René Yves Le Mazou lors du CA de janvier 1942 et dans les courriers qu'il adresse à l'hiver 1941 au dirigeant de la FEP dans l'affaire de l'ACED. Toujours est-il que les positions prises par les congressistes sont également remises en question. Dans le compte-rendu, on peut notamment y lire :

« En Algérie, je peux vous donner les précisions suivantes

- Faculté des sciences : nombre total des étudiants 345, nombre de juifs, 39, proportion : 18%.
- Faculté de droit : nombre total des étudiants 491, nombre de juifs 126, proportion : 26%.
- Faculté de lettres : nombre totale des étudiants 550, nombre de juifs, 86, proportion : 16%

[1] MORDER Robi, « L'UNEF des années noires, dix ans après, état des lieux, état des débats », art. cit., p. 48.
[2] Pour ce qui nous intéresse ici ; Archives Nationales, Commissariat Général aux Questions Juives. AJ/38/1144, Dossiers numérotés. La mise en forme originelle est conservée.

[…]

Ces chiffres énormes sont ceux d'Alger ; dans les autres facultés, sans avoir pareille précision, on connait la même augmentation. Cela constitue pour l'avenir un danger très grave. Insidieux, faux, les juifs sont dans ces facultés des propagateurs attitrés de tous les bobards et de tous les nouveaux 'mensonges qui nous font tant de mal' ».

[…]

Il faut simplement considérer les juifs en France comme des étrangers à notre pays, à notre peuple, à notre sang et à notre mentalité.

Il faut donc leur donner un statut d'étranger : qu'ils soient les hôtes de notre maison dont nous entendons rester les chefs et jamais devenir les domestiques.

[…]

Le congrès de l'Union nationale des étudiants de France, réuni sous la présidence de Le Mazou,

[…]

Émet le vœu suivant

1° Que d'extrême urgence, avant la fin de cette année d'études, soit limité à 2,5% au grand maximum le nombre de juifs pouvant s'inscrire dans les facultés françaises. Ce chiffre de 2,5% étant limitatif pour chaque discipline.

[…]

3° Qu'un représentant de l'union nationale des étudiants de France soit en contact permanent avec le haut-commissariat aux questions juives. »

Ces extraits, ajoutés à la déclaration de soutien au Maréchal Pétain adopté par les congressistes, donne à voir une image très engagée dans les politiques de collaboration et d'antisémitisme de l'Etat français, bien loin des premières positions de l'UNEF de 1940. Si la question de l'application véritable de cette motion se pose puisque certains président d'AG, comme Pierre Rostini à Aix affirment n'avoir jamais eu à appliquer cette mesure[1], une telle prise de position doit se lire dans le contexte de la montée de la xénophobie dont nous avons déjà fait cas au chapitre 1 qui remonte aux crises des années 1930 et à la peur des étudiants quant à leur insertion sur le marché du travail. Cette occasion réunit à minima les AGE de Clermont-Ferrand, Montpellier, Grenoble, Alger, Lyon, Strasbourg et Limoges puisque neufs responsables sont cités et viennent tous de l'une de ces AGE. Travailler sur le congrès de 1941 permet également d'aborder les positions prises par l'UNEF à partir du printemps jusqu'à 1943, que l'on peut continuer à lire comme partie prenante de la politique de maintien de l'organisation face à la

[1] Information extraite d'un débat organisé par le GERME le 01/04/1998, cité dans MORDER Robi, « L'UNEF des années noires, dix ans après, état des lieux, état des débats », art. cit., p. 49.

montée des réseaux étudiants, notamment confessionnels. Cependant, la question de l'allégeance à Pétain puis l'absence de véritable mobilisation lors de l'annonce du Service du Travail Obligatoire en 1943 nous poussent plutôt à penser que du temps de la présidence de René-Yves Le Mazou, déjà très proche des cercles du gouvernement (et des services de propagande) quand il était secrétaire général en 1941, l'UNEF prend un virage vichyste même s'il n'est que circonstanciel.

De l'autre côté de la ligne de démarcation, l'UNEF continue à officier malgré les mobilités autrement plus réduites par l'occupation. C'est ce que laisse penser la tenue du Conseil d'Administration le 11 janvier 1942[1], qui réunit sous la présidence de René-Yves Le Mazou, venu du sud, les AGE de Paris, Lille, Poitiers, Rennes, Rouen, Caen, Dijon et Angers et dont les documents nous indiquent la survie de ces associations malgré l'occupation. En zone occupée, les préoccupations semblent être d'ordre financiers et institutionnelles. Comme l'explique Stéphane Merceron[2], l'UNEF doit vivre sur les avances consenties par le CSO faute de subventions, annulées par l'occupant et doit faire face à plusieurs projets de fusion des organisations étudiantes dans une seule et même structure sous les ordres de Vichy. On parle d'abord de Corporation Nationale des Étudiants avant qu'Abel Bonnard, fraichement nommé en 1942 ne tente de fonder un Conseil National des Étudiants. Aucun des deux projets ne verra cependant le jour, les allemands ne souhaitant pas que l'Etat français puisse mettre la main sur une organisation étudiante unique et l'Église refusant l'incorporation de ses propres structures de jeunesses.

Finalement, il semble que ce soit le franchissement de la zone de démarcation en novembre 1942 qui permette à l'UNEF de faire l'union qu'elle tente de mener depuis deux ans entre le Nord et le Sud. La convocation puis la préparation d'un premier congrès de réunification à La Chapelle-en-Vercors du 28 avril au 2 mai 1943 semble marquer un nouveau tournant dans l'histoire de l'organisation. Toujours en lien avec l'histoire des figures de l'UNEF, la brutale disparition, des correspondances, de René-Yves Le Mazou et le retour d'Albert Lenclud, libéré, changent la donne du fonctionnement. Cependant, comme le relève Stéphane Merceron, cette disparition de Le Mazou ne peut pas simplement se lire dans le cadre de l'application du protocole de 1939[3] mais dans un vraisemblable renversement du rapport de force politique interne. Avec l'intégration des AGE du Nord, qui ne partagent pas les penchants maréchalistes porté par le président par intérim, on peut penser que l'équilibre existant depuis

[1] La Contemporaine, Fonds des associations, UNEF, 4DELTA/1159/1939-1945. Compte rendu du CA.
[2] MERCERON Stéphane, « L'UNEF des années noires » *Les Cahiers du GERME*, n°25, juin 2005, p. 62.
[3] Annexe 9.

le congrès de Tain disparait, à la défaveur de celui-ci. Une telle thèse peut être mise en lien avec l'arrivée de Georges Bellot, de Clermont-Ferrand, secrétaire général, Louis Laisney, responsable de la zone occupée et Jean Cosson, tous trois proches de la résistance ainsi que le basculement de la popularité du régime de Vichy à partir de 1943. Ce congrès de l'union est alors marqué par l'opposition entre le projet d'indépendance porté par Emmanuel Villedieu, de Caen et celui de l'AGE de Montpellier. Le premier est adopté et l'UNEF se lance dans la préparation de l'après-guerre.

*

Ainsi, entre 1941 et 1943, l'Union des Étudiants connait une succession de perturbations. La présidence de René-Yves Le Mazou au Sud, laisse parfois penser que l'organisation est entrée au service de la propagande de la Révolution nationale tant les archives qui nous sont parvenues laissent ressortir des mesures racistes et des comportements que l'on pourrait apparenter à de l'allégeance. C'est peut-être l'invasion de la zone sud par les Allemands à l'hiver 1942 qui sonnera le glas de cette période et le retour à l'Union Nationale des AGE.

Section III : 1944-1946 : De la libération au syndicalisme étudiant, le sursaut de l'Union Nationale

A La Chapelle-en-Vercors au printemps 1943, l'UNEF connait un tournant et ses rapports avec les institutions du régime de Vichy se dégradent rapidement, à commencer par celles avec le Ministère d'Abel Bonnard qui supprime les subventions versées à l'UNEF[1]. En parallèle, à l'instar des cercles enseignants de la même époque, les étudiants commencent à réfléchir à ce à quoi pourrait ressembler l'université dans une France apaisée. Forte d'une colonne vertébrale restaurée, l'Union Nationale retrouve progressivement un fonctionnement organisationnel semblable à celui d'avant-guerre. Toutefois, les problématiques de la fin du conflit sont également à l'ordre du jour et comme toutes les organisations, l'UNEF doit mener sa propre politique d'épuration.

[1] Dans son discours au congrès de 1943 Abel Bonnard se veut sceptique quant à la prétention de l'UNEF à représenter les étudiants. Un sentiment qui se transforme comme le raconte Louis Laisney qui rapporte les menaces d'emprisonnement faites lors d'une rencontre avec le ministre après le congrès.

*

Le sursaut résistant de l'UNEF

Élu par 70 voix contre 41 à la présidence de l'organisation, Georges Bellot débute son mandat, comme le veut la pratique, par une rencontre du Maréchal Pétain[1] au cours de laquelle il se présente en responsable d'une structure en pleine renaissance. Parmi les documents du congrès consultés, on peut reconstituer la liste suivante de dirigeants[2] :

Tableau 4 : liste des dirigeants de l'UNEF au congrès de 1943.

Nom	**Prénom**	**AGE**	**Études**	**Poste**	**Portefeuille**
BELLOT	Georges	Clermont	Médecine	Président	
LAISNEY	Louis	Caen	Sciences	Secrétaire Général	
DANTY-LUCQ	Edouard	Bordeaux	Dentaire	Trésorier	
ORSONI	Charles	Marseille	Droit	1er Vice-Président	Questions ext. Et militaires.
BISERTE	Georges	Lille		2e Vice-Président	Questions int. & coloniales
PART	René	Paris	Beaux-Arts	3e Vice-Président	Représentant à Paris
PILLETTE	Simone	Limoge	Médecine	Vice-Présidente	Questions féminines
BIGORRE	Henri	Toulouse			Questions sociales
LIEGON	Paul	Montpellier	Médecine	Commissaire aux comptes	
GACHE	Paul	Lyon	Droit	Commissaire aux comptes	
LARDERET	André	Marseille	Droit	Commissaire aux comptes	
OGER		Caen		Président de commission	Sports
FROUMESSOL		Nice		Président de commission	Affaires militaires
FARINAUD	Philippe	Bordeaux		Directeur d'office	Droit
CABASSU	Eugène	Avignon	Médecine	Directeur d'office	Médecine
BLANQUET		Clermont	Pharmacie	Directeur d'office	Pharmacie
ASTAGNEAU		Nancy	Sciences	Directeur d'office	Nancy
SOLANGE DE LA BAUME		Grenoble	Lettres		Lettres
DAVID	Jean	Nancy		Directeur	Office de la Presse Universitaire

Ainsi, non seulement l'UNEF retrouve un fonctionnement similaire à celui du congrès de Versailles de 1939, notamment sur le plan du fonctionnement des offices d'études, mais on

[1] La Contemporaine, Fonds des associations, UNEF, 4DELTA/1151. Compte-rendu du congrès de Dax de 1945.
[2] Complétée avec les informations du dossier du n°25 du GERME.

observe une intégration de la plupart des AGE (Nord comme Sud) et de toutes les spécialités d'études. Autant de signes d'une meilleure santé et ouverture[1] de l'Union qui, au début de la Guerre, survivait grâce à une poignée de personnes. L'autre signe du sursaut que connait l'UNEF à partir de 1943 réside dans l'accélération du rythme des réunions de travail qui nous sont rapportées ; Conseil d'Administration en janvier 1944 à Montpellier[2], semaine d'études en avril 1944, congrès extraordinaire en novembre (12-14) et finalement le congrès de Dax en avril 1945. Un calendrier qui peut également se lire en lien avec celui des débarquements anglo-américains en Normandie (juin) et en Provence (août). Début 1944, Emmanuel Villedieu prend la tête de l'UNEF[3] et l'engage officiellement dans la résistance puisqu'une adresse au Général De Gaulle est adoptée à l'unanimité. Jusque-là peu inquiétée, l'UNEF est désormais sujette à une surveillance accrue des autorités allemandes ; la Gestapo perquisitionne les locaux de l'UNEF, Place Saint-Michel, à Paris et inquiète certains dirigeants. Pour autant, les dirigeants de l'UNEF, à commencer par son président, continue d'œuvrer à visage découvert dans les organismes étudiants, comme en atteste la présence d'Emmanuel Villedieu à la réunion de la Commission permanente du Comité Parisien des Œuvres le 30 juin 1944[4].

Comme l'explique Louis Laisney, l'UNEF repris rapidement le chemin de la représentation étudiante, mission qu'elle n'aurait jamais cessée d'exercer selon lui, même durant l'interdiction légale des associations. Elle est cependant désormais confrontée aux tentatives d'affirmations des organisations de jeunesses issues des rangs de la Résistance et n'est désormais plus seule à se présenter aux scrutins universitaires qui reprennent avec la Libération. Demandée depuis longtemps, la représentation étudiante au sein des universités est officialisée par le décret Capitan du 16 mai 1945. Désormais ces-derniers sont associés, pour une certaine part, à la gestion des établissements et plus seulement à l'examen des cas disciplinaires comme c'était le cas depuis les décrets de 1922-1923[5]. L'UNEF n'obtient pas le monopole de cette nouvelle représentation légitime puisque « c'est le suffrage universel qui va élire et qui va trancher entre plusieurs courants » comme l'explique Robi Morder[6]. Dans ce

---

[1] Simone Pillette est la première femme intégrée à la direction de l'UNEF.

[2] Témoignage de Louis Laisney du colloque « Passé-présent du mouvement étudiant » organisé le 14 mai 1997 par l'Association des anciens de l'UNEF (AAUNEF).

[3] La Contemporaine, Fonds des associations, UNEF, 4DETA/1159/1939-1945. Selon les documents, il aurait accédé à ce poste au Conseil d'administration de janvier ou lors de la semaine d'études d'avril 1944.

[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Compte-rendu de la réunion du 30/06/1944.

[5] Décrets et arrêtés des 26/07/1922, 07/02/1923 puis 13/02/1934. Ces elections étudiantes ouvrent une nouvelle arène de la représentation légitime des étudiants comme en attestent les professions de foi étudiées dans MILLER Marc, *La faculté de droit de Paris face à la vie politique, de l'affaire Scelle à l'affaire Jèze.1925-1936*, Paris, LGDJ, 1996, 129p.

[6] MORDER Robi, *Naissance d'un syndicalisme étudiant. 1946 : la charte de Grenoble*, Paris, Editions Syllepse, Collection Germe, 2006, p.35.

nouveau contexte concurrentiel, l'UNEF maintient et créé de nouveaux liens avec les organismes issus des rangs de la résistance intérieure ; une délégation de l'Union des Étudiants Patriotes (qui rassemble la JOC et les étudiants communistes depuis 1943) assiste au congrès de l'hiver 1944 tandis que l'UNEF participe en février 1945 à la fondation à l'Union Patriotique des Organisations de Jeunesse (UPOJ) dont elle n'intègre que la Commission étudiante, l'Union Patriotique des Organisations Étudiantes (UPOE).

Pour autant, l'UNEF, qui bénéficie d'une solide implantation étudiante ; 20 000 membres répartis dans une trentaine d'AGE au sortir de la guerre selon Didier Fischer[1], résiste à l'essor de ces nouvelles organisations. L'UPOE, au fonctionnement parlementaire structuré autour de la règle de l'unanimité et dirigée par les communistes, peine à s'ancrer alors que les pouvoirs politiques et étudiants voient d'un mauvais œil une mainmise du PCF sur la représentation étudiante. Dans ce contexte de sortie de guerre où s'affrontent les différents camps de la Résistance, gaullistes comme socialistes, préfèrent appuyer un retour de l'UNEF qui ne semblaient pas si évident dans un contexte où le flou règne encore sur les activités de l'organisation durant l'Occupation.

Rénover l'UNEF : la marche vers le syndicalisme

Avec la Libération, l'UNEF entame progressivement un processus d'épuration interne confié à Pierre Rostini, ancien commissaire aux comptes, devenu Vice-Président au congrès de 1944, chargé en partie de la commission d'épuration. Si le cas de René-Yves Le Mazou n'est pas abordé, Paul Gache, Vice-Président, de l'AGE de Lyon et Henri Boerner, Commissaire aux comptes sont demis de leurs fonctions lors du congrès de l'hiver 1944. Enfin, lors du congrès de Dax, Louis Laisney laisse échapper sa position sur la dichotomie qui s'installe entre le nord et le sud dans le rapport à la collaboration, accusant implicitement les AGE de Lyon, Marseille et Montpellier d'avoir sciemment collaboré. La question de la collaboration, à l'UNEF reste un sujet dont on parle peu. Dans son témoignage en 1996, Pierre Rostini revient très brièvement sur la question, préférant raconter son parcours à Aix ou la manière dont l'UNEF s'est relevée après 1945. Il en va de même dans les textes encore diffusés par l'UNEF aujourd'hui dans ses communications ; la guerre est une période mystérieuse à propos de laquelle peu de témoignages nous sont parvenus. Pourtant, on l'a vu, la question du soutien de certains responsables à Vichy a été tranchée en 1941, à Tain l'Hermitage.

[1] FISCHER Didier, *L'Histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, p. 49.

Ainsi, la rénovation entreprise par l'UNEF au sortir de la guerre ne semble pas tant résider dans l'élimination des membres ayant collaborés mais dans la reprise en main d'un appareil dont beaucoup jugent qu'il est responsable de l'inaction de l'organisation. Alors que l'UNEF ressemblait plus à une « Fédération » dans les années 1920 et 1930 où chaque AG avait une autonomie propre et une liberté d'action, l'Union nationale de l'après-guerre connait une verticalisation de son fonctionnement. La désorganisation de l'Occupation et la partition du territoire, on l'a vu, a favorisé l'émergence de personnalités fortes et la mise en avant des responsables nationaux chargés du maintien, voire de la survie de l'UNEF. Si, au contraire d'autres structures comme le Comité Parisien des Œuvres, sur lequel nous travaillons, l'UNEF n'opère pas de changements structuraux, c'est la pratique du pouvoir qui oriente la direction vers une forme nouvelle de centralisation.

C'est à cette époque que l'on voit apparaitre le terme de « syndicalisme[1] » complétant la formule d' « apartitisme » forgée par Paul Bouchet[2] qui succède à l' « apolitisme » revendiqué par l'UNEF des années 1930. C'est à l'équipe sortante (celle de 1944-1946) aussi appelé « les hommes de Grenoble[3] » que l'on doit la rédaction de la Charte adoptée à Grenoble en avril 1946, fondatrice d'une forme assumée de syndicalisme étudiant. Une position qui étaye la thèse de Robi Morder[4] pour qui il faut lire le projet syndical naissant de l'UNEF dans la continuité des premières entreprises des années 1930 et des bouleversements de la Guerre et de la Résistance. Toujours est-il que le tournant réformiste ou syndical de l'UNEF que ses défenseurs promeuvent dès 1945, en rupture avec une organisation jugée responsable de l'attentisme de l'Occupation, n'est pas partagé par tous, comme l'indique l'échec de la proposition au congrès de Dax de 1945.

En janvier 1946, Paul Bouchet, président de l'AGE de Lyon, anime une « commission d'études syndicales » dans le cadre de la préparation du prochain congrès afin de formuler des propositions de réforme pour l'Université française. L'échec des « minoritaires » de Dax, qui rassemblent tant des anciens membres de l'UNEF qui souhaitent la réformer, que de jeunes étudiants ambitieux, rebondit dans la préparation du congrès de 1946[5]. En d'autres termes, c'est par l'inversion du rapport de force numérique que l'UNEF adopte la charte du syndicalisme

[1] La Contemporaine, Fonds des associations, UNEF, 4DETA/1159/1939-1945.. Minutes du Congrès de Dax, avril 1945.
[2] Rapporté dans FISCHER Didier, *op. cit.* p.50.
[3] A savoir P. Rostini, P. Trouvat, P. Bouchet et Ch. Lebert aussi appelés « Les lyonnais » dans FISCHER Didier, *op. cit.*, p.49.
[4] MORDER Robi, *Naissance d'un syndicalisme étudiant. 1946 : la charte de Grenoble*, Paris, Editions Syllepse, Collection Germe, 2006, 328p.
[5] MORDER Robi, « Grenoble 46 : naissance d'un syndicalisme étudiant » dans *Les Cahiers du GERME*, n°1, mars 1996, p. 31-42.

étudiant. Pour cela, les AGE de Lyon, de Toulouse puis de Paris, qui ne peut pas compter sur une gestion directe des œuvres sociales, entrent dans une logique de cartes comme l'indique le nombre de cartes réunies par ces AGE en 1946[1]

Graphique 6 : Nombre de cartes au Congrès de Grenoble (1946)

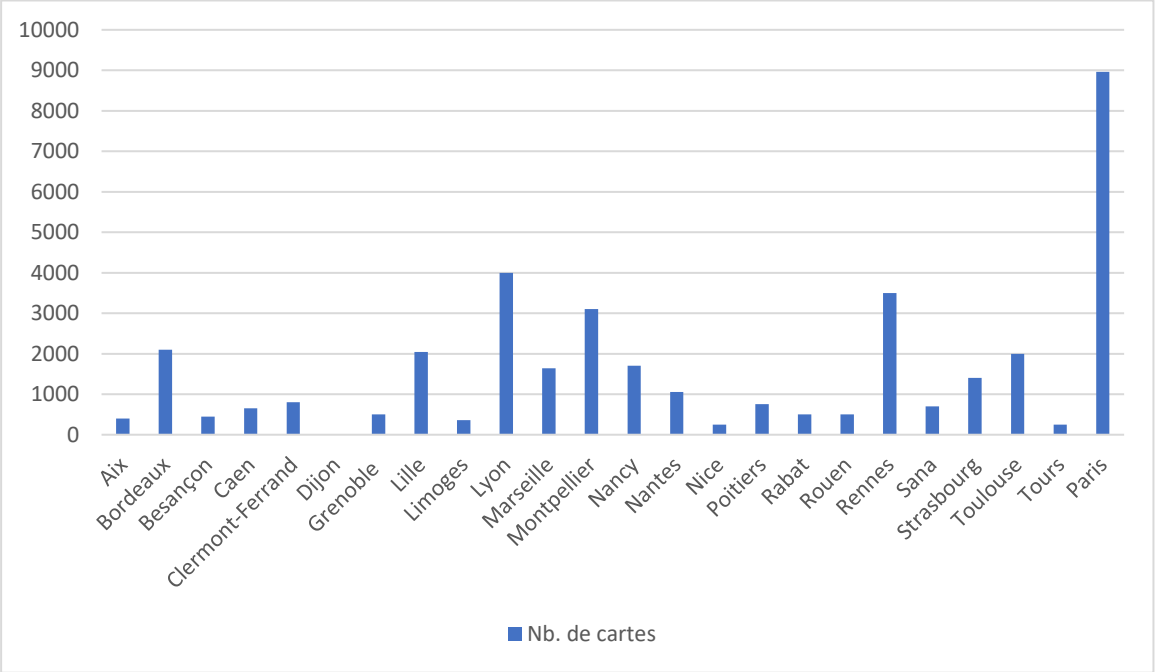

La charte ne semble pas avoir véritablement suscité un écho particulier dans le monde étudiant. Comme le rapporte Jacques-François Lefèvre ; « La plupart des AGE, qui avaient voté la charte de Grenoble et élu le nouveau bureau, s'étaient plutôt laissées entrainer que convaincre[2] », notamment parce que les vœux revendicatifs des congrès de l'UNEF étaient alors bien plus repris que les autres déclarations.

Bien qu'elle ne marque pas un tournant radical et perceptible, notamment parce que certains en ont fait une lecture restrictive pour maintenir l'UNEF à l'écart du jeu politique, la charte parachève, en un sens, le travail de délimitation et d'investissement par l'organisation de la question sociale étudiante. Son article premier qui fait de l'étudiant un « jeune travailleur intellectuel », statut lui ouvrant le droit à une « prévoyance sociale particulière dans les domaines physique, intellectuel et moral » (art. 2) s'inscrit dans la double filiation des œuvres

[1] La Contemporaine, Fonds des Associations, UNEF, 4/DELTA/1151/1946. Procès-verbal du Congrès de 1946.
[2] LEFEVRE Jacques-François, *L'UNEF et la politique depuis 1945*, mémoire de maitrise, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 1958, p. 88.

sociales et de l'engagement des jeunes dans la guerre. La charte entérine alors le statut de l'étudiant, bien que transitoire dans l'existence, qui devient une « existence sociale » comme l'explique Didier Fischer[1].

*

Avec la libération du territoire français qui s'amorce à l'été 1944, l'UNEF avait déjà commencé son propre rebondissement dès 1943 pour ne pas apparaitre trop fragilisée face au Gouvernement Provisoire de la République Française (GPRF). Malgré une structure renforcée, la concurrence dans le milieu étudiant parait plus importante en raison des organisations issues de la Résistance. Pour autant, à Dax en 1945, l'Union Nationale se veut optimiste si le nouveau gouvernement écoute les représentants historiques des étudiants. Pourtant, les choses ont changé depuis le début de la Guerre et ceux qui n'ont pas fait le choix de la neutralité ou de l'engagement résistant se retrouvent poursuivit par le comité d'épuration. De plus, à l'instar de ce qu'il s'était passé dans les années 1920 à la suite de la Première Guerre mondiale, la génération d'étudiants sort marquée par les quatre années d'occupation et cette fois-ci le tournant syndical de l'UNEF apparait comme une réalité en devenir.

**

L'étude du comportement des individus qui composent l'Union Nationale des Étudiants de France entre 1939 et 1946 permet de brosser le portrait d'une organisation qui change progressivement mais radicalement. Si ce sont les œuvres sociales qui restent le cœur de l'action durant la guerre puis l'occupation, on observe les conséquences des engagements individuels dans les directions prises par les différentes entités, officielles ou non, de l'UNEF. Sur le plan structurel, l'histoire de l'organisation peut se lire en fonction des réunions des instances[2] ; celles-ci sont réformées pour pouvoir continuer à avoir lieux. Toutefois, chaque dirigeant fait un usage personnel de ces rassemblements ; Jean David et René-Yves Le Mazou, tous deux issu du dernier bureau national élu en 1939, les utilisent pour légitimer leur action à tête de l'UNEF tandis que François de Lescure, représentant en zone occupée préfère éviter la réunion officielle pour continuer à manœuvrer entre les actions étudiantes et ses sympathies politiques. Des actions qui posent clairement la question des positions prises par l'UNEF durant l'occupation. Certains lui reprochent sa collaboration, en raison d'épisodes spécifiques,

[1] FISCHER Didier, *op. cit.*, p. 55.
[2] Comme le propose le GERME dans le n°25 des *Cahiers.*

traductions des volontés politiques de certains plus que de celles de toute l'organisation. Cependant, force est de constater que, tout au long de l'étude, restent présents les responsables du Comité Supérieur des Œuvres à destination des étudiants, anciens de l'UNEF tant dans le maintien de l'organisation et de ces activités que dans les quelques affairements résistants qui nous sont parvenus. S'agissant de proposer une contextualisation du monde étudiant, le propos est particulièrement centré sur les réalités décrites par les acteurs nationaux et moins les présidents d'AG (hormis pour Paris qui nous intéresse spécifiquement). Cependant, cette focale très macro-sociologique nous permet de distinguer, à l'image de ce que propose Alexandra Gottely, une centralisation progressive de l'UNEF autour de son bureau national. Il s'agit là aussi d'un tournant puisqu'on peut dire que l'organisation passe, entre 1939 et 1945, d'une Fédération nationale, terme employé par Jean David dans ses premiers courriers de remobilisation des étudiants après 1940, à une véritable Union nationale. Si les présidents d'AG conservent leur autonomie durant toute la période et encore après 1946, c'est plus le bureau national, instance née dans la douleur dans le courant des années 1935 qui s'affirme comme le véritable outil de coordination et de représentant non plus des étudiants mais de leurs représentants. Enfin, l'UNEF qui fut, dans les années 1920-30, responsable de la fondation des premières œuvres sociales parachève cet investissement de la question sociale étudiante à la fin de la guerre en proclamant l'étudiant comme désormais membre d'une catégorie sociale définie, lui ouvrant des droits et des devoirs.

<u>Chapitre 3</u> :

1940-1944 : L'Université dans l'Occupation

C'est dans la permanence que réside l'essence-même d'une institution nous apprennent les fondements phénoménologiques de celle-ci[1]. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'étudier les logiques qui sous-tendent le maintien d'une institution comme l'Université et ce qui gravite autour afin d'appréhender le contexte dans lequel se situe le CO-PAR. Ainsi, le travail quotidien, les formes de collaborations et de résistance sont autant de sujets qu'il faut analyser pour comprendre un des aspects du Paris des années 1940. Même si elle l'interesse moins que l'enseignement primaire et secondaire, l'Université est reprise en main par l'Etat Français comme nombre d'institutions publiques. Située en zone occupée par l'Allemagne après l'armistice de juin 1940, Paris se retrouve dans une position particulière. Fermée et occupée par la puissance allemande à partir de sa chute le 14 juin 1940, l'université connait de nombreux bouleversements au cours de la période qui nous intéresse. Mettant aux prises les autorités universitaires, les enseignants et les étudiants, nous avons choisi de développer successivement ces catégories dans le déroulé historique de l'occupation de la capitale après avoir restitué les enjeux qui sous-tendent l'existence du Secrétariat Général à la Jeunesse, véritable tuteur financier et pratique du Comité Parisien.

**

[1] LAGROYE Jacques, *L'Institution en pratiques*, Revue Suisse de Science Politique, n°3-4, 2002. P. 114-128.

Section I : Vichy et la question des jeunes

À partir de l'été 1940, le réseau des Œuvres passe sous la tutelle directe du Secrétariat Général à la Jeunesse, dépendance du Secrétariat d'Etat à l'Éducation nationale, qui accorde une large place à son financement et son développement[1]. Dans le même temps, le presque tout-puissant Secrétaire général évolue progressivement vers une collaboration toujours plus resserrée, jusqu'à la « dérive fasciste[2] ». Si la question de la gestion par l'attribution des ressources financières est prépondérante pour comprendre l'évolution idéologique des œuvres, il n'en reste pas moins que le parcours du SGJ illustre également les tensions qui existent entre les projets idéologiques vichystes qui rejaillissent sur les Œuvres et le CO-PAR.

« Jeunesse unie au service du pays, oui ! Jeunesse unique, non ![3] »

La question des jeunes et de la jeunesse prend une dimension nouvelle après la défaite de l'été 1940 et l'avènement de l'Etat Français. Tandis que la IIIe République avait refusé d'investir réellement la problématique des organisations des jeunesses durant les années 1930 afin d'éviter les dérives des Etats totalitaires[4], le nouveau gouvernement entend reconstruire la France par la synthèse entre jeunesse[5], jeunes et retour à la tradition. Les jeunes sont alors désormais appréhendés sous l'angle du « devoir être », considérés comme la colonne vertébrale de la France nouvelle. Pour autant, les « vainqueurs de la défaite[6] » ; dirigeants catholiques, tenants de la Révolution nationale comme collaborationnistes se querellent sur la définition à donner à la jeunesse ; les premiers refusent l'instauration d'une jeunesse unique tandis que les derniers la promeuvent. Si tous s'accordent sur l'importance d'un retour à un ordre moral[7]

---

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Dans le compte-rendu de la réunion de la Commission permanente du 05/03/1943, on apprend que jusqu'à 1943, le SGJ déboursait plus de 50% de son budget pour le réseau des Œuvres sociales, pour un montant annuel de 16 millions de francs pour 30 millions de dotation globale.

[2] COTILLON Jêrome, « Jeunesse maréchaliste et collaborationniste dans la France de Vichy », *Matériaux pour l'histoire de notre temps,*2004, n°74, p. 29-36.

[3] Extrait de la déclaration du 24/07/1942 des cardinaux et archevêques de la zone occupée, publiée dans *La Croix*, en date du 10/08/1941. Consulté le 15/07/2020 : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4443316/f1

[4] BASDEVANT André, « Les services de jeunesse pendant l'occupation », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, octobre 1964, n°56, p. 65-88.

[5] Reprenant les considérations de Jérôme Cotillon dans COTILLON Jérôme, « Jeunesses maréchaliste et collaborationniste dans la France de Vichy », *Matériaux pour l'histoire de notre temps,*2004, n°74, p. 29-36, on considère la jeunesse comme un groupe social dans son engagement politique et sa relation à l'espace public.

[6] *Ibid*. p. 30.

[7] BONINCHI Marc, *Vichy et l'ordre moral*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005, 344p.

incarné par une attention nouvelle aux jeunes, ils divergent sur la définition à donner à la nature de l'engagement et la finalité de celui-ci dans la vie politique et sociale[1]. En d'autres termes, l'Église catholique oppose à l'embrigadement idéologique d'une jeunesse unique voulu par les collaborationnistes, un projet d'union de la jeunesse par le biais des structures qu'elle administre (Jeunesse étudiante chrétienne – JEC –, Jeunesse ouvrière chrétienne – JOC –, Jeunesse agricole catholique – JAC – ou encore le réseau des Scouts[2]). Tout au long de la période, la Révolution nationale, qui rassemble des courants très différents, principalement catholiques et maurassiens, « non conformistes[3] » des années 1920 et 1930, sert de cadre à cette opposition radicale, donnant d'abord raison aux catholiques avant de basculer dans la radicalisation à partir de 1942[4].

La création du Secrétariat Général à la Jeunesse le 12 juillet 1940 apparait ainsi comme le premier acte d'union des structures d'avant-guerre. Il est d'abord confié au général d'Harcourt qui dirige une institution très autonome avant d'être remplacé par Georges Lamirand le 25 septembre suivant tandis que le SGJ gagne très rapidement en importance, passant d'un rattachement au Ministère de la Famille aux Services de la Présidence du Conseil par une loi du 3 novembre 1940. Parallèlement à cette ascension symbolique, le Secrétariat se développe considérablement et étend son réseau sur les deux zones. Ainsi, entre novembre 1940 et février 1941, les services de G. Lamirand passent de 10 délégués régionaux à 38 ainsi que 173 directeurs adjoints[5]. Par ailleurs, il bénéficie d'une priorité budgétaire affiché de la part du régime qui lui permet d'étoffer considérable son organigramme à partir de 1942 ;

[1] COTILLON Jérôme, art. cit., p. 29-36.
[2] *Ibid*.
[3] LOUBET DEL BAYLE Jean-Louis, *Les Non-conformistes des années 30. Une tentative de renouvellement de la pensée politique française*, Paris Le Seuil, 1969, 562p.
[4] COTILLON Jérôme, art. cit., p. 29-36
[5] BASDEVANT André, art. cit. p. 55-88.

Graphique 7 : Organigramme du SGJ d'après la loi 30/01/1942

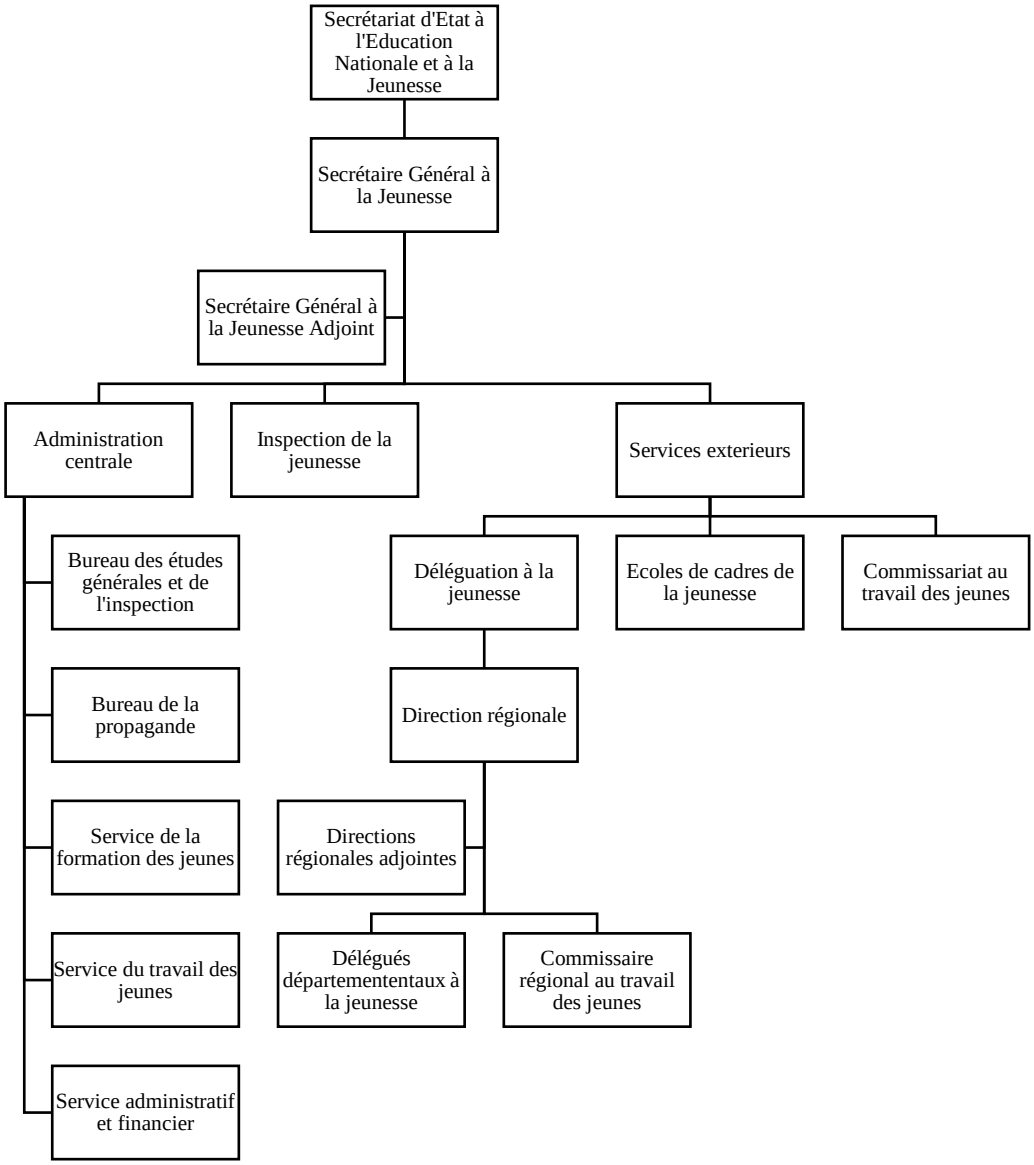

Les délégués régionaux sont ainsi membres du service extérieurs et présents dans chacune des régions académiques et sont accompagnés d'un adjoint pour chaque branche soit au moins quatre par région. Comme le précise A. Basdevant dans son travail sur les services de la jeunesse, les membres du SGJ[1] ne sont que très rarement des fonctionnaires recrutés sur titres mais principalement des vacataires. Une situation qui peut s'expliquer par la naissance du Secrétariat en 1940 et son besoin, rapide, d'agents correspondant aux exigences, notamment idéologiques et techniques, du nouveau régime. Une thèse que semble corroborer l'absence de membres de l'enseignements parmi ces fonctionnaires.

[1] BASDEVANT André, art. cit. p. 55-88.

Sur la période 1941-1942, qui accompagne la montée en puissance du Secrétariat de G. Lamirand, l'institution est alors chargée d'encadrer les mouvements de jeunesse existants par l'administration de quatre grandes œuvres ; les chantiers de la jeunesse, fondés en juillet 1940, les Compagnons de France, fondés en aout 1940, chargés de la promotion d'une culture populaire et dont est issu le premier responsable vichyste du Comité Parisien, les Équipes et cadres de la France nouvelle, créées en mars 1941 et le réseau des Écoles des cadres d'Uriage dont la plus emblématique est ouverte en septembre 1941. À leurs côtés, se trouvent les associations avec lesquelles le régime travaille, par le biais de conventions[1].

La dérive fasciste du Secrétariat à la Jeunesse[2]

La nomination d'Abel Bonnard au Ministère de l'Éducation nationale en avril 1942 signe le début d'une nouvelle période pour les services du Secrétariat Général à la Jeunesse. Membre du « Groupe Collaboration[3] », ce tenant d'un rapprochement intellectuel avec les dictatures allemande et italienne[4], organise des conférences sur « L'Europe Nouvelle » dès le milieu des années 1930. Si la période 1940-1941, d'abord marquée par un retour à la tradition avec la victoire des tenants de l'Instruction publique, avait finalement été une parenthèse libérale pour le SGJ, cadrée par les représentants de l'idéologie cléricale et l'organisation souple des mouvements, cette nomination marque l'abandon des orientations de 1940.

Nous l'avons dit, le Maréchal ne voulait pas d'une jeunesse unique. Ce sont ces questionnements sur la jeunesse qui restent les principaux révélateurs des changements de direction au sein du Secrétariat à partir de 1942. Ainsi, le 11 octobre 1941, G. Lamirand annonce, devant les représentants des Scouts de France, la création d'une charte pour la jeunesse qui doit proposer une politique de reconnaissance des structures par l'Etat français afin d'éviter le basculement vers une seule jeunesse. En mars 1942, alors que s'ouvre une Commission Nationale de l'Etat français sur cette question, le Maréchal Pétain y fait réaffirmer son opposition à toute jeunesse d'Etat. Pour autant, on voit emerger à cette occasion les axes de formation qui sont attendus par les organisations maintenues ; la restauration de l'esprit civique et une formation intellectuelle et morale respectueuse des traditions.

---

[1] BASDEVANT André, art. cit. p. 55-88.
[2] COTILLON Jérôme, art. cit. p.29-36.
[3] BARREAU Jean-Michel, « Abel Bonnard, ministre de l'Education nationale sous Vichy, ou l'éducation impossible », Revue d'histoire contemporaine, 1996, n°43-3, p. 464-478.
[4] A. Bonnard signe avec d'autres l'ouvrage d'Henri Massis, *Le Manifeste pour la défense de l'occident*, cité par SIRINELLI Jean-François, *Intellectuels et passions françaises*. *Manifestes et pétitions aux XXe siècle*, Paris, 1996, Editions Fayard, p. 94.

A l'instar de son Ministère de tutelle, il semble que la dérive vienne du remplacement progressif du personnel dirigeant du SGJ par les services d'Abel Bonnard dès son entrée en fonction. Ainsi, le 9 juin 1942, il fait nommer Georges Pelorson comme SGJ-Adjoint à la place de M. Macé. Assistant de G. Lamirand, il coordonne les travaux du Secrétariat pour proposer un complément – pratique – à la formation, dispensée aux jeunes dans les établissements scolaires. La naissance et le développement des Écoles de cadres apparait alors comme un des points centraux d'une politique orientée vers la discipline et la formation d'une élite, unique. Il est aidé dans cette tâche par Felix Olivier-Martin, professeur de droit administratif et ancien responsable du Parti social français (PSF) qui est nommé inspecteur général à la jeunesse le 8 aout 1942[1] qui tente, sans succès, de réduire drastiquement les ressources financières allouées aux organisations de jeunesse.

Les deux hommes, représentant chacun une vision radicalement différente du rôle de l'Etat dans l'organisation de la jeunesse, cohabitent jusqu'au départ contraint, le 24 mars 1943 de G. Lamirand. À cette date, F. Olivier-Martin devient SGJ tandis que le G. Pelorson quitte son poste qui est d'ailleurs supprimé. La période 1942-1943 est alors marquée par une reprise en main stricte des organisations adoubées par le SGJ. C'est d'ailleurs à cette époque que l'institution voit son budget nettement augmenter, 788 millions de francs en 1943[2], tout comme son contrôle financier sur les associations, comme l'atteste la présence d'un représentant du SGJ au sein de la Commission permanente du CO-PAR, chargé de veiller à la bonne restructuration des services, notamment financiers, de l'association. Toutefois, l'application du STO, dont le SGJ doit faire le relai, restreint le développement des initiatives du Secrétariat d'autant que le discours officiel de l'Etat français ne semble pas séduire les différentes jeunesses comme le montre le développement de la résistance ou encore la fermeture de l'École des cadres d'Uriage en 1943.

Le 1er janvier 1944, le SGJ devient Commissariat Général à la Jeunesse et F. Olivier-Martin quitte ses fonctions, remplacé par M. Gaït. Cette transformation entérine la double évolution que connait l'institution chargée de la jeunesse depuis sa création en 1940. Après avoir été le fer de lance de la politique jeunesse de l'Etat français, elle cède aux assauts de la conception fasciste tandis que son poids (financier comme politique) ne cesse de reculer dans le cadre d'un contexte ou la jeunesse n'est plus la priorité du gouvernement[3]

[1] BASDEVANT André, art. cit. p. 55-88.
[2] *Ibid*.
[3] *Ibid*.

L'attribution idéologique des ressources financières

Derrière les débats qui animent le SGJ sur les formes que doivent prendre la jeunesse française, se met en place une toute autre politique, constante, sur les quatre années d'existence du Secrétariat. Ainsi, l'action de l'institution se lit surtout dans la coordination et l'attribution de vastes subventions, plus d'ailleurs, que dans ses politiques d'action directe. En d'autres termes, que ce soit sous G. Lamirand ou sous F. Olivier-Martin, le SGJ opère une politique de regroupement des organisations de jeunesse par le financement.

Après l'armistice et la division de la France en deux parties, l'occupant Allemand comme l'Etat français entreprennent de réguler l'existence des structures associatives. A Paris, les associations sont interdites par défaut[1] à partir de l'été 1940 tandis que dans les deux zones, la stabilité des milieux associatifs pâtit des conséquences de l'exode. À cette autorisation légale et dérogatoire d'existence s'ajoute également la mise en place d'un agrément, accordé, par le SGJ, aux associations[2] qui autorisait la perception de subventions publiques. En contrepartie, les services de la Jeunesse s'autorisaient à contrôler les finances (dépenses et recettes) et obtenait un droit de regard sur les programmes et les activités desdites structures. À partir de 1942, les protocoles se durcissent et chaque association bénéficiaire de fonds publics doit accueillir un représentant du SGJ tandis qu'un serment de fidélité au Maréchal est introduit dans les textes réglementaires[3].

Ainsi, comme le montre l'exemple du Comité Parisien, qui, durant toute l'Occupation, adresse ses budget prévisionnels et demandes de subventions aux autorités du SGJ[4], la politique de financement de la vie associative des jeunes permet son maintien, voire, dans ce qui nous interesse, son développement. Toutefois, ce que ne montre que partiellement le cas du CO-PAR, qui reste une organisation publique, c'est le regroupement des secteurs associatifs entiers par la distribution de subventions auprès d'un acteur unique. En d'autres termes, et si l'on garde l'exemple du Comité, son développement entre 1940 et 1944 avec autant d'ampleur est avant tout la conséquence d'une convergence d'intérêts entre les acteurs parisiens d'avant-guerre et les dirigeants et relais du SGJ.

[1] Ordonnance du 08/08/1940.
[2] Décision du 16/07/1941, dans COTILLON Jérôme, art. cit. p.29-36.
[3] COTILLON Jérôme, art. cit. p.29-36.
[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-35. Finances et exercices budgétaires.

Un regroupement qui est nettement teinté d'idéologie, comme nous le montrons plus loin à propos des étudiants parisiens. Un point que révèle surtout J. Cotillon[1] lorsqu'il évoque ce serment au Maréchal, la mainmise sur les contenus proposés ou encore l'exclusion systématique et sans dérogation des juifs, étrangers, naturalisés depuis moins de dix ans, fils d'étrangers ou encore membres de sociétés secrètes des instances de direction des associations. Il s'agit, de fait, pour le SGJ, de faire des associations, un des relais de la politique maréchaliste en matière de jeunesse, et cela passe d'abord par l'administration des fonds comme nous le développons au chapitre 6.

*

Les jeunes, comme groupe social et politique, sont l'objet d'une attention particulière des politiques menées par l'Etat français à partir de 1940. Le Secretariat Général à la Jeunesse de G. Lamirand est pensé comme le fer de lance d'une politique qui oscille, durant toute la période entre jeunesse unie et jeunesse unique. Progressivement gagné par les collaborationnistes à partir de 1942, l'institution, tutelle du Comité parisien, est confrontée à une dérive idéologique et des résultats peu prometteurs qui finissent par causer sa perte à la fin de la guerre, sans véritables succès.

Section II : L'université de Paris durant la guerre

L'Université de Paris, est directement confrontée à la guerre dès le mois de septembre 1939. Ses effectifs se vident rapidement et l'institution doit très vite s'adapter aux nouvelles politiques mises en place par l'Occupant allemand et le Ministère de l'Éducation nationale à Vichy qui en fait un espace de mise à l'épreuve de sa politique universitaire. Elle devient alors le cadre d'affrontements entre les différents réseaux, qui ne regroupent que quantité négligeable d'étudiants et d'universitaires qui, pour la plupart, tentent de continuer à faire exister l'université d'avant-guerre.

L'institution dans la et en guerre

Avant l'occupation allemande de Paris, l'université connait, dès le début du conflit, en septembre 1939, des premières perturbations. De la mobilisation générale qui éloigne étudiants

[1] COTILLON Jérôme, art. cit. p.29-36.

et enseignants des bancs des facultés à la fermeture de la Sorbonne et des tentatives de transformations imposée par l'administration de Vichy, l'institution entre dans une période de turbulences dans un contexte où l'Université n'est ni la priorité des autorités politiques allemandes comme françaises sans pour autant être objet de désintérêt. Ainsi, l'université de Paris se trouve dans une situation hybride au sens où elle est un lieu symbolique, située dans un lieu qui ne relève pas directement de la puissance vichyste, objet d'un sentiment de rejet par les responsables de la Révolution nationale mais sans pour autant que ces derniers interviennent directement et profondément dans le système en place.

La mobilisation générale décrétée à partir du 2 septembre 1939 touche également ses services puisqu'étudiants, enseignants et personnels administratifs sont concernés par l'appel. Dans ses travaux sur la faculté de pharmacie durant l'Occupation, Jacques Poisson[1] insiste sur les effets de ces ponctions et les conséquences sur le fonctionnement institutionnel. En pharmacie, les responsables de cours sont peu nombreux à devoir partir (un professeur, trois maitres de conférences, neuf chefs de travaux et assistants et trois agents administratifs) mais cet exemple peut participer de l'illustration de la perturbation de la rentrée universitaire de 1939**.** Il fallut remplacer les responsables mobilisés et continuer le développement de la défense passive[2] (par la distribution de masques à gaz, des exercices d'évacuations ou encore le camouflage des lampes à la tombée de la nuit). Le système universitaire français est bouleversé par la préparation de la guerre comme le montre une liste des AGE rédigée par le Secrétariat de l'UNEF en date du 17 janvier 1940[3] qui confirme le repli de l'université de Strasbourg à Clermont-Ferrand depuis septembre 1939.

Par ailleurs, les fonds du rectorat de l'Académie de Paris sur la Deuxième Guerre mondiale[4] nous informent des mesures prises dès la fin des années 1930 quant à la préparation des services scolaires et universitaires en cas de guerre, notamment dans le cadre de la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la Nation pour le temps de guerre. Par le biais de communications secrètes, le recteur de l'académie s'assure de la mise en œuvre des travaux de défense passive (consolidation et incendie notamment), de réorganisation des enseignants dans le cas d'une

[1] POISSON Jacques, « Quelques épisodes de la vie de la Faculté de pharmacie de Paris (1939-1944) », dans *Revue d'histoire de la pharmacie*, n°364, 2009, p. 451-460.
[2] Archives Nationales**,** Archives du rectorat de Paris relatives à la guerre de 1939-1945, AJ/16/7111. Plusieurs lettres font état de ces mesures de défense.
[3] La Contemporaine, Fonds des Associations, UNEF, 4DELTA/1159/1939-1941 : Lettre n°4001 qui fait la liste de toutes les AGE de l'UNEF et le nom du responsable. Les étudiants de Strasbourg sont ainsi repliés à Clermont-Ferrand et Melle Pfersdorf assure leur représentation. Liste reproduite en annexe. Annexe 15.
[4] Archives Nationales, Archives du rectorat de Paris relatives à la guerre de 1939-1945, AJ/16/7111-7155.

délocalisation (comme le cas des classes préparatoires aux grandes écoles[1]), de mise à disposition de masques à gaz[2] ou de la réorganisation des laboratoires de recherches universitaires en province[3]. Des dispositions qui sont également présentées dans la presse comme le montre la une du journal *Excelsior* du jeudi 9 mars 1939[4] qui dédie un encart aux « masques à gaz pour Paris ». Ainsi, dans le cadre du plan national de défense passive, chaque établissement parisien est doté d'un dossier de mobilisation qui fait état des mesures à prendre en cas de mobilisation décrétée. Dans un courrier du 17 mars 1939, le recteur de l'académie de Paris, s'adressant aux chefs d'établissements parisiens, donne ainsi à voir la tonalité des mesures préventives décidées ; fermeture des locaux pour quinze jours en cas de mobilisations, renvoie des étudiants et élèves dans leurs familles, conférences d'instruction à la défense[5] ou encore processus de mise en sécurité des archives. Autant de documents qui tendent à montrer que dès les années 1936-1939, l'université de Paris s'est préparée à l'éventualité d'une perturbation de son fonctionnement. Pour les facultés parisiennes, les premiers plans de mobilisation[6] recensent les individus nécessaires à un fonctionnement réduit des établissements en prenant en compte le degré de mobilisation de chacun. Des plans qui font écho aux premières instructions de mobilisations, datant de 1925 et au *Guide pratique pour l'établissement des plans de mobilisation nationale* édité par le Conseil supérieur de la défense national en juillet 1931[7]. On apprend ainsi en consultant le plan de la faculté de pharmacie qu'en cas de mobilisation, le nombre d'étudiants devraient être réduit à deux-tiers, excluant les étudiants de province, raccompagnés chez eux. Malgré la mobilisation et l'entrée de la France en guerre, le Ministère de l'Éducation nationale exprime, par un courrier en date du 23 septembre 1939, sa volonté de pouvoir assurer une rentrée scolaire et universitaire pour le 2 octobre. Pour ce faire, les services académiques du département de la Seine opère, dès le mois de septembre, une réorganisation des effectifs (personnels enseignants et étudiants) dans les locaux disponibles[8]. La rentrée universitaire ne semble pas moins perturbée par la mobilisation, comme en atteste

[1] Archives Nationales, Archives du rectorat de Paris relatives à la guerre de 1939-1945, AJ/16/7111, Lettre du 27 septembre 1938 aux proviseurs de lycées.
[2] *Ibid.* Lettre du 22 octobre 1938
[3] *Ibid.* Lettre du 14 novembre 1938 au président de l'université de Paris.
[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1, Création, Une du journal *Excelsior* du 9 mars 1939.
[5] *Ibid.* Les archives du CO-PAR donnent à voir la liste de cinq conférences qui ont eu lieu à la Sorbonne en 1939 et portant sur « Le problème de la défense passive », « Le danger des bombes explosives », « Le danger des gaz », « Le danger de l'incendie » et « Le secours aux victimes des bombardements aériens ».
[6] Archives Nationales, Archives du rectorat de Paris relatives à la guerre de 1939-1945, AJ/16/7111, Plans partiels de mobilisation des facultés de pharmacie, de droit datant de l'année 1935-1936.
[7] *Ibid.*
[8] Archives Nationales**,** Archives du rectorat de Paris relatives à la guerre de 1939-1945, AJ/16/7115. Courrier du recteur aux inspecteurs académiques et proviseurs en date du 15 septembre 1939.

les courriers de correspondance des responsables de l'UNEF[1] dont seul un Vice-Président n'est pas mobilisé.

Concernant les débuts de la Guerre, les mémoires d'Hélène Viannay[2] nous informent sur le quotidien du microcosme universitaire parisien. Alors assistante du Professeur Léon Lutaud, elle s'est portée volontaire pour assurer des gardes de nuit à la Sorbonne et raconte comment elle attendait « les bombardements qui ne venaient jamais ![3] », illustrant l'attentisme dans lequel était plongé Paris entre septembre 1939 et mai 1940. Toutefois, à partir du 10 mai et jusqu'au 14 juin, la perturbation du monde universitaire parisien s'accélère. Les communications entre le recteur et les doyens de facultés font état du recensement des personnes présentes[4] qui seraient en mesure de quitter Paris avec le matériel de laboratoire. C'est particulièrement le cas en médecine, en pharmacie et en sciences. Ainsi, dans des communications en date des 10 et 11 juin, les secrétaires respectifs de la faculté de pharmacie et de sciences font état de l'avancée de l'évacuation et des réquisitions matérielles (camions de transport en l'occurrence) auxquels ils ont pu avoir accès. Une information que rapporte également H. Viannay qui raconte comment elle quitte la Sorbonne avec le Professeur Lutaud qui a été chargé « d'emporter les appareils précieux du laboratoire[5] ». Après le début de l'Occupation, Gustave Roussy, recteur de l'Académie, resté en poste s'attache à faire la liste du personnel universitaire resté à Paris pendant l'exode et à rappeler ceux qui sont partis. Ainsi, dans un document du 20 juin 1940, il est fait mention des douze professeurs restés en poste à la Sorbonne (facultés de lettres et de sciences), ce qui peut donner une idée de la proportion des effectifs restants. Tandis que le 25 juillet, le Secrétaire général de l'université de Paris transmet au recteur un modèle de lettre de rappel des enseignants fondé sur le motif que la « Sorbonne est le lieu de repli de l'Académie de Paris[6] ». Un retour des usagers de l'Université (enseignants, étudiants et personnels) que décrit H. Viannay et qui s'inscrit dans le cadre des convois de rapatriement gratuits organisés par l'occupant[7]

---

[1] La Contemporaine, Fonds des Associations, UNEF, 4DELTA/1159/1939.
[2] FELETIN Clarisse, *Hélène Viannay. L'instinct de résistance de l'Occupation à l'école des Glénans*, Paris, Éditions Pascal, 2004, 255p.
[3] *Ibid.* p.40.
[4] Archives Nationales**,** Archives du rectorat de Paris relatives à la guerre de 1939-1945, AJ/16/7115. Lettre du doyen de la faculté de sciences au recteur du 24 mai fait état de 104 personnes présentes
[5] FELETIN Clarisse, *op. cit.*, p. 41.
[6] *Ibid.* Courrier du 24 juillet 1940.
[7] FELETIN Clarisse, *op. cit.*, p. 49.

. Avec la réouverture de la Sorbonne durant l'été[1], la puissance occupante amorce sont programme de mise au pas « de l'intelligence française[2] ». Une volonté également rapportée par Michel Pinault[3] dans son article sur les premiers temps de l'occupation parisienne de l'université. Les nouveaux maitres de Paris aspirent à un retour à la normale tout en investissant les laboratoires de recherches en sciences naturelles (chimie en particulier) comme le rapporte Jacques Poisson[4]. Dès le 16 juin, des officiers allemands s'installent et accèdent aux travaux des chercheurs français notamment en toxicologie et le 10 septembre, la Luftwaffe entend occuper les locaux vacants de l'institut de pharmacie. Un projet rapidement abandonné en raison de l'inadaptation des locaux (chauffage et électricité sont alors manquant). Toutefois, cette question de la réquisition des locaux disponibles au sein des espaces universitaires revient fréquemment au cours de la guerre à Paris ceux-ci étant partiellement vidés de leurs effectifs en raison de la Guerre puis du nombre de prisonniers.

Passés les premiers temps de la Guerre et de l'Occupation, les facultés de l'université de Paris reprennent un fonctionnement plus apaisé. Malgré un contrôle des lieux assuré par les allemands, c'est l'administration de Vichy qui semble particulièrement aux affaires au sein de la Sorbonne durant la guerre qui, en fait, pour Gilles Maigron, un lieu de propagande[5]. Dans le cadre de ses travaux de recherches[6], il peint un tableau du fonctionnement institutionnel de l'université dans la Guerre au travers des différentes personnalités qui y ont exercé des mandats. Ainsi, Émile Mireaux est nommé Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts dans le sillage du vote des pleins pouvoirs à Philippe Pétain en juillet 1940. Celui-ci fait supprimer les conseils consultatifs universitaires et le Comité consultatif de l'Enseignement supérieur (qui existent depuis le 30 mai 1935), par la loi du 12 juillet qui lui donne tout autorité sur l'enseignement supérieur français. A Paris, cinq personnes se succèdent au rectorat entre 1940 et 1944. Le premier, Gustave Roussy, nommé le 1er octobre 1937, est révoqué le 12 novembre 1940 pour laxisme après la manifestation étudiante de la veille. Jérôme Carcopino, alors

---

[1] FISCHER Didier, « Les étudiants et la Résistance », dans *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°74, 2004, p. 20.
[2] DE LESCURE François, « Le 11 novembre 1940 » dans *Clarté*, n° 14, octobre-novembre 1958, p. 10 cité dans FISCHER Didier, art. cit., p. 20.
[3] PINAULT Michel, « Frédéric Joliot, les allemands et l'université aux premiers mois de l'occupation » dans *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°50, avril-juin 1996, p. 67-88.
[4] POISSON Jacques, art. cit., p. 451-460.
[5] MAIGRON Gilles, « Resistance et collaboration dans l'université de Paris sous l'occupation » dans André GUESLIN (dir.), *Les facs sous Vichy, Actes du colloque : Etudiants, Universitaires et Université de France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Moulins, Publications de l'Institut d'Etudes du Massif Central – Université Blaise-Pascal, collection « Prestige », 1994, p. 133-143.
[6] MAIGRON Gilles, *Résistance et collaboration dans l'Université de Paris sous l'occupation, 1940-1944, op. cit.*, 229 p.

directeur de l'École Normale Supérieure prend sa succession comme chargé « des fonctions du recteurs » jusqu'au 15 février 1941, avant d'être nommé Secrétaire d'Etat à l'Éducation Nationale par Vichy. S'ensuivent Paul Hazard (du 15 février 1941 au 5 mars 1941), Charles Maurain (du 5 mars au 30 septembre 1941) puis Gilbert Gidel jusqu'au 19 aout 1944.

Sur le plan pratique, l'université fonctionne par le biais de la réunion des cinq doyens de facultés et du recteur, qui rendent des comptent au Ministre, lui-même en lien avec le gouverneur militaire de Paris. Comme le rapporte Gilles Maigron, ces mêmes doyens sont souvent très discrets durant la période qui nous intéresse, occupés à faire fonctionner leur établissement. Cependant, il relève le cas de Joseph Vendryes et André Cholley, respectivement doyen et vice-doyen de la faculté de lettres impliqués dans des actes de résistance ; le premier est démis de ses fonctions pour s'être opposé à l'exclusion des enseignants juifs et le second promu à la Libération pour avoir protégé des étudiants contre le Service du Travail Obligatoire (STO). *A contrario*, certains responsables sont accusés de collaboration par la Résistance. C'est le cas de Charles Maurain et Paul Montel, tous deux doyens de la faculté de médecine et de Georges Ripert, doyen de la faculté de droit (entre novembre 1934 et novembre 1944).

La nomination d'Abel Bonnard le 18 avril 1942, dans le sillage du retour en grâce de Pierre Laval à Vichy marque un tournant pour le monde universitaire, notamment parisien. Fervent partisan de Vichy et de la collaboration, il soutient la création de deux chaires d'enseignement à la Sorbonne ; « Histoire du judaïsme » confiée à Henri Labroue à la faculté de lettres et Ethnologie raciale, confiée à René Martial à la faculté de médecine. Par ailleurs, comme le relève Gilles Maigron dans ses travaux, il mène une politique d'incitation à la collaboration universitaire par le biais de rapprochements avec l'institut franco-allemand du docteur Karl Epting durant toute la durée de son ministère et ce avec l'appui des recteurs successifs, choisis pour leur loyauté aux projets de la Révolution nationale.

Ainsi, l'histoire de l'université de Paris, comme le résume Gilles Maigron dans son mémoire de recherche[1] est marquée, durant la Deuxième Guerre mondiale, par une forme d'attentisme sur le plan institutionnel. Fortement engagée dans la préparation de la guerre dès les années 1930, les responsables de l'université, une fois Paris occupée, tentent de faire fonctionner les cinq facultés malgré la présence allemande et les directives fortement idéologiques du Ministre Bonnard et de ses recteurs.

[1] MAIGRON Gilles, *Résistance et collaboration dans l'Université de Paris sous l'occupation, 1940-1944, op. cit.*, 229 p.

L'Université de Paris par ses enseignants

Dans la veine des travaux sur l'université de Paris, il serait sans intérêt de tenter de binariser la réaction des universitaires parisiens durant l'occupation. Les rapports des membres de l'université au cours des évènements qui nous intéressent sont relativement difficiles à catégoriser tant il existe de comportements différents et différemment motivés. On identifie cependant deux pôles qui se dessinent entre collaborateurs et résistants tout en admettant que la question de la collaboration tacite reste ouverte.

Pour G. Maigron, collaborer c'est apporter son soutien à la politique de collaboration menée par Pétain depuis 1940, par idéologie comme par opportunisme. Il relève d'emblée une différence notable entre les ressorts mêmes de ces actes de collaboration. Toutefois, sur le plan individuel, elle apparait difficile à cerner tant elle est informelle, visible dans les actes du quotidien et peu documentée. On ne trouve pas dans les archives, d'actes d'allégeance écrite au nouveau régime mais cette question doit se lire dans la pratique. Celle-ci passe par la soumission, l'aveuglement, l'arrivisme ou encore le militantisme de certains. Dans une communication en 1994, Gilles Maigron distingue trois profils qui émergent parmi des trajectoires très différentes des soutiens de Vichy. Pour lui, la forme la plus ambiguë de collaboration repose sur l'acceptation de l'avancement universitaire dans la période, notamment ces enseignants qui acceptent des promotions extraordinaires ou remplacement des professeurs exclus ou déportés. S'ajoutent ceux qui s'engagent personnellement, dans le cadre de leurs fonctions, pour la Révolution nationale en participant activement aux décisions du ministère. Ainsi, le 15 novembre 1941, le recteur de l'Académie autorise le port de la francisque, symbole pétainiste dans les couloirs des facultés. Enfin, la dénonciation des enseignants juifs et l'engagement dans les listes de proscription revêt pour lui une dernière forme, plus aboutie et plus extrême, de collaboration. En parallèle des individus, il existe également les organisations corporatistes et vichystes qui prennent racines dans le monde fragmenté de l'avant-guerre. Elles voient le jour, pour la plupart, après le tournant de 1942 et l'occupation de la zone sud qui s'accompagne d'une radicalisation des positions de l'Etat français et des collaborationnistes. L'Union de l'Enseignement voit le jour en décembre 1942 sous les auspices du Rassemblement National Populaire de Marcel Déat et la Confédération Générale de l'Éducation, fondée en mars 1943 qui compte de nombreux professeurs parisiens dans ses rangs[1]. Enfin, sur le plan sociologique, les profils sont très divers et la durée de leur engagement très variable quand ils n'occupent pas de positions de pouvoir au sein de l'université ; si quelques-uns sont arrêtés

[11] MAIGRON Gilles, « Resistance et collaboration dans l'université de Paris sous l'occupation » dans André GUESLIN (dir.), *op. cit.*, p. 137.

pour collaboration après avoir participés aux voyages d'honneurs de Pétain à Paris, la majorité s'inscrit dans les cercles réactionnaires et conservateurs des années 1930. Souvent liés au cercle Fustel de Coulanges, organisation historique luttant contre la vision de l'école de la IIIe République depuis les années 1920, ces professeurs sont à l'origine d'évènements à la Sorbonne à partir de 1941, comme Daniel Halévy qui préside une série de conférences sur l'éducation à la fin de l'année. Par le biais de ces organisations proches du pouvoir vichyste, ces collaborateurs tentent d'obtenir la révision des manuels scolaires[1].

A l'inverse, il existe un pôle résistant au sein de l'université mais dont l'étude rencontre les mêmes difficultés puisqu'il existe des actes individuels comme des formes organisées de contestation. Les travaux de G. Maigron comme l'étude des dossiers d'arrestation[2] tendent à montrer qu'on peut étudier ses formes de deux points de vue ; celui des allemands et celui des individus qui agissent. Pour l'historien, ces comportements (du sourire moqueur à la diffusion de tracts, faits consignés dans les dossiers étudiés) peuvent être compris comme un sentiment avant d'être une véritable idéologie. Sur les 128 dossiers de condamnation étudiés, 34 concernent des responsables d'enseignements du supérieur ; on compte 12 enseignants en lettres, 7 en droit, 4 en sciences, 6 en médecine et aucun de la faculté de pharmacie. S'ajoute à ces chiffres, les 2 arrestation de M. Bruhat, directeur-adjoint de l'ENS en février et en aout 1944. Le motif de leur arrestation est souvent inconnu, à l'exception de M. Villey, arrêté octobre 1941 pour diffusion de tracts antiallemands. On peut toutefois remettre ces condamnations en perspectives avec les quelques actions dont nous avons connaissance comme celle du professeur Georges Politzer qui, dès juin 1940, met en garde ses étudiants contre les Allemands.

Tableau 5 : Membres de l'université condamnés entre 1940 et 1944[3]

	Établissement	Lettres	Sciences	Médecine	Droit	Pharmacie	ENS	EHEC	Autres	**Total**
Statut	Enseignant	12	4	6	7	0	3	0	2	34
	Étudiant	12	2	8	6	1	4	2	1	36
	Autres	1	1	0	1	0	5		1	9
	Total	25	7	14	14	1	12	2	4	79

[1] GROS Guillaume, *Philippe Ariès, un traditionnaliste non-conformiste : de l'Action française à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (1914-1984)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2008, p. 70.
[2] Archives Nationales, Archives du rectorat de Paris relatives à la guerre de 1939-1945, AJ/16/7117. Une liste est présentée en annexe. Annexe 16.
[3] A partir de l'exploitation de 128 dossiers d'arrestations contenus dans les Archives du rectorat de Paris.

A l'instar des collaborationnistes et collaborateurs, les universitaires ont également leurs réseaux organisés. Le groupe Maintenir est le premier à voir le jour dès septembre 1940 à l'initiative d'Alfred Rosier, Jean Kréher et Georges Jamati qui se fixent pour ambition de défendre l'université face à la collaboration et la germanisation. La répression de la manifestation étudiante du 11 novembre 1940 puis la politique du travail menée par Vichy (relève puis service du travail obligatoire après 1943) participent au contexte d'émergence de groupes de résistance c'est notamment le cas de l'*Université Libre*, journal de l'université parisienne fondée par des proches du Front National et du Parti Communiste qui nait en novembre 1940. Par la suite, ces mêmes résistants participent à la fondation, le 15 mai 1941, du Front National Universitaire qui tente de bâtir un pont entre les communistes et les gaullistes, moins présents dans le milieu universitaire.

Enfin, il est necessaire de s'intéresser au silence largement partagé parmi le monde de l'université. Sans qu'il soit signe d'approbation, il doit être remis dans le contexte d'un appel clair à la collaboration par l'Etat dès l'automne 1940. C'est dans ces conditions que nombre d'enseignants semblent avoir choisi le désintérêt à l'égard des affaires politiques dans une forme d'attentisme qui, selon les mots de Gilles Maigron, rassure un gouvernement de Vichy qui rend les universitaires responsables d'un effondrement intellectuel de la France. Parmi les silences qui font vivre l'université de Paris entre 1940 et 1944, on peut également citer les membres du personnel de facultés, peu visibles dans les archives allemandes ou du rectorat. Sur 128 dossiers, ils ne sont que 9 à faire partie de cette catégorie très vaste (« Autres » dans le tableau n°5) qui recouvre tant les secrétaires que les concierges ou les garçons de laboratoire et dont l'action, difficile à cerner, est largement méconnue. Même si, en les intégrant dans des blocs de condamnation, on peut tenter d'écrire leur participation, comme c'est le cas pour les arrestations à l'ENS en février 1944 référencée ci-dessous.

Tableau 6 : Extrait de la table des condamnations

Nom	Civilité	Situation	Établissement	Enseignement	Date de l'arrestation	Service d'arrestation	Motif	Peine infligée
BRUHAT	M.	Directeur-adjoint	ENS	Supérieur	26/02/1944	Allemands	Inconnu	Inconnue
PRILLIEZ	Mme.	Concierge	ENS	Supérieur	26/02/1944	Allemands	Inconnu	Inconnue
PRILLIEZ	M.	Concierge	ENS	Supérieur	26/02/1944	Allemands	Inconnu	Inconnue

Ainsi, la motivation en lien avec le comportement des individus semble être un des facteurs possibles d'explication de l'engagement des enseignants dans les différentes

mouvances résistantes comme collaboratrices de l'université de Paris. Faute d'avoir de véritables statistiques du nombre de professeurs restés en poste à la Sorbonne durant la guerre, on ne peut pas véritablement estimer l'importance proportionnelle des condamnations étudiées. Toutefois, l'engagement de ou pour certaines figures institutionnelles, comme Abel Bonnard, ministre qui donna une conférence à l'été 1940, ou Paul Langevin, dont l'arrestation est, selon des témoignages de l'époque, pour partie responsable de la manifestation étudiante et lycéenne du 11 novembre 1940, joue un rôle important dans la mobilisation et la création des imaginaires résistants.

Étudier à Paris entre 1940 et 1944

Après une rentrée universitaire 1939 bouleversée par la mobilisation et la délocalisation de nombreux collèges et lycées parisiens[1], ainsi que le renvoi d'étudiants chez eux quand ils ne sont pas faits prisonniers pendant la campagne de France (mai-juin 1940), le monde étudiant entre dans l'occupation parisienne de manière plus chaotique que les professeurs de la Sorbonne dont nous avons parlé plus tôt. En un sens, on peut dire que la contestation se structure autour des commémorations du 11 novembre et de la répression allemande. Il faut y ajouter les initiatives vichystes pour prendre la main sur ce microcosme par le biais de structures publiques comme les maisons de facultés, d'organisations étudiantes réactionnaires et d'une surveillance accrue des comportements publics.

Comme l'écrit Raymond Josse en 1962[2], dès le début, les formes de réactions (avant d'être des résistances) étudiantes sont nébuleuses et très diverses, souvent dictées par un sentiment de rejet de ou une adhésion au projet allemand (avec en arrière-plan l'image nazie plus ou moins affirmée). A cela s'ajoute l'attachement à gauche pour le Front populaire, le jacobinisme et le rejet du fascisme. Ainsi, dans un premier temps, le monde étudiant semble se projeter dans les divisions de la classe politique d'avant-guerre entre une gauche antifasciste et une droite conservatrice à tendance réactionnaire[3] avant que la conjecture politique – la réalité du pacte germano-soviétique et la politique de Pétain – ne fasse évoluer les lignes de fractures. Ainsi, il n'y, à Paris, pas de véritables réseaux pour ou contre la situation à l'été 1940 mais plutôt les organisations d'avant-guerre dont les effectifs (UNEF et Jeunesses Communistes pour

[1] Archives Nationale, Archives du rectorat de Paris relatives à la guerre de 1939-1945, AJ/16/7111. Dans un courrier du printemps 1940, le recteur de Paris transmet une liste des lycées parisiens et leurs correspondants en province.
[2] JOSSE Raymond, « La naissance de la résistance étudiante à Paris et la manifestation du 11 novembre 1940 », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n°47, juillet 1962, p. 1-31.
[3] Une dichotomie que présente assez bien Daniel CORDIER dans son ouvrage autobiographique, *Alias Caracalla*, Paris, Gallimard, 2009, 944 p.

la majorité) se retrouvent à la rentrée 1940. Cependant, l'occupation allemande s'accompagne dès l'été d'une interdiction des associations existantes[1] à laquelle seule échappe l'UNEF, pour les étudiants, en raison de son lien avec les réseaux des œuvres et de sa promesse de neutralité. Dans un courrier en date du 20 septembre[2] aux professeurs repris le 2 octobre dans une lettre au recteur, le nouveau responsable parisien de l'UNEF, François de Lescure, président de la Fédération des Étudiants de Paris (FEP) et délégué de l'UNEF pour la zone occupée assure aux autorités universitaires l'engagement de l'association « à maintenir chez les étudiants le calme et la dignité ». Quant à l'organisation communiste, interdite depuis le 26 septembre 1939, elle continue son parcours dans la clandestinité. Entre juin et novembre 1940, la résistance (à défaut d'un mouvement de collaboration) se traduit par, à l'instar des professeurs, des actions du quotidien ; quitter les amphithéâtres en raison de la présence de soldats allemands[3] ou encore faire circuler des pliages antiallemands dans les livres de la bibliothèque[4] de la Sorbonne.

Les choses évoluent au mois de novembre lors de la « première forme d'opposition publique aux Allemands[5] » qui caractérise la rentrée universitaire de 1940 qui est avancée au 20 octobre par le recteur Roussy. A l'approche de la date symbolique de l'armistice de 1918, le Secrétaire d'Etat à l'instruction publique, Georges Ripert[6], fait savoir que le 11 novembre devra être un jour travaillé comme les autres tout en exprimant le vœu de cérémonies discrètes en l'absence des étudiants. Une décision reprise en l'état par le recteur le 10 novembre[7] dans une communication aux doyens. On a coutume de faire remonter l'origine de la manifestation étudiante à l'arrestation de Paul Langevin le 8 novembre par les Allemands, cependant, les travaux d'Alain Monchablon tout comme les archives du rectorat de Paris sur le sujet[8] tendent à montrer que l'idée d'une manifestation place de l'Etoile remonte à une date antérieure. En effet, une lettre anonyme en date du 7 novembre, adressée au recteur, annonce l'évènement, tout comme une lettre d'un élève de l'ENS qui date du 8 novembre. Ainsi, la manifestation, qui rassemble étudiants et lycéens se déroule aux abords de la flamme du soldat inconnu aux

[1] Ordonnance du 08/08/1940.
[2] Archives Nationales, Archives du rectorat de Paris relatives à la guerre de 1939-1945, AJ/16/7148.
[3] Raconté par l'auteur dans LANGERON Roger, *Paris, juin 1940…*, Paris, Flammarion, 1946, p. 181-190.
[4] Témoignage de Roger Morais, Vice-Président de la Corpo de lettres (affiliée à la FEP), cité dans JOSSE Raymond, art. cit., p. 4.
[5] MONCHABLON Alain, « La manifestation à l'Etoile du 11 novembre 1940 », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 2012, n°110, p. 67-81.
[6] Archives Nationales, Archives de l'instruction publique, F/17/14275. Lettre aux recteurs du 26 octobre 1940
[7] Archives Nationales, Secrétariat Général du Gouvernement et services du Premier Ministre, Délégation de Fernand Brinon, Vie politique et sociale, F/40/1485.
[8] Archives Nationales, Archives du rectorat de Paris relatives à la guerre de 1939-1945, AJ/16/7116. Carton traitant des évènements du 11 novembre.

alentours de 17h[1] pour se terminer vers 18h30 avec des coups de feu de la *Geheime Feldpolizei* [police militaire allemands] et l'arrestation d'une centaine de personnes. Dans ses travaux, l'historien crédibilise le chiffre de 3 000 manifestants, recoupant 500 à 1000 personnes comptabilisées par les Allemands et les 24 000 visiteurs et 1 550 bouquets de fleurs déposés de la police française. A la suite de ces évènements, le 12 novembre, le commandement allemand ordonne la fermeture de tous les établissements d'enseignement supérieur de Paris qui ne rouvrent qu'à partir du 17 novembre pour certains établissements spécialisés et le 20 décembre pour la Sorbonne. La répression et la prévention des actions étudiantes sont considérablement accrues dans les facultés parisiennes. Un tournant qui se matérialise par le renvoi pour laxisme du recteur Roussy le lendemain de la manifestation.

Ainsi, étudier à la Sorbonne, et plus largement à l'université de Paris, entre 1941 et 1944 s'inscrit dans un contexte de contrôle par les autorités des mouvements. Une lettre non-datée du recteur Gilbert Gidel[2] à son Ministre de tutelle, mais nécessairement postérieure au 1er octobre 1941, fait état d'une manifestation devant le monument au mort dispersée par le service d'ordre de la Sorbonne. De même, dans une directive au recteur de l'Académie de Paris et aux doyens de facultés, Abel Bonnard, non datée mais postérieure au printemps 1942[3] prescrit l'interdiction de la distribution de tracts, l'interdiction d'accès aux locaux aux personnes non-inscrites et le contrôle des individus et bagages. Ces deux documents, rédigés à un an d'intervalle au moins donnent à voir l'ambiance sécuritaire qui règne dans les locaux universitaires à Paris après les épisodes de novembre 1940 et qui furent le quotidien des étudiants sur la période. Parmi les dossiers de condamnation que nous avons consultés, on dénombre 36 étudiants concernés (cf. tableau n°5, p. 80). Encore une fois, pour la majorité d'entre eux, le motif de la condamnation est inconnu et l'on constate que plus l'on se rapproche de 1944, moins, dans l'intégralité du corpus, les informations sont détaillées.

Enfin, l'université de Paris sert d'arène à une série d'organisations, de structures et de réseaux étudiants résistants comme collaborateurs. On l'a dit plus haut, l'UNEF et les Jeunesses Communistes sont les premières à s'engager sur ce terrain. Ces derniers, par le biais des Étudiants communistes sont à la tête de *La Relève*[4], organe de presse clandestine qui ne croit

[1] MONCHABLON Alain, art. cit., p. 72.
[2] Archives Nationales, Archives du rectorat de Paris relatives à la guerre de 1939-1945, AJ/16/7116.
[3] *Ibid.*.
[4] Archives de *La Relève*, disponible sur Gallica.bnf.fr, consulté le 30/08/2019 : https://gallica.bnf.fr/services/engine/search/sru?operation=searchRetrieve&version=1.2&collapsing=disabled&query=%28dc.title%20all%20%22La%20Rel%C3%A8ve%22%29%20and%20arkPress%20all%20%22cb32850640z_date%22&rk=42918;4

pas au *Modus Vivendi*[1] souhaité par le Parti Communiste Français (PCF), et sont les premiers à mener la contestation dès le mois de juillet 1940. Une organisation à laquelle vient s'ajouter en 1943, l'Union des Étudiants Patriotes, fondée sur l'initiative du PCF. Au contraire de l'UNEF et de la FEP, qui réunit notamment la corporation des étudiants en droit et celles en lettres, et à laquelle *La Relève* reproche une forme de soumission au nouveau régime. On l'a vu, l'UNEF se donne les moyens de garder son existence légale tout en étant traversé par des épisodes politiques houleux. S'ajoutent aux organisations historiques de nouvelles structures qui émergent autour de publications clandestines comme *Les Volontaires de la Liberté*, groupement, à partir de 1941, d'étudiants de la Sorbonne et de lycéens de Louis-le-Grand et d'Henri-IV ou encore *Défense de la France* autour de Philippe[2] et Hélène Viannay[3] qui né en juillet 1941. Enfin, le réseau Maintenir, fondé dès septembre 1940 rassemble des étudiants (notamment responsables à l'UNEF) et des enseignants.

Les évènements de novembre 1940 peuvent, en un sens, nous donner un aperçu de la présence de ces différentes organisations. Dans ses travaux, Raymond Josse se fait le relais des discussions au sein de Maintenir entre étudiants et enseignants dès le 8 novembre 1940, dans la foulée de la manifestation de soutien à Paul Langevin. De même, les communistes s'approprient l'initiative de la manifestation dans une lutte mémorielle qui s'étend au-delà de l'armistice de 1945. Vichy tente également de fédérer le milieu étudiant par le biais de structures associatives mais également plus générales et publiques. L'Union Générale des Étudiants de Paris, qui existe depuis les années 1930 se remet à fonctionner par le biais des subventions publiques (mais est dissoute le 3 mars 1942 par décret). Parallèlement l'Etat français apporte son soutien à deux nouvelles structures qui voient le jour à partir de 1942 ; les Jeunes de l'Europe Nouvelle de Marc Augier et les Jeunes du Maréchal de Jacques Bousquet, toutes deux engagées dans la collaboration et le soutien à la Révolution nationale. S'ajoutent également deux organisations confessionnelles récrées par le gouvernement de Pétain ; la Fédération Française des Étudiants Catholiques de Paris (FFEC) et Fédération Française des Associations Chrétiennes d'Étudiants (FFACE), qui réunit les protestants, mais qui entrent dans l'opposition à partir de 1943. Enfin, afin de diffuser largement les idées du renouveau voulu pour la France, sont lancés dès l'été 1940 les chantiers de la jeunesse, forme renouvelée de service militaire, en zone sud. Pour la zone occupée, le Ministère de l'instruction publique transforme le Comité Parisien des Œuvres

[1] JOSSE Raymond, « La naissance de la résistance étudiante à Paris et la manifestation du 11 novembre 1940 », art. cit., p.2-3.
[2] VIANNAY Philippe, *Du bon usage de la France : Résistance, Journalisme, Glénans (pour mémoire)*, Paris, Ramsay, 1988, 441p.
[3] FELETIN Clarisse, *op. cit.*

en Service des Étudiants Parisiens[1] qui fonde des maisons de facultés, sur lesquelles nous reviendrons par la suite, afin de concurrencer, notamment, les corporations de l'UNEF.

L'engagement des étudiants parisiens est mieux documenté que celui des professeurs, moins organisés. Par conséquent, ils sont également plus sujet à la répression de l'occupant allemand comme du gouvernement vichyste. Après un été qui voit, pour partie, revenir les étudiants mobilisés ou libérés à Paris qui devient un foyer de contestation étudiante. A l'instar de leurs ainés, la manifestation du 11 novembre 1940 participe de la cristallisation progressive de camps. Cependant, tandis que certains comme l'UNEF jouent partiellement le jeu de l'occupant, d'autres d'abord collaborationnistes passent dans la résistance à partir de 1943 à l'image des organisations confessionnelles catholiques et protestantes.

*

Évoluer dans le monde universitaire parisien entre 1939 et 1945 c'est principalement côtoyer une forme d'indifférence non pas pour les événements en cours, pour un engagement affiché. Ainsi, la majorité des étudiants et des enseignants à l'instar des français de la Deuxième Guerre mondiale semblent plus occupée par leur quotidien que par les perturbations engendrées par le conflit. Pourtant elles existent bien. Chacun, résistants comme collaborateurs et occupants se livrent une lutte discrète pour les uns et retentissante et violente pour les autres. Comme l'explique Gilles Maigron, l'Allemagne administre quand le gouvernement de Vichy et les organes de la résistance tentent d'obtenir l'adhésion des masses.

***

Le Comité Parisien que nous étudions semble donc bien s'inscrire dans une question étudiante qui s'est affirmée tout au long du premier XXe siècle et à laquelle Vichy offre une forme de parachèvement par l'attention qu'il lui porte. Une question étudiante parce qu'il existe bien des corporations étudiantes, que celles-ci revivent avec la fondation de l'UNEF en 1907 et qu'elles s'autonomisent progressivement pour accaparer et tenter de définir elles-mêmes leurs

[1] Par un arrêté du 24 janvier 1941.

propres problématiques sociales ainsi que les solutions qui pourraient participer à la résorption de celles-ci.

Les étudiants sous la IIIe République comme sous le Régime de Vichy et l'Occupation, sont intimement liés aux enseignants, leurs pratiques et leurs actions comme en attestent les quelques ponts qui existent dès les années 1930 entre les deux espaces et qui permet de mettre sur pieds la création du réseau des œuvres par la fondation du Comité Supérieur en 1936. L'UNEF n'est pas le cœur de notre objet mais son rôle central dans l'organisation des étudiants, la représentation de ceux-ci et l'animation des œuvres en fait un acteur incontournable pour notre sujet.

Alors que les œuvres ont prouvé leur utilité à proposer des services à un monde étudiant en plein élargissement, la Deuxième Guerre mondiale et ses logiques viennent perturber cette quasi-routine. Maintenant que l'on a vu que chacun évoluait selon des logiques différentes bien que concomitantes, que le tout fonctionnait ensemble, dans un monde particulièrement intriqué, il faut désormais se demander comment le CO-PAR s'intègre dans ces questions issues de la IIIe République ; tous les acteurs en présence ont vécu, à des positions différentes et par des trajectoires différentes l'effondrement de celle-ci. Pourtant, comme le montrent les études sur l'école notamment, ce n'est pas parce qu'il y a volonté radicale de changement que celui-ci s'opère.

Conclusion

A la fin des années 1930, il existe bien une question sociale étudiante ; celle que recouvre les problématiques rencontrées par les jeunes dans leurs études à l'Université et les initiatives qui tentent de les résoudre. La question étudiante recouvre également d'autres enjeux qui sont directement éprouvés par le conflit qui éclat en septembre 1940 et que le Régime de Vichy va profondément transformer.

L'Université, qui a amorcé sa mue depuis le début de la IIIe République devient une institution sous tutelle et les enseignants des facultés sont jugés partiellement responsables de la défaite intellectuelle de la France qui signe la convention d'armistice en juin 1940. Pourtant, certains des nouveaux responsables de la France de Vichy sont passés par l'institution universitaire et s'en saisisse pour l'intégrer pleinement au projet de la Révolution nationale.

En parallèle, les étudiants qui n'ont pas tous déserté les facultés, notamment à Paris, tentent de maintenir les activités qui avaient fait leur force dans les années d'avant-guerre. A ce titre, l'Union Nationale des Étudiants illustre la capacité qu'a eu une organisation étudiante à sortir renforcée d'une épreuve de force où se côtoyaient résistants comme tenants d'une collaboration. L'UNEF, qui conserve, tant bien que mal, ses activités durant la guerre tentent d'influer sur les orientations du nouveau Secrétariat Général à la Jeunesse, chargée de l'embrigadement et de l'incorporation des jeunes dans l'appareil vichyste.

Dans un contexte où les difficultés s'accumulent pour les étudiants, la question des œuvres devient un enjeu de taille pour l'administration de l'Etat français qui l'intègre pleinement à sa politique de contrôle de la jeunesse. C'est notamment le cas à Paris où il intègre le Comité parisien des œuvres au sein du SEP et engage un large politique de développement que nous allons désormais aborder.

Deuxième partie : Une décennie de transformation et de développement pour le Comité parisien des œuvres sociales à destination des étudiants

En l'espace de dix ans, le petit comité local de coordination des œuvres, monté à Paris en 1937 pour tenter de palier les manques créés par la disparition de l'AG en 1935, s'est considérablement développé au gré des investissements divers du Ministère de l'Éducation nationale de la IIIe République d'abord puis des responsables des services de la Jeunesse de l'Etat français.

Durant l'Occupation, le CO-PAR, désormais administré par un responsable du Secrétaire à la Jeunesse nommé à la tête d'une nouvelle instance le Service des Étudiants Parisiens, connait un essor considérable. Si les responsables d'avant 1939 avaient de nombreux projets pour les étudiants parisiens, les fonds et les ambitions de contrôle des étudiants apportés par les dirigeants de Vichy vont permettre au Comité de se développer considérablement.

Grâce à une politique ambitieuse, sur le plan social et culturel, et dans la veine des politiques d'assistance sociale prônées par le Régime de Vichy, le CO-PAR devient un modèle du genre en matière de prise en charge des besoins des étudiants à Paris. Pour autant, l'action de l'Etat français ne se fait pas sans arrières pensées et les deux chefs du Service des Étudiants qui se succèdent entre 1941 et 1944 mettent en place un appareil verrouillé au service de la propagande du régime.

Toutefois, en parallèle de ces politiques idéologiques, parfois à la limite du collaborationnisme, le Comité parisien et ses structures deviennent un cadre de développement intellectuel, moral et politique pour nombre d'étudiants. Un développement qui est tellement conséquent qu'à la Libération, les nouveaux responsables du Comité qui renait maintiennent les œuvres qui ont été créées sous les mandats des représentants du Maréchal Pétain.

En un sens, cette décennie qui court entre 1937 et 1947 et qui fait traverser au Comité parisien des œuvres sociales la Deuxième Guerre mondiale et ses bouleversements organisationnels, financiers et politiques, permet de mettre sur pied une véritable structure d'assistance publique aux étudiants qui essaime au sortir du conflit à partir de 1945-1946.

<u>Chapitre 4</u> :

1937-1940 : De la défense passive à la drôle de guerre : itinéraire de construction du Comité parisien

Dans le cadre de la fondation du Comité Supérieur des Œuvres, par l'arrêté du 27 juillet 1936, Jean Zay préconise la constitution de comités locaux de coordination des œuvres étudiantes. C'est dans ce cadre que nait le Comité parisien dans le courant de l'année 1937, sous l'impulsion de l'Université de Paris. Alors qu'ailleurs, les AG de l'UNEF servent de relai à l'existence pratique d'un réseau d'œuvres disparates que nous avons décrit plus haut, la dissolution de celle de Paris en 1934-35 pour des raisons financières[1] ne permet pas au Comité parisien de prendre véritablement appui sur une structure existante. Les premières années d'existence de celui-ci sont entourées d'un flou alimenté par les informations éparses qui nous sont parvenues[2]. Si on trouve trace de documents relatifs à une installation dans des locaux dès 1937, il faut attendre le 6 octobre 1939 pour que soient publiés les statuts, d'une association, déposés le 11 septembre 1939. Alors qu'on peut plus aisément retracer l'histoire du Comité dans la Deuxième guerre mondiale, la tâche la plus complexe repose sur la clarification de cette existence extra-légale entre 1937 et 1941, date à laquelle le Comité parisien se transforme sous l'égide du nouveau régime français.

**

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Dans une note au Recteur de l'Académie de Paris en date du 20/03/39, Alfred ROSIER évoque cette situation.
[2] *Ibid.* La même note évoque une création à la fin de l'année 1937.

Section I : De 1937 à la guerre : le chemin de l'institutionnalisation et l'autonomisation

À partir de sa création, le Comité amorce une longue trajectoire de formation qui passe notamment par le lent développement de ses activités et son passage d'une tutelle financière à une autre ce qui semble nuire à sa stabilité.

*

Un comité local du Comité Supérieur des Œuvres

En s'appuyant à la fois sur deux versions différentes des statuts de l'organisation et sur les résumés de l'histoire du Comité, produits après la Guerre, on peut retracer les premiers moments de l'institution. Ainsi, la note de 1939 laisse penser qu'il préexiste les structures parisiennes des œuvres déjà existantes – BUIC, OTU, OSSU et Sanatorium – que le CO-PAR vient coordonner. En 1939 A. Rosier note :

> « Ces services locaux avaient permis de satisfaire des besoins nombreux et pressants, mais, dans l'intérêt même des bénéficiaires, il semblait opportun de les centraliser dans un seul local, situé dans le Quartier Latin. »

Le CO-PAR apparait dès lors d'abord comme une structure de coordination locale, dans la veine des recommandations ministérielles de 1936, avant de se transformer dans les années suivantes.

Dans les archives, on trouve trace de deux exemplaires des statuts de l'association, qui établissent un fonctionnement plus complexe et plus large. La lecture croisée de ces deux versions permet en effet de retracer l'évolution du projet du CO-PAR entre 1937 et 1939. La première[1], rédigée vraisemblablement entre 1937 et 1938 – signée par le Recteur Roussy –, met en avant les éléments structurels d'une association (numéro de déclaration et composition des instances) et nous informe sur les buts fixés au CO-PAR par l'Université de Paris à sa création. Ains, le Comité se fixe pour « activités propres[2] » tant « la direction et la coordination des œuvres parisiennes » (liaison administrative, gestion et orientation des étudiants) que l'accueil, l'orientation, le renseignement des étudiants, l'animation d'un service social (consultations juridiques et médicales) et l'organisation des relations avec la FEP (créée vers 1937 également). Le Comité s'installe au 104, Boulevard Saint-Germain dans le 6e arrondissement comme le

[1] *Ibid.* Déclaration statutaire d'avant 1939.
[2] *Ibid*. Revue de presse de l'évènement qui a été conservée.

détaille Alfred Rosier en 1939 ainsi que les comptes-rendus de l'inauguration qui nous sont parvenus[1]. Il s'agit d'un appartement situé au deuxième étage et comportant de quoi organiser huit bureaux comme le détaille le projet d'organisation du CO-PAR dont on estime qu'il date de l'automne 1937[2]. Le 6 décembre 1937, jour de l'inauguration, sont alors présents, entre autres, le Ministre Jean Zay, le Recteur Gustave Roussy et le Président de l'UNEF, René-Yves Le Mazou qui prononcent un discours pour l'occasion comme le rapporte un article de *L'Information Universitaire* dans son édition du 11 décembre. L'article, comme le discours du recteur, nous informe particulièrement sur les logiques qui ont conduit à la création du Comité. Le recteur fait ainsi le tableau d'un centre sous la forme d'une « Maison de l'Étudiant [3]», au cœur du Quartier Latin dont l'existence fut permise tant par la volonté politique du Ministère que financière de l'Académie. En d'autres termes, il semble bien que ce soit cette inauguration des locaux du CO-PAR à la fin de l'année 1937, coïncidant avec les premiers financements, qui marque la véritable naissance de l'institution parisienne sur laquelle nous travaillons. Une information confirmée par une note non datée mais qui évoque la date du 1er novembre (1937) comme celle de l'ouverture au public, après l'ameublement des locaux[4]. Une autonomie qui passe notamment par l'allocation d'une première forme de budget pour l'année 1938, dont l'existence est attestée dans le bilan financier de 1939[5] qui consiste surtout en un versement de 30 000 FRF de la part de l'Académie de Paris.

À partir de cette date, on voit s'opérer une distinction de plus en plus nette dans le fonctionnement entre le Comité parisien et le Comité Supérieur. Installé au 44 de la Rue Bellechasse, à l'autre bout du 6e arrondissement, celui-ci gère la coordination nationale des œuvres sans qu'il soit encore évident de distinguer clairement les responsabilités et périmètres d'action des deux échelons, notamment parce qu'ils semblent employer peu de personnel et que les doublons apparaissent nombreux. De fait, certaines personnes cumulent plusieurs fonctions, à commencer par Alfred Rosier, Secrétaire du Comité supérieur et du Comité parisien dès 1937. Ainsi, le public étudiant est désormais accueilli par les sections locales du BUS (BUIC), de l'OTU, du Sanatorium et du « Bureau d'accueil des boursiers étrangers », nouvellement créé, dans les locaux du CO-PAR qui deviennent rapidement trop étroits[6], ce qui justifie un emménagement complémentaire au 5, Place Saint-Michel au mois de septembre 1938 afin

[1] *Ibid.* Dossier de presse de l'installation de 1937
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1, Note au recteur de l'Académie de Paris. Non datée.
[3]Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Discours du recteur lors de la cérémonie d'installation du CO-PAR
[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1, Note au recteur de l'Académie de Paris. Non datée.
[5] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-31. Exercice financier 1939 du CO-PAR. Annexe 17.
[6] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1, Note du 20/03/1939 d'A. ROSIER.

d'accueillir les sections locales de l'OSSU, du Centre National des Étudiants de la France d'Outre-Mer ou encore du Service sociale de la Médecine préventive.

D'une tutelle à l'autre : un fonctionnement imbriqué et peu ordonné

Pour autant, la distinction ne doit pas exclusivement être recherchée entre le Comité Supérieur et le Comité parisien. Dans un document qui date vraisemblablement d'avant 1937, A. Rosier plaide pour la création d'un « Comité Parisien des Œuvres sociales en faveur des Étudiants »[1] placé sous la direction du BUS et de sa section parisienne, le BUIC, déjà en activité depuis 1936. Cette seconde tutelle explique alors pourquoi le fonctionnement du Comité ne laisse presque aucune trace avant 1939. La création du comité local parisien doit alors se lire comme une autonomisation et une institutionnalisation très progressive et mettant aux prises deux processus imbriqués

Le premier CO-PAR semble fonctionner de manière brouillonne et peu ordonnée comme le laisse penser la composition de son Conseil d'administration avant 1939. Celui-ci regroupe tous les membres du Comité, sans véritable distinction et est largement composé de représentants du monde de l'enseignement. On trouve les délégués du Ministère (Recteur, Secrétaire général et Secrétaire général adjoint ainsi qu'un inspecteur académique) mais également des divers établissements parisiens (les directeurs des Grandes Écoles relevant du Ministère de l'Instruction Publique et les doyens des facultés parisiennes, des représentants des lycées, des établissements d'Enseignement primaire supérieur (EPS) et des Écoles techniques), des représentants des Ministères de rattachement d'autres établissements spécialisés (Affaires étrangères, Agriculture, Air, Colonies, Commerce, Guerre, Marine marchande, Marine militaire, Postes télégraphes et téléphones (PTT), Santé et Travaux publics) ainsi que des représentants des étudiants et lycéens parisiens (un délégué pour l'UNEF, un pour la FEP, un délégué de la Fédération des parents d'élèves et un responsable de la Cité Universitaire) et le Secrétaire du CSO[2]. A ces membres s'ajoutent ceux cooptés en raison de leur maitrise de certaines questions et qui sont élus pour trois ans par le conseil. Cette longue liste des membres du Comité n'aide pas véritablement à décrire et étudier le fonctionnement réel de l'organisation à ses débuts, d'autant que si on peut facilement estimer que tous les représentants cités, notamment ceux des institutions universitaires, n'ont que peu de poids dans le fonctionnement, il apparait difficile de rendre compte des rapports existants entre les représentants du monde

[1] *Ibid.* Note au recteur de l'Académie de Paris. Non datée.
[2] *Ibid.* Statuts du CO-PAR

étudiant et ceux du Ministère de l'Instruction Publique. Ce d'autant plus que, comme on l'a dit, ces derniers comme Alfred Rosier, pour le CSO, sont également présents au sein de la direction du Comité Supérieur des Œuvres.

Le Comité parisien ou « Fédération des Œuvres sociales parisiennes créées en faveur des étudiants[1] » comme on l'appelle parfois à l'époque est pensé, à sa création, comme un organe de patronage des sections locales des œuvres nationales. Toutefois, dès sa création, son évolution comme entité propre est abordée afin de « contrôler et de coordonner ces activités[2] ».

Une structure administrative et financière fragile

La question des moyens, tant financiers que pratiques, du CO-PAR est donc particulièrement centrale sur cette période afin de tenter d'éclaircir un fonctionnement peu lisible.

Sur le plan financier, peu de documents donnent à voir comment le CO-PAR est financé avant 1939, si ce n'est le courrier d'A. Rosier déjà évoqué et qui formule une demande de financement, vraisemblablement en 1937. Cette demande illustre les rapports imbriqués entre le Comité parisien et ses diverses tutelles de l'époque. Ainsi, le document[3] qui nous est parvenu fait référence à trois sommes issues de fonds différents. Il est tout d'abord demandé un versement de 35 000 FRF de la part du Ministère de l'Instruction Publique, destiné à l'AG de Paris, mais jamais utilisés en raison de la dissolution de 1934. S'ajoutent à cela 60 000 FRF versés par l'Université de Paris au BUS qui est chargé de la comptabilité du CO-PAR et 30 000 autres francs directement versés par l'Université de Paris et en provenance du Ministère des Affaires Étrangères afin de financer le bureau d'accueil des étudiants boursiers étrangers. Cette demande, qui semble intervenir pour l'année 1938 et qui se chiffre, en tout, à 125 000 FRF ne semble pas avoir été satisfaite si on s'en rapporte au bilan comptable de l'année 1939 qui fait mention d'un versement de 30 000 FRF de dotation par l'Université de Paris pour l'année 1938.

Ce premier document, non daté, qui fait état des projets pour le CO-PAR, contient un budget prévisionnel des dépenses dans le cas d'allocation de ressources. Si on sait que les demandes ne sont satisfaites qu'à hauteur du premier tiers seulement, il nous renseigne sur les ambitions et les prévisions d'investissement pour le fonctionnement de la structure. On y apprend ainsi que sur les 35 000 premiers francs demandés, 33 800 devront être utilisés afin de meubler les locaux du CO-PAR (à hauteur de huit bureaux et une salle d'attente). Les 90 000

[1] *Ibid.* Note d'A. ROSIER du 20/03/1939
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.* Note sur le CO-PAR au recteur, non datée.

autres francs (ceux de l'Académie de Paris) devant être utilisés pour couvrir les frais de fonctionnement.

Ce document, comme celui de 1939[1], nous donnent de précieuses informations sur les détails pratiques de l'existence du Comité à Paris. Dans le budget proposé on apprend donc que l'institution entend héberger un représentant par œuvre, occupant ainsi quatre bureaux (dont un secrétaire pour le centre d'accueil des étudiants étrangers), une dactylographe, un garçon de bureau chargé du service des aides sociales et de l'accueil. A ces trois premiers employés (eux-seuls semblent être payés par le CO-PAR), dont le montant des salaires est estimé à 44 000 FRF par an, s'ajoutent les délégués des œuvres qui sont chargés de faire fonctionner les services accueillant des étudiants. On peut alors reconstituer la liste des premiers employés du CO-PAR à la date du 1er décembre 1937, à laquelle le Comité ouvre ses portes[2] :

Tableau 7 : Liste et répartition des premiers personnels recensés du CO-PAR		
BUIC	1 secrétaire	De 9h à 12h puis de 14h à 18h30
	2 conseillers d'orientation	
	1 dactylographe	
Sanatorium	1 assistante sociale	De 16h à 18h30
OTU	1 secrétaire	
Bureau d'accueil des étudiants étrangers	1 professeur détaché (secrétaire)[3]	
	1 dactylographe	
Général	1 Garçon de bureau (Accueil)	
TOTAL	**10 personnes**	

Enfin, l'étude des moyens du CO-PAR à la veille de la guerre tend également à montrer l'importance accordée aux structures étudiantes ; celles-ci faisant défaut, l'enjeu de la reconstruction est présenté comme important dans un contexte où les AG de l'UNEF ont historiquement participé à la création et à l'animation des œuvres. En effet, à plusieurs reprises, dans la lettre de 1937 comme dans celle de 1939 il est question de l'importance de reconstituer une structure étudiante comme relai de l'offre publique. Alfred Rosier explique combien ces dispositifs doivent à l'action des étudiants et rappelle que faute de les avoir aidés, les Œuvres d'après-guerre ont manqué de disparaitre. Plus encore, c'est parce que l'AG de Paris a disparu en 1935, et avec elle ses services sociaux, que les Œuvres ont été contraintes de développer des sections locales parisiennes. C'est pourquoi, il lui parait nécessaire d'accorder une large place

[1] *Ibid.* Note d'A. ROSIER du 20/03/1939.
[2] *Ibid.* Note sur le CO-PAR au recteur, non datée.
[3] Sont indiqués en rouge les postes financés par le CO-PAR.

au rassemblement des étudiants sous l'égide de la FEP, nouvellement créée, à qui on accorde, après l'ouverture un bureau au sein des locaux du CO-PAR.

*

Malgré l'instabilité qui le caractérise à ses débuts, le CO-PAR se créé une place dans le paysage étudiant parisien et amorce ses premières réformes structurelles que la déclaration de guerre va considérablement accélérer.

Section II : Mars 1939 – Décembre 1940 : Une conséquente évolution institutionnelle bousculée par la Deuxième Guerre mondiale.

L'année 1939 apparait comme un véritable tournant pour le Comité parisien de œuvres qui s'émancipe plus largement durant la période à la faveur, semble-t-il de l'instabilité politique française. Ainsi, entre la note du 20 mars 1939 d'Alfred Rosier et l'état des lieux du CO-PAR en juin 1940[1], le Comité se structure à la fois sur le plan institutionnel, financier et pratique.

*

1939-1940 : Acte de naissance du CO-PAR

Ainsi, entre 1939 et l'été 1940, le CO-PAR entre surtout dans une phase de clarification de ses activités, comme le laisse penser la note du 20 mars 1939[2] qui porte sur la « réorganisation du Comité parisien des œuvres… » et qui propose une vision d'ensemble de l'ambitieux projet pour le CO-PAR don l'organigramme est reproduit ci-après.

[1] *Ibid*. Document non daté, postérieur à la Libération qui résume l'état du CO-PAR en juin 1940.
[2] *Ibid.* Note d'A. ROSIER du 20/03/1939.

Graphique 8 : Projet d'organigramme du CO-PAR présenté par A. Rosier dans sa note du 20 mars 1939

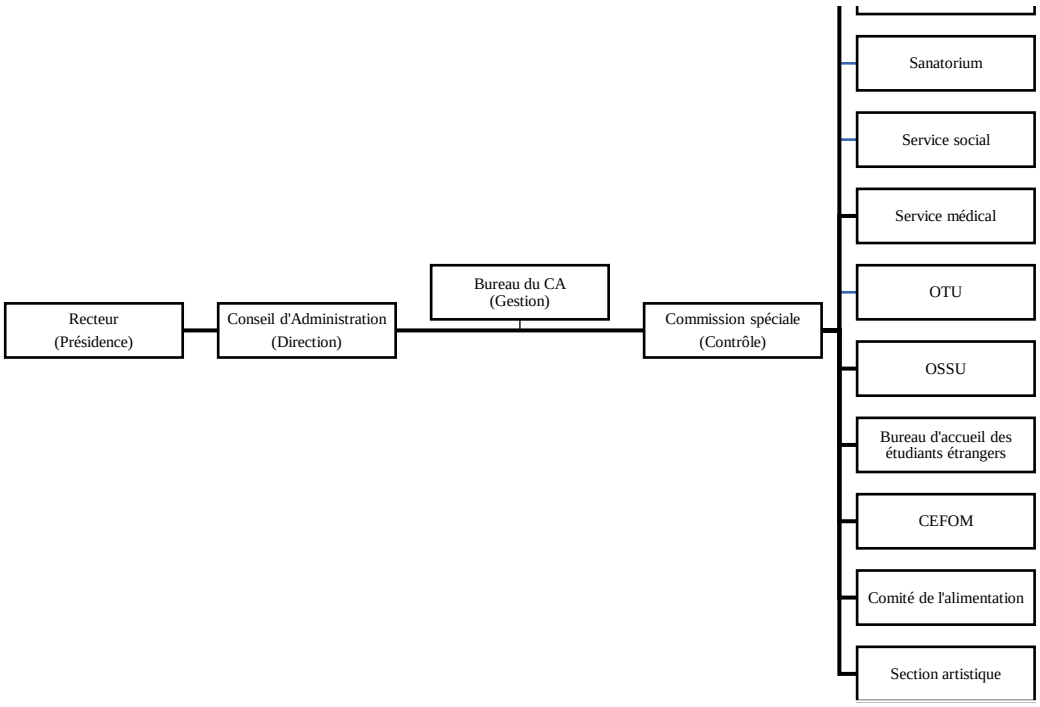

Bien qu'il ne s'agisse que d'un document préparatoire, on observe que les ambitions du CO-PAR ont considérablement évolué depuis 1937. Aux quatre œuvres déjà présentes, auxquelles on peut ajouter le Centre des Étudiants de la France d'Outre-Mer[1] (CEFOM) créé en 1938, on observe qu'Alfred Rosier envisage d'adjoindre quatre autres bureaux ; Service social, médical, Comité de l'alimentation et Section artistique. Indépendants des Œuvres nationales, ils doivent répondre aux besoins des étudiants soulevés par ceux-ci dans leur utilisation des locaux du CO-PAR depuis deux ans. Dans les faits, la « Commission artistique universitaire », celle de « contrôle de l'Alimentation des Étudiants de Paris » et celle « du service social et de la cure sanatoriale » existent déjà puisque leurs statuts sont respectivement déposés depuis le 24 février[2] et le 20 janvier 1939[3]. Ce ne sont pas tant les dates précises du développement du CO-PAR sur la période 1939-1940 que les logiques de celui-ci qui nous intéressent ici. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de nous concentrer sur ces trois nouvelles branches du Comité dont l'action, nouvelle, n'est pas directement placée sous l'autorité d'une œuvre nationale.

[1] *Ibid.* Dispositif présenté à la p. 18 du document.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-16. Règlement intérieur de la « Commission de l'activité artistique universitaire ».
[3] *Ibid.* Règlements intérieur de la « Commission de contrôle de l'Alimentation des Etudiants de Paris » et de la « Commission du Service Social et de la Cure Sanatoriale ».

Encart 2 : Les trois nouvelles commissions proposées par le CO-PAR en 1939

Ces trois nouvelles sections du Comité parisien symbolisent le développement de l'institution à la veille de la Guerre. Il est important de préciser qu'elles n'ont pas statut d'association autonomes mais de simples dépendances du CO-PAR, ce qui justifie l'édition d'un règlement intérieur. Sur la forme, on remarque d'emblée que ces trois structures fonctionnent sur le même modèle, inspiré de celui du CO-PAR ; une assemblée réunissant la commission, composée de membres de droit et de membres cooptés, dont est issu le Secrétariat Permanent (dont le nombre varie de 3 à 5) chargé de l'expédition des affaires courantes.

Graphique 9 : Organigramme type des commissions du CO-PAR (1939)

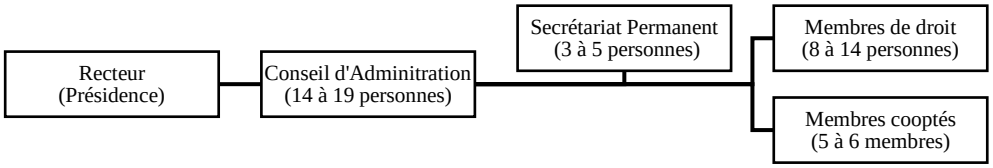

Leurs fonds sont directement administrés par le Conseil d'administration du CO-PAR et ces sections apparaissent plus comme des relais organisationnels de l'action en faveur des étudiants[1]. Sur le fond, elles traduisent les nouveaux espaces investis par le CO-PAR et l'action publique à la fin des années 1930 ; la question sociale, la question alimentaire et celle des œuvres culturelles autant de missions qui sont encore du ressort du CROUS de nos jours. Ce développement s'apparente toutefois à la formation d'un système complexe, peu lisible et à l'efficacité questionnable, notamment en raison de nombreux doublons de postes. Au sein des diverses instances, on retrouve souvent les mêmes figures ; Alfred Rosier pour

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1, Art. 15 des statuts de 1939.

le CSO, le Recteur, président de droit ou encore les représentants étudiants de la FEP (Voir tableau n°8, ci-après).

Tableau 8 : Répartition des institutions représentées au sein des nouvelles commissions (1939)

Section artistique		Alimentation		Service social	
Nombre	**Institution**	**Nombre**	**Institution**	**Nombre**	**Institution**
2	Académie de Paris	1	Académie de Paris	3	Académie de Paris
1	Secrétaire du CSO	1	Enseignement supérieur	1	Secrétaire du CSO
2	FEP	1	Enseignement secondaire	1	Directeur du Centre National de la Tuberculose
1	Fédération des parents	1	Secrétaire du CSO	1	Médecin-Directeur du Sanatorium
2	Représentants par sous-sections	1	Ministère de la Santé	1	Médecin-Chef de la Cité Universitaire
6	Membres cooptés	1	Médecin-Chef de la Cité Universitaire	2	FEP
		1	Professeur de la Faculté de Médecine	1	Fédération des parents
		3	Économes	6	Membres cooptés
		1	Médecin-Directeur du Sanatorium		
		2	FEP		
		1	Fédération des parents		
		5	Membres cooptés		

Ainsi, l'ouverture de ces sections au début de l'année 1940 préfigurent la politique d'administration des restaurants universitaires parisiens notamment parce que la commission de l'alimentation est chargée de la gestion financière ainsi que des approvisionnements. Une activité sur laquelle nous reviendrons plus tard au même titre que celle de la gestion et de la promotion des activités culturelles étudiantes. Plus encore, ces activités sont présentées en

réponses aux demandes des étudiants relayées par le BUIC, comme l'écrit Alfred Rosier en 1939 :

> « Très fréquemment, le BUIC a eu à constater la situation particulièrement difficile dans laquelle se débattait certains étudiants […]. La création d'un véritable service social semble tout à fait souhaitable […][1] »

Cependant, en reprenant l'état des lieux du CO-PAR en juin 1940, on observe que le service de l'alimentation s'est transformé en service de restaurants, la section artistique en section des activités culturelles et que le service social s'occupe désormais des relations avec le Sanatorium, fusionnant deux commissions du projet de mars 1939. Ces changements, maigres en apparences sont révélateurs des préoccupations véritables et tendent à s'inscrire dans la théorie de l'incrémentalisme[2] développé au sujet des politiques publiques. En d'autres termes, on assiste à un recadrage par tâtonnements, sur le temps long, des objets-cibles de l'institution.

Malgré les nombreux projets détaillés par A. Rosier au début de l'année 1939, nous n'avons que peu de visibilité sur l'histoire du CO-PAR sur la période qui court de mars 1939 à juin 1940. Tout du moins, pouvons-nous nous référer à un moment entre ces deux dates, celui de la période de l'entrée en guerre (septembre-octobre 1939) qui voit le dépôt des statuts et un bouleversement organisationnel en raison du déplacement du Ministère de l'Éducation Nationale, dont nous avons déjà parlé au Chapitre 1. Ainsi, si l'on peut supposer, à la lecture croisée des documents, que les commissions du CO-PAR, même remaniées, existent bien à partir de 1939 la question du personnel du Comité se pose différemment. Pour la période 1937-1938, on a estimé que le CO-PAR embauchait trois personnes (dont un professeur détaché), pourtant, le document de réorganisation des services du CSO rédigé en à l'automne 1939[3] fait état de quatre personnes (en l'occurrence, quatre services) rattachés aux services généraux du CO-PAR alors qu'ils n'étaient que deux avant 1939 (une dactylographe et un garçon de bureau).

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Note d'A. Rosier du 20/03/1939 dans laquelle il justifie dans le détail les nouveaux statuts.
[2] JÖNSSON Alexandra, « Incrémentalisme », dans BOUSSAGUET Laurie, JACQUOT Sophie, RAVINET Pauline (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014, p. 317-325.
[3] La Contemporaine, Fonds des Associations, UNEF, 4DELTA/1159/11939-1944. Note non datée (estimée à l'automne 1939) sur la réorganisation des services du CSO dans laquelle le CO-PAR est mentionné.

S'ajoutent désormais un responsable de la permanence et un autre des renseignements et du courrier.

Ainsi, on peut largement supposer que sur les trois premiers trimestres de l'année 1939, le CO-PAR poursuit son développement institutionnel et administratif qui aboutit avec le dépôt des statuts de l'association en octobre 1939. Pour autant, l'entrée en guerre et la mobilisation des citoyens ne laissent pas de temps à la routinisation d'un fonctionnement qui se trouve entravé dès novembre et ce jusqu'à la démobilisation qui suit la signature de l'armistice en juin 1940, comme l'atteste les détails déjà évoqués aux chapitre 1 et 2.

Toujours est-il qu'à l'été 1940, comme l'indique Alfred Rosier après la Libération, le CO-PAR comprend sept sections ; le Secrétariat général qui expédie les affaires courantes et assure le lien avec les associations, le service des restaurants, le service du logement, celui des activités culturelles, celui d'accueil des étudiants étrangers, le BUIC et la section parisienne de l'OTU. À cette date, le CEFOM, le Centre d'Entr'aide aux étudiants mobilisés et le service social ne sont plus mentionnés. On peut toutefois douter de la véracité de cette liste puisque les documents ultérieurs font état d'une reprise d'activité de ces trois institutions dès la rentrée universitaire de 1940[1].

Un fonctionnement peu lisible

Les statuts que nous avons retrouvés et qui semblent être ceux déposés à la préfecture lors de la création de l'association en octobre 1939[2], tendent à indiquer un véritable étoffement de la structure du Comité. Un changement qui accorde une personnalité morale et juridique à l'association, représentée par le Recteur de l'Académie de Paris (art. 18), lui permettant d'amorcer son autonomisation de la tutelle du BUS que nous avons déjà évoquée. Composé de vingt-trois articles ces statuts structurent le CO-PAR autour d'un Conseil d'administration (art. 5), d'un bureau executif (art. 6), d'un comité de contrôle financier (art. 12 à 14) et de sept commissions (art. 15) qui rassemblent les Œuvres. Autant d'instances déjà présentées dans le premier projet (voir Graphique n°8) mais qui n'avaient pas trouvé de concrétisation. La prise de décisions y est également largement plus codifiée que dans la déclaration de 1937, notamment sur le calendrier fonctionnel et le nombre de membres du Comité parisien ainsi que leur origine institutionnelle. Toutefois, une partie de ces structures internes fonctionnent avant cette date, à commencer par les commissions dont nous avons déjà présenté la situation. Le

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Note sur les activités durant la Guerre.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Statuts de 1939.

Conseil d'Administration du Comité représente les diverses institutions qui composent le monde académique parisien, répartie entre membres de droit (Tableau n°9, ci-après) et membres désignés (Tableau n°10). Enfin, l'article 10 sur les attributions du CA lui donne un rôle central dans le fonctionnement de la structure puisqu'il attribue, gère et contrôles les ressources ainsi que les œuvres présentes au sein du Comité, le bureau étant chargé de l'exécution de ces décisions[1].

Tableau 9 : Membres de droit du CA (1939)		
	Nombre	
Université	**1**	Recteur
	1	Secrétaire général
	1	Secrétaire général adjoint
	1	Inspecteur académique
	1	Doyen de la faculté de droit
	1	Doyen de la faculté de lettres
	1	Doyen de la faculté de sciences
	1	Doyen de la faculté de médecine
	1	Doyen de la faculté de pharmacie
CSO	**1**	Secrétaire général
Écoles	**1**	École Nationale des Chartes
	1	École Nationale des Langues Orientales
	1	École Pratique des Hautes Études
	1	École Centrale
	1	École Normale Supérieure de Sèvres
	1	École Normale Supérieure de Saint-Cloud
	1	École Normale Supérieure de Fontenay
	1	École Normale Supérieur de l'Enseignement Technique
	1	Conservatoire Nationale des Arts et Métiers
	1	École Préparatoire de Pharmacie
	1	École Nationale des Beaux-arts
	1	Conservatoire Nationale de Musique et d'Art Dramatique

[1] *Ibid.*

Tableau 10 : Membres désignés du CA (1939)			
	Nombre		**Représentant**
Délégués	**1**	Ministère des Affaires Étrangères	
	1	Ministère de l'Agriculture	Institut National d'Agronomie, École Supérieure du Génie Rural, École Nationale Vétérinaire
	1	Ministère de l'Air	École Supérieure de l'Aéronautique, École Nationale de l'Air
	2	Ministère des Colonies	École de la France d'Outre-Mer, Institut Agronomique de la France d'Outre-Mer
		Dont l'Inspecteur Général de l'Instruction Publique au Ministère	
	1	Ministère du Commerce	
	1	Ministère de la Guerre	École Polytechnique, Saint-Cyr, École d'Application du Service de Santé Militaire
	1	Ministère de la Marine Marchande	Écoles d'Hydrographie
	1	Ministère de la Marine Militaire	École Navale, École d'Application du Génie Maritime, École des Ingénieurs Mécaniciens, École du Commissariat de la Marine
	1	Ministère des PTT	École Supérieure des PTT
	1	Ministère de la Santé Publique	Écoles d'Infirmières, Écoles d'Assistantes Sociales
	1	Ministère des Travaux Publics	Écoles des Ponts et Chaussées, Écoles des Mines
Proviseurs	**1**	Lycée de Garçons	
	1	Lycée de Filles	
	1	École Primaire Supérieure de Garçons	
	1	École Primaire Supérieure de Filles	
	1	École Technique de Garçons	
	1	École Technique de Filles	
Représentants	**2**	Enseignement Libre	
Délégués	**1**	Cité Universitaire	
	1	Fédération des Parents d'Élèves	
	1	Conseil Général de la Seine	
	1	Conseil Municipal de Paris	
	1	Chambre de Commerce de Paris	
	2	UNEF	
	6	FEP	

Si on constate que les responsables institutionnels sont largement majoritaires (100% des membres de droit et 73% des membres désignés), on remarque que pour la première fois les usagers (représentants étudiants et d'élèves) sont représentés à hauteur de 14% du conseil (soit 9 membres sur 55). Si on se focalise sur le bureau du CA (art. 6), qui gère, *de facto*, le CO-PAR, on remarque que les étudiants détiennent un véritable pouvoir et peuvent influer sur la direction de l'institution.

Graphique 10 : Organigramme du Bureau du CA en 1939

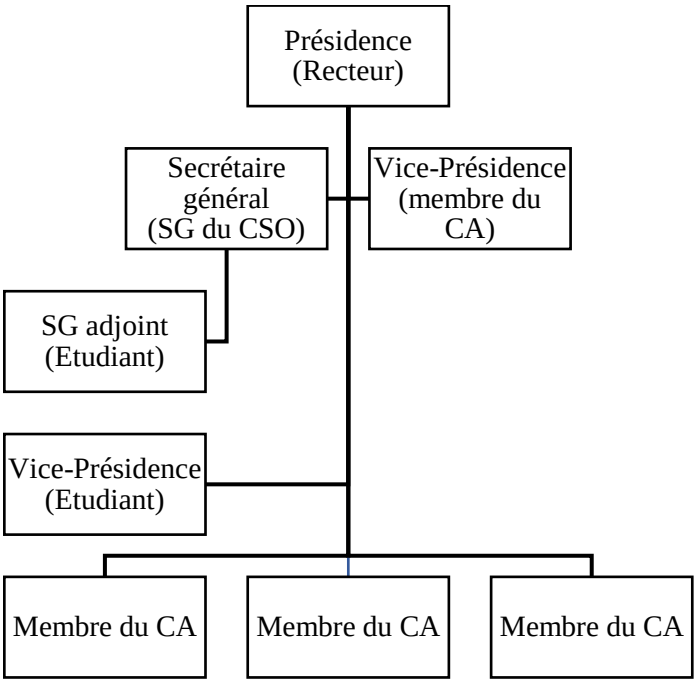

Si on peut émettre l'hypothèse que le CO-PAR fonctionne de cette manière du printemps à l'automne 1940, on sait qu'avec la mobilisation générale décrétée le 2 septembre 1940, le CO-PAR, comme le reste du réseau des Œuvres, voit son fonctionnement bousculé. Sachant que les statuts sont déposés et publiés pour le 6 octobre 1939, on peut donc établir avec certitude que la communication[1] au Ministre Yvon Delbos, sur la réorganisation des Œuvres, date bien du mois de novembre 1940 comme nous l'avons présenté plus haut. A partir de cette date, le fonctionnement de la structure s'appuie sur un « Comité restreint suppléant le CA » et composé du recteur, du Directeur général, du Directeur de l'Institut national de l'orientation

[1] La Contemporaine, Fonds des Associations, UNEF, 4DELTA/1159/11939-1944. Note non datée (estimée à l'automne 1939) sur la réorganisation des services du CSO dans laquelle le CO-PAR est mentionné.

professionnelle (INOP), d'un représentant de l'UNEF, d'un de la Fédération des parents d'élèves et d'une directrice de lycée, en l'occurrence de celui de Sèvres. Cette réorganisation doit permettre de palier la mobilisation et d'assurer le maintien du réseau. Elle doit se lire en lien avec la mobilisation de figures centrales de l'institution parisienne au premier rang duquel nous trouvons Alfred Rosier, parti sur le front et dont on ne trouve plus trace avant le printemps 1940[1]. Le CO-PAR passe ainsi d'un organe collégial de direction à 65 membres à un comité restreint composé de 6 personnes, qui représentent le cœur de fonctionnement du Comité. Paradoxalement, la représentation des usagers (étudiants et élèves) passe de 14% à 30%, preuve que ces derniers sont au cœur des Œuvres, notamment au travers de l'UNEF qui en assure le « maintien[2] ».

Graphique 11 : Organigramme du Comité restreint du CO-PAR (1939-1940)

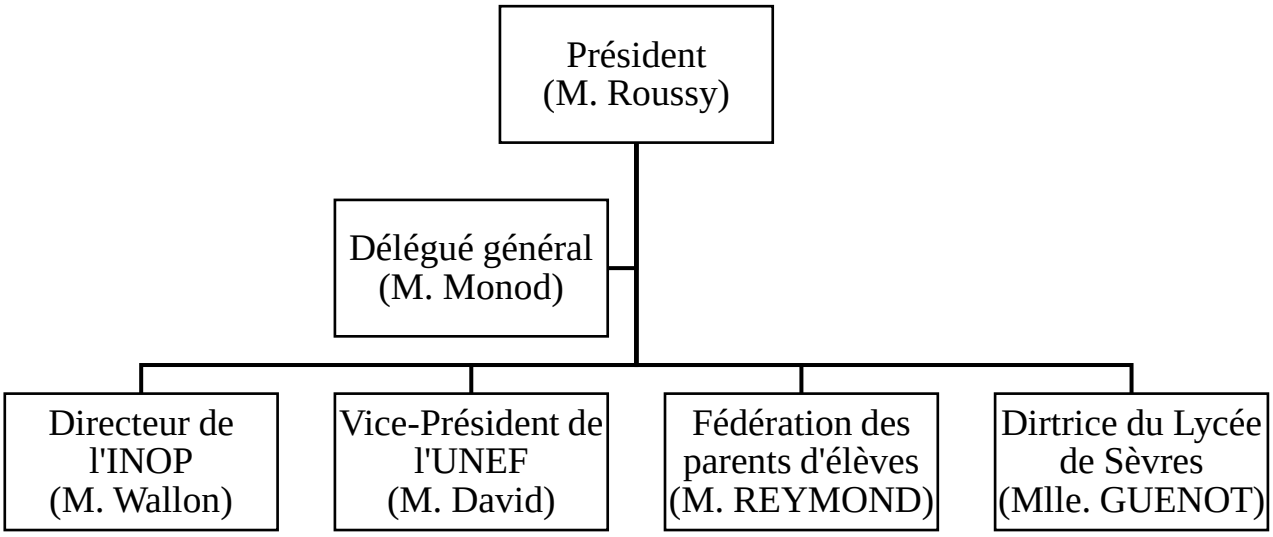

Avec la guerre, on ne sait pas exactement comment évolue concrètement le fonctionnement du Comité parisien jusqu'à l'été 1940. Un communiqué en date du 3 septembre 1940[3] en indique la réouverture mais peu d'informations nous sont parvenues sur le détail des activités de l'institution durant le printemps et l'été 1940. Seule une lettre datée du 9 janvier 1941[4] fait référence à la réouverture du CO-PAR dès le mois de juillet 1940 et notamment de

[1] *Ibid.* Lettre 4019 du 04/06/1940 qui mentionne des remarques faites par A. Rosier au mois d'avril 1940.
[2] *Ibid.* Lettre 3901 du 02/09/1939 signé par Jean David et Alfred Rosier sur la relation qui doit continuer d'unir l'UNEF a « ses fondations ».
[3] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Communiqué du 03/09/1940 sur la reprise des activités du CO-PAR.
[4] *Ibid.* Lettre du 09/01/1941 d'Alfred Rosier au Recteur de l'Académie de Paris.

son service social. Ainsi, à la rentrée universitaire 1940, le Comité reprend clairement ses activités malgré l'occupation mais se voit contraint de réduire son action puisque seuls fonctionnent[1] dans un premier temps les services généraux (qui intègrent le logement, la restauration et les activités culturelles), le BUIC, le Sanatorium, le CEFOM et le service social[2].

Des finances croissantes

A l'instar de ce qui a lieu depuis 1937, le CO-PAR est financé, en plus de la dotation de l'Université de Paris (art. 16), par quatre types de recettes, fixées à l'article 17 des statuts de 1939 ; les revenus des biens, les subventions de l'Etat, des départements, communes et établissements publics, les produits de libéralités engagées et les ressources créées à titre exceptionnel.

Pour autant, il n'existe pas de bilan détaillé des finances du CO-PAR pour les années 1937 et 1938. On trouve, toutefois, trace d'un Comité de gestion financière qui aurait été créé à la fin du mois de janvier 1939[3], en application d'un arrêté en date du 26 novembre 1938, ce afin de vérifier les activités financières des structures du CO-PAR. C'est surement cette institution nouvelle, qui réunit des membres du CA chargé du « contrôle de l'engagement des dépenses » (art. 12) qui produit les bilans de 1939 et 1940 qui nous sont parvenus[4]. Bien que très sommaires puisque ne comportant que peu de lignes, ils sont toutefois très instructifs pour ce qui concerne la mise en service du Comité à la veille de la guerre.

Bien qu'ils ne couvrent que deux années fiscales (1939 et 1940), ces deux bilans nous informent également sur l'année 1938, la plus énigmatique sur le plan financier de la période d'avant-guerre. Pour son installation à la fin de l'année 1937, les responsables du CO-PAR avaient fait la demande de trois versements pour un montant total de 125 000 FRF. Pourtant, on peut lire que l'Académie de Paris ne verse que 30 000 FRF au Comité au titre de la subvention de 1938 auxquels s'ajoute un déficit de 37 419,04 FRF reporté sur le même bilan de 1939. Loin des sommes espérées, on remarque donc que l'institution doit limiter sa première

[1] *Ibid.*
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Information confirmée par une note du 28/06/1941 d'A. Rosier qui mentionne les activités à la rentrée 1940.
[3] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-35. Gestion du Comité financier. Il s'agit surtout de la gestion post-1945 puisqu'on ne trouve pas de traces de cet arrêté du 26/11/1938 ni des activités de ce comité avant la Libération. Une note manuscrite sur le document laisse d'ailleurs clairement sous-entendre que l'arrêté en question n'existe pas.
[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-31. Exercices financiers 1939 à 1940, proposés en annexe. Annexe 17 pour l'année 1939 et 18 pour l'année 1940.

année de fonctionnement à 37 419,04 FRF, soit la somme engagée au total et couverte partiellement par la subvention, versée en 1939 pour 1938.

Ainsi, sur les trois premières années du Comité parisien, l'institution chiffre le cout de son fonctionnement à 282 921, 82 FRF ; 162 923, 02 pour l'exercice 1939 (et 1938) et 119 998,80 pour celui de 1940. Dans les faits, si on cherche à établir les chiffres des dépenses du CO-PAR, il est necessaire des lire différemment. Les dépenses semblent évoluer de manière indépendante, en lien avec des contextes différents. Les exercices 1938 et 1939 sont dans les faits couplés, comme on l'a vu, et si on ajoute les frais d'installation, on comprend mieux comment les dépenses provisionnées pour l'année 1939, à ne pas confondre avec l'année comptable qui, elle, comprend 1938, se montent à 127 075,78 FRF. Enfin, on constate qu'après deux exercices déficitaires en 1938 et en 1939, le CO-PAR dégage un excédent budgétaire pour l'année 1940, qui est paradoxalement la plus troublée sur le plan fonctionnel. Ceci tend à laisser penser que l'institution amorce sa stabilisation budgétaire et commence à engranger des bénéfices qui supportes les couts de fonctionnement des œuvres locales, même si, en l'absence de comptabilité détaillée pour la période, il est difficile de vérifier cette hypothèse.

Graphique 12 : Dépenses effectives du CO-PAR (1938-1940)

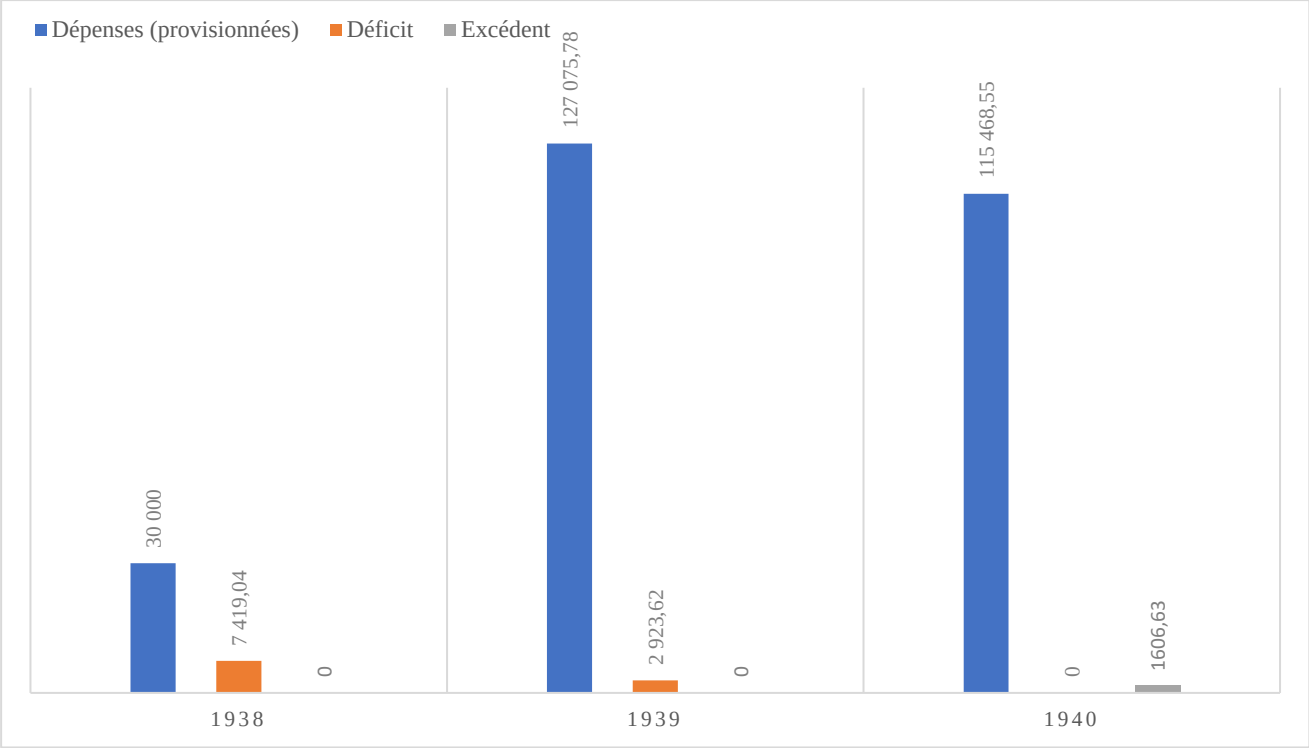

Dans le détail, les comptes 1939-1940 donnent à voir les postes de dépenses centraux et secondaires du CO-PAR, comme l'indique le tableau suivant :

Graphique 13 : Détails des comptes du CO-PAR (1938-1940)

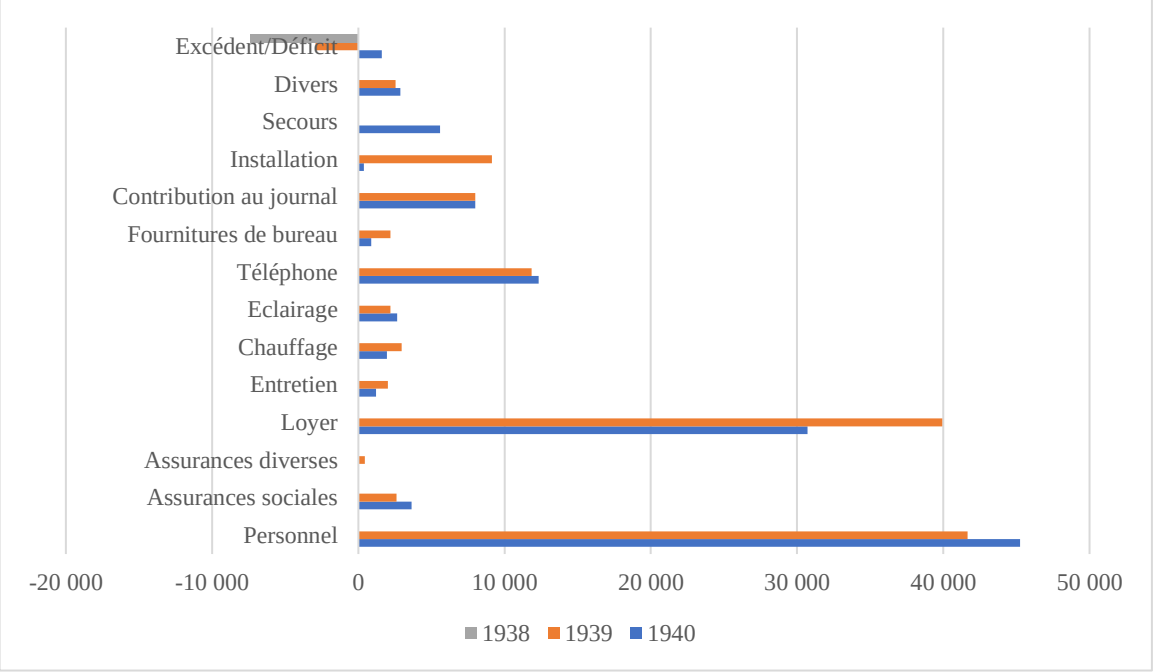

Toutefois, l'étude des comptes doit se faire, dans la mesure du possible en dégroupant les dépenses 1938-1939 dont peu de détails nous sont parvenus. Parmi les premiers ressortent nettement les dépenses de personnel et celles de loyer en augmentation d'une année sur l'autre. Pour ce qui concerne le loyer, on sait que le CO-PAR a dépensé 39 929,55 FRF pour 1938-1939 et 30 711, 75 FRF. Si on ajoute à ces montants le prix estimé de la location des locaux en 1937, soit 18 937,50 FRF[1] et sachant qu'à partir de l'automne 1938 le CO-PAR occupe un appartement au 5, Place Saint-Michel, les comptes ne tiennent plus. On peut estimer que la somme attribuée au versement des loyers (39 929, 55 FRF) comprend le versement du loyer de l'appartement du 104, Boulevard Saint-Germain pour 1938 et 1939. Il manque donc le financement du nouvel appartement. Une question qui semble réglée à partir de 1940 puisque la somme allouée au paiement des loyers grimpe à 30 711,75 FRF ce qui pourrait largement englober les deux appartements. On peut alors partir du principe que le CO-PAR, déjà sous financé en 1938-1939, comme l'indique les deux déficits successifs, ne paie pas ce deuxième

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Budget prévisionnel présenté en 1937 par A. ROSIER

loyer qui serait alors pris en charge par le BUS comme celui-ci l'avait fait dans un premier temps pour l'appartement du Boulevard Saint-Germain. La question des salaires semble moins complexe à traiter. On sait que le CO-PAR finance trois postes en 1938 comme évoqué plus haut. Toutefois, on sait aussi qu'au moment du déplacement des œuvres en septembre 1939, le CO-PAR emploie quatre personnes, puisqu'un responsable du placement a été ajouté. Toutefois, on sait qu'à l'origine il était prévu de payer 44 000 FRF, à partir de 1938, pour ces trois postes. Aussi, si on réfléchit de manière analogue au paiement du loyer, le CO-PAR dépense environ 20 000 FRF par ans pour ces trois postes. Un traitement qui augmente à 45 242 FRF à partir de 1940 et qui pourrait couvrir à la fois l'embauche d'une nouvelle personne et l'augmentation des salaires.

Les postes dépenses restants sur la période correspondent aux frais généraux de fonctionnement d'une structure ; installation, charges courantes (éclairage, téléphone, assurances, entretien).

*

Le Comité parisien nait statutairement au début de la Deuxième Guerre mondiale ce qui perturbe d'emblée sa mise en place. Les œuvres sont ainsi contraintes de quitter la capitale et de suivre le Ministère de l'Éducation dans sa retraite. Pourtant, le CO-PAR continue son développement et se remet à fonctionner très rapidement et ce malgré l'occupation de Paris à partir de l'été 1940. Pourtant, la donne change avec la démission de G. Roussy en novembre 1940 et une nouvelle page de l'histoire du SEP s'ouvre avec la nomination d'un représentant du SGJ : G. de Tournemire.

**

Entre 1937 et 1940, le Comité Parisien des Œuvres à destination des étudiants se développe dans la lignée des prescriptions du Comité Supérieur dont il reste une dépendance. Il s'agit d'un réseau de structures au service des étudiants qui prend, en 1939, une importance inédite en France. Sans activités propres, il met en relation les jeunes parisiens avec les antennes locales du Bureau Universitaire de Statistiques, le BUIC, l'Office du Tourisme Universitaire ou encore les services médicaux du Sanatorium de Saint-Hilaire. Pour autant, on voit poindre certaines ambitions (le développement d'un véritable service social, de commissions

thématiques ou encore d'une « Maison de l'Étudiant[1] » notamment) que la Drôle de Guerre n'arrête pas mais que les évènements de l'été vont entacher.

[1] *Ibid.* Note du 20/03/1939, p. 12.

Chapitre 5 :

1941 : Le Services des Étudiants, un autre départ pour les œuvres

A partir de 1941, les choses changent radicalement pour le Comité Parisien des Œuvres à destination des étudiants. Après une rentrée perturbée par les premières manifestations d'opposition à l'Occupant Allemand, le Comité perd sa tutelle ; le recteur Roussy est demi de ses fonctions et c'est un sympathisant vichyste, Jérôme Carcopino, directeur de l'École Normale Supérieure, qui le remplace. Celui-ci réforme la structure des Œuvres qui passent progressivement sous la tutelle du Service des Étudiants et de sa Commission permanente. Pour autant, ces réorganisations occultent partiellement les nouvelles préoccupations des responsables politiques français : coordonner cette masse étudiante, chahutée par la guerre et dont l'organisation est un des objectifs essentiels de la Révolution nationale.

**

Section I : La reprise en main du Comité par G. de Tournemire

A l'hiver 1940-1941, la situation parisienne évolue considérablement pour le Comité. La démission forcée du Recteur Roussy après les évènements du 11 novembre[1] et son remplacement par le Directeur de l'ENS, Jérôme Carcopino (jusqu'au 15 février 1941) bouleversent les fondements politiques locaux sur lesquels s'étaient établis l'institution. Au cours de l'année 1941, le Service des Étudiants Parisiens, organe créé par le Secrétariat Général

[1] Notice biographique du dictionnaire Maitron sur G. Roussy par Alain Dalançon, consulté le 07/09/2020 : https://maitron.fr/spip.php?article171527

à la Jeunesse (SGJ) du Gouvernement de Vichy reprend progressivement la main sur le comité local des œuvres tout en développant considérablement son envergure.

*

Un nouvel outil ; le Service des Étudiants

C'est dans une note du 16 janvier 1941[1] adressée à Alfred Rosier par le Secrétaire général de l'Université de Paris qu'apparait pour la première fois le « Service des Étudiants Parisiens » (SEP). Établie au 15, Rue Soufflot, cette nouvelle structure ambitionne « d'améliorer les conditions de vie et de favoriser la création d'une communauté étudiante ». En parallèle, la structure institutionnelle du CO-PAR évolue comme l'indique une troisième version des statuts que nous avons consultés[2]. Également composés de 23 articles, ils sont signés par le Recteur Carcopino le 7 février 1941. L'article 1, jusque-là réservé au rappel de la filiation entre le CO-PAR et l'Université de Paris (dans les versions de 1937 et 1939) stipule que le Comité fonctionne en « collaboration directe avec le Secrétariat Général à la Jeunesse ». L'article 4 présente la nouvelle mouture du Conseil d'administration revu puisqu'il compte désormais au minimum 60 membres et pas plus de 65. On conserve ainsi la répartition entre membres de droits et membres désignés existante. Entrent simplement 5 délégués du SGJ[3] en remplacement des représentants des établissements d'enseignement secondaire. L'article 5 établit la constitution du nouveau Bureau du CA qui compte désormais le Recteur, un Vice-Président parmi les représentants du SGJ, un Secrétaire général qui reste le SG du CSO, le trésorier et deux membres dont un étudiant.

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Lettre du 16/01/1941.
[2] *Ibid*. Statuts dans leur version du 07/02/1941.
[3] *Ibid.* Une lettre du 28/01/1941 de J. Carcopino au Commissaire régional du SGJ fait état de la nomination de 5 représentants du SGJ au CA du CO-PAR, comme cela était prévu par les statuts.

Graphique 14 : Organigramme du Bureau du CA en 1941

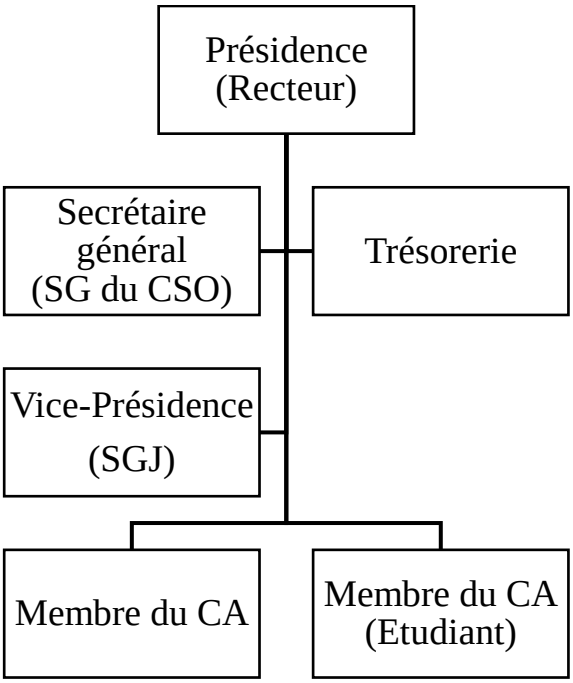

Pour le reste, le CO-PAR garde le même fonctionnement à l'exception des commissions dont le nombre passe de sept à trois[1] ; BUIC, CEFOM et OSSU. Dans le même temps, l'arrêté du 24 janvier 1941 institue une « Commission permanente du Service des Étudiants Parisiens[2] » au fonctionnement distinct du CO-PAR et dont l'organigramme est restreint. Composé de quatre personnalités (un représentant du Recteur, un pour le Secrétariat Général à la Jeunesse, un pour les étudiants et le SG du CSO), la Commission est placée sous l'autorité de M. de Tournemire, commissaire régional du SGJ en charge du chômage des jeunes et qui devient Chef du Service des Étudiants Parisiens. Le SEP voit également ses prérogatives étendues puisqu'il a pour fonction d'absorber progressivement le CO-PAR placé sous sa tutelle. Un rapport du 2 septembre 1941[3], adressée au Directeur de l'Administration Générale du SGJ fait d'ailleurs état de cette ambition, justifiant le placement du CO-PAR et du SEP sous la tutelle du Commissariat régional au chômage pour des questions de temps et d'efficacité. Une lettre de J. Carcopino au SGJ en date du 4 février 1941[4] nous informe sur les personnes qui occupent les postes de cette nouvelle commission ;

[1] Ibid. Article 14 des statuts.
[2] *Ibid*. Arrêté publié dans *L'Information Universitaire*, n°1000 du 01/02/194119.
[3] *Ibid.* Rapport du 02/09/1941.
[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Documents portants sur la création de la CP du SEP.

Graphique 15 : Membres de la Commission permanente du SEP à la date du 4 février 1941

Recteur (M. HITTE)	Représentant du SGJ (M. de CHEVIGNY)	SG du CSO (M. ROSIER)	Représentant étudiant (M. de LESCURE)

Comme le rapporte le compte rendu de la première réunion de la Commission permanente, en date du 3 février 1941[1], le SEP devra se réunir « tous les quinze jours, le lundi à 10 heures (Ier et troisième lundi [du mois]) ». Pour autant, il semble que la Commission ne fonctionne pas de manière aussi lisible que le laisse entendre les déclarations d'intention. Aux quatre membres déjà présentés, s'ajoutent systématiquement Mme. JAUPITRE, dont on sait depuis le 3 février qu'elle s'occupe du secrétariat permanent de la commission, M. de TURCKHEIM, représentant la trésorerie du CO-PAR et M. TOURNEMIRE, Commissaire régional du SGJ et plus occasionnellement les personnes qualifiées sur ou responsables de certaines questions. Sur la première année d'existence du SEP, on observe également une forme de concurrence entre les deux représentants du SGJ qui siègent de fait au sein de la Commission durant l'année 1941.

Afin d'assurer ces changements dans une France en réorganisation par le nouveau régime, J. Carcopino demande le 28 janvier[2] au Commissaire régional l'habilitation du CO-PAR pour que celui-ci puisse continuer à exercer ses activités. La transformation du CO-PAR franchit par la suite une nouvelle étape avec la présentation, le 20 juin, à la Commission, par A. Rosier, d'un projet de réorganisation du fonctionnement du CO-PAR dont l'activité, bien que contrôlée par le SEP, n'a pas véritablement évolué depuis la rentrée 1940. Ce nouveau protocole de fonctionnement nous permet de clarifier les activités du Comité parisien dont le détail nous était inconnu jusqu'alors. En plus des trois œuvres qui avaient survécu à l'occupation (BUIC, CEFOM et OSSU), on apprend la réouverture d'un bureau de l'OTU développé ainsi que la création de deux nouveaux pôles qui rassemblent le cœur des activités sociales du CO-PAR : le service des aides et celui de l'offre culturelle comme le montre le graphique n°15. Par ailleurs, si le document ne permet pas de clarifier le rôle que joue le SEP dans la gouvernance du CO-PAR, il met en exergue le second chantier de la tutelle vichyste, celui de la création des Maisons

[1] *Ibid.* Compte-rendu de la réunion du 03/02/1941 sur une nouvelle réorganisation de l'action sociale étudiante à Paris.
[2] *Ibid.* Lettre du 28/01/1941 du Recteur J. Carcopino au Commissaire régional G. de Tournemire au sujet de l'habilitation du CO-PAR.

de facultés, dont la première, liée à la faculté de Droit, a été créé, sur le plan formel, en aout 1940 dans un anonymat relatif.

Graphique 16 : Réorganisation des services du CO-PAR en juin 1941

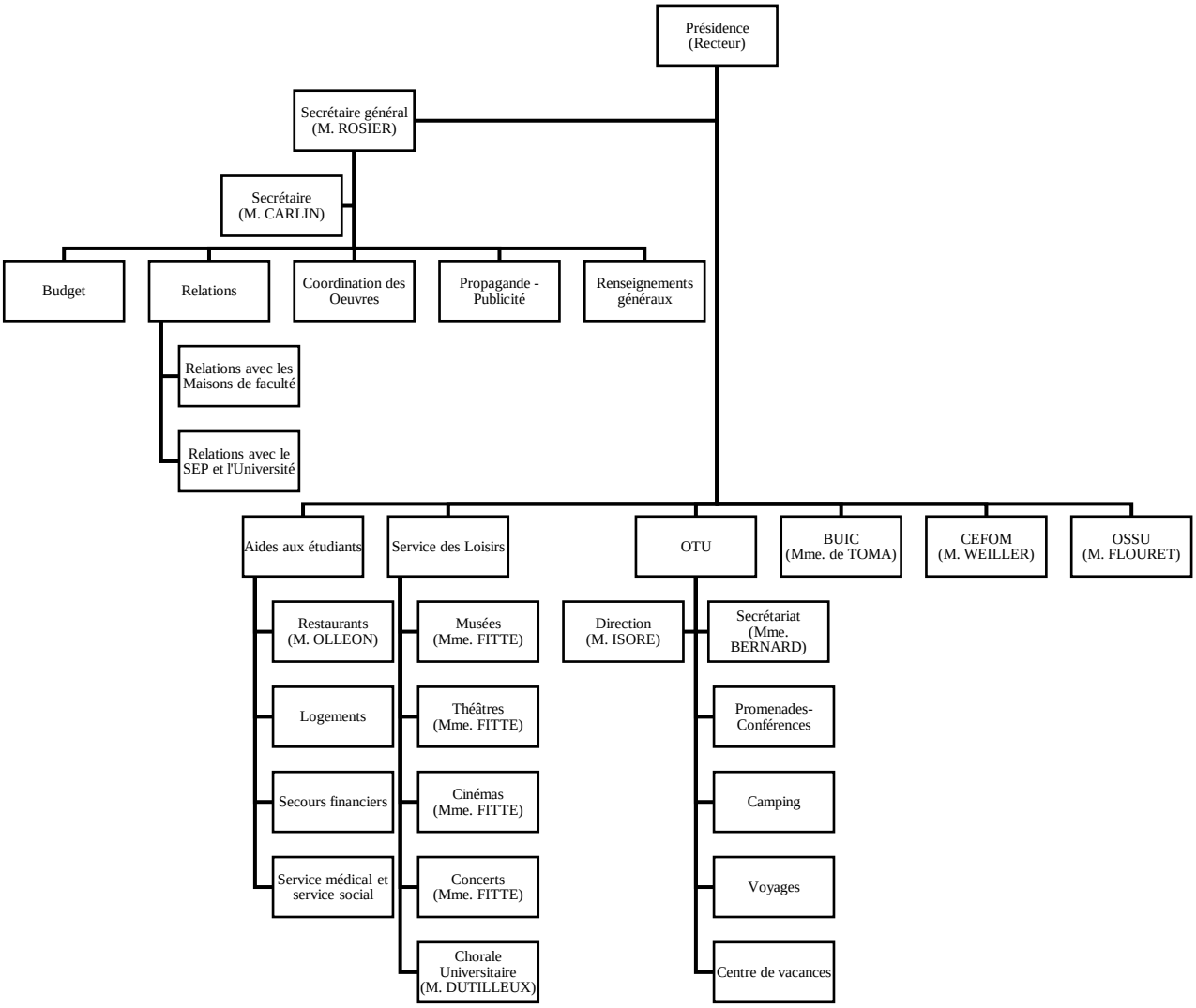

Une intégration progressive par la restructuration permanente

La question des tutelles du CO-PAR et du SEP est primordiale pour comprendre l'intégration progressive des œuvres parisiennes dans l'appareil vichyste. Jusqu'alors, les deux entités sont rattachées au SGJ *via* le Commissariat régional au chômage des jeunes (CRCJ),

pour autant, comme l'indique le rapport du 2 septembre 1941[1], c'est la Direction de la formation des jeunes (DFJ) qui s'occupe, dans les faits, de la gestion des entités parisiennes. Sur le plan pratique, SEP et CO-PAR fonctionnent donc de manière imbriquée, en raison des doublons de personnel, mais distincte sue le plan formel. L'arrêté du 25 avril 1941 confiant la question étudiante à cette direction et non plus au CRCJ, pose les fondements d'une intégration plus poussée du Comité parisien alors que le CRCJ est appelé à disparaitre. A cette fin, ce rapport préconise la création d'un « service extérieur », dépendant de la DFJ, qui regrouperait le SEP, ce afin de ne pas sous-doter l'action étudiante jugée « primordiale ». Il prévoit alors la fonte du CO-PAR au sein du SEP, le premier devenant « l'organe d'exécution » du second ;

Graphique 17 : Nouvel organigramme des services parisiens des œuvres à la rentrée 1941

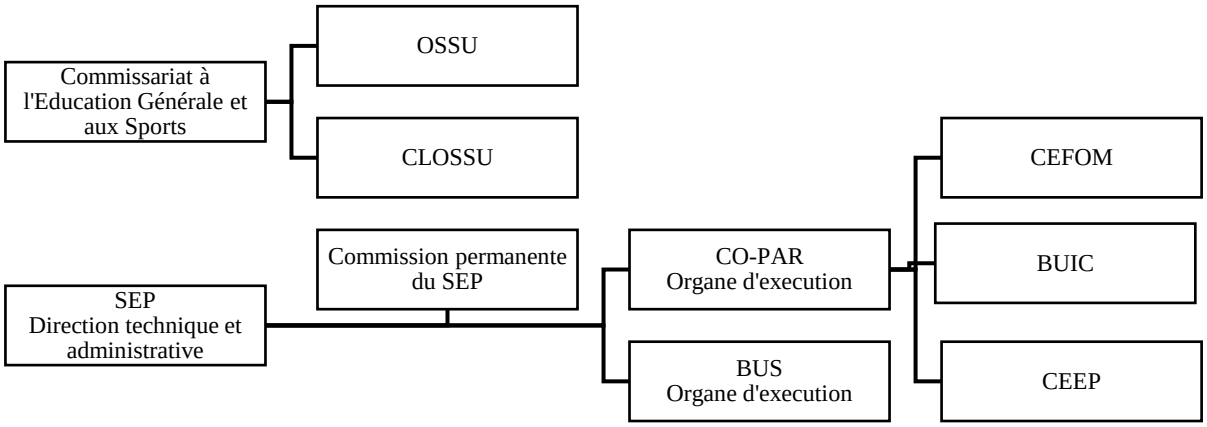

Un rapport dont le contenu est corroboré par une note transmise au recteur sur la réorganisation des œuvres en date du 13 septembre 1941[2].

Pour autant, entre septembre et décembre 1941, les débat sont nombreux, sous couvert d'une rationalisation des moyens, en ce qui concerne une réforme supplémentaire du CO-PAR

[1] *Ibid*. Rapport du 02/09/1941 à la Section administrative centrale de la Direction de la formation des jeunes du SGJ.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-4. Note sur la réorganisation des services du CO-PAR.

et des œuvres parisiennes. C'est ce que montrent les échanges de propositions émanant de M. de Chevigny[1] et de M. Rosier[2] tous deux prenant appui sur l'arrêté de janvier 1941 qui fonde le SEP. Le premier projet, dans le prolongement de l'organigramme en place, propose de faire du CO-PAR une simple coquille de coordination de sections réparties en services (Aide aux étudiants et Activités extra-universitaires) dont serait éloignée A. Rosier, dont le nom disparait des registres de la Commission permanente.

Graphique 18 : Projet de réforme du CO-PAR par M. de Chevigny

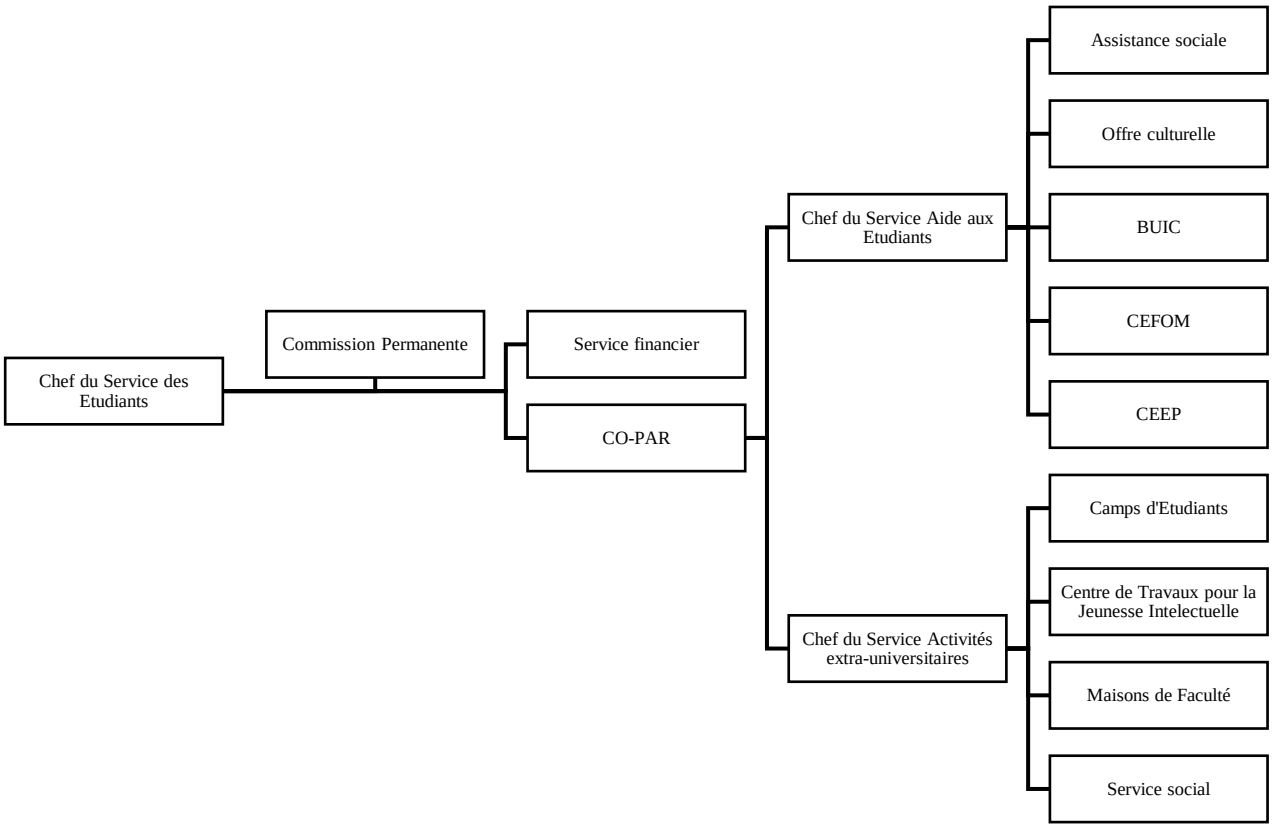

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Réorganisation présentée dans le rapport du 02/09/1941.
[2] *Ibid.* Projet formulé dans une note du 05/11/1941.

Un éloignement que motive M. de Tournemire dans une lettre du[1] 3 septembre à Alfred Rosier, lui expliquant que la charge de travail serait trop lourde celui qui assume aussi de nombreuses responsabilités au sein du BUS.

A. Rosier adresse alors le 5 novembre un contre-projet au recteur, déjà retourné à G. de Tournemire dans un courrier du 16 septembre 1941[2] dans lequel il exprime son désaccord, arguant qu'une telle proposition mettrait à mal l'autorité du Recteur sur les œuvres sociales sans pour autant rendre possible l'autonomie du SEP. Il propose alors la disparition du Comité Parisien et la fusion au sein de la Commission Permanente des activités jusqu'alors gérées par le CO-PAR et par le SGJ, activités réparties entre « Œuvres sociales » et « Vie communautaire et activité sociale » (Graphique n°18, ci-après). On observe alors qu'afin de sauvegarder l'existence des œuvres sociales parisienne, dont il rappelle le lien historique et hiérarchique avec le CSO, A. Rosier propose de faire disparaitre le CO-PAR au profit d'un SEP. En échange, le Chef du service devra assumer la responsabilité de sa gestion devant la Commission. En d'autres termes, A. Rosier, dans un certain jeu d'équilibre, permet au Comité Parisien, bien que disparaissant, de poursuivre ces activités dans une relative autonomie. C'est la première fois que l'on voit A. Rosier, personnage central du réseau depuis 1936, se servir aussi ouvertement de sa position pour détourner un projet piloté par le régime de Vichy et en l'occurrence son représentant pour les questions de jeunesse.

[1] *Ibid.* Lettre du 03/09/1941 de G. de Tournemire à A. Rosier.
[2] *Ibid.*

Graphique 19 : Contre-projet de réforme du CO-PAR par M. Rosier

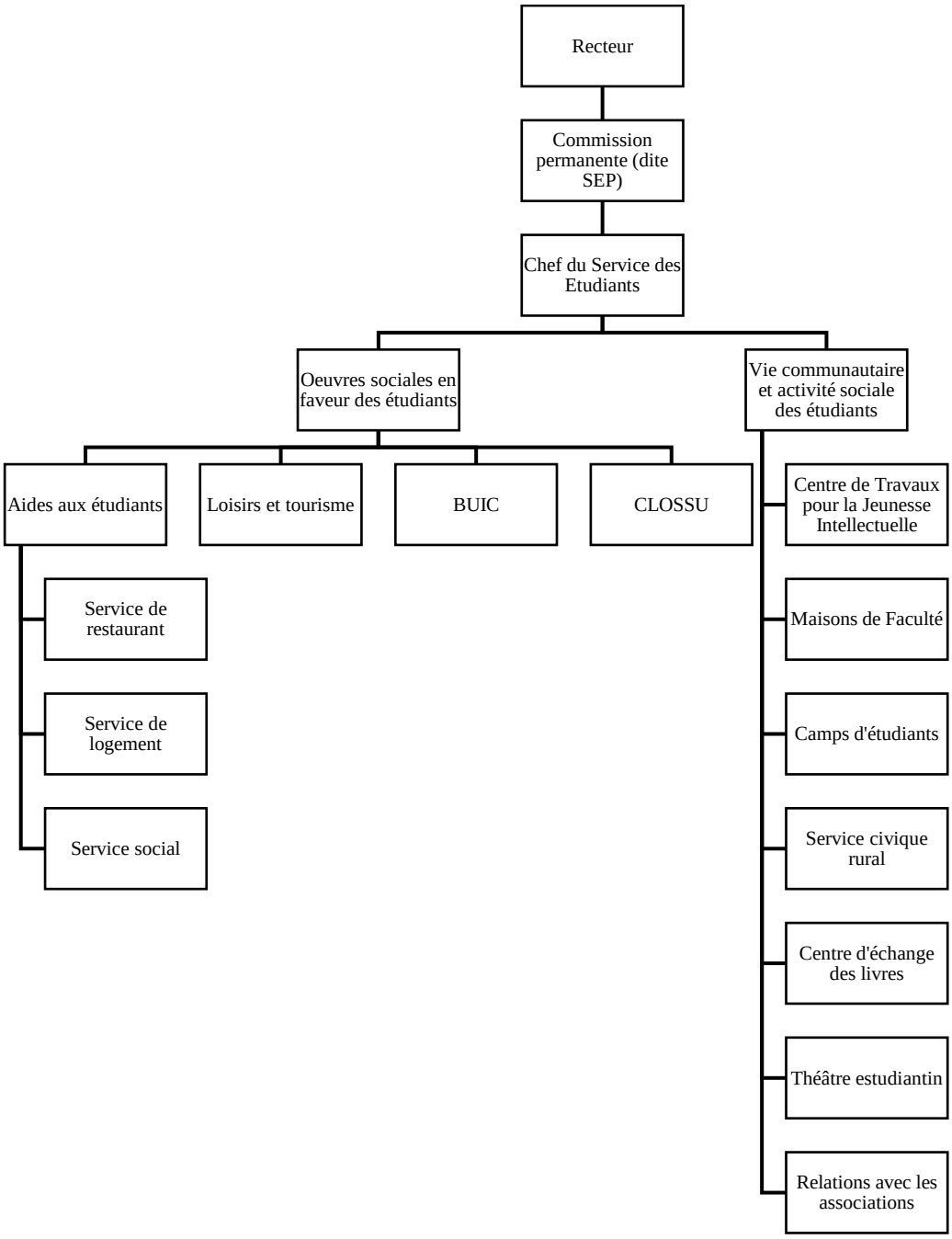

A la fin de l'année 1941, l'organisation du CO-PAR est revue une fois encore. Un courrier en date du 15 décembre 1941, signé par Pierre de Chevigny, au nom du Chef du SEP et adressé au Recteur Gidel, fait état de l'organisation choisie pour le SEP. Il ne semble cependant qu'aucun des deux projets évoqués plus haut n'aient été retenus. Dans le même temps, M. de Tournemire, dont le départ était annoncé depuis le mois de septembre[1] est

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Dans sa lettre du 03/09/1941 à A. Rosier, il annonce déjà son départ pour Vichy.

remplacé à la tête du Chef du Service des Étudiants Parisiens à partir du 1er janvier 1942[1] par M. Veillet-Lavallée sur décision du Ministre en date du 12 décembre 1941[2]. Cette missive du 15 décembre fait écho à un encart publié dans *L'Information Universitaire* du 22 novembre[3], se fondant sur un arrêté du 21 novembre pris par le recteur[4] et qui place définitivement le CO-PAR sous la tutelle administrative du SEP dans le cadre d'une fonction remodelée :

Graphique 20: Organigramme de fonctionnement du CO-PAR à la fin de l'année 1941

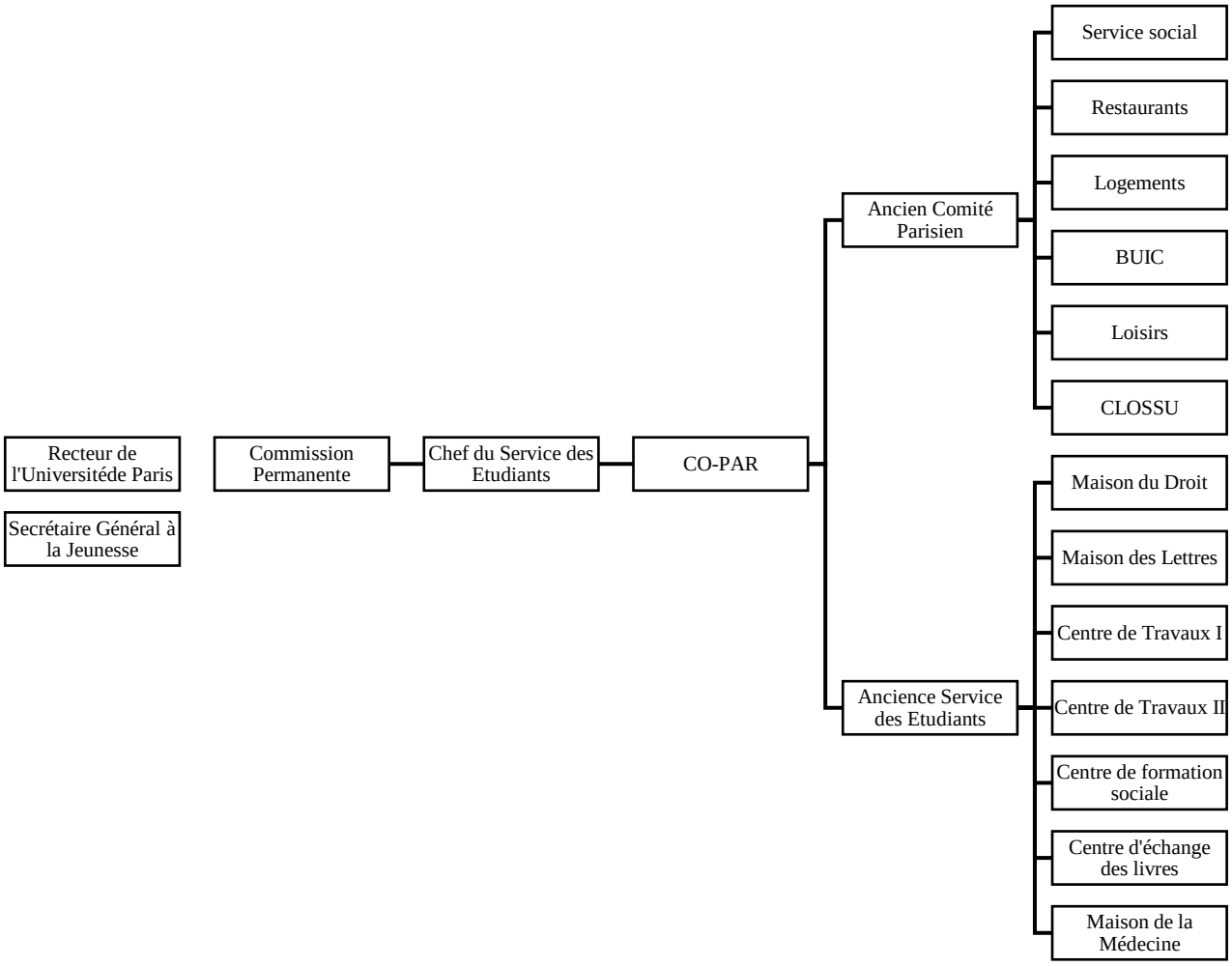

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-35. Dans son dossier personnel on trouve une attestation de travail fournie le Directeur de l'Enseignement Secondaire en date du 19/02/1942 qui certifie cette date de prise de poste.
[2] *Ibid.* Dossier de M. Veillet-Lavallée.
[3] *L'Information Universitaire*, n° 1054 du 22/11/1941, p. 5. Disponible en annexe. Annexe 19.
[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Courrier de P. de Chevigny, pour le chef du SEP au recteur, en date du 15/12/1941 qui détaille le nouvel organigramme des structures des œuvres résultant de l'arrêté du 21/11/1941.

Comme l'écrit P. de Chevigny, cette dernière restructuration doit achever la clarification de la prise de décision ; la Commission Permanente et son Chef de service deviennent ainsi responsable devant le Recteur de l'Académie de Paris et devant le Secrétaire Général à la Jeunesse. Par là-même l'institution retrouve ses obligations d'origine et son lien direct avec l'Académie, qui n'avaient toutefois pas disparu comme l'atteste la persistance du Secrétaire général de celle-ci dans l'executif du Service.

*

Section II : Une amplification des domaines d'actions

Au-delà des nombreuses réformes que connait le Comite Parisien durant l'année 1941, son activité pratique se renforce et se développe, notamment pour ce qui concerne les œuvres déjà en activité. Au-delà des volontés et des manœuvres de réorganisation dont le CO-PAR fait l'objet, la question étudiante trouve dans la nouvelle action un relai de développement jusque-là inédit.

*

Une réorganisation des activités existantes

Ainsi, le 17 janvier, dans un courrier adressé au directeur de l'ENS[1], le SGJ explique qu'à partir du 20 janvier 1941, le Secretariat louera un appartement de neuf pièces qui seront attribuées au CO-PAR et s'acquittera des frais (loyer, impôts, frais d'assurance, téléphone, éclairage, chauffage et entretien) dans la mesure où le CO-PAR paie, pour le moment, au SGJ, la somme prévue pour ses dépenses dans son budget. Après un certain nombre de courriers[2], le CO-PAR déménage donc ses activités au 15 de la rue Soufflot, au cœur du Quartier Latin sans que l'on sache véritablement pourquoi ni comment cette décision a été prise. Il semble que cette dernière vienne directement des instances du SGJ de l'Etat français, puisque tous les protagonistes dont nous avons trouvé les courriers ne font que transmettre ou prendre note de

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Lettre du 17/01/1941.
[2] *Ibid*. Entre le 17/01 et le 29/01 on assiste à une série d'échanges épistolaires très formels et procéduriers entre G. de Tournemire et le cabinet du SGJ dans lesquels il accepte le déménagement (lettre du 25/01), le second accusant réception (29/01).

la décision les concernant[1]. Avec l'ouverture de ces nouveaux locaux, les baux du 104, Boulevard Saint-Germain et du 15, Place Saint-Michel doivent donc être clôturés. Toutefois, le développement rapide des œuvres nous indique que les locaux sont très vites réappropriés. Ainsi, le 104 accueille le Centre de Travaux de la Jeunesse Intellectuelle et le 15 le siège du Centre d'Entraide à destination des Étudiants Prisonniers (CEEP) comme l'indique le budget de fonctionnement du CO-PAR pour le mois d'octobre 1941, que nous avons consulté[2]. Ainsi, l'étude des trois réformes successives du CO-PAR (Graphiques n°17, n°18 et n°19) permet de mettre en exergue l'affirmation de l'importance de l'action sociale du CO-PAR en 1941 ; services sociaux, de restaurants, de logements et culturels deviennent des piliers centraux de l'action des œuvres, au même titre que le BUIC ou l'OSSU (et son Comité Local, le CLOSSU, qui fait son apparition dans les organigrammes). Ce d'autant plus qu'au contraire des autres œuvres, aux structures nationales, celles-ci dépendent directement des services parisiens.

Au-delà des œuvres étudiantes, sur lesquelles nous reviendrons plus tard, la principale activité du CO-PAR et du SEP se lit dans les comptes-rendus des réunions de la Commission permanente, qui se réunit à 14 occasions au cours de l'année 1941. Il est d'ailleurs intéressant d'observer que la Commission, bien que gardant un rythme régulier de réunion, tel que prévu lors de la première session et déjà évoqué plus haut, ne se réunit plus le lundi mais le vendredi[3] tous les 15 jours et que le nombre de ses membres, théoriquement fixé à quatre, oscille entre cinq et huit voire neuf puisque les responsables de sections (financière, restaurants, logements…) sont régulièrement conviés à présenter leur travail. Si la majorité des débats se concentre notamment sur l'action sociale – logement et restauration – sur laquelle nous reviendrons, ils nous informent sur un développement très rapide des structures, qui se fait en parallèle des multiples restructurations de 1941. Les travaux de la Commission permanente montrent ainsi l'instabilité que connait l'institution notamment dans sa difficulté à clarifier les rôles de chacun en son sein. C'est particulièrement le cas pour l'OTU et le CEFOM. Le premier, dont l'activité a cessé en juin 1940, n'existe plus que sur le papier comme l'explique Alfred Rosier à la rentrée 1940. Pour autant, ses activités reprennent à Paris où le centre local, rattaché au CO-PAR, organise les activités culturelles (visites de musées une fois par semaine en groupe

[1] Que ce soit A. Rosier dans sa lettre du 16/01/1941 au Recteur ou celle du 25/01/1941 de G. de Tournemire au SGJ.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-31. Budget du mois d'octobre 1941.
[3] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Le procès-verbal de la réunion du 17/02/1941 fait état de cette modification.

de trente étudiants[1] ou encore la chorale universitaire[2]) et sociales ; les services de restauration et de logement de M. Olléon y sont rattachés comme on l'apprend dans le compte-rendu de la réunion du 28 mars. Le 25 juillet, A. Rosier propose d'ailleurs que l'OTU soit plus directement associé au CO-PAR afin d'assurer sa survie, au moins théorique, et les financements qui y sont associés. Une proposition refusée par G. de Tournemire qui préfère relancer l'OTU sur le plan national à partir du 1er janvier 1942[3] dans les locaux du CSO, rue de Bellechasse. Concernant le CEFOM, également rattaché au Comité Supérieur mais hébergé par le CO-PAR, la question de son départ du 15, rue Soufflot est clairement posée afin de clarifier les relations entre les structures administratives et de ne laisser qu'une représentation, comme pour les autres œuvres nationales[4].

Le développement de « l'aide aux étudiants[5] »

En parallèle, les sections du CO-PAR se développent considérablement, à commencer par le BUIC, comme l'indique les nombreux rapports d'A. Rosier à la Commission[6]. Celui-ci compte désormais trois branches (renseignements sur les carrières, orientation professionnelle (consultations et examens) et service de placement) et reçoit entre trente et quarante personnes par jour. Il est donc décidé d'un déménagement pour l'été 1941 au deuxième étage du bâtiment du Comité au 15, rue Soufflot afin de poursuivre les activités puisque celui-ci s'occupe également de l'information des élèves des lycées parisiens par le biais de « tours d'horizon » organisés au printemps 1941. Quant aux services « d'aide aux étudiants[7] » de M. Olléon (Restaurants, Logements et Centre d'échange des livres pour les principaux bureaux) semblent se développer de manière disparate comme l'indique la question du logement, très peu abordé en réunion *a contrario* du Centre d'échange (qui se structure surtout autour du foyer du 169, Rue Saint-Jacques) et du Service des restaurants. Ce dernier prend une importance considérable puisque les différentes questions de l'approvisionnement, du prix des tickets et de l'ouverture continue de places sont au cœur des débats en 1941. Si nous revenons plus loin sur la question des restaurants, l'évolution du nombre de places disponibles tend à illustrer cette

[1] *Ibid.* Réunion du 28/02/1941.
[2] *Ibid*. Réunion du 03/02/1941.
[3] *Ibid*. Information annoncée lors de la réunion du 10/12/1941.
[4] *Ibid*.
[5] Selon la formule présentée par A. Rosier dans son projet de réforme des structures du CO-PAR lors de la réunion du 20/06/1941 et correspondant au graphique **n**°18.
[6] *Ibid*. Réunions du 28/02/1941, 06/06/1941, 20/06/1941 et 25/07/1941.
[7] Selon la formule présentée par A. Rosier dans son projet de réforme des structures du CO-PAR lors de la réunion du 20/06/1941 et correspondant au graphique **n**°18.

croissance puisqu'en seulement deux mois, ceux-ci augmentent leurs capacités d'accueil de 427,78% ;

Tableau 11: Évolution du nombre places dans les Restaurants (1941)	
Date	**Nombre de places**
03/02/1941	360
28/02/1941	1086
28/03/1941	1610
11/04/1941	1900

La question professionnelle reste au centre des préoccupations du Comité comme le montrent l'ouverture de Centres de Travaux pour la Jeunesse Intellectuelle (CTJI) qui proposent des activités rémunérées aux étudiants (à hauteur de 20 FRF/ jour[1]) dans les diverses institutions publiques parisiennes (Université, Bibliothèques, BUIC…). Cette initiative, portée lors de la réunion du 17 février, prévoit la création d'un centre en lien avec l'organisation Jeunesse de France, structure maréchaliste placée sous la tutelle du SGJ et qui ambitionne « d'encadrer, embrigader et endoctriner[2] » les jeunes. Les comptes-rendus font état de l'installation d'un premier centre dans les anciens locaux du CO-PAR au 104, Boulevard Saint-Germain qui accueille rapidement une cinquantaine de personnes[3], puis d'un second, fin 1941, Cour du Commerce Saint André[4]. Pour la première fois, le SEP met en place une politique directement liée à l'endoctrinement et l'organisation politique des jeunes. Sur les questions d'encadrement des étudiants, la Commission se penche à ce propos sur une définition de « l'étudiant » mais le sujet est loin de faire consensus entre les acteurs comme le montre les affrontements entre A. Rosier et G. de Tournemire lors des réunions du 17 février et du 11 avril, puisque celle-ci doit servir de fondement à la régulation des associations étudiantes. Enfin, la question de l'ouverture de la Maison de la faculté de Droit, celle de la faculté de Lettres puis de celle de la faculté de Médecine, respectivement au printemps, en septembre et à l'hiver 1941 ouvre également le débat de l'organisation de la vie des étudiants parisiens par les structures du SEP. Si tous les acteurs s'engagent à créer des structures autonomes, elles font peu à peu leur apparition dans

[1] *Ibid.* Réunion du 14/03/1941.
[2] TAGUIEFF Pierre-André, KAUFFMANN Grégoire, LENOIRE Mickaël (dir.), *L'Antisémitisme de plume. 1940-1944. Etudes de documents*, Paris, 1999, Berg International Editeurs, p. 66.
[3] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14, réunion du 25/04/1941.
[4] *Ibid.* Réunion du 10/12.1941.

les organigrammes et les problématiques ayant attrait à ces maisons sont examinées lors des réunions de la Commission permanente.

Enfin, la propagande et la publicité des actions semble être un axe premier de la politique de la nouvelle commission. Si la publication du *Courrier de l'étudiant*, interrompue avec la guerre, est vite abandonnée pour des questions juridiques et politiques[1] elle est remplacée par une « page de l'Étudiant » dans *L'Information Universitaire*, organe de presse traitant des questions universitaires. Il ressort également des débats que la popularisation des actions du CO-PAR est un véritable enjeu qui justifie parfois une complexification du fonctionnement. Ainsi, afin de faire connaitre les services de la Rue Soufflot, le SEP décide de mettre le catalogue du Centre d'échange des livres à disposition des étudiants dans ses locaux et non pas rue Saint-Jacques[2].

Ainsi, à la fin de l'année 1941, les services du Comité Parisien et du SEP ont considérablement évolués et quadrillent désormais le Paris des étudiants comme l'atteste la carte proposée ci-après.

Carte 1 : Les services du Comité dans Paris à la fin de l'année 1941.

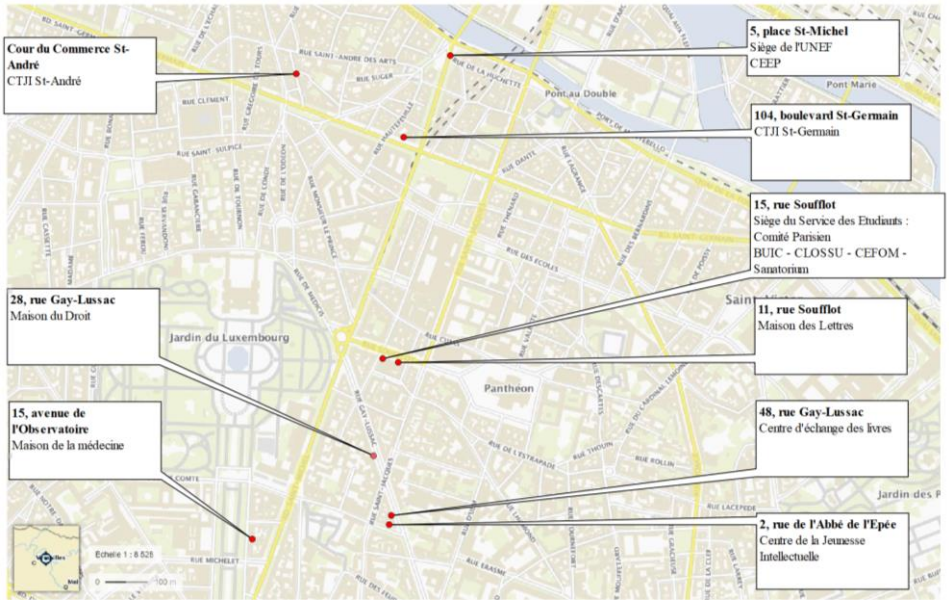

Les activités des œuvres parisiennes se rassemblent désormais autour de trois grands pôles ; le BUIC, la question de l'information et de la formation des étudiants (ce qui comprend donc la

[1] Dans le compte rendu de la réunion du 17/02/1941, on apprend qu'il serait plus simple de recréer un organe de presse plutôt que d'obtenir une autorisation de reparaitre de la part de l'occupant.
[2] *Ibid*. Réunion du 17/02/1941.

propagande financée par le SEP dans la presse), la question des œuvres sociales (restauration, logement et aides sociales) et celle des activités (CJI et OTU). C'est donc une structure à la trajectoire stabilisée qui termine l'année 1941 et dont l'organisation des nouvelles maisons des étudiants apparait comme une tâche à l'importance croissante, dont nous développerons les enjeux plus tard. Ainsi, en décembre, le CO-PAR propose les services suivants :

Tableau 12 : Services du CO-PAR à l'hiver 1941		
Œuvre	**Branche**	**Adresse**
BUS	BUIC	15, rue Soufflot
CEEP		5, place St-Michel
CEFOM		15, rue Soufflot
OTU		44, rue de Bellechasse
OSSU	CLOSSU	15, rue Soufflot
Sanatorium		15, rue Soufflot
Maison du droit		28, rue Gay Lussac
Maison des lettres		11, rue Soufflot
Maison de la médecine		15, avenue de l'Observatoire
Centres de la Jeunesse Intellectuelle		
	CTJI St-André	Cour du Commerce St-André
	CTJI St-Germain	104, boulevard St-Germain
	CJI	2, rue de l'Abbé de l'Épée
Comité Parisien		
	Renseignements généraux	15, rue Soufflot
	Service logements	
	Service social	
	Service loisirs	
	Chorale	
Centre d'échange des livres		48, rue Gay Lussac

Section III : Des sources de financements renouvelées

Au même titre que la réorganisation des structures occupe beaucoup de place dans le fonctionnement des œuvres parisienne pour l'année 1941, le fonctionnement de son budget agit, en un sens, comme révélateur des fonctionnements et dysfonctionnements du CO-PAR. Toutefois, de nombreuses zones d'ombres persistes sur les modalités de fonctionnement des services.

*

Vers « l'unité[1] » des structures financières

Si la question des structures financières du CO-PAR n'apparait pas de prime abord dans son fonctionnement, elle est, au même titre que la réorganisation administrative, un enjeu primordial de la gestion vichyssoise du CO-PAR. La création du SEP et de sa Commission permanente en janvier 1941 ne s'accompagne pas d'une immatriculation de l'association (qui par ailleurs, comme on l'a vu précédemment, n'existe pas véritablement sur le plan statutaire) comme cela avait été le cas pour le CO-PAR à la demande du recteur J. Carcopino[2]. Cette habilitation permet alors au Comité parisien de maintenir son compte bancaire tandis que le SEP se retrouve dans l'obligation de s'appuyer sur le premier pour fonctionner financièrement. Ce sont précisément ces jeux d'écriture comptables et de rapports de pouvoir qui sont au cœur des multiples évolutions des structures administratives. Ainsi, dans le compte-rendu de la première réunion de la Commission permanente[3], en date du 3 février, on peut lire que J. de Turckheim et P. de Chevigny, tous deux missionnés par le Commissariat régional au chômage des jeunes, sont chargés « d'un compte postal et d'un compte-courant en banque ouverts spécialement pour le Service des Étudiants[4] » par l'intermédiaire du CO-PAR. Le premier devient même responsable de la trésorerie pour le CRCJ comme nous l'indique le procès-verbal de la réunion du 25 juillet[5]. Le financement des œuvres parisiennes se fait alors de manière

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Courrier de P. de Chevigny, pour le chef du SEP au recteur, en date du 15/12/1941 qui détaille le nouvel organigramme des structures des œuvres résultant de l'arrêté du 21/11/1941.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Lettre du 28/01/1941 du Recteur J. Carcopino au Commissaire régional G. de Tournemire au sujet de l'habilitation du CO-PAR.
[3] *Ibid*. Réunion du 03/02/1941.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.* Réunion du 25/07/1941.

complexe et désordonnée comme l'indiquent les notes de la réunion du 10 décembre[1], le SEP qui assure le fonctionnement du CO-PAR tire ses fonds de ceux versés au Comité dans le cadre de sa subvention par le SGJ et diverses sources. En d'autres termes, le CO-PAR finance un organisme qui lui retourne, par la suite, l'argent nécessaire à son fonctionnement quotidien. Cette situation donne lieu à divers projets de réformes, défendues à la rentrée 1941, tant par. A. Rosier[2] que P. de Chevigny[3] et qui proposent un abandon par le CO-PAR de son autonomie financière au profit du SEP. A l'instar des propositions sur la réforme des structures, cet abandon ne sera pas retenu dans la nouvelle organisation instituée par l'arrêté du 21 novembre 1941[4] qui place le CO-PAR sous la tutelle du SEP, lui-même responsable devant le recteur et le SGJ. L'ancienne structure avait d'ailleurs conduit la CP à n'adopter aucun budget pour 1941 tant que cette situation n'était pas résolue, le SGJ ayant notifié son refus de de financer des allers-retours comptables. C'est pourquoi, à partir de 1941, le Service des Étudiants se trouve dans l'obligation de rédiger un projet de subvention pour le CO-PAR et non plus en son nom *via* ce dernier. C'est pourquoi, P. de Chevigny écrit, en décembre au recteur pour lui affirmer que :

> « L'unité est donc bien réalisée, à telles enseignes que dans l'avenir le Service des Étudiants ne présentera plus au Secrétariat Général de la Jeunesse, un projet de budget « Services des Étudiants », mais un projet de subventions du « Comité Parisien ».[5].

La question de l'emploi des ressources du Comité

Il parait difficile d'avoir une vision claire des finances des structures des œuvres parisiennes et notamment du Comite Parisien dont l'on a vu qu'il centralisait les dotations dès 1941. Nous n'avons pu consulter qu'une seule partie du budget de 1941[6] (en plus d'une prévision de budget[7]), celui du mois d'octobre. Toutefois, les statuts y obligeant et les exercices postérieurs s'y tenant, le Comité était tenu à une comptabilité mensuelle ce qui peut nous indiquer les grandes lignes des finances du CO-PAR. Cependant, il semble primordial de remonter aux sources du financement de l'activité afin d'ajuster cette estimation.

---

[1] *Ibid.* Réunion du 10/12/1941.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Réorganisation présentée dans la note du 05/11/1941.
[3] *Ibid.* Réorganisation proposée dans le rapport du 02/09/1941.
[4] *Ibid.* Courrier de P. de Chevigny, pour le chef du SEP au recteur, en date du 15/12/1941 qui détaille le nouvel organigramme des structures des œuvres résultant de l'arrêté du 21/11/1941.
[5] *Ibid.*
[6] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-31. Exercice 1941, proposé en annexe.
[7] *Ibid.* Budget prévisionnel 1941 de la CP pour le CO-PAR, proposé en annexe.

On sait ainsi qu'au 31 décembre 1940, à la clôture de l'exercice, le Comité avait un budget effectif de 119 998,90 FRF dont la totalité était assuré par la dotation de l'Académie de Paris[1]. A cela s'ajoute, la mise sous tutelle des œuvres par les services de Vichy et plus particulièrement du SGJ et du CRCJ d'Ile de France à partir de 1941, ce qui donne à voir une évolution des sources de financement. Pourtant, dans le budget pour 1941, présenté dans le tableau n°13 ci-après, dont on ne sait pas s'il s'agit d'une prévision mensuelle ou annuelle, il n'est nullement fait mention de nouvelles sources de financements.

Tableau 13 : Budget du CO-PAR pour 1941			
Recettes		**Dépenses**	
Titre	**Montant**	**Titre**	**Montant**
Subventions de l'Université	124 500 FRF	Personnel	66 700 FRF
		Assurances sociales	1 850 FRF
		Fournitures	9 000 FRF
		Loyer	19 220 FRF
		Chauffage et Éclairage	6 000 FRF
		Téléphone	6 000 FRF
		Entretien	4 000 FRF
		Courrier de l'Étudiant	8 000 FRF
		Divers et Timbres	3 730 FRF
	124 500 FRF		**124 500 FRF**

La lecture croisée de ce document avec un extrait du budget mensuel de l'organisme, celui d'octobre (tableau n°14**,** ci-après) nous force à relativiser la véracité des informations présentées plus haut. L'équilibre budgétaire annuel est d'abord fixé à 124 500 FRF mais le budget proposé par la Section administrative centrale de la Direction de la Formation des Jeunes pour le mois d'octobre se monte à 351 220 FRF. Il semble donc que l'Académie n'est plus l'unique source de financement du Comité comme tendent à l'indiquer les budgets des autres œuvres du réseau (BUIC, CSO ou encore CEEP) qui sont également financées par le SGJ.

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR 3874W-31. Exercice financier 1940.

Tableau 14 : Budget du SEP pour octobre 1941					
TITRE I : Dépenses de personnel	**40 330,00 FRF**	TITRE II : Dépenses de matériel	**38 400,00 FRF**	TITRE III : Réalisations d'entr'aide sociale	**223 150,00 FRF**
1. Au siège du SEP	**25 480,00 FRF**	**1. Comité Parisien**	**13 000,00 FRF**	**1. Travaux rentables**	**43 920,00 FRF**
Chef du SEP	3 000,00 FRF	Loyer	5 000,00 FRF	Bibliothèque N. (22 étu.)	12 400,00 FRF
Adjoint	3 500,00 FRF	Eau, gaz et électricité	2 500,00 FRF	BUIC (10 étu.)	4 400,00 FRF
Directeur des services	4 000,00 FRF	Téléphone	1 500,00 FRF	M. de la Jeunesse (8 étu.)	3 520,00 FRF
Secrétaire	2 800,00 FRF	Entretien	1 000,00 FRF	B. St-G. (10 étu.)	4 400,00 FRF
Comptable	2 480,00 FRF	Fournitures	3 000,00 FRF	Sorbonne (16. étu.)	7 040,00 FRF
Sténo-dactylo	2 200,00 FRF	**2. Maison du Droit**	**5 200,00 FRF**	B. de l'Inst. (14 étu.)	6 160,00 FRF
Chargé de mission	2 000,00 FRF	Loyer	1 500,00 FRF	Chambre de C. (5 étu.)	2 200,00 FRF
Chargé de mission	1 500,00 FRF	Eau, gaz et électricité	800,00 FRF	Bibliothèque N. (5 étu.)	2 200,00 FRF
Garçon de bureau (standard)	1 400,00 FRF	Téléphone	1 100,00 FRF	Assurances sociales	1 600,00 FRF
Garçon de service	1 200,00 FRF	Entretien	600,00 FRF	**2. Entretien des étudiants**	**179 230,00 FRF**
Aide-comptable	1 400,00 FRF	Fournitures	1 200,00 FRF	10 240 repas à 8fr.	81 920,00 FRF
2. A la Maison du Droit	**2 500,00 FRF**	**3. CIJ**	**4 000,00 FRF**	4 200 repas à 5fr.	21 000,00 FRF
Comptable	1 400,00 FRF	Loyer	1 200,00 FRF	15 490 repas à 2fr.	30 980,00 FRF
Garçon de bureau	1 100,00 FRF	Eau, gaz et électricité	800,00 FRF	5 660 repas à 1.50fr.	8 490,00 FRF
3. Au CJI	**1 800,00 FRF**	Téléphone	500,00 FRF	3 920 repas à 6fr.	23 520,00 FRF
Dactylo	1 800,00 FRF	Entretien	300,00 FRF	4 440 repas à 3fr.	13 320,00 FRF
4. Au Centre de Travaux pour la Jeunesse Intellectuelle	**4 000,00 FRF**	Fournitures	1 200,00 FRF		
Économe	2 600,00 FRF	**4. Centre de travaux pour la JI**	**6 300,00 FRF**		
Dactylo	1 400,00 FRF	Loyer	1 500,00 FRF		
5. A la Maison des Lettres	**3 800,00 FRF**	Eau, gaz et électricité	800,00 FRF		
Dactylo	2 000,00 FRF	Téléphone	1 000,00 FRF		
Garçon de bureau	1 800,00 FRF	Entretien	1 500,00 FRF		
6. Autres	**2 750,00 FRF**	Fournitures	1 500,00 FRF		
Allocations familiales	1 900,00 FRF	**5. Maison des Lettres**	**5 900,00 FRF**		
Assurances sociales	850,00 FRF	Loyer	1 600,00 FRF		
		Eau, gaz et électricité	1 000,00 FRF		
		Téléphone	800,00 FRF		
		Entretien	500,00 FRF		
		Fournitures	2 000,00 FRF		
		6. Frais de mission	**4 000,00 FRF**		
		Agents du CO-PAR	2 000,00 FRF		
		Chefs d'équipe du CTJI	2 000,00 FRF		

En d'autres termes, en l'espace d'un mois, le CO-PAR et ses structures auraient dépensé plus du triple du budget prévu pour l'année entière. Il est nécessaire d'intégrer à cette remarque l'ouverture progressive de postes de dépenses durant l'année ; le CJI du 104, Boulevard St-Germain au mois de mars, la Maison du droit en mai, celle des lettres en septembre ou encore le CJI de St-André des Arts en décembre. Toutefois, même sans ces charges, le budget ne permettait pas de tenir une année entière. Si on prend ce budget et qu'on retire le Titre III, dont le caractère trop instable fausserait tout calcul, et que l'on rajoute progressivement les postes de dépenses au fur et à mesure de l'ouverture de nouvelles structures, on obtient une base mensuelle de dépenses de 38 480 FRF. En d'autres termes, on peut établir les grandes lignes du budget des œuvres administrées directement par le SEP et le CO-PAR (les deux maisons et les CTJI et non pas le CEFOM, BUIC, Centre d'échange des livres et OTU qui ont un budget propre), on peut obtenir le tableau suivant :

Tableau 15 : Estimations des dépenses du CO-PAR (1941)[1]			
	Sommes	**Nb. de mois**	**TOTAL**
Base mensuelle	38 480 FRF	12	46 1760 FRF
Maison du droit (mai)	77 00 FRF	8	61 600 FRF
Maison des lettres (sept.)	97 00 FRF	4	38 800 FRF
Travaux Maison des lettres	70 000 FRF	1	70 000 FRF
CTJI (mars)	16 100 FRF	9	144 900 FRF
Autres	67 50 FRF	12	81000 FRF
TOTAL	**78 730 FRF**		**858 060** FRF

Ces estimations, se fondant sur les quelques documents qui nous sont parvenus, ne permettent pas de donner de véritables chiffres du budget des œuvres parisiennes, notamment parce qu'il est impossible d'évaluer la réalité des dépenses de personnel et de ce qui est appelé « entr'aide sociale ». Pour autant, ces chiffres semblent avoir l'unique mérite de proposer un ordre de grandeur réévalué des dépenses, loin des 125 000 FRF présentés dans le premier document.

*

[1] A partir des informations contenues dans le carton 3874W-31 des Budgets du CO-PAR.

Le reprise en main du CO-PAR par G. de Tournemire en 1941 ne s'accompagne que partiellement d'une clarification des structures financières. Le développement considérable du financement des activités à mis en évidence les irrégularités qui s'était créées avec la mise en avant du SEP au profit du Comité qui continue à percevoir les subventions du Secrétariat à la Jeunesse.

**

L'année 1941 marque un tournant effectif dans l'histoire et l'organisation du Comité Parisien des Œuvres à destination de étudiants. Après une série de réformes organisationnelles qui visent à incorporer les œuvres dans le système vichyste, le CO-PAR semble désormais en état de s'atteler aux tâches qui lui sont fixées ; organiser la vie des étudiants dans le Paris de l'Occupation. Pour ce faire, et en parallèle de cette activité institutionnelle intense, le CO-PAR propose de plus en plus de services aux étudiants ; restauration, offre culturelle, logement, travaux rémunérés ou encore des maisons de faculté qui ambitionnent de regrouper les étudiants.

<u>Chapitre 6</u> :

1942-1944 : Le CO-PAR dans la tutelle Vichyste

Entre 1942 et l'été 1944, le Comité Parisien connait deux ans et demi d'une stabilité nouvelle qui lui permet d'assoir son développement dans la capitale. F. Veillet-Lavallée, qui succède à G. de Tournemire à l'hiver 1941, ouvre la voie à la bureaucratisation du Service des Étudiants et opère un virage inédit qui rejoint rapidement l'autorité vichyste de tutelle, le Secrétariat Général à la Jeunesse. Pour autant, l'institution parisienne est rapidement rattrapée par les pénuries de la France des années 1940 et les difficultés financières s'accumulent dès 1943 tandis que l'année 1944 entame sérieusement les activités d'un CO-PAR qui ne dévie, toutefois, pas de ses activités sociales et culturelles en faveur des étudiants.

**

Section I : La tutelle administrative de Vichy

La tutelle de Vichy sur les œuvres parisiennes se lit désormais dans le fonctionnement routinier de l'institution. Malgré quelques clarifications statutaires intervenants sur la période, on constate que sur le temps long, l'institution se concentre sur son fonctionnement et sur la mise en place progressive des relais de la propagande du régime, particulièrement visible sur le moment. Avec des moyens considérablement élargis, le CO-PAR est plus que jamais le point nodal des structures sociales étudiantes à Paris.

*

La gouvernance des œuvres sociales

Arrivé à l'automne 1941, François Veillet-Lavallée, qui remplace Guillaume de Tournemire à la direction du « Service[1] », donne un nouveau cadre à l'institution parisienne. Un cadre très théorique puisque faute de nomination officielle par le Secrétaire à la Jeunesse, le SEP n'a pas d'existence légale, comme le souligne d'ailleurs une note adressée[2] au recteur Gidel le 28 janvier 1943. Ce n'est que par l'arrêté du 15 janvier[3] 1943 que le poste de représentant du SGJ (et par là-même le Service des Étudiants) est institué, soit plus d'un an et demi après l'arrivée de F. Veillet-Lavallée. Pour autant, le Comité parisien opère dès l'hiver 1941[4] sous cette nouvelle autorité et celle-ci met en place un nouveau système de régulation et maitrise du fonctionnement interne. Dès le 30 décembre 1941[5], F. Veillet-Lavallée précise le nouvel organigramme fonctionnel du Service des Étudiants (Graphique n°21, ci-après) et détaille les modalités de communication internes entrant en vigueur au 1er janvier 1942.

[1] Terme utilisé dans les communications internes du Comité Parisien et qui désigne le Service des Etudiants (Parisiens), l'organisme qui gère depuis 1941 le CO-PAR et les œuvres étudiantes à Paris.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Note au recteur de l'Académie de Paris sur la situation du CO-PAR et du SEP en date du 28/01/1943. Anonyme.
[3] *Ibid.* Arrêté du recteur Gidel en date du 15/01/1943.
[4] L'arrivée de F. Veillet-Lavallée est abordée à la fin du chapitre 5.
[5] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Note de fin d'année de F. Veillet-Lavallée en date du 30/12/1941 qui précise la nouvelle marche des services.

Graphique 21 : Organigramme du CO-PAR pour l'année 1942

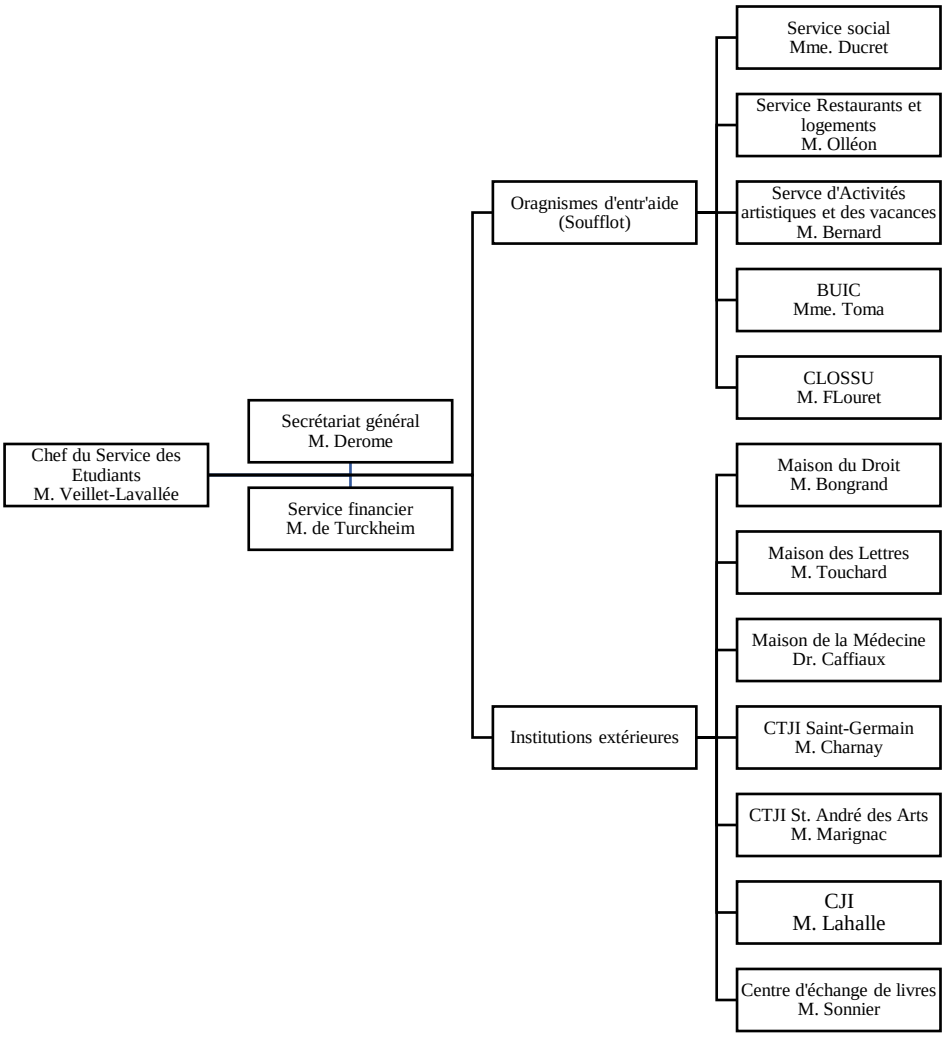

Désormais, répartis entre les services « Soufflot[1] » et ceux dits des « Institutions extérieures » (les maisons et les centres d'activités ; CJI et CTJI et centre d'échange des livres), le Comité Parisien fonctionne à partir de cette date directement sous la tutelle du Service des Étudiants incarné par cette nouvelle équipe. L'exploitation des notes de service[2] et des comptes-rendus de la Commission permanente[3] donne ainsi à voir le fonctionnement du CO-PAR entre 1942 et 1944.

L'année 1942 est ainsi marquée par la poursuite du développement des modalités de fonctionnement instaurées par le nouveau chef du SEP qui passe par l'ouverture de nouvelles sections et bureaux. Le 6 février, il annonce la création d'une commission étudiante[4], sous la

[1] Pour le 15 rue Soufflot, siège du SEP.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Notes de services du SEP.
[3] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Comptes-rendus des réunions de la Commission Permanente du CO-PAR.
[4] *Ibid*. Compte-rendu de la réunion du 06/02/1942.

direction de M. Bernard, ayant pour attribution la rédaction de la « Page de l'Étudiant » de l'*Information Universitaire*, qui a également pour fonction d'organiser la mise en place d'une nouvelle publication[1] : *Le cahier de l'Étudiant*, nouvel espace de prise de parole des étudiants. Toutefois, nous n'avons pas trouvé d'archives conservées de ces cahiers, qui disparaissent dès l'automne suivant[2] en raison de la pénurie de papier à laquelle est confrontée le Service des Étudiants. Sur le plan organisationnel, l'année 1942 n'est pas marquée par des grands bouleversements. M. Mattei, Vice-Président de la FEP prend la suite de M. Berg comme représentant de l'association au sein de la Commission au début de l'année[3] pour la quitter fin 1942[4]. Il existe néanmoins deux écarts à la tranquillité présentée, notamment parce que le SEP connait des modifications structurelles ; F. Veillet-Lavallée devenant Secrétaire Général du Service à compte du 6 mars 1942[5]. Au printemps, on assiste à une vague de remplacement à certains postes ; M. Godon remplace alors M. Derome, jugé « incapable »[6], au poste de SG adjoint, M. Charnay est remplacé par M. Pernes à la direction du CTJI Saint-Germain et M. Reynaud remplace M. Marignac, « pas à sa place[7] », à la tête de celui du Cour Saint-André des arts[8]. Une vague qui voit également le Dr. Trotot remplacer le Dr. Caffiaux à la direction de la Maison de la Médecine[9]. Ainsi, à la fin de l'année, le Service des Étudiants fonctionne selon un organigramme à nouveau modifié sur le plan structurel et humain[10] comme le montre le graphique ci-après :

[1] *Ibid*. Compte-rendu de la réunion du 06/03/1942.
[2] *Ibid*. Compte-rendu de la réunion du 02/10/1942. Tout juste sait-on que les deux dernies numéros auraient traité de la question sociale étudiante et des « étudiants coloniaux ».
[3] *Ibid*. Il apparait au sein de la Commission pour la première dans le compte-rendu de la réunion du 09/01/1942.
[4] *Ibid*. Lors de la réunion du 15/01/1943 qui ouvre l'année, il opère la passation avec un nouveau représentant.
[5] *Ibid*. Lors de la réunion du 06/03/1943, il annonce une réforme statutaire en ce sens.
[6] *Ibid.* Compte-rendu de la réunion du 02/10/1942.
[7] *Ibid*.
[8] *Ibid.* Annonces faites lors de la réunion du 01/05/1942.
[9] *Ibid*. Compte-rendu de la réunion du 03/04/1942.
[10] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Note de service en date du 27/10/1942 présentant la composition du SEP pour l'année universitaire 1942.

Graphique 22 : Organigramme du CO-PAR pour la rentrée universitaire 1942

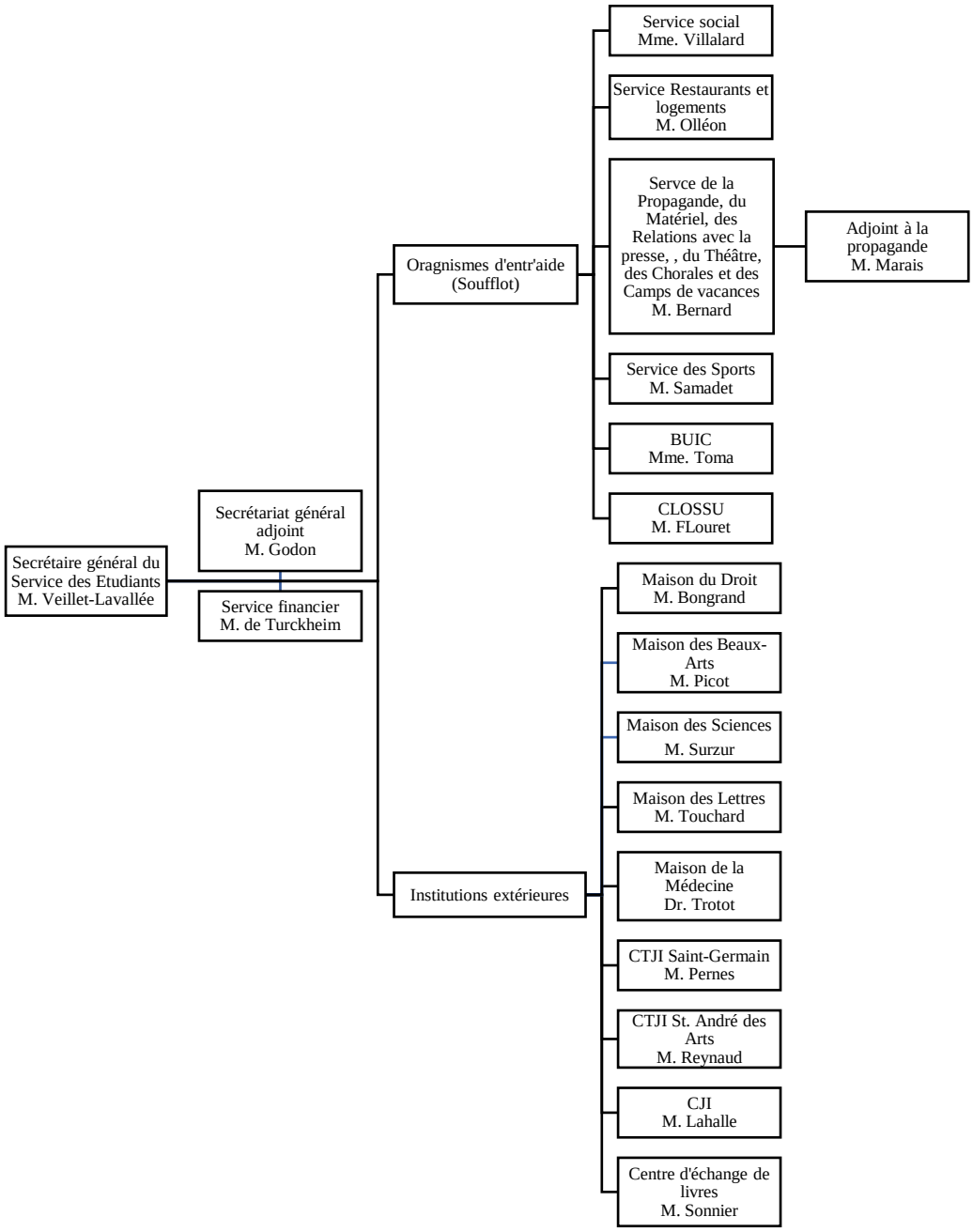

En plus des modifications déjà énoncées, on observe que chaque faculté de l'Université de Paris dispose désormais de sa maison, qu'un service des sports a fait son apparition sans que l'on connaisse la nature de ses rapports avec le bureau de l'OSSU. La modification la plus importante réside toutefois dans le développement des prérogatives de M. Bernard et son nouvel adjoint, M. Marais, désormais également chargés des activités de propagande du Service des

Étudiants. Enfin, sur le plan politique, le CO-PAR connait également quelques bouleversements avec les premiers bombardements de la région parisienne au printemps[1] ce qui précipite l'apparition des premières mesures de défense passive[2] et la volonté affichée le 6 novembre par F. Veillet-Lavallée de regrouper les trois plus importantes organisations étudiantes (Union Nationale des Étudiants, Fédération Française des Étudiants Catholiques et Fédération Française des Associations Chrétiennes d'Étudiants) au sein d'un même conseil afin de pouvoir coordonner les « questions intéressants la vie des Étudiants ». Sans que l'on sache ce qu'il est advenu de ce projet, qui n'a pas laissé de traces.

L'année 1943 est autrement plus complexe pour le Comité Parisien des œuvres qui voit se structure remaniée encore une fois par le Secrétariat Général à la Jeunesse. Un remaniement sur lequel nous reviendrons plus amplement par la suite. En parallèle de cette situation institutionnelle, le Service des Étudiants connait de véritables problèmes de financements qui entravent considérablement ses activités. Ainsi, dans le budget pour l'année 1943, adopté tardivement en janvier de la même année, se monte à hauteur de 8 millions de francs[3] avec une réduction de presque 4 millions de francs par rapport au budget initialement déposé (qui se montait alors à 11 772 934 FRF). En raison de l'absence de cette somme, il est alors décidé, le 15 janvier, de réduire conséquemment les fonds attribués aux deux CTJI du Comité qui devront même fermer leurs portes si aucun autre financement n'était trouvé au cours de l'année. Avec l'amputation d'un tiers de son budget, d'autres services sont atteints ; le service social voit son budget déminuer et celui des restaurants est divisé par deux. La situation se détériore encore plus les mois suivants avec l'annonce officielle de la fermeture des CTJI le 5 février[4] et la réduction de la dotation définitive du Comité qui passe de 8 millions à 6,4 millions comme l'annonce une lettre lue lors de la Commission permanente du 5 mars, qui précise d'ailleurs l'ordre donné par le SGJ de fermer les CTJI[5]. En autres considérations financières sur les modalités de fermeture progressive des centres, sur lesquelles nous reviendrons, on apprend notamment par la voix du nouveau représentant du SGJ au sein de la Commission, M. Viou, que le budget global du SGJ a été ramené de 30 à 16 millions de francs, ce qui explique cette réduction drastique mais qui nous informe au passage sur l'importance considérable accordée,

[1] Notamment le bombardement de l'usine Renault du 03/03/1942 qui touche durement Paris et sa région.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1 et 14. Compte-rendu de la réunion du 01/05/1942 et note de service du 18/06/1942 sur la remontée des mesures prévues en cas de bombardement.
[3] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Documents financiers présentés à la Commission permanente le 08/01/1943.
[4] *Ibid*. Compte-rendu de la réunion du 05/02/1943.
[5] *Ibid*. Compte-rendu de la réunion du 05/03/1943. G. Lamirand, SGJ, pour parti responsable du tournant ultra conservateur du Secrétariat, est l'auteur de la demande de fermeture des CTJI.

sur le plan financier, par le Secrétariat aux œuvres parisiennes. Un effondrement du budget qui conduit à la révision des salaires du personnel des Maisons de facultés, annoncée le 2 avril[1]. Ainsi, en l'espace de quatre mois, le CO-PAR, qui rencontre également des difficultés institutionnelles, voit son budget passer de près de 12 millions (demandés) à 6,4. Par ailleurs, M. Viou qui était apparu au mois de mars quitte ses fonctions après la réunion du 7 mai, remplacé au mois de juin par M. Part, en même temps que le CO-PAR passe sous la tutelle du délégué régional d'Ile-de-France[2].

Si le SEP ne recouvre pas les fonds non attribués pour l'année 1943, les archives consultées tendent à montrer que les activités des œuvres continuent tant bien que mal pour la suite de l'année. M. Part, représentant étudiant de la FEP, quitte, comme ses prédécesseurs, ses fonctions à la fin de l'année 1943 tandis que les notes sur les consignes de défense passive se font de plus en plus régulières[3]

La nouvelle bureaucratisation des services

La nouvelle gouvernance du Service des Étudiants passe également par une bureaucratisation nouvelle et croissante à partir de 1942 qui place les agents du Comité dans une dépendance informationnelle qui sert ostensiblement les objectifs idéologiques du Régime de Vichy.

F. Veillet-Lavallée met en place une série de protocoles de fonctionnement dès son entrée en fonction à l'hiver 1941[4]. Les responsables des sections doivent désormais remettre, au dix du mois « au plus tard[5] » une note de liaison relatant les activités du centre. Il ajoute également des réunions de chefs de service, deux fois par mois[6] et un protocole de contrôle du courrier. Ainsi, toute missive entrante comme sortante est remise au Secrétaire général qui les présente au Chef du SEP le soir à 17h30 qui seul peut signer. Des délégations sont toutefois autorisées (M. de Turckheim pour les finances et M. Derome pour les notes techniques) et quelques institutions, comme les maisons, gardent une « délégation permanente » pour ce qui concerne le fonctionnement de leur établissement mais dans l'ensemble, le nouveau chef du

[1] *Ibid*. Compte-rendu de la réunion du 02/04/1943.
[2] *Ibid*. Compte-rendu de la réunion du 04/06/1943.
[3] *Ibid*. Premières mesures présentées pour l'année 1943. Suivie par des notes de mai et juin.
[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Note de fin d'année de F. Veillet-Lavallée en date du 30/12/1941 qui précise la nouvelle marche des services.
[5]. *Ibid*.
[6] *Ibid*. 1er et 3e mercredi du mois pour les chefs de service et 2e et 4e mercredis pour les chefs du service « Soufflot ».

SEP entend contrôler directement le Comité Parisien. C'est ce que laisse penser l'aplanissement de l'organigramme où chacun ne rend plus de compte qu'au Chef du Service. Il en va de même pour les « manifestations extérieures » ; projet de propagande émanant des services, communication à la presse ou même appel téléphonique extérieur, qui sont maintenant toutes soumises à l'approbation du Chef du SEP. Ainsi, avec l'arrivée de ce nouveau responsable, le Comité entre dans une période de forte bureaucratisation au sens wébérien du terme[1] puisque les individus sont répartis sous la forme d'une hiérarchie clairement définie dans laquelle chaque emploi, occupé dans le cadre d'un contrat, est inscrit dans une sphère particulière et soumis à un contrôle systématique. Ainsi, chaque mois, avec plus ou moins de régularité selon les périodes, le service organise au moins cinq à six réunions (chefs de centre, de services et commission permanente) auxquelles viennent s'ajouter les communications internes (notes de liaisons, comptes-rendus et convocations)

Comme l'a montré Michel Foucault[2], la discipline est fortement liée à la dimension relationnelle du pouvoir et d'une certaine manière, F. Veillet-Lavallée, en multipliant les procédures et les échéances (transmission de notes, réunions) créé autant de moments qui participent de la socialisation[3] des acteurs du Comité Parisien. En d'autres termes, c'est par une standardisation[4] des procédures[5] et des opérations, répétées dans le cadre d'un calendrier fixe, que s'opère une intériorisation des normes et des comportements attendus. On assiste alors à l'émergence d'un écosystème de dépendance, à l'image de ce que décrit Norbert Elias[6] à propos des systèmes de cour où chaque acteur doit sa position au sein du système au roi de France et que celui-ci entretient la dépendance des différents groupes d'intérêts afin de maintenir un équilibre dont dépend le bon fonctionnement de l'institution. Ce d'autant qu'à la différence de beaucoup d'administrations, les œuvres n'ont pas de culture administrative propre[7], forgée au

[1] WEBER Max, *Economie et Société. Tome 1*, Paris, Pocket, 2003 (1921), 420p.
[2] FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, 352+24p.
[3] Dans la lignée des travaux d'E. Durkheim (voir DURKHEIM Emile, *Education et sociologie*, Paris, Félix Alcan, 1922, 130p.), complétés notamment par ceux de M. Darmon (voir DARMON Muriel, *La Socialisation*, Paris, Armand Colin, 2006, 128p.) pour qui l'individu est modelé dès l'enfance par le jeu permanent de son interaction avec ses environnement successifs qui lui permettent de développer des comportements et de construire son identité sociale.
[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Dans une note du 30/03/1942 il est demandé que la mention « Secrétaire Général – Université de Paris – Service des Etudiants » soit apposée sur tous les documents publiés.
[5] *Ibid.* Dans une note d'avril 1943, il est précisé la forme que doivent prendre les notes de liaisons faisant état des activités mensuelles des centres.
[6] ELIAS Norbert, La Société de cour, Paris, Flammarion, 2008 [1969], 338p.
[7] BARUCH Marc-Olivier, *Servir l'Etat français : l'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997, 737p. Dans sa thèse M-O. Baruch pointe notamment l'importance des cultures propres aux administrations dans l'étude du comportement des individus dans l'application des directives de l'Etat français.

cours du temps. A l'instar du panoptique foucaldien, les agents du CO-PAR sont sous une constante, et théorique, surveillance que ne manque d'ailleurs pas de leur rappeler le chef du SEP qui déplore à plusieurs reprises le manque de régularité dans l'envoi des notes de liaison[1], d'attention portée à la lecture de celles transmises[2] ou de rappel concernant la remontée du courrier[3]. Plus encore, c'est l'état de dépendance informationnelle dans lequel sont plongés les agents qui semble structurer cette tutelle d'un genre nouveau. On l'a vu, il est interdit de communiquer avec la presse[4], toute communication doit être visée par le Chef du SEP[5] et c'est lui qui centralise toutes les informations qui sont ensuite transmises au service, comme les comptes-rendus de réunion ou les informations issues des canaux rectoraux, ministériels ou Allemands.

Avec cette nouvelle bureaucratie, le Comité Parisien devient un des ressorts affichés de la mécanique et de la propagande vichyste à la différence de son activité passée, où son affiliation avec le Ministère de l'Éducation nationale n'était que partiellement visible. C'est là le second tournant du mandat de F. Veillet-Lavallée à la tête de l'institution parisienne, qui prend forme à partir de la rentrée universitaire 1942. Dans une note du 11 août 1942, il informe les responsables de centres que les étudiants étrangers ne sont pas les bienvenus dans les camps de repos des Maisons de facultés, organisés les *weekends* en banlieue parisienne, « exclusivement réservés aux étudiants français[6] ». Pour autant, il semble que les services du Comité se bornent à appliquer les mesures du gouvernement de Vichy, à commencer par le Statut des juifs et le *Numerus Clausus* universitaire. Ainsi, lors de la réunion de la Commission Permanente du 15 janvier 1943[7], il est rappelé qu'en application des règlementations du CGQJ « tout étudiant qui a été compris dans le numérus clausus des Facultés possède cette qualité d'étudiants pour tous les avantages accessoires[8] ». Pour autant, la question des étudiants juifs réapparait le 7 mai dans un courrier du SGJ qui alerte sur la présence « d'éléments juifs[9] » dans les restaurants et les maisons sur laquelle il faudrait travailler. Pour ce qui concerne d'autres

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Note du 19/10/1942 aux Maitres de maison et note d'avril 1943.
[2] *Ibid.* Note du 08/04/1943 aux Maitres de maison à ce sujet.
[3] *Ibid.* Note du 06/02/1943 aux services du 15, rue Soufflot sur la présentation du courrier avant signature (affaires importantes) et avant envoi (affaires courantes).
[4] *Ibid.* Consigne formulée dans la note de 1941 et rappelée à la rentrée 1943 par une note du 04/11/1943.
[5] *Ibid.* Note de fin d'année 1941.
[6] *Ibid.* Note 11/08/1942 aux services.
[7] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Compte-rendu de la réunion du 15/01/1943.
[8] Il semble donc que la réglementation proposée par l'UNEF lors de son congrès de 1941 soit appliquée à Paris et que le nombre d'étudiants juifs ne puissent se monter au-delà de 2,5% de la population d'une faculté.
[9] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Lettre du SGJ présentée à la Commission permanente du CO-PAR le 07/05/1943.

mesures politiques, il semble bien que le Services des Étudiants, dépassant son rôle d'information et d'encadrement, participe de la mise en œuvre des politiques relatives au Service du Travail Obligatoire[1]. Ainsi, entre janvier 1943 et janvier 1944, pas moins de six notes concernent cette question. Si le CO-PAR affiche sa volonté d'organiser des cellules d'aide pour les étudiants partant en Allemagne[2], il se fait également le relai de propositions concernant une mobilisation de volontaires ; le recrutement de 15 000 mineurs de fonds « équivalent STO » en juin 1943[3] ou encore l'organisation d'un camp « avec exigence de rendement » dans le cadre de la mobilisation de la classe 43[4]. Un camp pour lequel l'institution relai également des offres d'emploi pour des profils au « sens national », capable d'une « influence morale et civique » dans la lignée « des instructions du Maréchal[5] ». Une spécialisation qui justifie d'ailleurs la création d'un service de renseignements du STO[6] au 15, rue Soufflot, dirigé par M. Bongrand, venu de la Maison du Droit, inquiété à la Libération par la commission d'épuration du CO-PAR[7]. Enfin, c'est par l'affichage d'une mission d'embrigadement intellectuelle et politique des étudiants que le SEP s'illustre le plus aux côtés de l'Etat Français à la rentrée 1943. Dans une note du 10 septembre 1943[8] portant sur les « directives de fonctionnement des Maisons avant la rentrée », F. Veillet-Lavallée dévoile ses ambitions pour l'année à venir. Il rappelle l'importance d'informer les étudiants sur les Maisons afin de pouvoir « constituer une élite solide et ardente » qui devra se livrer à des activités « concrètes et précises » faute de quoi les étudiants ne pourront rester dans les locaux. Il fait ainsi des Maisons de facultés du CO-PAR le lieu d'endoctrinement des étudiants parisiens. Il rappelle aux Maitres de ces établissements que nul ne doit pouvoir remettre en doute « leur fidélité au Maréchal, symbole de la France » expliquant que le reste ne serait que « foutaises, aventures et débandade ». C'est pourquoi, il insiste pour que soient créés partout, des cercles d'études politiques, qui prendraient les textes du Maréchal comme source réflexion, afin de préparer les « jeunes à leur devoir d'Etat ».

En parallèle, le Comité Parisien connait de nouvelles évolutions sur la période 1942-1944. La situation qui semblait s'être stabilisée avec l'arrivée de F. Veillet-Lavallée à l'hiver 1941 et la mise en place des procédures internes se réouvre à l'hiver suivant à propos du

[1] En application de la loi du 16/02/1943 mais qui ne concerne pas les étudiants, considérés comme sursitaires.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Note du 07/06/1943.
[3] *Ibid.* Note du 09/061943.
[4] *Ibid*. Note du 27/07/1943.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.* Note du 24/01/1944. Il est remplacé à ce poste par le SG adjoint du SEP, J. Godon.
[7] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-35. Dossier personnel de M. Bongrand qui comprend les pièces relatives à son épuration.
[8]Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Note du 10/09/1943 sur la rentrée universitaire à venir.

financement du budget 1943. Comme le rapporte une note adressée au recteur Gidel le 29 janvier 1943[1], le contrôleur des dépenses de l'administration centrale du SGJ, dont relèvent les œuvres parisiennes, avait notifié son refus de viser les demandes de subventions du Service des Étudiants au motif qu'il n'avait pas d'existence légale. Une situation occultée par la bonne marche des services de l'année 1942. Si les organigrammes validés par les services rectoraux à l'hiver 1941 prévoyaient bien une double tutelle du rectorat et du SGJ sur le Comité parisien *via* une Commission Permanente et un Chef de service (voir chapitre 5, Graphique n°19, p.136), ces deux entités n'ont jamais été concrétisées. C'est ce que semble vouloir palier l'arrêté rectoral pris le 15 janvier 1943[2] qui créé une Commission permanente (art. 1), composée des quatre membres déjà en exercice (art. 2) et dont le secrétariat permanent est assuré par un représentant du Secrétaire Général à la Jeunesse. Un poste dont les missions administratives, techniques et financières seront clarifiées par un nouvel arrêté en date du 1er mars 1943[3]. Pour autant, comme le signale une lettre du 14 mai du SGJ au recteur[4], le contrôleur des dépenses du Comité ne semble toujours pas satisfait des évolutions institutionnelles adoptées. Dans les faits, il avait déjà fait part de son mécontentement à la Commission permanente qui examine le 2 avril les irrégularités de la rémunération du Secrétaire permanent et de ses fonctions sans que cela soit véritablement suivi d'effets. Il faudra attendre l'arrêté modificatif du 18 mai 1943[5] pour que se conclut cette affaire avec la distinction réglementaire entre les services administratifs dirigés par F. Veillet-Lavallée et son adjoint M. Godon et les services financiers confiés à J. de Turckheim. C'est d'ailleurs au milieu de cet imbroglio que le SGJ annonce, le 21 mai[6], au recteur, le rattachement du Comité Parisien à la Délégation de la Jeunesse pour la Région de Paris au motif que la gestion par l'administration centrale n'avait pas été satisfaisante. La situation que traverse le CO-PAR au premier semestre 1943 révèle la tentative de prise de contrôle du Comité Parisien, entamée en 1941 qui échoue pour des raisons de logique administratives, montrant par là-même comment la nature bureaucratique des agents de Vichy tend à contrecarrer certaines volontés des mêmes décideurs.

---

[1] *Ibid.* Note du 29/01/1943 au recteur Gidel qui fait état de l'instabilité institutionnelle que connait le Comité Parisien.
[2] *Ibid*. Arrêté rectoral du 15/01/1943 signé par le recteur G. Gidel et qui institue une Commission Permanente et un Secrétaire Permanent. Il est reproduit en annexe. Annexe 20.
[3] *Ibid.* Arrêté rectoral du 01/03/1943 signé par le recteur G. Gidel qui précise les fonctions du secrétaire permanent. Il est reproduit en annexe. Annexe 21.
[4] *Ibid*. Lettre du 14/05/1943 sur la situation du SEP.
[5] *Ibid.* Arrêté rectoral du 18/05/1943 signé par le recteur Gidel qui modifie les articles 4 et 5 du précédent arrêté et établit une distinction entre gestion administrative et gestion financière.
[6] *Ibid*. Lettre du 21/05/1943 du SGJ au recteur sur le passage d'une tutelle des services du SGJ (Administration centrale, bureau des groupements de jeunesse) à celle de la Délégation de la Jeunesse pour la Région de Paris.

La question financière et la nouvelle dépendance à Vichy

Les documents, relatifs aux finances du CO-PAR, qui nous sont parvenus, ne nous permettent pas véritablement d'étudier l'usage des fonds par l'organisme tant les chiffres sont différents selon les tableaux et les années. Si, pour les années 1937-1941, on arrive à prouver que l'institution fonctionne avec un budget qui évolue jusqu'à un million de francs en 1941, le développement sans précédent des services, à partir de 1942 fait augmenter considérablement l'enveloppe budgétaire. C'est pourquoi il est nécessaire d'étudier les différentes sources de financements qui font vivre le Comité Parisien et leurs usages entre 1942 et 1944.

Il est toutefois nécessaire, en préambule, de rendre compte de la complexité de la situation budgétaire du Comité qui rend impossible une étude approfondie. Ainsi, pour les années 1942 et 1943, on sait que le budget se situe, respectivement autour de 8 millions et de 17 millions de francs. Pour autant, les budgets et résultats ne correspondent pas tous à ces chiffres. En 1942, la Commission Permanente du SEP présente un budget qui se monte à 11 408 892 FRF[1] mais ne semble n'utiliser que 8 millions. La situation se complexifie quand on étudie les dépenses et recettes du bilan ; il persiste, sur la synthèse budgétaire de 1942[2] des incohérences dans les sommes totales ou encore des lignes inexpliquées comme cette dépense de 2 688 800 FRF de dépenses « Autres ». A partir de cette date, si les comptes sont systématiquement à l'équilibre, la multiplication de documents contradictoires restreint la compréhension de l'historien. A partir de 1943 le budget du SEP double culminant, selon un document de 1944[3], à 18 835 678,20 FRF dépensés. Le SEP avait pourtant produit successivement deux documents qui chiffraient un équilibre des dépenses à 7 612 134,90 FRF[4] puis 17 225 143,55 FRF[5].

Pour l'année 1943, la question budgétaire s'assombrie considérablement tant pour le Service qui subit une défaillance de son autorité de tutelle que pour l'historien qui doit faire face à de multiples documents contradictoires qui nous empêchent de déterminer véritablement le budget de fonctionnement du Comité Parisien. Les archives ont conservé trois documents différents quant aux finances relatives à 1943 ; un exercice de quelques 7,6 millions de francs,

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-35. Finances et budget (1935-1945). Budget pour 1942 disponible en annexe. Annexe 22.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid*. Livret de situations mensuelles
[4] *Ibid*. Résultats de l'exercice 1943. Première version. Disponible en annexe. Annexe 23.
[5] *Ibid*. Résultats de l'exercice 1943. Deuxième version. Disponible en annexe. Annexe 24.

un de 17 millions de francs et un livret partiel de situations mensuelles qui avance le chiffre de 18 835 678,20 FRF dépensés à la fin du mois de décembre 1943[1]. Autant de documents qui ne permettent de brosser un portrait financier de l'institution parisienne à un moment charnière de l'histoire de son financement. En effet, on sait qu'en 1943, le CO-PAR voit son budget considérablement augmenter. Une information qui semble cohérente au regard de l'extraordinaire développement des services de la rue Soufflot.

Toutefois, il ressort des documents que nous avons étudié que le temps passant, le Comité parisien semble entrer dans une dépendance croissante vis-à-vis des services de l'Etat français, au premier rang desquels on trouve le Secours National, qui finance notamment le service des restaurants et les aides sociales aux étudiants et le Secrétariat Général à la Jeunesse qui finance les activités générales du SEP.

*

Dès son entrée en fonction, F. Veillet-Lavallée réforme la gouvernance des œuvres sociales parisiennes et semble se plier, plus encore que son prédécesseur, aux directives des services de la jeunesse de Vichy qui financent massivement le développement de son Service des Étudiants. En un an, il achève de renforcer la structure administrative du Comité parisien et lance les grands projets voulus par le SGJ pour les étudiants parisiens.

Section II : La nouvelle marche des services des Œuvres parisiennes

A partir de 1942, le Comité parisien rentre pleinement dans la machine du Secrétariat à la Jeunesse aidé en cela par le recteur G. Gidel, fervent défenseur de la cause vichyste. Pour ce faire, F. Veillet-Lavallée réforme les procédures administratives du Service des Étudiants pour s'assurer d'avoir une mainmise qui correspond aux ordres qui lui sont donnés.

*

[1] *Ibid.* Livrets de situation reproduits en annexe. Annexe 25 pour les dépenses et annexe 26 pour les recettes.

Un développement orienté par le Secrétariat à la Jeunesse

Alors que la tutelle vichyste semble être d'abord le signe d'une certaine opulence financière pour les œuvres, les services parisiens continuent leur développement, proposant une offre croissante de services qui est désormais clairement influencée par la « dérive fasciste du secrétariat[1] »

Ainsi, en janvier 1942 le Comité s'est considérablement développé. Les Maisons de faculté, peu abordées jusque-là sont devenues un des cœurs de l'action des œuvres. Pensées dans le prolongement de la « Maison de l'Étudiant » proposée par A. Rosier avant la guerre[2], elles accueillent les étudiants par spécialité de faculté afin de proposer un relai aux différentes œuvres présentent au sein du CO-PAR. Les facultés de droit et lettres ont leur maison respectivement depuis aout 1940 et septembre 1941 et celle de médecine ouvre ses portes en janvier 1942. Quant à celle des sciences, qui voit le jour au printemps 1942[3], d'abord au sein de celle du droit, sous la forme d'une permanence puis à partir du mois d'avril, au 137, Boulevard Saint-Michel[4], elle ouvre au public le 13 juin[5]. Dans le même temps, la Commission accède à la demande de la Grande Masse, l'Association des élèves de l'École des Beaux-Arts, qui demandait l'ouverture d'une maison pour les élèves de l'école[6] ; elle est prévue pour la rentrée universitaire 1942 dans un local du VIe arrondissement. Peu de chiffres nous sont parvenus concernant la population étudiante des Maisons, comme le montre le graphique n°22, ci-après. Tout du moins savons-nous qu'elles accueillaient en moyenne 1/5 des étudiants de chaque faculté[7] et il semble bien que la maison coloniale, demandée par le Directeur de l'École Coloniale n'a jamais été créée[8].

---

[1] COTILLON Jérôme, « Jeunesses maréchaliste et collaborationniste dans la France de Vichy », *Matériaux pour l'histoire de notre temps,*2004, n°74, p. 29-36.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Note du 20/03/1939.
[3] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Compte-rendu de la réunion du 06/03/1942.
[4] *Ibid*. Annonce faite lors de la réunion du 03/04/1942.
[5] *Ibid.* Annonce faite lors de la réunion du 05/06/1942.
[6] *Ibid*.
[7] *Ibid*. Procès-verbal de la réunion du 07/05/1943.
[8] *Ibid*. Compte-rendu de la réunion du 10/07/1942.

Graphique 23 : Évolution du nombre d'inscrits par maison (1942-1943)

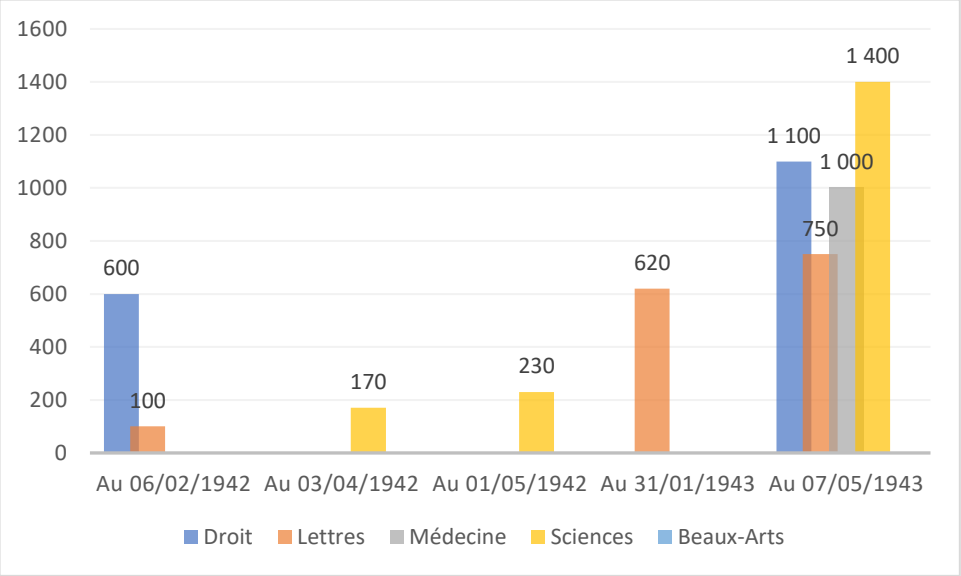

De fait, à l'été 1942, le Comité administre cinq structures pour les étudiants, qui sont autant de relais du réseau des œuvres sociales et culturelles mais également des ambitions idéologiques du Service, qui prend directement ses ordres auprès des secrétariats d'Abel Bonnard, nommé en avril 1942. Si les Maisons, fonctionnant, en relative autonomie, qui reste toutefois très encadrée par la direction du SEP, sortent progressivement du champ des préoccupations de la Commission à partir de la rentrée universitaire 1942, elles n'en sont pas moins une porte d'entrée pour illustrer le développement que connaissent les œuvres parisiennes.

Sous le mandat de F. Veillet-Lavallée, les maisons deviennent le véritable lieu d'existence des œuvres parisiennes. Elles proposent des services (bibliothèques, bar[1], restaurants), des représentations des autres oeuvre[2] ainsi que des spécificités selon les facultés ; la maison des Lettres propose par exemple des représentations théâtrales[3]. Si nous reviendrons, plus loin, sur leur fonctionnement, il est important de souligner qu'elles sont également complètement imbriquées dans le microcosme du Service qui entend contrôler les étudiants de Paris. On fait, dans les Maisons, la distinction entre les membres, qui accomplissent certaines

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-35. On trouve trace des recettes du bar de la Maison de la Médecine dans les bilans comptables du Comité.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Les maisons servent de relai au dépôt des dossiers de demande d'intégration au sein des CTJI, proposent des services de médecine préventive et accueillent certaines antennes des œuvres comme le CEEMP.
[3] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-100. Notes de liaison mensuelles de P-A. Touchard.

tâches, et les simples visiteurs[1]. Seuls les premiers sont conviés aux diners mensuels des maison ou encore aux camps de vacances qui sont organisés, sur certaines périodes, en banlieue parisienne[2]. L'objectif affiché, plusieurs fois, par la direction se traduit donc dans les maisons par le biais d'incitations sélectives[3], qui sont également à partir de l'automne 1942, le siège de certaines associations étudiantes[4] entrant parfois en conflit avec le SEP, par peur de perdre leur influence sur les étudiants, comme ce fut le cas à la fondation de la Maison de la Médecine avec l'Amicale des Étudiants en Médecine de Paris (AEMP)[5].

La question de l'emploi des étudiants apparait également comme l'une des premières préoccupations du Service sur la période, tant au travers des Centres de Travaux de la Jeunesse Intellectuelle que du Service civique rural. Les premiers, dont nous avons déjà discuté, ouvrent leurs portes les 15 mars 1941, pour le 104, Boulevard Saint-Germain et le 1er janvier 1942 pour celui de la Cour du Commerce Saint-André. Ils sont chargés de proposer des travaux aux étudiants, dans certaines administrations parisiennes[6], contre une rémunération[7], sur les fonds propres du Comité. Peu d'informations nous sont parvenues sur le fonctionnement des centres. On sait que leur budget est, d'année en année, toujours plus important et cumule à 2 137 176 FRF prévus pour 1943[8] soit 18% du budget initialement prévu pour le SEP. Toutefois, les notes de services que nous avons consultées tendent à laisser penser que les centres sont pleinement insérés dans le fonctionnement du Comité. Ainsi, les étudiants candidats aux postes offerts doivent d'abord demander la transmission au service social d'un dossier par la maison de faculté à laquelle ils appartiennent[9] Chaque responsable de centre doit faire remonter, tous les mois, une note de liaison précisant le nombre total d'inscrits[10] et doit se rendre à une réunion des CTJI

[1] *Ibid*. Projet de création de la Maison de Lettre. Automne 1941.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Note de service du 13/11/1942.
[3] OLSON Mancur, *Logique de l'action collective*, Paris, Presses Universitaires de France, 1987 [1965], 200p. Dans son ouvrage, M. Olson développe notamment l'idée des « incitations sélectives » pour expliquer le fonctionnement d'un groupe. En accordant certains privilèges, notables, aux membres du groupe, on incite les individus à adhérer au groupe. Dans le cas présent, cela permet notamment l'insertion dans le système d'embrigadement souhaité par le SGJ.
[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Réunion du 02/10/1942.
[5] *Ibid*. Réunion du 01/05/1942. L'association finit par accepter d'intégrer la Maison en échange d'une représentation officielle des étudiants au sein du conseil de la faculté avant qu'un vote de l'association ne la fasse revenir en arrière.
[6] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-35. L'exercice financier du mois d'octobre 1941 nous apprend que les étudiants, répartis en équipes de 5 à 25 étudiants, travaillent tant au BUIC, qu'à la Bibliothèque de la Sorbonne, à la Chambre régionale des comptes ou encore à la Bibliothèque Nationale.
[7] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Réunion du 14/03/1941. Présentation du projet de Centre de Travaux pour la Jeunesse Intellectuelle.
[8] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Réunion du 05/03/1943.
[9] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Note de service du 19/10/1942.
[10] Ibid. Note de service du 30/12/1941.

et du CJI toutes les semaines[1]. Enfin, ils ont leurs propres camps de vacances et participent aux camps de « brassages » comme l'indique une note du 13 novembre 1942[2]. Malgré leur réussite apparente et leurs objectifs d'embrigadement de la jeunesse, ils sont l'objets de critiques de la part du Secrétariat Général à la Jeunesse pour qui le service est plus philanthropique[3] qu'utile et pèse sur les finances du Comité comme l'explique le représentant du SGJ à la Commission au printemps 1943 :

> « M. Viou tient à préciser les considérations qui ont amené la Jeunesse à […] faire supporter la réduction [de subvention] par les Centres. […] si l'administration s'est arrêtée aux Centres de Travaux, c'est que ceux-ci présentent un caractère de philanthropie totale, le poids financier de l'entreprise étant supporté entièrement par le Comité, les étudiants n'accomplissant aucun sacrifice. »[4]

Des critiques qui conduisent à la fermeture progressive des deux centres à partir du 31 mars 1943[5], étalée sur trois mois moyennant une réduction du salaire versé aux étudiants (celui-ci passant de 1800 à 1500 francs mensuels) et le passage à un régime de 32h/semaine de travail au lieu de 18. La formation de la « jeunesse intellectuelle », selon la formule utilisée, ne disparait pour autant pas de considérations du Service des Étudiants qui développe le Centre étudiant de formation générale (CEFG) à partir d'octobre 1943[6] en remplacement du CJI, divisé en deux sections distinctes ; une pour les femmes, installée 14, rue Monsieur le Prince, et une pour les hommes, dans les locaux de l'ancien CTJI Saint-André[7].

Enfin, le SEP sert également de relai et d'organisateur du Service Civique rural pour les étudiants franciliens. Autre pan de la Révolution nationale vichyste, il est instauré en mars 1941[8] et précisé par la loi du 31 décembre de la même année et l'arrêté interministériel du 14 avril 1942[9] et réquisitionne, théoriquement, les jeunes de 17 à 21 ans pour des travaux agricoles. Dans les faits, il s'agit surtout de volontariat et le Comité Parisien met en place des structures afin d'inciter les étudiants à participer à l'effort. Ce sujet revient de nombreuses fois dans les

---

[1] *Ibid*.
[2] *Ibid*. Note de service du 13/12/1942 relative aux camps de vacances.
[3] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Réunion du 05/03/1943
[4] *Ibid*.
[5] *Ibid*.
[6] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-126. Evolutions des structures des CTJI.
[7] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-35. On trouve trace de cette distinction dans les bilans mensuels financiers du CO-PAR à partir du mois d'octobre 1943.
[8] Lois du 9 et 10/03/1941 relative au Service civique rural.
[9] JOFR du 15/04/1942, Arrêté portant fixation de l'organisation générale de la réquisition de la main d'œuvre pour les exploitations agricoles et forestières, p. 1401-1404.

débats de la Commission permanente[1] qui charge les maitres de maison d'en faire la promotion[2] et s'organise en banlieue parisienne, notamment au château de Montry qui accueille 1 200 étudiants jusqu'à son abandon en octobre 1942[3].

Un comité qui reste le point nodal des œuvres parisiennes

Depuis 1937, le Comité Parisien est devenu le point central de coordination du réseau francilien des œuvres, loin de la dépendance budgétaire et fonctionnel du BUS qu'il était à son commencement. Parmi ces œuvres, le BUIC, le CEEMP, l'OSSU et l'OTU occupent une place très importante.

Le Bureau Universitaire d'Information sur les Carrières est surement la plus importante des branches placées sous l'autorité du Service des Étudiants. Elle est la seule à posséder un budget annexe propre et une source de financement diverses et multiples comme l'atteste le document présenté en Commission permanente le 8 janvier 1943[4].

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Comptes-rendus des réunions du 01/05/1942, 05/06/1942, 10/07/1942, 02/10/1942, 02/04/1943, 07/05/1943, 04/06/1943 ou encore 02/07/1943.
[2] *Ibid*. Compte-rendu de la réunion du 10/07/1942.
[3] *Ibid*. Compte-rendu de la réunion du 02/10/1942.
[4] *Ibid*. Document présenté à la réunion du 08/01/1943 qui récapitule les sources de financements du BUIC pour l'année 1942.

Tableau 16 : Subventions accordées au BUIC (1942)		
Origine		**Montant**
Direction de l'Enseignement Supérieur		90 000,00 FRF
Université de Paris		85 000,00 FRF
Secours National (Semaine sociale)		72 500,00 FRF
Lycées	St. Germain en Laye	500,00 FRF
	Charlemagne	999,50 FRF
	Condorcet	1 000,00 FRF
	Lamartine	1 000,00 FRF
	St. Maur des Fossés	1 000,00 FRF
	Henri IV	1 000,00 FRF
	Buffon	1 000,00 FRF
	Janson de Sailly	1 000,00 FRF
	Victor Duruy	1 000,00 FRF
	Fénelon	1 000,00 FRF
	Versailles (filles)	1 000,00 FRF
	Voltaire (garçons)	999,50 FRF
	Marceau	200,00 FRF
	Carnot	1 000,00 FRF
	Sèvres	700,00 FRF
	Chartres	200,00 FRF
	Camille Sée	1 000,00 FRF
	Cours de Vincennes	1 000,00 FRF
	Jules Ferry	2 000,00 FRF
	Cours de Vincennes	999,50 FRF
	Lakanal	500,00 FRF
	Racine	500,00 FRF
	Molière	500,00 FRF
	St. Louis	1 000,00 FRF
Fédération des Parents d'élèves		1 000,00 FRF
CEFOM		1 000,00 FRF
TOTAL		**270 598,50 FRF**

Ainsi, le BUIC fonctionne comme une dépendance du BUS dont le personnel est détaché au sein du CO-PAR et placé sous l'autorité du chef du SEP, F. Veillet-Lavallée, une situation qui permet de conserver l'équilibre des pouvoirs entre le Service et le BUS[1]. Sur le plan financier, il fonctionne grâce à un budget intégré à celui du Comité Parisien qui se doit d'assurer, en permanence, l'équilibre de l'organe qui n'a pas de recettes mais dont les dépenses augmentent continuellement sur la période 1942-1943. Le 2 octobre 1942, la Commission annonce une augmentation des participations des lycées au budget du BUIC pour palier une dépense, de 12 000 FRF, engendrée par le remplacement du personnel malade[2]. Deux mois plus tard, le 11 décembre, la Commission se voit dans l'obligation de combler provisoirement 18 000 FRF de déficit supplémentaire en attendant le versement de ressources extraordinaires[3]. Pour autant, comme le montre la synthèse budgétaire du CO-PAR pour 1942[4], il existe une différence 77 927,35 FRF[5] entre les dépenses (348 525,85 FRF) et les recettes (270 598,35 FRF) qui est comblée par la suite par une subvention ponctuelle du SGJ, annoncée le 15 janvier 1942 et qui doit être remboursée une fois perçues les subventions manquantes[6]. Des évènements similaires se répètent en 1943 avec la découverte de factures impayées au mois de mars 1943[7] pour l'année 1942 ou encore la difficulté de recouvrir toutes les subventions dues[8], qui affectent les comptes du Bureau. Pour autant, le BUIC est l'une des façades les plus visibles du Œuvres parisiennes sur la période 1942-1943 comme le montrent les échanges à la Commission permanente qui rapporte les liens entre les Maison de facultés et le bureau de placement[9], la fréquentation croissante du BUIC ou encore la recrudescence des demandes d'emploi[10]. Une place dont la prépondérance semble s'accroitre avec le temps, au fur et à mesure que les services du Comité sont touchés par les restrictions budgétaires et que le contexte parisien se dégrade.

Le Centre des Étudiants de la France d'Outre-Mer et le Centre d'Entr'aide pour les Étudiants Mobilisés et Prisonniers sont également au cœur du réseau parisien à la différence du Sanatorium, absorbé par le service social depuis 1941, ou de l'OTU, dont la structure qui n'a

---

[1] *Ibid*. Précision mentionnée explicitement dans le compte-rendu de la réunion du 06/02/1942 de la Commission permanente.
[2] *Ibid*. Compte-rendu de la réunion du 02/10/1942.
[3] *Ibid*. Compte-rendu de la réunion du 11/12/1942.
[4]Voir en annexe. Annexe 24.
[5] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Compte-rendu de la réunion du 08/01/1943.
[6] *Ibid*. Compte-rendu de la réunion du 15/01/1943.
[7] *Ibid*. Lors de la réunion du 05/03/1943, F. Veillet-Lavallée annonce qu'il a découvert deux factures d'impression impayées du BUIC, se montant à 30 000 FRF environ, et dont le payement, pour qu'il soit réalisé, devra s'étaler sur un an et demi au regard des difficultés financières du Comité Parisien.
[8] *Ibid*. Le 01/10/1943, F. Veillet-Lavallée annonce qu'il manque encore trois subventions pour assurer l'équilibre des finances du BUIC.
[9] *Ibid*. Compte-rendu de la réunion du 06/11/1942.
[10] *Ibid*. Compte-rendu de la réunion du 05/03/1943.

plus véritablement de relai parisien, on l'a dit, renait difficilement à partir de janvier 1942. Enfin, le CLOSSU ayant été forcé à rester un détachement de l'OSSU au sein du CO-PAR par le recteur[1], ses activités, relativement indépendantes du service, ne sont que très peu développées par le Comité qui a son propre service des sports.

Le CEFOM, établi à Paris au 15 rue Soufflot, quitte les locaux du SEP[2] pour n'y laisser qu'un représentant ; M. Lootgieter, détaché auprès du Comité. Pour autant, en raison de ses prérogatives étendues en matières, il entre rapidement en conflit avec d'autres services. C'est notamment le cas au printemps 1942 lorsque la Commission est forcée d'arbitrer entre le service social et le CEFOM au sujet des aides versées aux étudiants dits coloniaux[3]. La question se pose autrement pour le CEEMP (le centre intègre désormais les étudiants mobilisés et prisonniers) qui dispose de locaux dans le Quartier Latin et qui se voit progressivement chargé d'accueillir les étudiants libérés[4] mais également d'assurer un lien avec ceux encore prisonniers ou partis en Allemagne[5]. Le Centre mène ainsi toute une série d'actions en faveur des étudiants absents ; de l'envoi de colis à l'organisation de collectes[6] en passant par l'animation de « cadres d'aide aux prisonniers[7] » au sein des maisons de faculté.

Si le nombre effectif d'œuvres a diminué depuis la création du Comité en 1939, les services sont assurées par les structures du SEP qui apparait alors comme un point nodal de l'activité de ces centres tant sur le plan financier (en supportant les déficits ou en intégrant en accordant un budget de fonctionnant) qu'humaine (puisque le Service coordonne la masse salariale détachée) ou encore publicitaire comme le montre l'intégration de publicités pour le CEFOM à celles distribuées lors des examens par le BUIC à la rentrée 1942[8].

---

[1] *Ibid.*
[2] *Ibid*. Compte-rendu de la réunion du 09/01/1942. Information déjà annoncée par G. de Tournemire avant son départ. Voir Chapitre 5.
[3] *Ibid*. Compte-rendu de la réunion du 03/04/1942 et du 10/07/1942.
[4] *Ibid*. Compte-rendu de la réunion du 10/07/1942.
[5] *Ibid*. Compte-rendu de la réunion du 06/11/1942. Il s'agira également d'assurer le lien avec les requis du STO.
[6] *Ibid*.
[7] *Ibid*.
[8] *Ibid*.

L'explosion des procédures

La bureaucratisation des Œuvres, évoquée plus haut, se traduit de façon très concrète à partir du printemps 1942 et s'accentue tout au long du mandat de F. Veillet-Lavallée. Elle s'observe notamment sur trois plans différents ; la fréquence des réunions des chefs de service, et notamment des Maitres de Maison de faculté, ainsi que l'explosion des procédures administratives visibles tant dans les contrats de travail signés entre 1942 et 1944 que les notes de services.

A partir des archives du CO-PAR, on peut dresser la liste de vingt-huit des réunions des Maitres de maison de facultés ayant eu lieu entre 1942 et 1944 (tableau n°17, ci-après). Ces réunions nous informent particulièrement sur les modalités de fonctionnement du SEP sous F. Veillet-Lavallée dans le cadre de l'explosion des procédures et de la mise sous-tutelle des Œuvres par Vichy. Ainsi, le protocole de fonctionnement établi en décembre 1941, complété par une note du 1er avril 1942[1], prévoit l'organisation de ces réunions « tous les 15 jours à 9h15, à partir du mardi 14 avril [1942][2] ». Les comptes-rendus de ces réunions nous indiquent qu'elles sont autant d'occasions, pour le Chef du SEP, d'assoir son pouvoir sur ses agents, entretenus dans une situation, artificielle, de dépendance informationnelle. Comme le montrent les débats à la Commission au printemps 1943 au sujet de leur rémunération[3], la situation des Maitres de maison est toute particulière. Il s'agit de professeurs de faculté, détachés quasi-exclusivement, à la gestion de leur maison, dont ils sont responsables, sur le plan moral et politique, comme on l'a montré plus haut. Ces individus vivent dans et pour leur maison. Ces réunions sont donc autant de moments particuliers de socialisation. Il s'agit d'une opportunité de s'informer sur l'actualité, dans un contexte de contrôle strict des communications avec l'extérieur[4]. Toutefois, elles symbolisent aussi les processus de domination qui sont à l'œuvre au sein du SEP. Comme le montre le tableau présenté ci-après (tableau n°17), ces rencontres se transforment, dès l'automne 1942, en diners dans l'un des foyers du Comité. Aussi, ces réunions incarnent, relativement bien, la tension permanente qui existe entre processus de socialisation et de domination. Sous couvert de passer un moment convivial en soirée, les responsables de maisons

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Note du 01/04/1942 aux services
[2] *Ibid*.
[3] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 2874W-14. Lors du redressement budgétaire du printemps 1943 il est d'abord envisagé de réduire le salaire des maitres de maison.
[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Note de fin d'année de F. Veillet-Lavallée en date du 30/12/1941 qui précise la nouvelle marche des services.

sont également chargés de rendre des comptes sur les activités, les publics accueillis et les fonds utilisés dans leur établissement[1].

Tableau 17 : Réunions des responsables de maisons de faculté (1942-1944)				
Date de la réunion	Heure	Lieu	Type	Date de l'invitation
14/04/1942	9h15	Soufflot	Réunion	01/04/1942
01/09/1942	9h30	Soufflot	Réunion	?
10/09/1942	19h30	Fénelon	Diner	24/07/1942
01/10/1942	19h45	Fénelon	Diner	25/09/1942
06/10/1942	20h	Fénelon	Diner	02/10/1942
17/10/1942	11h	CSO	Réunion	12/10/1942
22/10/1942	?	?	Diner	19/10/1942
27/11/1942	12h	St. Géneviève	Déjeuner	25/11/1942
15/12/1942	17h30	Soufflot	Réunion	14/12/1942
22/12/1942	?	?	Diner	?
28/01/1943	Annulée	Fénelon	Diner	22/01/1943
08/02/1943	19h	Fénelon	Diner	06/02/1943
25/02/1943	19h	Fénelon	Diner	22/03/1943
19/03/1942	19h	Fénelon	Diner	15/03/1943
24/03/1943	19h30	Fénelon	Diner	20/03/1943
07/04/1943	18h	Soufflot	Réunion	01/04/1943
07/05/1943	17h30	Soufflot	Réunion	04/05/1943
27/05/1943	18h30	Soufflot	Réunion	22/05/1943
04/06/1943	18h	Soufflot	Réunion	02/06/1943
11/06/1943	17h30	Soufflot	Réunion	08/06/1943
12/07/1943	19h	Fénelon	Diner	01/07/1943
08/10/1943	18h	Soufflot	Réunion	04/10/1943
28/10/1943	19h30	Soufflot	Diner	20/10/1943
23/11/1943	19h45	Soufflot	Diner	18/11/1943
21/12/1943	19h	Soufflot	Diner	10/12/1943
01/02/1944	19h45	Soufflot	Diner	28/01/1944
16/02/1944	19h	Soufflot	Diner	10/02/1944
09/03/1944	19h45	Soufflot	Diner	02/03/1944

Ainsi, à l'échelle du Service des Étudiants, la question de la remontée permanente des informations dépasse le cadre des réunions. On l'a vu, les responsables doivent transmettre, tous les mois, une note de liaison qui recense, jour par jour, les activités[2], qui sont, par la suite,

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-100. Archives des notes de liaisons de la Maison des Lettres.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-100. Dans les documents laissés par la Maison des Lettres, on trouve des exemplaires de ces notes de liaison.

publiées, dans *L'Information Universitaire*[1] dans le cadre de la politique de propagande en faveur du Service. Celles concernant le nombre d'étudiants et les profils de ces derniers ne sont, quant à elles, pas diffusées. Les notes de service et les comptes-rendus de la Commission permanente conservent une partie des échanges concernant ces statistiques de fréquentation. Si ces chiffres ne nous autorisent pas à plaider en faveur de la surveillance, par le SEP, des étudiants parisiens, ils montrent l'attention particulière portée aux résultats et à la volonté permanente de maitriser l'information.

Enfin, la question du droit du travail, incarné ici, tant par l'évolution des contrats de travail, que la gestion des congés maladie illustre également cette focalisation sur les procédures et l'application des réformes de politiques sociales voulues par le régime. Ainsi, les archives du Comité ont conservé deux types de contrat de travail qui vont correspondent aux deux mandats d'administrateurs du SEP[2]. Les premiers, signés durant l'année 1940 se bornent à appliquer le droit du travail en vigueur ; composé de quatre articles, il précise la rémunération, le droit aux congés payés et le versement du salaire en cas de maladie. A partir de 1942, le contrat évolue pour devenir plus inclusif mais également plus exigeant ; le salarié bénéficie désormais d'un congé maternité et fait l'introduction d'un système d'assurance sociale obligatoire au sein duquel les salariés sont obligés de cotiser. Plus encore, le contrat étend la période de versement du salaire en cas d'absence ; il passe de trois mois à partir de 1942 alors qu'il était d'un mois en 1941. En contrepartie, le nouveau salarié doit se plier à une période d'essai d'un mois.

*

Dès son arrivée à la direction du SEP, F. Veillet-Lavallée réforme le fonctionnement des services parisiens afin d'assoir son contrôle sur une machine humaine et institutionnelle en plein développement. Les salariés bénéficient de droits élargis mais les organes de la rue Soufflot sont désormais attentifs à l'application précise des réglementations qui, tous les mois, sont toujours plus exigeantes.

[1] Une fois par mois, la page de l'étudiant est consacrée aux comptes-rendus des activités des Maisons.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-35. Dossiers du personnel du CO-PAR.

Section III : Les bouleversements de l'année 1944 (janvier-août)

Le premier semestre 1944, qui se conclut par la libération de Paris en août, se traduit par l'effritement progressif du réseau parisien des œuvres, déjà affecté par les fermetures et les pénuries de l'année 1943. Pour autant, les autorités de la rue Soufflot s'efforcent tant que possible de maintenir les activités sociales et de poursuivre, dans une certaine mesure, la mise en place de la politique vichystes dans un contexte financier et militaire qui s'aggrave.

*

Maintenir l'activité des œuvres

Des mots d'Alfred Rosier en 1939[1] aux décisions de 1944, la logique du maintien reste un des piliers de l'action sociale en faveur des étudiants, une nouvelle fois menacée par le contexte de la France de 1944. Si les services du Comité Parisien connaissent une « marche normale », selon les mots de son Secrétaire Permanent le 7 avril[2], la lecture des documents rédigés durant les derniers moments de l'Occupation tendent à nuancer ces mots. Si le CO-PAR poursuit bien la gestion et le développement des services d'aide aux étudiants, son action est considérablement affectée par les différentes situations que connait Paris.

Ainsi, le 7 janvier, M. Croue, désormais représentant des étudiants, annonce que les étudiants des écoles dentaires ont demandé à se fédérer et qu'il serait opportun d'étudier la chose. Ce alors que F. Veillet-Lavallée annonce vouloir réviser les modalités de coopération entre les associations étudiantes, responsables de question corporatives, et les maisons de facultés, responsables de questions sociales. Dans le même temps, sont créé un service de renseignement du STO dirigé par M. Bongrand[3], dont nous avons déjà parlé, ainsi qu'un Comité des œuvres sociales en faveur des étudiants arméniens et un centre de culture populaire[4]. Si nous n'avons que peu de visibilité sur les activités du service relatif au STO en dehors d'un remplacement par de l'obligation de service par des travaux de défense passive[5], on sait que le

[1]. La Contemporaine, Fondes associations, UNEF, 4/DELTA/1159/1939-1945. Lettre d'A. Rosier de J. David le 02/09/1939.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Compte-rendu de la réunion du 07/04/1944.
[3] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Note du 24/01/1944.
[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Compte-rendu de la réunion du 07/04/1944
[5] *Ibid*. Compte-rendu de la réunion du 02/06/1944.

projet de Comité d'œuvres sociales est piloté par A. Rosier qui annonce le 7 avril[1] qu'il sera placé sous le contrôle du CO-PAR au même titre que les maisons des facultés, dont les activités doivent être similaires. Quant au centre de culture populaire, placé sous la responsabilité des Maisons des Lettres et des Beaux-Arts, si sa concrétisation n'est pas visible au premier semestre, en l'absence des finances nécessaires, il apparait dans le budget présenté pour l'année 1945[2] au mois d'aout. Enfin, le récapitulatif des « activités du Service » occupent désormais la majeure partie des discussions de la Commission[3] qui n'expédie plus que les affaires courantes, très occupée par la recherche de financements.

Pour autant, la situation se complique au fur et à mesure que les mois passent comme l'atteste l'accumulation croissante des pénuries qui pèse sur les activités du CO-PAR. Ainsi, le 29 janvier[4], une note annonce le report, aux 26 et 27 février, du camp de fin de semaine. La question du service aux étudiants semble particulièrement impactée comme l'atteste la réorganisation des horaires du CO-PAR, désormais ouvert de 9h à 17h sans pause à partir du 27 mars[5] mais dont une fermeture est envisagée pour un mois lors des vacances de Pâques, pour pallier le manque le financements[6]. La question alimentaire et celle du logement occupent la majorité des échanges de la Commission permanente. En avril[7], le CSO et l'Éducation Nationale demande au SEP de trouver un hôtel pour loger les étudiants à la rue. Le temps passant, la question de l'engorgement des logements se relâche, à mesure des départs en province, tandis que la question alimentaire connait de nouveaux rebondissements. Le mois de juin semble ainsi consacré entièrement consacré à cette question ; les hôtels sont vides et l'on peut désormais y loger les étudiants réfugiés[8] mais face aux difficultés de ravitaillement, la Commission ordonne le rassemblement de tous les foyers en un seul et une exclusion de tous les étudiants ayant de la famille à Paris

[1] *Ibid*. Compte-rendu de la réunion du 07/04/1944.
[2] *Ibid*. Compte-rendu de la réunion du 04/08/1944.
[3] *Ibid.* D'après la consultation des comptes-rendus de toutes les réunions du premier semestre 1944 soit les réunions des 07/01, 04/02, 10/03, 07/04, 06/05, 02/06 et 30/06/1944.
[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Note du 29/01/1944.
[5] *Ibid.* Annonce faite dans une note du 21/03/1944.
[6] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Compte-rendu de la réunion du 07/04/1944.
[7] *Ibid.*
[8] *Ibid*. Compte-rendu de la réunion du 30/06/1944.

Des services en faillite

La question financière, devenue plus périlleuse à partir de 1943 et des défauts de financement, continue d'aggraver la situation du CO-PAR et de ses dépendances, notamment du BUIC sans que cela ne mette un terme à son activité.

Adopté lors de la séance du 1er octobre 1943[1], le budget du Comité Parisien pour 1944 est présenté comme une simple reconduction budgétaire auxquels on aurait soustrait 600 000 FRF, correspondants aux frais de fonctionnement des anciens CTJI, fermés au cours de l'année. Il se monte alors à 15 387 788 FRF. Toutefois, les évènements vont perturber, encore une fois, les prévisions financières du Service. Dans une lettre du 1er janvier[2], on apprend que le budget alloué au Comité ne se monte finalement qu'à 1 968 000 FRF qui doivent couvrir les frais pour les quatre premiers mois de l'année. En effet, le budget du CGJ n'ayant été voté que pour la période de janvier à avril n'est pas en mesure d'assurer toute la subvention. Une information rappelée dans un courrier du 29 février[3] qui précise même :

> « Je vous signale à cette occasion que, suivant les dispositions de la loi de Finances du 31 décembre 1943, la participation du Commissariat Général à la Jeunesse aux dépenses de l'organisme en cause pendant ces 4 premiers mois ne peut en aucune façon lui créer une obligation de droit ou de fait à subventionner à nouveau l'Association après le 30 avril prochain. »

Cette note vient amplifier les difficultés financières du Comité parisien qui n'est désormais plus certain d'être financé pour le reste de l'année. Si les propos rapportés dans les procès-verbaux consultés ne rendent pas compte des réactions des participants, la recherche de subventions et l'annonce de mesure de fermetures tend à prouver que le CO-PAR et ses dirigeants tendent d'éviter le défaut de paiement et la faillite. Ainsi, on sait qu'après les réorganisations mise en place, le Service National a accordé deux versements de 100 000 FRF au Comité sans que cela soit assez pour terminer le mois de mai[4]. Il semble cependant que la faillite des services du CO-PAR ait été évitée et que les œuvres aient continué de fonctionner jusqu'à la libération de Paris, comme le rapporte les documents de synthèse indexés à l'audit général des finances du Comité, réalisé à l'automne 1944.

---

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Réunion de la Commission permanente du 01/10/1943.
[2] *Ibid*.. Lettre citée dans le compte-rendu de la Commission permanente du 04/02/1944.
[3] *Ibid.* Paragraphe mentionné dans le compte-rendu de la réunion du 10 mars 1944.
[4] *Ibid.* Le compte-rendu de la réunion du 06/05/1944 fait mention de ces deux versements jugés insuffisants.

Tableau 18 : Dépenses du 1er semestre 1944				
Désignation	**Frais Généraux**	**Frais de fonctionnement**	**Personnel**	**Total**
Secrétariat Général	49 099,70 FRF	47 811,70 FRF	173 618,70 FRF	**270 530,10 FRF**
Information Universitaire		23 441,50 FRF		**23 441,50 FRF**
BUIC		340 176,80 FRF		**340 176,80 FRF**
Maison du Droit	38 512,60 FRF	71 374,25 FRF	72 300,00 FRF	**182 186,85 FRF**
Maison des Lettres	57 993,95 FRF	68 014,90 FRF	71 460,00 FRF	**197 468,85 FRF**
Maison des Sciences	33 812,80 FRF	70 723,85 FRF	45 488,00 FRF	**150 024,65 FRF**
Maison des Beaux-Arts	33 698,06 FRF	123 027,70 FRF	61 150,00 FRF	**217 875,76 FRF**
Maison de la Médecine	37 546,70 FRF	43 279,25 FRF	63 316,00 FRF	**144 141,95 FRF**
Subvention Croix-Rouge		150 583,60 FRF		**150 583,60 FRF**
Subvention secours étudiants requis		19 760,00 FRF		**19 760,00 FRF**
Service social		38 948,50 FRF	81 250,00 FRF	**120 198,50 FRF**
Indemnités de logements		79 012,00 FRF		**79 012,00 FRF**
Logements - hôtels		213 300,00 FRF	13 800,00 FRF	**227 100,00 FRF**
STO		42 000,00 FRF		**42 000,00 FRF**
Théâtre - Chorale		26 690,50 FRF	43 800,00 FRF	**70 490,50 FRF**
Librairie du Maréchal	52 075,85 FRF	77 941,20 FRF	228 980,05 FRF	**358 997,10 FRF**
Solde achat de livres		127 946,00 FRF		**127 946,00 FRF**
Restaurants		323 644,45 FRF	65 647,00 FRF	**389 291,45 FRF**
CJI	26 692,60 FRF	15 948,00 FRF	59 200,00 FRF	**101 840,60 FRF**
Total	**329 432,26 FRF**	**1 903 624,20 FRF**	**980 009,75 FRF**	**3 213 066,21 FRF**

Il semble donc que sur la période qui nous interesse, le Comité Parisien ait dépensé plus de trois millions de francs pour assurer le maintien de ses services sans que l'on sache véritablement sur quels fonds. En effet, nous avons déjà évoqué la subvention du CGJ, les deux versements du Secours National du mois de mai auxquels s'ajoutent un troisième de 185 000 FRF en juin qui sont attestés. Au 30 juin 1944, il semble donc que le Comité ait trouvé de quoi financer 2 353 300 des 3 213 066, 21 FRF dépensés. A cette somme viendrait s'ajouter une subvention de 600 000 FRF, annoncée comme demandée fin juin auprès Commissariat Général à la

Jeunesse pour les mois de juillet et août[1], ce qui permet ainsi de dépasser le solde des dépenses enregistrées.

Tableau 19 : Estimation des finances du CO-PAR pour le 1er semestre 1944			
Dépenses		Recettes	
Dépenses totales	3 213 066,21 FRF	Subventions CGJ[2] (janvier-avril)	1 968 300 FRF
		Versements du Secours National[3] (mai)	200 000 FRF
		Versement du Secours National[4] (juin)	185 000 FRF
		Sous total	**2 353 300 FRF**
		Subvention du CGJ[5] (estimée pour juillet et août)	1 200 000 FRF
Total	**3 213 066,21 FRF**	**Total**	**3 553 300 FRF**

Cette situation d'instabilité financière doit se lire dans le cadre du contexte général de l'été 1944, du débarquement en Normandie et de la désorganisation des services de l'Etat français et de l'occupant Allemand. Toutefois, ce risque permanent de faillite n'a pas entamé la gestion du Comité par son équipe dirigeante qui, lors de la réunion du 4 août, présente un budget, en augmentation, de 18 750 073 FRF pour 1945[6].

Malgré le tarissement considérable des financements au premier semestre 1944, le ralentissement des activités, la concentration sur l'aide aux réfugiés et l'aide financière du Secours National a permis de maintenir à flot l'institution parisienne.

[1] *Ibid*. Dans le compte-rendu de la réunion du 30/06/1944, on peut lire que F. Veillet-Lavallée a déposé une demande de subvention au Commissariat Général à la Jeunesse pour les mois d'été (juillet et août) pour un total de deux fois 600 000 FRF, soit 1 200 000 FRF.
[2] *Ibid.* Courrier du 29/02/1943 cité dans le compte-rendu de la Commission Permanente du 10/03/1944.
[3] *Ibid.* Compte-rendu de la réunion du 06/05/1944.
[4] *Ibid.* Compte-rendu de la réunion du 30/06/1944.
[5] *Ibid.* Compte-rendu de la réunion du 30/06/1944. Sommes annoncées comme demandées à l'autorité de tutelle : le Commissariat Général à la Jeunesse.
[6] *Ibid.* Compte-rendu de la réunion du 04/08/1944. Présentation et approbation d'un budget pour 1945 qui se monte à 18 750 073 FRF.

Fonctionner dans un Paris camouflé

En parallèle de la réduction des activités et des difficultés financières, le CO-PAR doit également faire face, dans la période, aux restrictions et pénuries auxquelles sont confrontés les parisiens en ce premier semestre 1944.

Le Comité doit faire face à la détérioration des conditions alimentaires qui touche la capitale. Frappée par les politiques de rationnement qui s'accumulent depuis 1940, la question de l'alimentation devenue centrale, tout au long de la période que nous étudions, se pose de façon exacerbée à la fin de l'Occupation. Les difficultés de ravitaillement et les conditions imposées par la défense passive[1] forcent les parisiens à s'adapter. C'est notamment ce qu'illustre la note de service du 2 mars 1944[2] qui demande aux Maitres des maisons de se rendre au diner prévu le 9 mars avec leur propre pain ou encore les débats à la Commission permanente sur l'ouverture des restaurants universitaires. Le 2 juin[3], il est question, à ce sujet, de l'échec des réflexions entamées sur les ouvertures, dès l'hiver 1943[4], à la suite de plainte sur la fermeture de certains restaurants le dimanche. Il avait alors été question de travailler sur un roulement entre quatre établissements (deux établissements appelés « accueils de midi », le foyer Sainte-Geneviève et le restaurant de la Maison des Mines) afin d'assurer un service minimum. Toutefois, il semble qu'à l'été 1944, la chose n'a pas été réglée et les étudiants sont toujours dans l'impossibilité de trouver de quoi se nourrir le dimanche. Une situation qui ne semble pas inquiéter le Chef du Service, qui en ouverture de la même réunion du 2 juin, explique, dans son point sur « l'activité du service », que la vie est « très calme », puisque les étudiants « disparaissent, rappelés par leur famille ».

La question du confinement de la population et des mesures imposées dans le cadre de la défense passive affecte également le fonctionnement sur Comité. C'est notamment par les multiples rappels à l'ordre sur l'usage de l'électricité qui illustre cette situation. Ainsi, apparues en septembre 1943, les consignes en cas d'alertes[5] passent de l'évacuation des locaux et l'utilisation des caves comme abris anti-bombardement à l'extinction systématique des lumières et la fermeture des rideaux à chaque départ du bureau[6] et l'évacuation des

[1]Archives Nationales**,** Archives du rectorat de Paris relatives à la guerre de 1939-1945, AJ/16/7111. Projets de mobilisation de défense passive.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Note aux Maitres de maisons en date du 02/031944.
[3] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Compte-rendu de la réunion du 02/06/1944.
[4] *Ibid.* Compte-rendu de la réunion du 03/12/1943.
[5] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Note aux services sur l'application des consignes en cas d'alerte.
[6] *Ibid.* Note de la fin du mois de mars aux agents du Comité Parisien.

établissements scolaires[1]. Cet usage de l'électricité se lit également en lien avec les multiples pénuries que connaissent les parisiens qui s'illustre au Comité par l'accroissement des notes sur les amendes pour surconsommation d'électricité. C'est d'ailleurs l'unique sujet qui revient dans les dernières notes de service conservées, qui date du printemps 1944, et qui font état de retenues sur salaires[2] pour les services qui sont accusés de dépasser les limites, elles-mêmes précisées par J. de Turckheim dans une note du service financier en date du 15 avril[3] ;

Tableau 20 : Amendes pour surconsommation d'électricité (avril 1944)	
Montant	Dépassement
1 FRF	1-25 kW
3 FRF	25-50 kW
9 FRF	50-100 kW
27 FRF	Plus de 100 kW

*

Le premier semestre 1944 fut celui des pénuries. Privé de financements en raison de la disparition du SGJ, remplacé par un Commissariat à l'importance amoindrie, le SEP doit également faire face aux restrictions qui frappent Paris et qui ralentissent une activité devenue impossible à financer faute de moyens et ce malgré un nombre de bénéficiaires en chute libre.

**

Entre 1942 et 1944, le Service des Étudiants, sous la direction de F. Veillet-Lavallée accentue son décollage institutionnel ; les grands services du CO-PAR sont désormais opérationnels et près à suivre les instructions des responsables de la Jeunesse à Vichy. Pourtant,

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Dans le compte-rendu de la Commission du 04/08/1944, on peut lire que le Secrétaire Général de l'Université de Paris, M. Hitte, demande que les établissements scolaires soient évacués.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Note de la fin du mois de mars aux agents du Comité Parisien.
[3] *Ibid.* Note du 15/04/1944 de J. de Turckheim au sujet des amendes pour surconsommation.

faute de résultats jugés probants et en raison du marasme économique, la jeunesse est rétrogradée au sein des priorités et avec elle les financements du CO-PAR.

Chapitre 7 :

1944-1947 : De la Libération au Comité Régional des œuvres

**

Section I : Les renouveaux du CO-PAR à la Libération :1944-194

Entre le 4 aout[1], date de la dernière réunion de la Commission permanente du SEP, et le 7 novembre 1944[2], date de la réunion du Conseil d'Administration du Comité Parisien, ressuscité, le territoire français est libéré de la puissance allemande et des administrations de collaboration. Le Comité parisien entre donc dans une troisième phase qui se caractérise par l'achèvement du projet initial, complètement transformé par l'appareil vichyste, qui pose les premières pierres du CROUS d'aujourd'hui.

*

Sortir de l'Occupation

La convocation, pour le 7 novembre[3], d'un Conseil d'Administration du Comité Parisien annonce des bouleversements extraordinaires. D'abord parce que le dernier CA de l'institution

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Procès-verbal de la réunion de la Commission permanente du 04/08/1944.
[2] *Ibid*. Compte-rendu du Conseil d'administration du 01/11/1944.
[3] *Ibid*.

parisienne remonte au 24 novembre 1941[1]. Bien que l'organe n'ait jamais formellement disparu des statuts de l'association, il ne fut plus réuni durant le reste de l'Occupation tandis que la Commission permanente du SEP expédiait les affaires courantes et contournait ses prérogatives d'administration. Extraordinaire également parce qu'il intervient à l'automne alors que les départements de l'Est de la France sont encore occupés par les Allemands[2]. Tandis que le Gouvernement Provisoire de la République Française, officiellement reconnu le 24 octobre, a démis Gilbert Gidel de ses fonctions de recteur de l'Université de Paris, Gustave Roussy retrouve le poste qu'il avait quitté en 1940. Ce Conseil d'Administration apparait alors comme le symbole d'une nouvelle ère pour le Comité dans un contexte de profonds bouleversements du réseau des œuvres.

Encart 3 : Le Comité Parisien dans la Libération de Paris d'aout 1944.

Une note rédigée le 1er septembre[3] par A. Rosier nous informe également sur la manière dont le Comité Parisien et le Service des Étudiants ont traversé l'épisode de la Libération de Paris. On y apprend notamment que c'est parce qu'il fut menacé d'arrestation par les étudiants de l'UEP que François Veillet-Lavallée dû quitter avec précipitation son bureau du 15, rue Soufflot dans le Ve arrondissement.

Ce sont d'ailleurs ces mêmes étudiants de l'UEP qui, à la suite de l'insurrection parisienne, se terminant le 25 août avec la reddition de l'occupant parisien, occupent les locaux du Comité Parisien de la rue Soufflot, empêchant le personnel de rejoindre les bureaux. Exception est toutefois faite pour Mme. Villalard, responsable du service des aides sociales qui après avoir œuvré durant tout l'été pour maintenir son service se vue autorisée à entrer pour permettre le fonctionnement du service social et de celui des restaurants et du logement.

Cette occupation spontanée par ces mêmes étudiants qui siégeaient jusqu'alors au sein même de la Commission permanente du Service des Étudiants, *via* l'UNEF et la FEP, tend à montrer qu'ils avaient conscience de

[1] *Ibid*. Procès-verbal du Conseil d'administration du 24/11/1941.
[2] MICHEL Henri, *La Libération de Paris. 1944*, Paris, Editions Complexe, 1989, 196p.
[3] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Note transmise par A. Rosier au Recteur Roussy le 01/09/1944.

la tutelle du régime de Vichy sur les œuvres étudiantes et souhaitait activement s'en débarrasser.

Libéré de l'administration du Régime de Vichy avec le départ précipité de F. Veillet-Lavallée de Paris le 27 aout[1], le Comité est profondément remodelé le mois suivant par une série d'arrêtés rectoraux. Les archives du CO-PAR ont conservé la note rédigée le 1er septembre par A. Rosier qui, reprenant un rôle central dans le réseau des œuvres, pose les fondements de la nouvelle organisation parisienne. Il propose alors au recteur Roussy une « reconstitution » du Comité Parisien sur ses bases de 1940 tout en précisant bien que la structure devra intégrer la gestion des œuvres culturelles développées par le Service des Étudiants. Rappelant l'impossibilité de réunion de manière fréquente le Conseil d'Administration du CO-PAR, dont les membres sont très nombreux, il propose la création d'un « Comité permanent » composé d'un noyau dur de personnalité dont il donne la liste ;

Tableau 21 : Proposition de composition d'un Comité permanent du CO-PAR (septembre 1944)

Nom	**Poste**
M. Rosier	Secrétaire permanent du CSO
M. Touchard	Directeur de la Maison des Lettres
Dr. Douady	Médecin-Directeur du Sanatorium des étudiants
M. Lahalle	Directeur du Foyer d'Entr'Aide universitaire
Mme. Villalard	Directrice du service social
M. Picot	Directeur de la Maison des Beaux-Arts
Mme. de Toma	Directrice du BUIC
	1 représentant étudiant
M. Jamati	Trésorier du CSO et du CO-PAR, sous-directeur du CRS)

[1] *Ibid*. Note de A. Rosier du 01/09/1944.

A. Rosier propose également un nouvel organigramme de fonctionnement ; la direction serait alors confiée à P-A. Touchard, jusque-là directeur de la Maison des Lettres et à deux adjoints ; Mme. Villalard et M. Lahalle ;

Graphique 24 : Projet d'organigramme du Comité Parisien (septembre 1944)

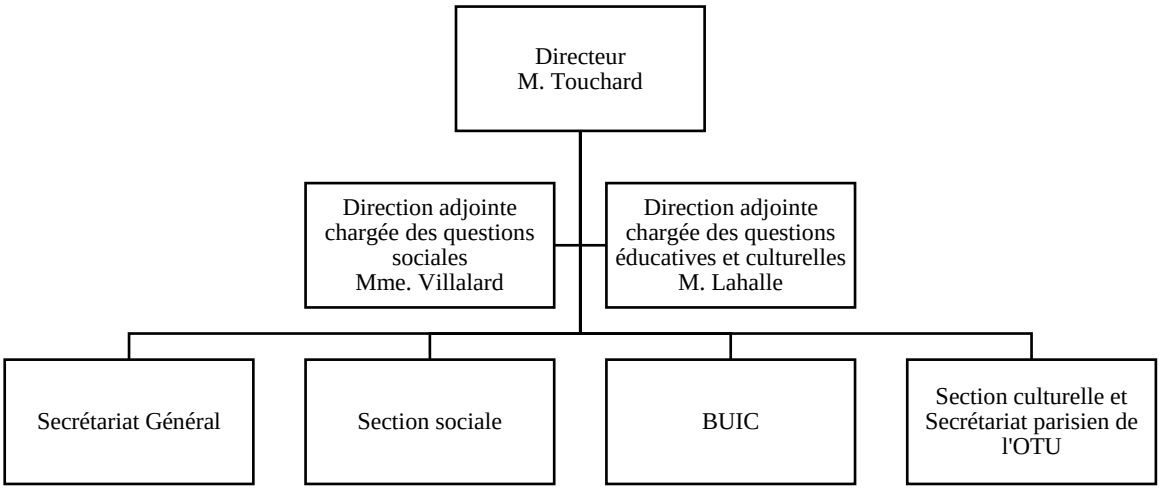

A la suite de ces échanges, le recteur Roussy prend deux arrêtés le 27 septembre[1] afin de régler la situation institutionnelle du Comité Parisien. Suivant les recommandations d'A. Rosier, il abroge l'arrêté du 24 janvier 1941[2] qui avait créé le Service des Étudiants Parisien et réinstaure pleinement le Comité Parisien[3]. Il créé un « Comite Permanent[4] » chargé de l'administration du CO-PAR et responsable devant l'Assemblée Générale de l'association. Ce dernier est alors composé de trois représentants du recteur, un représentant de la Cité Universitaire, un représentant du CEEMP, six professeurs représentants chacun une faculté de l'université et l'écoles des Beaux-Arts, six étudiants venus des mêmes établissements, reconnus par l'UEP et des représentants des Grandes Écoles. Le directeur du CO-PAR, assisté de deux adjoints[5] est nommé par le recteur tout comme chaque directeur de Maison de faculté[6] tandis

[1] *Ibid*. Arrêté du 27/09/1944.
[2] Article 1
[3] Article 2
[4] Article 3
[5] Article 6
[6] Article 7

que les orientations des Maisons sont prises en accord avec un comité spécial composé pour majorité d'étudiants[1]. Avec cette première décision le recteur recouvre la totalité des prérogatives dont il avait été déchargé durant l'Occupation et s'assure par le pouvoir de nomination de tous les postes à responsabilité qu'il a une mainmise sur le fonctionnement du Comité.

Le second[2], qui date du même jour, officialise les nominations aux postes institués par le premier arrêté ;

Graphique 25 : Organigramme du CO-PAR (septembre 1944)

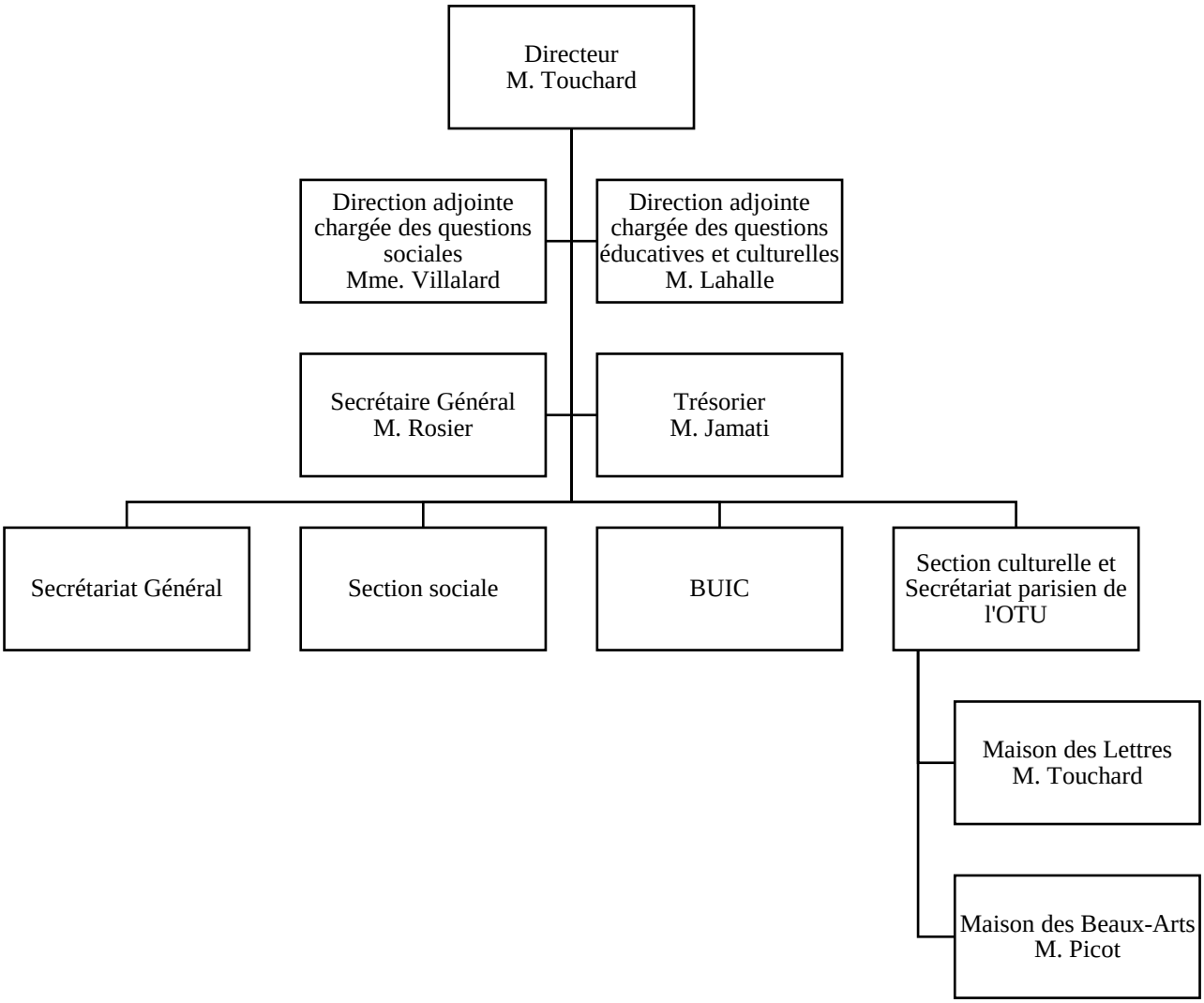

[1] Article 8
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Second arrêté du 27/09/1944.

Il démet par ailleurs de leur fonction Messieurs Veillet-Lavallée, Surzur et Godon, respectivement Secrétaire permanent du CO-PAR, Maitre de la Maison des Sciences et Maitre de la Maison du Droit, qui ont quitté Paris à la fin du mois d'août.

Relancer les œuvres sociales

Dans ce contexte, le Conseil d'administration du 7 novembre 1944 se donne pour projet de relancer les œuvres parisiennes dont l'activité s'est partiellement puis brutalement interrompue au premier semestre. A cette occasion, A. Rosier annonce qu'il reprend son poste de Secrétaire général du Comité, dont il avait été déchargé en 1941 par le recteur G. Gidel[1] et présente P-A. Touchard, nouveau directeur des œuvres parisiennes. Ainsi, les cinq pages du compte-rendu du conseil donnent un aperçu de la santé du Comité puisque toutes ses activités sont passées au crible afin de discuter d'une relance des services en cette rentrée universitaire.

Carte 2 : Les services du Comité dans le Quartier Latin à Libération.

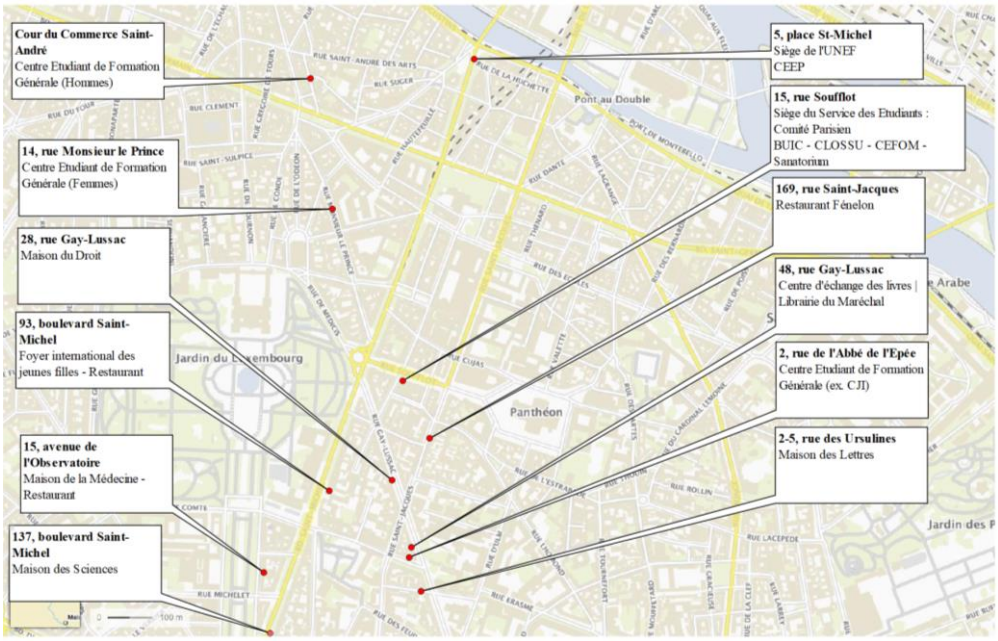

Sur le plan social, la situation est présentée comme « grave[2] ». Les contrats d'agrément n'ont pas été renouvelés avec les restaurateurs habituels du service des restaurants, et le CO-PAR maintient des relations en échangeant des bons de déblocage de marchandises en échange des repas pour les étudiants. Une situation très instable puisqu'une fois la pénurie alimentaire

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Procès-verbal du Conseil d'administration du 07/11/1944.
[2] *Ibid*., p.4.

atténuée et les bons devenus obsolètes, les restaurateurs pourront refuser les étudiants parisiens. Enfin, il est décidé d'une augmentation de 2 FRF du prix du repas du midi afin de pouvoir continuer à proposer des tarifs réduits aux plus précaires[1]. Sur le plan du logement, la même question qui s'était posé lors de l'arrivée des Allemands revient sur le devant de la scène en 1944. Alors que 3000 étudiants cherchent à se loger, d'après le Comité[2], les hôtels parisiens sont occupés par l'armée américaine qui ambitionnerait même d'y loger des étudiants américains après l'armistice[3]. Pour parlier cette situation d'urgence le Conseil demande alors au Ministère de la Guerre la réquisition de deux établissements pour les étudiants. Enfin, le Bureau d'accueil des étudiants étrangers accueille désormais surtout des étudiants américains et anglais[4] tandis que le Comité annonce avoir reçu l'ordre du Gouvernement de fermer le Centre d'échange des livres, baptisé Librairie du Maréchal durant l'Occupation, ce qui accentuerait les difficultés de certains étudiants[5]. Enfin, il est décidé que le BUIC doit être rattaché au BUS en application des décisions rectorales et qu'une campagne doit être lancée pour pourvoir à la direction des maisons du Droit, des Sciences et de la Médecine. En d'autres termes, le CO-PAR n'est pas déstabilisé sur le plan institutionnel puisque tous les services fonctionnent à la rentrée 1944. C'est toutefois le contexte politique français de la libération du territoire qui complexifie la reprise réelle des activités.

A partir de ce Conseil d'administration et jusqu'à la signature de l'armistice au printemps suivant, le Comité permanent du CO-PAR, organe qui assure la gestion courante se réunit cinq fois[6]. Les archives de ces réunions, qui concluent notre étude historique sur le maintien du CO-PAR dans la Deuxième Guerre mondiale, nous informent sur l'ultime nouveau départ des œuvres parisiennes à la Libération.

Les maisons, même sans direction, continuent leurs activités. La Maison des Lettres qui s'était installée 2-5, rue des Ursulines au début de l'année 1943[7] déménage 6, rue Férou[8] après de nombreuses difficultés pour obtenir sa réquisition par la Ministère de la Guerre. La maison y propose un restaurant, à hauteur de 300 couverts par jours, ainsi que 25 chambres pour

---

[1] *Ibid*.
[2] *Ibid*.
[3] *Ibid*.
[4] *Ibid*., p. 5.
[5] *Ibid*.
[6] Les 15/12/1944, 15/01/1945, 12/02/1945, 16/04/1945 et 04/06/1945.
[7] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-100. Note de service indiquant un déménagement au 15/04/1943.
[8] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Compte-rendu du Comité permanent du 15/12/1944.

étudiants dont les prix varient entre 300 et 700 FRF[1]. A la suite de la nomination de P-A. Touchard à la direction du Comité, son adjoint André Burgaud prend sa succession à la maison[2] tandis qu'une direction intérimaire est proposée à la maison de la Médecine, composée de deux docteurs ; messieurs Bory et Pluvinage. Enfin, la maison des Sciences, dirigée par M. Destouches quitte les locaux du boulevard Saint-Michel pour s'installer rue des Ursulines tandis que le 12 février 1945, P-A. Touchard annonce qu'en application d'un accord avec la Préfecture, la maison du Droit s'installe au 26 rue Gay-Lussac[3]. S'ajoutent à ces évènements les nombreux projets de création de maisons qui sont évoqués à la fin de l'année 1944. Ainsi, on projette notamment d'ouvrir une maison pour la faculté de Pharmacie dans les anciens locaux de celle de Sciences[4] et d'en ouvrir une pour les étudiants Arméniens[5] et un foyer pour les étudiants Nord-africains[6]. D'un autre côté, le Comité s'engage dans les événements de la Libération et créé dans les locaux de l'ancienne maison des Sciences un Foyer d'accueil interallié, financé notamment par les Ministère des Affaires étrangères, de l'Éducation nationale et du Commissariat au tourisme[7].

Souhaitant prolonger la démarche entreprise par le Service des Étudiants de proposer un camp de vacances et de repos pour les étudiants, hors de Paris, le CO-PAR entame de nombreuses démarches afin de récupérer la gestion d'une propriété[8]. D'abord envisagé, le Château de Gretz, situé à 30 kilomètres de Paris est abandonné à la suite de son occupation par l'Armée américaine[9]. Le Comité se tourne alors vers une ancienne propriété du SGJ donc le Ministère de l'Éducation nationale a hérité et qui se trouve à La-Chapelle-en-Serval au nord de Paris[10]. On apprend ainsi par le compte-rendu du Comité permanent du 15 avril 1945 que le CO-PAR y a installé un camp de repos permanent pour ses étudiants mais que celui-ci ferme au printemps parce que le Ministère s'en sépare en raison de son important cout de fonctionnement[11].

Enfin, la question sociale du logement et des restaurants occupe les débats au sein du Comité permanent jusqu'à l'été 1945. Le CO-PAR créé des « conseils disciplinaires

[1] *Ibid*.
[2] *Ibid*.
[3] *Ibid.* Compte-rendu du Comité permanent du 12/02/1945.
[4] *Ibid*. Compte-rendu du Comité permanent du 15/12/1944.
[5] *Ibid*.
[6] *Ibid*.
[7] *Ibid*.
[8] *Ibid*. Compte-rendu du CA du 07/11/1944.
[9] *Ibid*. Compte-rendu du Comité permanent du 15/12/1945.
[10] *Ibid*.
[11] *Ibid*. Compte-rendu du Comité permanent du 15/04/1945.

étudiants[1] » au sein des restaurants partenaires afin de faire remonter les problématiques. Sur le plan structurel, le CO-PAR propose, le 16 avril 1945 une refonte des services de logements et des restaurants afin d'anticiper une hausse du nombre d'étudiants dus au retour des prisonniers[2]. Il demande alors la réquisition du foyer Sainte-Geneviève, la réouverture des restaurants des lycées Louis-Le-Grand et Saint-Louis, interdit aux étudiants depuis l'été 1944 tandis que le projet d'un grand restaurant Place du Panthéon refait surface. La question des logements est présentée de manière plus épineuse encore puisque le Comité renonce à réquisitionner des hôtels pour amorcer une politique de gestion directe[3]. Malgré les trois à quatre mille lits qui sont estimés nécessaires pour l'année 1945-1946, le CO-PAR refuse de prendre le risque de mettre en gestion des établissements qui ne sont occupés que durant l'année universitaire, soit six mois dans l'année[4].

Des financements toujours plus importants

A sa nomination à la direction du Comité parisien des œuvres, P-A. Touchard dispose de l'étude des comptes du Service des Étudiants qui a, vraisemblablement, été réalisée entre septembre et octobre 1944 et qui porte sur l'usage des fonds durant les années 1943 et 1944[5]. Ainsi, d'après le rapport de J. de Turckheim, daté de septembre 1944, on sait que le SEP a dépensé 7 143 454,23 FRF en 1943[6]. Ce document exclut donc les différentiels entre les bénéfices et les dépenses qui s'annulent notamment pour les restaurants et les logements. Ce chiffre tranche donc la question des dépenses effectuée par le Service sur l'année 1943 dont on sait qu'elle a été la plus faste en termes de financement par les services de la Jeunesse mais également la plus complexe à étudier tant les résultats différaient les uns des autres selon les documents.

Les études réalisées à cette époque nous informent également sur le nombre de personnes qui sont salariés par le Comité. En effet, on trouve trace, dans les dossiers du personnel d'un audit général des salariés[7], dont beaucoup n'ont pas repris du service après l'arrêt des activités à l'été 1944. Ainsi, ces documents nous permettent d'affirmer que le CO-

[1] *Ibid*. Compte-rendu du Comité permanent du 15/12.1944.
[2] *Ibid*. Compte-rendu du Comité permanent du 15/04/1945.
[3] *Ibid*.
[4] *Ibid*.
[5] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-31. Compte-rendu détaillé de l'étude menée sur les comptes du SEP à la Libération.
[6] *Ibid*. Relevé des dépenses de 1943, rédigé en septembre 1944.
[7] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-35. Audit des salariés toujours en activité à la rentrée 1944.

PAR embauchait, jusqu'au 15 aout 1944, 89 personnes auxquelles s'ajoutent les 10 personnes employées par le BUIC sur les fonds du Comité pour une dépense salariale mensuelle qui s'élève à 252 758,10 FRF comme l'indique la répartition suivante ;

Tableau 22 : Etat du personnel employé par le SEP au 15 août 1944		
Service	**Nb. Employés**	**Dépenses rémunération mensuelle**
Secrétariat Général	23	70 017,00 FRF
Maison du Droit	4	14 600,00 FRF
Maison des Lettres	6	15 050,00 FRF
Maison de la Médecine	10	21 550,00 FRF
Maison des Sciences	4	9 300,00 FRF
Maison des Beaux-Arts	7	17 350,00 FRF
Centre de culture populaire	2	3 000,00 FRF
Librairie du Maréchal	16	40 300,00 FRF
CJI	6	12 975,00 FRF
Restaurants (gestion directe)	11	18 100,00 FRF
TOTAL	**89**	**222 242,00 FRF**
BUIC	10	30 516,10 FRF
TOTAL	**99**	**252 758,10 FRF**

Enfin, si l'on en croit le document présentant les résultats de l'exercice 1944 du Comité parisien, prenant ainsi en considération la dépenses du Service des étudiants et la reprise du CO-PAR pour le dernier trimestre 1944, les œuvres parisiennes auraient dépensé 21 773 753,11 FRF. Un chiffre qui parait conséquent mais duquel il faut retirer les opérations liées au service des restaurants pour pouvoir le comparer à celui de 1943. Ainsi, à méthode de calcul égal le CO-PAR a dépensé 15 387 000 FRF en 1944[1]

Une fois vérifiés les comptes du Services des Étudiants et les dépenses du premier semestre 1944, le CO-PAR présente la « pénible[2] » situation budgétaire de œuvres parisiennes. Sans fond de caisse disponible, la nouvelle direction fait, en septembre 1944 une demande de deux millions de francs de subventions qui est accompagné d'un rapport rédigé par le D.

[1] *Ibid*. Note comparative entre le budget 1944 et le budget 1945.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Compte-rendu du Conseil d'administration du 07/11/1944.

Lahalle, directeur-adjoint du CO-PAR et qui justifie la demande[1]. Le premier est attribué mais jamais alloué parce que déjà dépensé ailleurs tandis que le deuxième million de franc est accordé le 2 novembre 1944 par le directeur des œuvres[2]. A cette occasion, le Conseil adopte un budget pour 1945 présenté en augmentation de 80%[3] par rapport à celui de l'année 1943-1944 en raison des augmentations de salaires du personnel et des nouveaux recrutements. Celui-ci se monte à 13 733 220 FRF, comprenant ainsi une augmentation de 5 252 582 FRF, soit une augmentation de 61% par rapport à la subvention de 1944[4]. Une augmentation qui se monte toutefois bien à 80% si on prend en considération l'investissement dans le service des restaurants universitaires[5]. Dans le détail, le Comité, prévoit une augmentation de 1 820 000 FRF de traitement du personnel et 2 432 582 FRF d'investissement dans le fonctionnement des structures. Par ailleurs, les dépenses sont réorganisées à hauteur de 1 694 847 FRF, comprenant notamment la suppression de la Maison de Pharmacie, un temps en projet et la réduction des frais d'approvisionnement. Cette réorganisation se traduit surtout par une réallocation des fonds à un camp de vacances qui doit ouvrir en 1945.

Pour conclure, le Comité parisien prévoit un exercice comptable à hauteur de 27 945 000 FRF pour l'année 1945, demandant au Ministère de l'Éducation nationale de faire évoluer la subvention de 6 000 000 de FRF à 13 500 000 FRF[6]. Une augmentation considérable des dépenses que les acteurs du Comité justifient par l'augmentation des salaires, déjà appliquées à partir du troisième trimestre 1944, le recrutement de nouveaux personnels et le développement des services, notamment au sein des maisons de faculté[7].

*

La libération du territoire français amorcé, le CO-PAR voit ses dirigeants disparaitre et les anciens responsables de 1939 revenir à la direction. Héritant d'une structure à la dérive financièrement, ils s'attèlent à rebâtir le Comité à partir des structures prévues par les statuts de 1939 et à trouver de nouveaux financements pour terminer l'année 1944. En parallèle, ils

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-31. Rapport justifiant la demande de subvention pour le quatrième trimestre 1944 de D. Lahalle, en date du 24/10/1944.
[2] *Ibid*. Lettre du 02/11/1944 du directeur des œuvres à P-A. Touchard au sujet de la validation de sa demande de subvention pour le CO-PAR.
[3] Chiffre avancé lors du CA du 07/11/1944.
[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-31. Note financière sur la subvention demandée pour 1945.
[5] *Ibid*. Note comparative entre le budget 1944 et le budget 1945.
[6] *Ibid*.
[7] *Ibid*. Quelques 511 000 FRF sont demandés pour la Chorale (240 000 FRF), des groupes d'études (270 000 FRF)

préparent la reprise des activités du SEP, dont les comptes sont épurés, et obtiennent un nouveau financement qui dépassent les espérances.

Section II : L'épuration du CO-PAR

La question de l'épuration au sein du Comité Parisien des Œuvres n'a laissé que peu de traces dans les archives. Les dossiers du personnel ont parfois conservé des pièces de dossiers d'instruction ou de décisions de commissions. Il ne nous est donc pas possible de dresser la liste des tous les employés du CO-PAR inquiétés ou condamnés pour des questions de collaboration. Pour autant, les archives font ressortir des cas de figures particuliers qui nous permettent d'illustrer diverses situations-types ayant existé à la Libération dans le processus d'épuration administrative.

*

La réhabilitation partielle de Monsieur Godon

Comme Messieurs Veillet-Lavallée et Surzur, J. Godon, ancien secrétaire adjoint du SEP, devenu Maitre de la Maison de Droit, en sa qualité de professeur à la faculté, avait été remercié par l'arrêté rectoral du 27 septembre 1944[1]. Accusé d'abandon de poste et suspecté, indirectement, de collaboration, il avait été écarté de la nouvelle organisation des services, comme l'indiquent les échanges de courriers avec A. Rosier, à l'hiver 1944, contenu dans son dossier personnel[2].

Pour autant, la situation apparait, d'emblée, plus complexe. Ainsi, le 5 septembre, J. Godon explique devant le Conseil de la Maison du Droit les conditions de son départ[3]. Il aurait refusé de donner sa démission aux étudiants de l'UEP, qui occupaient les locaux de la Maison, notamment parce qu'avec la disparition de F. Veillet-Lavallée, il n'avait plus d'autorité de tutelle à qui remettre une telle démission. Il semble donc bien que Jean Godon n'ait pas complètement disparu, comme le laissent penser les courriers échangés par A. Rosier et

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Arrêté du 27/09/1944.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-35. Dossier personnel de Jean Godon.
[3] *Ibid*. Procès-verbal de la réunion du Conseil de la Maison du Droit du 05/09/1944, conservé dans le dossier personnel de Jean Godon.

G. Roussy à son sujet[1]. Il se manifeste d'ailleurs le 3 décembre 1944 dans une lettre adressée au recteur de l'Académie de Paris pour demander sa réhabilitation ainsi que la somme prévue par son contrat en cas de rupture[2] (soit un mois et demi de salaire).

La situation se complique à partir du mois de décembre puisque les protagonistes ; tant le recteur Roussy que A. Rosier, P-A. Touchard ou J. Godon lui-même, ne réussissent pas à s'accorder. En réponse à une note d'A. Rosier du 26 décembre[3], P-A. Touchard transmet le 28[4] une série de renseignement sur le cas de J. Godon afin de pouvoir étudier la demande faite au recteur. Il explique ainsi qu'on lui a rapporté la démission du Maitre de la Maison de Droit à la Libération de Paris, sans que celui-ci ne se soit jamais entretenu avec l'intéressé pour en discuter. Il ajoute également que faute d'information contraire, tout laissait penser qu'il avait volontairement abandonner son poste. Ce sont vraisemblablement ces informations qui nourrissent la réponse du recteur, en date du 19 janvier 1945[5], qui précise que la démission arrêtée en septembre ne fait que reposer sur le constat d'abandon de poste.

Le lendemain, J. Godon conteste cette réponse auprès du recteur, arguant de son action en faveur de la Maison du Droit et pour laquelle il joint deux lettres de recommandations des professeurs Le Bras et Le Balle[6], tous deux membres du Comité Permanent du CO-PAR, qui en attestent. S'il renonce à demander une réintégration au sein de la Maison du Droit, il exige que son nom soit retiré de l'arrêté du 27 septembre, refusant d'être associé aux noms de MM. Veillet-Lavallée et Surzur. Une demande à laquelle accède le recteur Roussy qui modifie le 25 janvier[7] son arrêté du 27 septembre 1944 retirant le nom de Jean Godon des membres démissionnés du Service des Étudiants.

N'ayant pas retrouvé sa position d'avant la Libération et en ce sens partiellement réhabilité, J. Godon illustre les difficultés que connaissent les administrations, en particulier le Comité Parisien, a épuré ses effectifs. Ainsi, si les archives ne donnent pas à voir d'autre cas de réhabilitation, celui-ci tend à montrer les formes d'injustice qui frappent les individus devenus, en un sens, victimes des évènements de la Libération.

---

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Courriers préparatoires aux arrêtés de septembre 1944.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-35. Dossier de Jean Godon, lettre du 03/12/1944 au recteur G. Roussy.
[3] *Ibid*. Dans une note du 26/12/1944, A. Rosier demande à P-A. Touchard de bien vouloir lui transmettre les renseignements dont il dispose sur la situation de J. Godon.
[4] *Ibid*. Réponse de P-A. Touchard à la demande d'A. Rosier, lettre du 28/12/1944.
[5] *Ibid.* Lettre du recteur G. Roussy à J. Godon en date du 19/01/1945 qui répond à sa demande du 03/12/1944.
[6] *Ibid*. Lettres contenus dans le dossier personnel de J. Godon.
[7] *Ibid*. Arrêté portant modification de l'article 3 de l'arrêté rectoral du 27/09/1944.

L'irresponsabilité du Comité ?

A l'inverse du précédent cas, l'institution semble parfois user des procédures pour éviter de reconnaitre la réalité des choses dans une période de tension enter obligation d'épurer et la nécessité d'assurer la continuité des services. C'est ce qu'illustrent les cas de Messieurs Bongrand, Veillet-Lavallée, Surzur ou encore Sonnier, à différents niveaux.

Raymond Bongrand fut, de 1941 à 1944, Maitre de la Maison de Droit avant de laisser sa place à Jean Godon comme l'indique notamment le rapport remis par Mireille Niorthe au Comité Parisien en décembre 1944[1]. En février 1944, il prend la tête du service du STO du SEP[2] sur demande d'A. Bonnard, Ministre de l'Éducation National[3] qui finance alors la création de ce service. Il fait alors pleinement parti du paysage institutionnel du Comité, en sa qualité d'ancien Maitre de la plus vieille Maison et travaillant alors au 15, rue Soufflot, siège de ce nouveau département. Pour autant, le Comité considère à l'hiver 1944, date à laquelle ses instances étudient l'opportunité d'une procédure d'épuration[4], « qu'aucun statut ne liait M. Bongrand au Service des Étudiants.[5] » justifiant par ailleurs que le Comité ne se préoccupe plus de l'épuration d'un membre éminent de l'organisation vichyste[6]. Pour autant, l'étude des résultats de l'exercice 1943[7] ainsi que de leur présentation en commission le 10 mars 1944[8] indique clairement que la ligne « provision création Serv. Rens. STO », qui se monte à 60 500 FRF, que c'est le SEP qui assure la gestion de ce nouveau service. Il semble en aller de même pour les cas de MM. Veillet-Lavallée et Surzur dont la situation a déjà été évoquée et dont les archives consultées ne gardent aucune trace de poursuites dans le cadre d'une commission d'épuration.

L'autre victime connue de ces choix administratifs est le responsable de la Librairie du Maréchal, également appelée Centre d'échange des livres, M. Sonnier. Dans le dossier de J.

---

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-35. Dossier personnel de Raymond Bongrand. Note à son sujet en date du 16/12/1944.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Note du 24/01/1944 aux services relatifs à la création d'un service du STO.
[3] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-35. Précision apportée au dossier de R. Bongrand dans la note du 16/12/1944
[4] *Ibid*. Lettre d'A. Rosier au recteur G. Roussy du 16/11/1944 dans laquelle il évoque porter le cas de R. Bongrand devant la Commission d'épuration
[5] *Ibid.* Note du 16/12/1944 au sujet de R. Bongrand.
[6] *Ibid*. On peut lire dans la même lettre que R. Bongrand a été maintenu au SEP en raison d'une intervention personnelle du Ministre de l'Education Nationale, Abel Bonnard.
[7] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-35. Résultats financiers de 1943.
[8] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Compte-rendu de la réunion du 10/03/1944.

Godon, on trouve trace d'un courrier à A. Rosier, daté du 11 octobre 1944[1] dans lequel P-A. Touchard écrit :

> « J'ai moi-même donné son congé à Monsieur SONNIER, Directeur de l'ex-Librairie du Maréchal, dont la présence aurait risqué de porter préjudice au Comité Parisien, bien que son activité passée se soit strictement cantonnée sur le plan technique. »

Reconnaissant l'absence d'engagement partisan en faveur de la collaboration ou du Régime de Vichy, le nouveau directeur limoge l'ancien responsable au nom de la réputation de l'institution, sans autre forme de procès.

On constate ainsi que la notoriété du CO-PAR justifie de mettre fin, plus ou moins régulièrement, à la relation contractuelle qui lit certains agents à la structure ce afin d'éviter, dans la mesure du possible, que les commissions d'épuration administrative, ne se focalise trop sur les activités du Comité qui sont, par ailleurs, largement scrutées sur d'autres plans.

Des condamnations exceptionnelles

Quelques exceptions semblent toutefois nuancer cette politique d'évitement. C'est notamment le cas d'un individu nommé Justin Mavre[2] dont le cas occupe le Comité Parisien entre 1945 et 1947.

On trouve dans les archives du CO-PAR, le dossier personnel d'un individu engagé en 1943 comme intendant du camp de vacances de Saint-Germain[3]. Son contrat de travail et sa fiche de renseignements nous apprennent que né en 1914, il exerçait la profession d'instituteur avant la guerre, qu'il fut fait prisonnier puis libéré en 1943[4]. Les documents que nous avons retrouvés tendent à laisser penser qu'il demande, à l'automne 1946, un renouvellement de son détachement au sein du CO-PAR. La direction de l'institution lui répond alors[5], après avoir appris de l'inspection général de l'instruction publique[6], qu'en application de l'arrêté du Ministre de l'Éducation pris le 15 mai 1945[7] pris en après consultation du rapport de la

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-35. Lettre du 11/10/1944 contenue dans le dossier personnel de R. Bongrand.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-35. Dossier personnel de Justin Mavre.
[3] *Ibid*. Son contrat a été signé le 19/05/1943
[4] *Ibid*. On apprend sa libération dans un courrier à l'inspecteur du travail du Ve arrondissement de Paris pour lui demander le 12/05/1943 le SEP l'autorisation d'embaucher J. Mavre.
[5] *Ibid*. Lettre de la direction du CO-PAR à J. Mavre, en date du 31/10/1946.
[6] *Ibid*. Lettres échangées par l'Inspection générale et la Direction du CO-PAR les 28 et 31/10/1946.
[7] *Ibid*. Arrêté ministériel du 15/05/1945 qui suspend J. Mavre jusqu'à la clôture de l'enquête en cours à son sujet.

Commission du Conseil d'enquête du Ministère, qu'il est remercié. Un renvoi qui est d'ailleurs confirmé selon une note transmise par A. Rosier au secrétariat général du Comité le 30 novembre 1946[1]. Pour autant, sans que l'on sache sur quels fondements, il est réintégré au CO-PAR pour cinq ans, à compter du 1er janvier 1945, par arrêté ministériel en date du 20 janvier 1947[2].

L'exemple de Justin Mavre tend donc à illustrer les rares cas où le Comité est véritablement confronté au fonctionnement du processus d'épuration administrative entrepris par le ministère de tutelle. A ce sujet, la direction se borne alors à appliquer les directives prévues dans ces circonstances comme l'attestent clairement les échanges entre le CO-PAR et l'Inspection général[3].

*

Rares sont donc être les occasions où le Comité Parisien est concerné par les processus d'épuration administrative. Les responsables ayant disparu dès la Libération de Paris, l'institution n'est pas inquiétée en dehors du plan économique, devant justifier, comme on l'a vu, de l'emploi de ses ressources durant l'Occupation. Ainsi, il semble que l'injonction à la poursuite des activités sociales et culturelles du Comité ait permis d'éviter, au sortir de la guerre, que l'Éducation Nationale ne s'intéresse de trop près aux activités des employés de l'institution.

*

Au sortir de la guerre, le Comité, comme beaucoup d'organisme est contraint de procéder à une forme d'épuration, sur le plan humain comme il l'est sur le plan financier. Les quelques cas d'épuration, partielle ou totale qui nous sont parvenus tendent ainsi à laisser penser que le CO-PAR, comme d'autres institutions, tente d'éviter autant que possible les dérives que constituerait une purge de masse, d'autant que les principaux responsables ont disparu à l'été 1944.

---

[1] *Ibid*. Note du 30/11/1946 rédigée par A. Rosier à l'attention de M. Polack à propos du renvoi de J. Mavre pour suspicion de collaboration, pour avoir travaillé en Allemagne et entretenu une relation amicale avec M. Garel, condamné à mort pour collaboration.
[2] *Ibid*. Arrêté ministériel portant réintégration de J. Mavre en date du 20/01/1947.
[3] *Ibid*. Dans la lettre de renvoi de J. Mavre, ce propos est clairement explicité.

Section III : La naissance du Comité régional des œuvres : 1946-1947

Fort de son maintien durant la guerre et de son développement particulièrement aboutit, le Comité parisien, seule vraie réalisation des vœux de Jean Zay de 1936 semble essaimer au sortir du conflit. A partir de 1946-1947, alors qu'il a réussi le tour de force de retrouver une activité stable et de financements toujours plus importants, il intègre le réseau national des œuvres étudiantes nouvellement créé et devient le Comité régional des œuvres, le CROUS d'aujourd'hui tout en continuant son développement.

*

Une dernière réforme statutaire

L'année 1944-1945 voit le CO-PAR renaitre sous sa forme statutaire d'avant-guerre puisque le Service des Étudiants est dissout. Pierre-Aimé Touchard, nouvel homme fort du Comité se penche alors sur une dernière grande réforme des instances pour achever les projets de 1939 tout en absorbant l'œuvre des années 1940-1944. C'est ainsi le premier objet de la réforme statutaire de 1946, celle qui préfigure la naissance, en 1947 du Comité régional. En effet, les documents que nous avons consultés font référence aux premiers arrêtés de refonte du système national des œuvres publiés à l'automne 1946 et sur lesquels nous reviendrons. Ainsi, dès sa réforme, qui semble dater de cette période, le Comité intègre la naissance d'un réseau formel et institutionnel de comités locaux des œuvres dans les grandes villes universitaires de France.

Les archives ont conservé la version définitive de ces statuts qui entérinent et symbolisent les évolutions qu'a connu la structure entre 1939 et 1946 notamment pour ce qui concerne les premiers articles. Si le CO-PAR garde son nom, il s'adresse désormais à « la jeunesse scolaire et universitaire »[1] et dépend toujours de l'Université de Paris[2]. Toutefois, ce premier article consacre à la fois la distance prise par rapport aux étudiants, puisque l'UNEF

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Article 1er des statuts de 1946.
[2] *Ibid*. Version de 1939 des statuts du Comité parisien.

n'est plus directement associée à la fondation, comme c'était le cas avant la guerre[1] et le développement d'un véritable réseau national de comité locaux au sein duquel l'institution s'inscrit pleinement[2]. Par ailleurs, ces premières lignes fixes d'amblées les buts alloués au Comité ;

> « a) Étudier toutes questions interessant à un titre quelconque la vie intellectuelle et matérielle des étudiants et de prendre toutes initiatives propres à sauvegarder et améliorer leurs conditions d'existence.
>
> b) Coordonner et grouper les activités de toutes les œuvres sociales universitaires qui sollicitent son appui et de mettre chacune d'elles dans les conditions les plus favorables pour remplir sa tâche particulière.
>
> c) Appuyer de son autorité les légitime revendications des étudiants lorsqu'elle est sollicitée d'agir en dehors de toute considération confessionnelle et politique[3] »

Ces dispositions entérinent ainsi les compétences du Comité en matière d'organisation et de mise en place d'initiatives au service de la vie des étudiants. Plus encore, elles inversent le rôle accordé aux étudiants. Si l'UNEF et la FEP conservent six sièges au sein du Conseil d'administration[4], l'organe possède désormais un rôle d'appui qui tranche avec le rôle de relai dont les étudiants se servaient jusqu'alors[5].

La question des moyens accordés aux Comité, tant sur le spectre de son action que sur les structures internes à son organisation, montre également l'aboutissement du processus de construction qui s'est amorcé avant la guerre. Ainsi, l'article 2 dresse la liste des « services propres à satisfaire aux besoins matériels, sociaux et intellectuels des étudiants[6] ». Si on retrouve les services historiques d'assistance sociale, de logement, des restaurants, des maisons, cet article consacre également cette capacité, principalement héritée de l'action du Service des Étudiants, à intégrer de nouvelles prérogatives. Le CO-PAR hérite ainsi de la gestion de foyers

---

[1] *Ibid.* Article 1er des statuts de 1939.
[2] *Ibid*. Article 1er des statuts de 1946.
[3] *Ibid*.
[4] *Ibid*. Article 3 des statuts de 1946.
[5] La Contemporaine, Fonds des associations, UNEF, UNEF/4DELTA/1159/1939-1945. Un investissement politique de la part de l'UNEF dans les œuvres qui est particulièrement lisible dans les courriers de septembre 1939 signés de J. David et A. Rosier.
[6] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Article 2 des statuts de 1946.

et hôtels d'étudiants[1] et de maisons de repos, déjà présents dans les actions du SEP[2] auxquelles s'ajoutent de nouvelles missions dont la réalité est plus que discutable. Si on sait que le Comité administre bien des maisons culturelles et des foyers au sortir de la guerre[3], à commencer par la première résidence bâtie à Antony[4], nous n'avons trouvé aucune trace des dispensaires, hôpitaux ou maternités qui sont intégrés aux moyens du Comité par l'article 2[5] dans les archives d'après-guerre du CO-PAR comme dans celles postérieures[6]. Sur le plan fonctionnel, le Comité est administré par un vaste Conseil[7], similaire à celui de 1939[8] et dispose d'un Secrétariat général[9] lui-même composé d'un Secrétaire général et quatre secrétaires généraux adjoints pour les questions « administrative et de personnel », « les activités culturelles », « les activités sociales » et les « questions médico-sociales[10] » dont les missions sont précisément édictées.

Enfin, sur le plan financier, ce dernier CO-PAR ressemble beaucoup à celui d'avant-guerre. On y ajoute toutefois un fonds spécifique de « Solidarité universitaire[11] » et un fonds de réserve[12] qui doivent assurer la pérennité des services parisiens.

En conclusion, si l'organisation du CO-PAR ne change pas radicalement par rapport à celle qui existait, ces nouveaux statuts achèvent l'intégration des prérogatives acquises durant l'Occupation et surtout la mise en place de processus de sécurisation pour éviter les dérives qu'a connu le Comité sous l'administration du SEP.

La profonde transformation du réseau des œuvres

Dans un arrêté du 13 septembre 1946[13], publié le 11 octobre suivant au Journal Officiel, le Ministre de l'Éducation Nationale entame la profonde rénovation du réseau des aides sociales

---

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-49. Dans un courrier du 15/09/1942, F. Veillet-Lavallée informe par exemple la *Kommandentur* [Quartier général] du Grand Paris de la location d'un hôtel entier pour les étudiants du SEP.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Les archives des procès-verbaux de la Commission permanente entre 1941 et 1944 donnent un large aperçu de l'interet que porte le SEP à la question des hôtels et surtout des camps de vacances et de repos pour les étudiants parisiens.
[3] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-67. Dossiers des établissements agréés par le Comité.
[4] Evoqué dans FISCHER Didier, *L'Histoire des étudiants en France, de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, 612 p. Il s'agit d'un projet abordé dès 1945 mais débuté réellement en 1952.
[5] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Article 2 des statuts de 1946.
[6] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-2. Synthèse des activités pour l'année 1948-1949.
[7] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Article 3 des statuts de 1946.
[8] *Ibid*. Articles 3, 4 et 5 des statuts de 1939.
[9] *Ibid*. Article 12 des statuts de 1946.
[10] *Ibid*.
[11] *Ibid*. Article 17 des statuts de 1946.
[12] *Ibid*. Article 15 des statuts de 1946.
[13] JOFR du 11/10/1946, proposé en annexe. Annexe 27.

étudiantes. Ce premier texte reprend les fondements de l'arrêté de 1936, transformant le Comité Supérieur des Œuvres sociales à destination des étudiants en « Comité Supérieur des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire »[1]. Celui-ci a désormais pour mission de produire des données statistiques participant à l'élaboration des politiques publiques étudiante[2] et de coordonner le réseau des œuvres sociales. Enfin, prolongeant les ambitions de Jean Zay de 1936, il créé un comité régional des œuvres dans chaque académie[3]. Si le texte ne change pas radicalement le fonctionnement du CSO il annonce une profonde transformation des œuvres sociales dont la stabilisation du nom est une première preuve. Depuis 1936, les œuvres ont porté des noms différents ; tant œuvres [sociales) étudiantes, tantôt œuvres sociales à destination des étudiants. Le texte de 1946 uniformise l'appellation. Par ailleurs, elle inscrit la diversité des publics cibles qui ne sont plus exclusivement étudiants. Depuis la guerre, notamment à Paris, les lycéens et étudiants des classes préparatoires bénéficient en partie de certaines œuvres, à commencer par les services de restauration. Enfin, le terme de « social » disparait du titre qui permet au réseau de légitimer les deux orientations prises désormais par les œuvres : sociales et culturelles. Ainsi, cette réorganisation, qui donne naissance, sur le papier, aux comités régionaux ne change pas radicalement le fonctionnement du Comité Parisien des œuvres, mais annonce les bouleversements organisationnels du monde étudiant de l'après-guerre.

Par la suite, dans un arrêté du 5 mars 1947[4], publié le lendemain, le Ministère annonce la création d'un « Service des œuvres sociales universitaires[5] » ayant pour mission de coordonner et contrôler l'activité du Comité Supérieur[6] et composé, notamment, d'un comité consultatif[7] qui rassemble les acteurs du monde étudiant :

[1] JOFR du 11/10/1946, p. 8626. Article 1.
[2] *Ibid*. Article 3.
[3] JOFR du 11/10/1946, p. 8628. Article 19.
[4] JOFR du 06/03/1947, proposé en annexe. Annexe 28.
[5] JOFR du 06/03/1947, p. 2076. Article 1.
[6] *Ibid*. Article 2.
[7] *Ibid*. Article 3.

Tableau 23 : Composition du Comité consultatif	
Nombre	Titre
1	Direction de l'Enseignement supérieur
1	Direction de l'Enseignement du second degré
1	Direction de l'Enseignement technique
1	Sous-direction de l'Enseignement supérieur
1	Direction de l'hygiène scolaire et universitaire
1	Ligue française de l'enseignement
1	Service de contrôle des dépenses de l'Éducation Nationale
17	Recteurs d'académie
1	Fédération de l'Éducation nationale de la CGT
1	Fondation de la Cité Universitaire
2	UNEF
2	Associations des parents d'élèves des lycées et collèges
2	Délégués étudiants

Fonctionnant avec un bureau permanent[1], chargé d'expédier les affaires courantes et d'assurer le fonctionnement administratif du service, ces deux organes remplaces le grand conseil mise en place par l'arrêté de l'été 1946, abrogé. Malgré les quelques incohérences soulevées par l'utilisation de l'expression « œuvres sociales universitaires », le texte entérine la nouvelle formule de « jeunesse scolaire et universitaire ».

Toutefois, l'arrêté du 24 mars, publié trois jours après[2], suspend l'application des dispositions précédemment citées[3] et ordonne la création d'une « commission chargée d'étudier la réorganisation du service des œuvres sociales et universitaires ». Réunissant quatre représentants de la Direction de l'Enseignement supérieure, A. Rosier, toujours responsable du Comité Supérieur ainsi que la Président et le Secrétaire général de l'UNEF, cette commission se voit fixée la mission de réorganiser les services du réseau des œuvres.

Les archives ne semblent pas avoir laissé de détails sur les motivations d'une telle commission et sur les résultats qu'elle a produit. Toutefois, c'est sur son rapport que se fonde l'arrêté du 8 aout 1947, publié le 20[4] qui porte sur la création du Centre national et des Centres régionaux des œuvres donnant naissance aux acronymes (CNOUS et CROUS) que nous

[1] *Ibid*. Article 5
[2] JOFR du 27/03/1947, proposé en annexe. Annexe 29.
[3] JOFR du 27/03/1947, p. 2856. Article 2.
[4] JOFR du 20/08/1947, proposé en annexe. Annexe 30.

connaissons encore aujourd'hui, à peu de choses près et dont l'organigramme hiérarchique est reproduit dans un document de synthèse de 1950 :

Graphique 26 : Organigramme du fonctionnement des Œuvres en 1947

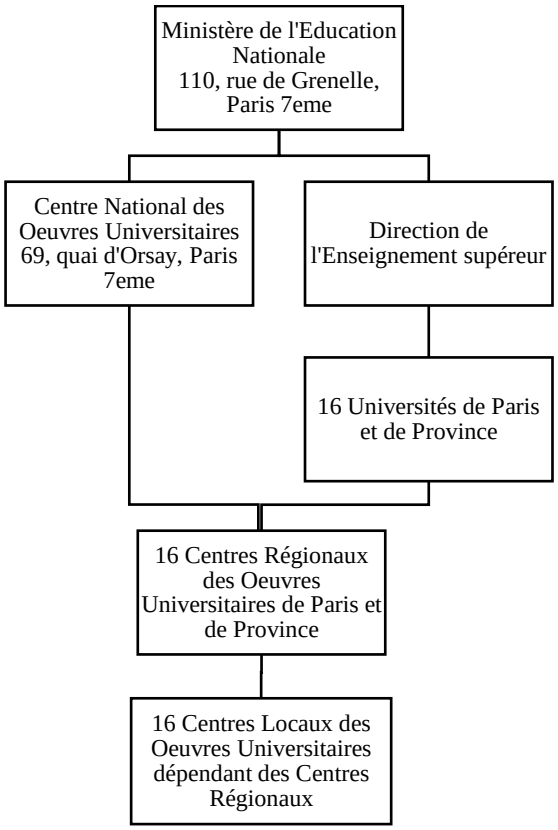

Le Titre I est consacré à la structure nationale des Œuvres. Chargée d'administrer et de répartir les ressources[1], allouées par le Ministère de l'Éducation Nationale, entre les œuvres et les centres régionaux, elle est placée sous l'autorité du Ministre et gérée par un Conseil d'administration, de 56 membres[2], un bureau permanent, de 15 membres[3], et un administrateur nommé par le Ministère pour cinq ans[4]. Le Titre II précise, quant à lui, les dispositions relatives à la création des Centres régionaux, prévus par l'arrêtés du 13 septembre 1946 lui-même faisant référence à celui de juillet 1936. Le fonctionnement de ces centres est alors prévu pour être calqué sur l'organigramme du Centre national qui fait désormais office de chambre de contrôle[5].

En l'espace de deux ans, le réseau des Œuvres, né avant la guerre, termine son développement amorcé, pendant la guerre, par le Comité Parisien des Œuvres. Un comité,

[1] JOFR du 20/08/1947, p. 8201. Article 2.
[2] *Ibid*. Article 4.
[3] *Ibid.* Article 5.
[4] *Ibid.*, p. 8202. Article 10.
[5] *Ibid*., Article 17.

présent dans chaque académie, remplace désormais l'action des AGE, qui restent associées à la gestion des œuvres locales, et fait des étudiants un nouveau public cible de l'action sociale de l'Etat.

Du CO-PAR au CROUS, un développement sans limite ?

Le CO-PAR qui inspire, a plusieurs égards, le développement, étudié plus haut, des Œuvres, connait alors lui aussi des évolutions au sortir de la guerre. Au-delà des développements de la Libération, présentés plus haut, la période 1946-1950 donne l'occasion à la structure parisienne de pérenniser ses activités sociales et culturelles en faveur des étudiants, comme le montrent les documents conservés dans les archives du CROUS de Paris[1].

Le service « Vie culturelle et loisirs » qui organise la moitié des œuvres parisiennes est l'aboutissement des créations et développements voulus par le SEP durant l'Occupation. Réorganisées par le Comité à la Libération qui conserve la quasi-totalité des structures, ces œuvres culturelles, s'appuyant principalement sur les Maisons de facultés, qui accueillent les étudiants des quatre facultés et de l'école des Beaux-Arts et désormais aussi de l'école de soins dentaires structurent le quotidien des étudiants parisiens au-delà d'un simple volet social. C'est notamment ce que montre la synthèse des services réalisée pour l'année 1948-1949[2] :

[1] On trouve dans les archives déposées par le CROUS de Paris dans le fond du CO-PAR, un document de synthèse qui relate, dans le détail, le fonctionnement de l'institution, au sortir de la guerre qui porte la côte 3874W-2.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-2. Synthèse des activités en 1948-1950.

Graphique 27 : Organigramme du Service de vie culturelle et loisirs en 1949.

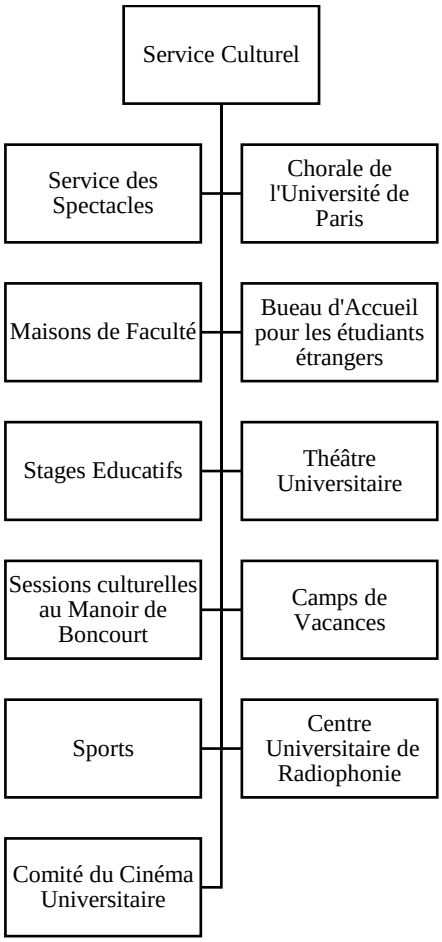

Ouvertes, pour la plupart, sous l'Occupation et grâce à l'action du Service des Étudiants, les maisons des facultés parisiennes connaissent une réorganisation dont nous avons déjà parlée. Alors que leur organisation interne paraissait assez floue et qu'une certaine liberté d'organisation semblait avoir été laissée aux directions, le document consulté tend à montrer que, désormais, toutes les maisons proposent au moins une série d'évènements-types. Elles sont ainsi chargées d'organiser des débats, conférences, concerts, de proposer des films à la diffusion ainsi qu'une station d'enregistrement radio, située à la Maison de Lettres. Les établissements, administrés par un conseil de gestion composé par les représentants des associations étudiantes et présidé par le directeur de la maison, ont gardé leur organisation en groupe d'études dont le nombre oscille, à la fin des années 1940, entre 30 et 40[1]. Épurées des cadres d'organisation et de réflexion sur l'action du Maréchal Pétain, qui avaient été un des grands axes de leur politique

[1] *Ibid.*

durant l'Occupation, les maisons reprennent leur rôle principal ; proposer des loisirs et des espaces « d'enrichissement de leur culture générale[1] ».

Le Bureau d'accueil pour les étudiants étrangers, l'une des premières réalisations du Comité de 1937 se développe au sein du service culturel. Il se « préoccupe d'abord des problèmes d'ordre pratiques [et] matériels[2] », offrant aux étudiants un service de logement, une aide administrative et un service d'orientation professionnelle, en lien avec les organes compétents du Comité régional

Enfin, la réforme de 1947 semble avoir permis de véritablement relancer l'un des grands projets du Comité parisien ; la création de services culturels et touristiques. Ainsi, la vente de billets de théâtre à tarifs réduits reprend considérablement après la guerre[3] alors que se développe une section spécialement conçue pour la recherche de stages éducatifs spécialisés sur les questions de cinéma, d'art dramatique, de chorale, d'éducation populaire ou encore de danse[4]. Au même titre, la Chorale de l'Université de Paris, existante déjà avant la guerre, est relancée et dont le succès est présenté dans le document de synthèse[5]

Seconde branche des œuvres parisiennes, les services de la « Vie matérielle » qui traite des œuvres sociales ; restaurants, logements et aides diverses, ne connait plus de réforme structurelle après la guerre. La création du Comité Régional ne fait que confirmer son poids dans le fonctionnement des œuvres et permet un approfondissement supplémentaire des domaines couverts comme l'atteste cet organigramme contenu dans un rapport pour l'année 1948-1949[6] :

[1] *Ibid.*
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*

Graphique 28 : Organigramme du Service de vie matérielle en 1949.

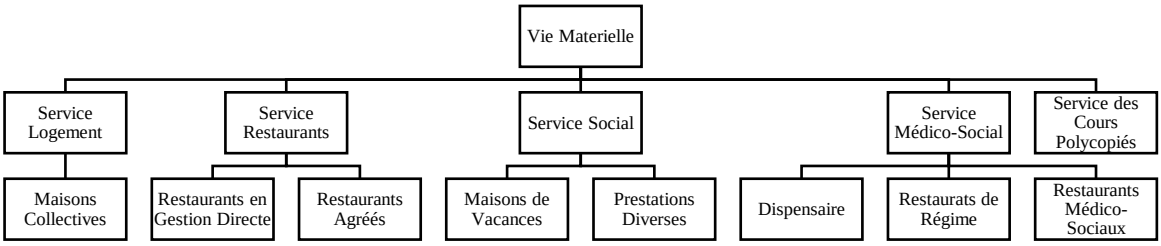

Le service du logement, qui contrôle le fonctionnement et l'attribution des chambres aux étudiants parisiens se renforce à la fin de guerre et diversifie les possibilités d'hébergements. Ainsi, s'appuyant notamment sur la fermeture des maisons closes, qui fait suite à la loi du 13 avril 1946, le Comité acquiert une trentaine de locaux, gérés notamment par les étudiants, afin de les loger[1]. Par ailleurs, l'institution est confrontée à l'émergence de nouvelles problématiques, à commencer par un développement du tourisme qui limite le nombre de chambres disponibles dans le Quartier Latin ainsi que l'apparition de ménages avec enfants parmi les étudiants. Autant de questions qui sont abordées dans le rapport de 1949[2] dont les résultats sont présentés dans le tableau ci-après et qui montrent la montée en puissance de la question du logement, très peu abordée par le CO-PAR durant l'Occupation.

[1] *Ibid.*
[2] *Ibid.*

Tableau 24 : Résultats du Service du Logement pour l'année 1948-1949	
	Nombre
Chez les particuliers	**3 937**
Paris	3 327
Banlieue	519
Appartements pour ménages	38
Chambres gratuites	53
Chambres d'hôtels	**1 395**
Paris	1 271
Banlieue	124
Pensions de famille	**347**
Paris	217
Banlieue	130
Réquisitions	**1346**
Chambres d'hôtels	628
Chambres de bonnes	581
Locaux ou appartements	137
Total des demandes formulées	**7 721**
Dont demandes de jeunes ménages	884
TOTAL	**7 025**
Dont réponses pour les jeunes ménages	292

Le cœur de l'action sociale du CO-PAR, le service des restaurants, connait aussi une stabilisation progressive. Le système des restaurants agréés et en gestion directe, mis en place à la fin de l'Occupation, afin de progressivement sortir de la pénurie alimentaire, est pérennisé de manière à assurer une offre conséquente aux étudiants parisiens. A ces établissements, s'ajoutent désormais les trois restaurants[1] médico-sociaux, qui proposent des repas aux étudiants inscrits au dispensaire du service. Ainsi, entre 1944 et 1949, le nombre de repas servis tous les ans par le service est passé de quelques 570 000 à près de 3 300 000, soit une évolution de 481,29% sur cinq ans comme l'indique le graphique ci-après[2].

[1] *Ibid*.
[2] *Ibid*. Reproduction à partir du document et des chiffres d'origines de la synthèse.

Graphique 29 : Nombre de repas servis (1944-1949)

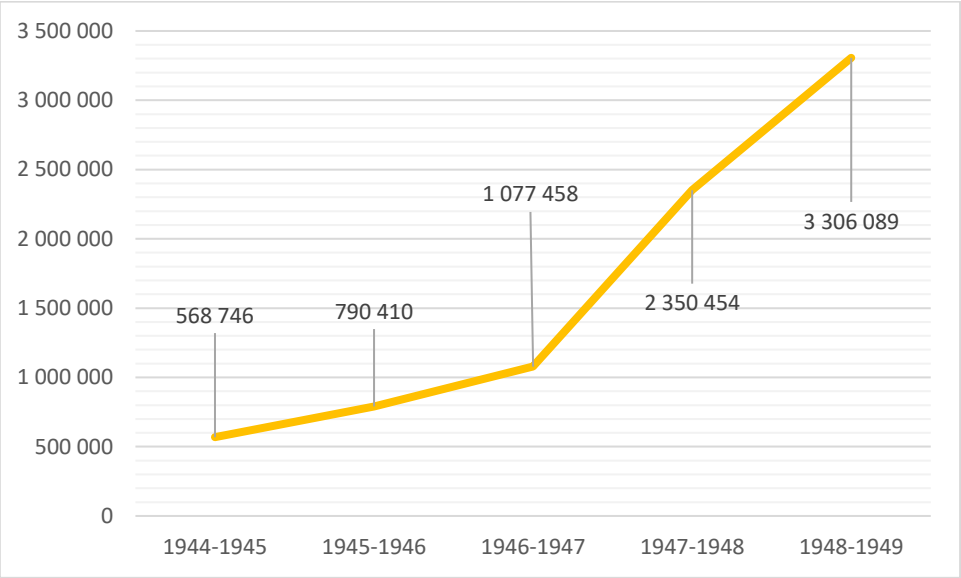

S'ajoutent à ces évolutions le développement des initiatives déjà existantes, comme la Commission des restaurants, mise en place par le Service des Étudiants, qui assure le contrôle des activités des restaurants. Ainsi, l'intendance de l'université de Paris est chargée du contrôle administratif et financier des structures, le médecine inspecteur régional de l'hygiène scolaire et universitaire du contrôle sanitaire et les étudiants de la FEP de celui des usagers, étudiants[1].

Enfin, le service social, dont l'action, si essentielle pendant l'Occupation, fut louée à la Libération[2], voit sa fréquentation et son budget évoluer de manière considérable. Entre 1946 et 1949, la première évolue de 92,33%[3] et le second de 634,99% passant de 4 713 801 FRF à 34 645789 FRF, comme l'indique le graphique ci-après. Pour autant, malgré cette explosion budgétaire, il verse que peu d'aides financières (3 654 au maximum, en 1949-1950) et une grande partie de ses fonds est utilisé pour accorder des prêts et avances sur bourses aux étudiants[4] afin de pallier les retards de versements des aides sociales.

[1] *Ibid.*
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Compte-rendu du Conseil d'Administration du 07/11/1944.
[3] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-2. Synthèse des activités en 1948-1950.
[4] *Ibid.*

Graphique 30 : Statistiques du Service social (1946-1950)

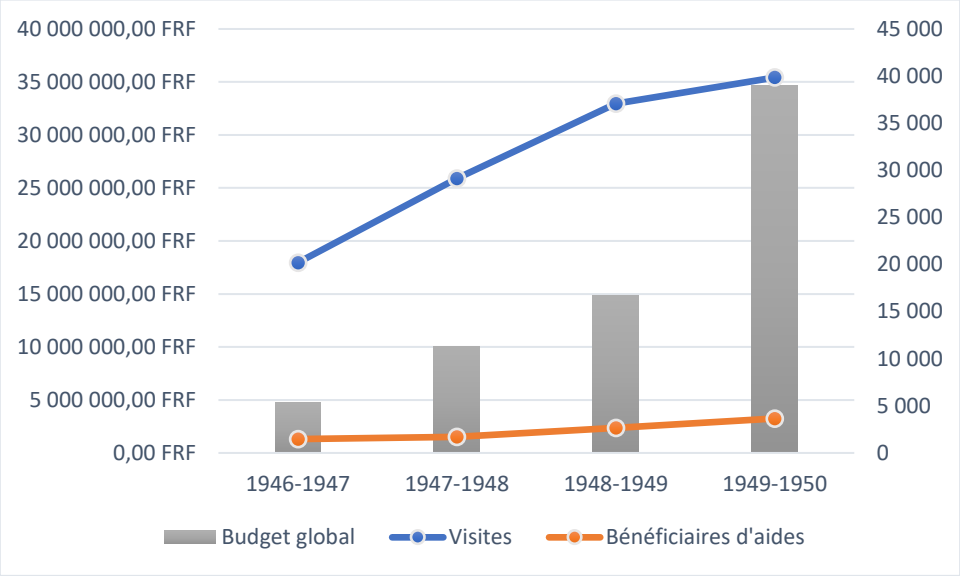

*

Les années d'après-guerre achèvent la consécration du modèle du Comité parisien. Réformé une dernière fois sur notre période à l'automne 1946, il intègre les activités et services développés durant l'Occupation par le Service des Étudiants du SGJ et lance de nouveaux chantiers de développement dans les années 1946-1950. En parallèle, le Ministère de l'Éducation nationale poursuit les volontés de Jean Zay en donnant une structure au réseau national des œuvres étudiantes. Le Comité Supérieur des Œuvres, dont l'action réelle, très peu claire avant la guerre, faute de documents d'archives, a été éclipsé par les services de Vichy durant l'Occupation est remplacé par un Centre National des Œuvres qui devient l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de politique sociale étudiante.

**

Entre 1944 et 1947, le réseau des œuvres entre dans l'ultime phase de son institutionnalisation. A ce titre, le Comité parisien, perturbé par la Libération et les pénuries du premier semestre 1944 fait figure de bon et seul exemple. Ces anciens dirigeants, partiellement éclipsés par les figures du Régime de Vichy durant la guerre, reprennent la direction d'un Comité renouvelé qui rebondit au printemps 1945, obtenant de nouveaux financements et une nouvelle légitimité auprès du Gouvernement provisoire. Devenu le modèle d'un genre

nouveau : celui du centre local de l'aide publique aux étudiants, le Comité parisien se transforme pour intégrer le nouveau réseau des comités régionaux qui sont créés à partir de 1946-1947. Plus développé que les autres, il continue sa montée en puissance en Ile-de-France à la fin des années 1940, étendant son emprise au-delà de Paris dans un développement jusque-là presque illimité.

Conclusion

Cette histoire administrative du Comité parisien permet de mettre en exergue les enjeux qui sous-tendent la création d'une forme nouvelle de service public. Si personne ne parle encore de service public étudiant en 1947, le développement sans limite du Comité parisien et les fonds qui lui sont accordés montrent bien, en un sens, qu'avant même le développement d'un Etat providence en France, certaines politiques sociales s'ancre dans la prise en charge des besoins sociaux.

Loin de réussir son projet d'embrigadement des étudiants parisiens, pensés en modèle puisqu'on créé spécialement pour eux un Service des Étudiants (parisiens) qui n'a pas d'égal dans l'administration de Vichy, l'Etat français semble avoir donné les moyens, au sens premier du terme, au développement de politiques inventés avant-guerre. En un sens, la focalisation du Régime de Vichy sur la jeunesse et les espoirs qu'elle y mettait a permis à la question sociale étudiante de franchir un nouveau seuil dans sa reconnaissance comme problème public.

Enfin, sur le temps long, ce considérable investissement, qu'il soit de la part des administrateurs de l'Éducation nationale de Jean Zay et René Capitant ou des Services de la jeunesse de George Lamirand, a permis une prise de conscience des problématiques sociales, économiques et culturelles des étudiants qui est à l'origine du réseau des œuvres scolaires et universitaires que nous connaissons encore.

Pour autant, cette étude ne permet pas d'aborder toutes les questions que nous aimerions poser à un tel objet. En effet, l'action personnelle et politique des individus responsables, qu'ils soient résistants avérés comme A. Rosier, R. de Lescure ou P-A. Touchard ou administrateurs de l'Etat français, n'a aucune place dans cette étude. Force est ainsi de constater qu'ils n'ont pas laissé de place à leurs actions dans les archives que nous avons consultées. Un gout presque amer qui met toutefois en avant la question des actes et surtout de la place de la Résistance dans le fonctionnement d'une administration. Ce d'autant que tous les documents afférant aux réseaux clandestins, s'ils ne sont que brièvement rapportés ci et là par divers témoignages ont probablement été détruits.

Troisième partie : Les politiques d'aides sociales aux étudiants

Entre 1940 et 1944, le Comité parisien des Œuvres sociales à destination des étudiants, sous la tutelle du Service des Étudiants, investit massivement dans une série de politiques d'aides sociales pour les étudiants. Si de prime abord, on peut questionner l'emploi de la notion d'aides sociales il est nécessaire d'admettre qu'au-delà des mots et des volontés politiques étudiées ci-avant, le SEP tente de pourvoir à tous les besoins des étudiants parisiens qu'ils soient primaires ; la gestion de l'alimentation en période de pénurie et du logement à l'épreuve des réquisition par la puissance occupante, qu'intellectuelle et culturelle ; l'organisation d'événements et d'activité extra-universitaires ou socio-professionnels ; la mise en place d'aides financières sur critères sociaux et d'équipe de travaux rémunérés.

Le CO-PAR ayant laissé de très nombreux documents relatifs à cette politique d'aide sociale, nous avons choisi de nous concentrer sur la question socio-culturelle des maisons de faculté, celle de l'alimentation et pour conclure de celle de financement des aides sociales par le biais du logement et des premières allocations financières.

Les maisons de faculté du Service des Étudiants représentent le cœur le plus visible de l'action sociale étudiante à Paris. Pensées comme des maisons de vie et d'émulation commune pour les étudiants, elles doivent servir de fer de lance à la politique idéologique de formation d'une jeunesse maréchaliste. Si les résultats de cette politique sont discutables, leur portée ont permis la naissance des foyers étudiants publics, la création d'espace de vie organisés par l'administration universitaire et les débuts des politiques culturelles que les CROUS et les universités perpétuent encore aujourd'hui.

Au travers du réseau de restaurants universitaires, nous tentons d'illustrer la montée en compétence sociale et économiques de l'institution publique sur une problématique sociale d'un groupe. En effet, la prise en charge ; par la centralisation et l'instauration d'une politique de réduction des couts et des prix ne semble pas aller de soi au début de la guerre. Pourtant, les pénuries et la prise de conscience des réalités économiques des étudiants parisiens poussent les instances du CO-PAR à satisfaire une demande qu'ils ont paradoxalement stimulée.

Enfin, rassembler allocations financières et logements pour les étudiants ne semble pas aller de soi. Pourtant, et contrairement aux restaurants universitaires qui accueillent tous les étudiants, ces services sont destinés en priorités aux étudiants suivis par les services de Madame Villalard, responsable sur toute la période du service social du CO-PAR et du SEP.

<u>Chapitre 8</u> :

Une maison pour les étudiants ?

Dès 1937 se pose la question d'ouvrir un foyer pour tous les étudiants parisiens afin de leur offrir un espace de vie en communauté au sein duquel ils puissent développer les savoirs acquis à l'Université. Ce projet, jamais mis en œuvre, sera celui du Service des Étudiants Parisiens qui organise à partir de 1941 une série de maisons de faculté dans Paris. Ces nouveaux lieux de sociabilités doivent pleinement s'intégrer dans la politique sociale et idéologique du Service, sans jamais y arriver comme le montre le cas de la Maison des Lettres.

**

Section I : Organiser la vie des étudiants parisiens

Afin d'atteindre les objectifs fixés par Vichy au Service des Étudiants, celui-ci reprend le projet laissé de côté de créer une cité universitaire en contre-bas de la Sorbonne. Le projet est toutefois avorté en raison de son coût très important. Dans le même temps, les étudiants demandent à s'organiser et le SEP saisit cette occasion pour lancer un réseau de maison de faculté dans le Quartier latin. Ces nouvelles structures, très complètes et modernes doivent offrir un cadre de vie en communauté aux étudiants et ainsi souscrire aux ambitions de la France de Vichy ; organiser la jeunesse

*

De la maison des étudiants[1] aux maisons de faculté

Dans sa note du 20 mars 1939, A. Rosier, souligne, à nouveau, la nécessité de la « création d'une vaste 'Maison de l'Étudiant Parisien' » qui seule serait « susceptible de répondre aux nécessité actuelles[2] ». Un message qui fait écho aux démarches entreprises par l'Académie de Paris à la fin des années 1930 et qui aboutissent à la création du Comité Parisien des Œuvres à destination des Étudiants fondé, officiellement, à l'hiver 1937. En effet, dès cette époque, il semble[3], que soit développé un projet d' « ensemble universitaire[4] » dont l'œuvre, administrée par le Comité Parisien, permettrait de proposer un cadre de vie aux étudiants parisiens. L'entreprise, développée avant-guerre, est reprise par la nouvelle administration du CO-PAR. Cette nouvelle politique se heurte cependant aux développements de la guerre et de l'occupation allemande dont nous avons déjà discuté, en partie, précédemment.

A. Rosier, dès sa note de mars 1939, dépeint avec précision la structure que devrait prendre une telle maison de l'Étudiant[5]. Proposant la refonte des services existants en 1937) au sein d'un unique batiment elle serait appelée à devenir « une parallèle du Comité Supérieur[6] » sur le plan local à une époque où le premier CO-PAR est encore pensé comme un échelon de coordination des œuvres à Paris. Pour autant, dans cette note, on trouve trace des prémices du développement étudié ci-avant, qui se lisent dans l'organigramme qu'il propose[7] ;

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Projet déjà mentionné, développé dans les discours de l'inauguration du CO-PAR en 1937 et dans la note d'A. Rosier de mars 1939.
[2] *Ibid*. Note du 20/03/1939, p. 12.
[3] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-98. Dossier de gestion du réseau des maisons de faculté.
[4] *Ibid.* Termes repris par G. de Tournemire dans une lettre au président de l'Association des Architectes Combattants au sujet du projet de regroupement géographiques de plusieurs maisons pour les étudiants.
[5] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Projet développé dans la note d'A. Rosier du 20/09/1939.
[6] *Ibid*. p. 13.
[7] Le graphique proposé ci-après ne reprend pas les structures des œuvres étudiantes déjà évoquées et étudiées antérieurement, pour autant elles sont bien présentes dans le projet développé par A. Rosier.

Graphique 31 : Fonctionnement de la Maison de l'Étudiant proposé en 1939

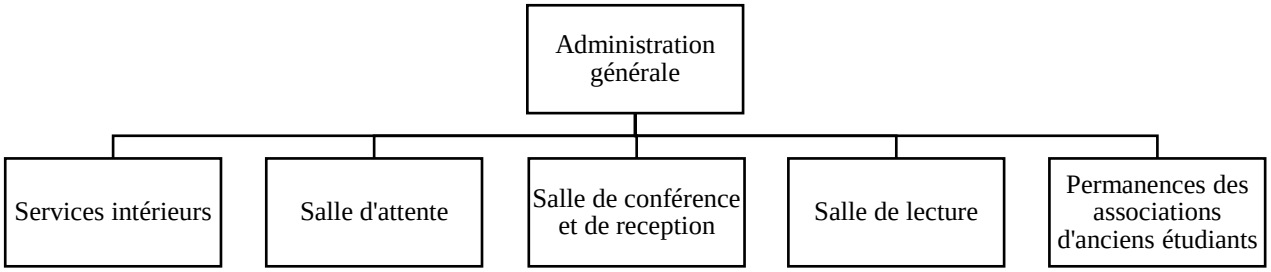

Il fait, ainsi, le tableau d'une structure d'accueil et d'orientation, rassemblant en un lieu unique services administratifs, bureau des antennes locales des œuvres étudiantes ainsi que les premiers pants de la politique culturelle du CO-PAR. Pour autant, on sait que ce programme ne voit pas véritablement le jour avant le début de l'année 1941 et le déménagement du Comité au 15 de la rue Soufflot qui est alors pensé comme un centre de coordination administrative plus qu'un lieu d'accueil des étudiants.

Une note au SGJ en date du 18 décembre 1940[1] au sujet de la fondation d'une maison de l'Étudiant au 53 de la rue Lhomond montre toutefois que le projet d'A. Rosier n'est pas abandonné. Les services de Vichy ambitionnent d'y établir un foyer de « cent chambre d'étudiants […] au prix de base de 200 FRF par mois[2] » qui deviendrait un « moyen d'influence et d'action sociale très efficace[3] ». Pour autant, les documents échangés au printemps 1941 par le responsable du SEP et les services de la jeunesse de l'Etat français, montre que cette solution n'est pas retenue. On trouve alors trace d'un autre projet datant de la fin des années 1930, d'établir un ensemble architectural pour les étudiants parisiens[4] reposant sur la réhabilitation d'un ilot insalubre, l'ilot n°3, en contrebas de la place Maubert dans le Ve arrondissement. Le dossier avait alors été confié aux Architectes combattants et été récompensé lors de l'Exposition universelle de 1937. On ne sait pas véritablement s'il a été spécifiquement commandé par l'Académie de Paris pour les étudiants[5], mais toujours est-il qu'en 1941, alors que le SEP se réapproprie la question des maisons pour les étudiants, G. de Tournemire se rapproche de ce

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-98. Note au SGJ du Bureau des Etudiants en date du 18/12/1940.
[2] *Ibid*.
[3] *Ibid*.
[4] *Ibid*. Lettre de G. de Tournemire.
[5] C'est ce que laisse penser G. de Tournemire quand il explique que le projet de 1937 a été « partiellement inspiré » par les besoins de l'Académie de Paris.

projet immobilier. Il s'agit alors d'aménager six maisons « au centre même de l'ilot, dans les 2 groupes d'immeubles encadrant l'avenue plantée d'arbres qui va de la Place Maubert à la flèche de Notre-Dame [rue Frédéric Sauton][1] »

Afin de mener à bien ce dessein d'une ampleur inédite dans l'histoire de l'Académie de Paris, depuis la reconstruction de la Sorbonne à la fin du XIXe siècle, G. de Tournemire entreprend, par une lettre aux doyens le 8 février 1941[2], une grande consultation pour évaluer les besoins réels que pourrait combler un tel projet. Cette communication fait suite aux délibérations de la Commission permanente du SEP du 3 février où l'on évoque pour la première fois l'opportunité de la « fondation d'une maison par Faculté et d'une maison pour toutes les Facultés […][3] ». On trouve trace, dans les archives du Comité, des réponses transmises par les doyens des facultés de Pharmacie[4], Sciences[5] et de Lettres[6] à la demande du SEP. Si les trois institutions adoubent le projet, toutes mettent en avant le fait que leurs associations étudiantes respectives sont très bien implantées dans la faculté et qu'une maison ne permettrait que « d'améliorer de façon très sensible la vie corporative[7] ». Par ailleurs, les doyens rappellent que les maisons devraient être ouvertes au plus près des facultés, afin de limiter les déplacements[8], qu'elles devraient être dotées d'équipements « d'agréments et d'intérêts[9] » sans qu'elles donnent lieu à un « enseignement *ex-cathedra*[10] ». A cette date s'installe progressivement une confusion entre la maison commune de l'Étudiant et les maisons spécifiques aux facultés puisque la distinction, franche jusqu'alors, disparait des correspondances. Ainsi, dans un courrier du 1er mars[11], le doyen de Sciences, devenu recteur, fait une synthèse des remarques formulées plus haut qu'il adresse au SEP au sujet de la « Cité des Étudiants[12] ».

---

[1] *Ibid*. Note sur l'organisation prévue de l'ensemble des maisons d'étudiant prévu par le SEP, non datée mais estimée à la fin du printemps 1941.
[2] *Ibid*. Lettre de G. de Tournemire aux doyens des facultés leur demandant de mener des enquêtes auprès des directions d'études au sujet de la création d'un ensemble de maisons pour les étudiants.
[3] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Procès-verbal de la Commission permanente du 03/02/1941.
[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-98. Courrier du 17/02/1941 du doyen de la faculté de Pharmacie.
[5] *Ibid*. Courrier du 22/02/1941 du doyen de la faculté de Sciences.
[6] *Ibid*. Courrier du 24/02/1941 du doyen de la faculté de Lettres.
[7] *Ibid*. Selon les mots du doyen de la faculté de Pharmacie dans sa lettre du 17/02/1941.
[8] *Ibid*. Courrier du 17/02/1941 du doyen de la faculté de Pharmacie.
[9] *Ibid*. Courrier du 22/02/1941 du doyen de la faculté de Sciences.
[10] *Ibid*. Courrier du 24/02/1941 du doyen de la faculté de Lettres.
[11] *Ibid*. Courrier du 01/02/1941 du Recteur de l'Académie à G. de Tournemire.
[12] *Ibid*. Note non-datée qui détaille le projet d'aménagement des Maisons de faculté rue Frédéric Sauton.

Les documents qui nous sont parvenus font état, entre les mois de mai et juillet 1941, d'intenses échanges entre les services du rectorat, ceux du SEP et ceux des Architectes anciens combattants au sujet de ce vaste ensemble. Toutefois, on sait que la maison de la faculté de Droit, fondée à l'été 1940, officiellement annoncée lors de la réunion du 9 mai 1941[1] s'installe au numéro 28 de la rue Gay-Lussac au mois d'octobre[2] tandis que la Maison des Lettres, officiellement annoncée en septembre est installée en novembre au 11 de la rue Soufflot[3]. Ces ouvertures, simultanées, qui se font grâce à l'influence de professeurs des deux facultés, comme le raconte F. Burgaud après la guerre, semblent avoir arrêté le vaste projet de la rue Frédéric Sauton qui disparait des échanges à partir de la rentrée 1941. Un projet dont le cout, qui n'est pas mentionné dans les documents qui nous sont parvenus, semble avoir été trop important pour les services de la jeunesse.

A partir du 1er janvier 1942, l'ouverture de la Maison de Médecine 15, avenue de l'Observatoire[4] et de l'arrivée à la direction du SEP de F. Veillet-Lavallée la politique d'ouverture des maisons perd en importance ; plus personne ne parle de créer une maison commune et il faut attendre le printemps pour que soit ouverte une maison des Sciences au 137, boulevard Saint-Michel[5] et la rentrée 1942 pour la maison des Beaux-Arts[6] qui est installée en face de l'école. Si l'heure n'est plus à l'ouverture, l'administration des maisons est un enjeu crucial de la politique social et idéologique du SEP qui utilise les maisons comme l'une des pièces maitresses de l'organisation de la jeunesse parisienne comme nous l'avons déjà partiellement étudié plus haut.

Au sortir de la guerre, la question d'une maison commune pour les étudiants parisiens se pose à nouveau mais en raison d'un contexte tout à fait différent. Comme nous l'apprend une note de 1947[7], la maison du droit a été expulsé à la Libération et s'est installée dans la maison des Sciences tandis que la maison de la Médecine, également expulsée s'est établie rue des Ursulines, dans les locaux de la maison des Lettres qui est aussi menacée d'expulsion. L'utilité des maisons dans l'organisation, louée dans le rapport de 1947[8] donne alors lieux à l'ouverture

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Réunion de la Commission permanente du 09/05/1941.
[2] *Ibid*. Annoncée lors de la réunion du 11/03/1941 de la Commission permanente.
[3] BURGAUD Françoise, « Pierre-Aimé Touchard à la Maison des Lettres », art. cit, p. 33.
[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Procès-verbal de la réunion du 09/01/1942 de la Commission permanente.
[5] *Ibid*. Procès-verbal de la réunion du 06/03/1942.
[6] *Ibid*. Annonce faire lors de la réunion du 05/06/1942 de la Commission permanente.
[7] *Ibid*. Note de 1947 sur le regroupement et la situation des maisons de facultés.
[8] *Ibid*.

d'autres structures après-guerre : maison des langues orientales en 1946[1], maison franco-italienne en 1947[2] ou encore maison du conservatoire en 1947[3]. D'autant qu'à cette époque, les maisons, qui hébergent également des étudiants sont concurrencées par les maisons dites communautaires, administrées pour partie par les étudiants qui affichent des objectifs similaires.

La création d'un réseau de structures d'accueil dans Paris

Dès la note de 1939, il est question d'établir un réseau de structures d'accueil pour les étudiants au sein de la capitale. C'était déjà le projet sur lequel reposait le CO-PAR, comme le rappelait le recteur Roussy en 1937 lorsqu'il évoquait la liste des œuvres désormais rassemblées à Paris pour concourir à « l'aide matérielle et morale » des étudiants[4] qui passe, à partir de 1941 par le biais des maisons de faculté qui sont le premier relai des politiques du Comité.

Si le projet de cité étudiante de la rue Frédéric Sautron n'a jamais vu le jour, les documents préparatoires à sa mise en œuvre nous informent à la fois sur les objectifs et les moyens mis en place par les autorités du Service des Étudiants dans ce réseau de structures. On l'a dit, tout au long de la période 1940-1944, les œuvres parisiennes ne cessent de se développer pour offrir toujours plus d'opportunités culturelles, sociales ou médicales aux étudiants de Paris mais on trouve dans ces nouveaux lieux de vie étudiante d'autres opportunités. Ainsi, ce document[5] nous apprend que le SEP ambitionne de doter chacune des maisons de salles de réunions, d'un bar, de salles de commissions (pour les réunions entres étudiants et enseignants), des salles de permanences pour les structures associatives, une salle de réunion du conseil de la maison, une salle de conférence, une bibliothèque, une salle de sport, des appartements de fonction et des bureaux pour les services administratifs. Sur le plan architectural, le SEP avait pensé faire de cette cité, en contrebas du Quartier latin, un modèle de lieu de vie comme l'indique la note[6].

L'ouverture, entre 1941 et 1944 de cinq maisons de faculté dote ainsi le Quartier latin d'un réseau de structures d'accueil et de services réservé aux étudiants et auxquels ils ont

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-99. Création de maisons après la guerre.
[2] *Ibid*.
[3] *Ibid*.
[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Discours prononcé par le recteur Roussy à l'inauguration du CO-PAR en 1937.
[5] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-98. Note sur l'organisation de la cité de la rue Sautron.
[6] *Ibid*.

vocation à participer comme l'illustre les organigrammes des maisons où les représentants étudiants ont une place en conseil de gestion.

Au-delà de l'aspect politique sur lequel nous revenons plus loin, c'est la question du développement culturel qui occupe majoritairement l'activité des maisons de faculté. Répartis en groupes d'études, les étudiants participent à l'émulation intellectuelle du Quartier latin en proposant des réflexions qui donnent parfois lieu à des conférences comme l'attestent les archives de la maison des Lettres[1]. Les maisons sont également des lieux d'expression artistiques puisqu'on y note la présence de chorales et de cours de chant qui donnent même lieu à l'intégration de la Chorale de l'Université de Paris[2].

Par ailleurs, les maisons sont également des lieux de développement d'initiatives d'ordre social. Si les plus visibles restent les deux restaurants universitaires ouverts à la Maison de la Médecine[3], par le SEP et à la Maison des Lettres, à la Libération[4], les maisons accueillent également des chambres pour les étudiants[5] et mettent à leur disposition divers services médicaux et socio-professionnels. Ainsi, la Maison du Droit dispose d'un groupe « Orientation et formation professionnelle[6] » qui propose des consultations juridiques et des services d'orientation et de formation pour les étudiants. Les maisons sont également impliquées dans l'aide aux réfugiés et aux prisonniers de guerre, en lien avec les services du CEEMP, puisqu'elles accueillent toutes, depuis 1942, une permanence assurée par un professeur d'université[7] chargée d'établir des fichiers de prisonniers et coordonner l'envoi de l'aide. Un service qui se double de celui administré par M. Lahalle à partir de 1943 et qui s'adresse cette fois aux étudiants partis travailler en Allemagne[8].

---

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-100. On trouve dans le carton de la maison des lettres de nombreuses invitations pour des conférences et des discussions d'ouvrages.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Note du 13/11/1942 sur la recherche par la Chorale universitaire de voix masculines.
[3] La présence d'un restaurant à la Maison de la Médecine est attestée dès fin 1943.
[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-100. Le compte-rendu du Comité permanent du CO-PAR du 15/12/1944 fait état d'un restaurant servant 300 repas/jours.
[5] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-100. Projet de déménagement de la Maison des Lettres rue des Ursulines début 1943.
[6] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-99. Organigramme de la Maison du Droit.
[7] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Note de service du 19/10/1942.
[8] *Ibid*. Note de service du 01/03/1943.

La pièce maitresse de l'organisation de la jeunesse parisienne

Dès la fin de l'année 1940, la question du contrôle, de l'influence et de l'efficacité sont au cœur de la politique menée par le SGJ à Paris[1]. On l'a vu, le rassemblement des œuvres au sein du SEP obéit principalement à un objectif d'embrigadement progressif des étudiants par l'organisation de leur vie quotidienne. En cela, les maisons de facultés parisiennes deviennent un modèle qui mêle action sociale et éducation politique. Il faut toutefois veiller à ne pas les réduire à de simples instruments de domination du pouvoir Vichyiste puisqu'elles sont, durant la période, un lieu d'émulation pour les étudiants dans un Paris occupé[2] et permettent un développement de la vie étudiante que les objectifs du SEP ne restreignent que partiellement.

Dès ses débuts, la Commission permanente[3] se fixe « l'action corporative en vue d'organiser la vie collective des étudiants[4] » ainsi que « l'action sociale en vue de préparer les étudiants à leur rôle futur dans la vie de la nation[5] » comme les deux principes fondamentaux qui règleront la politique étudiante. Cette politique, passe dès cette époque, par les maisons de facultés que le SEP envisage d'ailleurs comme des « clubs[6] » et non pas des « annexes de l'Université[7] ». Cette vision très souple, de prime abord, de ces maisons nous en apprend beaucoup sur le « double but, corporatif et social[8] » que poursuit le Service des Étudiants.

Le premier est relativement perceptible tant, sur la période, comme nous l'avons étudié, l'administration du SEP a organisé, autant que possible, un développement des services sociaux offerts aux étudiants parisiens ; logement, restauration, culture, sport, tourisme, santé, orientation professionnelle autant de domaines que le CO-PAR investit notamment *via* les maisons de faculté qui servent de relais fonctionnel à ces politiques[9].

Cependant, sous couvert d'une politique sociale, jugée parfois caritative[10] par les services de la jeunesse, le SEP tente surtout d'organiser, entre 1941 et 1944 une formation

---

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-98. Note du 18/12/1940 au SGJ qui porte sur la création d'un foyer derrière le Panthéon comme « moyen d'influence […] très efficace ».
[2] BURGAUD Françoise, « Pierre-Aimé Touchard à la Maison des Lettres », art. cit, p. 31-43.
[3] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Réunion de la Commission permanente du 03/02/1941.
[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-98. Courrier du 08/02/1941 de G. de Tournemire au recteur de l'Université.
[5] *Ibid*.
[6] *Ibid*.
[7] *Ibid*.
[8] *Ibid*.
[9] Comme on l'a déjà abordé au chapitre 6, les dossiers d'admission au sein des CTJI sont transmis par les maisons de faculté après avis du maitre de maison.
[10] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. C'est notamment le reproche qui est fait par le représentant du SGJ nommé auprès du SEP pour s'assurer du redressement des comptes et la fermeture des CTJI au printemps 1943.

corporatiste et idéologique des étudiants parisiens par le biais des maisons de formation dans l'optique de faire participer les étudiants à un effort collectif de redressement de la nation. C'est notamment ce qui transparait d'une des premières réussites des maisons de faculté ; l'organisation de « l'entr'aide[1] » avec les étudiants prisonniers ou libérés ou la constitution d'équipe d'auxiliaires pour la défense passive[2], dans une forme de solidarité de corps. La question de la communauté est le premier ressort qui interesse les responsables du SEP et de la jeunesse à Vichy comme on peut le lire dans les différents rapports qui se félicitent des actions des maisons de faculté. Que ce soit sur le plan social, sportif, artistique intellectuel ou proprement communautaire[3], les maisons de faculté deviennent les fers de lance de la politique idéologique de l'Etat français puis que tous les évènements organisés au sein des maisons sont pensés comme orientés vers la « formation intellectuelle, civique, morale et physique[4] »

Au sein de cet organigramme, le Maitre de maison, qui dirige l'établissement possède, pour les services du SEP, un rôle crucial. Dans un document rédigé en 1941 à propos du projet de la rue Sautron, on peut lire la conception de ce nouveau poste ;

> « Les professeurs dignes de ce nom ne considèrent pas en effet leur rôle terminé avec le cours. Ils regardent leurs élèves comme des disciples et savent que leur influence est prépondérante sur la formation de leur intelligence, mais aussi de leur caractère, de leur cœur, de leur esprit et de leur volonté dans l'intérêt national.
>
> Ce rôle des Maitre, le plus noble, celui qui, dans le passé, a assuré aux élites Françaises le plus grand rayonnement qu'elles ont eu dans le monde, doit être remis au premier plan de la vie des Étudiants Parisiens[5]. »

Une vision que complète F. Veillet-Lavallée dans sa note de rentrée 1943 lorsqu'il précise que les maitres de maisons, figures paternelles par excellence, ne doivent pas « laisser douter de [leur] fidélité au Maréchal[6] » et sont priés de faire un effort de propagande afin de « constituer une élite sociale et ardente[7] ». Dans les faits, comme le précise le chef du SEP, bien qu'il se

---

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-99. Note estimée à 1942 sur les maisons de faculté.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Dans le procès-verbal de la Commission permanente du 01/05/1942, est fait mention, pour la première fois, d'équipes de défense passive composées d'étudiants issus des maisons de faculté.
[3] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-99. Note estimée à 1942 sur les maisons de faculté qui dresse une liste des catégories d'action.
[4] *Ibid*.
[5] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-98. Projet d'aménagement de la Cité étudiante rue F. Sautron. Non daté mais estimé à l'année 1941.
[6] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Note du 10/09/1943 aux Maitres de maisons au sujet de la rentrée universitaire.
[7] *Ibid*.

gargarise du succès des maisons, qui accueillent de plus en plus d'étudiants[1], leur « nombre importe peu[2] » puisqu'il s'agit d'abord de former un noyau dur fidèle aux idées de la France de Vichy parmi les étudiants.

De ce fait, la maison de faculté est pensée comme un cercle commun où doit se développer un esprit de communauté que les cadres sont chargés d'entretenir. Ainsi, à partir de 1942, les maisons de facultés sont priées de passer des accords avec des maisons de jeunesse en banlieue parisienne sous la forme de « parrainages[3] » et de proposer des camps de vacances aux étudiants inscrits. Le temps d'un *weekend*, les étudiants sont invités à quitter Paris pour passer du temps, ensemble, dans une propriété du Service des Étudiants. Les notes de services nous donnent quelques exemples de ces séjours où les étudiants sont invités à effectuer des travaux manuels et agricoles comme retrouver des racines françaises qu'ils auraient oubliés. Ainsi, il existe deux types de camps ; ceux dits de « brassage » organisés notamment durant les vacances universitaires[4] et ceux réservés aux maisons où les étudiants partent par faculté. C'est notamment le cas à l'hiver 1942 où chaque centre du SEP se voit attribuer une série de dates pour son « camp de fin de semaine[5] » ; le 15 novembre pour le CJI, le 29 pour les Lettres, la semaine suivante pour les sciences et ainsi de suite.

Enfin, la direction du SEP se donne les moyens de surveiller l'avancée de ses projets par le biais du contrôle exercé sur les responsables de centre. Nous avons déjà parlé de ce phénomène de dépendance qui se caractérise par l'envoi systématiques de comptes-rendus[6] des activités et les repas entre responsables. Une technique qui semble fonctionner correctement puisque M. Bongrand, passé par la direction de la Maison du Droit avant de prendre la tête du service STO du SEP, le Docteur Trotot, chargé de la Maison de la Médecine et le Professeur Surzur pour celle des Sciences sont inquiétés et démis de leurs fonctions en septembre 1944[7] pour des faits de collaboration.

---

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Les procès-verbaux de la Commission permanente font souvent état des remontées du nombre d'inscrit.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Note du 10/09/1943.
[3] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Note du 06/09/1942.
[4] *Ibid*. Note 19/10/1942 au sujet du camp de la Toussaint pour les étudiants des Maisons ou encore le 02/12/1942 pour un camp à la fin du mois de décembre.
[5] *Ibid*. Note du 13/11/1942.
[6] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-100. Archives de la Maison des Lettres.
[7] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Compte-rendu du CA du 07/11/1944.

*

En l'absence d'une véritable cité des Étudiants dans le Quartier latin, abandonné faute de moyens de 1941, le réseau des maisons de faculté qui s'agrandit entre 1941 et 1943 propose nombre de services aux étudiants. En parallèle, il sert de colonne vertébrale à l'action de propagande vichyste du SEP au sens où il sert de lieu de coordination de l'investissement des jeunes dans la construction du monde de la Révolution nationale.

Section II : Deux cas d'école ; la Maison des Lettres et celles du Droit

La maison de la faculté de droit et celle de la faculté de lettres incarnent deux visions et deux réalisations différentes du projet d'embrigadement des étudiants, c'est pourquoi il parait intéressant de les mettre en regard afin de distinguer tant les spécifiés que les logiques permanentes de l'application de la politique du SEP. On l'a dit, la maison du droit est la première des maisons de faculté à sortir de terre, dès l'été 1940 alors que l'armée allemande vient d'entrer dans Paris. Si on ne possède pas de traces de la constitution première de cette association de juriste, on sait qu'ils plaident pour l'allocation d'un local auprès de la Commission permanente[1] qui inaugure les locaux le 7 mai 1941[2] au 28 de la rue Gay Lussac[3], à savoir deux appartements et un petit jardin. D'un autre côté, le projet de la maison de Lettres est présenté comme l'ambition d'un « petit noyau dur[4] », réunie autour de P-A. Touchard, alors enseignant au lycée Henri IV[5] que le SEP avait chargé de créer une structure équivalente à celle de la faculté de droit, pour les lettres[6]. Cette réalisation, moins ambitieuse dans ses débuts, s'établit d'abord dans un des appartements du 15, rue Soufflot[7] avant de déménager, à l'hiver 1941 au 11 de la même rue[8]. Ainsi, au début de l'année universitaire 1941-1942, les structures

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Procès-verbal de la Commission permanente du 14/03/1941.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-99. Dossier de coupures de presse relatant l'inauguration de la Maison du droit.
[3] *Ibid*. Les archives ont conservé une copie du premier bail de location des locaux.
[4] BURGAUD Françoise, « Pierre-Aimé Touchard à la Maison des Lettres », *Revue d'Histoire du Théâtre*, n°65, 1990, p. 32.
[5] BAUER Etienne, « Pierre-Aimé Touchard ou le pion gris », *Revue d'Histoire du Théâtre*, n°65, 1990, p. 7-9.
[6] BURGAUD Françoise, « Pierre-Aimé Touchard à la Maison des Lettres », *Revue d'Histoire du Théâtre*, n°65, 1990, p. 31.
[7] *Ibid*., p. 32
[8] *Ibid*., p. 33.

sont en place et accueillent leurs premiers étudiants. Pourtant, d'emblée, les résultats ne sont pas similaires.

*

Souplesse et distraction : La maison des Lettres

Les commentaires formulés en février 1941 par le doyen de la Faculté de Lettres[1] au sujet du projet de maison pour les étudiants de sa faculté nous indique, avant même la nomination de P-A. Touchard, l'état de perception du projet. Il présente alors une réflexion structurée, calquée sur le fonctionnement de ses enseignements, autour des « groupes d'études dirigés par des bureaux que désignent les étudiants eux-mêmes[2] » et dont le maitre-mot est la souplesse. Sans verser dans la caricature d'une opposition entre les deux maisons, il faut toutefois reconnaitre que le modèle proposé par le doyen est beaucoup moins rigide que celui de la maison du droit, alors en préparation au moment de la rédaction du courrier[3]. En effet, comme le montre l'organigramme de la maison ouverte en décembre celle-ci est principalement fondée sur les groupes d'études, divers et qui diffèrent d'une année à l'autre[4].

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, « 874W-98. Lettre du doyen de la faculté de Lettres à G. de Tournemire datée du 24/02/1941 au sujet d'une Maison de la faculté de Lettres.
[2] *Ibid*. p. 2.
[3] La maison du droit est inaugurée un mois plus tard, le 07/05/1941.
[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-100. Les notes sur les activités envoyées tous les mois au SEP par P-A. Touchard permettent de percevoir l'évolution permanente que connaissent les structures des groupes d'études de la maison des Lettres.

Graphique 32 : Organigramme de la maison des Lettres (1942)

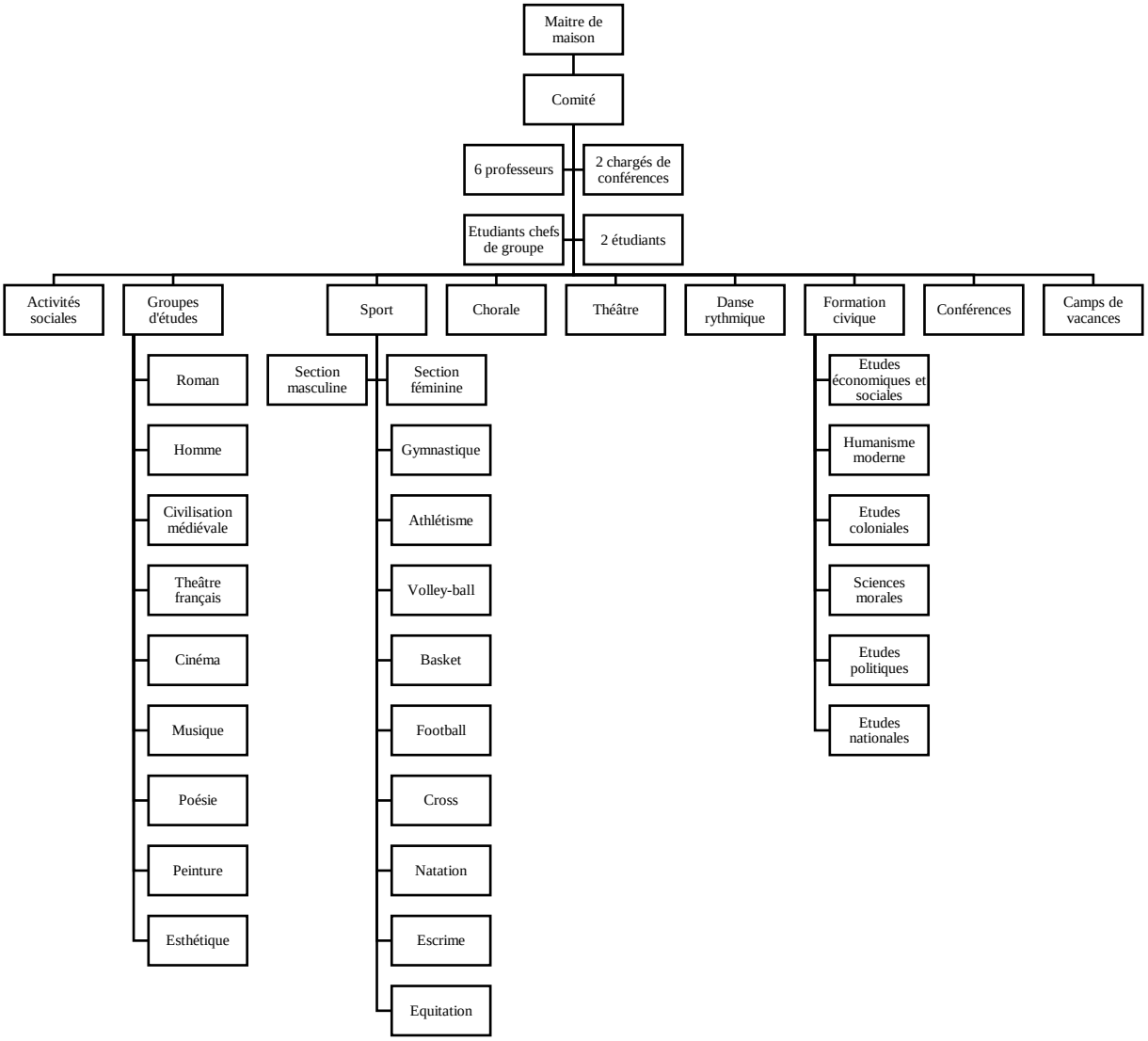

Les « principes généraux de la maison des Lettres[1] » font de la solidarité l'un des axes de fonctionnement de la structure. Si elle rappelle qu'elle est d'abord un des relais des services proposés par le SEP, les étudiants peuvent y trouver un « secteur de solidarité[2] » où s'échange des conseils, des leçons ou mêmes encore des biens et des services entre étudiants de la faculté[3]. François Burgaud, directrice adjointe de la maison dès 1942 raconte détaille même la mise en place d'un système de parrainage entre anciens et nouveaux étudiants[4]

[1] *Ibid*. Principes généraux de la maison des Lettres, document non daté mais rédigé au présent donc après l'ouverture du centre en 1942.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid*. Le document évoque même le « raccommodage de vêtements »
[4] BURGAUD Françoise, « Pierre-Aimé Touchard à la Maison des Lettres », art. cit, p. 34.

Par ailleurs, les services de F. Veillet-Lavallée placent beaucoup d'espoirs au sein de cette maison, qui a vocation à accueillir la future « élite des grandes administrations et des grands services de l'Etat » d'après les mots du doyen de la faculté en 1941[1] puisque, comme pour les autres structures, les étudiants doivent y développer la pensée de « l'accomplissement de la Révolution nationale[2] ».

Le projet, qu'il soit celui de la faculté ou du SEP connait un certain succès comme le montrent les comptes-rendus détaillés des activités, envoyés tous les mois par P-A. Touchard et dans lesquels on peut lire une croissance permanente des activités et des inscrits, visible sur le graphique présenté ci-après, ce qui pousse d'ailleurs la maison à déménager en avril 1943 au 2-5, rue des Ursulines, dans un local plus grand[3]

Graphique 33 : Evolution du nombre d'insrits à la maison des Lettres (1941-1944)

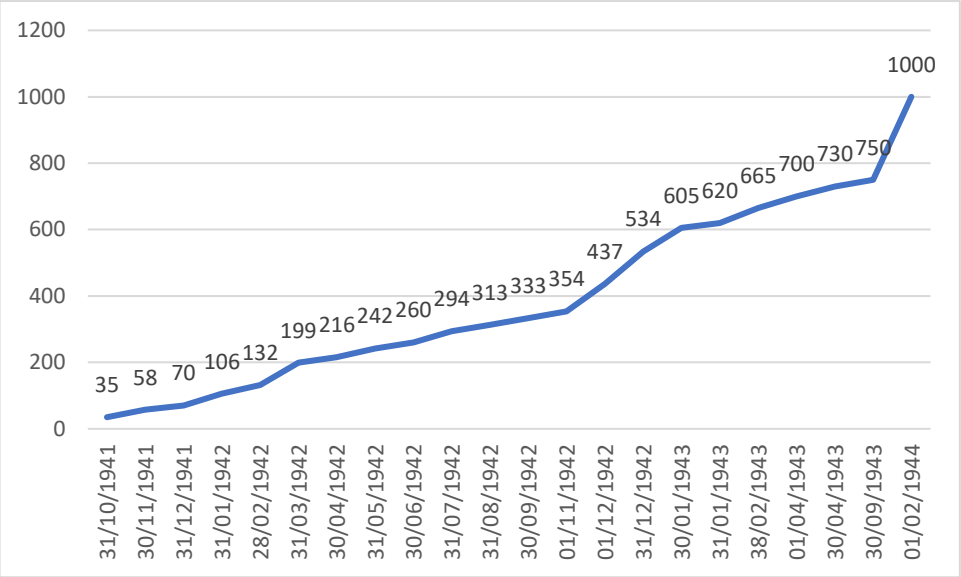

Enfin, la maison des Lettres est, peut-être, la seule trace que le CO-PAR ait laissé d'éventuelles activités résistantes. Nous n'avons trouvé aucunes traces d'activités de résistance au sein du Comité dans les archives consultées[4], pourtant F. Burgaud[5] brosse un autre portrait

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-98. Réponse du doyen de la faculté à la demande d'avis sur l'ouverture d'une maison des Lettres en février 1941.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-100. Projet pour une maison des Lettres, document du SEP daté de février 1942.
[3] *Ibid*. Note sur les activités du 1-30/04/1943 précise ce changement d'adresse.
[4] Si on suit F. Burgaud, elles ont bien été détruites « vers la fin de l'Occupation ».
[5] BURGAUD Françoise, « Pierre-Aimé Touchard à la Maison des Lettres », art. cit, p. 31-41.

que celui, plus lisse, qui est véhiculé par les documents officiels. Elle fait le récit d'une maison « allergique à la hiérarchie et hostile à l'embrigadement[1] », qui avait su développer un esprit presque résistant et s'associer à « trois ou quatre responsables du CO-PAR qui fermaient les yeux sur les activités clandestines de la MDL[23] » qui transformait les camps de vacances et les séjours du service civique rural en espace d'évasion (au propre comme au figuré), notamment pour des étudiants juifs, sans papiers. Elle ajoute ensuite que le changement de local, début 1943 répondait surtout à la nécessité de trouver un lieu d'échange plus sûr pour leurs activités. Si nous sommes forcés de prendre son discours au sens premier, comme un témoignage historique et donc sujet à caution, la mise en perspective avec d'autres éléments, prévenants des archives du Comité tendent à corroborer certains éléments.

Nous ne pouvons pas prouver que la maison des Lettres a tenu des réunions secrètes, disposés de moyens financiers supplémentaires occultes ou même aidé des juifs à franchir la ligne de démarcation, pourtant, il faut admettre, comme nous l'avons vu que la maison, comme toutes les autres, disposait de créneaux spécifiques pour ces camps de vacances ou encore d'une liberté certaine d'organisation qui laisse la porte ouverte aux activités que présente F. Burgaud.

Rigidité et rigueur : La maison du Droit

D'un autre côté, la Maison du droit apparait très ordonnée. Son organigramme n'a pas évolué sur la période par rapport au projet initialement fixé. Si elle se vante de continuer à développer ses infrastructures comme lorsqu'on apprend un projet d'ouvrir une piscine[4], son fonctionnement reste très rigide. Comme le montre le graphique suivant, la direction, repose, comme ailleurs, sur un Comité qui administre six groupes, eux-mêmes divisés en sous-groupes.

[1] *Ibid*., p. 36.
[2] Maison des Lettres.
[3] BURGAUD Françoise, « Pierre-Aimé Touchard à la Maison des Lettres », art. cit, p.36.
[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-99. Note, non datée sur la Maison du droit.

Graphique 34 : Organigramme de la maison du Droit (1942)

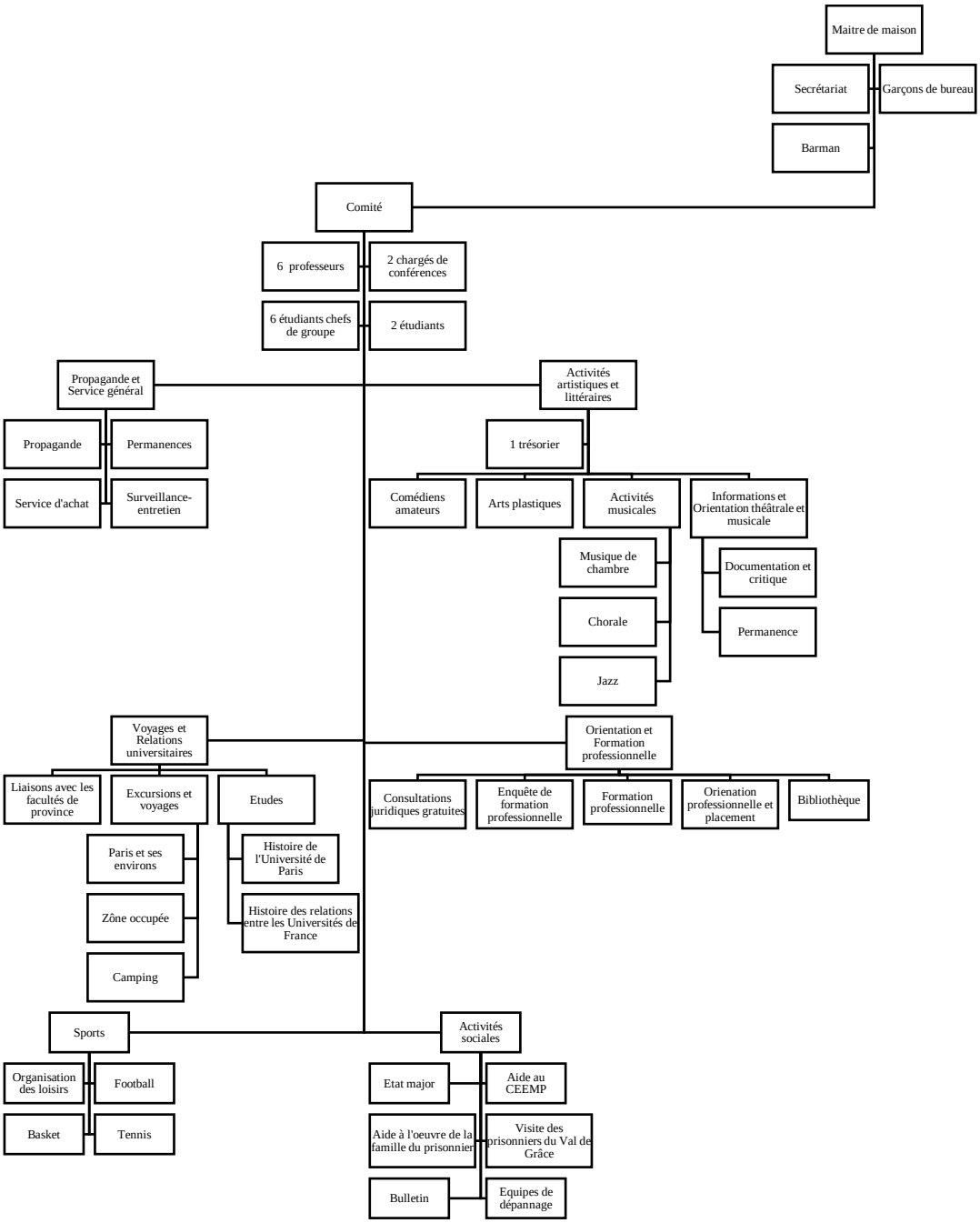

Une infrastructure où chaque supérieur est responsable de ses subalternes et où le principe de responsabilisation est pensé comme l'outil de l'efficacité. C'est notamment ce que laissent transparaitre cette note[1] dans laquelle on peut lire :

[1] *Ibid*.

« Chaque groupe s'articule […] en sous-groupes et en sections. Les Chefs de ces sections sont nommés et destitués par les Chefs de groupes devant lesquels ils sont responsables. ».

Dans les faits, on ne sait pas véritablement comment a fonctionné la maison du Droit. Les archives ont conservé l'exemplaire du bail de location de l'immeuble du 26, rue Gay Lussac[1] qui précise que la maison s'étend sur trois niveaux ; un appartement au rez-de-chaussée donnant sur un jardin, un autre au premier étage et un sous-sol. Concernant les activités, on trouve trace d'une note, rédigée par J. Godon à son arrivée à la direction de la maison en 1943[2] qui ne fait que rappeler dans le détail, les grands objectifs fixés aux groupes d'études déjà mentionnés.

Ambitions idéologiques et responsabilités

Comme le précise une note sur la Maison du droit[3], information déjà précisée dans une note aux maitres de maisons du 10 septembre 1943[4], l'accès aux maisons est gratuit pour tous les étudiants. Toutefois leur présence au sein de la maison est conditionnée à l'investissement dans les activités qui y sont proposées. La même note[5] précise que celles-ci doivent être « concrètes et précises pour préparer les jeunes à leur devoir d'Etat ». Ainsi le fonctionnement des maisons est fondé sur le modèle de l'action. Un étudiant qui n'agit pas se livre à « la fantaisie, l'aventure et la débandade[6] », valeurs contraires et conspuées par les Service des Étudiants qui entend former une « élite[7] ». On peut ainsi lire dans la note sur la maison du droit ;

> « Quiconque désire faire partie de la Maison du Droit doit entrer dans une section. A cet effet, le candidat doit s'engager à accomplir un travail donné, défini dans une formule qui varie d'une section à une autre avec le rôle de chacune d'elle. L'ensemble de ces engagements offre un choix étendu de manière correspondre aux goûts, aux aptitudes, aux disponibilités de temps du plus grand nombre de candidats éventuels. Par contre, l'engagement à prendre est

[1] *Ibid*. Copie du bail signé le 22/12/1941.
[2] *Ibid*. Note, non datée qui fait la liste des grandes activités de la maison.
[3] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-99. Note non datée sur le fonctionnement de la Maison du Droit.
[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Note aux maitres de maisons du 10/09/1943.
[5] *Ibid*.
[6] *Ibid*.
[7] *Ibid*.

strict, une fois pris, il doit être observé. Quiconque le viole sans motif sérieux et sans s'en excuser est rayé des membres de la Maison[1] ».

Une note du Secrétariat Général à la Jeunesse au sujet de la création de la maison du Droit, estimée à 1941[2] précise toutefois que « d'impérieuses raisons font militer en faveur d'une admission contrôlée afin de sauvegarder toujours […] une tenue irréprochable ». Des propos qui tendent à nuancer l'ouverture des maisons. Ainsi, à l'instar de la politique menée par P-A. Touchard au sein de la maison des Lettres, qui promouvait une large politique d'accueil de tous les bords politiques[3], il semble que chaque établissement, selon l'inclinaison officieuse de sa direction tente de constituer un noyau dur d'étudiant fidèle à la Resistance ou au Régime.

Toutefois, cela ne relève que de suppositions en l'absence d'archives ou de documents laissés par des dirigeants de la maison du Droit qui permettrait d'étayer les activités réelles de la maison en dehors des espoirs qu'on place en elle.

*

L'exemple comparé des deux maisons du droit et des lettres qui ouvrent au début de l'action du SEP nous permettent de voir que deux directions peuvent mener des projets différents pour les étudiants dans une certaine liberté. Ces deux cas permettent ainsi de nuancer l'état de dépendance dans lequel se trouvent les responsables du Comité dont nous avons discuté.

**

Les maisons des facultés qui ouvrent dans Paris à partir de 1941 remplacent le projet de cité étudiante, abandonné faute de moyens. Proposant de nombreux services aux étudiants (sur le plan culturel et social), leurs effectifs grandissent très vite, comme l'illustre le cas de la maison des Lettres. Dans le même elles permettent de confronter des modèles d'administration

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-99. Note, non datée sur le fonctionnement de la Maison du Droit.
[2] *Ibid*. Note du SGJ sur la maison du Droit.
[3] BURGAUD Françoise, « Pierre-Aimé Touchard à la Maison des Lettres », art. cit, p.34.

et pour l'historien d'aborder les rares traces de polarisation politiques entre Résistance et Collaboration qui ont été laissé par les acteurs du CO-PAR et du Service des Étudiants.

Chapitre 9 :

La question alimentaire

L'alimentation est, historiquement, au cœur des préoccupations des étudiants et de leurs organisations, notamment à Paris où la vie est particulièrement chère. C'est d'ailleurs, l'un des résultats périphériques démontrés par Antonin Dubois dans sa thèse sur la genèse socio-historique du groupe social étudiant à la fin du XIXe siècle et au début du XXe[1], en Allemagne et en France, qui a trouvé traces de restaurants étudiants, coopératifs, à Paris. Une démarche qui fait écho aux dynamiques, déjà évoquées, d'organisation de restaurants étudiants à Strasbourg, dans les années 1920[2]. Pour autant, comme le montre A. Dubois ainsi que les archives du CO-PAR que nous avons consultées[3], l'absence de financements et de soutien de la puissance publique à ces initiatives avant la fin des années 1930 retarde considérablement la naissance de services de restauration étudiante malgré sa place prépondérante au sein des problématiques de la question sociale étudiante.

**

[1] DUBOIS Antonin, *Organiser les étudiants. Mobilisations collectives et formation d'un groupe social (Allemagne et France, 1880-1914)*, Thèse de doctorat en Histoire, sous la direction de Gérard Noiriel et Katja Patzel-Mattern, Paris, Écoles des Hautes Etudes en Sciences Sociales et Universität Heidelberg, 2019.
[2] Voir Chapitre 1, Section II ; L'émergence d'une « question sociale » étudiante.
[3] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-67, Dossier des anciens contrats de gérance (1935-1936).

Section I : L'alimentation comme compétence du CO-PAR

La question alimentaire n'est pas, *a priori*, une des compétences du Comité Parisien à son lancement en 1937 ; pourtant, à la création du SEP en 1941, le CO-Par dispose d'un service de restaurants. Entre ces dates, l'institution parisienne se saisi de cette problématique qui occupe une part importante au sein des problématiques socio-économiques des étudiants[1] et affirme sa compétence en matière de restauration publique collective.

*

Compétence sociale

Apparue au XIXe siècle avec les processus d'industrialisation, la restauration collective semble encore faire encore partie, en ce premier XXe siècle d'un impensé collectif comme le rappelle Sylvie-Anne Mériot[2] qui montre qu'on assiste à une opposition entre la restauration associée à la gastronomie et la cantine ouvrière. Ainsi, alors que les étudiants, sont, pour la plupart, associés à un groupe social privilégié, la question de la prise en charge de leur alimentation se pose difficilement par les pouvoirs publics tant sur le plan social que technique. Une logique que semble perpétuer les représentants de l'Etat français quand ils précisent en ouverture de la première Commission permanente du SEP le 3 février 1941 que ;

> « Dans l'esprit de la Commission, l'aide matérielle que nous pouvons apporter aux étudiants doit venir comme un appoint et non comme une source d'existence totale[3]. »

Ainsi, l'action du CO-PAR s'inscrit dans un contexte où la question alimentaire étudiante se lit d'avantage comme de la charité ou tout du moins de la bienfaisance. Les archives du Comité ont conservé des traces des anciens établissements, privés, de restauration étudiante, qui existent à Paris dans les années 1930 et notamment d'un établissement, Le Foyer des Étudiants, fondé en 1935 au 16, rue des Fossés-Saint-Jacques dans le Ve arrondissement à Paris[4]

---

[1] L'alimentation fait pleinement partie des préoccupations des étudiants comme abordé dans le Chapitre 1.
[2] MERIOT Sylvie-Anne, *Le cuisiner nostalgique. Entre restaurant et cantine*, Paris, CNRS Editions, Collection Sociologie, 2002, 332p.
[3] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Extrait du procès-verbal de la Commission permanente du 03/02/1941.
[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-67. Dossiers des établissements agréés par le CO-PAR. Statuts de 1935 de l'établissement « Le Foyer des Etudiants ».

grâce à la générosité d'un « philanthrope anonyme[1] ». Cet exemple illustre ainsi la situation que connaissait la capitale à la naissance des Œuvres sociales ; la prédominance d'établissements privés gérés par des grandes fortunes

C'est pourtant le constat de la mauvaise alimentation des étudiants qui semble pousser les pouvoirs publics à se saisir de cette question dans les années 1930 comme l'atteste la création d'une commission pour le contrôle de l'alimentation des Étudiants de Paris en 1939[2]. Le Comité parisien apparait alors comme une forme d'aboutissement de la montée en compétence sociale sur la question alimentaire au début des années 1940. En effet, les instances chargées de l'administration du réseau de restaurants parisiens fonctionnent en application de ce que S-A. Mériot définit comme « quatre innovations[3] » ; l'application de règles d'hygiène héritées de la tradition hospitalière, la définition de principes nutritionnels, la mise en place de processus de sous-traitance ainsi que l'utilisation d'innovations technologiques et logistiques.

A l'instar de ce qui se faisait pour l'orientation professionnelle des étudiants, *via* le BUIC, c'est par la statistique que le Comité parisien se saisit de la question de la restauration, comme l'indique les statuts de la commission de 1939 à qui l'on confie la réalisation de « toutes études sur les problèmes se rapportant à l'alimentation des Étudiants[4] ». De cette légitimité statistique en découle alors une compétence et une responsabilité dans la « coordination des efforts entrepris pour l'organisation des restaurants universitaires[5] » ainsi qu'une possibilité « d'assurer la gestion de certains d'entre eux[6] ».

Pour ce faire, le premier Comité puis le Service des Étudiants durant l'Occupation investissent massivement dans la question de l'alimentation des étudiants parisiens. Une politique ambivalente puisqu'elle se lit d'un côté comme le pourvoi d'un équilibre alimentaire à tout étudiant qui aurait les moyens d'acheter un bon de repas[7] tout en créant spécifiquement un déséquilibre entre une « élite étudiante[8] », à qui on réserve un restaurant spécifique, et la masse.

---

[1] *Ibid*. Document retraçant l'histoire du Foyer des Etudiants.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Il s'agit ici des premières commissions du CO-PAR fondées en janvier 1939.
[3] MERIOT Sylvie-Anne, « Chapitre 1 : Historiographie de la restauration et de l'alimentation », dans *op. cit*., p. 17-52.
[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Statuts de la Commission de contrôle de l'Alimentation des Etudiants de l'Université de Paris, dans son article premier.
[5] *Ibid*.
[6] *Ibid*.
[7] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. C'est ce que précise G. de Tournemire au sujet de l'aide apportée aux étudiants lors de la Commission permanente du 03/02/1941.
[8] *Ibid*. Formule utilisée par F. Veillet-Lavallée au sujet de la réouverture du Restaurant Fénelon 03/04/1942.

Via son service de restaurants le SEP mène ainsi une forme de politique élitiste qui ressemble beaucoup à celle menée au sein des Maisons de faculté à laquelle elle est d'ailleurs liée. La qualité des repas est différenciée selon les établissements ; lycées et restaurants en régie directe étant mieux ravitaillés que les autres[1] tout comme le public accueilli. Si le SEP n'a laissé aucunes traces de ségrégation entre les étudiants, l'étude des examens de demande d'inscription au service des restaurants[2] ainsi que les débats entre les membres[3] tendent à laisser penser que ses organes sont chargés de repartir les étudiants selon leur engagement dans les structures du SGJ[4]. Une affirmation qu'il faut toutefois nuancer puisqu'elle ne concerne que le restaurant Fénelon, dont nous avons déjà discuté, et parce que le service des restaurants semble plutôt fonctionner sous pression permanente, faute de moyens physique (places) puis financiers et alimentaires[5]

La question de la santé des étudiants fait partie des obligations auxquelles semblent s'astreindre les responsables du SEP. Tous les ans, la Commission examine les rapports d'inspection de la commission d'hygiène sociale du Ministère de l'Éducation nationale[6] et tente de réagir aux critiques qui sont formulées quant à la qualité de sa restauration[7].

Enfin, il semble nécessaire d'admettre, que c'est avant tout la confrontation aux pénuries alimentaires que nous détaillons plus bas et la pauvreté relative du groupe social étudiant parisien face à des prix en constante progression qui est terminé de forger la compétence sociale du Comité parisien à proposer un service de restaurants.

---

[1] *Ibid*. Procès-verbal de la Commission permanente du 01/05/1942.
[2] *Ibid*. Plusieurs cas sont étudiés, durant la période 1940-1944, par la Commission permanente du SEP, presque systématiquement rejetés
[3] *Ibid.* Dans le procès-verbal de la Commission permanente du 17/02/1941, on trouve trace d'une opposition entre G. de Tournemire et A. Rosier au sujet de la définition d'un étudiant.
[4] Les Maitres de maisons sont chargés de présenter les dossiers des étudiants pour les CTJI et les restaurants.
[5] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. A l'hiver 1942 puis à l'été 1943, le service fonctionne à guichet fermé et ne procède qu'au renouvellement des situations.
[6] *Ibid*. Fin juillet 1941, la Commission rend son premier rapport.
[7] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-67. On trouve trace de deux séries d'échanges entre des étudiants et les autorités de tutelles du CO-PAR (rectorat et SGJ) quant à la mauvaise qualité des plats en 1941 et en 1944.

Compétence financière

Sur la période 1940-1945, le poids financier de la restauration augmente de manière proportionnelle au développement du réseau d'établissement. Dès le début, le financement de ce service est une question à part dans le budget du Comité Parisien puis du SEP puisque les recette ne peuvent couvrir l'ensemble des dépenses des restaurants et que, progressivement, c'est le Secours National qui palie ces manques.

Le rôle d'administration du CO-PAR se lit également dans la gestion des fonds alloués aux divers restaurants gérés ou agréés comme le montre le troisième alinéa de l'article 1 des statuts de la Commission de 1939 qui prescrit ;

> « Exercer un contrôle sur les restaurants universitaires et notamment contrôle financier de leur gestion et des achats communs[1] »

Cette phrase résume très bien la compétence financière du Comité en matière d'alimentation. Proposer un service de restaurants c'est pourvoir à son financement, répartir les subventions mais également contrôler et centraliser les dépenses.

Sur le premier point, il semble que la majeure partie des financements du service des restaurants réside dans la vente des repas ainsi que des subventions accordées par le Secours National. Pour l'année 1943, année où l'institution atteint le paroxysme de son développement, si l'on en croit le livret mensuel des comptes, retranscris partiellement dans le tableau n°26, ci-après, le SEP tente difficilement de financer partiellement l'activité des restaurants agréés grâce aux recettes sans y parvenir puisque les pertes annuelles en la matière sont chiffrées à quelques 789 709 FRF.

[1] *Ibid*.

Tableau 25 : Évolution mensuelle du résultat des comptes de restaurants du CO-PAR (1943)[1]										
Dépenses										
	Au 31/01	**Au 28/02**	**Au 31/03**	**Au 30/06**	**Au 31/07**	**Au 31/08**	**Au 30/09**	**Au 31/10**	**Au 30/11**	**Au 31/12**
Restaurants Foyers	617 013,95 FRF	1 298 071,15 FRF	2 252 980,40 FRF	4 829 011,15 FRF	5 168 802,15 FRF	5 355 512,30 FRF	5 655 180,70 FRF	5 968 725,25 FRF	6 846 086,75 FRF	7 755 275,60 FRF
Restaurants Divers	29 127,60 FRF	50 799,90 FRF	72 928,50 FRF	185 086,45 FRF	214 118,00 FRF	236 710,45 FRF	306 622,30 FRF	335 888,90 FRF	351 324,80 FRF	399 253,50 FRF
TOTAL	646 141,55 FRF	1 348 871,05 FRF	2 325 908,90 FRF	5 014 097,60 FRF	5 382 920,15 FRF	5 592 222,75 FRF	5 961 803,00 FRF	6 304 614,15 FRF	7 197 411,55 FRF	8 154 529,10 FRF
Recettes										
	Au 31/01	**Au 28/02**	**Au 31/03**	**Au 30/06**	**Au 31/07**	**Au 31/08**	**Au 30/09**	**Au 31/10**	**Au 30/11**	**Au 31/12**
Restaurants Foyers	672 806,00 FRF	1 340 586,00 FRF	2 142 133,00 FRF	4 295 660,00 FRF	4 527 516,10 FRF	4 673 086,10 FRF	4 880 298,60 FRF	5 472 127,25 FRF	6 245 548,75 FRF	7 221 794,05 FRF
Restaurants Divers	5 967,35 FRF	14 604,70 FRF	19 001,65 FRF	49 423,45 FRF	55 379,55 FRF	69 115,25 FRF	75 378,50 FRF	124 591,70 FRF	129 340,80 FRF	143 025,40 FRF
TOTAL	678 773,35 FRF	1 355 190,70 FRF	2 161 134,65 FRF	4 345 083,45 FRF	4 582 895,65 FRF	4 742 201,35 FRF	4 955 677,10 FRF	5 596 718,95 FRF	6 374 889,55 FRF	7 364 819,45 FRF
Résultat net										
	Au 31/01	**Au 28/02**	**Au 31/03**	**Au 30/06**	**Au 31/07**	**Au 31/08**	**Au 30/09**	**Au 31/10**	**Au 30/11**	**Au 31/12**
TOTAL	32 631,80 FRF	6 319,65 FRF	-164 774,25 FRF	-669 014,15 FRF	-800 024,50 FRF	-850 021,40 FRF	-1 006 125,90 FRF	-707 895,20 FRF	-822 522,00 FRF	-789 709,65 FRF

On trouve, en parallèle, dans les archives du CO-PAR une partie importante de la comptabilité financière de ce réseau, qui va de mai 1941 à octobre 1943[2]. Le graphique ci-dessous (Graphique n°33) tend à montrer l'importance progressive que prend le réseau des restaurants du CO-PAR au fil du temps, par le biais de l'accroissement des dépenses et de la vente de tickets de restaurants aux étudiants, mais également la maitrise des finances du Comité, pour ce qui concerne ces établissements partenaires.

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-35. Extraits des livres de comptes du CO-PAR pour l'année 1943.

[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-65. Dossier des finances du service de restaurant. Comptabilité des restaurants agréés.

Graphique 35 : Dépenses des restaurants agréés par le CO-PAR (mai 1941 - octobre 1943)

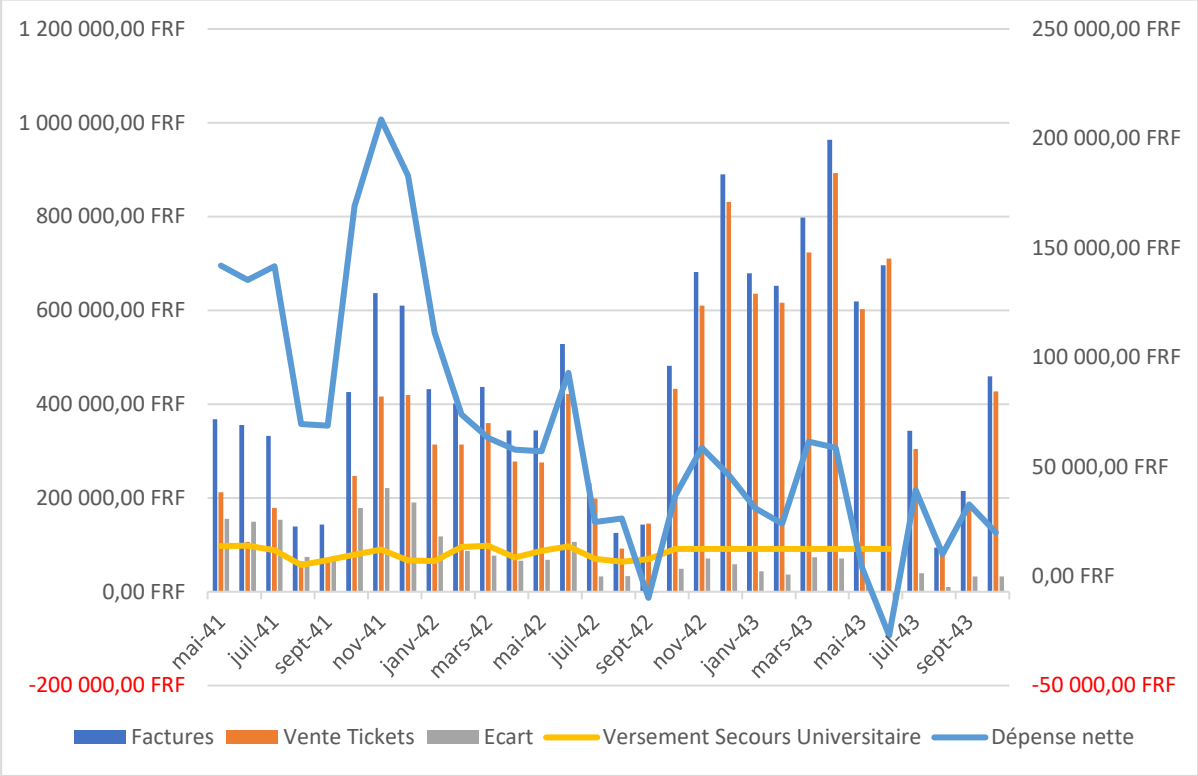

Si ces deux documents montrent, à leur manière, le développement de la portée des restaurants et les modalités de leur financement, ils occultent le rôle prépondérant que joue le Secours National dans le fonctionnement de ces établissements. Les archives de la Commission permanente[1] et des finances[2] du CO-PAR nous éclairent à ce sujet. Ainsi, si l'on étudie les budgets qui courent de 1941 à 1944, on remarque que chaque fois que le Comité ne couvre pas ses pertes dans les services de restaurants, le Secours national[3] apporte son aide. C'est notamment le cas en 1943, année dont nous avons déjà longuement parlée, et pour laquelle le SEP termine son exercice de restaurants avec un déficit[4] de 789 709 FRF[5]. Si nous avons déjà évoqué les incohérences qui persistent dans les différents documents relatifs à 1943, force est de constater que tous s'accordent exactement sur cette perte sèche pour le service des restaurants. Un déficit qu'équilibre une autre ligne comptable apparaissant pour l'occasion et

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Archives des procès-verbaux des réunions de la Commission permanente entre 1941 et 1945.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-35. Archives des services financiers du CO-PAR.
[3] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Réunion du 03/02/1941. On apprend que le SN finance les activités des restaurants par le biais du Secours Universitaire, mentionné sur le graphique.
[4] *Ibid.* Lors de la Commission permanente du 05/03/1943, F. Veillet-Lavallée utilise même ce motif financier pour refuser l'ouverture d'un restaurant.
[5] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-35. Données financières de 1943.

qui tend à montrer la dépendance financière des œuvres parisiennes au Secours national dont nous parlions plus haut.

Les documents financiers des restaurants agréés du CO-PAR[1] donnent également à voir les principes de fonctionnement économique, à savoir la répartition et le contrôle des fiances des établissements par le Comité parisien. Ainsi, chaque établissement adresse, plusieurs fois par mois, la totalité de ses factures ainsi que les nombre de repas servis avant que le service des restaurants ne contrôle le nombre de tickets vendus aux étudiants et ne rembourse le restaurateur[2]. En d'autres termes, c'est systématiquement le CO-PAR qui prend à sa charge la différence si celle-ci est négative. Ce fonctionnement, très avantageux pour les établissements, expliquerait d'ailleurs que les plaintes se situent plus au niveau du taux de fréquentation des restaurants, c'est-à-dire le nombre de tickets vendus, plus que sur les modalités de financements comme le montre le cas de Madame Pichon-Landry évoqué en avril 1943 qui demandait que le SEP s'engage à lui assurer 400 repas par jour[3]. La fixation de quotas minimum de repas servis est d'ailleurs au centre de la signature des conventions de fonctionnement entre les restaurants et les services du SEP comme le montre les contrats signés durant la période[4].

En outre, le Comité s'engage à verser à chaque gérant un salaire de 1500 FRF tous les mois, la prise en charge du logement et de la restauration de celui-ci[5] ainsi que de lui faire bénéficier d'avantages dans l'approvisionnement[6]. Pour autant, les interventions à la Commission permanente[7] et les récits de restaurateurs consignés dans les archives[8] tendent à montrer que le CO-PAR a parfois autant de mal que les autres institutions à pourvoir au ravitaillement correct de ses établissements partenaires.

En d'autres termes, le service des restaurants du CO-PAR fonde sa compétence financière sur l'administration d'une forme de service à destination du public, notamment par le biais d'une forme de sous-traitance et d'optimisation technique des processus

---

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-65. Comptabilité des restaurants agréés.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-67. Contrat passé avec le foyer Ste. Geneviève.
[3] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Procès-verbal de la réunion du 03/04/1943 de la Commission permanente.
[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-67. Exemple du contrat signé le 16/04/1943 entre le SEP et le Foyer du boulevard Raspail qui stipule que le CO-PAR s'engage à assurer un minimum de 200 repas par jour.
[5] *Ibid*.
[6] *Ibid*. Evoqué à plusieurs reprises notamment dans le récit de la relation qui unit le Foyer des Etudiants de la rue des Fossés-Saint-Jacques et le CO-PAR.
[7] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Problème notamment évoqué lors de la réunion du 01/05/1942.
[8] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-67. Motif invoqué notamment par la propriétaire du Foyer des Etudiants pour rompre son contrat avec le SEP.

d'approvisionnement, loin de certains objectifs de rentabilité économiques. En effet, à la Libération, les études de contrôles des finances qui sont commandées par le CO-PAR[1] sur les exercices financiers du SEP (1941-1944) montrent que systématiquement le service des restaurants est déficitaire et que ce déficit se creuse à mesure que les étudiants désertent la capitale, et les restaurants.

*

Tout au long des dix premières années de son existence le Comité parisien des œuvres n'a eu de cesse de prouver, progressivement, sa légitimité à traiter des questions sociales étudiantes. Alors qu'il prenait le pas sur des actions jusque-là confiées aux étudiants, le développement du service des restaurants par l'administration du Service des Étudiants tend à illustrer cette double montée en compétence sociale et financière.

Section II : Administrer un service de restauration

Le service des restaurants du CO-PAR fonctionne, durant la période qui nous intéresse selon deux principes ; l'agrémentation d'un côté et la gestion directe d'un autre. Cette dualité dans la gestion s'explique par plusieurs facteurs, au premier rang desquels on trouve la montée en compétence, financière et sociale, du CO-PAR sur cette question. Si le besoin d'un service de restauration se fait sentir dès les années 1930, le Comité n'est pas en mesure, sur le plan administratif et financier de faire fonctionner un service complet. C'est pourquoi il se tourne vers des entreprises privées à qui il délègue la gestion de restaurants. De plus, n'est pas le premier acteur à proposer un service de restauration étudiante à Paris au début de la guerre. La centralisation des activités et la création d'un monopole public sont alors également un enjeu determinant de l'action du Comité parisien en la matière qui n'hésite d'ailleurs pas à user de sa relation avec les autorités de l'Etat français en matière de ravitaillement pour prendre le contrôle d'établissements[2].

*

[1] *Ibid*. Lettre du 04/05/1945 de P-A. Touchard au Directeur de l'Ecole de la France d'Outre-Mer au sujet des finances du service des restaurants.
[2] *Ibid*. Dossiers sur le ravitaillement des restaurants parisiens.

De l'agrémentation à la gestion directe

C'est par l'agrémentation que le Comité parisien amorce sa prise de contrôle des restaurants étudiants de Paris[1] qui devient un véritable politique de certification puis d'assimilation des structures au sein de sa politique sociale avant d'avoir les moyens, dans un second temps, d'ouvrir ses propres structures.

A ce titre, l'exemple du Foyer des Étudiants de la rue des Fossés-Saint-Jacques illustre bien la politique menée par le Comité en la matière. Les restaurants agréés étaient des établissements gérés par une personnalité morale distincte du CO-PAR, sous la forme d'une Société à responsabilité limitée (SARL) voire parfois sous la forme d'une association de droit privé, administrée par une personne physique, souvent des femmes qui avaient fait des étudiants leur public-cible. Tout au long de la période, on trouve trace d'une série croissante de restaurants avec qui le CO-PAR[2] a passé des conventions d'agréments. On distingue alors les restaurants d'établissements scolaires, les Lycée Louis-Le-Grand et Saint-Louis en tête, des restaurants privés dont nous avons déjà parlé.

On sait, notamment, qu'à la prise de fonction de F. Veillet-Lavallée en décembre 1941, le CO-PAR a passé quatorze conventions[3] avec des restaurants étudiants parisiens pour un total de 4 090 couverts proposés tous les jours, principalement répartis dans le Quartier latin, autour de la Sorbonne. Ce chiffre évolue pour atteindre presque 5 000 couverts proposés au début de l'année 1944.

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-67. Après la guerre on compte plus de 29 restaurants agréés par le CROUS.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Notes de services.
[3] *Ibid*. Liste contenue dans les notes de services. Date inconnue mais estimée à l'hiver 1941.

Tableau 26 : Comparaison du réseau de restaurants universitaires (1941-1944)			
		1941	**1944**
Nom	**Adresse**	**Nb. de couverts**	
St. Geneviève	16, rue des Fossés St. Jacques	1200	1200
Maison des Mines	270, rue St. Jacques	750	800
St. Louis	Boulevard St. Michel	200	130
Louis-Le-Grand	123, rue St. Jacques	200	120
Foyer International	93, boulevard St. Michel	450	1300
Restaurant Fénelon	169, rue St. Jacques	300	250
École de Physique-Chimie	10, rue Vauquelin	240	0
Foyer Raspail	214, boulevard Raspail	150	60
Amical	7, Bourg l'Abbé	150	175
Conservatoire	14, rue de Madrid	180	200
UCJG[1]	14, rue Trévise	20	10
UCJF[2]	22, rue de Naples	30	10
Concordia	30, rue de Tournefort	10	10
Institut Catholique	61, rue Madame	210	160
Maison de la Médecine	15, avenue de l'Observatoire		50
Maison des Étudiants Protestants	46, rue de Vaugirard		250
École coloniale	12, rue Leverrier		250
TOTAL		**4090**	**4975**

Durant la guerre, la liste des restaurants agréés par les services du SEP n'évolue que très peu puisqu'à partir de 1942 et l'ouverture des maisons de faculté, le Comité parisien se focalise sur l'ouverture de restaurants en régie directe au sein des établissements ou dans le Quartier latin. Si cette politique d'ouverture fonctionne dans les maisons, comme l'atteste les archives consultées[3], l'ouverture de grands restaurants universitaires gérés directement par le service des restaurants du CO-PAR peine à se concrétiser comme l'atteste le cas du projet de restaurant Place du Panthéon en 1942. Ainsi, le 3 avril 1942[4], F. Veillet-Lavallée annonce un projet d'ouverture d'un restaurant de 1500 couverts dans un garage de la SNCF place du Panthéon. Pour autant, la suite des échanges entre le SEP et les services du SGJ tendent à montrer que le CO-PAR se heurtent à l'impossibilité pratique et politique d'ouvrir un tel espace. En effet, le

[1] Union Chrétienne des Jeunes Gens (UCJG).
[2] Union Chrétienne des Jeunes Filles (UCJF).
[3] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-98-104. Dossiers relatifs aux maisons de faculté.
[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Procès-verbal de la Commission permanente du 03/04/1942.

SGJ refuse de faire réquisitionner le local[1] et n'accorde pas au SEP les 500 000 FRF necessaire au rachat du fonds de commerce de l'ancien locataire[2]. Faute de moyens, le projet semble donc avoir été abandonné à l'automne 1942 lorsque la SNCF exige que le SEP lui fournisse un autre local en remplacement[3].

Il semble donc que le SEP choisisse, de progressivement prendre la direction de certains établissements, jusque-là agréés. C'est notamment le cas du Restaurant Fénelon situé rue Saint-Jacques, d'abord administré pour le CO-PAR[4], dont F. Veillet-Lavallée annonce la réouverture au printemps 1942[5] avec à sa tête une nouvelle organisation présidée par Mademoiselle de Coubertin. Une démarche qui est expliquée à la Commission permanente le 10 décembre 1941[6] lorsque le chef du SEP détaille l'importance d'ouvrir des restaurants en régie directe et cité nommément le cas du restaurant Fénelon. Ainsi, à la fin de l'année 1942, le SEP ne possède alors qu'un seul restaurant en régie directe. Une situation qui n'évolue pas véritablement si on en croit les procédures de renouvellements des contrats entamée à l'été 1945[7], puisque le Comité administre directement comme indirectement onze établissements répartis comme tel ;

Tableau 27 : Liste des restaurants du Comité (août 1945)

	Nom	**Nb. de couverts**
Restaurants agréés	Foyer International	700
	Ste. Geneviève	650
	Maison des Mines	450
	Foyer Protestant	120
	Conservatoire	150
	Institut Catholique	100
	Amicale	100
Restaurants gérés	Foyer Colonial	150
	Beaux-Arts	250
	Fénelon	150
	Médecine	150
TOTAL	**11**	**2970**

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-66. Dans une note du 24/08/1942, J. de Turckheim explique que le SGJ s'est engagé à obtenir un accord direct avec la SNCF, propriétaire des lieux, refusant de demander la réquisition des lieux.
[2] *Ibid*. Courriers échangés entre le 09/04/1942 et le 23/04/1942 entre le SEP et les Etablissements CORRE, locataires du garage qui demande le rachat du fonds de commerce.
[3] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Procès-verbal de la Commission permanente du 02/10/1942.
[4] *Ibid*. Annonce faite lors de la réunion du 25/05/1941 de la Commission permanente.
[5] *Ibid.* Procès-verbal de la Commission permanente du 03/04/1942.
[6] *Ibid*. Procès-verbal de la Commission permanente du 10/12/1941.
[7] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-67. Note du 18/08/1945 à l'attention d'A Rosier sur le renouvellement des contrats avec les établissements.

Sur la période, faute d'avoir véritablement réussi à ouvrir un grand restaurant dans le Quartier latin, il semble donc que le Service des Étudiants ait fait le choix de prendre le contrôle de deux établissements et de favoriser le développement du nombre de couverts.

Graphique 36 : Rapport entre la fréquentation et le prix des restaurants universitaires (1941-1945)

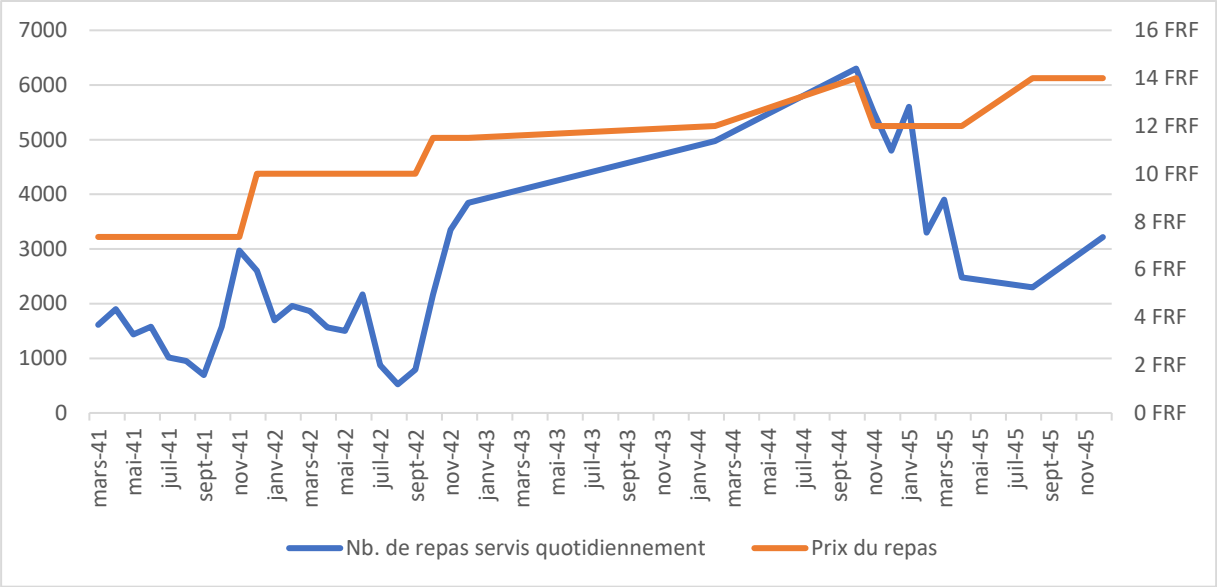

La question du prix et de la fréquentation sont également centrales pour comprendre le fonctionnement du réseau de restaurants. Les étudiants doivent d'abord acheter leurs bons, pour un restaurant spécifique, auprès des services de la rue Soufflot[1]. Ils peuvent alors faire une demande pour obtenir un tarif réduit[2] (qui oscille, selon les périodes entre 5 et 2 FRF[3]) après enquête du service social[4]. Ce sont ces bons qui permettent à l'étudiant d'avoir accès au restaurant puis au restaurateur de se faire rembourser, dans un second temps[5]. La fréquentation des établissements devient alors un enjeu économique très important pour le service des restaurants puisqu'il faut faire face à une demande toujours plus importante tout en assurant un revenu minimum aux partenaires. C'est pourquoi on trouve plusieurs traces d'augmentations

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Procès-verbal de la Commission permanente du 03/02/1941.
[2] *Ibid*. Pour lequel le SEP participe à hauteur de 95% selon le procès-verbal de la Commission permanente du 25/04/1941.
[3] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-67. Après l'offre de ravitaillement du gouvernement roumain en janvier 1944, il sera même proposé des repas gratuits.
[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Note de service du 30/12/1941.
[5] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Information contenue dans le procès-verbal de la Commission permanente du 11/04/1941.

de tarifs, dans divers établissements, sur demande des restaurateurs[1] comme de l'Université de Paris[2]. Ces-dernières, qui s'expliquent majoritairement par les difficultés croissantes de ravitaillement et l'évolution des prix de l'alimentation qui augmentent de 25% entre 1940 et 1943[3] doivent se lire avec les taux de fréquentation des restaurants. En effet, l'année universitaire qui court de novembre à juillet laisse trois mois de quart-vide pour les établissements. Pour autant, si les prix évoluent à la hausse entre 1941 et 1945, la fréquentation ne cesse d'augmenter et ne semble susciter que peu de plaintes de la part des étudiants[4] qui s'adonnent tout de même au trafic de tickets de restaurants universitaires à prix réduits comme le rapport F. Veillet-Lavallée à la Commission permanente le 14 mars 1941[5].

En conclusion, la gestion du service des restaurants, dirigé durant toute la période par P. Olléon[6], repose principalement sur la négociation de conventions avec des établissements partenaires et la gestion des approvisionnements et de la fréquentation faut d'avoir véritablement les moyens de mener une politique d'ouverture de restaurants en gestion directe.

La réalité de l'approvisionnement : le rationnement

Au-delà de ce que peut dire le service des restaurants de la mission sociale et politique du Service des Étudiants, se dessine également la réalité, très pratique cette fois, de l'alimentation des bénéficiaires ; étudiants parisiens comme personnels du Comité. Sur la période qui nous interesse, le SEP est directement confronté aux difficultés du rationnement qui frappe Paris et au sein duquel il est forcé de faire évoluer une politique nutritionnelle qui avait fait la force de son service de restauration collective[7].

Alors que la commission de 1939 devait incarner l'investissement du Comité dans l'alimentation des étudiants parisiens, les documents que nous avons consultés tendent à montrer que la guerre a eu raison de ces ambitions. Ainsi, à la Libération, le Docteur Lacourbe

---

[1] *Ibid*. Procès-verbal de la Commission permanente du 06/11/1942.
[2] *Ibid*. Procès-verbaux de la Commission permanente des 10/07/1942 et 04/02/1944.
[3] D'après les calculs publiés dans *France-Illustration*, n°64, juillet 1946
[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-67. On note quelques plaintes sur le rapport entre la quantité et le prix du repas à l'été 1944.
[5] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Procès-verbal de la Commission permanente du 14/03/1941.
[6] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Son nom apparait dans la première note de service de F. Veillet-Lavallée le 3012/1941. Par la suite, Il est présent après la Libération dans les organigrammes renouvelés du Comité Parisien.
[7]

de la Cité universitaire rend un rapport[1] alarmant quant à la santé des étudiants au CO-PAR. Il estime qu'en moyenne, depuis 1939, ils ont perdu entre 8 et 9 kilogrammes, dont la plupart dès l'année 1941[2], en raison notamment de la mauvaise alimentation qui est responsable de troubles digestif. Par ailleurs, il note que les piètres qualités de vie à Paris sont également responsables, d'une conséquente augmentation des contaminations à la tuberculose et notamment de ses formes graves qui passent respectivement de quatre à cinquante pour mille et de quatre à vingt pour mille étudiant.

Les difficultés de ravitaillement, qui frappent la France le 30 septembre 1940 les restaurants[3], s'accentuent dès l'année suivante et se traduisent très concrètement dans l'organisation de l'alimentation des étudiants parisiens. Depuis les décrets du 17 septembre[4], le pain, la farine, le café, les pâtes, le riz, le fromage, la matière grasse, la viande et le savon sont soumis à une politique de rationnement. Le 28 février 1941[5] on apprend que le service des restaurants dépend directement du service du ravitaillement du Secrétariat Général à la Jeunesse tandis que les plaintes des établissements s'accumulent face aux difficultés de fonctionnement ; restriction de gaz[6], méconnaissance des procédures de ravitaillement[7] impossible rentabilité[8]. Comme l'explique Fabrice Grenard[9], ces difficultés s'expliquent également par les mauvais résultats de la politique de Vichy, notamment à Paris ou le gouvernement et les bonnes relations qu'entretient le SEP avec ses autorités de tutelle ne semble pas le faire échapper à cette situation de fait. Les manques s'aggravent à partir de 1942 tandis que les réquisitions allemandes augmentent[10] pour atteindre 898 calories quotidiennes[11] à Paris au début de l'année 1944.

---

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-67. Rapport non daté du Dr. Lacourbe sur la santé des étudiants parisiens à a fin de la guerre.
[2] *Ibid*. Lettre adressé au recteur de l'Académie de Paris au sujet de l'amaigrissement des étudiants au restaurant de l'École de Physique et de Chimie en date du 05/05/1941.
[3] VEILLON Dominique, FLONNEAU Jean-Marie (dir.), « Le temps des restrictions en France (1939-1949), *Cahiers de l'IHTP*, mai 1996, 539p.
[4] JOFR du 19/09/1940 p. 5086 et suivantes.
[5] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Procès-verbal de la Commission permanente du 28/02/1941.
[6] *Ibid*. Procès-verbal de la Commission permanente du 06/05/1941.
[7] *Ibid*. Dans le procès-verbal de la Commission permanente du 20/06/1941 on trouve trace d'une enquête auprès du foyer international qui montre que la propriétaire, Madame Watson, ignorait la plupart des modalités de ravitaillement.
[8] *Ibid.* Courriers adressés au SEP par divers restaurateurs du service des restaurants expliquant que le nombre d'étudiants envoyées tous les jours est trop proche du seuil de rentabilité pour assurer la pérennité de l'établissement.
[9] GRENARD Fabrice, « Les implications politiques du ravitaillement en France sous l'occupation », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 2007, n°94, p. 199-215.
[10] Rapport final d'Elmar Michel, Chef des sections économiques des autorités militaires allemandes en France, avril 1944 cité dans GRENARD Fabrice, « Les implications politiques du ravitaillement en France sous l'occupation », art. cit., p.199-215
[11] *Ibid*.

Concrètement, depuis le début du conflit, les jeunes sont classés dans la catégorie A qui englobe tous les consommateurs de 12 à 70 ans qui n'ont aucune activité professionnelle physique[1] peuvent prétendre à la répartition alimentaire suivante[2] :

Tableau 28 : Répartitions des rations à compter du 23 septembre 1940	
Denrée	**Quantité**
Pain	350gr/jour
Sucre	500gr/mois
Café	300gr/mois
Pates	230gr/mois
Riz	100gr/mois
Fromages	50gr/semaine
Matières grasses	100gr/semaine
Viande	360gr/semaine
Savon	125gr/mois

A Paris, le service des restaurants doit donc, selon toute vraisemblance, collecter les tickets de rationnement des étudiants avant de pouvoir leur fournir tout bon de restaurant. A l'été, une partie des étudiants rejoignent la catégorie J(3) nouvellement créée, notamment pour les jeunes de 17 à 21 ans[3] qui se voient offrir des rations plus importantes.

Pour autant, la situation alimentaire semble continuer de se dégrader, puisqu'à partir du mois de mai 1941 les étudiants ont la possibilité de venir chercher 90gr de viande/semaine ou de consommer environ 360gr/semaine[4] tandis que la commission permanente envisage une diminution des rations pour les repas à l'été 1942[5]. A partir de 1943, les informations quant aux quantités de nourriture distribuée se font plus rares alors que le nombre de repas servis quotidiennement continue d'augmenter. A ce titre, on observe que le prix des denrées, autre mesure des difficultés d'approvisionnement prend des proportions considérables comme tend à l'indiquer cet inventaire du 8 février[6] ;

[1] JOFR du 10/03/1940, décret du 09/03/1940 relatif à l'établissement des cartes de rationnement.
[2] Liste publiée par le *Petit Dauphinois* dans son édition du 23/09/1940. Consulté le 06/09/202 : http://museedelaresistanceenligne.org/media149-Article-iLe-Petit-Dauphinois-i-du-23-septembre-1940-sur-les-nouvelles-mesures-de-rationnement
[3] JOFR du 01/07/1941, décret du 15/06/1941 modifiant celui du 09/03/1940, p. 2769.
[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Procès-verbal de la Commission permanente du 25/04/1941.
[5] *Ibid*. Procès-verbal de la Commission permanente du 05/06/1942.
[6] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-65. Inventaire du 08/02/1943.

Tableau 29 : Inventaire du 8 février 1944	
Denrées	**Prix/kg**
Gâteaux secs	15,00 FRF
Sucre	25,00 FRF
Chocolat	30,00 FRF
Café	28,00 FRF
Légumes déshydratés[1]	50, 00 FRF

Les mois qui suivent vont paradoxalement profiter à l'alimentation des étudiants de Paris, tout en faisant la ruine du comité et des restaurateurs dont les dettes s'accumulent[2], notamment grâce à une donation du gouvernement roumain qui offre plusieurs tonnes de produits secs (pois, haricots, pates, huile et légumes déshydratés)[3]. Ainsi, cet apport permet aux étudiants de percevoir une faible et courte amélioration de la quantité distribuée comme l'atteste une note du début de l'année 1944[4] ;

Tableau 30 : Composition du repas de midi au printemps 1944		
Types	**Nature**	**Quantité**
Hors d'œuvres	Pommes, Betteraves, Crudités	100gr.
	OU	
	Charcuterie ou Sardines	30gr.
	OU	
	Potage	1/3l.
Plat	Viande, Charcuterie, Triperie	60-80gr.
	OU	
	Œuf	
	OU	
	Poisson	150gr. (1 fois par mois)
Accompagnement	Légume cuit	175gr.
Dessert	Confiture ou gâteaux	30-50gr.
Pain/Vin	Selon restaurants	

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-67. Lettre de F. Veillet-Lavallée au proviseur du Lycée Louis-Le-Grand.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-65. Données financières relatives au service des restaurants.
[3] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-67. Courriers échangés à l'hiver 1943-1944.
[4] *Ibid*. Note non datée, estimée au printemps 1944, qui rappelle la composition des repas du midi dans les restaurants universitaires du CO-PAR.

Passée ce qu'on peut appeler une accalmie, les difficultés s'aggrave une dernière fois à la fin du printemps 1944 à tel point que la Commission permanente prend la décision d'exclure les étudiants parisiens de ses restaurants le 30 juin[1] et projette de rassembler tous les usagers au sein d'un seul établissements, le Foyer St. Geneviève, afin de limiter les frais de gestion[2]. A la même date, F. Veillet-Lavallée se voit dans l'obligation d'exclure les employés des autres œuvres parisiennes ne dépendant pas directement du CO-PAR, à commencer par le BUIC et le Centre d'entr'aide à qui il adresse une notification[3].

La Libération n'améliore pas véritablement la condition alimentaire des parisiens[4] comme l'indique le procès-verbal du Conseil d'administration du 7 novembre 1944[5] qui précise que les étudiants ont de nouveau droit à de la viande quatre fois par semaine. Les contrats renouvelés avec les restaurants du service à l'hiver suivant entérinent ce prolongement de la situation de pénurie puisqu'on propose désormais aux étudiants un potage ou un hors d'œuvre, un plat garni, un plat de légumes, un dessert et 100gr. de pain à midi[6].

*

Les bonnes intentions du premier Comité de 1939 se sont transformées, sous les coups de l'Occupation, des pénuries alimentaires et des politiques du SEP, pour faire du service des restaurants une branche solide, capable d'administrer un réseau d'établissements dans Paris et de parer et palier, autant que possible, les exigences des manquements de la guerre.

**

Au sortir de l'Occupation, la compétence du Comité parisien à organiser et financer un service de restaurants ne fait plus aucun doute dans le paysage institutionnel parisien. Malgré

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Procès-verbal de la Commission permanente du 30/06/1944.
[2] *Ibid*.
[3] *Ibid*. 2 notes envoyées à M. Bellanger pour le CEEMP et Mme. Toma pour le BUIC leur notifiant que le restaurant du 15 rue Soufflot ne peut plus les accueillir.
[4] GRENARD Fabrice, « Les implications politiques du ravitaillement en France sous l'occupation », art. cit., p.199-215
[5] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Procès-verbal du CA du 07/11/1944.
[6] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-67. Exemplaire du contrat passé entre le restaurant de la Maison des Mines et le CO-PAR en septembre 1945.

les pénuries, les difficultés d'approvisionnement et la mauvaise qualité de l'alimentation proposée, les restaurants du CO-PAR et du SEP ont poursuivi leur activité durant toute la période. La Libération n'entérine toutefois par la stabilité du modèle parisien qui doit encore pousser son organisation pour satisfaire aux exigences de la communautés étudiantes, encore confrontées, en 1945-1946, comme tous les français, aux politiques de rationnement.

<u>Chapitre 10</u> :

Le service social, le vaste chantier du Comité

La création du Service des Étudiants signe également le développement de la politique d'assistance aux étudiants. En l'espace de quatre ans, le Comité parisien réussit à mettre en place un réseau de bénéficiaires d'aides financières, versées par le Secours National, qu'il administre ainsi qu'une politique de gestion de chambre mise à disposition des étudiants.

*

Section I : Le service social, point névralgique de la politique d'assistance

Si on en croit les écrits d'A. Rosier à divers moments de la Guerre et de l'Occupation, le Service social incarne, par excellence, la permanence du Comité parisien des œuvres étudiantes. En effet, dès sa note sur la réorganisation des services du Comité en juin 1941[1], la question du « secours financier » et du « service social » sont présentés comme une permanence primordiale à assurer. Un discours qui revient après la guerre, quand il présente les réussites du Service sociale de Mme. Villalard durant l'Occupation[2]. Ainsi, d'emblée la question sociale, celle du financement des aides aux étudiants et celle des soins de médecine sont liées par les divers acteurs du Comité parisien et du Service des Étudiants.

*

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Projet de réorganisation des activités, présenté par A. Rosier le 28/06/1941.
[2] *Ibid*. Note sur les activités du CO-PAR durant la Guerre. Non daté.

Financer les « nécessiteux[1] »

La mission la plus visible du service social réside dans l'administration du versement des « compléments de bourse, complément de budget[2] » ainsi que « l'aide pour la scolarité[3] », en d'autres termes, la répartition des fonds issus des versements du Secours National, entre les étudiants demandeurs.

D'après les livrets de comptes tenus par les services[4], cette aide se décompose en trois volets ; étudiants français et étrangers, étudiants nord-africains et étudiants coloniaux. Nous avons pu reconstituer les dépenses mensuelles sur les deux années universitaires 1941/1942 et 1942/1943 dans le graphique ci-après ;

Graphique 37 : Évolution des versements mensuels aux étudiants (1941-1943)

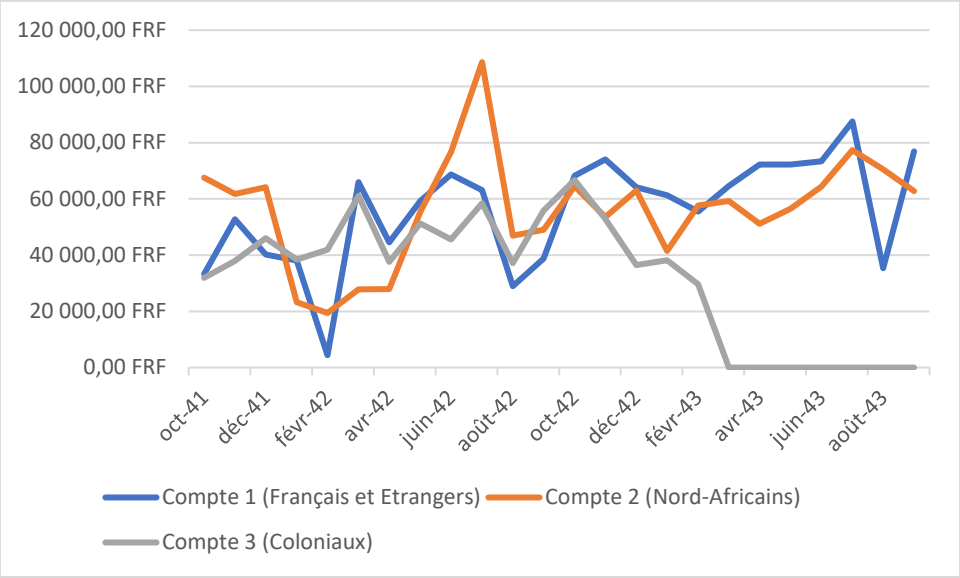

On remarque tout d'abord que le volume global des aides versées par les trois comptes augmente tous les ans un peu plus. Une information confirmée par les courriers indexés aux relevés des comptes qui sont envoyés, tous les ans aux services du Secours National qui finance cette aide[5]. Ainsi en 1942, rien que pour le compte 1, celui qui concerne les étudiants français, les services du SEP demandent une réévaluation de l'allocation globale qui est passée de 730 000 FRF annuels en 1941/1942 à 630 000 FRF annuels en 1942/1943 alors que les services doivent faire face à un hause de 30% des demandeurs qui passent de 39 allocataires mensuels

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-81. Formule employée dans une lettre du CSO adressée le 03/11/1941 au recteur de l'Académie de Paris à propos des étudiants qui ne peuvent financer leurs soins de santé.
[2] *Ibid*. Note, non datée mais postérieure à la Libération, portant sur les activités quotidiennes du CO-PAR en 1944.
[3] *Ibid*.
[4] *Ibid*. Livrets des versements.
[5] *Ibid*.

en janvier 1942 à 69 un an plus tard. Une hausse qui concerne également les montants versés puisque ceux-ci passent en un d'une amplitude de 200 à 1000 FRF à 200 à 1200 FRF[1]. En d'autres termes le service social comme les autres structures du SEP, demandent constamment une augmentation de leur budget pour faire face à l'afflux de nouveaux demandeurs qui est surement l'autre lecture qu'il faut faire de ces documents. En effet, le fait que le Service des Étudiants dépense en 1942/1943 2 305 456 FRF[2] en versements d'allocation et ce pour des montants qui n'excèdent pas 1200 FRF[3] nous renseigne sur la situation de précarité de certains étudiants parisiens.

On peut regretter que les archives du CO-PAR n'aient pas conservé les dossiers des demandeurs d'aides sociales qui auraient pu nous aider dans l'étude, plus approfondie de ce service et des usagers. En effet, avec une telle quantité de données statistiques et sans information pour les traiter et les comparer il est compliqué d'en faire une véritable réflexion. On peut simplement remarquer que le service social accorde des versements pour douze mois et continue donc de financer les étudiants durant les congés d'été alors que ce n'est plus le cas aujourd'hui dans la politique de versement des bourses sur critères sociaux du CROUS.

Certaines autres questions restent en suspens notamment parce que les informations que nous avons consultées n'expliquent pas pourquoi les versements s'arrêtent brusquement pour les étudiants « coloniaux » à partir d'avril 1943 sans qu'ils semblent être, statistiquement parlant, incorporés à une autre catégorie. Ce alors que la raison de la baisse de la demande, évoquée lors de la Commission permanente du 5 février 1943[4] ne semble pas très crédible. Enfin, si certains documents postérieurs, rédigés à la Libération[5], expliquent ce pourquoi étaient versés ces allocations, rien n'indique, dans ceux que nous avons trouvés, datant de l'Occupation, qu'il existait un contrôle des dépenses faites par les étudiants avec les sommes versés. Enfin, à l'instar des dossiers de demandes, on peut regretter de ne pas avoir trouvé plus d'informations sur le fonctionnement des prix à tarifs réduit pour le logement, la restauration ou les activités culturelles.

---

[1] *Ibid*.
[2] *Ibid*.
[3] *Ibid*.
[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Procès-verbal de la Commission permanente du 05/02/1943.
[5] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 4874W-81. Note du 21/09/1944 sur les activités du service social.

L'administration du réseau des aides sociales

Les examens du budget du Service des Étudiants qui sont menés à la Libération sont la première des sources complètes dont nous disposons au sujet de l'administration du service social[1]. Ainsi, à cette date, le service compte 12 employés, pour une dépense mensuelle de masse salariale de 29 700 FRF.

Tableau 31 : Employés du Service social (1944)		
Service	**Nb. d'employés**	**Rémunération/mois**
Direction	1	4 300,00 FRF
Assistance sociale	2	5 600,00 FRF
Caisse	1	2 500,00 FRF
Théâtre	2	4 300,00 FRF
Services sociaux	2	4 000,00 FRF
Restaurant	3	6 700,00 FRF
Logement	1	2 300,00 FRF
TOTAL	**12**	**29 700,00 FRF**

Une petite équipe qui doit évaluer et administrer une part non négligeable de l'activité du Service des Étudiants. Comme nous l'avons vu plus haut, à raison d'une dépense d'aide sociale de plus de deux millions de francs en 1942/1943 les effectifs semblent sous évalués.

Cependant, le véritable avantage de ce tableau réside dans les informations qu'il communique sur l'étendue du Service social. On y retrouve ainsi les logiques des politiques menées par le Service des Étudiants ; la question de la culture, celle des services sociaux, des restaurants et des logements. Les étudiants viennent donc acheter leur bons pour divers services dans les locaux du 15, rue Soufflot et pour ceux qui souhaitent bénéficier de tarifs réduits, ils doivent passer par le service des assistantes sociales.

A cela s'ajoute le rôle de placement dans les différentes activités que propose le Service, comme le rapporte une note du 21 septembre 1944[2] qui cite les exemples des camps[3] et colonies de vacances[4], les emplois proposés par le CO-PAR comme cette formation pour devenir

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-31. Audit des comptes du SEP et liste du personnel employé en 1944.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-81. Note du 21/09/1944 au sujet du service social.
[3] *Ibid*. La note cite un camp de vacances organisé dans la Nièvre lors des étés 1942 et 1943.
[4] *Ibid*.

moniteur de colonie[1] ou encore ce stage de travaux avec rendement pour la classe 43 du Service du Travail Obligatoire[2].

*

Bien qu'il soit présenté comme essentiel au fonctionnement des œuvres parisiennes, le Service social n'a laissé que peu de traces exploitables sur ses activités et son fonctionnement durant l'Occupation. S'ils présentent l'étendue des activités ils ne permettent pas de rentrer dans les détails.

Section II : Loger et soigner les étudiants

Dans ce contexte de mise en place d'un véritable service social, aux moyens jamais assez conséquents pour œuvrer correctement, la question du logement et de la santé deviennent deux autres priorités du Comité parisien et du Service des Étudiants. Toutefois, social n'exclut pas les luttes de pouvoirs et les tentatives d'accaparations qui sont imputés à certains après la guerre.

*

Résoudre les difficultés de logement

Le logement à Paris n'est pas une problématique qui émerge avec l'Occupation. Déjà, dans les années 1930, le problème se posait avec l'afflux d'étudiants non parisiens qui ne trouvaient pas à se loger chez l'habitant ou dans des pensions[3]. C'est pourquoi, le CO-PAR avait alors passé des accords avec certains établissements afin qu'ils accueillent des étudiants dans leurs locaux. C'est notamment ce que laissent penser des courriers échangés entre la direction du Service des Étudiants et l'Union de Paris qui administre un établissement, qui est par ailleurs un restaurant universitaire, rue de Trévise[4]. Pour autant le problème du logement se pose de manière plus conséquente à partir de la rentrée 1940 à mesure que les étudiants qui avaient quitté la capitale y retournent pour poursuivre leurs études. Pour pallier cette situation,

[1] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1. Note du 08/04/1943 au sujet de la formation.
[2] *Ibid*. Note de service du 09/06/1943 proposant des postes à pourvoir dans un camp de travail pour la classe 43 du STO.
[3] Situation présentée au Chapitre 1.
[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-49. Courrier en date du 12/03/1941 adressé au Secrétaire Général de l'Union de Paris.

le SEP prend alors la décision de durcir sa politique en précisant dorénavant que seuls les étudiants passés par le Service social et porteur d'une « lettre de cachet[1] ».

Cette tentative de gestion des flux ne semble toutefois pas véritablement fonctionner puisqu'au printemps 1942, éclate une polémique qui mêle les responsables allemands de la *Kommandantur* de Paris, les services de la Préfecture de Police, le Secrétariat Général à la Jeunesse et la direction du SEP. Ayant remarqué que des étudiants se logent dans des hôtels non conventionnés par le Service, F. Veillet-Lavallée demande aux services de la préfecture l'autorisation de mener une enquête sur ces locations[2] afin de « distribuer à bon escient, les secours aux étudiants nécessiteux. ». Toutefois, par un courrier daté du 27 février qu'il transmet au Secrétaire Général à la Jeunesse, le recteur Gidel est informé du refus de la Préfecture de Police de lui accorder un droit d'enquête sur les hôtels du Quartier Latin. L'affaire prend une autre ampleur au mois d'aout quand le SEP adresse un courrier à la *Kommandantur* du Grand Paris pour demande le renvoi d'une étudiante au motif qu'elle séjourne seule dans un hôtel qui n'est plus réquisitionné par l'armée allemande et au motif « qu'elle peut recevoir n'importe qui dans sa chambre », une « contradiction avec le règlement intérieur [imposé] aux jeunes filles[3] ». Pour autant, les récriminations et demandent du SEP n'aboutissent à rien puisque l'affaire de la jeune fille et les demandes d'enquêtes sont déboutées. Toutefois, cette affaire est révélatrice que sous couvert de porter une assistance aux étudiants dans le besoin, le Service des Étudiants appliquent également une politique de surveillance des mœurs, comme il le fait dans ses autres services.

En parallèle de cette gestion quotidienne des demandes, le SEP tente d'entreprendre une politique d'acquisition d'immeubles dans Paris, afin d'y loger les étudiants à la manière des restaurants en gestion directe qu'il administre avec son service de restaurants. Ainsi, dans un rapport au Ministère de l'Éducation nationale du 27 octobre 1943[4], F. Veillet-Lavallée donne à voir l'étendu du réseau qu'il administre. La question des foyers spécialisés, qui s'adresse à un public spécifique ; étudiants d'écoles, étudiants protestants et catholiques et jeunes filles semble mieux appréhendée puisque le SEP dispose d'accords avec certains établissements dans Paris dont on trouve la liste ci-après ;

[1] *Ibid*.
[2] *Ibid*. Lettre du 26/02/1942.
[3] *Ibid*. Lettre du 16/09/1942.
[4] *Ibid*. Rapport du 27/10/1943.

Tableau 32 : Offres de logements spécifiques (1943)	
Types	**Nom**
Foyers d'écoles	Maison des Mines
	Maison des Élèves de l'École des Hautes Études Commerciale
Foyers confessionnaux	Réunion des étudiants catholique
	Foyer des étudiants protestants
Jeunes filles	Foyer internationale des étudiantes
	Foyer des étudiantes
	Association Fénelon
	Maison des Étudiantes
	Association Concordia
	Union Chrétienne des Jeunes Filles

En outre, le rapport détaille le fonctionnement du réseau de logements qui n'a laissé que peu de traces quant à son fonctionnement. Ainsi, on sait que le Service des Étudiants dispose d'une base de données référençant les chambres disponibles chez les particuliers, les chambres louées par le Service dans des hôtels et les hôtels qui sont entièrement loués[1]. Il précise qu'à la rentrée 1942, le CO-PAR proposait près de six cents chambres chez des particuliers mais que ce nombre a chuté de quatre cents pour la rentrée 1943. De plus, il spécifie que ce mode de fonctionnement n'est pas viable sur le long terme puisque les étudiants ne bénéficient pas toujours de chauffage en hiver et ravitaillement d'autant que les œuvres n'ont pas les moyens d'inspecter chaque logement avant la mise sur le marché. En ce qui concerne les chambres d'hôtels louées, leur nombre se monte à deux cents d'après F. Veillet-Lavallée[2] en raison des réquisitions, des prix élevés et du fait que le service applique une politique de surveillance des fréquentations que beaucoup d'établissements ne peuvent suivre. Enfin, concernant le réseau d'hôtels, solution qu'il préconise dans la mesure où le CO-PAR ne possède pas d'établissement en propre, il offre quelques 170 chambres louées à des prix oscillant entre 600 FRF et 700 FRF.

[1] *Ibid*.
[2] *Ibid*.

Cette situation de location d'hôtels entiers devient donc le principe premier de fonctionnement du service de logement comme l'attestent les archives des contrats passés avec les hôteliers du Quartier latin entre 1941 et 1944[1], dont la liste est proposée ci-après ;

Tableau 33 : Listes des contrats de location d'hôtels conservés (1942-1944)				
Adresse	Date de signature	Prix/mois (année universitaire)	Prix/mois (été)	Public
50, rue Gay-Lussac	28/07/1942	14 000,00 FRF	4 000,00 FRF	Femmes
10, rue des Fossés-Saint-Jacques	11/08/1942	23 000,00 FRF	11 000,00 FRF	Femmes
9, rue Toullier	05/08/1942	18 265,00 FRF	9 000,00 FRF	Femmes
19, place du Panthéon	06/08/1942	32, 000 FRF	14 000,00 FRF	Femmes
4, rue Quatrefarges	29/10/1942	Inconnu	1 067,50 FRF	Hommes
29, rue Gay-Lussac	12/07/1943	25 000,00 FRF	12 500,00 FRF	Femmes

Si cette liste n'est pas très instructive puisqu'elle ne précise pas véritablement le nombre de chambres louées et les tarifs auxquelles elles sont proposées aux étudiants, elle permet de distinguer que le SEP oriente majoritairement sa politique envers les jeunes filles plus que les hommes et ce, probablement en raison des questions de moralités qui sont particulièrement présentes dans les discours du Service et retranscris dans les contrats. En effet, en plus de clauses habituelles de décharges sur le plan légal, les hôteliers doivent spécifiquement s'engager à ne laisser personne entrer dans les chambres des étudiantes[2].

Enfin, de nombreux avenants ayant été indexés[3] aux contrats qui ont été conservés, il semble que cette politique de location d'hôtels se poursuive à la Libération par les successeurs de F. Veillet-Lavallée à la direction du Comité parisien.

Les débuts d'une offre de soin pour les étudiants

Comme l'explique A. Rosier après la guerre[4], durant toute l'Occupation, le service social de Mme. Villalard s'est opposé aux tentatives du Docteur Trotot de prendre la direction des services sociaux et médico-sociaux. En effet, en complément de l'administration des fonds d'aides, le service social du CO-PAR propose également une orientation au sein des services

[1] *Ibid*. Dossiers contenants les baux de location de certains établissements.
[2] *Ibid*. Contrats signés avec les hôteliers du Quartier latin.
[3] *Ibid*. On trouve notamment traces d'avenants pour les hôtels rue Gay-Lussac et rue des Fossés-Saint-Jacques et qui portent sur un prolongement du contrat entre le 14/09/1944 et le 15/03/1945.
[4] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-81. Note sur les activités du CO-PAR durant la Guerre.

de consultation médicale. Et c'est sur ce motif, qu'il semble que le Docteur, directeur de la maison de la Médecine aurait étendre ses prérogatives.

Comme l'indiquent les archives de l'UNEF[1], le premier projet relatif à la santé des étudiants, après l'ouverture du Sanatorium en 1933, reste le projet, jamais publié d'instaurer un service de médecine préventive obligatoire au sein des établissements universitaires. Le Comité parisien a tenté, durant la période de faire la synthèse de ces deux grandes propositions que sont le sanatorium et la médecine préventive sans jamais arriver à les pousser sur le devant de la scène. En effet, alors que le service de la cure sanatorial était inclus dans les organigrammes avant la guerre, il est fusionné avec le service social avant de disparaitre complètement. Pour le reste, les rares débats qui se font au sujet du service au sein de la Commission permanente concernent principalement son financement par le Secours National.

En parallèle de ces activités se joue également une lutte d'influence entre le Service social et ceux de la maison de la faculté de médecine qui tente de récupérer les questions de santé et d'examens médicaux. C'est notamment ce qu'illustre le procès-verbal de la réunion de la Commission permanente du 9 janvier 1942[2] ; à peine ouverte la maison de la Médecine que F. Veillet-Lavallée annonce qu'elle souhaite organiser des examens de médecine préventive pour tous les étudiants de l'université afin de « servir de modèle[3] ». Ce sont les problèmes d'intégration de l'association corporative des étudiants en médecine au printemps 1942[4] qui éloignent cette demande tandis que le service social obtient la création en novembre 1942[5] d'un Comité de médecine préventive au sein duquel siège M. Mattei, déjà représentant des étudiants au sein de la Commission permanente.

La question de la médecine et de l'offre de soin aux étudiants est l'une des problématiques que traite G. de Tournemire à son arrivée à la direction du SEP, comme l'indiquent les archives du service social[6]. Depuis la loi du 7 octobre 1940 existe un Ordre des médecins qui accorde à l'automne 1941 au Comité Supérieur des Œuvres pour les étudiants dans le besoin le bénéfice des tarifs spéciaux prévus pour les pensionnés de guerre[7]. Ceux-ci,

[1] La Contemporaine, Fonds des associations, UNEF/4DELTA/1159. Minutes du Congrès de Versailles de 1939.
[2] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-14. Procès-verbal de la Commission permanente du 09/01/1942.
[3] *Ibid*.
[4] *Ibid*. Procès-verbaux des Commissions permanentes du 01/05/1942 et 05/06/1942 à ce sujet.
[5] *Ibid*. Procès-verbal de la Commission permanente du 06/11/1942.
[6] Archives de la Ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-82. Courrier du 03/11/1941 qui comporte la liste des prestations médicales et leurs tarifs.
[7] *Ibid*.

compilés dans un document de 17 pages[1] regroupent, dans le détail, la plupart des actes médicaux dont pourrait avoir besoin une personne de la chirurgie[2] à l'ophtalmologie[3] ou la Kinésithérapie[4].

Si cette longue liste n'a que peu d'intérêt, elle permet d'ajouter aux services du CO-PAR et du SEP la question des soins pour les étudiants. Bien que l'institution n'administre pas véritablement encore de centre de soin, comme ce sera le cas pour le CROUS, par le biais de dispensaires au sortir de la Guerre, cette démarche illustre comment les œuvres parisiennes se saisissent de la question.

*

La question du logement, très visible à Paris en période de crise, et celle de la médecine, moins évidente, sont deux exemples d'espaces investis par le Comité parisien des œuvres sous la houlette du Service des Étudiants entre 1941 et 1944. Si ce ne sont pas les services les mieux administrés des œuvres, en comparaison notamment avec celui des restaurants dont nous avons déjà parlé, ils illustrent à la fois la montée en compétence du CO-PAR sur les questions sociales mais également les questions d'application d'un ordre moral issu des conceptions vichystes de la société française.

**

Mal documenté, le service social, bien que permanent, n'est pas évident à saisir dans ses enjeux et sa matérialité historique. Au centre de nombreux débats et de nombreuses luttes d'influence, en raison, notamment de son poids financier dans les comptes des œuvres parisiennes, son activité représente également, par sa diversité, les chantiers que met en branle le Service des Étudiants et qui sont repris au sortir de la Guerre par les nouveaux administrateurs du Comité. Contrairement à d'autres aspects, le Service des Étudiants n'est pas à la pointe du développement de cette partie de la question sociale qui représente donc la plus grande marge

[1] *Ibid*.
[2] *Ibid*., p. 1.
[3] *Ibid*. p. 8.
[4] *Ibid*. p.12.

de manœuvre pour les œuvres d'après 1944 à savoir ; le lancement des premières résidences étudiantes pour tenter de résorber le problème du logement, le développement des bourses d'études sur critères sociaux, inventées dans les années 1930 et enfin, l'ouverture de services de santé au sein des établissements d'enseignement supérieur.

Conclusion

Entre 1941 et 1944, le CO-PAR et le Service des Étudiants, confrontés à la détérioration des conditions de vie de certains étudiants parisiens, privés de certaines ressources en raison de l'Occupation, investissent massivement la question de la couverture sociale notamment par le biais des maisons de faculté, du service des restaurants et des actions du service social. Autant de services qui existaient déjà avant l'arrivée de G. de Tournemire puis de F. Veillet-Lavallée à la direction du Service.

Si le réseau des maisons de faculté est présenté comme l'œuvre du Service des Étudiants, les réussites sont à chercher ailleurs, dans ce qu'elles insufflent comme projets pour la suite du développement des œuvres. C'est le cas du réseau des restaurants universitaires dont les fondations sont posées par le SEP avec l'ouverture de quatre restaurants en gestion directe. Une politique reprise puis développée à la Libération.

L'autre pant, resté plus inexploité, de l'engagement social de l'institution se lit dans son service social. S'il brasse annuellement des millions de francs d'aide aux étudiants, ses prérogatives sont floues et mal définies et demandent encore à être étudiées dans le détail.

Conclusion générale

Loin d'aborder toutes les questions, sous-jacentes au sujet que nous nous étions fixé, cette étude historique d'une administration sous tutelle a permis une focalisation croissante sur la naissance du principe d'aide sociale publique aux étudiants et son application dans divers contextes politiques, sociaux et financiers.

Fondé sur les ruines de l'action étudiante de l'AG de Paris, dissoute en 1934-1935, le Comité parisien des œuvres sociales à destination des étudiants se présentait comme un pari, nous l'avons dit, qui semble, au sortir de la Guerre, en 1944-1945, réussit malgré les différents choix qui ont pu être fait sur la période étudiée.

Nous nous étions proposés de traiter les logiques de maintien d'une organisation sous tutelle. Force est alors de constater que le Comité parisien, par sa nature éminemment sociale, réussit à faire coexister des conceptions différentes de la jeunesse, des étudiants et de la place de l'Etat dans leur organisation. C'était d'ailleurs rappelons-le, pour organiser la jeunesse parisienne et pour en faire une forme d'exemple, que l'Etat français avait dépêché Guillaume de Tournemire, qui n'avait jamais étudié à l'université, pour reprendre en main la structure du Comité laissée sans directeur après la Drôle de guerre.. En l'espace de dix ans, le CO-PAR a d'abord sur s'approprier le riche mais court héritage des œuvres étudiantes, nées dans le sillage de la Première Guerre mondiale, pour le transformer en politique publique concrète d'assistance et d'aide aux étudiants.

Le contexte social et économique de la fin des années 1930 rencontrant celui, également social et politique de la Guerre, de l'Occupation et de la Collaboration a permis de faire emerger, une structure institutionnelle stabilisée, aux pouvoirs étendus sur un champ vaste mais encore mal défini de prérogatives qui mêlent questions sociales, insertion sur le marché du travail, problématiques de santé, investissement culturel.

Si le Comité parisien de 1947 que nous laissons à la fin de cette étude n'a pas le sens de l'initiative que le CROUS connait par la suite, ce travail de recherche a permis de montrer que tandis que les responsables prenaient à cœur de résoudre des problématiques antérieures ou indépendantes au Comité, ils imaginaient également quel pouvait être l'avenir de l'engagement de l'Etat au sein des problématiques étudiantes.

S'éloignant du maintien, que nous avons tenté de décrire, d'analyser et de mettre en perspective, ce mémoire se penche véritablement sur les conditions qui ont permis de faire

emerger un service de prise en charge d'un public jusque-là peu travailler par les politiques étatiques. Ces innovations ne peuvent bien évidemment subir une comparaison, anachronique, avec la naissance du système de Sécurité sociale en France après-guerre. Pourtant, il faut reconnaitre que l'étude des archives du Comité parisien des œuvres reflètent les processus qui ont donné un cadre à l'invention d'un système social étudiant.

Ce mémoire ne résout pas le « mystère Alfred Rosier » ou encore celui du réseau de résistance Maintenir que les historiens des mouvements étudiants traquent depuis des années maintenant. Cet échec est également une leçon de ce travail de recherche qui pousse la question des œuvres étudiantes, à partir de l'exemple du CO-PAR, plus vers l'espace des politiques publiques sociales que vers l'engagement des étudiants. En effet, sans l'engagement de l'Etat dans la création et dans l'entretien de son développement, le CO-PAR n'aurait jamais vu le jour. S'il faut reconnaitre aux étudiants leur rôle dans l'invention des œuvres, il faut désormais admettre qu'ils en ont été dépossédés le jour où, à cause notamment de la gestion vichyste du CO-PAR, ils ont été exclus de la gouvernance du réseau, ramenés à leur nouveau rôle ; celui d'usager d'un service public.

Enfin, ce mémoire ne se limite pas à la question du service ou de l'innovation mais s'inscrit également dans la continuité des politiques sociales et de leur développement en France. Ainsi, les étudiants de 1937 et ceux de 1947 n'appartiennent plus à la même génération de pris en charge. Entre temps, la guerre et les politiques du Service des Étudiants ont fait avancer la question sociale étudiante en l'élargissant notamment à la culture.

A propos de Mai 68, Boris Gobille plaidait, en 2008 pour une « socio-histoire du temps court[1] ». Au travers de cet exemple, il proposait une étude sur les dynamiques internes à l'évènement afin de sortir des interprétations par les conséquences supposées ou les origines. Pour ce qui nous intéressent, le développement du CO-PAR ne repose pas simplement sur les seules conditions étudiantes de l'entre-deux-guerres ou sur les politiques de l'Etat-Providence d'après-guerre mais bien d'une série de conjonctures qui prennent place au sein même de la période qui nous intéresse. C'est pourquoi, notre étude s'est attardée à montrer sur le temps court de l'espace temporel de la décennie 1937-1947, éminemment long et dense parce que traversé par la Deuxième Guerre mondiale, les logiques internes qui précipitent et recomposent en permanence les actions des acteurs de l'institution. Comme l'a montré Michel Dobry dans

[1] GOBILLE Boris, « L'évènement Mai 68. Pour une socio-histoire du temps court », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 2008, n°2, p. 321-349.

Sociologie des crises politiques[1], afin d'étudier un moment de crise, ou ici de profonds bouleversements, il est primordial de conserver une attention permanente sur l'incertitude qui préside aux actions des différents acteurs.

A ce titre, ce principe d'aide sociale publique aux étudiants qui se dégage de l'étude apparait comme une des conséquences de ces trajectoires qui poussent les acteurs historiques et l'institution à un recomposition. La trajectoire du CO-PAR entre 1937-1947 s'inscrit dans une crise politique au sens où l'on assiste à une désectorisation des espaces sociaux et politiques à l'échelle nationale. C'est dans ce contexte de déstabilisations – de ces espaces, plus ou moins stabilisés à la fin des années 1930[2] - qu'émergent les logiques de prise en charge des besoins spécifiques des étudiants parisiens.

Pour autant, sortir du moment de crise et tenter d'étudier les événements d'après-guerre où l'on assiste à une resectorisation – une stabilisation d'un nouvel équilibre – qui donne un nouveau cadre à l'action publique étudiante n'est pas chose aisée. L'administration, qui intègre le CO-PAR, devenu modèle, complexifie la compréhension des dispositifs, ce d'autant que les fonds d'archives se densifient considérablement et s'éclatent entre tous les nouveaux acteurs qui y sont associés.

En faisant varier les jeux d'échelle pour étudier les différents aspects – économiques, politiques ou sociaux – de l'institution parisienne, on a ainsi tenté restituer, plus fidèlement possible les bouleversements ainsi que les formes de stabilisation qui émergent et offrent une série de possibilités pour la consolidation de l'action du Comité Parisien des Œuvres sociales.

En se focalisant sur ce qu'il s'est passé et comment les choses ont été menées, cette étude donne également à voir les absences de la période. Institution parisienne, en zone occupée par l'Allemagne, le Comité apparait presque, parfois, comme une bulle vichyste au sein d'un paysage occupé. Si l'Occupation est le premier des cadres de l'analyse puisqu'elle est à l'origine de toutes les pénuries et restrictions (financières, alimentaires ou techniques), ses agents n'apparaissent que très peu dans le fonctionnement du Comité. L'exemple du Comité illustre, d'une certaine manière une autre réalité de l'Occupation ; celle d'une forme de brouillage dans la gestion administrative du territoire. Si la France est divisée en zones, il apparait net que le Régime de Vichy dispose de réels relais dans les espaces qu'il ne contrôle

[1] DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques*. *La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de SciencesPo, 2009, 432p.
[2] Voir notamment les chapitres 1 et 2 du présent mémoire.

pas et que son administration détient un pouvoir sur des agents qui, *a priori*, répondent aux occupants.

Enfin, ce travail repose presque exclusivement sur l'exploitation d'archives publiques qui ne laissent que peu de place à l'étude des comportements individuels. Une étude plus longue permettrait surement de se focaliser sur les quelques traces qui nous sont parvenues. Il semble toutefois nécessaire de reconnaitre, au crépuscule de ce travail, qu'il n'existe surement que peu de traces des acteurs de l'époque. Les historiens des mouvements étudiants sont nombreux à avoir tenté de défricher et de reconstituer les parcours des responsables qui nous intéressent. Ces responsables, qu'ils soient résistants supposés ou avérés ou vichystes, ne semblent pas avoir laissé de véritables traces. C'est ce que nous permet de supposer l'entretien réalisé, après-guerre, par J. Varlin avec François de Lescure, que sa veuve m'a permis de consulter, qui montre l'état de précarité et de peur dans lequel vivait les acteurs politiques engagés contre Vichy. Une logique que dépeint également Hélène Viannay[1] lorsqu'elle raconte ses activités dans les sous-sols de la Sorbonne et l'importance de ne pas laisser de traces. A l'inverse, concernant les responsables vichystes, l'absence de trace se lit également dans leur évanouissement à la Libération, les différentes occupations des locaux ou encore des volontés politiques. Restent le cas des employés du CO-PAR dont on a conservé les dossiers de personnel et qui pourraient aider à réaliser une véritable analyse socio-historique des emplois, des employés, des trajectoires et des participations de chacun entre 1940 et 1944. Un manque de temps qui engendre un manque dans la restitution de l'histoire de l'institution qui permettrait de donner plus de consistance à l'étude des structures et qu'il reste donc à faire.

Ce mémoire situe alors le CO-PAR au carrefour des politiques sociales et des mondes étudiants et s'inscrit, en un sens, dans un espace scientifique des politiques sociales à destination des étudiants. Des travaux, sur la santé avec le Sanatorium des étudiants, ont déjà ouvert cet espace de recherche mais il reste encore à produire une véritable histoire sociale des étudiants comme groupe social constitué et ce avant son affirmation dans le discours de l'UNEF au sortir de la Guerre.

[1] FELETIN Clarisse, *Hélène Viannay. L'instinct de résistance de l'Occupation à l'école des Glénans*, Paris, Éditions Pascal, 2004, 255p.

Sources

Ce mémoire repose sur l'exploitation en deux temps d'une série de corpus d'archives. Avant d'entrer dans l'étude approfondie du fonctionnement du CO-PAR par ses archives disponibles aux Archives de la Ville de Paris[1], nous avons fait le choix de nous focaliser d'abord sur celles qui seraient susceptibles d'éclairer au mieux la période et l'institution. Nous avons donc consulté les archives déposées aux Archives Nationales qui pourraient éclairer la période, celles de l'UNEF, disponibles à La Contemporaine et certains organes de presses dont les numéros sont archivés à la Bibliothèque Nationale de France. Ainsi, ce travail repose essentiellement sur le dépouillement d'archives papiers et numériques d'institutions et d'associations qui furent actrices de la Deuxième Guerre mondiale. A cela s'ajoute l'utilisation de l'analyse lexicométrique d'une partie du corpus épistolaire des membres de la direction de l'UNEF ainsi que la constitution de bases de données afin de proposer une étude de la liste des condamnés après des arrestations à Paris entre 1940 et 1944 et des employés du Comité Parisien.

Archives de la Ville de Paris

Le fond principal est constitué d'archives publiques, versées par le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) qui a intégré le Comité Parisien des Œuvres au sortir de la guerre. Il est d'abord versé aux Archives Nationales en 1965 avant d'être inventorié en 1988 et complété en 1995. Par la suite, dans une démarche de centralisation des archives du rectorat de Paris il est de nouveau déplacé en 2007 pour être finalement versé aux archives de la ville de Paris et à nouveau classé en 2014. Malgré de nombreux déplacements depuis soixante-dix ans, il n'a encore jamais fait l'objet d'une exploitation scientifique.

Archives du Comité Parisien des Œuvres sociales à destination des étudiants (CO-PAR)

Il s'agit des fonds du CROUS de Paris, organisme public, constitué en une série de versements et de recomposition entre 1965 et 2015, et composé principalement de notes, documents de gestion administrative et de documents financiers. Le fonds complet traite de la période allant de 1936 à 1985, date du second versement par les services du CROUS aux archives nationales. Le fonds a subi une série d'élimination en 1988, 2009 et 2014 au moment de ses différents transferts de centre. Il propose, sur la période qui nous intéresse (1937-1947)

[1] Archives de la ville de Paris, Fonds du CO-PAR, 3874W-1-3874W-129.

une série de documents relatifs à l'administration générale du Comité ainsi que le détail du fonctionnement interne des activités proposées aux étudiants.

- 3874W-1 Création et évolutions ; notes de service, organigrammes (1937-1944)
- 3874W-2 Réorganisation après la Libération (1944-1948)
- 3874W-4 Réorganisation du CO-PAR (1941)
- 3874W-14 Comptes-rendus de la Commission permanente du Service des Étudiants Parisiens (1941-1944)
- 3874W-16 Organisation des commissions du CO-PAR (1939à
- 3874W-31 Exercices financiers (1937-1947)
- 3874W-35 Exercices financiers, Dossiers du personnel (1937-1944)
- 3874W-49 Organisation du service de logements, suivis d'affaires (1941-1944)
- 3874W-65 Restaurants universitaires : organisation et gestion financière ((1941-1946)
- 3874W-66 Gestion des restaurants universitaires ; agréments, gestion directe et anciens contrats (1935-1946)
- 3874W-67 Ravitaillement (1944-1946)
- 3874W-81 Service des aides sociales, fonctionnement, organisation (1939-1946)
- 3874W-82 Service des aides sociales ; suivis d'affaires (1939-1946)
- 3874W-88 Organisation des activités culturelles (1941-1944)
- 3874W-98 Maisons de faculté ; organisation et gestion (1942-1948)
- 3874W-99 Maisons de faculté ; gestion financière et projets de création et Maison de la faculté de Droit (1941-1947)
- 3874W-100 Maison de la faculté de Lettres ; administration générale, activités et gestion des locaux (1942-1946)
- 3874W-125 Notes de services et projets (1945-1950)
- 3874W-126 Centre de jeunesse intellectuelle et Centres de travaux pour la jeunesse intellectuelle (1941-1943)
- 3874W-127 Centre d'entr'aide aux étudiants mobilisés et prisonniers ; documents, notes et correspondances avec les associations étudiantes (1940-1944)
- 3874W-128 Relations avec l'UNEF et la FEP (1939-1945)
- 3874W-129 Autres organismes, statuts et bulletins d'information (1940-1949)

Archives Nationales

A l'instar des fonds du CO-PAR, ceux conservés aux Archives Nationales sont des documents d'archives publiques. Il s'agit principalement de documents personnels des différents acteurs et le fond en lui-même est une construction archivistique sur une période très précise et ne traite que peu des affaires universitaires courantes. Il donne ainsi à voir les réalités politiques et administratives qui sont celles à l'œuvre au sein de la gouvernance de l'Académie de Paris de la débâcle de 1940 à la libération de Paris.

Archives du Rectorat de Paris relatives à la guerre de 1939-1945

- AJ/16/7111 (Dossier Guerre de 1939-1940, Mobilisation et réquisition). Plan de la défense de Paris et des facultés parisiennes.
- AJ/16/7115 (Dossier Guerre de 1939-1940, Année scolaire 1939-1940). Réorganisation des facultés parisiennes pour la rentrée universitaire de l'automne 1940.
- AJ/16/7116 (Dossier Relations avec les autorités d'occupation). Documents relatifs à la Manifestation du 11 novembre 1940.
- AJ/16/7117 (Dossier Relations avec les autorités d'occupation, Arrestations). Arrestations des membres de l'Enseignement (supérieur et secondaire) à Paris entre 1940 et 1944.
- AJ/38/1148 (Dossier Étudiants et Vie Universitaire). Relation avec les associations (notamment le FEP)

Archives de l'Instruction Publique

- F/17/14275 (Dossier Écoles Primaires, Circulaires et notes de service). Lettre du Secrétaire d'Etat à l'Instruction Publique aux recteurs du 26 octobre 1940 à propos du 11 novembre 1940.

Secrétariat Général du gouvernement et services du Premier Ministre

- F/40/1485 (Dossier Délégation de Fernand Brinon, Vie politique et sociale). Communication 10 novembre du Recteur G. Roussy aux doyens des facultés au sujet du 11 novembre 1940

Agence d'architecture de la Sorbonne

- CP/85AJ/1-CP/85AJ/7. Plans de la (re)construction de la Sorbonne ; Façades, coupes, plans, espaces intérieurs.

Archives du Rectorat de Paris et des Services interacadémiques

- 20020476/338 (Dossier Chancellerie et enseignements supérieurs). Lettre de 1906 de Maxime Ducrocq au Ministre de l'Instruction Publique au sujet de l'UNEF.

Académie de Paris

- AJ/16/1848 (Dossier Archives des facultés, services rectoraux). Lettre de la FEP annotée par le Recteur G. Roussy.

Archives du Commissariat Général aux Question Juives

- AJ/38/1144 (Dossier Cabinet et services rattachés, Service de la législation et du contentieux, Recensement des juifs : Enseignement, numérus clausus dans les facultés). Minutes du Congrès de l'UNEF à Tain en 1941.

Archives de La Contemporaine

Les fonds de l'UNEF sont quant à eux des documents privés déposés à l'origine en plusieurs fonds et moments différents à la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine à partir de 1988 par la direction de l'UNEF-ID (pour Indépendante et Démocratique). Il fut fusionné par la suite lors d'un classement dans les années 2000 avec le fond Barralis, ancien militant de l'UNEF. Il n'en reste pas moins que ce fond contient des documents de nature principalement institutionnelle et macroscopique (avec quelques focalisations particulières sur Paris par moments). A la différence de celui du CO-PAR et à l'image de celui de l'enseignement, ces documents ont largement été exploité par les chercheurs tels que Robi Morder, Alexandra Gottely, Didier Fischer, Alain Monchablon ou encore Stéphane Merceron et Gilles Maigron.

Fonds des Associations

- UNEF/4/DELTA/1151. Documents relatifs au congrès de l'UNEF. Pour ce qui nous concerne, les congrès de Versailles (1939), Dax (1945) et Grenoble (1946).
- UNEF/4/DELTA/1159/1939-1945. Correspondance du Bureau National de l'UNEF entre 1939 et 1945, compte-rendu de réunion, liste des AGE, tracts et documents internes à l'organisation.

Archives de la BNF

Enfin, nous avons également exploité les archives numériques de certaines publications, conservées à la Bibliothèque Nationale de France et disponible en ligne sur Gallica.fr. Il s'agit de numéros du journal de résistance des Jeunes communistes, *La Relève*, de l'organe de résistance de l'Université de Paris, de *L'Information Universitaire*, journal hebdomadaire qui sert de relai à la propagande du Régime de Vichy (et du Comité Parisien) durant la Guerre et du Journal Officiel de la République Française.

Archives de la Relève

- N°4 du 8 août 1940
- N°5 du 30 août 1940
- N°8 du 15 septembre 1940

Archives de l'Information Universitaire

- N°1000 du 1er février 1941
- N°1054 du 22 novembre 1941

Archives du Journal Officiel de la République Française

- 74e année – N°90 du 15 avril 1942
- 78e année – N°238 du 11 octobre 1946
- 79e année – N°56 du 6 mars 1947
- 79e année – N°74 du 27 mars 1947
- 79e année – N°195 du 20 août 1947

- 72e année – N°237 du 19 septembre 1940
- 72e année – N°66 du 10 mars 1940
- 73e année – N°181 du 1er juillet 1941

Annexes

Annexe 1 : Lettre 3901, du 02/09/1940.

Union Nationale des Étudiants de France
Reconnue d'utilité publique

Siège social : 44, rue Bellechasse
Paris (7e)

Paris, le 2 septembre 1939

Circulaire 3901
Aux présidents d'A.G.

Mon cher Président,

Dans les circonstances troublées que nous traversons, il convient que notre Union Nationale, à laquelle nous nous sommes dévoués de notre mieux pendant de nombreuses années, subsiste et continue son action.

Notamment les Œuvres qu'à créées l'UNEF, et qui fonctionnent au Comité Supérieur des Œuvres Sociales en faveur des Étudiants, auront peut-être à tenir un role plus grave et pourront prendre une importance plus considérable. Il est absolument necessaire que les relations entre l'UNE et ses fondations subsistent.

C'est pourquoi, dans le déplacement en Province des différentes fondations de l'UNEF, nous avons cru bon d'y maintenir son role prépondérant. D'un commun accord, l'Union Nationale des Étudiants a chargé un de ses Vice-Présidents, que n'appelle pour le moment aucune obligation militaire, de se déplacer avec les Œuvres, et d'y maintenir le role qu'y a toujours joué l'UNEF.

En attendant les précisions que nous donnerons sous quelques jours, vous voudrez bien adresser toute la correspondance relative à l'UNEF et à ses différentes fondations aux bons soins de Mme Valentin, Secrétaire désignée par M. Rosier mobilisé, Ministère de l'Éducation Nationale (Bureau Universitaire de Statistique) à Azay-le-Rideau (I.-&-L.). Mme Valentin fera parvenir le courrier.

Dans l'interet même du pays, il convient que ceux qui restent, comme ceux qui partent, fassent leur devoir dans la mesure de leurs moyens, et permettent à la vie de continuer d'une façon aussi normale que possible.

Je vous prie de croire, Mon cher Président, à mes sentiments bien amicaux et tout dévoués.

Le Secrétaire du Comité Supérieur des Œuvres en faveur des Étudiants

Pour l'UNEF, le Vice-Président désigné

Annexe 2 : Lettre 3903, du 13/12/1940.

Union Nationale des Étudiants de France
Reconnue d'utilité publique

Siège social : 44, rue Bellechasse Paris (7e)
Secretariat actuel : UNEF, 5, Place Saint-Michel, Paris (5e)

Paris, le 13 décembre 1939

Circulaire 3903
Aux présidents d'A.G et aux Membres du Bureau

Mon cher Président,

Tu as dû recevoir du Secrétaire du « Centre d'Entr'aide aux Étudiants Mobilisés » une lettre circulaire t'annonçant la création de ce Centre au sein du Comité Supérieur des Œuvres, comme fondation de l'UNEF. Si celle-ci continue son activité du temps de paix, il est évident que toute notre activité actuelle doit être principalement orientée au profit des étudiants mobilisés qui sont si nombreux dans nos AG.

Aussi nous avons prévu que l'Entr'aide devait autant que possible être décentralisée grâce aux AG, ainsi que le prévoient les circulaires du 28 Novembre et du 5 Décembre que j'ai pu faire envoyer par le nouveau Ministre Yvon Delbos aux différents Recteurs.

En attendant que je puisse t'en envoyer copie, ton Recteur doit t'en donner connaissance.

Nous avons prévu, en plein accord avec le Bureau de l'UN que nos cartes de membres devraient être remises gratuitement aux étudiants mobilisés. Si le nombre de cartes qui t'a été adressé était insuffisant, nous en referons faire un tirage supplémentaire : la carte de l'UN, pendant la durée de la guerre, sera la seule attestation officielle de la qualité d'étudiant.

Comme tu le vois, après une évacuation forcée à Vallères (Indre-&-Loire), j'ai pu, à la demande du Bureau de l'UN, regagner Paris où je fais fonctionner le Secrétariat permanent de mon bureau de la place Saint-Michel : adresses-y toute la correspondance de l'UN.

J'ai pu entrer en contact avec de nombreuses AG. Elles doivent se réorganiser pour la période de guerre comme l'UN elle-même. Prévois-tu que nous puissions tenir à Noël un conseil d'Administration et que ton AG puisse y être représentée ? Les dates des 23 et 24 Décembre te conviendraient-elles ? Réponds-moi d'urgence, car beaucoup d'AG sont muettes. Voudrais-tu plus tard ?

Il est cependant utile que nous reprenions des contacts malgré la guerre ainsi que cela était précisé dans un plan de travail modelé sur ce qui s'est passé entre 1914 et 1919, approuvé par Lenclud, Président et Le Mazou, Secrétaire Général de l'UN, et qui, en supprimant les Congrès, présentant un caractère de réjouissance, et les réunions de Bureau dont tous les membres sont mobilisés, prévoit le maintien des réunions du Conseil d'Administration et des Offices de l'UN. Une réunion de la Confédération Internationale des Étudiants au début de Janvier rendrait utile un tel Conseil d'Administration à Paris, pour lequel, cependant l'UN ne peut assumer aucune dépense en raison des restrictions que nous devons nous imposer.

En attendant des réponses des AG, je te prie de croire, Mon cher Président, à mes sentiments bien affectueusement dévoués.

Le Vice-Président, chargé par le Président mobilisé du fonctionnement de l'UNEF pendant la guerre : Jean David

Annexe 3 : Lettre 4019, du 04/06/1940

Secrétariat : 5, Place Saint-Michel, Paris 5ème

Lettre 4019
aux Membres du Bureau,
Directeurs d'Offices, Présidents de Commissions et Président d'AG.

Le 4 Juin 1940

Mon cher Président et ami,

Le déclenchement de la grande offensive a désorganisé momentanément quelques-uns de nos Groupements et de nos services. L'activité du Secrétariat de l'Union Nationale des Étudiants n'en a cependant pas été ralentie.

Par cette lettre je tiens à te rendre compte que nous avons accueilli à Paris quelques centaines d'étudiants réfugiés qui passaient par la capitale. L'Université de Lille a cessé de fonctionner. Nous sommes très anxieux sur le sort de quelques-uns de nos camarades, Le Président de l'AG de Lille, Philippe Brous miche, a trouvé l'hospitalité chaleureuse de l'AG de Rennes où se trouve d'ailleurs installée l'Université de Lille.

Par ailleurs, je tiens à te faire savoir que, en plein accord avec les Pouvoirs Publics français, les Unions Nationales d'Étudiants de Belgique et de Luxembourg ont été réorganisées à Paris, et que des Secrétariats permanents ont été établis à Paris, au siège de l'Union Nationale des Étudiants de France. La Fédération des Étudiants de Belgique a trouvé un asile très hospitalier à l'Association Générale des Étudiants de Toulouse.

A notre grand regret, nous n'avons pas pu faire tirer au duplicateur le compte-rendu du Conseil d'Administration de Bordeaux. C'est que les minutes ont été prises d'une façon si minutieuse que ce compte-rendu aurait près de 400 pages s'il était édité. Il s'agirait d'une dépense de près de dix mille francs au prix actuel du papier. Le tirage n'est d'ailleurs pas à envisager pour une autre raison : l'impossibilité quasi-absolue de trouver à Paris du papier à duplicateur. Je serais heureux que les AG me donnent leurs suggestions à ce sujet.

La partie importante de nos travaux, nos vœux, ont été tirés au duplicateur en temps utile, et ont été adressés aux Associations et aux Pouvoirs intéressés. Le 13 Avril je vous transmettais les remarques faites par M. Rosier à l'examen de nos vœux. Puis, le 20 Avril, je vous soumettais quelques modifications aux vœux que nous avons adoptés.

Aujourd'hui, par un document que tu trouveras ci-joint, je te fais parvenir la réponse des Pouvoirs Publics qui m'est arrivée par l'intermédiaire de M. Rosier, Secrétaire Général du Comité Supérieur des Œuvres Sociales en faveur des Étudiants, aux vœux que j'avais personnellement remis à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale.

Je fais suivre le document d'une note où je te fais part des explications orales qui m'ont été données aux résolutions internes N°6 et 7 et aux vœux N°3 et 15, pour lesquels je t'annonçais le 20 Avril que nous avions obtenu satisfaction.

Je te prie de croire, Mon cher Président et ami, à mes sentiments les plus cordialement dévoués.

Jean David, f.f. de Président de l'UNEF.

Annexe 4 : Lettre 4005, du 10/02/1940 comportant une liste des AGE.

Liste
des Associations Générales d'Étudiants

Ville	Adresse	Dirigeant
Aix-en-Provence	1bis, rue Frédéric-Mistral	J. FABRE, Trés.
Alger	10, boulevard Baudin	
Amiens	124, rue Saint-Leu	Jean FAURE, Secr.
Angers	9, rue du Musée	VAISSIERE
Besançon	3, rue du Palais	
Bordeaux	14, Cours Pasteur	LAJUGIE, Prés.
Caen	55, rue du Stade	Daniel HAMEL, Com. Gén.
Casablanca	111, boulevard de Paris	
Clermont-Ferrand	Cité Universitaire	
Dijon	68, rue de la Liberté	LENOBLE, Président.
Grenoble	10, rue de Belgrade	Jacq. DEPIGNY, Pt.
Hanoi	Boite Postale 115	
Lille	49, rue de Valmy	Ph. BROUSMICHE, Pt.
Limoges	9, Place de la République	Guy GRANGER, Pt.
Lyon	20, rue François-Garcin	Eug. CABASSU, Pt.
Marseille	115, La Canebière	Henry VERDEIL, Pt.
Montpellier	5, rue de la Croix -d'Or	Et. PONSEILLE, Pt.
Mulhouse	6, Place de la République (Villeneuve-s-Yonne)	Michel ANSART, Tr.
Nancy	1, rue Gustave-Simon	Mme. COSSON
Nantes	8, rue Lekain	
Nice	13, av. de la Victoire	J.L. BOYEAUX
Paris	179, rue Saint-Jacques, 5e	R. DONN, Président
Poitiers	76, rue des Carmélites	TESSIER, Prés.
Rabat	25, rue de la République	
Reims	H.T-F., Hôpital civil, rue Simon	Henry TESTOT-FERRY, Prés.
Rennes	14, rue Saint-Yves	MANUEL, Prés.

Rouen	20, r. St-Etienne-des-Tonneliers	Roger GENIAUX, Pt.
Strasbourg	Cité Universitaire de Clermont-Fer.	Mlle. WEBER, Vice-Présidente
Toulouse	2, rue des Trois-Journées	Jean AUZERAL
Tours	57, boul. Heurteloup	Pier. SENECAL, Pt.
Sanatorium	Saint-Hilaire-du-Touvet (Isère)	

Annexe 5 : Lettre 4017, du 13/04/1940 comportant une liste des AGE.

Liste
des Associations Générales d'Étudiants

Ville	Adresse	Dirigeant
Aix-en-Provence	1bis, rue Frédéric-Mistral	J. FABRE, Trés.
Alger	10, boulevard Baudin	
Amiens	124, rue Saint-Leu	Jean FAURE, Secr.
Angers	9, rue du Musée	Roger VAISSIERE
Besançon	3, rue du Palais	
Bordeaux	14, Cours Pasteur	LAJUGIE, Prés.
Caen	55, rue du Stade	Daniel HAMEL, Com. Gén.
Casablanca	111, boulevard de Paris	
Clermont-Ferrand	Cité Universitaire	Michel AINE
Dijon	68, rue de la Liberté	LENOBLE, Président.
Grenoble	10, rue de Belgrade	Jacq. DEPIGNY, Pt.
Hanoi	Boite Postale 115	
Lille	49, rue de Valmy	Ph. BROUSMICHE, Pt.
Limoges	9, Place de la République	Guy GRANGER, Pt.
Lyon	20, rue François-Garcin	Eug. CABASSU, Pt.
Marseille	115, La Canebière	Henry VERDEIL, Pt.
Montpellier	5, rue de la Croix -d'Or	Et. PONSEILLE, Pt.
Mulhouse	6, Place de la République (Villeneuve-s-Yonne)	Michel ANSART, Tr.
Nancy	1, rue Gustave-Simon	Fernand CLAUSE, Président
Nantes	8, rue Lekain	HORVINO
Nice	13, av. de la Victoire	J.L. BOYEAUX
Paris	179, rue Saint-Jacques, 5e	R. DONN, Président
Poitiers	76, rue des Carmélites	Daniel GENDREAU, Président
Rabat	25, rue de la République	
Reims	H.T-F., Hôpital civil, rue Simon	Henry TESTOT-FERRY, Prés.
Rennes	14, rue Saint-Yves	MUZELLEC, Prés.
Rouen	20, r. St-Etienne-des-Tonneliers	

Strasbourg	Cité Universitaire de Clermont-Fer.	Mlle. WEBER, Vice-Présidente
Toulouse	2, rue des Trois-Journées	Jean AUZERAL
Tours	57, boul. Heurteloup	Pierre SENECAL, Pt.
Sanatorium	Saint-Hilaire-du-Touvet (Isère)	Louis DESSAIGNE, Président

Annexe 6 : Lettre 4004, du 13/12/1940.

UNEF 9-2-40
4004 Boston, Masc., 13 Décembre

La « Harvard Business School » annonce ce jour que, du fait de la consolidation de fonds provenant de 4 donateurs, 20 à 25 bourses nationales comportant une aide maximum de 1,000 dollars seraient accordées pour la premières fois à des étudiants qui entreraient à l'École en Septembre 1940.

Elles seront semblables aux Bourses Nationales offertes par le Collège de Harvard à des étudiants de première année sélectionnés dans certains états. La « Harvard Business School » est la seconde école de l'Université d'Harvard à annoncer un projet de Bourses Nationales.

Les fonds disponibles atteignent un montant suffisant pour permettre d'accorder 20 bourses de 1,000 dollars chacune, mais il faut s'attendre à ce que la moyenne des donations soit légèrement inférieure à ce chiffre. Le montant attribut à chaque candidat retenu sera proportionné à ses besoins financiers. Si des résultats satisfaisants sont enregistrés au cours de la première année, le candidat sera assuré d'une aide financière adéquate, au moyen de bourses, prêts, petits travaux et autres, afin de lui permettre de poursuivre ses études en vue de l'obtention de son diplôme MBA au cours de la seconde année. Le montant précis des sommes reçues par détenteur de bourse ne sera pas divulgué.

Il sera tenu compte, pour le choix des candidats, de la distribution géographique. L'annonce officielle rappelait la déclaration du Président James B. Conant, qui, il y a plusieurs années, indiquait que les bourses nationales étaient offertes « dans le but de faciliter les études dans une grande université à un plus grand nombre de jeunes gens issus de tous les points du pays, afin d'accroitre l'activité de l'Université et d'étendre sur le plan national ses enseignements titulaires. » Ceux qui étudient à la « Harvard Business School » cette année viennent de 44 états et de 205 collèges, et en 1938-39, les étudiants provenaient de 48 états et de 206 collèges.

Dean W.B. Donham mentionne qu'on favoriserait des candidats, habitant des régions où il n'est pas possible de résider chez soi en étudiant dans une université voisine. Les bourses serviraient donc à venir en aide à ces jeunes gens à qui, sans cela, serait refusée la possibilité de se préparer à une carrière dans les affaires, en passant les examens appropriés.

Ce plan de financement des Bourses Nationales a été élaboré pour permettre aux étudiants, possédant plus de capacités que de revenus, de suivre les cours de l'École et de se préparer à une carrière commerciale. Tandis qu'on accordera beaucoup de poids aux références scolaires du candidat, on tiendra également compte des dons particuliers et des dispositions que le candidat montrera pour les affaires. Les recommandations de professeurs ou commerçants avec lesquels il aura travaillé influencera le choix des bénéficiaires. De plus, une entrevue personnelle avec une membre du Dean's Office ou un représentant du club local affilié à la « Harvard Business School » sera exigée de chaque candidat.

Les premières de ces bourses seront attribuées à des étudiants qui entreront à l'École en Septembre 1940 et continueront jusqu'au 14/8/41.

Les demandes pour l'obtention de ces bourses peuvent être adressées directement à la « Harvard Business School » ou à la Commission des Bourses des Anciens Élèves de la « Harvard Business School » de Paris où elles devront parvenir le plus tard le 1er Avril 1940.

L'Union Nationale des Étudiants de France, 5, Place Saint-Michel, à Paris, les centralise et les transmettra.

Annexe 7 : Lettre 4006, du 10/02/1940.

Union Nationale des Étudiants de France
Secretariat : 5, Place Saint-Michel, Paris 5è

Lettre 4006 Le 10 février 1940
Aux Membres du Bureau
Et aux Présidents d'AG

Mon cher Président et ami,

Je te fais parvenir ci-joint :
1°) Un communiqué relatif à une bourse accordée à un étudiant Français de l'Université de (Etats-Unis d'Amérique). Celà peut interesser vivement certains étudiants de ton AG. Affiche donc ce communiqué, publie-le éventuellement dans son journal, et donne-lui toute la publicité désirable.

2°) Une liste des AG avec leurs dirigeants, auxquels devront s'adresser les étudiants mobilisés pour obtenir leur carte de l'UN. Préviens-moi sans délai de toutes les erreurs ou omissions qui auraient pu s'y glisser.

3°) Un dépliant sur le Salon des deux Empires Français et Britannique, qui se tiendra en Aout 1940 à Bordeaux sous la Présidence d'honneur de l'AG. Fais, auprès des membres de ton AG, et particulièrement auprès des étudiants aux Beaux-Arts, toute la publicité désirable de cette manifestation.

4°) Une lettre-circulaire aux Directeurs de journaux estudiantins, et une liste de ces journaux dans la parution a repris depuis la guerre. Veille à ce que les Directeurs de journaux estudiantins tiennent compte autant que possible de cette circulaire.

A ce sujet, tu reçois le « Courrier de l'Étudiant aux Armées », que tu envoies à tes camarades mobilisés en attendant que tu nous communiques leurs adresses militaires, pour que nous puissions le faire depuis ici. Que penses-tu du Courrier ? Que voudrais-tu qu'il soit ? Quelles sont tes justes critiques ? Qu'entends-tu dire autour de toi, et que pensent particulièrement les étudiants mobilisés de ton AG ? Leurs conseils seront précieux.

Il faut dès maintenant songer à organiser, pendant les vacances de Pâques, un Conseil d'Administration de l'UN qui remplacera le Congrès ainsi que nous en avons décidé à Paris le 24 Décembre au dernier Conseil. Y a-t-il une AG du Midi qui se propose pour organiser une telle réunion ? Il ne s'agit en rien d'invitations, et il suffit de prévoir deux ou trois journées de travail pour une trentaine de délégués au grand maximum, avec une installation modeste pour un prix de participation réduit. Que les bonnes volontés se manifestent !

Tu n'as pas encore reçu le compte rendu du Conseil d'Administration du 24 Décembre. C'est que les membres à qui j'avais confié les minutes sténographiques du compte rendu ne me les ont pas encore retournées, sans doute parce qu'ils les approuvent. C'est pourquoi j'ai pris la décision de ne plus attendre et de faire dès maintenant tirer le compte rendu qui, in extenso, fera ouvrage d'une trentaine de pages, et que tu ne tarderas pas à recevoir.

Note bien que le Secretariat de l'UN est toujours à ta pleine disposition pour régler avec toi par correspondance personnelle toutes les questions spéciales qui pourraient se poser. Je ferai toujours de mon mieux.

Je te prie de croire, Mon cher Président et ami, à mon amitié cordiale et dévouée.
Pour le Président mobilisé, le Vice-Président de l'UNEF faisant fonction de Président :

Jean David.

Annexe 8 : Lettre 3904 du 16/12/1939.

Union Nationale des Étudiants de France
Reconnue d'utilité publique

Siège social : 44, rue Bellechasse Paris (7e)
Secretariat actuel : UNEF, 5, Place Saint-Michel, Paris (5e)

Paris, le 16 décembre 1939

Circulaire 3904
Aux présidents d'A.G et aux Membres du Bureau

Mon cher Président,

Tu as dû recevoir ma circulaire du 13 Décembre ; celle-ci lui fait suite pour deux questions urgentes :

1°) Fonctionnement des fondations de l'UN pendant la guerre – Comme je te l'ai promis, je t'envoie ci-joint copie des circulaires du Ministre aux Recteur, en date du 28 Novembre sur la réorganisation des Offices et Fondations de l'UN intégrés au Comité Supérieur des Œuvres, et du 5 Décembre sur le fonctionnement du Centre d'Entr'aide aux Étudiants Mobilisés.

Cette dernière circulaire est très importante. Il t'appartient de veiller à ce que les AG prennent l'initiative ou une place importante dans les Centres locaux d'entr'aide. Je pense pouvoir faire, accompagné de MM. AURIAC et PETITJEAN, une tournée de toutes les Universités de Province en Janvier et Février. En attendant, je suis à ta disposition pour t'aider par correspondance.

2°) Conseil d'Administration de l'UN – Je suis toujours sans nouvelles de beaucoup d'AG. Par ailleurs, j'apprends que contrairement à ce qui se passe à Paris, beaucoup d'Universités de province n'auront pas de vacances à l'occasion de Noël pour terminer le programme annuel en quelques mois.

J'estime cependant qu'il est de toute nécessité que les AG coordonnent leurs efforts et permettent à l'UN de continuer son action. C'est pourquoi je crois devoir, comme cela est prévu aux statuts, de convoquer le Conseil d'Administration de l'UN pour une seule journée, le Dimanche 24 Décembre 1939.

En raison des nombreuses questions de première importance que nous avons à mettre sur pied, j'adjure les AG d'envoyer leurs présidents ou un délégué ou de me faire parvenir le pouvoir au nom d'un étudiant présent, pour que notre réunion ne soit pas uniquement un contact personnel mais que nous puissions y faire un travail effectif.

La séance commencera Dimanche matin au Secrétariat actuel, 5, Place Saint-Michel, Paris Ve, téléphone Danton 71-43, métro Saint-Michel, à 9 heures précises, 2ème étage au-dessus de l'entresol.

Les billets de congrès sont supprimés depuis le début des hostilités, et il vous faudra donc prendre un billet d'Aller et Retour ordinaire. Comme en temps de paix évidemment, les délégués devront venir aux frais de leurs AG.

Je compte sur la présence de ton AG, et je te demande surtout de me tenir au courant de l'activité de ton Association, de même que de son nouveau bureau. A bientôt, et crois, Mon cher Président, à mes sentiments cordialement dévoués.

Pour le Président mobilisé
Le Vice-Président chargé de l'UNEF pendant la guerre : Jean David

Annexe 9 : Protocole de réforme des structures de l'UN adopté en décembre 1939.

Programme des diverses réunions de l'UN
Projet présenté par J. D.

I. En période normale

A. Congrès national des étudiants – ANNUEL – (dans une ville de Province – du lundi de Pâques au Dimanche de Quasimodo)

Présents :

a) Le conseil d'administration de l'UN
b) Les délégués officiels : nombre proportionné des membres des AG
c) Les observateurs : nombre limité par le Comité organisateur du congrès

Comité de Patronage : personnalité nationales et locales.

Comité d'organisation : nommé souverainement par le comité de l'AG organisatrice, ou de l'UN si le congrès est organisé directement par l'UN.

Le trésorier devra être du trésorier de l'AG ou de l'UN.

Séances de travail : sous la présidence du bureau de l'UN

a) Séance solennelle d'ouverture : Discours du président de l'UN et du président du Comité de Patronage, et du Président du Comité d'organisation
b) Première séance du Conseil d'Administration :
Rapport moral du Président
Rapport financier du Trésorier
Rapports des 3 Commissaires aux Comptes
Vote à mains levées ou secret, du quitus moral et du quitus financier
Rapports des membres du bureau ayant une attribution déterminée
Rapport du Secrétaire Général du Comité Supérieur des Œuvres
Rapports des délégués des Fondations de l'UN (BUS – OSSU – OTU – SANA)
Rapports des Directeurs d'Offices Centraux d'Études
c) Première séance de travail de l'Assemblée Générale : consacrée au Rapport Général, fait par le Président au nom du Conseil d'Administration de l'UNEF sur l'activité de l'UN et de ses fondations pendant l'année écoulée, telle qu'elle découle des rapports spéciaux présentés au Conseil d'Administration.
(Seules les questions d'ordre général pourront être posées par les délégués, devant être posées devant les Commissions ou Offices)
d) Assemblée Générale d'élections : sous la présidence d'un bureau d'AG chargée d'élire le bureau de l'UN suivant le mode prévu aux statuts.
e) Réunions du Conseil d'Administration : Réuni pendant le Congrès aussi souvent que cela sera necessaire pour procéder à des votes généraux pour lequel il est seul statutairement qualifié.
f) Réunions du Bureau : réuni en principe chaque jour de travail pendant le Congrès.
g) Réunions d'Offices :
1/ Office central des Études de Droit
2/ Office central des Études de Chir. Dentaire
3/ Office central des Études de Lettres
4/ Office central des Études de Médecine
5/ Office central des Études de Pharmacie
6/ Office central des Études de Sciences
7/ Office central des Études Vétérinaires
Les réunions d'Offices procèdent, en plus de l'élection de leur Bureau à l'examen des divers vœux corporatifs présentés par les AG. Ceux qu'elle retient sont seuls soumis à la ratification de l'Assemblée Générale de clôture.
h) Réunions de Commissions
1/ Commission d'Administration et de la Politique Générale de l'UN

2/ Commission de la Vie Matérielle des Étudiants (en présence des délégués des fondations de l'UNEF)
3/ Commission de la Réforme de l'enseignement
4/ Commission des Affaires Militaires
5/ Commission des sports
6/ Commission des étudiants de la France d'Outre-Mer.

Les réunions des Commissions procèdent à l'examen des vœux de leur compétence, présentés par les AG. Ceux qu'elle retient sont seuls soumis à la ratification de l'Assemblée Générale de clôture.

i) Assemblée Générale de clôture : sous la présidence du nouveau bureau de l'UN.
Lecture et ratification des vœux retenus par les Commissions et Offices
Discours du président du Comité d'organisation
Discours du nouveau président de l'UN.
(Aucune excursion ne sera intercalée dans les travaux du Congrès avant l'Assemblée Générale d'elections, sauf les réceptions par les autorités à l'occasion de l'ouverture.

B. Conseil d'Administration de l'UN

Réunion ordinaire pendant deux jours, à Paris, dans la semaine précédant ou suivant Noël.

Présents :

a) Le bureau de l'UN
b) Les présidents d'AG

Séances de travail : tenues sous la présidence du bureau de l'UN

- Rapport du président
- Rapport du trésorier
- Rapport des membres du Bureau ayant une attribution déterminée
- Rapport du Secrétaire Général du Comité Supérieur des Œuvres
- Rapports des délégués des Fondations de l'UN (BUS – OSSU – OTU – SANA)
- Rapports des Directeurs d'Offices Centraux d'Études

Seuls les présidents d'AG ou leurs représentants peuvent participer aux votes.

Compétences : Dans le cadre de la politique générale de l'UN, précisée au précédent congrès, compétences illimitées.

Le conseil peut prendre en outre des décisions urgentes soumises au congrès suivant.

C. Réunions de Bureau de l'UN :

Réunions aussi fréquentes que l'utilité s'en fera sentir.

Présents :

a) Le président, les vice-présidents, le secrétaire, le trésorier de l'UN
b) Les commissaires aux comptes lorsqu'ils seront convoqués par le Président
c) Les directeurs d'Offices lorsqu'ils seront convoqués par le Président

Compétence : Exécution de toutes les décisions et initiatives urgentes, prises dans le cadre des travaux du Congrès et du Conseil.

D. Réunions des Offices et Commissions

Réunions de travail aussi fréquentes que le bureau le jugera utile, en des villes fixées par le bureau.

Présents :

a) Le bureau de l'office
b) Les présidents de la Section d'Études des AG ou le délégué de l'AG

Compétences : exécution de toutes les décisions et initiatives urgentes prises dans le cadre des travaux de l'Office ou de la Commission lors du précédent Congrès.

II. En période de Guerre

L'Union Nationale des Étudiants continue son activité normale, parallèlement à une activité du temps de guerre adaptée aux besoins des étudiants mobilisés. Aussi, les réunions de travail de l'UN doivent-elles être maintenues.

A. Le Congrès National des Étudiants

Aucun congrès national d'Étudiants ne saurait être tenu en l'absence des étudiants mobilisés qui constituent une large majorité des membres de l'UNEF.
En conséquence, en l'absence de toute élection pendant la Guerre, les membres du Bureau de l'UN élus au dernier congrès (Versailles 1939) garderont-ils leur titre et resteront-ils nominativement en fonctions pendant toute la durée des hostilités, par déférence pour les dirigeants de l'UNEF sous les drapeaux.
Les membres du bureau mobilisés seront associés à toutes les réunions de l'UNEF auxquelles leurs obligations militaires leur permettraient de participer. Le ou les membres du bureau non mobilisés les remplaceront dans les autres réunions mais seulement comme suppléants intérimaires et dépositaires de leurs compétences.

B. Le Conseil d'Administration de l'UN

En l'absence de Congrès, les Conseils d'Administration se réuniront si possible une fois par an ou davantage, à des dates plus favorables, et autant que possible à Paris ou à Tours, à Vallères où pourrait être fixé le siège provisoire de l'UN et de ses fondations.

Présents :

a) Le ou les membres du bureau non mobilisés
b) Les présidents d'AG fonctionnant pendant la guerre ou leur délégué

Séances de travail :
Tenues sous la présidence du ou des membres du bureau non mobilisés.
Seuls les présidents d'AG ou leurs représentants pourront participer aux votes.
Compétences : (en veillant à préserver la plus grande attention aux désirs et vœux des membres du bureau mobilisés)

1. Pour l'activité normale de l'UN, compétence illimitée dans le cadre de la politique générale de l'UN précisée lors des derniers Congrès du temps de paix.
2. Pour les activités du temps de Guerre, compétence illimitée pour les décisions qu'imposeraient les évènements.

C. Réunions de bureau de l'UN

La presque totalité des membres du Bureau de l'UN étant mobilisés, aucune réunion du bureau ne se tiendra pendant la période des hostilités.
Des réunions du Conseil d'Administration suppléeront dans la mesure du possible, aux réunions de bureau. En cas de besoin, l'avis du Conseil d'Administration sera pris par l'intermédiaire de lettres circulaires adressées par le Secrétariat de l'UN aux Présidents des AG.

D. Réunions des Offices et Commissions

Les Offices et Commissions n'étant pas des organismes représentatifs, mais de simples organismes de travail, il pourra, durant les Conseils d'Administration tenus pendant la Guerre être procédé à la nomination de bureaux chargés d'assurer le travail corporatif des Offices Centraux d'Études.
Ces bureaux seront recrutés parmi les étudiants poursuivant leurs études, et non mobilisés, des AG.
Bien entendu, les membres des bureaux des Offices mobilisés conserveront leur titre pendant la durée des hostilités et seront consultés aussi souvent que cela sera possible.

Annexe 10 : Lettre 40 du 05/08/1940.

UNION NATIONALE DES
ÉTUDIANTS DE FRANCE

Clermont-Ferrand, le 5 Août 1940

Secrétariat actuel :
AG des Étudiants,
Cité Universitaire
Clermont-Ferrand

Lettre 40 aux Présidents d'AG
et aux membres du Bureau de l'UN.

Mon cher ami,

J'espère que malgré l'interruption du trafic postal, tu as bien reçu les circulaires postées de Bordeaux au mois de Juillet. Je t'y expliquais après quelles péripéties l'UN avait trouvé asile à Bordeaux. Elle n'a pas pu s'y maintenir quand les allemands ont occupé la ville, et après des stages variés, qui se sont terminés à Toulouse, j'ai installé mon secrétariat à Clermont-Ferrand, à proximité des Ministères de Vichy.

Dès mon arrivée, j'ai vu pendant plus d'une heure M. Mireaux, Ministre de l'Instruction Publique, et MM. Mestre et Henri Massis, du Cabinet de M. Ybarnegaray, Ministre de la Jeunesse, que je reverrai personnellement demain.

J'ai promis aux Pouvoirs Publics le concours le plus complet des étudiants dans l'œuvre de reconstruction du pays, et j'ai dit qu'on ne ferait pas appel en vain à nous. J'ai appris que dans la mesure où la chose serait possible, les Universités se réorganiseraient en leur lieu d'origine, et que les examens y reprendraient. Le service militaire sera remplacé par un service de travail dépendant du Ministère de la Jeunesse. J'ai demandé que pour lui les sursis soient maintenus, ou qu'on permette, pendant ce temps, les actes de scolarité des étudiants. Je vais m'efforcer de faire maintenir toutes nos fondations, et je demanderai que les groupes de l'enfance (scouts, adeptes des auberges de la Jeunesse, anciens groupes de jeunes politiques ou confessionnels, etc…), n'accaparent pas le Ministère de la Jeunesse. La chose sera délicate.

L'UN n'est en effet, qu'une Fédération, et pour que nous soyons forts, il faut que les AG marchent. Je compte sur toi. Je suis dès maintenant en relation avec elles de Clermont-Ferrand, de Strasbourg repliée à Clermont, de Toulouse (Auzeral), de Bordeaux (Lacoste), de Limoges (Granger), des Rennes (Muzellec à Landivisiau), de Besançon (Malatray à Cazeress/Garonne), de Paris (Labes à Bonnefont – Htes-Pyr.), de Lyon (Cabassu à Aix-en-Provence). Le Président de l'UN, Albert Lanclud est prisonnier (Méd. Aux. Oflga IV D, Deutschland), le Secrétaire Le Mazou est l'hôte du Dr. Douady à notre Sanatorium. Notre Vice-Président-Trésorier Paul Durand est à Tain (Drôme). Aucune nouvelle de notre Trésorier Martin. Donne-moi toutes information sur le sort de tes camarades dirigeants de ton AG ou de l'UN pour que j'en tienne répertoire.

Les services de nos différentes fondations (OSSU, BUS, OTU, Centre d'Entr'aide) sont rentrés directement de Vallères à Paris. Quant à moi, sur les conseils des membres du bureau et des Pouvoirs Publics, je resterai ici à proximité du Gouvernement, tant qu'il restera à Vichy.

Compte sur mon dévouement, bon courage et VIVE l'UNEF.

Jeand David, Président f.f.

Annexe 11 : Lettre 40 du 17/08/1940.

UNION NATIONALE DES
ÉTUDIANTS DE FRANCE

Le 17 Août 1940

Secrétariat actuel :
AG des Étudiants
Cité Universitaire

Lettre 40 aux Présidents d'AG
et aux membres du bureau de l'UN

Mon cher camarade,

J'espère que tu as bien reçu ma circulaire du 5 Août 1940, et je t'invite à te mettre sans délai en relation par lettre avec moi.

Au moment où l'UN assure le Gouvernement du concours le plus complet des AGE à son œuvre de reconstruction du pays, il convient que les AG se réorganisent rapidement grâce aux étudiants qui n'ont pas été mobilisés, et à ceux qui reviennent du front. Si aucun des dirigeants n'est actuellement de retour, qu'un jeune n'hésite pas à prendre en main leurs fonctions, comme cela se fait au front.

Les membres du bureau del 'UN, qui ont pu être joins se sont retrouvés le 12 Août à Tain, en une réunion restreinte, où, aux côtés de M. Rosier, secrétaire général du Comité Supérieur des Œuvres, assistaient MM. Paul Durand, René-Yves Le Mazou et Jean David. Le bureau de l'UN a mis au point des notes sur l'UN, ses AG et ses fondations, qui seront remises à MM. Mireaux, Ministre de l'Instruction Publique, Goutet, chargé des services de la Jeunesse, et Borotra, chargé des services des Sports, au Ministère de la Famille et de la Jeunesse.

Je te rappelle que j'ai déjà vu MM. Mireaux, Ministre de l'Instruction Publique et Ybarnegaray, Ministre de la Jeunesse, et que l'UN élabore en ce moment un vaste plan d'organisation des groupements d'étudiants pour lequel je fais appel à tes suggestions. Je t'invite donc à ne rien faire personnellement ou au nom de ton AG, qui puisse gêner l'action générale de l'UN.

Que chaque AG me communique sans délai la liste, avec leur adresse et la date où on les a retrouvés, de ses dirigeants et ce ceux de l'UN qui ont donné de leurs nouvelles depuis la fin de la guerre. Cette liste sera très utile à leurs camarades.

Enfin, note que grâce à une intervention de M. Rosier auprès de M. Delaigue, Inspecteur d'Académie à Tarbes, nous avons obtenu pour les étudiants qui, pour une raison quelconque, sont sans asile, la possibilité de séjourner en pleine montagne à la Colonie de vacances St-Paul, à Campan (Htes-Pyr.), pour un prix total journalier de 10 frs. qui peut être intégralement payé grâce à l'allocation aux réfugiés. Donne à cette proposition si intéressante une publicité très large et immédiate en priant les intéressés de s'adresser sans délai à M. Delaigue.

J'attends donc de tes nouvelles, et je te prie de croire, Mon cher camarade, à mes sentiments les plus dévoués.

Jean David, Président f.f. de l'UN.

Annexe 12 : Lettre 40 du 18/08/1940

ÉTUDIANTS DE FRANCE Le 18 Août 1940

Secrétariat actuel :
AG des Étudiants
Cité Universitaire

Lettre 40 aux Présidents d'AG
et aux membres du bureau de l'UN

Mon cher camarade,

Les récents évènements et leurs répercussions de toute nature ne m'ont pas laissé inactif. J'ai pris, il y aura bientôt un mois, un premier contact avec les Ministres de l'Instruction Publique et de la Jeunesse, à la suite de quoi j'ai convoqué les membres du Bureau de l'UNEF, présents en zone libre et qui ont pu être rapidement prévenus.

Une réunion s'est tenue à Tain le lundi 12 Août, sous la présidence de M. Rosier, Secrétaire Général du Comité Supérieur des Œuvres en faveur des Étudiants.

J'ai rendu compte de mes relations avec les Pouvoirs Publics depuis l'armistice, puis nous avons élaboré les notes et motions suivantes :

1) Motion à Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.
2) Note d'information à M. le Secrétaire Général à la Jeunesse.
3) Note d'information à M. le Haut-Commissaire à l'Éducation Physique et aux Sports.

Les textes ont été remis aux personnalités intéressées le Jeudi 15 Août par M. Rosier, le Mazou et moi-même. Les entretiens, qui se sont déroulés dans une atmosphère très compréhensive, nous ont permis de préciser la nature et la portée de la collaboration que l'UN et ses Œuvres peuvent immédiatement offrir au Gouvernement.

Bien que nous soyons assurés de ton adhésion à cette oeuvre, je serais heureux de te relater dans ses détails notre activité de ces dernières semaines, et en particulier de te donner lecture des documents précités. En outre, il nous est apparu que dans les circonstances actuelles, un regroupement des dirigeants de l'UN était plus que jamais nécessaire.

Nous t'invitons donc à assister à la réunion du Conseil, comprenant un délégué par AG, qui se tiendra le Vendredi 30 Août à 9 heures précises du matin pour se terminer le soir même. Les délégués se réuniront à la Maison des Étudiants, 8, rue Jeanne Koehler (au niveau du 89 Cours Albert Thomas), LYON 3è arr., télé. : Moncey 19-58. Les étudiants pourront éventuellement y trouver une chambre en prévenant la directrice à l'avance.

A bientôt, car ta présence est plus que jamais indispensable et crois, Mon cher camarade, à mon amitié bien dévouée.

Jean DAVID.

Annexe 13 : Lettre 40 du 21/08/1940.

UNION NATIONALE DES
ÉTUDIANTS DE FRANCE

Le 21 Août 1940

Secrétariat actuel :
AG des Étudiants
Cité Universitaire

Lettre 40 aux Présidents d'AG
et aux membres du bureau de l'UN

Mon cher camarade,

L'UN a soumis à M. le Ministère de l'Instruction Publique :

- Son offre de collaboration totale à l'œuvre nationale de reconstruction du pays ;
- Des propositions précises interessant la collaboration avec le Ministère de la Jeunesse, en particulier dasn le cadre des institutions de l'UN

Mais pour donner leur pleine valeur à nos propositions, il est nécessaire que l'UN et les AG fassent directement preuve de leur volonté de bien travailler.

Que seront d'ailleurs les « distractions » des étudiants dans les mois à venir ?

Nul ne peut nier les résultats obtenus par la gestion plus sérieuse et plus stable des AG et de l'UN depuis quelques années, en collaboration avec le Comité Supérieur. Nous avons donc décidé de reprendre immédiatement les projets qui avaient d'ailleurs fait l'objet, avant la guerre, d'échanges de lettres entre le Secrétariat Général de l'UN et le Secrétariat Général du Comité Supérieur.

a) L'UN appellera à siéger à titre personnel M. Rosier, Secrétaire Général du Comité Supérieur, ancien Vice-Président de l'UN, à toutes les réunions du Conseil et du Bureau, à titre consultatif ;
b) L'UN rappelle sa pleine adhésion aux excellentes dispositions prises en vue d'assurer un contrôle sur l'établissement et l'exécution des budgets de l'UN, par le comité de contrôle financier au Ministère de l'Instruction Publique ;
c) Les AG devront modifier obligatoirement leurs statuts à compter de la prochaine rentrée universitaire ;

- Le Conseil d'Administration ou Comité – et le bureau des AG qui traitera de l'ensemble des problèmes interessant la vie et le fonctionnement de l'AG et de ses œuvres (Restaurant, Centres locaux du BUS, OTU, etc…) seront ainsi composés :

1) 2/3 d'étudiants élus au scrutin secret parmi les membres de l'AG (ancienne formule)
2) 1/3 d'anciens étudiants ayant été membres – et de préférence délégués au Comité de l'AG désignés par M. le Recteur sur proposition du Comité de l'AG

Un Conseil et un bureau restreint seront constitués par les seuls délégués élus par les étudiants, pour traiter des question d'interet corporatif qui seront de sa compétence exclusive.

Le budget devra être approuvé par le Comité Général à l'unanimité. L'exécution de ce budget sera assurée sous la responsabilité du Trésorier de l'AG, qui sera aidé dans sa tâche par un expert-comptable désigné par le Comité. Toutes les dépenses devront être engagées sous les deux signatures du Trésorier et de l'expert-comptable qui assistera aux réunions du Comité général, à titre consultatif, lors des discussions relatives aux finances de l'AG.

L'UN doit fournir à M. le Ministre de l'Instruction Publique une liste des noms de professeurs susceptibles de s'interesser à l'action des étudiants. Il faut que l'AG, compte tenu de la situation spéciale dans chaque Université, me suggère quelques noms. La liste de ces noms, pour les AGE de la zone libre et de la zone occupée, sera soumise à M. le Ministre, à la signature duquelq sera soumise une circulaire à MM. les Recteurs.

Des maintenant, M. le Ministre a manifesté son interet aux étudiants :

1) En approuvant le maintien des Centres d'Entr'Aide, au profit des étudiants prisonniers, dont le Comité Supérieur des Œuvres assurera un démarrage très rapide.
2) En mettant en application, dès la rentrée universitaire, la Médecine Préventive dans les Universités, suivant la décision prise d'ailleurs par M. Rosset lors de la dernière réunion du comité sup.
3) En maintenant les œuvres sociales en faveur des étudiants à caractère strictement universitaire (BUS – OTU, sanatorium, Médecine Préventive, Centre National des Étudiants de la France d'Outre-mer, Bureau d'accueil aux boursiers étrangers) dans le cadre du Comité Supérieur du Ministère de l'Instruction Publique, étant entendu que :

a) Une collaboration intime sera maintenue avec le Ministère de la Jeunesse, et particulièrement MM. Borotra et Goutet, avec lesquels nous travaillons en parfaite communion d'idées.
b) L'OSSU passe sous la compétence du Ministère de la Jeunesse, mais qu'une collaboration sera maintenue entre nos œuvres et le Comité Supérieur, d'une part, et l'OSSU.

Crois, mon cher Camarade, à mes sentiments bien dévoués.

Jean DAVID, Président F.F. de l'UNEF.

Annexe 14 : Lettre 2 du 03/09/1940.

UNION NATIONALE DES ÉTUDIANTS DE FRANCE
Permanence : 5, Place Saint-Michel, Paris Vè

Lettre 2 aux Présidents d'AG
de la zone occupée. Paris, le 3/9/40

Mon cher Président et ami,

Tu as dû recevoir, il y a quelques jours, la lettre que je t'ai envoyée le 21 Août pour te mettre au courant de ce qu'il se passait à l'UN.

Depuis ce moment, j'ai pu savoir de mon côté quelle avait été ces dernières semaines l'activité du Bureau de l'UN dans la zone non occupée de la France. En effet, M. Rosier, Secrétaire Général du Comité Supérieur des Œuvres Sociales en faveur des Étudiants, qui, démobilisé, vient de rentrer à Paris, m'a mis au courant des entretiens qu'il avait eus avec nos amis David, Durand et Le Mazou. Il m'a appris d'autre part que le bureau de l'UN avait été reçu en audience par les Ministres de l'Instruction Publique et de la Jeunesse à qui un rapport sur nos activités passées ainsi que des projets ayant trait à l'avenir de l'UN et de ses Œuvres ont été présentés.

En accord avec les Ministres intéressés, il a été pris certaines décisions, et en particulier :

1) Le Ministre de l'Instruction Publique continuer à donner son appui à l'UN et à ses grandes Œuvres Sociales dont le fonctionnement sera développé (création ou développement de Centres locaux actifs, aide financière et matérielle).
2) Collaboration toujours plus étroite entre l'UN et le Secrétariat du Comité Supérieur.
3) Révision des statuts des AG pour permettre aux anciens étudiants de collaborer à nos tâches présentes.
4) Contrôle financier des AG par les autorités académiques.
5) Création effective de Comités de patronage des étudiants dans chaque Université ; de plus, un jeune professeur pourrait être nommé auprès de chaque AG part le Recteur pour assurer lune liaison permanente entre le Recteur et les AG. Naturellement il ne s'agit pas là de la suppression de l'indépendance de l'UN, ce contre quoi nous devrions alors nous élever fortement. Mais il est nécessaire d'obtenir une collaboration de tous les instants entre les Pouvoirs Publics et les AG, seules associations d'étudiants reconnues par l'Université.

Tu es aussi d'avis, je pense, qu'actuellement il faut s'unir et se renforcer pour résister aux tentatives de différentes sortes qui sont déjà ou vont être faites pour essayer de nous désorganiser ou de nous donner des buts qui ne sont les nôtres. Cette collaboration entre l'Université et les AG nous sera d'ailleurs particulièrement utile pour résoudre les nombreux et nouveaux problèmes qui, déjà, ne manquent pas de se poser à nous.

Une tâche considérable d'ordre à la fois moral et matériel nous attend. Les AGE ne doivent pas se laisser prendre de vitesse par les organisations aux buts plus ou moins définis. Nous devons plus que jamais nous affirmer comme les porte-paroles de tous les étudiants de France, comme les défenseurs de la jeunesse intellectuelle française.

Tu vois qu'il y là des problèmes intéressants qui se posent, mais dont pourtant il serait bon, à mon sens, de discuter quelque peu. Tu serais gentil d'ailleurs de me donner au plus vite ton avis et tes suggestions sur ces idées très générales.

Je tiens à te signaler d'autre part que le bureau de l'UN est en relations constantes avec le Ministère de la Jeunesse à Vichy. Ici d'ailleurs, je suis entre en contact avec le délégué de ce Ministère qui m'a promis d'étudier favorablement la question des camps de jeunesse pour les étudiants et de la possibilité pour nous d'en être exemptés ou d'obtenir des sursis nous permettant de terminer nos études. Tu as dû te rendre compte qu'en général les étudiants étaient assez hostiles aux camps de jeunesse et de travail. Les détails que j'ai eus ici sur ces créations ne sont pas faits pour les entrainer davantage. C'est pourquoi je te demande d'être très prudent à l'égard de tout ce qui concerne ces réformes et de ne prendre aucune initiative qui pourrait compromettre l'indépendance de nos organisations vis-à-vis de ces camps.

Je viens d'apprendre que le bureau de l'UN en zone libre avait réuni un Conseil le 30 Août dernier. Dès que j'aurai les détails sur cette réunion je te les communiquerai. De ton coté, veux-tu envisager les possibilités de contacts plus proches entre nous tous.

Je te demande de répondre rapidement à cette lettre et à celle du 21 Août si tu ne l'as pas déjà fait, pour que je puisse avoir tous les renseignements et avis nécessaires à l'action de l'UN à Paris auprès des Pouvoirs Publics. Veux-tu aussi me dire par retour du courrier combien de carte de membres de l'UN tu séries pours l'année 1940-41.

Je te prie de croire, Mon cher Président et ami, à mes sentiments de cordiale amitié.

François de LESCURE
Président de la Fédération des Étudiants de Paris,
Délégué de l'UN pour la zone occupée.

Annexe 15 : Lettre 4001 du 17/01/1940, comportant une liste des AGE.

Liste
des Associations Générales d'Étudiants

Ville	Adresse	Dirigeant
Aix-en-Provence	1bis, rue Frédéric-Mistral	J. FABRE, Trés.
Alger	10, boulevard Baudin	
Amiens	124, rue Saint-Leu	Jean FAURE, Secr.
Angers	9, rue du Musée	VAISSIERE
Besançon	3, rue du Palais	
Bordeaux	14, Cours Pasteur	LAJUGIE, Prés.
Caen	55, rue du Stade	Daniel HAMEL, Com. Gén.
Casablanca	111, boulevard de Paris	
Clermont-Ferrand	Cité Universitaire	
Dijon	31, rue des Forges	CHAUSSIER, Pt.
Grenoble	10, rue de Belgrade	Jacq. DEPIGNY, Pt.
Hanoi	Boite Postale 115	
Lille	49, rue de Valmy	Ph. BROUSMICHE, Pt.
Limoges	9, Place de la République	Guy GRANGER, Pt.
Lyon	20, rue François-Garcin	Eug. CABASSU, Pt.
Marseille	115, La Canebière	Henry VERDEIL, Pt.
Montpellier	5, rue de la Croix -d'Or	Et. PONSEILLE, Pt.
Mulhouse	6, Place de la République (Villeneuve-s-Yonne)	Michel ANSART, Tr.
Nancy	1, rue Gustave-Simon	Mme. COSSON
Nantes	8, rue Lekain	
Nice	13, av. de la Victoire	
Paris	6, rue Antoine-Dubois	
Poitiers	76, rue des Carmélites	TESSIER, Prés.
Rabat	25, rue de la République	
Reims	1, Cours Langlet	
Rennes	14, rue Saint-Yves	MANUEL, Prés.

Rouen	20, r. St-Etienne-des-Tonneliers	Roger GENIAUX,
Strasbourg	Université de Clermont-Fer.	Mlle PFERSDORF
Toulouse	2, rue des Trois-Journées	Jean AUZERAL
Tours	57, boul. Heurteloup	Pier. SENECAL, Pt.
Sanatorium	Saint-Hilaire-du-Touvet (Isère)	

Annexe 16 : Tableau récapitulatif des condamnations à Paris entre 1940 et 1944.

Nom	Civilité	Situation	Établissement	Enseignement	Date de l'arrestation	Service d'arrestation	Motif	Peine infligée
BAUDOIN	M.	Professeur	Lycée Lakanal	Secondaire	11/11/1940	Allemands	Manifestation	Prison
BOULANGER	M.	Élève	Collège de Compiègne	Secondaire	11/11/1940	Allemands	Lacération d'affiche	Prison
DAELMANN	M.	Élève	Collège de Compiègne	Secondaire	11/11/1940	Allemands	Lacération d'affiche	Prison
DE VISME	M.	Élève	Collège de Compiègne	Secondaire	11/11/1940	Allemands	Lacération d'affiche	Prison
LAURENT	M.	Principal	Collège de Compiègne	Secondaire	11/11/1940	Allemands	Laxisme	Prison
MEURILLON	M.	Élève	Collège de Compiègne	Secondaire	11/11/1940	Allemands	Déposa de gerbe	Prison
MOTTINI	Mlle	Étudiant	Faculté de lettres	Supérieur	11/11/1940	Allemands	Manifestation	Prison
TAGER	Mlle	Étudiant	Faculté de lettres	Supérieur	11/11/1940	Allemands	Manifestation	Prison
JOERG	M.	Élève	Lycée Carnot	Secondaire	31/12/1940	Allemands	Lacération d'affiche	Prison
POUGHEON	M.	Élève	Lycée Carnot	Secondaire	03/01/1941	Allemands	Actes hostiles à l'Allemagne	Prison
CAHEN	M.	Élève	Lycée Carnot	Secondaire	04/01/1941	Allemands	Inconnu	Prison
MOREAU	M.	Élève	Lycée Carnot	Secondaire	04/01/1941	Allemands	Inconnu	Prison
SINGER	M.	Élève	Lycée Carnot	Secondaire	04/01/1941	Allemands	Inconnu	Prison
BOURDON	M.	Élève	Collège de Dreux	Secondaire	30/01/1941	Allemands	Affichage injurieux	Prison
CHARPENTIER	M.	Élève	Collège de Dreux	Secondaire	30/01/1941	Allemands	Affichage injurieux	Prison
ROBERT	M.	Élève	Collège de Dreux	Secondaire	30/01/1941	Allemands	Affichage injurieux	Prison
ODDON	Mlle	Chargé de cours	Institut d'ethnologie	Supérieur	01/02/1941	Allemands	Inconnu	Mort
FAURIER	M.	Professeur de faculté	Faculté de lettres	Supérieur	11/02/1941	Allemands	Inconnu	Inconnu
GUIMOT	M.	Professeur d'allemand	Lycée Janson	Secondaire	11/02/1941	Allemands	Inconnu	Inconnu
MAROUZEAU	M.	Professeur de faculté	Faculté de lettres	Supérieur	11/02/1941	Allemands	Inconnu	Inconnu
AGAFONOFF	Mlle	Élève	Lycée Marie-Curie	Secondaire	18/02/1941	Allemands	Lettre injurieuse	Prison
DAVID	M.	Élève	Lycée Janson	Secondaire	10/03/1941	Allemands	Inconnu	Prison
CHARBONNEL	M.	Élève	Cours de Montereau	Primaire	20/03/1941	Allemands	Tract antiallemand	Prison
COLLINET	M.	Professeur	Lycée Buffon	Secondaire	23/03/1941	Allemands	Inconnu	Inconnu
ARDOINT	M.	Élève	Lycée de Fontainebleau	Secondaire	26/03/1941	Allemands	Inscription interdite	Prison
JACOB	M.	Élève	École Normale Supérieure	Supérieur	07/04/1941	Allemands	Troubles	Prison
CHALUEUX	M.	Élève	Lycée Henri IV	Secondaire	18/04/1941	Allemands	Espionnage	Mort

CHAUSSADE	M.	Élève	Lycée Henri IV	Secondaire	18/04/1941	Allemands	Espionnage	Mort
GROSSIDOT	M.	Élève	Lycée Henri IV	Secondaire	18/04/1941	Allemands	Espionnage	Mort
MINIAULT	M.	Élève	Lycée Henri IV	Secondaire	18/04/1941	Allemands	Espionnage	Mort
QUENNEC	M.	Élève	Annexe de St Cloud	Secondaire	30/04/1941	Allemands	Agression d'un officier	Prison
VACHER	Mme.	Professeur de mathématiques	Lycée Molière	Secondaire	08/05/1941	Allemands	Inconnu	Prison
KOEINIG	M.	Étudiant	Faculté de droit	Supérieur	16/05/1941	Allemands	Inconnu	Prison
MARIANI	M.	Répétiteur	Collège de Meaux	Secondaire	01/06/1941	Allemands	Inconnu	Prison
LETOURNEUR	M.	Élève	Lycée Voltaire	Secondaire	05/06/1941	Allemands	Inconnu	Prison
RENAUD	Mlle	Professeur de lettres	Lycée du Cours de Vincennes	Secondaire	09/06/1941	Allemands	Offense à l'armée	Prison
HERVE	M.	Professeur	Lycée Berthelot	Secondaire	11/06/1941	Français	Activités communistes	Inconnu
PARAIN	M.	Professeur	Lycée Henri IV	Secondaire	17/06/1941	Français	Activités communistes	Non-lieu
LEBOEUF	M.	Élève	Lycée Condorcet	Secondaire	21/06/1941	Allemands	Propagande antialleman de	Prison
KOLMBACHER	M.	Élève	Lycée Condorcet	Secondaire	23/06/1941	Allemands	Propagande antialleman de	Prison
BATAILLON	M.	Professeur de faculté	Faculté de lettres	Supérieur	29/06/1941	Français	Inconnu	Inconnu
BACLE	M.	Élève	Annexe de St Cloud	Secondaire	03/07/1941	Allemands	Incorrection	Prison
BESSIERES	M.	Répétiteur	Collège de Dreux	Secondaire	09/07/1941	Allemands	Inconnu	Prison
BEUCLER	M.	Professeur d'histoire	Lycée Pasteur	Secondaire	23/07/1941	Allemands	Tractage antialleman d	Prison
TREGLOS	Mlle	Professeur d'EPS	Lycée d'Orléans	Primaire	27/07/1941	Allemands	Tract antialleman d	Prison
WAHL	M.	Professeur de faculté	Faculté de lettres	Supérieur	29/07/1941	Allemands	Inconnu	Inconnu
WARIN	M.	Professeur	Collège de Vendôme	Secondaire	04/08/1941	Allemands	Refus de corvée	Prison
CHAUVEAU	Mlle	Élève	École Normale de St Germain en Laye	Primaire	15/08/1941	Allemands	Tractage antialleman d	Prison
DECHAMBRE	Mme.	Professeur de sciences	Lycée de Versailles	Secondaire	25/08/1941	Allemands	Tentative de passage de la ligne de démarcation	Prison

MOUSNIER	M.	Professeur d'histoire	Lycée Louis le Grand	Secondaire	04/09/1941	Allemands	Opinions communistes	Prison
AUBERT	M.	Professeur d'histoire	École Primaire Supérieure Arago	Primaire	10/10/1941	Allemands	Inconnu	Prison
CAZALAS	M.	Professeur adjoint	Lycée Henri IV	Secondaire	10/10/1941	Allemands	Inconnu	Prison
MAUGUIN	M.	Professeur de faculté	Faculté de sciences	Supérieur	10/10/1941	Allemands	Inconnu	Prison
TEUILLET-LABORIE	M.	Étudiant	Faculté de droit	Supérieur	11/10/1941	Allemands	Inconnu	Inconnu
VILLEY	M.	Professeur de faculté	Faculté de sciences	Supérieur	13/10/1941	Français	Tractage antiallemand	Prison
GREC	M.	Élève	Lycée Janson	Secondaire	21/10/1941	Allemands	Inconnu	Prison
KAHANE	M.	Élève	Lycée Henri IV	Secondaire	01/12/1941	Allemands	Demi-juif	Prison
CHAPIRA	M.	Élève	Lycée Condorcet	Secondaire	12/12/1941	Allemands	Juif	Déportation
HOLWECK	M.	Maitre de conférences adjoint	Faculté de sciences	Supérieur	12/12/1941	Allemands	Inconnu	Inconnu
SADIER	M.	Élève	Lycée Voltaire	Secondaire	19/12/1941	Allemands	Interrogatoire	Inconnu
SADIER	M.	Élève	Lycée Voltaire	Secondaire	19/12/1941	Allemands	Interrogatoire	Inconnu
SADIER	M.	Élève	Lycée Voltaire	Secondaire	19/12/1941	Allemands	Interrogatoire	Inconnu
BRUNEAU	M.	Professeur de faculté	Faculté de lettres	Supérieur	09/02/1942	Allemands	Inconnu	Inconnu
CHAPIRO	M.	Étudiant	Faculté de pharmacie	Supérieur	16/04/1942	Allemands	Inconnu	Inconnu
ERNOUT	M.	Doyen de faculté	Faculté de lettres	Supérieur	16/04/1942	Allemands	Inconnu	Inconnu
VENDRYES	M	Doyen de faculté	Faculté de lettres	Supérieur	16/04/1942	Allemands	Inconnu	Inconnu
ROUAST	M.	Professeur de faculté	Faculté de droit	Supérieur	27/04/1942	Allemands	Laissez-passer périmé	Inconnu
FAWTER	M.	Professeur de faculté	Faculté de lettres	Supérieur	29/04/1942	Allemands	Inconnu	Inconnu
DESOILLE	M.	Professeur de faculté	Faculté de médecine	Supérieur	01/05/1942	Allemands	Inconnu	Inconnu
SERGENT	M.	Étudiant	Faculté de lettres	Supérieur	16/05/1942	Allemands	Inconnu	Inconnu
PLARD	M.	Élève	École Normale Supérieure	Supérieur	07/06/1942	Allemands	Port de l'étoile de David	Déportation
PLANEIX	Mlle	Étudiant	Faculté de lettres	Supérieur	08/06/1942	Allemands	Port de l'étoile de David	Prison
RIKKERS	Mlle	Étudiant	Faculté de lettres	Supérieur	26/06/1942	Français	Inconnu	Inconnu
WATSON	Mlle	Directeur	Foyer International des étudiantes	Supérieur	26/06/1942	Allemands	Américain	Camp

LEWIN	M.	Étudiant	Faculté de sciences	Supérieur	16/07/1942	Allemands	Inconnu	Inconnu
PAILLAS	M.	Agent	École Normale Supérieure	Supérieur	24/09/1942	Allemands	Inconnu	Camp
PREVOST	Mlle	Étudiant	Faculté de lettres	Supérieur	23/11/1942	Allemands	Inconnu	Inconnu
TOULET	M.	Étudiant	Faculté de médecine	Supérieur	18/01/1943	Allemands	Inconnu	Inconnu
LECAT	M.	Étudiant	École des Hautes Études Commerciales	Supérieur	25/02/1943	Allemands	Inconnu	Inconnu
PERROT	M.	Étudiant	Faculté de droit	Supérieur	19/03/1943	Allemands	Inconnu	Inconnu
PERROT	Mlle	Étudiant	Faculté de lettres	Supérieur	19/03/1943	Allemands	Inconnu	Inconnu
MERKLEN	M.	Chef de travaux	Faculté de médecine	Supérieur	28/04/1943	Allemands	Inconnu	Inconnu
BATAILLE	Mlle	Étudiant	Faculté de lettres	Supérieur	19/05/1943	Allemands	Inconnu	Inconnu
CHESNAUX	M.	Étudiant	Faculté de lettres	Supérieur	21/05/1943	Allemands	Inconnu	Inconnu
BRUNET	M.	Étudiant	Faculté de lettres	Supérieur	27/05/1943	Allemands	Inconnu	Inconnu
RICHET	M.	Professeur de faculté	Faculté de médecine	Supérieur	08/06/1943	Allemands	Inconnu	Déportation
ARTIGNAN	M.	Étudiant	Faculté de médecine	Supérieur	09/06/1943	Allemands	Inconnu	Inconnu
ROBALDO	M.	Garçon de bureau	Faculté de lettres	Supérieur	28/06/1943	Allemands	Injure	Inconnu
GALLETIER	M.	Professeur de faculté	Faculté de lettres	Supérieur	10/08/1943	Allemands	Inconnu	Inconnu
LEVY-VALENSI	M.	Professeur de faculté	Faculté de médecine	Supérieur	13/09/1943	Allemands	Rafle	Inconnu
FOULON	M.	Étudiant	École des Hautes Études Commerciales	Supérieur	09/10/1943	Allemands	Inconnu	Inconnu
BERENSTAMM	M.	Garçon de laboratoire	Faculté de médecine	Supérieur	25/11/1943	Allemands	Juif	Inconnu
BENOIST	M.	Étudiant	Museum d'histoire naturelle	Supérieur	13/12/1943	Allemands	Inconnu	Inconnu
GUEUTAL	Mlle	Étudiant	Faculté de sciences	Supérieur	13/12/1943	Allemands	Inconnu	Inconnu
MARTIN	M.	Étudiant	Faculté de médecine	Supérieur	26/12/1943	Allemands	Inconnu	Camp
PRENANT	M.	Professeur de faculté	Faculté de médecine	Supérieur	29/01/1944	Allemands	Inconnu	Inconnu
GIRARDET	M.	Étudiant	Faculté de lettres	Supérieur	29/01/1944	Allemands	Inconnu	Inconnu
CROLAND	M.	Agrégé préparateur	École Normale Supérieure	Supérieur	14/02/1944	Allemands	Inconnu	Inconnu

ASCOLI	M.	Professeur de faculté	Faculté de lettres	Supérieur	21/02/1944	Allemands	Inconnu	Inconnu
BRUHAT	M.	Directeur-adjoint	École Normale Supérieure	Supérieur	26/02/1944	Allemands	Inconnu	Inconnu
PRILLIEZ	Mme.	Concierge	École Normale Supérieure	Supérieur	26/02/1944	Allemands	Inconnu	Inconnu
PRILLIEZ	M.	Concierge	École Normale Supérieure	Supérieur	26/02/1944	Allemands	Inconnu	Inconnu
MATHIEU	M.	Étudiant	Faculté de médecine	Supérieur	01/03/1944	Allemands	Inconnu	Inconnu
BLANCHARD	M.	Étudiant	Faculté de médecine	Supérieur	03/03/1944	Allemands	Inconnu	Inconnu
POUL	M.	Mécanicien	École Normale Supérieure	Supérieur	07/03/1944	Allemands	Inconnu	Inconnu
LEDE	Mlle	Assistante	Inconnu	Supérieur	08/03/1944	Allemands	Inconnu	Inconnu
GIRARDET	M.	Étudiant	Faculté de lettres	Supérieur	14/03/1944	Allemands	Inconnu	Inconnu
BIELOFF	M.	Étudiant	Faculté de droit	Supérieur	12/04/1944	Allemands	Inconnu	Inconnu
PEBEYRE	M.	Étudiant	Faculté de médecine	Supérieur	02/05/1944	Allemands	Inconnu	Inconnu
BAZIRE	M.	Étudiant	Faculté de droit	Supérieur	03/05/1944	Allemands	Inconnu	Inconnu
LORIERS	M.	Étudiant	Faculté de droit	Supérieur	03/05/1944	Allemands	Inconnu	Inconnu
PROBOEUF	Mlle.	Étudiant	Faculté de droit	Supérieur	03/05/1944	Allemands	Inconnu	Inconnu
ROUSSEAU	Mme.	Secrétaire	Maison du droit	Supérieur	03/05/1944	Allemands	Inconnu	Inconnu
PIRIOU	M.	Étudiant	Faculté de médecine	Supérieur	19/05/1944	Allemands	Inconnu	Inconnu
VOISIN	M.	Étudiant	École Normale Supérieure	Supérieur	09/06/1944	Allemands	Inconnu	Déporté
BERTRAND	M.	Étudiant	École Normale Supérieure	Supérieur	10/06/1944	Allemands	Inconnu	Déporté
CABOS	M.	Étudiant	École Normale Supérieure	Supérieur	14/06/1944	Allemands	Inconnu	Déporté
BARRE	M.	Étudiant	Faculté de droit	Supérieur	15/06/1944	Allemands	Inconnu	Inconnu
CAUDAN	M.	Étudiant	Faculté de droit	Supérieur	15/06/1944	Allemands	Inconnu	Inconnu
LAGARDE	M.	Professeur de faculté	Faculté de droit	Supérieur	15/06/1944	Allemands	Inconnu	Inconnu
VIEILLE	M.	Étudiant	Faculté de droit	Supérieur	15/06/1944	Allemands	Inconnu	Inconnu
LABRUNIE	M.	Étudiant	Faculté de médecine	Supérieur	16/06/1944	Allemands	Inconnu	Mort
GRAPIN	M.	Chargé de cours	Faculté de lettres	Supérieur	26/06/1944	Allemands	Inconnu	Inconnu
MAZEAUD	M.	Professeur de faculté	Faculté de droit	Supérieur	07/07/1944	Allemands	Inconnu	Déporté

BAILLOU	M.	Secrétaire général	École Normale Supérieure	Supérieur	05/08/1944	Allemands	Inconnu	Déporté
BRUHAT	M.	Directeur-adjoint	École Normale Supérieure	Supérieur	05/08/1944	Allemands	Inconnu	Déporté
VELTER	M.	Professeur de faculté	Faculté de médecine	Supérieur	05/08/1944	Allemands	Inconnu	Inconnu
JOB	M.	Professeur de faculté	Faculté de sciences	Supérieur	09/08/1944	Allemands	Inconnu	Inconnu

Annexe 17 : Bilan financier du CO-PAR pour l'année 1939

Tableau 34 : Bilan du CO-PAR (1939)			
Recettes		**Dépenses**	
Titre	**Montant**	**Titre**	**Montant**
Subvention (Académie de Paris) 1938	30 000 FRF	Déficit exercice 1938	37 419,04 FRF
Subvention (Académie de Paris) 1939	129 999,40 FRF	Personnel	41 653,15 FRF
Déficit exercice 1939	2 923,62 FRF	Assurances sociales	2 608 FRF
		Assurances diverses	433,7 FRF
		Loyer	39 929,55 FRF
		Entretien	2 020,25 FRF
		Chauffage	2 949,50 FRF
		Éclairage	2 188 FRF
		Téléphone	11 852,63 FRF
		Fournitures de bureau	2 199,35 FRF
		Contribution au journal	8 000 FRF
		Installation	9 132,05 FRF
		Divers	2 537,80 FRF
	162 923,02 FRF		**162 923,02 FRF**

Annexe 18 : Bilan financier du CO-PAR pour l'année 1940

Tableau 35 : Bilan du CO-PAR (1940)			
Recettes		**Dépenses**	
Titre	**Montant**	**Titre**	**Montant**
Subvention (Académie de Paris)	119 998,80 FRF	Déficit exercice 1939	2 923,62 FRF
		Personnel	45 242,00 FRF
		Assurances sociales	3 648 FRF
		Loyer	30 711,75 FRF
		Entretien	1 207,05 FRF
		Chauffage	1 955,60 FRF
		Éclairage	2 652,30 FRF
		Téléphone	12 321,85 FRF
		Fournitures de bureau	882,70 FRF
		Contribution au journal	8 000,00 FRF
		Installation	379 FRF
		Secours	5 586,20 FRF
		Divers	2 882,35 FRF
		Excédent sur budget	1 606,63 FRF
	119 998,80 FRF		**119 998,80 FRF**

Annexe 19 : Page de l'Information Universitaire du 22/11/1941

ŒUVRES SOCIALES

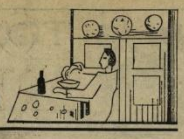

LES ÉTUDIANTS PRISONNIERS

ILS NE SONT PAS OUBLIÉS...

Nous avons dit déjà que le Centre d'Entr'Aide aux Etudiants et Universitaires Prisonniers, 5, place Saint-Michel, Paris (5e) avait pris l'initiative d'éditer un « *Recueil d'Informations Universitaires et Professionnelles* » destiné tout spécialement à ceux dont la captivité a interrompu les études. Ce volume de cent pages est déjà expédié dans tous les camps par milliers d'exemplaires et il devra parvenir jusqu'aux étudiants encore maintenus dans les kommandos de travail. Outre les renseignements précieux, les documents officiels qu'il contient, ce « Recueil » reproduit un message d'un universitaire qui, libéré, fut lui-même l'organisateur des études scientifiques de l'Oflag XIII A, M. l'Inspecteur général Desforge, désormais chargé de mission au Cabinet de M. le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale et à la Jeunesse où il s'attache spécialement aux problèmes concernant le régime des études en captivité.

Nous croyons bien faire en publiant ici-même cette page qui évoque l'action du Centre d'Entr'Aide. Alors que le Centre, parmi les formes multiples que revêt son œuvre de solidarité, a fait parvenir à ce jour plus de 175.000 livres d'étude dans les Oflag, les Stalag et les Arbeitskommandos, cette lettre, pensons-nous, aura fait mieux comprendre encore à nos amis lointains qu'ils ne sont pas oubliés.

.. ..

Lors de la première visite que je vous fis, au mois d'avril, à mon retour d'Allemagne, vous m'avez fait part de votre projet de diffuser dans tous les camps un « Recueil » des informations concernant les étudiants et les universitaires prisonniers de guerre, et vous m'avez demandé de m'y associer. J'approuvai vivement votre initiative, car je sais trop combien les nouvelles sûres sont impatiemment attendues là-bas. Mais je ne puis apporter qu'une bien modeste contribution à votre œuvre, puisqu'elle est déjà faite par votre travail patient et continu, par votre persévérance à rechercher tous documents, à solliciter toutes mesures susceptibles d'intéresser nos camarades, de favoriser leurs travaux, de distraire leur ennui.

Pourtant, si votre « Recueil » peut se passer de commentaire, s'il est sûr qu'il sera le bienvenu, sa publication ne m'offre-t-elle pas l'occasion de présenter l'organisation remarquable que le Centre d'Entr'aide a su réaliser, de faire comprendre l'esprit de dévouement qui anime ses dirigeants et ses collaborateurs? .....

Pour tous ceux des nôtres qui, dans la dure épreuve de la séparation, veulent maintenir en eux et autour d'eux la vie de l'esprit, vous avez réussi à créer la maison d'accueil, le foyer où chacun peut s'adresser pour demander un document, un livre, un renseignement, un conseil. Et vous avez obtenu le privilège d'expédier les ouvrages d'étude, individuellement ou collectivement, sans avoir à demander aux intéressés les précieuses étiquettes exigées pour les colis ordinaires.

Vous avez trouvé les concours les plus dévoués auprès des Recteurs, des Doyens, des Directeurs des grands établissements d'enseignement, des Professeurs.....

Vos réunions du lundi rassemblent ceux qui s'intéressent à votre œuvre, ceux qui y participent. Là sont apportées les nouvelles des camps, sont étudiées les possibilités d'action, les suggestions pour l'avenir. Ainsi ceux qui n'ont pas quitté les leurs, ceux qui ont eu déjà le bonheur de les rejoindre, vivent plus près de leurs camarades, de leurs amis exilés.

Chaque jour, votre courrier est plus chargé, plus nombreuses sont les familles qui ont recours à vos services. Et le multiple labeur quotidien s'accomplit grâce à la main-d'œuvre bénévole que vous apportent les étudiants qui comprennent et qui aiment ce devoir de solidarité et d'affection.

C'est donc dans une atmosphère de travail incessant et ordonné, et d'amitié réconfortante, que se développe l'action du Centre, qui réalise déjà beaucoup pour le présent, mais qui prépare aussi dès maintenant la tâche future, celle dont nous souhaitons tous, de tout notre cœur, qu'elle soit la tâche très prochaine, je veux dire l'accueil, à leur retour, de tous nos camarades rapatriés...

J. Desforge,
Inspecteur général
de l'Instruction Publique.

RAPPELONS LES CONDITIONS DANS LESQUELLES SONT EFFECTUES LES ENVOIS DE LIVRES AUX PRISONNIERS

La Section « Bibliothèques et Jeux » du Comité Central d'Assistance aux Prisonniers de Guerre, 29, bd de La Tour Maubourg, Paris (VIIe) assure les *envois collectifs* aux bibliothèques des camps et kommandos de *livres récréatifs*, de jeux et, en général, de tout ce qui peut distraire les prisonniers.

⁂

Le Centre d'Entr'aide aux Etudiants Prisonniers, 5, place Saint-Michel, Paris (Ve) est officiellement habilité par le Comité Central et les Services diplomatiques des Prisonniers de Guerre pour assurer :

1° les *envois collectifs* aux bibliothèques des *livres ou documents d'étude* et de culture générale;

2° les *envois individuels* de ces ouvrages d'étude aux étudiants, universitaires, jeunes diplômés, ainsi qu'en général à tous ceux qui, dans les camps, poursuivent des études quel qu'en soit le niveau.

Ces expéditions se font sans limitation de poids et sans « étiquette-colis » réglementaire.

Des livres d'étude peuvent être remis au Centre pour transmission. Dans ce cas, le nom et l'adresse du prisonnier seront inscrits sur la couverture de chaque ouvrage; le paquet ne sera pas confectionné définitivement, le contenu devant être vérifié et soumis à la Commission de Censure. Le paquet, en outre, ne contiendra ni vivres, ni tabac, etc... Les livres ne seront, en aucun cas, annotés. Les cours polycopiés sont autorisés. Les manuscrits seront exclus. Les livres ne seront pas revêtus d'une couverture supplémentaire en papier.

Les achats sont effectués directement par le Centre pour répondre aux demandes que les prisonniers eux-mêmes lui adressent et lorsque la famille du prisonnier ne peut effectuer cette dépense.

⁂

En outre, *sont assimilés aux livres d'étude, pour ces expéditions collectives ou personnelles, sans étiquette, effectuées par le Comité Central ou le Centre d'Entr'Aide, les partitions musicales et les instruments de musique, les jeux et le matériel sportif, le matériel de dessin et de peinture.*

⁂

Les familles elles-mêmes peuvent envoyer directement des livres à leur prisonnier *en utilisant une étiquette-colis* réglementaire et sans dépasser le poids de 5 kilogs.

Les livres seront neufs ou en parfait état, non annotés, et devront comporter exclusivement des ouvrages susceptibles d'être admis dans les camps, en écartant, par exemple, certains ouvrages historiques ou tendancieux, des livres de caractère trop léger, etc.

Dans ce cas d'expédition avec étiquette, c'est l'expéditeur lui-même qui assume la responsabilité de son envoi. Un contrôle strict de censure est effectué à l'arrivée au camp.

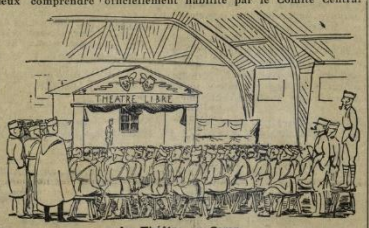

Le Théâtre au Camp.
(*Extrait de l'album édité à l'Oflag VI A*)
Dessin de Morel-Fatio.

LE CENTRE D'ENTR'AIDE
5, place Saint-Michel, PARIS-Ve

FAIT APPEL

A TOUTES LES BONNES VOLONTES POUR TRAVAILLER AUX ENVOIS DE COLIS AUX PRISONNIERS.

LE COMITÉ PARISIEN DES ŒUVRES SOCIALES

L'Université de Paris a groupé à l'intention de ses étudiants sous la désignation « COMITE PARISIEN DES ŒUVRES SOCIALES EN FAVEUR DES ETUDIANTS » — 15, rue Soufflot — différents services auxquels les étudiants peuvent utilement s'adresser. L'activité du Comité Parisien avec l'efficace collaboration du Service des Etudiants (Secrétariat de la Jeunesse) se développe sans cesse.

Secrétariat Général. — Renseignements généraux.

Service Logements. — Chambres, pensions.

Service Restaurants. — Repas : 8 frs et prix réduits.

Service Social — Aide matérielle et morale — secours — exonérations — bourses — prêts, etc... — consultations médicales, juridiques, etc...

Bureau Universitaire d'Informations sur les Carrières. — Renseignements sur les carrières (débouchés, conditions d'accès) études (frais, programmes, etc.).

Service de Placement. — Emplois partiels ou complets — situations.

Centre des Etudiants de la France d'Outre-Mer. — Accueil — aide, conseils

Service Loisirs. — Tarif de faveur dans les théâtres, concerts, expositions, etc... conférences, excursions, visites en groupes.

Secrétariat du Sanatorium des Etudiants. — Admission — soins.

Chorale Universitaire.

Office du Sport Scolaire et Universitaire. — Admission dans les groupements sportifs, compétitions.

Centre d'Entr'Aide aux Etudiants Prisonniers. — Envois de colis, de livres, œuvres pour les prisonniers — accepte l'aide de collaborateurs bénévoles pour participer au travail matériel considérable.

THEATRES - CONCERTS

Des places à prix réduit sont réservées aux étudiants dans les théâtres et concerts suivants (S'adresser 15, rue Soufflot. Clôture des inscriptions le jour qui précède le spectacle.)

◇

Tous les lundis soirs places à tarif réduit pour les Etudiants au Théatre Français. Location 15, rue Soufflot à partir du mardi 16 h.. Prix : 10, 8, 6, 4,50 et 2 fr..

Les lundis et vendredis soirs des places à 6 fr. et 2 fr. 50 à l'Odéon.

Tous les soirs des places à 10 fr. au Théatre Pigalle. *Candida*, de Bernard Shaw.

Vieux Colombier : *Frère Soleil*, d'E. de Rio. Mardi 25. (15 fr.).

Bouffes Parisiens : *La ligne d'horizon*. Jeudi 27 (soirée). (16 fr. 50).

Michodière : *Hyménée*, de M. Bourdet. Vendredi 28 novembre (12 fr.).

Noctambules : *Le bout de la route*, de Giono. Samedi 29 novembre. (10 fr.).

◇

Mardi 25 : Salle Pleyel. Schumann par *Rummel*.

Mercredi 26 : Salle Chopin. *Marcilly*.

Jeudi 27 : Salle Pleyel. Récital de piano *Trouard*.

Vendredi 28 : Salle Pleyel. Récital de chant *Vina Bovy*.

Samedi 29 : Salle Chopin. Récital de piano *B.-A. Georges*.
Conservatoire. *Borini*.
Salle Debussy. *Le Triptyque*.

Chaque dimanche quelques places sont réservées aux Etudiants pour les *Concerts Pierné* au Chatelet. Prix des places : 10 fr..

ETUDIANTS

Les livres à l'heure actuelle grèvent votre budget très lourdement. Aussi pour vous soulager avons-nous pensé à créer un « **Centre d'échanges de livres** », où vous pourrez vendre et acheter tous vos livres dans les meilleures conditions.

Mais pour démarrer il nous faut un fonds de volumes. Dès maintenant les livres de droit nous intéressent. Si vous voulez vendre vos cours, vos résumés, vos aide-mémoire, présentez-vous à la

MAISON DU DROIT
28, rue Gay-Lussac

du 10 au 25 novembre — de 10 heures à midi, et de 14 heures à 18 heures.

LE BUREAU UNIVERSITAIRE D'INFORMATION SUR LES CARRIÈRES

Nous avons eu déjà l'occasion de signaler à nos jeunes lecteurs le Service de Placement du Bureau Universitaire d'Informations sur les Carrières créé pour procurer aux jeunes diplômés les situations qu'ils recherchent et, aux étudiants en cours d'études, un emploi qui leur permette d'améliorer leurs conditions de vie tout en leur laissant la possibilité de suivre leurs cours et de préparer leurs examens.

Nous avons donné le mois dernier un aperçu des situations qui lui sont offertes par les employeurs et pour lesquelles il lui est le plus difficile de trouver des candidats, et nous avons dégagé de ces informations quelques renseignements concernant l'état du marché du travail intellectuel. Nous compléterons aujourd'hui ces indications d'après le fonctionnement du Service de placement pendant ces dernières semaines :

— les licenciés et docteurs en droit ayant acquis des connaissances juridiques pratiques dans des offices ministériels peuvent aisément trouver des situation intéressantes, soit dans des cabinets de contentieux, soit dans des administrations publiques ou privées, comme chefs de contentieux ou secrétaires administratifs, rédacteurs, inspecteurs.

— les jeunes gens justifiant d'une bonne culture générale et connaissant parfaitement la langue allemande peuvent obtenir immédiatement des postes de secrétaires, d'interprètes ou de traducteurs bien rémunérés.

— des postes d'inspecteurs départementaux dans un grand chantier de prospection artistique organisé pour toute la France par l'Inspection des Monuments Historiques sont ouverts aux licenciés de lettres ou d'histoire, ainsi qu'aux élèves des Ecoles de Beaux Arts.

— des postes de choix sont également disponibles pour les licenciés de sciences.

— les bachelliers, capacitaires en droit, titulaires du brevet supérieur ont actuellement la possibilité d'entrer comme auxiliaires dans diverses administrations où ils pourront être titularisés après un certain temps de stage.

— les étudiantes et étudiants désireux de subvenir à leurs propres besoins tout en se réservant le temps de liberté nécessaire à leur travail personnel, peuvent, s'ils sont disposés à aller à la campagne, trouver d'intéressants emplois de précepteurs et institutrices à demeure. Ils bénéficient d'une vie de famille, souvent dans les meilleures conditions matérielles et morales et, moyennant quelques heures de travail par jour, seront déchargés de tous leurs frais d'entretien et recevront généralement une légère rétribution mensuelle.

— toujours pour les étudiants soucieux de ne pas interrompre leurs études, le B.U.I.C. dispose de quelques offres concernant des surveillances, des professorats dans des établissements d'enseignement libre et des leçons particulières (notamment de latin, grec, mathématiques, allemand).

— enfin, il faut signaler une fois de plus les facilités de placement dont bénéficient les jeunes filles qui joignent à une bonne culture générale du niveau du baccalauréat ou de la licence une bonne pratique de la sténographie et de la dactylographie.

POUR LES ÉTUDIANTS COLONIAUX

Le secrétariat général à l'Information communique :

Le nouveau poste d'émission de T.S.F. « La Voix de la France » répand maintenant ses ondes chaque jour, jusque dans les plus lointains territoires du monde et dans tous les pays du globe.

Les Français qui ont des parents aux colonies ou dans les territoires étrangers et qui sont dans l'impossibilité de communiquer avec eux, pourront le faire désormais dans la mesure des possibilités quotidiennes de la « Voix de France ».

Adresser les messages familiaux sur carte interzone en 15 mots, adresse et signature comprises, à la « Voix de la France », Radio-diffusion nationale, Ministère des Colonies, à Vichy.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Annexe 20 : Arrêté rectoral du 15/01/1943

Université de Paris

Téléphone : Odéon 24-13

Arrêté du 15 janvier 1943

Le RECTEUR de l'ACADEMIE de PARIS
PRESIDENT du CONSEIL de l'UNIVERSITE,

A R R E T E :

Article 1er.- Il est institué sous l'autorité et la présidence du Recteur de l'Académie de Paris, une Commission Permanente qui a pour but d'étudier et de proposer les mesures tendant à:

a) une action universitaire et sociale en faveur des étudiants en vue de faciliter les conditions de leur existence matérielle et de leur prêter aide et assistance dans toutes les circonstances de leur vie scolaire et pré-professionnelle;

b) une action corporative pour l'organisation de la vie collective des étudiants et la coordination des activités de leurs différentes associations;

c) une action civique pour la préparation des Etudiants aux devoirs et aux responsabilités auxquels les appellent dans la vie du pays, les études supérieures entreprises par eux.

Article 2.- La Commission Permanente comprend quatre membres:

- le Délégué de M. le Recteur de l'Académie de Paris;
- le Représentant du Secrétaire Général de la Jeunesse désigné par ce dernier;
- un Etudiant choisi par M. le Recteur de l'Académie de Paris, sur proposition du représentant du Secrétaire Général de la Jeunesse;
- le Secrétaire Permanent du Comité Supérieur des Oeuvres sociales en faveur des Etudiants.

La Commission Permanente peut consulter lors de l'étude de chacune des questions qui rentrent dans le cadre de ses attributions toutes les personnalités qui lui paraissent posséder sur ces questions une compétence particulière.

La Commission Permanente examine et soumet à l'approbation de M. le Recteur les projets de budgets établis par les Comités de chacun des organismes qui composent le Comité Parisien des Oeuvres sociales en faveur des Etudiants, fondé en 1939 par l'Université de Paris.

Article 3.- Le Secrétariat administratif de la Commission Permanente est assuré par le représentant du Secrétaire Général de la Jeunesse.

Ce secrétariat soumet à M. le Recteur le compte-rendu de ses travaux.

S. G. 61. - I. A. C. (1-39)

Article 4.- Le représentant du Secrétaire Général de la Jeunesse est, en raison des circonstances actuelles, chargé d'assurer, à compter du jour du présent arrêté et jusqu'à nouvel ordre, la gestion administrative, financière et technique du Comité Parisien des Oeuvres sociales en faveur des Etudiants.

Article 5.- Toute subvention, de quelque source qu'elle provienne, allouée au Comité Parisien et aux organismes divers qui le composent, doit être obligatoirement versée au compte en banque ou au compte de chèques postaux ouverts au nom du Comité Parisien des Oeuvres Sociales en faveur des Etudiants.

Ce compte est géré par le représentant du Secrétaire Général de la Jeunesse.

Article 6.- La Commission Permanente se réunit au moins deux fois par mois. Elle a son siège dans les bureaux du Comité Parisien des Oeuvres sociales en faveur des Etudiants, 15 rue Soufflot, ou dans tout autre local où ce Service viendrait à être transféré.

Article 7.- Est abrogé l'arrêté rectoral du 2I novembre I94I.

Fait à Paris, le I5 janvier I943.

Gilbert Gidel

Annexe 21 : Arrêté rectoral du 01/03/1943

G.C.

Université de Paris

Téléphone : Odéon 24-13

Arrêté du 1er Mars 1943

Le RECTEUR de l'ACADEMIE de PARIS
PRESIDENT du CONSEIL de l'UNIVERSITE,

ARRETE :

Article 1er.- Il est institué sous l'autorité et la présidence du Recteur de l'Académie de Paris, une Commission Permanente qui a pour but d'étudier et de proposer les mesures tendant à:

a) une action universitaire et sociale en faveur des étudiants en vue de faciliter les conditions de leur existence matérielle et de leur prêter aide et assistance dans toutes les circonstances de leur vie scolaire et pré-professionnelle;

b) une action corporative pour l'organisation de la vie collective des étudiants et la coordination des activités de leurs différentes associations;

c) une action civique pour la préparation des Etudiants aux devoirs et aux responsabilités auxquels les appellent dans la vie du pays, les études supérieures entreprises par eux.

Article 2.- La Commission Permanente comprend quatre membres:

- le Délégué de M. le Recteur de l'Académie de Paris;
- le Représentant du Secrétaire Général de la Jeunesse désigné par ce dernier;
- un Etudiant choisi par M. le Recteur de l'Académie de Paris, sur proposition du représentant du Secrétaire Général de la Jeunesse;
- le Secrétaire Permanent du Comité Supérieur des Oeuvres sociales en faveur des Etudiants.

La Commission Permanente peut consulter lors de l'étude de chacune des questions qui rentrent dans le cadre de ses attributions toutes les personnalités qui lui paraissent posséder sur ces questions une compétence particulière.

La Commission Permanente examine et soumet à l'approbation de M. le Recteur les projets de budgets établis par les Comités de chacun des organismes qui composent le Comité Parisien des Oeuvres sociales en faveur des Etudiants, fondé en 1939 par l'Université de Paris.

Article 3.- Le Secrétariat administratif de la Commission Permanente est assuré par le Secrétaire Permanent du Comité Parisien des Oeuvres sociales en faveur des étudiants.

Ce secrétariat soumet à M. le Recteur le compte-rendu de ces travaux.

S. G. 61. — I. A. C. (1-30)

Article 4.- Le Secrétaire permanent du Comité Parisien des Oeuvres sociales en faveur des Etudiants est nommé par le Recteur, et chargé d'assurer la gestion administrative, financière et technique du Comité Parisien des Oeuvres sociales en faveur des Etudiants.

Ce Secrétaire permanent assiste aux réunions de la Commission Permanente avec voix consultative.

Article 5.- Toute subvention, de quelque source qu'elle provienne, allouée au Comité Parisien et aux organismes divers qui le composent, doit être obligatoirement versée au compte en banque ou au compte de chèques postaux ouverts au nom du Comité Parisien des Oeuvres sociales en faveur des Etudiants.

Ce compte est géré par le Secrétaire Permanent du Comité Parisien des oeuvres sociales en faveur des étudiants.

Article 6.- La Commission Permanente se réunit au moins deux fois par mois. Elle a son siège dans les bureaux du Comité Parisien des Oeuvres sociales en faveur des Etudiants, 15 rue Soufflot, ou dans tout autre local où ce Service viendrait à être transféré.

Article 7.- Est abrogé l'arrêté rectoral du 15 janvier 1943 .

Fait à Paris, le 1er mars 1943.

Gaston Bidel

Annexe 22 : Synthèse budgétaire du CO-PAR pour l'année 1942

Tableau 36 : Synthèse budgétaire 1942				
Recettes		**Dépenses**		
	Somme reçue		**Somme demandée**	**Somme dépensée**
Avance Secours National		Secrétariat Général	629 712,00 FRF	865 378,45 FRF
Subvention Formation des Jeunes (SGJ)	2 000 000,00 FRF	BUIC	323 060,00 FRF	348 525,85 FRF
Subvention Voyage Afrique du Nord (SGJ)	60 000,00 FRF	Maison du Droit	282 000,00 FRF	302 829,60 FRF
Subvention Camps de Vacances (SGJ)	72 000,00 FRF	Maison des Lettres	324 000,00 FRF	250 135,10 FRF
Mandats Directs (SGJ)	44 745,00 FRF	Maison de la Médecine	835 200,00 FRF	615 225,00 FRF
Avance Remb. Au Serv. Restaurants (SGJ)	250 000,00 FRF	Maison des Sciences	0,00 FRF	220 758,15 FRF
Subvention Université de Paris	50 000,00 FRF	Maison des Beaux-Arts	0,00 FRF	91 606,65 FRF
Cabinet du Maréchal (Librairie)	10 000,00 FRF	CJI	135 720,00 FRF	150 525,60 FRF
Don École Chauveau	1 000,00 FRF	CTJI - Saint Germain		1 212 348,25 FRF
Subvention Comité Anti-Vénérien	1 500,00 FRF	CTJI - Saint André	873 600,00 FRF	739 742,85 FRF
Don Fournier (Maison de la Médecine)	1 200,00 FRF	Librairie du Maréchal	747 200,00 FRF	916 300,40 FRF
Don Noël (Maison du Droit)	500,00 FRF	Théâtre et Propagande	719 200,00 FRF	194 438,10 FRF
Subvention BUIC	270 598,50 FRF	Service social		108 933,85 FRF
Solde au 01/01/1942	242 929,65 FRF	Camps		36 831,75 FRF
TOTAL	**8 004 473,15 FRF**	Camp de St. Germain	100 000,00 FRF	295 665,50 FRF
		Aide aux Étudiants (Logements)	250 000,00 FRF	147 648,25 FRF
		Logements (Hôtels)		80 420,95 FRF
		Restaurants	3 500 000,00 FRF	1 257 200,20 FRF

Annexe 23 : Première version de l'exercice financier du CO-PAR pour l'année 1943

Tableau 37 : Résultats de l'exercice 1943 (1ere version)			
Dépenses		**Recettes**	
Secrétariat Général	693 302,89 FRF	Sub. SGJ	6 400 000,00 FRF
BUIC	569 769,40 FRF	Sub. SGJ	100 000,00 FRF
BUIC - provision dépenses	23 530,60 FRF	Sub. Université	50 000,00 FRF
Maison du droit	342 450,20 FRF	Sub. Del. R. IDF	75 000,00 FRF
Droit - provisions	20 000,00 FRF	Sub. Com.Sports	60 000,00 FRF
Maison des Lettres	402 621,35 FRF	Sub. Jeunesse Musc.	12 000,00 FRF
Maison de la Médecine	415 394,70 FRF	Sub. SGJ (soc)	31 416,00 FRF
Médecine solde dispo (1)	19 760,00 FRF	Sub. Beaux-Arts	5 000,00 FRF
Médecine solde dispo (2)	1 600,00 FRF	Sub. Ville de Paris	20 000,00 FRF
Maison des Sciences	361 228,35 FRF	Sub. Ch. Syn. Pharma	25 000,00 FRF
Maison des Beaux-Arts	460 293,85 FRF	Dons Fournier	4 600,00 FRF
CJI Masculin	165 753,10 FRF	Solde dons fournier 1942	1 200,00 FRF
CJI Féminin	32 066,10 FRF	Sub. Com. Anti-V.	2 000,00 FRF
CJI - provisions	139 713,66 FRF	Sub. Voyage Afrique N.	60 000,00 FRF
CTJI St. André	283 546,75 FRF	Sub. BUIC	548 700,00 FRF
CTJI St. Germain	362 089,50 FRF	Av. Remb. Def. CTJI	108 460,25 FRF
Librairie	706 736,45 FRF	Solde au 31/12/43	108 758,65 FRF
Théâtres	176 295,75 FRF		
Maison verte - St. Germain	256 999,20 FRF		
Logements (hôtels)	261 438,20 FRF		
Service social	232 131,35 FRF		
Logements (indemnités)	156 890,20 FRF		
Restaurants	789 709,65 FRF		
Provision pour création STO	60 500,00 FRF		
Remb. Avance Restaurants	500 000,00 FRF		
Remb. Frais colonies de V.	4 290,00 FRF		
Librairie - provisions	171 300,00 FRF		
Solde subv. Jeune Musc de F.	2 723,65 FRF		
TOTAL	**7 612 134,90 FRF**		**7 612 134,90 FRF**

Annexe 24 : Deuxième version de l'exercice financier du CO-PAR pour l'année 1943

Tableau 38 : Résultats de l'exercice 1943 (2e version)			
Dépenses		**Recettes**	
Secrétariat Général	693 302,89 FRF	Sub. SGJ	6 400 000,00 FRF
BUIC	569 769,40 FRF	Sub. SGJ	100 000,00 FRF
BUIC - provision dépenses	23 530,60 FRF	Sub. Université	50 000,00 FRF
Maison du droit	365 275,00 FRF	Sub. Del. R. IDF	75 000,00 FRF
Droit - provisions	20 000,00 FRF	Sub. Com.Sports	60 000,00 FRF
Maison des Lettres	402 621,35 FRF	Sub. Jeunesse Musc.	12 000,00 FRF
Maison de la Médecine	500 780,35 FRF	Sub. SGJ (soc)	31 416,00 FRF
Médecine solde dispo (1)	19 760,00 FRF	Sub. Beaux-Arts	5 000,00 FRF
Médecine solde dispo (2)	1 600,00 FRF	Sub. Ville de Paris	20 000,00 FRF
Maison des Sciences	366 992,85 FRF	Sub. Ch. Syn. Pharma	25 000,00 FRF
Maison des Beaux-Arts	460 293,85 FRF	Dons Fournier	4 600,00 FRF
CJI Masculin	199 176,00 FRF	Solde dons fournier 1942	1 200,00 FRF
CJI Féminin	32 066,10 FRF	Sub. Com. Anti-V.	2 000,00 FRF
CJI - provisions	139 713,66 FRF	Sub. Voyage Afrique N.	60 000,00 FRF
CTJI St. André	283 546,75 FRF	Sub. BUIC	548 700,00 FRF
CTJI St. Germain	362 089,50 FRF	Av. Remb. Def. CTJI	108 460,25 FRF
Librairie	1 787 743,45 FRF	Solde au 31/12/43	108 758,65 FRF
Théâtres	396 017,45 FRF	Maison du Droit	22 824,80 FRF
Maison verte - St. Germain	448 727,70 FRF	Maison de la Médecine	85 385,65 FRF
Logements (hôtels)	1 012 797,75 FRF	Maison des Sciences	5 764,50 FRF
Service social	232 131,35 FRF	CJI (masculin)	33 422,90 FRF
Logements (indemnités)	156 890,20 FRF	Librairie (ventes)	1 081 007,00 FRF
Restaurants	8 011 503,70 FRF	Théâtres (ventes)	219 721,70 FRF
Provision pour création STO	60 500,00 FRF	Maison verte	191 728,50 FRF
Remb. Avance Restaurants	500 000,00 FRF	Logements	751 359,55 FRF
Remb. Frais colonies de V.	4 290,00 FRF	Restaurants	7 221 794,05 FRF
Librairie - provisions	171 300,00 FRF		
Solde subv. Jeune Musc de F.	2 723,65 FRF		
TOTAL	**17 225 143,55 FRF**		**17 225 143,55 FRF**

Annexe 25 : Dépenses mensuelles du CO-PAR pour l'année 1943

Tableau 39 : Dépenses mensuelles (1943)

		Au 31/01	Au 28/02	Au 31/03	Au 30/06	Au 31/07	Au 31/08	Au 30/09	Au 31/10	Au 30/11	Au 31/12
Restaurants Foyers		617 013,95 FRF	1 298 071,15 FRF	2 252 980,40 FRF	4 829 011,15 FRF	5 168 802,15 FRF	5 355 512,30 FRF	5 655 180,70 FRF	5 968 725,25 FRF	6 846 086,75 FRF	7 755 275,60 FRF
Restaurants Divers		29 127,60 FRF	50 799,90 FRF	72 928,50 FRF	185 086,45 FRF	214 118,00 FRF	236 710,45 FRF	306 622,30 FRF	335 888,90 FRF	351 324,80 FRF	399 253,50 FRF
Logements (Hôtels)		91 240,75 FRF	182 333,55 FRF	273 664,05 FRF	546 854,95 FRF	613 822,15 FRF	659 205,65 FRF	717 077,95 FRF	856 184,95 FRF	959 950,45 FRF	1 058 647,75 FRF
Service des Étudiants		95 448,30 FRF	143 752,78 FRF	283 160,08 FRF	550 198,33 FRF	614 698,04 FRF	698 972,69 FRF	752 823,29 FRF	845 243,54 FRF	922 331,34 FRF	1 070 290,19 FRF
BUIC		38 624,55 FRF	68 639,55 FRF	104 126,55 FRF	264 951,85 FRF	300 710,80 FRF	337 010,85 FRF	380 085,90 FRF	421 758,95 FRF	456 413,30 FRF	568 323,35 FRF
Maison du Droit		27 715,10 FRF	51 910,60 FRF	79 139,25 FRF	173 997,35 FRF	204 881,90 FRF	228 254,75 FRF	246 881,75 FRF	279 646,70 FRF	314 993,75 FRF	368 891,35 FRF
Maison des Lettres		19 165,70 FRF	36 845,00 FRF	67 648,10 FRF	167 397,95 FRF	229 191,35 FRF	242 963,25 FRF	257 251,85 FRF	293 770,95 FRF	372 002,45 FRF	419 403,05 FRF
Maison de la Médecine		25 605,50 FRF	53 465,25 FRF	100 475,25 FRF	234 994,15 FRF	278 484,65 FRF	307 627,65 FRF	332 546,20 FRF	362 706,70 FRF	412 091,25 FRF	483 328,95 FRF
Maison des Sciences		18 098,00 FRF	33 465,65 FRF	50 071,65 FRF	111 558,00 FRF	304 690,10 FRF	370 579,40 FRF	382 789,35 FRF	402 605,15 FRF	439 257,45 FRF	484 087,05 FRF
Maison des Beaux-Arts		10 000,00 FRF	78 174,10 FRF	150 200,70 FRF	316 760,20 FRF	336 995,00 FRF	349 962,90 FRF	366 722,65 FRF	391 123,65 FRF	412 488,80 FRF	464 933,65 FRF
CJI		17 261,90 FRF	31 576,15 FRF	47 633,25 FRF	106 392,50 FRF	141 498,65 FRF	153 608,70 FRF	163 593,70 FRF	188 457,45 FRF	206 566,40 FRF	233 806,70 FRF
CTJI St. André		105 960,65 FRF	201 013,80 FRF	297 395,25 FRF	366 899,40 FRF	370 698,90 FRF	372 794,80 FRF	373 035,80 FRF	375 690,80 FRF	375 690,80 FRF	375 690,80 FRF
CTJI St. Germain		101 230,50 FRF	193 590,25 FRF	283 849,75 FRF	283 849,75 FRF	283 849,75 FRF	283 849,75 FRF	283 849,75 FRF	286 316,75 FRF	286 316,75 FRF	286 316,75 FRF
Librairie du Maréchal		44 065,25 FRF	94 283,95 FRF	156 173,95 FRF	425 013,55 FRF	536 610,25 FRF	579 306,45 FRF	635 062,20 FRF	701 085,50 FRF	755 845,50 FRF	892 004,95 FRF
Théâtres		21 506,80 FRF	50 869,75 FRF	81 573,15 FRF	177 600,85 FRF	215 214,25 FRF	226 233,55 FRF	246 570,55 FRF	277 365,35 FRF	337 352,35 FRF	486 711,35 FRF
Service social		13 943,20 FRF	31 674,60 FRF	45 229,90 FRF	109 491,25 FRF	137 812,60 FRF	150 933,20 FRF	163 550,10 FRF	183 371,90 FRF	204 825,90 FRF	240 531,35 FRF
Camp de St. Germain		13 336,20 FRF	27 361,05 FRF	64 028,00 FRF	145 053,45 FRF	181 966,95 FRF	225 240,25 FRF	254 465,55 FRF	275 615,50 FRF	283 950,85 FRF	339 141,00 FRF
Logements (indemnités)		19 913,70 FRF	33 248,20 FRF	49 531,70 FRF	85 821,20 FRF	103 856,20 FRF	109 730,20 FRF	119 410,20 FRF	134 940,20 FRF	146 805,20 FRF	157 390,20 FRF
Rembt. Avance Sec. National				350 000,00 FRF	350 000,00 FRF	550 000,00 FRF	550 000,00 FRF	550 000,00 FRF	550 000,00 FRF	550 000,00 FRF	550 000,00 FRF
Rembt. Avance Restaurants			50 000,00 FRF	50 000,00 FRF	50 000,00 FRF	50 000,00 FRF	50 000,00 FRF	50 000,00 FRF	50 000,00 FRF	50 000,00 FRF	50 000,00 FRF
Avance Secours National									50 000,00 FRF	50 000,00 FRF	50 000,00 FRF
Rembt. Subventions					100 000,00 FRF	100 000,00 FRF	600 000,00 FRF	600 000,00 FRF	600 000,00 FRF	1 300 000,00 FRF	1 300 000,00 FRF
SOUS-TOTAL		**1 309 257,65 FRF**	**2 711 075,28 FRF**	**4 859 809,48 FRF**	**9 580 932,33 FRF**	**10 937 901,69 FRF**	**12 088 496,79 FRF**	**12 837 519,79 FRF**	**13 830 498,19 FRF**	**16 034 294,09 FRF**	**18 034 027,54 FRF**
Soldes	Caisse	19 259,10 FRF	583,65 FRF	9 067,05 FRF		39 939,30 FRF	63 635,00 FRF	64 855,10 FRF	92 182,25 FRF	132 899,65 FRF	154 224,20 FRF
	Banque n°1	5 782,50 FRF	5 751,15 FRF	5 751,15 FRF		9 067,34 FRF	9 067,34 FRF	9 067,34 FRF	9 067,34 FRF	9 059,84 FRF	9 041,84 FRF
	Banque n°2	17 481,05 FRF	31 530,42 FRF	753 338,77 FRF		691 624,77 FRF	1 333 457,47 FRF	2 516 373,47 FRF	2 331 090,47 FRF	1 165 127,97 FRF	612 730,82 FRF
	Chèques postaux	13,20 FRF	879,70 FRF	778,70 FRF		533,30 FRF	15 453,30 FRF	18 176,80 FRF	11 922,30 FRF	1 671,30 FRF	25 653,80 FRF
TOTAL		**1 351 793,50 FRF**	**2 749 820,20 FRF**	**5 628 745,15 FRF**	**9 580 932,33 FRF**	**11 679 066,40 FRF**	**13 510 109,90 FRF**	**15 445 992,50 FRF**	**16 274 760,55 FRF**	**17 343 052,85 FRF**	**18 835 678,20 FRF**

Annexe 26 : Recette mensuelles du CO-PAR pour l'année 1943

Tableau 40 : Recettes mensuelles (1943)										
	Au 31/01	**Au 28/02**	**Au 31/03**	**Au 30/06**	**Au 31/07**	**Au 31/08**	**Au 30/09**	**Au 31/10**	**Au 30/11**	**Au 31/12**
Restaurants Foyers	672 806,00 FRF	1 340 586,00 FRF	2 142 133,00 FRF	4 295 660,00 FRF	4 527 516,10 FRF	4 673 086,10 FRF	4 880 298,60 FRF	5 472 127,25 FRF	6 245 548,75 FRF	7 221 794,05 FRF
Restaurants Divers	5 967,35 FRF	14 604,70 FRF	19 001,65 FRF	49 423,45 FRF	55 379,55 FRF	69 115,25 FRF	75 378,50 FRF	124 591,70 FRF	129 340,80 FRF	143 025,40 FRF
Logements (Hôtels)	75 900,00 FRF	144 245,50 FRF	218 910,50 FRF	418 121,00 FRF	466 353,05 FRF	488 806,05 FRF	534 435,05 FRF	630 947,55 FRF	711 197,55 FRF	797 209,55 FRF
Service des Étudiants	31 616,70 FRF	50 480,85 FRF	124 388,35 FRF	236 288,90 FRF	258 496,90 FRF	258 496,90 FRF	296 896,35 FRF	317 485,35 FRF	347 460,85 FRF	374 957,30 FRF
BUIC		35,65 FRF	35,65 FRF	2 888,65 FRF	2 968,65 FRF	5 617,65 FRF	6 633,65 FRF	8 381,95 FRF	10 383,95 FRF	22 883,95 FRF
Maison du Droit			5 771,00 FRF	10 764,75 FRF	13 075,15 FRF	15 625,15 FRF	15 625,15 FRF	16 069,15 FRF	16 142,85 FRF	27 441,15 FRF
Maison des Lettres		0,50 FRF	0,50 FRF	6 516,70 FRF	6 516,70 FRF	6 516,70 FRF	6 516,70 FRF	6 516,70 FRF	16 781,70 FRF	16 781,70 FRF
Maison de la Médecine		0,65 FRF	0,65 FRF	12 539,55 FRF	51 263,55 FRF	51 263,55 FRF	53 543,55 FRF	58 886,55 FRF	78 716,55 FRF	92 934,25 FRF
Maison des Sciences		490,00 FRF	490,00 FRF	2 479,40 FRF	88 494,10 FRF	88 994,10 FRF	109 384,50 FRF	111 553,40 FRF	111 586,40 FRF	122 858,70 FRF
Maison des Beaux-Arts				4 544,60 FRF	4 544,60 FRF	4 544,60 FRF	4 544,60 FRF	4 544,60 FRF	4 544,60 FRF	4 639,80 FRF
CJI				30 848,00 FRF	33 717,50 FRF	35 717,50 FRF	35 717,50 FRF	35 737,50 FRF	35 737,50 FRF	35 987,50 FRF
CTJI St. André	300,00 FRF	1 840,00 FRF	10 064,00 FRF	12 601,30 FRF	13 601,30 FRF	13 601,30 FRF	13 601,30 FRF	13 601,30 FRF	13 601,30 FRF	13 601,30 FRF
CTJI St. Germain		1 425,00 FRF	2 770,00 FRF	2 770,00 FRF	2 770,00 FRF	2 770,00 FRF	2 770,00 FRF	2 770,00 FRF	2 770,00 FRF	2 770,00 FRF
Librairie du Maréchal		111,00 FRF	1 056,00 FRF	7 010,00 FRF	11 091,00 FRF	15 624,30 FRF	15 624,30 FRF	15 624,30 FRF	25 624,30 FRF	185 268,50 FRF
Théâtres	11 769,80 FRF	29 379,70 FRF	42 012,20 FRF	95 423,60 FRF	108 976,60 FRF	113 234,10 FRF	125 221,10 FRF	154 192,60 FRF	207 574,10 FRF	310 415,60 FRF
Service social			1 210,00 FRF	3 210,00 FRF	4 466,00 FRF	7 416,00 FRF	7 416,00 FRF	7 691,00 FRF	7 691,00 FRF	8 400,00 FRF
Camp de St. Germain	175,00 FRF	4 862,00 FRF	8 843,00 FRF	26 144,00 FRF	53 427,00 FRF	73 272,00 FRF	75 977,00 FRF	75 977,00 FRF	75 977,00 FRF	77 851,80 FRF
Logements (indemnités)								500,00 FRF	500,00 FRF	500,00 FRF
Rembt. Avance Sec. National	200 000,00 FRF	350 000,00 FRF	350 000,00 FRF	550 000,00 FRF	550 000,00 FRF	550 000,00 FRF	550 000,00 FRF	550 000,00 FRF	550 000,00 FRF	550 000,00 FRF
Rembt. Avance Restaurants		50 000,00 FRF	50 000,00 FRF	50 000,00 FRF	50 000,00 FRF	50 000,00 FRF	50 000,00 FRF	50 000,00 FRF	50 000,00 FRF	50 000,00 FRF
Avance Secours National	183 300,00 FRF	591 800,00 FRF	2 482 100,00 FRF	5 047 450,00 FRF	5 206 450,00 FRF	6 816 450,00 FRF	8 416 450,00 FRF	8 447 604,00 FRF	8 481 915,00 FRF	8 556 399,00 FRF
Rembt. Subventions									50 000,00 FRF	50 000,00 FRF
SOUS-TOTAL	**1 181 834,85 FRF**	**2 579 861,55 FRF**	**5 458 786,50 FRF**	**10 864 683,90 FRF**	**11 509 107,75 FRF**	**13 340 151,25 FRF**	**15 276 033,85 FRF**	**16 104 801,90 FRF**	**17 173 094,20 FRF**	**18 665 719,55 FRF**
Solde au 01/01	169 958,65 FRF	169 958,65 FRF	169 958,65 FRF	169 958,65 FRF	169 958,65 FRF	169 958,65 FRF	169 958,65 FRF	169 958,65 FRF	169 958,65 FRF	169 958,65 FRF
TOTAL	**1 351 793,50 FRF**	**2 749 820,20 FRF**	**5 628 745,15 FRF**	**11 034 642,55 FRF**	**11 679 066,40 FRF**	**13 510 109,90 FRF**	**15 445 992,50 FRF**	**16 274 760,55 FRF**	**17 343 052,85 FRF**	**18 835 678,20 FRF**

Annexe 27 : Arrêté ministériel du 13/09/1946 publié au JOFR le 11/10/1946

Mutualité.

Par arrêtés du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 1 octobre 1946, ont été approuvés les statuts des sociétés mutualistes ci-après:

PYRÉNÉES (BASSES-)

Société mutualiste interentreprise de peinture et vitrerie de Pau, n° 61-516, à Pau (Basses-Pyrénées).

LOIRE

Société mutualiste des prisonniers de guerre du département de la Loire, n° 42-657, à Saint-Etienne, 1, rue Valette.

SEINE-ET-OISE

Société mutualiste corporative d'entr'aide sociale des établissements Georges Truffaut, n° 78-1017, à Versailles, 90 *bis*, avenue de Paris.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 8 octobre 1946, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après:

SEINE

Société mutualiste Nova, n° 75-4379, à Courbevoie (Seine).

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 9 octobre 1946, sont approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après:

LOIRET

Caisse d'entr'aide mutuelle des établissements Hytten, n° 45-126, à Montargis, 31 *ter*, boulevard du Chinchon.

Date des élections des représentants des organismes mutualistes au conseil supérieur de la mutualité et des membres des comités départementaux de coordination de la mutualité.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant statut de la mutualité;

Vu le décret du 25 septembre 1946 fixant les conditions d'élection des représentants des organismes mutualistes au conseil supérieur de la mutualité, et notamment l'article 8;

Vu le décret du 25 septembre 1946 fixant les conditions d'élection des membres des comités départementaux de coordination de la mutualité, et notamment l'article 4;

Sur la proposition du directeur général de la sécurité sociale,

Arrête:

Art. 1er. — Les élections des représentants des organismes mutualistes au conseil supérieur de la mutualité et des membres des comités départementaux de coordination de la mutualité auront lieu le 10 janvier 1947.

Art. 2. — Le directeur général de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 octobre 1946.

Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
ROGER LEFÈVRE.

Inspection du travail et de la main-d'œuvre.

Par arrêté en date du 5 octobre 1946, M. Chavoutier (Paul), contrôleur du travail, et Mlle Nicolle (Denise), secrétaire rédacteur, ont été détachés auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 1er avril 1946.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret n° 46-1700 relatif au concours d'entrée à l'école normale supérieure de garçons et pour les bourses de licence.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 juillet 1946: article 10, page 6702, 2e colonne, 30e ligne: au lieu de: « Un thème latin (durée: 4 heures; coefficient: 3) », lire: « Un thème latin (durée: 4 heures; coefficient 2) ».

Statut du comité supérieur des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire et du comité de gestion et de contrôle financier des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 27 juillet 1936, créant le comité supérieur des œuvres sociales en faveur des étudiants;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1938, créant le comité de gestion et de contrôle financier des œuvres sociales en faveur des étudiants,

Arrête:

Art. 1er. — Le comité supérieur des œuvres sociales en faveur des étudiants, créé par arrêté du 27 juillet 1936, prend le titre de « Comité supérieur des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire ».

Art. 2. — Le comité supérieur des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire a pour mission de favoriser toutes les œuvres et initiatives qui peuvent contribuer à l'amélioration des conditions de vie des élèves et étudiants des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur. Il participe à l'action des pouvoirs publics, en vue de permettre à la jeunesse de la métropole et des territoires d'outre-mer, d'entreprendre ou de poursuivre des études secondaires ou supérieures.

Le comité supérieur coordonne l'action des œuvres définies au paragraphe précédent et notamment des œuvres d'ordre social, médico-social, culturel et de plein air.

Il en assure éventuellement la gestion.

Art. 3. — Le comité supérieur procède à l'étude permanente des problèmes se rapportant aux conditions de vie des élèves des établissements de l'enseignement du second degré et des étudiants des facultés et grandes écoles d'enseignement supérieur.

Il a la charge d'établir une documentation sur l'ensemble de ces problèmes, leurs causes et leur évolution et sur les réalisations et les projets français ou étrangers dans ce domaine: cette documentation est tenue à la disposition des administrations publiques et des collectivités privées intéressées.

Le comité supérieur peut être chargé par les administrations compétentes et sous leur contrôle, de l'élaboration ou de la mise en œuvre des projets dont le but a été défini à l'article 2 du présent arrêté.

Le comité supérieur est chargé de constituer la documentation nécessaire en vue de la répartition des crédits inscrits au budget du ministère de l'éducation nationale et des ressources propres au comité supérieur entre les différentes œuvres rattachées au comité.

Art. 4. — Le comité supérieur des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire est placé sous la présidence du directeur de l'enseignement supérieur, assisté du sous-directeur de l'enseignement supérieur.

Il comprend:

Le directeur général des arts et lettres.

Le directeur général de l'éducation physique et des sports.

Le directeur de l'enseignement du second degré.

Le directeur de l'enseignement technique.

Le directeur de l'administration générale au ministère de l'éducation nationale.

Le directeur des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

Le directeur de l'hygiène scolaire et universitaire.

Le chef du service de coordination de l'enseignement dans les colonies, au ministère de l'éducation nationale.

Le chef du service des relations culturelles et universitaires au ministère de l'éducation nationale.

Le contrôleur des dépenses engagées au ministère de l'éducation nationale.

Le recteur de l'académie de Paris.

Les recteurs des académies des départements.

Le président de la fédération générale de l'enseignement.

Le président de la ligue française de l'enseignement.

Le président, deux vice-présidents, le secrétaire général et le trésorier de l'union nationale des associations générales d'étudiants de France.

Le président de l'association générale des étudiants en sanatorium.

Le président, le vice-président chargés des questions sociales et le secrétaire général de la fédération des associations des parents d'élèves des lycées et collèges.

Le président du conseil d'administration de l'office des universités.

Le président de la fondation de la cité universitaire de Paris.

Le président de la caisse des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire.

Le président de la fondation du sanatorium des étudiants.

Le président de l'association du bureau universitaire de statistique et de documentation scolaire et professionnelle.

Le président de l'association L'Office du tourisme scolaire et universitaire.

Le président du centre d'entr'aide aux étudiants mobilisés et du retour des anciens déportés et prisonniers.

Le président du comité d'accueil des étudiants boursiers étrangers.

Le président du centre national des étudiants de la France d'outre-mer.

Le président du centre universitaire des étudiants de la France d'outre-mer.

Le président du centre universitaire d'Afrique du Nord et du Levant.

Deux médecins désignés par la commission technique de la section médico-sociale.

En outre:

Quatre délégués des étudiants désignés par l'ensemble des mouvements d'étudiants, de caractère non corporatif.

Un directeur de centre universitaire de médecine préventive des départements.

Et deux secrétaires généraux des comités régionaux des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire.

Tous trois désignés par le président du comité supérieur, sur proposition de l'administrateur, assistent aux réunions du comité, avec voix consultative.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Art. 5. — Le comité est convoqué au moins une fois par an, par son président, qui a la charge de fixer l'ordre du jour de chaque session.

Le comité prend connaissance des rapports sur l'activité et le fonctionnement des diverses œuvres des services visés à l'article 3 du présent arrêté. Il donne son avis sur la répartition des crédits prévus à l'alinéa 4 dudit article et sur les comptes de gestion qui lui sont soumis. Il étudie les rapports ou projets de sa compétence qui lui sont soumis par son président ou par l'un de ses membres.

Art. 6. — Un bureau permanent assure l'administration du comité supérieur des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire et le contrôle de ses activités.

Il étudie les questions qui doivent être réglées à l'assemblée plénière du comité. Il établit le projet de budget et le compte de gestion de chacune des œuvres rattachées au comité supérieur et donne son avis sur le montant des subventions qui lui paraissent devoir être attribuées à chacune de ces œuvres.

Il se réunit au moins une fois tous les trois mois, sur convocation de son président; il est composé ainsi qu'il suit:

Président: le directeur de l'enseignement supérieur, membre permanent.

Le directeur de l'enseignement du second degré ou son représentant.

Le directeur de l'enseignement technique ou son représentant.

Le directeur des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire ou son représentant.

Le contrôleur des dépenses engagées ou son représentant.

Le président et le vice-président chargés des questions sociales de l'union nationale des associations générales d'étudiants de France.

Le président et le vice-président chargés des questions sociales de la fédération des associations des parents d'élèves des lycées et collèges.

Un médecin désigné par la commission technique de la section médico-sociale.

Un secrétaire général du comité régional des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire, désigné par le comité supérieur.

Le président du bureau peut convoquer, en outre, toute personne dont la compétence serait nécessaire à l'étude des questions qui figurent à l'ordre du jour.

Art. 7. — Les services administratifs du comité supérieur des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire sont placés sous l'autorité et le contrôle d'un administrateur nommé par le ministre de l'éducation nationale sur une liste de candidats qui lui sera soumise par le président du comité après avis de celui-ci.

L'administrateur a pour rôle, par délégation du président du comité, de veiller à la stricte exécution des décisions prises par les assemblées du comité supérieur et du comité de gestion et de contrôle financier prévu à l'article XIII du présent arrêté.

Dans l'intervalle des sessions du comité, le président ou l'administrateur, par délégation du président, prennent toutes les décisions nécessaires pour le règlement des affaires urgentes. Ces décisions sont communiquées au bureau permanent lors de sa plus prochaine réunion.

Il assure le bon fonctionnement des services du comité supérieur et des comités locaux constitués dans chaque académie et il coordonne l'action des œuvres représentées dans les Assemblées du Comité supérieur.

Il assiste, avec voix délibérative aux réunions des diverses assemblées et commissions constituées par le présent arrêté.

Art. 8. — Les services administratifs et techniques du comité supérieur des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire comprennent les sections suivantes:

a) Un secrétariat administratif auquel est rattaché un service comptable;

b) Les « Semaines sociales de l'étudiant »;

c) « Le courrier de l'étudiant »;

d) Une « section médico-sociale »;

e) Le centre d'entr'aide aux étudiants mobilisés et du retour des déportés et prisonniers.

f) Le centre national des étudiants de la France d'outre-mer;

g) Le comité universitaire d'Afrique du Nord et du Levant.

Les services correspondant aux sections *a*, *b*, *c*, sont gérés directement par l'administrateur.

Les services correspondant aux sections *d*, *e*, *f*, *g*, sont gérés par des commissions dont les membres seront nommés par le président du comité supérieur des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire.

Art. 9. — Les attributions du comité supérieur qui ne sont pas dévolues à un service spécialisé, sont confiées au secrétariat administratif.

Ce secrétariat administre un fond de solidarité universitaire destiné notamment à servir par l'entremise des services d'assistance, rattachés aux comités régionaux du comité supérieur, des secours de toute nature, aux élèves et étudiants des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur.

Les ressources du fonds de solidarité universitaire seront assurées:

1° Par des participations éventuelles de l'Etat et des collectivités publiques;

2° Par une quote-part des droits prévus au titre de la médecine préventive universitaire;

3° Par le produit des semaines sociales de l'étudiant, organisées sur le plan national et régional.

Le bureau permanent du comité supérieur procédera à la répartition des ressources du fonds de solidarité universitaire, entre les œuvres rattachées au comité supérieur.

Art. 10. — La section des Semaines sociales de l'étudiant adresse chaque année un programme des manifestations artistiques et des appels à la générosité publique, susceptibles de faire connaître les institutions créées en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire et de leur procurer des ressources complémentaires. Ces ressources sont réparties sur le plan national par les soins du comité supérieur au profit soit des budgets des œuvres sociales, soit du fonds national de solidarité, et sur le plan local, par les comités régionaux des œuvres, pour être affectées dans la proportion de 70 p. 100 au profit des caisses d'assistance sociale constituées auprès des comités d'université.

Art. 11. — Le *Courrier de l'étudiant* est l'organe du comité supérieur. Il est chargé de diffuser les informations susceptibles d'intéresser les scolaires et les étudiants et de les tenir au courant des mesures prises pour leur porter aide. Il s'efforce d'être l'interprète de leurs aspirations et il recueille les vœux formulés par les groupements.

Il est un organe de propagande française auprès des universités étrangères.

Le comité de rédaction comprend dix membres, dont un représentant de chacune des directions de l'enseignement supérieur et de l'enseignement du second degré et quatre étudiants désignés sur proposition de l'union nationale des associations générales d'étudiants de France, en accord avec l'ensemble des mouvements d'étudiants représentés au comité supérieur.

L'administrateur du comité supérieur est, de droit, membre du comité de rédaction du *Courrier de l'étudiant* dont il assume, en outre, les fonctions de directeur-gérant.

Art. 12. — La section médico-sociale à l'initiative, sous le contrôle de la direction de l'hygiène scolaire et universitaire, de toutes les interventions utiles à la protection de la santé des étudiants et élèves de l'enseignement supérieur et du second degré.

Elle suscite la création des établissements de soins et de cure ou dispensaires et, généralement, de tous les organismes.

Enfin, elle coordonne les activités de tous les services et établissements existants.

Le service médico-social comprend deux divisions qui ont pour attribution:

L'une, la lutte contre la tuberculose;

L'autre, la protection générale de la santé des étudiants et des élèves de l'enseignement du second degré.

Elle est dirigée par une commission technique composée de:

Le directeur de l'enseignement supérieur ou son délégué, président.

Le président de l'académie de médecine ou son représentant.

Le directeur de l'enseignement du second degré ou son représentant.

Le directeur de l'enseignement technique ou son représentant.

Le directeur général des arts plastiques ou son représentant.

Le directeur de l'hygiène scolaire et universitaire.

Un représentant du ministère de la santé publique ou de la population.

Le président de la fédération des associations des parents d'élèves des lycées et collèges.

Le président de l'union nationale des associations générales des étudiants de France.

Le président du comité national de défense contre la tuberculose.

Deux représentants de la fondation « Le Sanatorium des étudiants ».

Un directeur de centre universitaire de médecine préventive.

Trois médecins désignés par le président du comité supérieur, sur proposition du directeur de l'hygiène scolaire et universitaire.

Sur proposition de cette commission, le président du comité supérieur désigne le médecin conseiller chargé de la direction technique de la section médico-sociale.

Art. 13. — Le comité supérieur des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire et les services qui en dépendent sont soumis au contrôle financier de l'Etat, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 14. — Il est institué dans le cadre du comité supérieur, un comité de gestion et de contrôle financier des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire.

Ce comité a pour mission:

a) D'étudier les projets de budget du comité supérieur et de chacune des œuvres qui lui sont rattachées, tels qu'ils auront été établis par chacun des organismes intéressés et de faire connaître au ministre de l'éducation nationale, son avis sur le montant des subventions sollicitées des pouvoirs publics, pour chacune des œuvres, soit à titre permanent, soit à titre exceptionnel;

b) D'examiner le compte de gestion annuel de chacune des œuvres et d'adresser ses observations à ce sujet, au ministre de l'éducation nationale.

Art. 15. — La gestion des crédits affectés à chacune des œuvres relevant du comité de gestion et de contrôle financier, est assurée, sous la direction du secrétaire dudit comité, et sous l'autorité du directeur de l'enseignement supérieur, par les directeurs de chaque œuvre.

La gestion des crédits est soumise au contrôle permanent du contrôleur des dépenses engagées, puis du département de l'éducation nationale.

Art. 16 — Seules, les dispositions de l'article 14 du présent arrêté sont applicables à la fondation du sanatorium des étudiants ainsi qu'à l'union nationale des étudiants de France.

Le comité de gestion et de contrôle financier des œuvres, fixera les conditions d'application au sanatorium des étudiants, des dispositions prévues par l'article 15 du présent arrêté.

Art. 17. — Ce comité est composé ainsi qu'il suit:

Le directeur de l'enseignement supérieur, président.

Le directeur de l'enseignement du second degré.

Le directeur de l'hygiène scolaire et universitaire.

Le directeur des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

Le directeur de l'administration générale au ministère de l'éducation nationale.

Le recteur de l'académie de Paris.

Le recteur d'une académie des départements, désigné par le ministre de l'éducation nationale.

Le contrôleur des dépenses engagées auprès du ministère de l'éducation nationale.

Le président de l'union nationale des associations générales d'étudiants de France.

Le trésorier de la caisse des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire.

Sur convocation du président du comité, les trésoriers des œuvres assistent à ces séances, à titre consultatif, pour les affaires les concernant.

Le secrétariat du comité est assuré par l'administrateur du comité supérieur des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire.

Art. 18. — Les fonctions des membres du comité sont gratuites.

Art. 19. — Dans chaque académie et dans les territoires d'outre-mer, il sera créé, sur l'initiative du recteur, un comité régional des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire. Ce comité sera constitué, dans les conditions qui feront l'objet d'une instruction ministérielle, sous la forme d'une association déclarée conformément à la loi de juillet 1901.

Il assurera la liaison entre l'académie ou le territoire et le comité supérieur. A ce titre, il bénéficiera, sur le plan local, des prérogatives prévues aux articles 3, 6, 7, 9 et 14 du présent arrêté.

Art. 20. — Sont abrogées les dispositions contraires au présent arrêté, notamment les arrêtés du 27 juillet 1936 et du 26 novembre 1938.

Fait à Paris, le 13 septembre 1946.

M.-E. NAEGELEN.

Relèvement du maximum de la régie d'avances destinées à assurer le payement des menues dépenses de matériel et de fournitures des jardins des palais nationaux.

Par arrêté en date du 4 octobre 1946, le montant des avances destinées à assurer le payement des menues dépenses de matériel et de fournitures des jardins des palais nationaux, instituées à la direction générale de l'architecture, a été porté de 5.000 à 10.000 francs.

Approbation du budget additionnel de la caisse nationale des monuments historiques pour l'exercice 1946.

Par arrêté interministériel en date du 9 octobre 1946, a été approuvé le budget additionnel de la caisse nationale des monuments historiques pour l'exercice 1946 s'élevant, en recettes et en dépenses, à la somme de 15 millions 306.910 F.

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 2 octobre 1946, M. Maurice Nedoncelle, maître de conférences de théologie dogmatique à la faculté de théologie catholique de l'université de Strasbourg, est nommé, à compter du 1er octobre 1945, professeur titulaire de la chaire magistrale d'apologétique de ladite faculté.

Par arrêté en date du 7 octobre 1946, M. Pitot, assistant à la faculté des sciences de Montpellier, est nommé, à compter du 1er novembre 1946, chef de travaux à la faculté des sciences de Nancy, en remplacement de M. Guinochet, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté en date du 7 octobre 1946, M. Veillet, chef de travaux à la faculté des sciences de l'Université de Paris, est nommé, à compter du 1er octobre 1946, maître de conférences de biologie à la faculté des sciences de l'université de Strasbourg, en remplacement de M. Lheritier, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté du 7 octobre 1946, M. Plantard est nommé, à compter du 1er octobre 1946, secrétaire de l'école de médecine d'Amiens.

Par arrêté du 7 octobre 1946, le titre de secrétaire honoraire de l'école de médecine d'Amiens est conféré à M. Liger, ancien secrétaire de cette école, admis à la retraite.

Architecture.

Par arrêté en date du 20 août 1946, M. Monnet, architecte en chef des monuments historiques, a été chargé, au titre des bâtiments civils, des fonctions d'architecte en chef du château de Rohan, à Saverne (Bas-Rhin).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret n° 46-2000 relatif à l'organisation du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 septembre 1946: page 7931, 1re colonne, 2e alinéa, au lieu de: « Vu le décret du 7 mai 1945 », lire: « Vu le décret du 7 mai 1946 »; 2e colonne, article 8, au lieu de: « secrétariat général », lire: « secrétaire général »; 3e colonne, article 9, lire: « Toutes dispositions réglementaires contraires au présent décret sont abrogées ».

Travaux à effectuer par la Société nationale des chemins de fer français à la gare de Nantes-Blottereau.

Le ministre des travaux publics et des transports, le ministre de l'économie nationale et le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret du 30 octobre 1935 relatif à l'expropriation et à l'occupation temporaire des propriétés nécessaires aux travaux militaires;

Vu la loi validée du 11 octobre 1940, modifiée par les articles 56 à 58 de l'acte dit loi du 31 décembre 1942 portant fixation du budget pour l'exercice 1943, tendant à simplifier les procédures d'expropriation pour l'exécution d'urgence de travaux destinés à lutter contre le chômage;

Vu l'ordonnance n° 45-2492 du 24 octobre 1945 relative à la simplification de la procédure d'expropriation en cas d'urgence;

Vu le décret n° 46-143 du 20 janvier 1946 portant règlement d'administration publique, relatif aux conditions d'application de la loi validée du 11 octobre 1940;

Sur la proposition du directeur général des chemins de fer et des transports et après avis de la commission de contrôle des opérations immobilières poursuivies par les services publics ou d'intérêt public,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique et urgents les travaux énumérés ci-après, entraînant des acquisitions de terrains, des modifications aux chemins et aux cours d'eau et faisant partie de ceux qui figurent dans le programme de reconstruction de la société nationale des chemins de fer français, actuellement en cours de réalisation:

DÉPARTEMENT DE LOIRE-INFÉRIEURE

Région Ouest. — Nantes-Blottereau.

Commune de Sainte-Luce.

Reconstruction de l'atelier d'entretien de Nantes-Orléans et établissement de six voies d'attente au départ vers Angers.

Art. 2. — Il sera procédé à l'acquisition des terrains nécessaires à l'exécution des travaux en se conformant aux dispositions du décret-loi du 30 octobre 1935 et de l'acte dit loi du 11 octobre 1940. La commission de contrôle des opérations immobilières poursuivies par les services publics ou d'intérêt public devra être consultée pour toutes les expropriations particulières entrant dans sa compétence.

Art. 3. — Le préfet de la Loire-Inférieure est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 septembre 1946.

Pour le ministre des travaux publics et des transports:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ SEGALAT.

Le ministre de l'économie nationale,
FRANÇOIS DE MENTHON.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES-AUGUSTE MEAUDRE DE SUGNY.

Comités d'avancement et conseil d'enquête.

Le ministre des travaux publics et des transports,

Vu l'arrêté du 24 janvier 1946 modifiant l'arrêté du 31 décembre 1911 et les textes subséquents relatifs à la désignation des représentants du personnel auprès des comités d'avancement et du conseil d'enquête;

Vu le décret n° 46-1422 du 12 juin 1946 relatif aux inspecteurs et inspecteurs principaux de la main-d'œuvre des transports;

Vu le décret n° 46-1839 concernant le cadre des commis des ponts et chaussées;

Sur la proposition du directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale,

Arrête:

Art. 1er. — Au point de vue de leur représentation auprès des comités d'avancement et du conseil d'enquête, les fonctionnaires et agents du ministère des travaux publics et des transports sont rangés en onze groupes constitués comme suit:

Groupe I. — Contrôleurs généraux et inspecteurs principaux des transports.

Groupe II. — Inspecteurs principaux de la main-d'œuvre des transports.

Annexe 28 : Arrêté ministériel du 05/03/1947 publié au JOFR le 06/03/1947

Cour des comptes.

Par arrêté en date du 4 mars 1947, M. de Forbin (Henri-Marie-Olivier), conseiller référendaire de 2e classe, en disponibilité, a été réintégré dans le cadre des conseillers référendaires, en remplacement de M. Coquebert de Neuville, qui a été placé en disponibilité.

Agents supérieurs de l'administration centrale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 février 1947: page 1556, 1re colonne, dernière ligne, au lieu de: « MM. Brissot, Malaplate, Buiron, Godoriche », lire: « MM. Brissot, Malaplate, Buiron, Gorodiche ».

Tableau d'avancement de classe des administrateurs civils (année 1946) (administration centrale).

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 février 1947:

Page 1554, 1re colonne, 76e ligne, au lieu de: « Blasini », lire: « Blasini »; 2e colonne, 20e ligne, au lieu de: « Vaidine », lire: « Vaidie »; 22e ligne, au lieu de: « III. — Administrateurs civils de 2e classe proposés... », lire: « II. — Administrateurs civils de 2e classe proposés... »; 40e ligne, au lieu de: « Coidan », lire: « Coldan »; 82e ligne, au lieu de: « Lutfalla (Dieudonné) », lire: « Lutfalla-Dieudonné »; 90e ligne, au lieu de: « Olischlager », lire: « Oligschlager »; 3e colonne, 49e ligne, au lieu de: « Bruneau, crédit », lire: « Bruneau, assurances ».

Page 1555, 3e colonne, 5e ligne, au lieu de: « Coidan », lire: « Coldan ».

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Conseil d'administration des usines Renault.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 février 1947, page 1485, 3e colonne, article 1er, dernière ligne, au lieu de: « en remplacement de M. Joussaud », lire: « en remplacement de M. Claude ».

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Remise de dette.

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et du ministre des finances en date du 6 mars 1947, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Courtial et aux ayants droit de M. Raymond Courtial, ancien élève maître de l'école normale de Clermont-Ferrand, mort au champ d'honneur, de la somme de 545 F dont ils étaient redevables envers le Trésor pour remboursement de frais de pension à l'école normale.

Nombre de places mises au concours en 1947 pour la section normale de l'école nationale supérieure de céramique de Sèvres et la date de l'examen.

Par arrêté en date du 4 mars 1947, le nombre de places mises au concours pour la section normale de l'école nationale supérieure de céramique de Sèvres est fixé à douze pour les élèves français et deux pour les élèves étrangers.

Les épreuves écrites du concours auront lieu le 23 septembre 1947.

Création d'un service des œuvres sociales universitaires.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 13 septembre 1946 portant création d'un comité supérieur des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire,

Arrête:

Art. 1er. — Il est créé auprès du ministère de l'éducation nationale un service des œuvres sociales universitaires.

Art. 2. — Le service des œuvres sociales universitaires contrôle et coordonne l'activité de toutes les œuvres et initiatives subventionnées par le ministère de l'éducation nationale en vue d'aider la jeunesse scolaire et universitaire sur le plan social.

Art. 3. — Le service des œuvres sociales universitaires est administré par le directeur de l'enseignement supérieur assisté d'un comité consultatif des œuvres sociales universitaires et d'un bureau permanent.

Art. 4. — Le comité consultatif du service des œuvres sociales universitaires comprend:

Le directeur de l'enseignement supérieur ou son représentant, président.

Le directeur de l'enseignement du second degré ou son représentant.

Le directeur de l'enseignement technique ou son représentant.

Le sous-directeur de l'enseignement supérieur ou son représentant.

Le directeur de l'hygiène scolaire et universitaire ou son représentant.

Le président de la ligue française de l'enseignement.

Le contrôleur des dépenses engagées près le ministère de l'éducation nationale ou son représentant.

Les recteurs d'académie.

Le secrétaire général de la fédération de l'éducation nationale de la confédération générale du travail.

Le président de la fondation de la cité universitaire de Paris.

Deux représentants de l'union nationale des associations générales d'étudiants de France.

Deux représentants des associations des parents d'élèves des lycées et collèges nommés par le président du comité.

Deux délégués des étudiants nommés par le président du comité et choisis sur les listes présentées par les mouvements d'étudiants de caractère non corporatif.

Les directeurs généraux, directeurs ou chefs de service du ministère de l'éducation nationale peuvent être appelés, sur convocation du président du comité, à siéger pour les affaires intéressant leur direction ou service.

Les directeurs des différentes œuvres sociales peuvent être convoqués dans les mêmes formes et admis à siéger dans les mêmes conditions. Ils participent aux délibérations mais ne prennent pas part au vote.

Le comité est convoqué au moins une fois par année scolaire par son président qui fixe l'ordre du jour des séances.

Art. 5. — Le bureau permanent du service des œuvres sociales universitaires comprend:

Le directeur de l'enseignement supérieur ou son représentant, président.

Le directeur de l'enseignement du second degré ou son représentant.

Le directeur de l'enseignement technique ou son représentant.

Le sous-directeur de l'enseignement supérieur ou son représentant.

Un étudiant désigné par le directeur de l'enseignement supérieur parmi les délégués des étudiants membres du comité.

Le président peut convoquer en outre toute personne dont la compétence serait nécessaire pour l'étude des questions qui figurent à l'ordre du jour.

Le bureau est réuni à la diligence de son président, au moins une fois tous les trimestres.

Il étudie les questions qui doivent être soumises au comité.

Art. 6. — Le secrétariat du comité et du bureau est assuré par le secrétaire du service des œuvres sociales universitaires qui participe aux délibérations des deux organismes.

Art. 7. — Les services administratifs du service des œuvres sociales universitaires sont placés sous l'autorité du directeur de l'enseignement supérieur.

Le personnel de ces services est administré par la direction de l'enseignement supérieur. Il est engagé et licencié par décision du directeur de l'enseignement supérieur.

Les crédits afférents au service des œuvres sociales universitaires sont gérés par les services de comptabilité de la direction de l'enseignement supérieur.

Art. 8. — L'arrêté du 13 septembre 1946 susvisé est abrogé.

Art. 9. — Le directeur de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 mars 1947.

M.-E. NAEGELEN.

Enseignement supérieur.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu les arrêtés du 25 juillet 1929 et du 15 mars 1938 relatifs aux concours d'agrégation des facultés de droit, modifiés par l'arrêté du 3 juin 1946;

Vu l'ordonnance du 15 juin 1945 relative aux candidats aux services publics, fonctionnaires et agents victimes d'événements de guerre;

Vu le décret du 23 avril 1946 portant application de la loi ci-dessus;

Vu l'arrêté du 21 juin 1946 fixant les dates et le nombre de places mises au concours d'agrégation des facultés de droit en 1946;

Vu l'arrêté du 18 septembre 1946;

Vu les deux arrêtés du 27 septembre 1946 fixant la composition des jurys;

Vu l'arrêté du 27 septembre 1946 relatif au nombre des places;

Vu l'arrêté du 27 septembre 1946 portant obligation de souscription d'engagement de la part des candidats ayant subi avec succès les épreuves du concours;

Vu les deux arrêtés du 12 novembre 1946 portant augmentation du nombre des places;

Vu la liste des candidats autorisés à prendre part au concours;

Vu le procès-verbal des opérations de jury après avoir constaté la régularité des épreuves,

Arrête:

Art. 1er. — Sont institués agrégés des facultés de droit à compter du 1er décembre 1946 et affectés à partir de cette date aux chaires ou emplois d'agrégés ci-dessous désignés:

Section des sciences économiques.

6e. — M. Ray, détaché auprès du département des affaires étrangères, et affecté provisoirement à la faculté de droit de l'université de Nancy (emploi d'agrégé vacant, dernier titulaire: M. J. Marchal, nommé professeur).

7e — M. Rouquet-La Garrigue, à Bordeaux (en remplacement numérique de M. Boye, détaché à l'école française de droit du Caire).

8e. — M. Dufour, détaché auprès du département des affaires étrangères, pour être affecté à l'institut français de Prague.

Art. 2 — Le présent arrêté sera annulé de plein droit pour chacun des intéressés qui n'aura pas fait parvenir au ministère de l'éducation nationale, avant le 15 mars 1947, un certificat établi par un médecin phtisiologue assermenté constatant qu'il est indemne de toute affection tuberculeuse.

Fait à Paris, le 3 mars 1947.

M.-E. NAEGELEN.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Annexe 29 : Arrêté ministériel du 24/03/1947 publié au JOFR le 27/03/1947

Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 26 mars 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la production industrielle,
ROBERT LACOSTE.

Le ministre des finances,
SCHUMAN.

Le ministre de l'économie nationale,
A. PHILIP.

Le ministre de la santé publique et de la population, ministre du travail et de la sécurité sociale par intérim,
GEORGES MARRANE.

Délégation de signature.

Par arrêté en date du 20 mars 1947, délégation permanente a été donnée à M. Pierre Valle, directeur adjoint du cabinet, à l'effet de signer au nom du ministre tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Ecole technique des mines de Douai.

Par arrêté en date du 24 mars 1947, le diplôme d'ancien élève diplômé de l'école technique des mines de Douai a été accordé aux élèves sortis de l'école en 1946 dont les noms suivent:

1 Dewimille (Jean-Elie-Désiré).
2 Gletka (Maximilien).
3 Carbonnel (Marcel-Jean-Augustin).
4 Vermogen (Fernand-Jules).
5 Millot (Louis-Alexis-Prosper).
6 Pniewski (Marcel-Jules).
7 Milan (Henri-Gustave).
8 Geneile (Henri-Maximilien-Joseph).
9 Pruvost (André).
10 Vandeneeckhoutte (Jules-Edmond).
11 Lion (Moïse-Henri).
12 Legagneur (César-Alphonse).
13 Legué (Raymond-Rémi).
14 Bouretz (Jacques-François).
15 Szydlowski (Stanislas).
16 Dumont (Jean-Joseph).
17 Karpinski (Stanislas).
18 Przybylski (Wladyslas).
19 Golaszewski (Henri).
20 Demichelis (Pierre).
21 Billet (Julien-Robert).
22 Loyer (André-Lucien).
23 Bourez (Eugène-Henri).
24 Kocinski (Louis).
25 Jakubowski (Antoine).
26 Dupré (Raymond).
27 Pol (Georges-Jules).
28 Owczennikow (Stanislas).
29 Ollivier (Eugène-Abel).
30 Roussier (Raymond-Marcel).

Elève non classé: Schreiner (Benoit).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Cours professionnels obligatoires à Perpignan.

Par arrêté en date du 13 mars 1947, la création de cours professionnels obligatoires est reconnue nécessaire dans la commune de Perpignan.

Commission de réorganisation du service des œuvres sociales et universitaires.

Le ministre de l'éducation nationale

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué au ministère de l'éducation nationale une commission chargée d'étudier la réorganisation du service des œuvres sociales et universitaires.

Cette commission est composée de:

M. Piobetta, inspecteur général de l'instruction publique, représentant le ministre.

M. Martino, directeur par intérim de l'enseignement supérieur, assisté de M. Rolland, chef de bureau à la direction de l'enseignement supérieur.

M. Charreton, inspecteur général des services administratifs.

M. Rosier, directeur du comité supérieur des œuvres d'étudiants.

Le contrôleur des dépenses engagées au ministère de l'économie nationale.

MM. Trouvat, président, et Lebert, secrétaire général de l'union nationale des étudiants de France, représentants du mouvement syndical des étudiants.

Art. 2. — L'application de l'arrêté du 5 mars 1947 est suspendue.

Fait à Paris, le 24 mars 1947.

Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
JEAN WOLF.

Commission permanente des écoles nationales supérieures d'ingénieurs.

Rectificatif au *Journal officiel* des 10 et 11 mars 1947: page 2205, au lieu de: « Coufignal, inspecteur général de l'enseignement technique » lire « Couffignal, inspecteur général de l'instruction publique »; au lieu de: « Faugerolles », lire: « Fougerolle ».

(Le reste sans changement).

Administration générale.

Par arrêté en date du 28 février 1947, M. Rouet André, rédacteur à l'administration centrale est placé dans la position de détachement et mis à la disposition du président de la fédération française de boxe, du 1er février 1944 au 1er mai 1945.

Par arrêté en date du 28 février 1947, Mlle Doumenc (Marguerite), secrétaire d'administration, 2e classe, 2e échelon, à l'administration centrale, est placée dans la position hors cadres et mise à la disposition de l'inspecteur principal de l'enseignement technique pour exercer les fonctions de rédactrice principale d'inspection de 1re classe pour l'académie de Paris, à compter du 1er février 1946.

Le président du conseil des ministres et le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 8 octobre 1946 portant intégration du personnel de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale dans le corps des administrateurs civils;

Vu l'arrêté du 21 décembre 1946 rétablissant la situation administrative de l'intéressée,

Arrêtent:

Art. 1er. — Mme André, née Bouthors, administrateur civil de 3e classe, compté tenu du rétablissement de sa situation administrative, est rangée dans le 3e échelon de son grade.

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale du ministère de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont les dispositions auront effet à compter du 1er janvier 1946.

Fait à Paris, le 24 mars 1947.

Le président du conseil des ministres,
PAUL RAMADIER.

Le ministre de l'éducation nationale,
M.-H. FABIOLEN.

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 18 mars 1947, M. Koessler, professeur agrégé de lycée, docteur ès lettres, inscrit sur la liste des candidats aux fonctions de maître de conférences, est nommé, à compter du 1er mars 1947, maître de conférences à la faculté des lettres de l'université de Dijon, en remplacement de M. Rouche, transféré.

M. Koessler recevra le traitement de la 3e classe des maîtres de conférences des universités des départements (144.000 F), augmenté d'une indemnité compensatrice égale à la différence entre ce traitement et celui de professeur agrégé de la 2e classe des lycées du cadre des départements (156.000 F).

Par arrêté en date du 18 mars 1947, M. Henri Fournier, docteur ès lettres, inscrit sur la liste d'aptitude à l'enseignement supérieur, chargé d'enseignement à la faculté des lettres de l'université de Bordeaux, est nommé, à compter du 1er février 1947, maître de conférences à cette même faculté.

Par arrêté en date du 19 mars 1947, M. Goldstaub, inscrit sur la liste des candidats aux fonctions de maître de conférences, est nommé, à compter du 1er janvier 1947, maître de conférences de minéralogie et pétrographie de la faculté des sciences de l'université de Strasbourg, en remplacement de M. Hocart, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté en date du 20 mars 1947, M. Crouzy (Marie-Raymond), ingénieur agronome, diplômé de l'institut d'optique, est nommé, à compter du 1er janvier 1947, assistant stagiaire au Muséum d'histoire naturelle (chaire de physique) (emploi vacant).

Par arrêté en date du 20 mars 1947, M. Dorst (Jean-Pierre) est nommé, à compter du 1er janvier 1947, assistant stagiaire au Muséum d'histoire naturelle, en remplacement de M. Rode, appelé à d'autres fonctions (chaire de mammalogie).

Par arrêté en date du 20 mars 1947, M. Delamare-Deboutteville, docteur ès sciences, est nommé, à dater du 1er janvier 1947, assistant stagiaire au Muséum national d'histoire naturelle (laboratoire des vers et crustacés) (emploi vacant).

Par arrêté en date du 20 mars 1947, Mlle Corteggiani (Elisabeth), chef de travaux (4e classe) à l'école pratique des hautes études (3e section), est chargée, à dater du 1er janvier 1947, des fonctions de directeur adjoint au laboratoire de biologie expérimentale de cet établissement pendant l'absence de Mlle Le Breton, appelée provisoirement à d'autres fonctions.

Par arrêté en date du 31 décembre 1946, M. Kerguen est nommé, à compter du 1er décembre 1946, garçon de salle stagiaire à l'école normale supérieure, en remplacement de M. Defosse.

Annexe 30 : Arrêté ministériel du 08/08/1947 publié au JOFR le 20/08/1947

effet à compter du 1er janvier 1947 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 août 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre d'Etat, vice-président du conseil,

PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le ministre de l'éducation nationale,

M.-E. NAEGELEN.

Le ministre des finances,

SCHUMAN.

Décret n° 47-1538 du 13 août 1947 portant création d'emploi à l'école française de papeterie de la faculté des sciences de l'université de Grenoble.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Décrète:

Art. 1er. — Une maîtrise de conférences de micrographie papetière est créée à l'école française de papeterie de la faculté des sciences de Grenoble. Le titulaire de l'emploi ainsi créé sera intégralement rémunéré sur le budget de l'université au moyen d'une subvention versée à l'école par le syndicat des papetiers.

Art. 2. — La maîtrise de conférences visée au précédent article sera supprimée si la faculté des sciences de l'université de Grenoble ne reçoit plus du syndicat des papetiers les crédits nécessaires à sa rétribution intégrale.

Art. 3. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet du 1er octobre 1947.

Fait à Paris, le 13 août 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,

M.-E. NAEGELEN.

Le ministre des finances,

SCHUMAN.

Décret n° 47-1539 du 13 août 1947 portant transformation d'emploi à l'école française de papeterie de la faculté des sciences de l'université de Grenoble.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Décrète:

Art. 1er. — Le poste d'assistant de papeterie technique de l'école française de papeterie de la faculté des sciences de l'université de Grenoble est transformé en poste de chef de travaux de chimie appliquée à la papeterie (emploi d'université).

Le titulaire de l'emploi ainsi transformé sera intégralement rémunéré sur le budget de l'université au moyen de la subvention versée à l'école française papetière par le syndicat des papetiers.

Art. 2. — Le poste de chef de travaux visé à l'article précédent sera supprimé si la faculté des sciences de l'université de Grenoble ne reçoit plus du syndicat des papetiers les crédits nécessaires à sa rétribution intégrale.

Art. 3. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet du 1er octobre 1947.

Fait à Paris, le 13 août 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres,

Le ministre de l'éducation nationale,

M.-E. NAEGELEN.

Le ministre des finances,

SCHUMAN.

Centre national et centres régionaux des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu les arrêtés des 17 juillet 1936 et 13 septembre 1946 relatifs au comité supérieur des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire;

Vu l'arrêté du 5 mars 1947 relatif au service des œuvres sociales universitaires;

Vu l'arrêté du 21 mars 1947 créant une commission de réorganisation du service des œuvres sociales universitaires;

Vu les propositions établies par ladite commission,

Arrête:

Art. 1er. — Le comité supérieur des œuvres sociales en faveur des étudiants prend le nom de centre national des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire.

Les comités régionaux institués par l'arrêté susvisé du 13 septembre 1946 fonctionnent au siège de chaque académie sous le contrôle du centre national.

TITRE Ier

Du centre national des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire.

Art. 2. — Le centre national des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire a pour mission, en participant à l'action des pouvoirs publics, de favoriser toutes les œuvres et initiatives qui peuvent contribuer à améliorer les conditions de vie des élèves des classes supérieures des établissement publics du second degré et des étudiants de l'enseignement supérieur public.

Il coordonne l'action des œuvres sociales, médico-sociales, culturelles et de plein air créées en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire et assure la répartition des crédits de toute nature affectés aux œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire.

Art. 3. — Le centre national des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire est administré, sous l'autorité du ministre de l'éducation nationale, par un conseil d'administration, par un bureau permanent et par un administrateur, dont les attributions respectives sont définies par le présent arrêté.

Art. 4. — Le conseil d'administration compte 56 membres:

Le directeur de l'enseignement supérieur, président;

Le président de l'union nationale des associations générales d'étudiants de France — mouvement syndical des étudiants, vice-président;

Le directeur général des arts et lettres au ministère de l'éducation nationale;

Le directeur général de l'éducation physique et des sports au ministère de l'éducation nationale;

Le directeur de l'enseignement et de la jeunesse au ministère de la France d'outre-mer;

Le directeur de l'enseignement du second degré au ministère de l'éducation nationale;

Le directeur de l'enseignement technique au ministère de l'éducation nationale;

Le directeur de l'administration générale au ministère de l'éducation nationale;

Le directeur des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire au ministère de l'éducation nationale;

Le directeur de l'hygiène scolaire et universitaire au ministère de l'éducation nationale;

Le chef du service universitaire des relations avec l'étranger;

Les recteurs d'académie;

Un inspecteur général des services administratifs, désigné par le ministre de l'éducation nationale;

Quatre administrateurs civils de la direction de l'enseignement supérieur, désignés par leur directeur;

Un administrateur civil de la direction des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, désigné par son directeur;

Les trois vice-présidents et le secrétaire général de l'union nationale des associations générales d'étudiants de France, mouvement syndical des étudiants;

Le président de l'association générale des étudiants en sanatorium;

Le président et le secrétaire général de la fédération des associations de parents d'élèves des lycées et collèges;

Le président et le secrétaire général de la fédération des associations de parents d'élèves des établissements de l'enseignement technique;

Le directeur de l'office national des universités;

Un administrateur de la fondation du sanatorium des étudiants de France;

Le délégué général de la fondation de la Cité universitaire de Paris;

Le secrétaire général de la confédération générale des œuvres laïques;

Le secrétaire général de la fédération de l'éducation nationale (U.G.F.F.).

Font, en outre, partie du conseil d'administration, à titre consultatif:

Les présidents de chacune des commissions du centre national des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire et de chacune des œuvres rattachées;

Quatre étudiants désignés par l'ensemble des mouvements d'étudiants de caractère non corporatif;

Les directeurs généraux, directeurs et chefs de services du ministère de l'éducation nationale et toutes personnalités qui peuvent être appelées, sur convocation du président, à siéger pour les affaires intéressant leur direction ou leur service.

L'administrateur, sauf décision contraire du président du conseil d'administration, assiste avec voix consultative, aux séances du conseil.

Le secrétariat et la tenue du registre des séances sont assurés par un secrétaire désigné par le conseil parmi ses membres.

Art. 5. — Le bureau permanent comprend quinze membres:

Le directeur de l'enseignement supérieur, président;

Le directeur de l'enseignement du second degré;

Le directeur de l'enseignement technique;

Le directeur des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire;

Le directeur de l'hygiène scolaire et universitaire;

Quatre administrateurs civils de la direction de l'enseignement supérieur, désignés par leur directeur;

Un administrateur civil de la direction des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, désigné par son directeur;

Le président, les trois vice-présidents et le secrétaire général de l'Union nationale des associations générales d'étudiants de France, mouvement syndical des étudiants.

L'administrateur, sauf décision contraire du président du bureau permanent, assiste avec voix consultative aux séances du bureau.

Le secrétariat et la tenue du registre des séances sont assurés par un secrétaire désigné par le bureau permanent parmi ses membres.

Art. 6. — Le conseil d'administration peut décider la création de sections correspondant aux principales activités qui s'exerceront en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire.

Le bureau permanent peut, suivant les besoins, constituer des commissions qui pourront faire appel à des personnalités choisies en

dehors de leurs membres, en raison de leur qualité ou de leur compétence particulière.

Art. 7. — Les fonctions de membre du conseil d'administration et du bureau permanent sont gratuites.

Art. 8. — Le conseil d'administration est convoqué au moins une fois par an par son président qui fixe l'ordre du jour de chaque session.

Le conseil prend connaissance des rapports sur l'activité et le fonctionnement des diverses œuvres. Il donne son avis sur la répartition des crédits et sur les comptes de gestion qui lui sont soumis.

D'une manière générale, il se prononce sur toutes les affaires qui lui sont renvoyées par le ministre ou soumises par le bureau permanent ou l'administrateur.

Ses délibérations ne sont exécutoires qu'après approbation du ministre.

Art. 9. — Le bureau permanent, dans l'intervalle des sessions du conseil, exerce les pouvoirs du conseil d'administration.

Il donne son avis sur les projets de budget de chacune des œuvres et sur le montant des subventions qui lui paraissent devoir être attribuées à chacune de ces œuvres.

Il se réunit sur convocation de son président ou à la demande du quart de ses membres.

Art. 10. — L'administrateur est nommé par le ministre pour cinq ans, sur proposition du directeur de l'enseignement supérieur, président du bureau permanent qui classe, dans l'ordre de ses préférences, tous les candidats. Ses fonctions sont renouvelables.

Il peut toutefois être mis fin à ses fonctions pour insuffisance ou faute grave, après avis du conseil d'administration.

L'administrateur a sous ses ordres le personnel du centre national et des centres régionaux, composé d'agents contractuels et auxiliaires recrutés suivant le statut actuellement en vigueur.

Les agents du centre national exerçant des fonctions au moins équivalentes à celles des sous-chefs de bureau de l'administration centrale, sont recrutés et licenciés par le bureau permanent, après avis de l'administrateur.

Le personnel d'exécution est recruté et licencié par l'administrateur, après avis conforme du bureau permanent.

Art. 11. — L'administrateur exécute les décisions du conseil d'administration et du bureau permanent; il assure le fonctionnement des services et représente le centre national dans tous les actes de la vie civile, sous le contrôle du conseil d'administration et du bureau permanent.

Art. 12. — En cas d'absence momentanée ou d'empêchement, l'administrateur peut être remplacé dans ses fonctions par un suppléant désigné par le ministre sur la proposition du président du bureau permanent.

Les règles de la fonction publique relatives au cumul s'appliquent à l'administrateur du centre national.

Art. 13. — La gestion des crédits est assurée par l'administrateur sous le contrôle permanent du conseil d'administration et du bureau permanent.

Art. 14. — Elle est soumise au contrôle de l'Etat, assuré par une commission permanente de trois membres désignés par le ministre de l'éducation nationale.

La commission permanente de contrôle se réunira au moins une fois par trimestre pour examiner les comptes du centre national.

Art. 15. — Le projet de budget est, pour chaque exercice préparé par l'administrateur, examiné par le bureau permanent et présenté au conseil d'administration.

Le compte de gestion rendu par l'administrateur est examiné par le bureau permanent et présenté au conseil d'administration.

TITRE II

Des centres régionaux des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire.

Art. 16. — Les comités régionaux institués par l'arrêté susvisé du 13 septembre 1946 prennent le nom de centres régionaux des œuvres en faveur de la jeunesse scolaire et universitaire.

Art. 17. — Les délibérations du conseil d'administration sont communiquées au centre national. Elles sont exécutoires si aucun appel n'a été formulé devant le centre national.

Pour être valable, l'appel doit être formulé par quatre au moins des membres du bureau permanent au centre régional, lequel saisit le bureau permanent du centre national qui se réunit d'office pour statuer en dernier ressort.

Lorsque le nombre des membres présents n'atteint pas le quorum, les délibérations sont renvoyées à la séance suivante. Elles sont alors valables quel que soit le nombre des présents.

Art. 18. — Un rapport détaillé sur le fonctionnement du centre préparé chaque année par le président et soumis à l'approbation du conseil d'administration sont délibérés par le conseil d'administration sont délibérés par le conseil et soumis au centre national après approbation du conseil de l'Université.

Art. 20. — Le directeur de l'enseignement supérieur et le directeur de l'administration générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 8 août 1947.

M.-E. NARGELEN.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret du 13 août 1947 portant modification des limites des quartiers d'inscription maritime des Sables-d'Olonne et de Noirmoutier.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics et des transports et du ministre de la marine,

Vu l'article 64 de la loi du 24 décembre 1896 sur l'inscription maritime;

Vu l'article 18 du décret-loi du 28 décembre 1926;

Vu le décret du 27 février 1946 portant notamment rétablissement du quartier de Noirmoutier,

Décrète:

Art. 1er. — La limite Sud du quartier de Noirmoutier est fixée à la ligne séparative des communes de la Barre-de-Monts et de Notre-Dame-de-Monts.

Les communes de Notre-Dame-de-Monts et de Saint-Jean-de-Monts sont rattachées au quartier des Sables-d'Olonne.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics et des transports et le ministre de la marine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui prendra effet du 1er septembre 1947 et qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 août 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des travaux publics et des transports,
JULES MOCH.

Le ministre de la marine,
LOUIS JACQUINOT.

Décret du 13 août 1947 portant nomination d'ingénieurs élèves des ponts et chaussées.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics et des transports,

Décrète:

Art. 1er. — MM. Massal, Raunet, Marchais et Philip sont nommés ingénieurs élèves des ponts et chaussées pour prendre rang au 16 octobre 1947.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics et des transports est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 août 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des travaux publics et des transports,
JULES MOCH.

Régime disciplinaire applicable aux employés auxiliaires de l'Etat et aux employés de bureau recrutés sur contrat relevant du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

Le ministre des travaux publics et des transports,

Vu le décret n° 46-659 du 19 avril 1946 fixant des dispositions d'ordre général applicables aux employés auxiliaires de l'Etat et notamment l'article 13;

Vu le décret n° 46-254 du 20 février 1946 fixant le statut des employés de bureau recrutés sur contrat en application de l'ordonnance du 28 août 1945,

Arrête:

TITRE Ier

Dispositions générales.

Art. 1er. — Conformément aux dispositions de l'article 13 du décret précité du 19 avril 1946, les sanctions disciplinaires susceptibles d'être appliquées aux employés auxiliaires de l'Etat et aux employés de bureau recrutés sur contrat relevant du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale sont les suivantes:

1° Le blâme avec inscription au dossier;
2° La mise à pied temporaire avec une retenue de traitement d'une durée maximum de huit jours;
3° La rétrogradation d'échelon;
4° Le licenciement.

Le blâme avec inscription au dossier et la mise à pied temporaire sont prononcés, en ce qui concerne l'administration centrale par le sous-directeur administratif, sur proposition du chef de service de l'intéressé, et en ce qui concerne les services extérieurs par les directeurs des établissements.

La rétrogradation d'échelon et le licenciement sont prononcés par le ministre sur proposition du sous-directeur administratif, du directeur ou chef de service de l'intéressé, et après avis d'un conseil de discipline.

TITRE II

Dispositions relatives à l'administration centrale.

Art. 2. — Le conseil de discipline appelé à donner son avis pour le personnel auxiliaire de l'administration centrale est composé comme suit:

Président:

Le sous-directeur administratif ou son représentant.

Membres:

Le chef de bureau de la sous-direction centrale administrative chargé de l'administration du personnel de l'administration centrale;

Deux représentants élus du personnel auxiliaire de bureau de l'administration centrale.

Le deuxième de ces représentants dans l'ordre des voix obtenues sera remplacé par un représentant des employés de bureau sur contrat ou des auxiliaires de service lorsque le conseil de discipline sera appelé à statuer sur le cas d'un employé de bureau sur contrat ou d'un auxiliaire de service.

Art. 3. — L'élection des représentants du personnel auxiliaire et des employés de bureau contractuels a lieu tous les trois ans

Bibliographie

Histoire de l'enseignement supérieur en France

- CHARLE Christophe, *La République des universitaires, 1870-1940*, Paris, Le Seuil, 1994, 506p.
- CHARLE Christophe, VERGER Jacques, *Histoire des universités, XIIe-XXIe siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012, 354p.
- COINTET Michèle, « Les universités sous l'occupation », dans *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°43, juillet-septembre 1994, pp. 128-131.
- DIGEON Claude, « La nouvelle Université et l'Allemagne, 1870-1890 » dans *La crise allemande de la pensée française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1959, p. 364-383. CHARLE Christophe, « Les étudiants et l'affaire Dreyfus », dans *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 1986, n°4, p. 61-78
- FLEURY Michel, « Une lettre inédite de Victor Duruy à Edmond About (1868) », *Annuaire de l'École pratique des hautes études*, 1966, p. 43-48.
- FRAJERMAN Laurent, « Le monde de l'enseignement public en mouvement(s). 1928-1984 » dans PIGENET Michel, TARTAKOWSKY Danielle (dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France. De 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012, pp. 533-542.
- HERY Evelyne, « Les facultés de lettres de province dans la tourmente des réformes de l'enseignement supérieur (1896-1914) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°119, 2012, p. 83-98.
- LEBRUN François, VENARD Marc, QUENIART Jean, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation. II. 1480-1789*, Paris, Perrin, 2003, 661p.
- LIARD Louis, *Universités et Facultés*, Paris, Armand Colin, 1890, 259 p.
- MAIGRON Gilles, « Resistance et collaboration dans l'université de Paris sous l'occupation » dans André GUESLIN (dir.), *Les facs sous Vichy, Actes du colloque : Étudiants, Universitaires et Université de France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Moulins, Publications de l'Institut d'Études du Massif Central – Université Blaise-Pascal, collection « Prestige », 1994, p. 133-143.
- MAYEUR Françoise, Tome III : *De la Révolution à l'École républicaine, 1789-1930, Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, Paris, Perrin, 2004, 783p.
- MILLER Marc, *La faculté de droit de Paris face à la vie politique, de l'affaire Scelle à l'affaire Jèze.1925-1936*, Paris, LGDJ, 1996, 129p.

- NEVEU Bruno, « L'enseignement universitaire de la théologie catholique en France de 1875 à 1885 », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1995, n°206 : L'enseignement catholique en France aux XIXe et XXe siècle, p. 269-294.
- PINAULT Michel, « Frédéric Joliot, les allemands et l'université aux premiers mois de l'occupation » dans *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°50, avril-juin 1996, p. 67-88
- POISSON Jacques, « Quelques épisodes de la vie de la Faculté de pharmacie de Paris (1939-1944) », dans *Revue d'histoire de la pharmacie*, n°364, 2009, p. 451-460.
- PROST Antoine, « Les universités françaises de 1808 à 1968 », *Commentaire*, 2012, n°137, p. 156-160.
- PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation, tome IV : L'École et la Famille dans une société en mutation depuis 1930*, Paris, Éditions Perrin, Collection Tempus, 2004, p. 314.
- PROST Antoine, *L'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, Armand Colin, 1968, 524p.
- ROUCHE Michel, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation. I. Ve av. J-C – 1480*, Paris, Perin, 2003, 728p.
- SINGER Claude, *Vichy, l'Université et les juifs. Les silences et la mémoire*, Paris, Les Belles Lettres, 438p.

Histoire des étudiants

- BOURDAIS Henri, *La JOC sous l'Occupation allemande : Témoignage et souvenirs d'Henri Bourdais, vice-président national de la JOC à Paris de 1941 à 1944*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1995, 224p.
- DUBOIS Antonin, *Organiser les étudiants. Mobilisations collectives et formation d'un groupe social (Allemagne et France, 1880-1914)*, Thèse de doctorat en Histoire, sous la direction de Gérard Noiriel et Katja Patzel-Mattern, Paris, Écoles des Hautes Études en Sciences Sociales et Universität Heidelberg, 2019
- FICHTALI Yassir, *Qu'est-ce que l'UNEF*, Paris, L'Archipel, 2003, 123p.
- FISCHER Didier, « Les étudiants et la Résistance », dans *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°74, 2004, p. 20.
- FISCHER Didier, *L'Histoire des étudiants en France, de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, 612 p.

- GARNIER Bruno, *Les combattants de l'école unique. Introduction à l'édition critique de l'Université nouvelle par les Compagnons : des origines à la dispersion du groupe, 1917-1933*, Lyon, INRP, 2008, 353p. + VIII.
- GERBORD Paul, « Associations et syndicalismes universitaires de 1828 à 1928 », *Le Mouvement social*, n°55, avril-juin, 1966, p. 3-45.
- LAVISSE Ernest, « Discours à l'inauguration du cercle des étudiants de Lyon », *Études et étudiants*, Paris, Armand Colin, 1890, p.191-206
- LEFEVRE Jacques-François, *L'UNEF et la politique depuis 1945*, mémoire de maitrise, Institut d'Études Politiques de Paris, 1958, p. 88
- LEGOIS Jean-Philippe, MONCHABLON Alain, MORDER Robi, (dir.), *Cent ans de mouvements étudiants*, Paris, Éditions Syllepse, Collection du GERME, 2007, 440p.
- MERCERON Stéphane, *Aspects de l'Union nationale des étudiants de France à la fin des années 1930. Une organisation étudiante dans son temps (1936-1939)*, mémoire de maitrise sous la direction de Pascal ORY et Jean-Yves Mollier, Université Versailles-Saint-Quentin, novembre 1996, p. 68-69.
- MONCHABLON Alain, « La fondation de l'UNEF en 1907 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2007, n°86, p.8.
- MONCHABLON Alain, « La manifestation à l'étoile du 11 novembre 1940 », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°110, 2011, p. 68.
- MORDER Robi, GOTTELY Alexandra, MERCERON Stéphane, FISCHER Didier, MEZZASALMA Philippe, VARIN Jacques, « Dossier : l'UNEF, les étudiants pendant la guerre de 1939-1945 et sous l'occupation : attentismes, collaborations et résistances » dans *Les cahiers du GERME*, 2005, n°25, pp. 39-122.
- MORDER Robi, *Naissance d'un syndicalisme étudiant. 1946 : la charte de Grenoble*, Paris, Éditions Syllepse, Collection Germe, 2006, 328p.
- PREVOST Jean-Baptiste, *Qu'est-ce que l'UNEF*, Paris, L'Archipel, 2010, 2e Edition, 133p.
- SIRINELLI Jean-François, « Action Française : main basse sur le quartier Latin », *L'histoire*, n°51, décembre 1982, p. 6-15 et leurs données.
- SIRINELLI Jean-François, *Intellectuels et passions françaises*. *Manifestes et pétitions aux XXe siècle*, Paris, 1996, Éditions Fayard, p. 94.

Histoire de la Deuxième Guerre mondiale et du Régime de Vichy

- ANDRIEU Claire « 36. La Résistance comme mouvement social », dans PIGENET Michel et al., *Histoire des mouvements sociaux en France*, La Découverte, Collection Poche/Sciences humaines et sociales, 2014, p. 415-426
- BARUCH Marc-Olivier, *Servir l'Etat français : l'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997, 737p.
- BASDEVANT André, « Les services de jeunesse pendant l'occupation », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, octobre 1964, n°56, p. 65-88.
- BAUER Etienne, « Pierre-Aimé Touchard ou le pion gris », *Revue d'Histoire du Théâtre*, n°65, 1990, p. 7-9.
- BERLIERE Jean-Marc, CHABRUN Laurent, *Les policiers français sous l'Occupation*, Paris, Perrin, 2001, 386p.
- BONINCHI Marc, *Vichy et l'ordre moral*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005, 344p
- BURGAUD Françoise, « Pierre-Aimé Touchard à la Maison des Lettres », *Revue d'Histoire du Théâtre*, n°65, 1990, p. 31-43.
- CARRE DE MALBERG Nathalie, « Les fonctionnaires (civils) sous Vichy : essai historiographique », *Histoire@Politique*, n°2, 2007, p. 12.
- COTILLON Jérôme, « Jeunesse maréchaliste et collaborationniste dans la France de Vichy », *Matériaux pour l'histoire de notre temps,*2004, n°74, p. 29-36.
- FELETIN Clarisse, *Hélène Viannay. L'instinct de résistance de l'Occupation à l'école des Glénans*, Paris, Éditions Pascal, 2004, 255p.
- GIOLITTO Pierre, *Histoire de la jeunesse sous Vichy*, Paris, Perrin, 1991, 698p.
- GRENARD Fabrice, « Les implications politiques du ravitaillement en France sous l'occupation », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 2007, n°94, p. 199-215.
- GUEHENNO Jean, *Journal des années noires, 1940-1944*, Paris, Gallimard, 1947, 389p.
- HANDOURTZEL Rémi, *Vichy et l'école. 1940-1944*, Paris, Éditions Noêsis, 1997, 329p.
- JOLY Laurent, *L'Antisémitisme de bureau : enquête au cœur de la Préfecture de Police de Paris et du Commissariat général aux questions juives (1940-1944)*, Paris, Grasset, 2011, 444p.
- JOLY Laurent, *Vichy dans la « Solution finale » : histoire du Commissariat général aux questions juives* (1941-1944), Paris, Grasset, 2006, 1014p.

- JOSSE Raymond, « La naissance de la résistance étudiante à Paris et la manifestation du 11 novembre 1940 », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n°47, juillet 1962, p. 1-31.
- LANGERON Roger, *Paris, juin 1940…*, Paris, Flammarion, 1946, 216p.
- LONGUET Stéphane, GENET-ROUFFIAC Nathalie (dir.), *Les Réseaux de Résistance de la France combattante, dictionnaire historique*, Éditions ECONOMICA, 2013, 1080p.
- PAXTON Robert, *La France de Vichy 1940-1944*, Paris, Éditions du Seuil, collection l'Univers historique, 1973, 375p.
- ROUSSO Henry, CONAN Éric, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Gallimard, collection Folio histoire, 1996, 528p.
- TAGUIEFF Pierre-André, KAUFFMANN Grégoire, LENOIRE Mickaël (dir.), *L'Antisémitisme de plume. 1940-1944. Études de documents*, Paris, 1999, Berg International Éditeurs, p. 66.
- VEILLON Dominique, FLONNEAU Jean-Marie (dir.), « Le temps des restrictions en France (1939-1949), *Cahiers de l'IHTP*, mai 1996, 539p.
-

Histoire de la IIIe République

- GROS Guillaume, *Philippe Ariès, un traditionnaliste non-conformiste : de l'Action française à l'École des hautes études en sciences sociales (1914-1984)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2008, 246p.
- LESCHI Didier, « Le Parti social français et les travailleurs intellectuels », *Les Cahiers du GERME*, n°3, 1998, p. 31.
- LESPINET-MORET Isabelle, « La Troisième République face à la question sociale », dans BELOT Rober (dir.), *Tous républicains ! Origine et modernité des valeurs républicaines*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 233-248
- LOUBET DEL BAYLE Jean-Louis, *Les Non-conformistes des années 30. Une tentative de renouvellement de la pensée politique française*, Paris Le Seuil, 1969, 562p.
- MERCIER Lucien, *Les Universités populaires : 1899-1914. Éducation populaire et mouvement ouvrier au début du siècle*, Paris, Les Éditions ouvrières, Collection Mouvement social, 1986, 188p.

Sciences sociales et politiques

- BOURDIEU Pierre, « Le champ scientifique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1976, vol. 2, n°2-3 : La production de l'idéologie dominante, p.88-104.
- DARMON Muriel, *La Socialisation*, Paris, Armand Colin, 2006, 128p.
- DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques*. *La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de SciencesPo, 2009, 432p.
- DURKHEIM Émile, *Éducation et sociologie*, Paris, Félix Alcan, 1922, 130p.
- ELIAS Norbert, La Société de cour, Paris, Flammarion, 2008 (1969), 338p.
- FONTAINE Juliette, « Réformer l'école sous Vichy. Changements et permanence de l'institution scolaire dans la France occupée (1940-1944), *Éducation et sociétés*, 2015, n°36, p. 67-81.
- FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, 352+24p.
- GOBILLE Boris, « L'évènement Mai 68. Pour une socio-histoire du temps court », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 2008, n°2, p. 321-349.
- JÖNSSON Alexandra, « Incrémentalisme », dans BOUSSAGUET Laurie, JACQUOT Sophie, RAVINET Pauline (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014, p. 317-325.
- LAGROYE Jacques, « L'Institution en pratiques », *Revue Suisse de Science Politique*, n°3-4, 2002. p. 114-128.
- LIPSKY Michael, *Street-Level Bureaucracy : Dilemmas of the Individual in Public Service*, New York, Russel Sage Foundation, 1980, 272p.
- OLSON Mancur, *Logique de l'action collective*, Paris, Presses Universitaires de France, 1987 [1965], 200p
- SOULIE Charles, « Anatomie du goût philosophique », Actes de la recherche en sciences sociales, 1995/4, n°109, p. 3-28.
- SPIRE Alexis, *Étrangers à la carte. L'Administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset, 406p.
- TASSEL Julien, « Que fait-on du passé dans les organisations ? » dans *Sociologies pratiques*, Presses de Sciences Po, 2014/2, n°29, p. 1-10.
- WEBER Max, *Économie et Société. Tome 1*, Paris, Pocket, 2003 (1921), 420p.

Histoire des politiques sociales en France

- CAIRE Gilles, *Économie de la protection sociale*, Paris, Bréal, 2002, 239p.

- FLAMAND Jean-Paul, *Loger le peuple, essai sur l'histoire du logement social*, Paris, La Découverte, 1989, 372p.
- HESS Jean-Philippe, LE CROM Jean-Pierre (dir.), *La Protection sociale sous le régime de Vichy*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2001, 388p.
- LESPINET-MORET Isabelle, « La Troisième République face à la question sociale », dans BELOT Rober (dir.), *Tous républicains ! Origine et modernité des valeurs républicaines*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 233-248.
- MERIOT Sylvie-Anne, *Le cuisiner nostalgique. Entre restaurant et cantine*, Paris, CNRS Éditions, Collection Sociologie, 2002, 332p.
- RASMUSSEN Anne, « Introduction. Protéger la société de la guerre : de l'assistance aux 'droits sur la nation' », *Revue d'histoire de la protection sociale*, n°9, 2016, p. 9-24.
- SINEY-LANGE Charlotte, *La Mutualité, grande semeuse de progrès social : Histoire des œuvres sociales mutualistes (1850-1976)*, Paris, La Martinière, 2018, 397p.
- VIET Vincent, « La Grande Guerre et la lutte antituberculeuse en France », *Revue d'histoire de la protection sociale*, n°9, 2016, 52-67.

Tables

Table des annexes

Annexe 1 : Lettre 3901, du 02/09/1940. 294
Annexe 2 : Lettre 3903, du 13/12/1940. 295
Annexe 3 : Lettre 4019, du 04/06/1940. 296
Annexe 4 : Lettre 4005, du 10/02/1940 comportant une liste des AGE. 297
Annexe 5 : Lettre 4017, du 13/04/1940 comportant une liste des AGE. 299
Annexe 6 : Lettre 4004, du 13/12/1940. 301
Annexe 7 : Lettre 4006, du 10/02/1940. 302
Annexe 8 : Lettre 3904 du 16/12/1939. 303
Annexe 9 : Protocole de réforme des structures de l'UN adopté en décembre 1939. 304
Annexe 10 : Lettre 40 du 05/08/1940. 307
Annexe 11 : Lettre 40 du 17/08/1940. 308
Annexe 12 : Lettre 40 du 18/08/1940. 309
Annexe 13 : Lettre 40 du 21/08/1940. 310
Annexe 14 : Lettre 2 du 03/09/1940. 312
Annexe 15 : Lettre 4001 du 17/01/1940, comportant une liste des AGE. 314
Annexe 16 : Tableau récapitulatif des condamnations à Paris entre 1940 et 1944. 316
Annexe 17 : Bilan financier du CO-PAR pour l'année 1939 322
Annexe 18 : Bilan financier du CO-PAR pour l'année 1940 323
Annexe 19 : Page de l'Information Universitaire du 22/11/1941 324
Annexe 20 : Arrêté rectoral du 15/01/1943 325
Annexe 21 : Arrêté rectoral du 01/03/1943 327
Annexe 22 : Synthèse budgétaire du CO-PAR pour l'année 1942 329
Annexe 23 : Première version de l'exercice financier du CO-PAR pour l'année 1943 330
Annexe 24 : Deuxième version de l'exercice financier du CO-PAR pour l'année 1943 331
Annexe 25 : Dépenses mensuelles du CO-PAR pour l'année 1943 332
Annexe 26 : Recette mensuelles du CO-PAR pour l'année 1943 333
Annexe 27 : Arrêté ministériel du 13/09/1946 publié au JOFR le 11/10/1946 334
Annexe 28 : Arrêté ministériel du 05/03/1947 publié au JOFR le 06/03/1947 337
Annexe 29 : Arrêté ministériel du 24/03/1947 publié au JOFR le 27/03/1947 338
Annexe 30 : Arrêté ministériel du 08/08/1947 publié au JOFR le 20/08/1947 339

Table des graphiques

Graphique 1 : Evolution du nombre d'étudiants en France (1898-1938 46
Graphique 2 : Evolution de la répartition des étudiants (1898-1938) 47
Graphique 3 : Répartition des étudiants par disciplines (1898-1938) 48
Graphique 4 : Evolution de la scolarisation dans le Supérieur des 20-24 ans (1870-1930) 51
Graphique 5 : Répartition des étudiants selon leurs opinions 57
Graphique 6 : Nombre de cartes au Congrès de Grenoble (1946) 84
Graphique 7 : Organigramme du SGJ d'après la loi 30/01/1942 90
Graphique 8 : Projet d'organigramme du CO-PAR présenté par A. Rosier dans sa note du 20 mars 1939 120
Graphique 9 : Organigramme type des commissions du CO-PAR (1939) 121
Graphique 10 : Organigramme du Bureau du CA en 1939 127
Graphique 11 : Organigramme du Comité restreint du CO-PAR (1939-1940) 128
Graphique 12 : Dépenses effectives du CO-PAR (1938-1940) 130
Graphique 13 : Détails des comptes du CO-PAR (1938-1940) 131
Graphique 14 : Organigramme du Bureau du CA en 1941 137
Graphique 15 : Membres de la Commission permanente du SEP à la date du 4 février 1941 138
Graphique 16 : Réorganisation des services du CO-PAR en juin 1941 139
Graphique 17 : Nouvel organigramme des services parisiens des œuvres à la rentrée 1941 140
Graphique 18 : Projet de réforme du CO-PAR par M. de Chevigny 141
Graphique 19 : Contre-projet de réforme du CO-PAR par M. Rosier 143
Graphique 20: Organigramme de fonctionnement du CO-PAR à la fin de l'année 1941 144
Graphique 21 : Organigramme du CO-PAR pour l'année 1942 159
Graphique 22 : Organigramme du CO-PAR pour la rentrée universitaire 1942 161
Graphique 23 : Evolution du nombre d'inscrits par maison (1942-1943) 171
Graphique 24 : Projet d'organigramme du Comité Parisien (septembre 1944) 192
Graphique 25 : Organigramme du CO-PAR (septembre 1944) 193
Graphique 26 : Organigramme du fonctionnement des Œuvres en 1947 210
Graphique 27 : Organigramme du Service de vie culturelle et loisirs en 1949. 212
Graphique 28 : Organigramme du Service de vie matérielle en 1949 214
Graphique 29 : Nombre de repas servis (1944-1949) 216
Graphique 30 : Statistiques du Service social (1946-1950) 217
Graphique 31 : Fonctionnement de la Maison de l'Étudiant proposé en 1939 225
Graphique 32 : Organigramme de la maison des Lettres (1942) 235
Graphique 33 : Evolution du nombre d'insrits à la maison des Lettres (1941-1944) 236
Graphique 34 : Organigramme de la maison du Droit (1942) 238
Graphique 35 : Dépenses des restaurants agréés par le CO-PAR (mai 1941 - octobre 1943) 249
Graphique 36 : Rapport entre la fréquentation et le prix des restaurants universitaires (1941-1945). 255
Graphique 37 : Evolution des versements mensuels aux étudiants (1941-1943) 264

Table des tableaux

Tableau 1: Répartition des étudiants par disciplines en 1898 47
Tableau 2 : Répartition des étudiants par disciplines en 1930 47
Tableau 3 : Répartition des signataires étudiants des pétitions dans l'affaire Dreyfus selon leur filière. 57
Tableau 4 : liste des dirigeants de l'UNEF au congrès de 1943..... 80
Tableau 5 : Membres de l'université condamnés entre 1940 et 1944 101
Tableau 6 : Extrait de la table des condamnations 102
Tableau 7 : Liste et répartition des premiers personnels recensés du CO-PAR 118
Tableau 8 : Répartition des institutions représentées au sein des nouvelles commissions (1939) 122
Tableau 9 : Membres de droit du CA (1939) 125
Tableau 10 : Membres désignés du CA (1939) 126
Tableau 11: Evolution du nombre places dans les Restaurants (1941) 148
Tableau 12 : Services du CO-PAR à l'hiver 1941 150
Tableau 13 : Budget du CO-PAR pour 1941..... 153
Tableau 14 : Budget du SEP pour octobre 1941 154
Tableau 15 : Estimations des dépenses du CO-PAR (1941) 155
Tableau 16 : Subventions accordées au BUIC (1942)..... 175
Tableau 17 : Réunions des responsables de maisons de faculté (1942-1944)..... 179
Tableau 18 : Dépenses du 1er semestre 1944..... 184
Tableau 19 : Estimation des finances du CO-PAR pour le 1er semestre 1944 185
Tableau 20 : Amendes pour surconsommation d'électricité (avril 1944) 187
Tableau 21 : Proposition de composition d'un Comité permanent du CO-PAR (septembre 1944) 191
Tableau 22 : Etat du personnel employé par le SEP au 15 août 1944..... 198
Tableau 23 : Composition du Comité consultatif..... 209
Tableau 24 : Résultats du Service du Logement pour l'année 1948-1949..... 215
Tableau 25 : Evolution mensuelle du résultat des comptes de restaurants du CO-PAR (1943)..... 248
Tableau 26 : Comparaison du réseau de restaurants universitaires (1941-1944) 253
Tableau 27 : Liste des restaurants du Comité (août 1945) 254
Tableau 28 : Répartitions des rations à compter du 23 septembre 1940 258
Tableau 29 : Inventaire du 8 février 1944 259
Tableau 30 : Composition du repas de midi au printemps 1944 259
Tableau 31 : Employés du Service social (1944) 266
Tableau 32 : Offres de logements spécifiques (1943) 269
Tableau 33 : Listes des contrats de location d'hôtels conservés (1942-1944) 270
Tableau 34 : Bilan du CO-PAR (1939) 322
Tableau 35 : Bilan du CO-PAR (1940) 323
Tableau 36 : Synthèse budgétaire 1942..... 329
Tableau 37 : Résultats de l'exercice 1943 (1ere version) 330
Tableau 38 : Résultats de l'exercice 1943 (2e version) 331
Tableau 39 : Dépenses mensuelles (1943) 332
Tableau 40 : Recettes mensuelles (1943) 333

Table des encarts

Encart 1 : Les étudiants parisiens dans l'Affaire Dreyfus (1894-1906) 56
Encart 2 : Les trois nouvelles commissions proposées par le CO-PAR en 1939 121
Encart 3 : Le Comité Parisien dans la Libération de Paris d'aout 1944. 190

Table des cartes

Carte 1 : Les services du Comité dans Paris à la fin de l'année 1941. 149
Carte 2 : Les services du Comité dans le Quartier Latin à Libération..... 194

Table des matières

Remerciements 7
Remarques préalables 9
Sommaire 11
Table des sigles 16
Introduction générale 19
Des discours politiques au travail de l'histoire 19
Une prise en charge nouvelle des risques sociaux étudiants 21
Ecrire l'histoire des œuvres sociales étudiantes 22
Une vision bismarckienne des politiques sociales 23
Faire fonctionner le système 24
Les mondes universitaires de la IIIe République 26
Méthode et sources ; saisir le fonctionnement administratif et politique d'une institution en constant développement 29
L'étude d'une structure en constante évolution 29
Dégager les enjeux du pari que représente le Comité parisien 30
Restituer les trajectoires du CO-PAR 30
Articuler l'étude des structures avec celle des chiffres et des événements 32
Suivre la chronologie pour étudier les logiques 33
Première partie : Existe-t-il une question étudiante ? 37
Chapitre 1 : Le monde universitaire sous la IIIe République : la question des corporations 39
Section I : L'Université dans la IIIe République : la modernisation du corporatisme 39
L'Université : institution républicaine 40
La réforme des structures : le tournant du XXe siècle 42
L'Université de Paris dans la « République des universitaires » (C. Charle) 44
Section II : Des organisations étudiantes aux Œuvres sociales : l'affirmation d'un « fait étudiant » (D. Fischer) 49
Participer à la réforme de l'université 50
L'émergence d'une « question sociale » étudiante 53
« Un nouveau départ pour les Œuvres » (S. Merceron) 60
Chapitre 2 : 1939-1946 : L'Union Nationale des Étudiants de France et la question étudiante durant la guerre en France et à Paris 65
Section I : 1939-1941 : L'UNEF et les Œuvres face à la Guerre 65
« Faire son devoir » 66
« Maintenir l'UNEF pour maintenir les œuvres » 69
Section II : 1941-1943 : Les « années noires » de l'UNEF 74
Une reprise en main de la FEP par l'Union Nationale ? 74
Une organisation secouée par des manœuvres internes 76

Section III : 1944-1946 : De la libération au syndicalisme étudiant, le sursaut de l'Union Nationale ... 79
Le sursaut résistant de l'UNEF ... 80
Rénover l'UNEF : la marche vers le syndicalisme ... 82
Chapitre 3 : 1940-1944 : L'Université dans l'Occupation ... 87
Section I : Vichy et la question des jeunes ... 88
« Jeunesse unie au service du pays, oui ! Jeunesse unique, non ! » ... 88
La dérive fasciste du Secrétariat à la Jeunesse ... 91
L'attribution idéologique des ressources financières ... 93
Section II : L'université de Paris durant la guerre ... 94
L'institution dans la et en guerre ... 94
L'Université de Paris par ses enseignants ... 100
Etudier à Paris entre 1940 et 1944 ... 103
Conclusion ... 109
Deuxième partie : Une décennie de transformation et de développement pour le Comité parisien des œuvres sociales à destination des étudiants ... 111
Chapitre 4 : 1937-1940 : De la défense passive à la drôle de guerre : itinéraire de construction du Comité parisien ... 113
Section I : De 1937 à la guerre : le chemin de l'institutionnalisation et l'autonomisation ... 114
Un comité local du Comité Supérieur des Œuvres ... 114
D'une tutelle à l'autre : un fonctionnement imbriqué et peu ordonné ... 116
Une structure administrative et financière fragile ... 117
Section II : Mars 1939 – Décembre 1940 : Une conséquente évolution institutionnelle bousculée par la Deuxième Guerre mondiale ... 119
1939-1940 : Acte de naissance du CO-PAR ... 119
Un fonctionnement peu lisible ... 124
Des finances croissantes ... 129
Chapitre 5 : 1941 : Le Services des Étudiants, un autre départ pour les œuvres ... 135
Section I : La reprise en main du Comité par G. de Tournemire ... 135
Un nouvel outil ; le Service des Étudiants ... 136
Une intégration progressive par la restructuration permanente ... 139
Section II : Une amplification des domaines d'actions ... 145
Une réorganisation des activités existantes ... 145
Le développement de « l'aide aux étudiants » ... 147
Section III : Des sources de financements renouvelées ... 151
Vers « l'unité » des structures financières ... 151
La question de l'emploi des ressources du Comité ... 152
Chapitre 6 : 1942-1944 : Le CO-PAR dans la tutelle Vichyste ... 157

Section I : La tutelle administrative de Vichy 157
La gouvernance des œuvres sociales 158
La nouvelle bureaucratisation des services 163
La question financière et la nouvelle dépendance à Vichy 168
Section II : La nouvelle marche des services des Œuvres parisiennes 169
Un développement orienté par le Secrétariat à la Jeunesse 170
Un comité qui reste le point nodal des œuvres parisiennes 174
L'explosion des procédures 178
Section III : Les bouleversements de l'année 1944 (janvier-août) 181
Maintenir l'activité des œuvres 181
Des services en faillite 183
Fonctionner dans un Paris camouflé 186
Chapitre 7 : 1944-1947 : De la Libération au Comité Régional des œuvres 189
Section I : Les renouveaux du CO-PAR à la Libération :1944-194 189
Sortir de l'Occupation 189
Relancer les œuvres sociales 194
Des financements toujours plus importants 197
Section II : L'épuration du CO-PAR 200
La réhabilitation partielle de Monsieur Godon 200
L'irresponsabilité du Comité ? 202
Des condamnations exceptionnelles 203
Section III : La naissance du Comité régional des œuvres : 1946-1947 205
Une dernière réforme statutaire 205
La profonde transformation du réseau des œuvres 207
Du CO-PAR au CROUS, un développement sans limite ? 211
Conclusion 219
Troisième partie : Les politiques d'aides sociales aux étudiants 221
Chapitre 8 : Une maison pour les étudiants ? 223
Section I : Organiser la vie des étudiants parisiens 223
De la maison des étudiants aux maisons de faculté 224
La création d'un réseau de structures d'accueil dans Paris 228
La pièce maitresse de l'organisation de la jeunesse parisienne 230
Section II : Deux cas d'école ; la Maison des Lettres et celles du Droit 233
Souplesse et distraction : La maison des Lettres 234
Rigidité et rigueur : La maison du Droit 237
Ambitions idéologiques et responsabilités 239
Chapitre 9 : La question alimentaire 243

Section I : L'alimentation comme compétence du CO-PAR 244
Compétence sociale 244
Compétence financière 247
Section II : Administrer un service de restauration 251
De l'agrémentation à la gestion directe 252
La réalité de l'approvisionnement : le rationnement 256
Chapitre 10 : Le service social, le vaste chantier du Comité 263
Section I : Le service social, point névralgique de la politique d'assistance 263
Financer les « nécessiteux » 264
L'administration du réseau des aides sociales 266
Section II : Loger et soigner les étudiants 267
Résoudre les difficultés de logement 267
Les débuts d'une offre de soin pour les étudiants 270
Conclusion 275
Conclusion générale 277
Sources 283
Archives de la Ville de Paris 285
Archives Nationales 287
Archives du Rectorat de Paris relatives à la guerre de 1939-1945 287
Archives de l'Instruction Publique 287
Secrétariat Général du gouvernement et services du Premier Ministre 287
Agence d'architecture de la Sorbonne 288
Archives du Rectorat de Paris et des Services interacadémiques 288
Académie de Paris 288
Archives du Commissariat Général aux Question Juives 288
Archives de La Contemporaine 288
Fonds des Associations 289
Archives de la BNF 289
Archives de la Relève 289
Archives de l'Information Universitaire 289
Archives du Journal Officiel de la République Française 289
Annexes 293
Annexe 1 : Lettre 3901, du 02/09/1940. 294
Annexe 2 : Lettre 3903, du 13/12/1940. 295
Annexe 3 : Lettre 4019, du 04/06/1940 296
Annexe 4 : Lettre 4005, du 10/02/1940 comportant une liste des AGE. 297
Annexe 5 : Lettre 4017, du 13/04/1940 comportant une liste des AGE. 299

Annexe 6 : Lettre 4004, du 13/12/1940. 301
Annexe 7 : Lettre 4006, du 10/02/1940. 302
Annexe 8 : Lettre 3904 du 16/12/1939. 303
Annexe 9 : Protocole de réforme des structures de l'UN adopté en décembre 1939. 304
Annexe 10 : Lettre 40 du 05/08/1940. 307
Annexe 11 : Lettre 40 du 17/08/1940. 308
Annexe 12 : Lettre 40 du 18/08/1940 309
Annexe 13 : Lettre 40 du 21/08/1940. 310
Annexe 14 : Lettre 2 du 03/09/1940. 312
Annexe 15 : Lettre 4001 du 17/01/1940, comportant une liste des AGE. 314
Annexe 16 : Tableau récapitulatif des condamnations à Paris entre 1940 et 1944. 316
Annexe 17 : Bilan financier du CO-PAR pour l'année 1939 322
Annexe 18 : Bilan financier du CO-PAR pour l'année 1940 323
Annexe 19 : Page de l'Information Universitaire du 22/11/1941 324
Annexe 20 : Arrêté rectoral du 15/01/1943 325
Annexe 21 : Arrêté rectoral du 01/03/1943 327
Annexe 22 : Synthèse budgétaire du CO-PAR pour l'année 1942 329
Annexe 23 : Première version de l'exercice financier du CO-PAR pour l'année 1943 330
Annexe 24 : Deuxième version de l'exercice financier du CO-PAR pour l'année 1943 331
Annexe 25 : Dépenses mensuelles du CO-PAR pour l'année 1943 332
Annexe 26 : Recette mensuelles du CO-PAR pour l'année 1943 333
Annexe 27 : Arrêté ministériel du 13/09/1946 publié au JOFR le 11/10/1946 334
Annexe 28 : Arrêté ministériel du 05/03/1947 publié au JOFR le 06/03/1947 337
Annexe 29 : Arrêté ministériel du 24/03/1947 publié au JOFR le 27/03/1947 338
Annexe 30 : Arrêté ministériel du 08/08/1947 publié au JOFR le 20/08/1947 339
Bibliographie 343
Histoire de l'enseignement supérieur en France 344
Histoire des étudiants 345
Histoire de la Deuxième Guerre mondiale et du Régime de Vichy 347
Histoire de la IIIe République 348
Sciences sociales et politiques 349
Histoire des politiques sociales en France 349
Tables 353
Table des annexes 354
Table des graphiques 355
Table des tableaux 356
Table des encarts 357

Table des cartes 358
Table des matières 359